



HAL
open science

Estives en partage. Une approche relationnelle des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen

Lucie Lazaro

► **To cite this version:**

Lucie Lazaro. Estives en partage. Une approche relationnelle des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen. Géographie. Université Toulouse 2 Jean Jaurès, 2015. Français. NNT: . tel-01334537

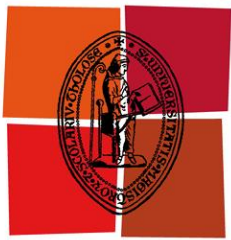
HAL Id: tel-01334537

<https://hal.science/tel-01334537>

Submitted on 20 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université
de Toulouse

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse 2 - Jean Jaurès

Discipline ou spécialité :

Géographie - Aménagement

Présentée et soutenue par

Lucie LAZARO

le 16 octobre 2015

Tome I

ESTIVES EN PARTAGE

***Une approche relationnelle des externalités
du pastoralisme collectif pyrénéen***

École doctorale :

Temps, Espaces, Sociétés, Cultures (TESC)

Unité de recherche :

UMR Dynamiques Rurales

Composition du jury :

Directrice(s) ou Directeur(s) de Thèse

Bernard CHARLERY DE LA MASSELIÈRE, *Professeur de Géographie à l'université
Toulouse 2 – Jean Jaurès (Directeur de thèse)*

Corinne EYCHENNE, *Maître de conférences en Géographie à l'université Toulouse 2 –
Jean Jaurès (Codirectrice de thèse)*

Rapporteurs

Marc DEDEIRE, *Maître de conférences HDR en Aménagement de l'espace à l'université
Paul Valéry – Montpellier 3*

Bernard PECQUEUR, *Professeur de Géographie à l'université Joseph Fourier, Grenoble*

Autres membres du Jury

Philippe PERRIER-CORNET, *Directeur de recherche à l'INRA, Montpellier*

Laurent RIEUTORT, *Professeur de Géographie à l'université Blaise Pascal, Clermont-
Ferrand*

*Université Toulouse 2 – Jean Jaurès
Ecole Doctorale Temps Espaces Sociétés Cultures
UMR Dynamiques Rurales (UTM, ENFA)*

THÈSE

**Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ
Spécialité Géographie – Aménagement**

TOME I

ESTIVES EN PARTAGE

***Une approche relationnelle des externalités du pastoralisme
collectif pyrénéen***

Lucie LAZARO

Directrice(s) ou Directeur(s) de Thèse :

Bernard CHARLERY DE LA MASSELIÈRE, Professeur de Géographie à l'université
Toulouse 2 – Jean Jaurès (Directeur de thèse)

Corinne EYCHENNE, Maître de conférences en Géographie à l'université Toulouse 2 –
Jean Jaurès (Codirectrice de thèse)

Rapporteurs :

Marc DEDEIRE, Maître de conférences HDR en Aménagement de l'espace à l'université
Paul Valéry- Montpellier 3

Bernard PECQUEUR, Professeur de Géographie à l'université Joseph Fourier, Grenoble

Autres membres du Jury :

Philippe PERRIER-CORNET, Directeur de recherche à l'INRA, Montpellier

Laurent RIEUTORT, Professeur de Géographie à l'université Blaise Pascal, Clermont-
Ferrand

Remerciements

La thèse est une expérience de vie unique, un parcours sinueux, humainement et intellectuellement exaltant, mais aussi ponctué de remises en question perpétuelles, et de ce fait extrêmement difficile. Les quelques lignes qui suivent ont vocation à remercier toutes celles et ceux qui m'ont accompagnée et soutenue durant ce cheminement long de cinq ans. Les mots ne seront certainement pas assez forts et pas assez nombreux pour vous exprimer toute ma gratitude...

Lorsque j'ai croisé pour la première fois, au détour de mes recherches bibliographiques, un regard scientifique sur le pastoralisme pyrénéen, ce fut celui de Corinne Eychenne. Elle analysait alors, au travers d'un ouvrage de référence sur la question, l'action collective qui caractérise l'élevage transhumant des montagnes ariégeoises. Depuis lors, l'éclat de ses réflexions n'a cessé de me guider dans ma quête de compréhension du pastoralisme, au travers de ses écrits tout d'abord, puis lors de nos échanges, durant l'encadrement de mon mémoire de Master ESSOR, puis de ce travail de thèse, dont elle est l'un des instigateurs. Ce travail vient donc couronner six années de dialogues constructifs, de débats d'idées et de projets communs. Merci Corinne pour votre honnêteté intellectuelle, pour votre précision et pour votre loyauté indéfectible. Vous avez aiguisé mon esprit d'analyse et mon regard sur le monde social qui nous entoure.

Je remercie par ailleurs Bernard Charlery de la Masselière qui a pris la direction de mon travail en cours de route. Vous m'avez apporté votre expérience et avec elle un nombre incalculable de conseils avisés afin que je parvienne à structurer et à exprimer ma pensée. Merci également de m'avoir soutenue et accompagnée dans mes pérégrinations de jeune chercheuse, dans l'organisation de séminaires doctoraux et dans les projets de communication à l'extérieur. Votre présence bienveillante a beaucoup compté dans mon parcours de doctorante.

Je remercie ensuite Philippe Perrier-Cornet et Laurent Rieutort qui ont bien voulu participer à l'ensemble de mes comités de suivi et à mon jury de thèse. Merci d'avoir pris le temps de lire mes nombreuses productions et merci pour vos précieuses remarques qui m'ont permis d'approfondir mon analyse aux moments cruciaux du travail de recherche.

Je remercie enfin Marie-Laure Arripe et Cécile Barnaud qui m'ont accompagnée au début de ce travail, la première en tant que directrice et la seconde en tant que membre du comité de thèse. Merci pour votre regard original et pour votre aide durant une période où la méthodologie et les concepts économiques me donnaient du fil à retordre.

Beaucoup de doctorants en CIFRE en conviendront, une thèse menée entre deux mondes, celui de la recherche et celui de l'entreprise ou du développement est une expérience singulière qui conduit le doctorant à rentrer de plain-pied dans le monde social qu'il étudie. Dans mon cas, l'expérience CIFRE fut un modèle en la

matière. Je le dois tout d'abord à Didier Buffière, directeur du Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace, qui fut mon référent en entreprise. C'est aussi grâce à son ouverture d'esprit, à sa ténacité et à sa capacité de prospective que ma thèse a pu se concrétiser. J'ai bénéficié d'une grande liberté dans mes recherches et de tous les moyens humains et logistiques nécessaires à la réalisation de mes travaux. Merci Didier d'avoir porté ce travail en collaboration avec Corinne. Merci de m'avoir fait partager votre connaissance fine du pastoralisme et de ses déclinaisons départementales au cours de nos longues discussions.

Je remercie bien entendu toute l'équipe du GIP-CRPG : Anne Sallent, Annie Cipièrre, Hélène Devin, Isabelle Caperaa, Rose-Marie Laville, Jean-Baptiste Jourdan et Sébastien Biedma. Merci pour votre enthousiasme face à mon travail et à mes avancées. Merci d'avoir répondu présents lors de mes réunions de travail et d'avoir partagé avec moi sans compter vos savoir-faire et votre expérience de terrain irremplaçables. Grâce à vous, j'ai eu la sensation de faire partie d'un tout et cet esprit d'équipe m'a permis de rebondir dans les moments de doute. J'ajoute une mention spéciale pour Anne et Jean-Baptiste, mes deux acolytes de travail lors des ateliers de groupe. Merci d'avoir parcouru avec moi la chaîne pyrénéenne en Coccinelle !

Mais que serait la CIFRE sans le laboratoire et les collègues universitaires ? J'exprime toute ma gratitude aux membres du laboratoire et aux collègues doctorants qui ont partagé mon bureau, mes questionnements et mes états d'âme, du Pavillon à la Maison de la recherche. Merci à Elsa Pibou, ma collègue et amie très chère, pour ta présence et pour ta joie de vivre contagieuse qui inonde les lieux où tu passes et les êtres qui te côtoient. Merci à mes autres compagnons d'infortune pour tous ces moments partagés : Erasme Ngiye, Valentina Locher, Rémi Bénos, Emilien Soulenq, Ramatou Hassane, Wided Moumen, Daniel Lamah, Mabetty Touré, Gillian Ngefor et Aude Gallas. Je remercie ensuite Laurence Barthe, Mélanie Gambino, Martine Guibert, Johan Milian et Philippe Sahuc pour leur soutien et pour leur bienveillance à mon égard. Enfin, merci à Dominique Deligny pour sa présence positive et rassurante. Sans toi, la vie au labo ne serait pas la même !

J'ai parcouru les Pyrénées durant près de deux années passées à arpenter le terrain et à échanger avec les acteurs investis dans la gestion et dans l'utilisation des estives. Merci à toutes celles et ceux, éleveurs, agents de développement, élus, socio-professionnels du tourisme et tant d'autres, qui m'ont fait confiance et m'ont parfois même ouvert leurs maisons. Merci d'avoir accepté de partager vos parcours de vie, votre pratique de l'espace et vos savoirs au cours d'un entretien, voire d'un atelier de travail en ma compagnie.

Merci également à ceux qui m'ont fait découvrir le petit monde du pastoralisme à mes débuts, en 2009, en tant que stagiaire à la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne. J'ai une pensée toute particulière pour Francis Ader et pour Alexandre Forel, c'est avec eux que tout a commencé.

Pour finir par l'essentiel, voilà quelques phrases destinées à ma famille et à tous ceux qui ont choisi (ou pas) de partager ma vie personnelle et de m'encourager durant cette course de fond que fut la thèse.

Je remercie mon père et ma mère qui ont été, des premiers pas à ce jour, mes premiers supporteurs et les piliers de mon existence. Votre présence et votre soutien représentent tout.

Merci à Guillaume. Tu as croisé ma route alors que je commençais à arpenter ce sentier méandreux. Tu as su te montrer indulgent et protecteur tout au long de ce travail, je ne l'oublierai pas.

Merci aux Luchonnais, les éternels, les vrais : Caroline, les deux Romains, Mathieu, Damien et David, je pense que nos discussions philosophico-politiques nocturnes du Parc des Quinconces ont grandement contribué à ma « vocation pastorale » !

Merci aux Toulousains : Gaëlle, Vadim, Jean-Philippe, Johan et Camille, pour votre amitié qui m'est chère.

Merci aux Larboustois, les natifs et les adoptifs, éleveurs et amis : Francis et Maryse, Noël et Annie, Pierre, François, Anne-Marie, Guy et Marie-Christine, Sophie et enfin, Jean-Louis, pour m'avoir soutenue par votre présence fraternelle et bienveillante.

Merci à tous les membres de ma famille et à mes proches pour être là, tout simplement.

Pour terminer, je souhaiterais dédier ce travail à Gisèle, Philémon et Christian, qui m'ont donné le goût de la montagne et qui portent en eux une partie de mes racines. Mes pensées vont vers vous qui êtes partis trop tôt.

Note au lecteur

Ce document a été produit à l'issue d'un travail de recherche-action sur « *les externalités du pastoralisme collectif pyrénéen* » provenant d'une collaboration de longue date entre la recherche en sciences sociales et le monde du développement pastoral. L'apparition récente dans le débat public sur le pastoralisme d'un champ lexical issu des sciences économiques, la proximité de la réforme des dispositifs publics de soutien agricole et les connaissances parcellaires des acteurs du développement pastoral au sujet de la nature exacte des effets multiples du pastoralisme sur les autres usagers de l'espace ont constitué le terreau de cette thèse en CIFRE. Celle-ci fut menée au sein des deux structures partenaires - l'UMR Dynamiques rurales et le Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace - et avait deux objectifs majeurs.

Il s'agissait dans un premier temps de réduire le flou sémantique entourant les effets multiples du pastoralisme et de produire un socle de connaissances scientifiques sur le sujet par l'intermédiaire d'un travail de recherche fondamental et théorique. Le transfert de ces connaissances devait permettre aux agents de développement pastoral d'investir le débat public sur la prise en compte du pastoralisme à l'aide d'un argumentaire fondé sur des savoirs récents, produits et validés scientifiquement.

Il s'agissait dans un second temps d'élaborer une méthodologie de travail transférable et reproductible par les agents de développement pastoral. Cette méthodologie, construite et expérimentée à l'échelle locale, devait permettre l'identification, la caractérisation et une meilleure prise en compte des effets du pastoralisme par la multiplicité d'acteurs investis dans l'utilisation et dans la gestion des estives pyrénéennes.

Le Tome I est consacré à la partie fondamentale et théorique du travail de recherche-action. Nous y proposons un cadre théorique permettant l'étude des externalités du pastoralisme pyrénéen dont nous analysons l'expression à l'échelle locale sur quatre terrains d'étude répartis sur la chaîne pyrénéenne¹. Le Tome I constitue le cœur du travail de thèse, du point de vue académique. Il apporte des connaissances et un regard renouvelés sur les effets multiples du pastoralisme pyrénéen, ainsi qu'une analyse des formes de coopération locales mises en place par les acteurs autour de ces phénomènes qui échappent aux cadres mercantiles et institutionnels en place.

Le Tome II est quant à lui centré sur le second objectif - méthodologique - du travail.

¹ Les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Larrau dans les Pyrénées-Atlantiques ; les surfaces pastorales situées au niveau du domaine skiable de Peyragudes entre vallée du Louron (Hautes-Pyrénées) et vallée du Larboust (Haute-Garonne) ; les surfaces pastorales du Plateau de Beille en Ariège ; les surfaces pastorales de la commune de Mantet dans les Pyrénées-Orientales.

Le Tome I peut être lu indépendamment du Tome II par le lecteur plus spécifiquement intéressé par le cadre conceptuel et par les avancées théoriques de ce travail de recherche-action. Cependant, des notes de bas de page et des références aux contenus du Tome II ponctuent la partie méthodologique et les résultats présentés dans ce document. La lecture du Tome II peut alors enrichir le Tome I à l'aide de données brutes issues du travail de terrain, d'extraits d'analyse, d'approfondissements sur le cheminement méthodologique, ainsi que d'éléments factuels, statistiques et cartographiques (données chiffrées, cartes, etc.) permettant de préciser et d'illustrer le travail fondamental et les résultats présentés ici.

Sommaire

INTRODUCTION		13
PARTIE 1	LE RECOURS A LA NOTION « D'EXTERNALITES » DU PASTORALISME, ENTRE POSITIONNEMENT POLITIQUE ET CONSTAT DE TERRAIN	19
<hr/>		
	Chapitre 1	
	Les processus de qualification-requalification des effets de l'activité agricole à l'échelle internationale, évolution et diffusion des notions	23
	Chapitre 2	
	L'action publique en faveur du pastoralisme, entre dilution sectorielle, aménagement de l'espace et spécificité du « collectif » sur fond d'intérêt général	43
	Chapitre 3	
	Le pastoralisme et les estives pyrénéennes, des enjeux du collectif aux effets externes	72
PARTIE 2	POUR UNE APPROCHE RELATIONNELLE DES EFFETS DU PASTORALISME COLLECTIF PYRENEEN	105
<hr/>		
	Chapitre 4	
	Des externalités à l'approche relationnelle	108
	Chapitre 5	
	Démarche de recherche-action	135
PARTIE 3	DES EFFETS DU PASTORALISME A LA COOPERATION LOCALE MULTI-ACTEURS	165
<hr/>		
	Chapitre préalable	
	Identification et caractérisation préliminaires des effets multiples du pastoralisme pyrénéen	169
	Chapitre 6	
	Les estives de « Peyragudes », un cadre relationnel marqué par la domination du tourisme aménageur, le cas d'une coopération en suspens	179
	Chapitre 7	
	Les estives de « Larrau », vers une gouvernance du multi-usage à l'échelle de la montagne basque	208
	Chapitre 8	
	Le paysage, du consensus apparent à l'opposition des stratégies de développement et de gestion de l'espace	243
CONCLUSION		271
BIBLIOGRAPHIE		277
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES		299
ANNEXES		305
TABLES		317

INTRODUCTION

Vivre dans le Larboust et parcourir la montagne pyrénéenne avec son grand-père, c'est avoir la sensation d'être un peu chez soi partout dans les Pyrénées. Arpenter les petits sentiers montagnards avec le chien, dépasser la limite supérieure des forêts, s'asseoir dans l'herbe, croiser un troupeau de Tarasconnaises, contempler les hauts sommets ensoleillés au bord d'un lac ou bien s'abriter dans une cabane en pierre et attendre que l'orage cesse, voilà quelques expériences partagées par tous les amateurs de montagne et par les montagnards eux-mêmes. Ces spectacles grandioses gagnés au prix d'efforts physiques parfois considérables sont en grande partie, malgré leurs apparences naturelles et immuables, structurés par l'élevage transhumant depuis des temps immémoriaux. Engager une recherche sur le pastoralisme pyrénéen, c'est entrer dans les coulisses du spectacle et donc dans les coulisses des sensations. C'est comprendre que ces espaces dominés par un sentiment de liberté font en réalité l'objet d'un faisceau complexe de droits de propriété et d'usage. C'est prendre conscience qu'un bon nombre d'éléments structurant le paysage montagnard sont aménagés et entretenus par une activité agricole singulière dont les marqueurs spatiaux se font pourtant discrets sur les immenses espaces constitués par les estives pyrénéennes et aujourd'hui partagés par un éventail d'activités récréatives, touristiques et environnementales. C'est aussi renouveler son propre regard sur l'élevage transhumant. Bien que souvent considéré « du dehors » par le biais du « folklore » ou de la « tradition », il se révèle « de l'intérieur » être une pratique agricole de haute technicité, modernisée et adaptée à la complexification des sociétés montagnardes et des usages des espaces pastoraux. Enfin, c'est enrichir étonnamment son vocabulaire d'un lexique économique aujourd'hui mobilisé dans le débat sur le devenir de l'agriculture de montagne pour qualifier et défendre le pastoralisme pyrénéen.

En effet, après avoir été longtemps limité à l'image d'Epinal du berger et de son troupeau parcourant les pâturages d'altitude, le pastoralisme a fait sa réapparition sur la scène publique à l'aube des années 2000. Ce retour politico-médiatique se réalise dans un contexte de conflit autour de la cohabitation avec les grands prédateurs, et dans le cadre de la reconnaissance accrue par les dispositifs publics d'un ensemble de services rendus par l'activité pastorale aux sociétés et aux espaces montagnards. Le champ lexical du discours public de défense et de légitimation du pastoralisme pyrénéen s'est depuis lors enrichi d'un panel de vocables « empruntés » aux sciences économiques et aux arènes de discussion internationales. Dans les Pyrénées, c'est notamment la notion « *d'externalités*² » qui a été mobilisée par certains représentants de la profession agricole et des services de développement pastoral dans le cadre des débats relatifs à la Politique agricole commune et aux soutiens publics au pastoralisme pour la période post-2014. Les interrogations suscitées par la diffusion de ces notions économiques qualifiantes ont donné lieu, entre 2009 et

² Nous mettons systématiquement la notion d'externalités au pluriel dans ce travail car celle-ci est couramment mobilisée pour désigner un ensemble de phénomènes, tout comme les notions de services écosystémiques ou encore environnementaux.

2010, à la co-construction d'un projet de thèse en CIFRE³ - porté par le service pastoral des Hautes-Pyrénées (GIP-CRPGE)⁴ et par l'UMR Dynamiques rurales - se donnant pour objectif « *d'identifier, de caractériser et d'améliorer la prise en compte des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen* ».

Le GIP-CRPGE est une structure partenariale⁵ qui possède deux grandes missions. La première, qui est aussi la principale, est une mission d'animation pastorale qui se traduit par un appui à la définition et à la mise en œuvre de la politique pastorale départementale. D'un point de vue opérationnel, le GIP-CRPGE accompagne les gestionnaires d'estives ainsi qu'un certain nombre d'acteurs investis dans la gestion et dans l'utilisation des espaces montagnards dans le domaine de l'organisation collective, dans la structuration du foncier, dans la réalisation d'équipements pastoraux, dans la mise en place d'outils agro-environnementaux ou encore dans le développement des activités de gardiennage, etc. La seconde est une mission de prestation de services dans le domaine du pastoralisme et de la gestion de l'espace. Elle se matérialise par la réalisation d'études, de diagnostics pastoraux, et par des interventions en formations universitaires et agricoles notamment. La structure participe également à un groupe d'experts pastoraux réunis autour du Ministère chargé de l'agriculture et contribue de ce fait à la construction de la politique nationale en faveur du pastoralisme. Le travail de définition de la politique pastorale du GIP-CRPGE conduit la structure à adopter un positionnement stratégique et prospectif dans ses réflexions sur le pastoralisme collectif pyrénéen. La diffusion d'un champ lexical économique dans le monde agricole pyrénéen a naturellement mené le service pastoral à se saisir des notions en vogue pour participer au débat public et influencer les choix collectifs sur l'avenir des soutiens au pastoralisme.

Pour cela, le GIP-CRPGE s'est doté des outils de la recherche en sciences sociales. Au travers d'un travail de recherche-action, il s'agissait ainsi de réduire le flou sémantique entourant les notions émergentes, de produire des connaissances et une méthodologie de travail validées scientifiquement et re-mobilisables par les agents de développement. Pour la structure commanditaire, l'apparition de la notion d'externalités dans le débat public sur le pastoralisme se présentait comme une opportunité supplémentaire afin de défendre la spécificité pastorale au sein de l'agriculture de montagne. Le GIP-CRPGE considérait en effet que le caractère collectif de la pratique pastorale, associé à la singularité des espaces d'estives, justifiait une prise en compte publique du pastoralisme collectif pyrénéen spécifique et adap-

³ Convention industrielle de formation par la recherche.

⁴ Le Groupement d'intérêt public - Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace.

⁵ Le GIP-CRPGE est constitué par un partenariat entre l'Etat (représenté par la Direction départementale des territoires), le Conseil général, la Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, l'Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Vic en Bigorre, l'Association départementale des gestionnaires d'estives et le Groupement d'employeurs des bergers/vachers pluriactifs des Pyrénées centrales.

tée. Cependant, les connaissances au sujet des effets multiples émanant du pastoralisme demeuraient relativement vagues et lacunaires, tout comme le sens et les implications du recours à la rhétorique économique. Par ailleurs, au-delà de son utilisation à visée stratégique, la notion d'externalités du pastoralisme semblait également correspondre, selon le service de développement pastoral, à une réalité locale et à une utilité collective de l'activité pastorale partiellement intégrée dans les dispositifs de soutien et de prise en compte du pastoralisme.

Ce travail de thèse s'est alors structuré autour de deux grands objectifs. Le premier, présenté dans ce document, consistait à produire des connaissances fondamentales sur les effets multiples du pastoralisme à une échelle locale. Il s'agissait d'identifier, de caractériser ces phénomènes et de capitaliser les initiatives locales de prise en compte existantes. Le second objectif du travail, présenté en **TOME II**, était d'élaborer une méthodologie transférable et reproductible par les agents de développement afin d'améliorer la reconnaissance et le traitement des effets multiples de l'activité pastorale à l'échelle locale.

Le **TOME I** présente donc l'ensemble des avancées théoriques de ce travail de thèse. Il se structure en trois parties.

La première partie révèle les mécanismes qui président à l'apparition de la rhétorique économique dans le débat pyrénéen sur le pastoralisme. Cette rhétorique émane d'un double mouvement. Il s'agit d'une part d'un processus d'échelle internationale de qualification/requalification du lien Homme/nature et du lien agriculture/société au travers d'un ensemble de notions parmi lesquelles celles de multifonctionnalité agricole, ou encore de services écosystémiques et environnementaux. Il s'agit d'autre part de la poursuite d'une tradition nationale de légitimation d'une ligne politique de prise en compte spécifique du pastoralisme fondée sur les effets multiples de cette pratique et de ses espaces pour la société. Dans un contexte politique de mutation des dispositifs de soutien, la notion d'externalités est ainsi devenue pour certains acteurs du monde agricole pyrénéen une catégorie de sens commun utile pour envisager le rapport entre le pastoralisme et les autres usagers d'un espace montagnard en partage. Cependant, la variabilité des estives pyrénéennes et des modalités de gestion et d'utilisation dont elles font l'objet mène à envisager les phénomènes d'externalités comme des construits sociaux territorialisés, spécifiques aux espaces et aux systèmes d'acteurs au sein desquels ils prennent forme.

Au-delà d'une catégorie de discours stratégique, la notion d'externalités est également un concept scientifique mobilisé par les sciences sociales pour décrire un certain nombre de phénomènes reliés à la proximité entre certains groupes d'acteurs ou activités productives. Un détour par les différentes appropriations scientifiques du concept d'externalités, de l'approche économique classique à l'approche sociologique, en passant par des approches critiques de ces phénomènes, montre leur caractère résolument complexe et multidimensionnel. La deuxième partie du travail est donc dédiée à la construction d'un cadre théorique enrichi fondé sur une approche relationnelle des effets multiples du pastoralisme afin de ne négliger aucun pan de l'analyse et de s'affranchir des limites liées au concept d'externalités. Ce cadre

d'analyse se traduit par une méthode de travail qualitative et évolutive reposant sur le pluralisme méthodologique. Le recours aux méthodes qualitatives de l'observation participante et de l'entretien semi-directif, associées à l'expérimentation d'une méthode de travail en groupe, permet d'étudier les effets multiples du pastoralisme pyrénéen ainsi que leurs modalités d'expression à l'échelle locale sur quatre terrains répartis sur la chaîne pyrénéenne.

Forte de ce socle théorique et méthodologique, la dernière partie du travail interroge la manière dont les gestionnaires et les usagers de l'espace montagnard eux-mêmes appréhendent les effets positifs et négatifs issus du pastoralisme sur leurs espaces de pratiques. Le travail de terrain questionne la diversité des impacts du pastoralisme sur les autres usagers des estives, leur caractère territorialisé et l'ensemble des significations subjectives dont ils sont porteurs. Nous cherchons à savoir si les limites et les présupposés mercantiles associés à la notion d'externalités permettent de prendre en compte les interdépendances entre les activités qui se développent sur les estives pyrénéennes malgré l'utilité de la notion pour la justification d'une action publique dirigée spécifiquement vers l'activité pastorale. Localement, les rapports entre le pastoralisme et les autres acteurs investis dans la gestion et dans l'usage des estives semblent plutôt s'exprimer en termes de zones de friction, de conflits d'usage ou encore de synergies, pris en compte par la coopération multi-acteurs autour de la gestion du multi-usage des estives en partage.

PARTIE 1
LE RECOURS A LA NOTION
« D'EXTERNALITES » DU PASTORALISME,
ENTRE POSITIONNEMENT POLITIQUE
ET CONSTAT DE TERRAIN

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

Ce travail de thèse en CIFRE sur les « *externalités du pastoralisme collectif pyrénéen* » a débuté par un effort de contextualisation. Il nous a fallu comprendre comment une notion éminemment économique, en premier lieu utilisée par les économistes classiques dans le cadre de l’étude des districts industriels (MARSHALL, 1906), s’est retrouvée accolée à la pratique pastorale. En d’autres termes, nous avons tenté de répondre à la question suivante : **Qu’est-ce qui a conduit le GIP-CRPGE à se saisir de la notion d’externalités appliquée au pastoralisme ?** L’une des vocations principales de cette partie est de répondre à cette question.

Le recours à la notion d’externalités dans le but de qualifier le rapport entre le pastoralisme et la société émane d’un double mouvement.

Le premier se déploie à l’échelle internationale dans les sphères politiques et académiques. Il relève des processus d’émergence et de diffusion d’un ensemble de « mots clés » utilisés pour désigner les rapports agriculture/société et société/écosystèmes. Ces mécanismes de qualification-requalification des services rendus par l’environnement à la société, étendus par déplacement stratégique aux services rendus par l’agriculture à la société, sont marqués par des dynamiques d’émergence, d’appropriation, de glissement sémantique et d’abandon de notions telles que : la multifonctionnalité, les services écosystémiques ou encore environnementaux, les externalités. Nous verrons que ces « mots clés » d’origines variées (politiques ou scientifiques) ont connu une diffusion mondiale et une réappropriation relativement marquée au sein du monde agricole. Cette réappropriation s’est traduite en France par l’apparition récente dans le débat public sur l’agriculture et sur l’environnement de la notion de services environnementaux définis comme des externalités positives émises par l’activité agricole.

Le second mouvement menant à la mobilisation de la notion d’externalités en lien avec le pastoralisme transparait dans les politiques publiques nationales et européennes. En effet, au-delà de son inscription dans des tendances provenant des arènes de discussion internationales, le travail de recherche sollicité par le service pastoral haut-pyrénéen s’enracine dans une tradition ancienne reliant le soutien de l’activité pastorale à la reconnaissance des effets positifs de cette activité pour la collectivité. Nous montrerons en effet qu’après avoir considéré le pastoralisme comme une activité délétère pendant près de deux siècles, la puissance publique nationale change de regard sur une activité pastorale dont la régression généralisée au milieu du 20^{ème} siècle met en péril la sécurité et le cadre de vie des populations et des usagers de la montagne. Nous verrons ainsi que la question des externalités de l’activité pastorale, bien que formulée différemment à l’aune de la réforme de la Politique agricole commune et des tendances rhétoriques actuelles, n’est pas neuve et poursuit une tradition de soutien public au pastoralisme âgée de plus quarante ans et dont les points culminants sont la loi pastorale de 1972 et, dans les Pyrénées, la mise en place du PSEM en 2008.

La fin de la première partie sera consacrée à une présentation approfondie du pastoralisme collectif pyrénéen et de ses spécificités. Le caractère collectif de la ges-

tion et de l'utilisation pastorale des estives mêlé à la multiplication et à l'intensification de leurs usages crée une proximité particulièrement favorable à l'émergence d'interdépendances ou de conflits entre les groupes d'acteurs. C'est dans ce contexte qu'apparaissent un ensemble d'effets positifs, mais également négatifs, issus de l'activité pastorale et qui échappent partiellement voire totalement aux cadres institutionnels et mercantiles existants. Ainsi, l'usage de catégories économiques par le GIP-CRPGÉ afin de désigner les relations entre le pastoralisme et les autres usagers des estives provient également du constat de terrain relatif à l'existence de ces situations complexes et territorialisées de partage des estives et de proximité entre des usagers de plus en plus diversifiés.

Chapitre 1.

LES PROCESSUS DE QUALIFICATION-REQUALIFICATION DES EFFETS DE L’ACTIVITE AGRICOLE A L’ECHELLE INTERNATIONALE, EVOLUTION ET DIFFUSION DES NOTIONS

L’apparition dans le débat public sur le pastoralisme des termes issus des sciences économiques ne peut être datée précisément. Néanmoins, bien que la reconnaissance des effets multiples du pastoralisme soit ancienne dans les dispositifs de soutien européens et nationaux, le recours à la rhétorique économique afin de les qualifier est beaucoup plus récent. Certaines notions apparaissent dans les dispositifs relatifs au pastoralisme à partir de 2008 au niveau du Plan de soutien à l’économie de montagne (PSEM) qui intègre un ensemble de mesures et de fonds destinés au pastoralisme collectif pyrénéen. L’activité pastorale se voit alors reconnue pour son « *caractère multifonctionnel* » tandis que les espaces pastoraux sont associés à la production « *d’externalités positives* »⁶. En 2010, le service pastoral des Hautes-Pyrénées se saisit à son tour de la notion d’externalités et s’engage dans une collaboration avec la recherche en sciences sociales afin d’étudier le pastoralisme au crible de la rhétorique émergente. C’est suite à la formulation de cette demande par le GIP-CRPGE que nous nous sommes interrogée sur l’origine de ce questionnement et sur les raisons qui pouvaient mener les représentants de cette structure de développement à mobiliser des qualificatifs, a priori résolument ancrés dans l’économie de marché, afin décrire le pastoralisme.

L’étude de la littérature scientifique et des débats internationaux portant sur les rapports société/écosystèmes et agriculture/société nous montre un recours progressif, depuis la fin du siècle dernier, à une diversité de notions - telles que celles de multifonctionnalité agricole, de services écosystémiques et de services environnementaux - permettant de qualifier et de requalifier la diversité des ressources fournies à la société par les activités agricoles ou par les écosystèmes naturels. L’une des raisons permettant de comprendre la mobilisation du mot clé « externalités » par le GIP-CRPGE émane de ces processus de qualification/requalification des interfaces société/écosystèmes et agriculture/société qui se font jour et qui se propagent depuis les arènes de discussions politiques et scientifiques internationales, plus particulièrement depuis le début des années 1990.

L’objectif de ce premier chapitre est de mettre en évidence le contexte international d’émergence et de diffusion de ces tendances sémantiques : de quelle manière et dans quelles arènes de discussion trouvent-elles leurs origines ? Quels sont les liens qui les unissent ? Quelles sont leurs évolutions respectives, entre mises en

⁶ Circulaire DGPAAT/SDEA/C2011-3091 du 12 décembre 2011 relative à la mise en œuvre de la mesure 323c « dispositif intégré en faveur du pastoralisme » dans le cadre du PDRH et du PSEM (MAP, 2011).

politique, délaissements et changements de locuteurs ? L'intérêt sera de dresser une échelle d'évolution de ces qualificatifs faisant apparaître à la fois leurs similarités et leurs différences dans la manière d'envisager les effets agricoles et environnementaux ainsi que les questions d'interface. Nous verrons ainsi que le questionnement du GIP-CRPGÉ sur les externalités pastorales constitue une forme de réappropriation des notions émergentes découlant de la diffusion des qualificatifs et des cadres de pensée structurant les débats internationaux sur l'agriculture et sur l'environnement.

1. La multifonctionnalité agricole ou la recherche d’une légitimité politique après « les crises » sur fond de préoccupations environnementales

1.1. Emergence et mise en politique du paradigme multifonctionnel

La notion de multifonctionnalité agricole désigne, dans sa définition la plus courante, le fait que l’agriculture possède à la fois des fonctions économiques, environnementales, patrimoniales et sociales. Selon DELORME (2003) et MASSOT-MARTI (2002), deux tendances sont à l’origine de l’émergence de cette notion et de son appropriation par l’Union européenne. Ce double mouvement associe d’une part la volonté européenne de trouver une nouvelle légitimité à l’exception agricole dans le cadre du processus de libéralisation des échanges engagé depuis les années 1980 (et catalysé par l’accord agricole de Marrakech qui impose la libéralisation des politiques agricoles aux pays industrialisés) ; et d’autre part, la montée en puissance des préoccupations environnementales, sous forme de contestations sociales face au productivisme agricole et aux crises sanitaires marquantes des années 1980-1990 (vache folle, pollutions massives, etc.). La multifonctionnalité, qui fait son entrée politique lors de la conférence de Rio de Janeiro de 1992, connaît dès lors une large appropriation à l’échelle européenne dans le cadre de la remise en cause des référentiels exclusivement productivistes qui sous-tendaient jusqu’alors le secteur agricole et qui laissent désormais une place (toute relative) à une vision de l’agriculture fondée sur le développement durable.

En effet, le début des années 1990 marque l’avènement d’une volonté politique de conservation de la biodiversité, et le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, au cours duquel est rédigée et ratifiée par 176 Etats la Convention sur la diversité biologique (CDB), joue un rôle particulièrement important dans la diffusion des notions de biodiversité et de multifonctionnalité. La multifonctionnalité agricole est dès lors débattue au niveau de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre des négociations agricoles du cycle de Doha notamment, mais également au niveau de l’Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) par la mise en place d’un cadre analytique de la notion censé permettre son introduction dans les politiques agricoles des différents pays concernés (MOREDDU, 2002 ; ZULAUF, 2002). Après sa mise en politique en 1992, l’aube des années 2000 constitue, du point de vue scientifique, un point fort dans la progression de l’appropriation du paradigme multifonctionnel par l’intermédiaire des travaux de l’OCDE au sein desquels les économistes ont joué un rôle majeur.

Du point de vue de la politique agricole européenne, en 1992, en réponse aux attentes sociétales en matière de préservation de l’environnement, la première réforme de la PAC inclut de nouveaux objectifs environnementaux qui se traduisent par la mise en place des Mesures agroenvironnementales (MAE). Celles-ci sont consolidées par la réforme de 1999 qui présente comme innovation majeure la sépara-

tion des aides allouées à l'agriculture en deux piliers distincts, le premier destiné aux aides directes et aux aides à la production, et le second dédié au développement rural qui reprend les politiques structurelles classiques et dont l'objectif est de légitimer les soutiens à l'activité agricole du point de vue sociétal (MASSOT-MARTI, 2002). Le second pilier de la PAC se traduit alors par le renforcement des MAE et des aides aux régions défavorisées, par la volonté de consolidation et de maintien des élevages extensifs, mais surtout par la reconnaissance de la multifonctionnalité agricole. Cette reconnaissance européenne se traduit en France par la loi d'orientation agricole de 1999 dont l'article premier (loi n°99-574 du 9 juillet 1999) stipule que : « *La politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable* ». Cette phrase, qui met symboliquement sur un pied d'égalité les fonctions économiques, environnementales et sociales de l'agriculture, synthétise la philosophie des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE). Ils forment l'innovation majeure de cette législation qui rompt en cela avec l'approche quasi-exclusivement productiviste de la loi Debré de 1960 (REMY, 1999). Ces formes de contrats passés entre l'Etat et les agriculteurs, sur la base d'un « autodiagnostic » de l'exploitant agricole (ou du groupe d'exploitations) et du volontariat, engagent l'agriculteur (ou le groupement) sur un ensemble d'actions rangées selon deux volets : un premier volet territorial et environnemental et un second volet économique et relatif à l'emploi. L'exploitant sélectionne ainsi un « lot » d'actions au sein d'une nomenclature définie à l'échelle locale et départementale et se voit compensé pour le manque à gagner ou le surcoût induit par la mise en place de ces actions (de limitation des pratiques d'épandage ou encore d'amélioration de la qualité des produits par exemple) (REMY, 1999). Cette approche globale de l'exploitation agricole fondée sur une démarche volontaire et sur la pluralité des fonctions de l'agriculture définies à l'échelle territoriale (par le biais d'une subsidiarité garantie par la mise en place de catalogues d'actions spécifiques aux divers territoires) constitue la traduction française en dispositif de la notion de multifonctionnalité.

La multifonctionnalité démontre ainsi un caractère relativement englobant qui, dans un contexte de mondialisation hautement concurrentiel, a permis de traduire la volonté politique partagée par certains pays, notamment au niveau de l'Union européenne, de perpétuer une exception agricole face à la libéralisation complète des échanges promue par certains des détracteurs de ce traitement dérogaire favorisant les distorsions de marché. Bien que ce caractère synthétique de la notion ait conduit à des prises en compte extrêmement variables, à l'instar de PERRAUD (2003), il nous semble que l'approche multifonctionnelle a permis le développement d'un cadre d'interprétation pour un ensemble de phénomènes liés à l'activité agricole et l'articulation de diverses thématiques (environnementales, économiques, institutionnelles...). PERRAUD (2003) assimile par ailleurs la reconnaissance et le soutien de la multifonctionnalité à un véritable cadre doctrinal associant de manière étroite les connaissances produites et les innovations politiques qui en

découlent. La traduction française de ce cadre de pensée en application de la réforme de PAC de 1999 en constitue un exemple probant.

Cependant, un certain nombre d’ambiguïtés liées à la notion de multifonctionnalité largement débattues, que ce soit au sein des divers courants de pensée constituant les sciences économiques ou de la sphère politique internationale, ont conduit au délaissement rapide de la notion.

1.2. Les grands débats politiques et scientifiques autour de la multifonctionnalité agricole, évolution et épuisement d’une notion controversée

Comme le donne à lire MASSOT-MARTI (2002), il existe deux approches en matière de multifonctionnalité. L’approche positive, qui est notamment celle de l’OCDE et des pays favorables à la libéralisation du marché agricole dans le cadre des négociations de l’OMC⁷ et l’approche normative qui correspond au paradigme de l’Union européenne et des pays dits « amis de la multifonctionnalité »⁸.

L’approche positive consiste à définir la multifonctionnalité comme « une caractéristique du processus de production ». L’agriculture réalise une production conjointe de produits multiples parmi lesquels on trouve des externalités et des biens publics qui échappent au marché. L’approche positive repose sur un double constat. Le premier est que la multifonctionnalité n’est pas une caractéristique exclusive de l’activité agricole. Le second est qu’il est nécessaire de mesurer l’offre et la demande sociale concernant chaque produit issu de l’agriculture de manière à élaborer des politiques de soutien efficaces (MASSOT-MARTI, 2002). Cette approche est critiquée par certains auteurs pour son aspect essentiellement marchand, fondé sur des critères d’évaluation principalement économiques des fonctions agricoles au détriment de l’équité ou encore de la redistribution des revenus. Elle est cependant à la base du travail analytique de l’OCDE (MASSOT-MARTI, 2002).

L’approche normative repose quant à elle sur l’émergence de la notion multifonctionnalité en tant que conceptualisation des attentes sociales vis-à-vis d’une agriculture qui « doit » être source de fonctions plurielles (économique, sociale, environnementale). Contrairement à l’approche positive, l’approche normative se base

⁷ Les pays favorables à la libéralisation complète du marché agricole (réticents, voire totalement opposés à la notion de multifonctionnalité et aux considérations autres que celles d’ordre commercial qu’elle sous-tend) sont : les pays de Cairns, les Etats-Unis ainsi que quelques pays en développement à l’image de l’Inde et du Pakistan. Les pays de Cairns sont un groupe d’un vingtaine de pays exportateurs de produits agricoles formé en 1986 à Cairns en Australie en vue des négociations du cycle d’Uruguay (ZULAUF, 2002).

⁸ Les pays « amis de la multifonctionnalité », appelés aussi « multifonctionnalistes » sont constitués par : l’Union Européenne, le Japon, la Suisse, la Norvège, la Corée du Sud, l’île Maurice, la plupart des pays en transition et un certain nombre de pays en développement (ZULAUF, 2002).

sur une analyse pluridisciplinaire et sur des méthodes d'évaluation multicritères de l'offre et de la demande sociales (ALLAIRE et DUPEUBLE, 2002).

La définition qui sert de base aux travaux de l'OCDE (2001) et aux tenants de l'approche positive est que la multifonctionnalité rassemble les productions multiples de l'agriculture dont certaines possèdent un caractère de biens publics et/ou encore d'externalités.

Cette définition renvoie au fait que certaines des productions de l'agriculture échappent partiellement ou complètement aux mécanismes du marché, rendant ainsi l'intervention publique nécessaire. Pour traiter ce « problème », il est donc proposé de séparer les différentes fonctions de l'agriculture afin de favoriser leur évaluation respective et leur internalisation via une absorption par les mécanismes mercantiles, une fourniture volontaire ou par leur prise en compte sous forme d'incitations publiques (OCDE, 2001 ; MORREDU, 2002).

Cette approche réductionniste de la multiplicité des fonctions agricoles est vivement critiquée par certains auteurs (BARTHELEMY et NIEDDU, 2002 ; ALLAIRE et DUPEUBLE 2002) qui soulèvent notamment la référence exclusive à l'économie néoclassique afin de traiter le caractère collectif de certains des produits de l'agriculture qualifiés de « non-marchands » et assimilés à des défaillances de marché. Selon BARTHELEMY et NIEDDU (2002), ceci s'apparente à une forme de subordination des fonctions non marchandes de l'agriculture à ses fonctions marchandes. Par ailleurs, ALLAIRE et DUPEUBLE (20002) soulignent le fait que l'étude de ce qu'est la multifonctionnalité repose exclusivement sur les définitions économiques standards des externalités et présente le défaut majeur de ne pas laisser de place aux acteurs, à leurs « représentations des problèmes », à l'aspect social et territorial des externalités. Cette approche élude donc le « caractère local contingent » de ces productions. D'un point de vue analytique, l'approche exclusivement mercantile consistant en une volonté de requalification systématique du non-marchand en marchand (par le biais d'une séparation systématique des fonctions agricole et de la mise en place d'incitations financières associées) apparaît insuffisante pour traiter la question de la multifonctionnalité agricole. A titre d'exemples, BARTHELEMY et NIEDDU (2002) proposent une analyse prenant en considération les aspects identitaires et patrimoniaux inhérents aux productions agricoles ;

Encadré 1

*Liste non exhaustive des produits de l'agriculture ayant un caractère public selon l'OCDE
(OCDE, 2001 ; MOREDDU, 2002)*

*Paysage,
Diversité des espèces et des écosystèmes,
Qualité des sols, de l'eau, de l'air,
Utilisation de l'eau,
Conservation des terres,
Gaz à effet de serre,
Viabilité rurale,
Sécurité alimentaire,
Patrimoine culturel,
Bien-être des animaux.*

ALLAIRE et DUPEUBLE (2002) mettent quant à eux en évidence l’importance du caractère territorial de la multifonctionnalité et de son lien aux acteurs concernés.

Dès la fin des années 1990, c’est-à-dire après la mise en politique de la notion de multifonctionnalité, et ce jusqu’aux années 2002-2003 (qui semblent constituer, particulièrement à l’échelle nationale, un pic au cours duquel les publications scientifiques sur la question sont particulièrement abondantes) on voit ainsi émerger un ensemble de conceptualisations de la notion de multifonctionnalité agricole dont les économistes de tous courants (orthodoxes et hétérodoxes) constituent les acteurs principaux. Les débats politiques à l’échelle internationale du début des années 2000 vont néanmoins marquer l’abandon relativement rapide du cadre de pensée multifonctionnel et avec lui, des instruments politiques qui en sont issus.

En effet, cette notion fait l’objet de multiples débats au sein de l’OMC, plus particulièrement au sujet des Non trade concerns (NTC) ou Considérations autres que celles d’ordre commercial (CAOC). La mise en débat de la multifonctionnalité agricole dans le cadre de la conférence de Doha de novembre 2001 cristallise une nette opposition entre deux groupes de pays : les pays « multifonctionnalistes » prônant une sorte de « dérogation agricole » en lien avec le caractère multifonctionnel et la multiplicité des agricultures *versus* les pays favorables à une libéralisation totale des échanges agricoles, et reprochant, notamment à l’Europe, son attitude protectionniste à l’origine de distorsions sur le marché agricole mondial (BONNAL et *al.*, 2012 ; WASKIEL, 2002). Cette scission internationale en rapport avec le caractère plurivoque de la multifonctionnalité agricole mène à l’épuisement de la notion qui « ne constitue plus au sein de cette institution (OMC), ni de la plupart des autres institutions internationales, une catégorie structurante des politiques publiques agricoles et rurales » (BONNAL et *al.*, 2012).

A cet épuisement à l’échelle internationale succède un abandon des instruments de traduction de l’approche multifonctionnelle à l’échelle nationale. La politique française relative aux CTE, auxquels succéderont en 2002 les Contrats d’agriculture durable (CAD) (formes de CTE beaucoup moins contraignantes) est définitivement abandonnée par le gouvernement avec la loi d’orientation agricole de 2006. Dans le milieu scientifique, la notion de multifonctionnalité agricole va également disparaître progressivement pour laisser place à celles de services écosystémiques et de services environnementaux.

2. L'ère des services écosystémiques et environnementaux, de la requalification de l'interface nature/société à celle des rapports agriculture/société

2.1. *La référence aux services écosystémiques pour protéger la nature, mise en politique d'une notion scientifique*

Les services écosystémiques peuvent être définis comme l'ensemble des services rendus par les écosystèmes naturels aux êtres humains. Contrairement à la notion de multifonctionnalité dont la naissance s'apparente d'abord à une mise en politique puis à une appropriation scientifique, les services écosystémiques ont, dans un premier temps, émergé dans la communauté scientifique, et ce dès les années 1970, bien avant de connaître leur véritable entrée en politique marquée par le Millenium ecosystem assessment (MEA) en 2005 (FROGER et *al.*, 2012).

Les travaux de MERAL (2010) ainsi que ceux de CASTRO et ARNAULD DE SARTRE (2014) nous permettent de dresser une vision d'ensemble de l'émergence et de l'évolution de la notion de services écosystémiques dans les sphères académiques puis politiques au travers de trois périodes distinctes.

La première période, **entre 1970 et 1997**, est celle de **l'émergence progressive de la pensée des services écosystémiques**. Les services écosystémiques sont tout d'abord mobilisés par des scientifiques issus de l'écologie et de la biologie de la conservation. Cette période est notamment marquée par la publication du rapport SCEP (Report of the study of critical environmental problems, 1970) par le MIT (Massachusetts institute of technology) dont le but était de construire une vision d'ensemble des problèmes environnementaux et au sein duquel on trouve une première liste de services écosystémiques⁹.

Encadré 2

Première liste des services écosystémiques contenue dans le SCEP (1970)

« pest control, insect pollination, fisheries, climate regulation, soil retention, flood control, soil formation, cycling of matter, composition of the atmosphere » (SCEP, 1970, cité par MERAL, 2010).

⁹ « Lutte contre les nuisibles (parasites, maladies, etc.), pollinisation par les insectes, ressources piscicoles, régulation du climat, contrôle des inondations, formation des sols, cycle de la matière, composition de l'atmosphère » (SCEP, 1970, cité par MERAL, 2010, traduit par nos soins).

Les années 1970-1980 marquent également l’union de l’écologie et des sciences économiques dans la construction d’une « pensée des services écosystémiques » via l’apparition de l’économie écologique qui constitue un courant de pensée hybride associant « *des références structurantes à la systémique, à l’énergétique, la complexité, l’approche du long terme* » et « *le recours à l’évaluation monétaire, unidimensionnelle et atemporelle* » (MERAL, 2010). Pour les scientifiques pionniers et porteurs de la notion de services écosystémiques, l’idée est alors de justifier le devoir de protection de la nature. Le constat scientifique de la dégradation croissante des écosystèmes naturels par les activités humaines et de l’inaction de la part des pouvoirs publics conduit ainsi ces chercheurs, plus particulièrement issus de la biologie de la conservation et de l’écologie systémique, à associer sciences naturelles et économie afin de provoquer l’action politique par l’évaluation du coût de l’inaction par exemple (CASTRO et ARNAULD DE SARTRE, 2014).

La deuxième période mise en évidence dans la trajectoire de la notion de services écosystémiques s’échelonne de 1997 à 2005. Elle est marquée par **la médiation et par la mise en politique de la notion**. Les prémices de cette période sont ponctuées par deux publications majeures. C’est en 1997 que paraît l’ouvrage collectif coordonné par Gretchen C. DAILY (1997) « *Nature’s services : societal dependence on natural ecosystems* » au sein duquel la référence aux services écosystémiques est explicite et dont certains des auteurs interviendront dans le pilotage et l’évaluation du Millenium Ecosystem Assessment (BONIN et ANTONA, 2012). Tout en mettant l’accent sur l’interdépendance entre l’Homme et les écosystèmes naturels, cet ouvrage aborde l’identification et la compréhension des services écosystémiques fournis par les principaux biomes (les écosystèmes marins, les forêts, les prairies...) ; il propose également des discussions sur les fondements de l’évaluation de ces services écosystémiques et sur les méthodes existantes. C’est également en 1997 qu’est publié dans la revue *Nature* l’article de Robert COSTANZA¹⁰ et *al.* et au sein duquel un groupe de chercheurs (écologues, économistes, géographes, climatologues) tente de donner une valeur aux grands écosystèmes à une échelle globale. Ces deux productions scientifiques ont été rendues célèbres par leur caractère pionnier et englobant dans l’étude de la dépendance entre l’Homme et les services écosystémiques pour la première, et par la tentative d’évaluation monétaire globale de ces derniers pour la seconde. Elles présentent en outre le point commun de se positionner dans une optique de sensibilisation de l’opinion et d’intégration des questions traitées dans le processus de décision politique. L’aspect pédagogique et sensibilisateur rejoint donc chez ces auteurs la volonté de traduction de leur cadre de pensée en politiques de conservation. A titre d’exemple, Gretchen C. DAILY (1997) invoque, en préface de l’ouvrage mentionné précédemment, les principaux objectifs de ce travail de synthèse collectif. Il s’agit de construire un socle de connaissances sur les facteurs

¹⁰ Il faut noter par ailleurs que Robert COSTANZA est un des contributeurs de l’ouvrage de Gretchen C. DAILY cité plus haut.

responsables des dégradations de la biosphère afin de conduire à la formulation et la mise en place de politiques de conservation adaptées. L'auteure fait part d'un constat d'échec de la communauté scientifique dans la production et dans la diffusion des connaissances auprès du grand public qui constitue selon elle l'une des raisons principales de l'ignorance des problèmes environnementaux et de l'absence de politique efficace de gestion des dégradations des écosystèmes naturels. COSTANZA et al. (1997) soulignent quant à eux la nécessité de donner au « capital naturel produisant les services écosystémiques » le poids (monétaire) qu'il mérite dans la prise de décision afin de limiter les conséquences de l'inaction sur les générations futures :

« What this study makes abundantly clear is that ecosystem services provide an important portion of the total contribution to human welfare on this planet. We must begin to give the natural capital stock that produces these services adequate weight in the decision-making process, otherwise current and continued future human welfare may drastically suffer¹¹ » (COSTANZA et al., 1997).

Le point culminant de la période de médiatisation des services écosystémiques se situe entre février 2001 et mars 2005, période marquée par le Millénaire ecosystem assessment (MEA) ou « Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire ». Le MEA est une étude menée à l'échelle internationale et rassemblant un large panel de scientifiques (plus de 1300). Ce travail est commandé en 2000 par les Nations Unies afin de poser les bases de la reconnaissance, de la mesure et de la prise en compte des services rendus par les écosystèmes à l'humanité. Il réunit près de 50 pays et présente l'objectif « *d'étudier les conséquences d'une modification de l'écosystème pour le bien être humain et de poser les bases scientifiques des mesures nécessaires pour améliorer la conservation et l'utilisation durable de ces systèmes et leur contribution au bien être humain* » (BONIN et ANTONA, 2012). Les services écosystémiques y sont définis comme « *les bénéfices que les humains tirent des écosystèmes* » (MEA, Rapport de synthèse, 2005) et sont classés selon quatre grandes catégories :

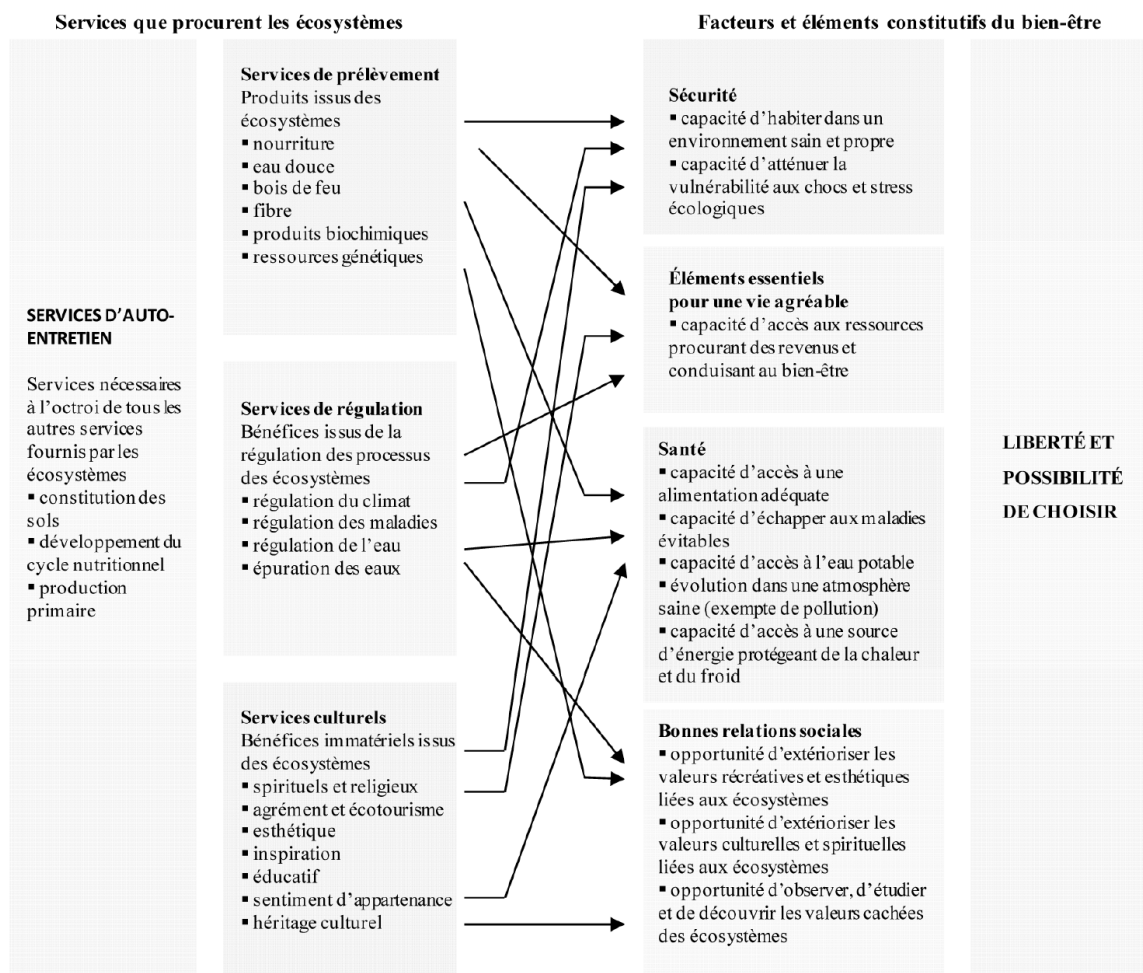
- Les services d'auto-entretien « *nécessaires à l'octroi de tous les autres services fournis par les écosystèmes* » ;
- Les services de prélèvement ou « *produits issus des écosystèmes* » ;
- Les services de régulation « *issus de la régulation des processus des écosystèmes* » ;
- Les services culturels définis comme des « *bénéfices immatériels issus des écosystèmes* » (MEA, Rapport de synthèse, 2005).

Comme le montre la figure ci-après, ces quatre grandes catégories de services fournis par les écosystèmes sont mises en relation avec des éléments constitutifs du bien-être humain à l'image de la sécurité, d'un cadre de vie agréable, de la santé ou

¹¹ « *Ce que montre clairement cette étude, c'est que les services écosystémiques apportent une part importante de la contribution totale au bien-être humain sur cette planète. Nous devons commencer à donner au capital naturel qui produit ces services un poids adéquat dans le processus décisionnel, dans le cas contraire le bien-être humain présent et futur pourrait souffrir drastiquement* » (COSTANZA et al., 1997, traduit par nos soins).

encore du tissu social, cet ensemble d’éléments conduisant à la liberté et à la possibilité de choisir.

Figure 1 : Les bénéfices tirés des écosystèmes et leurs liens avec le bien-être de l’Homme (Adapté du MEA, 2003 par MERAL, 2012).



Cette étude d’envergure a engendré la multiplication des recherches sur le thème des services écosystémiques et inaugure la troisième période identifiée par MERAL (2010) et par CASTRO et ARNAULD DE SARTRE(2014).

Il s’agit de la période **post-Millennium ecosystem assessment (2005 – Actuel)** marquée par **des débats scientifiques et politiques sur l’opérationnalisation de la notion de services écosystémiques**. Suite au Millennium ecosystem assessment, CASTRO et ARNAULD DE SARTRE (2014) identifient l’apparition, au sein des différents réseaux de chercheurs, d’une divergence dans la prise en compte scientifique de la notion de service écosystémiques. Alors que le réseau de Robert COSTANZA se saisit de la notion de services écosystémiques comme d’un instrument essentiellement politique facilitant la discussion

entres acteurs et l'argumentaire en faveur de la protection de l'environnement, le réseau de Gretchen C. DAILY s'approprie la notion comme un outil de gestion des ressources naturelles et d'intériorisation des externalités négatives liées à la dégradation de l'environnement par des mécanismes monétaires. Ainsi et bien que les économistes semblent se détacher de la notion de services écosystémiques, les chercheurs en sciences naturelles se scindent en deux courants, le premier orienté vers la sphère politique et le second reposant sur des outils résolument ancrés dans l'économie néoclassique (CASTRO et ARNAULD DE SARTRE, 2014). Parallèlement aux divergences scientifiques, le Millenium ecosystem assessment est décliné en initiatives régionales et nationales, les recherches concernant la mise en lien des services écosystémiques et des politiques de conservation se développent, et les réflexions sur les instruments économiques permettant de prendre en compte ces services s'autonomisent et s'amplifient (MERAL, 2010). Du point de vue purement politique, les débats se concentrent principalement sur l'évaluation et la valorisation monétaire des services écosystémiques au travers notamment de l'initiative TEEB¹² « The economics of ecosystems and biodiversity », initiée en 2007 dans la lignée directe des travaux du Millenium ecosystem assessment.

2.2. Les agriculteurs fournisseurs de services environnementaux, une « réappropriation opportuniste » des services écosystémiques par le monde agricole

La période post-Millenium ecosystem assessment voit donc se développer les débats scientifiques et politiques sur les modalités d'opérationnalisation de la notion de services écosystémiques. Les travaux sur les Paiements pour services environnementaux (PSE) engagés dans la continuité des premières évaluations monétaires de la biodiversité entre 1990 et 2000 prennent de l'ampleur durant cette période (MERAL, 2010). Les Paiements pour services environnementaux constituent des instruments développés afin de favoriser la conservation ou la restauration des services écosystémiques : « *Le principe du mécanisme réside dans la rémunération contractuelle d'acteurs conditionnellement au maintien ou à la restauration d'un ou plusieurs services écosystémiques préalablement identifiés* » (CDC, 2014). Selon MURADIAN et al. (2010) les PSE sont des instruments censés permettre un changement de comportement individuel

¹² L'initiative TEEB émerge sous l'impulsion des ministres de l'environnement réunis dans le cadre du G8 en mars 2007. L'objectif général de l'initiative TEEB est de réaliser un état de l'art sur les liens qui unissent l'économie, la biodiversité et les services écosystémiques afin de réfléchir aux outils nécessaires permettant d'améliorer leur prise en compte dans les processus décisionnels publics et privés. Il s'agit d'évaluer la valeur des services écosystémiques, de calculer le coût économique global de la perte de biodiversité et les bénéfices engendrés par la mise en place d'action pour enrayer cette dégradation. Ce projet s'est notamment traduit par la publication de cinq rapports distincts échelonnée entre 2009 et 2011 et à destination de divers groupes d'acteurs (décideurs publics, entreprises et acteurs privés, citoyens et consommateurs) (CARNOYE, 2012).

ou collectif jugé délétère pour les écosystèmes et les ressources naturelles. Les PSE correspondent ainsi à un transfert de ressources entre acteurs sociaux afin de mettre en adéquation les usages individuels ou collectifs de la terre avec des objectifs communs de gestion des ressources naturelles (MURADIAN et *al.*, 2010). Ces instruments constituent une forme de marchandisation des relations associant des groupes d’acteurs ayant un impact sur les écosystèmes naturels (via leurs activités industrielles, agricoles ou sylvicoles par exemple) à d’autres groupes d’acteurs utilisateurs des services fournis par ces mêmes écosystèmes (communautés locales, fournisseurs d’eau par exemple). L’existence de PSE implique ainsi la création de marchés sur lesquels sont échangés à titre d’exemples : des droits ou redevances d’utilisation des écosystèmes naturels, des droits à polluer, des services de protection ou encore de restauration d’écosystèmes naturels (reboisement ou protection de forêts par exemple). Les marchés de la séquestration du carbone ou encore les marchés concernant les bassins hydrographiques comptent parmi les plus connus¹³ (MAYRAND et PAQUIN, 2004). Parallèlement à l’accroissement des réflexions sur les PSE et aux premières expériences relatives à la rémunération des services de conservation ou de non-dégradation des écosystèmes naturels, le monde agricole va se positionner dans le débat politique international sur les services écosystémiques et sur leurs modalités d’opérationnalisation.

De par leur action étendue sur les écosystèmes naturels à l’échelle mondiale, les agriculteurs sont rapidement associés aux services écosystémiques et à la nécessité de paiements permettant à la fois la limitation des pratiques agricoles néfastes d’un point de vue environnemental et la promotion de pratiques bénéfiques à la fourniture de services écosystémiques. Le milieu des années 2000 marque en effet l’appropriation progressive des notions issues initialement du monde de la conservation et des sciences naturelles par le monde agricole dans le cadre de l’épuisement du référentiel multifonctionnel. Cet accaparement politique de la rhétorique relative aux écosystèmes et à la protection de la nature peut être illustré, à l’échelle internationale, par le rapport publié en 2007 par la Food and agriculture organization (FAO) : « *Payer les agriculteurs pour des services environnementaux* ».

« Les exploitants agricoles constituent le principal groupe de gestionnaires des ressources naturelles du monde. Ils sont à la fois utilisateurs et prestataires d’un large éventail de services écosystémiques. Leurs interventions peuvent améliorer et dégrader les écosystèmes. Aussi est-il indispensable de bien comprendre la dynamique de leurs décisions pour élaborer de nouvelles stratégies qui valoriseront les services écosystémiques et favoriseront une croissance durable » (FAO, 2007).

Ce rapport met en avant le rôle important des agriculteurs dans la fourniture d’une sous-catégorie de services écosystémiques qualifiés de services environnementaux et assimilés à des externalités positives échappant au marché et nécessitant une

¹³ Pour aller plus loin, voir LANDELLS-MILLS et PORRAS (2002) ; PAGIOLA, BISHOP et LANDELLS-MILLS (2002).

prise en compte par la mise en place de Paiements pour services environnementaux :

« Le terme « services écosystémiques » est parfois utilisé de façon interchangeable avec celui de « services environnementaux ». Dans ce rapport, le terme « services environnementaux » se rapporte spécifiquement au sous-ensemble de services écosystémiques caractérisés par des externalités » (FAO, 2007).

Alors que, comme le montrent CASTRO et ARNAULD DE SARTRE (2014), les notions de services écosystémiques et de services environnementaux connaissent initialement des trajectoires scientifiques et politiques relativement indépendantes, l'année 2007 et la publication du rapport de la FAO marque un rapprochement entre ces deux notions par l'intermédiaire de l'appropriation de la rhétorique des services par le monde agricole. C'est ce rapprochement qui est selon nous à l'origine de la diffusion des notions de services environnementaux et d'externalités positives agricoles dans les arènes de discussion internationales puis nationales. Néanmoins, le recours à un registre sémantique résolument économique et instrumentaliste afin de désigner les fonctions de l'agriculture semble marquer une mutation dans l'approche du rôle de l'agriculture vis-à-vis de la société et des modalités de prise en compte dont elle pourrait bénéficier.

2.3. La notion de services environnementaux pour qualifier l'interface agriculture/société, entre « glissement d'arène » et resserrement du cadre de pensée

Le recours à la notion de services environnementaux afin de qualifier les productions de l'agriculture témoigne d'une double inflexion. Il provient tout d'abord d'un transfert d'arène de discussion : du monde de la conservation au monde agricole par le passage des services écosystémiques aux services environnementaux. Il provient ensuite d'une évolution dans la manière de penser le rapport entre activité agricole et société illustrée par le passage du référentiel multifonctionnel à la rhétorique des services.

Selon BONIN et ANTONA (2012), le glissement progressif de la notion de services écosystémiques vers la notion de services environnementaux illustre un changement de locuteur. Le secteur agricole se serait ainsi saisi opportunément de la notion de services écosystémiques émanant de la littérature scientifique et du monde de la conservation, son objectif latent étant d'y associer des modes de paiement et des dispositifs de régulation marchande des externalités agricoles (BONIN et ANTONA, 2012 ; VALETTE et al., 2012). BONNAL et al. (2012) montrent par ailleurs que les notions de multifonctionnalité et de services environnementaux n'ont pas de filiation *stricto sensu* car leurs processus d'émergence scientifique et d'appropriation politique ne sont pas équivalents et parce qu'elles sont mobilisées par des acteurs différenciés. L'analogie entre ces qualificatifs réside ainsi dans leur

objectif commun d’encouragement de la production de biens publics et de réduction des effets négatifs de l’activité agricole.

Au-delà du changement de locuteur, la réappropriation agricole des services environnementaux témoigne d’une seconde inflexion, cette fois dans la manière de penser les rapports agriculture/société. La mise en avant de la notion éminemment relationnelle de services place les bénéficiaires mais également les fournisseurs ou les activités agissantes sur la qualité de ces services au cœur du cadre de pensée. Le questionnement autour des services environnementaux va donc au-delà des caractéristiques propres de l’activité agricole en interrogeant de façon explicite la relation entre l’agriculture et la société. Au travers de la notion de services environnementaux, les effets de l’agriculture reviennent au-devant de la scène internationale et la multifonctionnalité agricole fait place aux « externalités positives » émises par l’agriculture et relatives à l’environnement. Cependant, alors que la multifonctionnalité agricole englobait l’ensemble des productions agricoles (alimentaires, environnementales, économiques, sociales...), les services environnementaux en tant que sous-catégorie de services écosystémiques concentrent l’attention sur les impacts environnementaux de l’agriculture. Ainsi et malgré son caractère relationnel la notion de services environnementaux centre le questionnement sur les externalités positives de l’agriculture créant ainsi un resserrement du cadre de pensée en comparaison avec l’approche globale sous-tendue auparavant par le paradigme multifonctionnel. En outre, alors que la multifonctionnalité faisait référence à une volonté politique de traitement particulier pour l’agriculture selon des approches variées (positives/normatives) allant d’une marchandisation de ses fonctions individuelles à des modes de prise en compte publics intégrés à l’image des CTE français, la notion de services environnementaux se fonde de façon beaucoup plus intense dans les logiques mercantiles et dans l’évaluation monétaire d’un avantage fourni par une activité productive. Un bon nombre d’auteurs font d’ailleurs le constat d’un investissement fort des notions de services écosystémiques et de services environnementaux par les approches néoclassiques (MARIS, 2014 ; FROGER *et al.*, 2012 ; BARNAUD *et al.*, 2011). Ainsi, à l’image de la notion de services écosystémiques utilisée pour qualifier la relation nature/sociétés humaines, le recours aux services environnementaux en tant que sous-catégorie de services écosystémiques définis comme des externalités positives et permettant de désigner l’interface agriculture/société pourrait être considéré comme une manière d’orienter la prise en compte de l’agriculture vers la marchandisation de ses effets. La philosophe Virginie MARIS (2014), auteure critique vis-à-vis de la notion de services écosystémiques, attire l’attention sur les risques liés à la visée performative d’un discours résolument tourné vers l’économie dans un contexte néolibéral. Cependant, dans la lignée de DEMPSEY et ROBERTSON (2012), ARNAULD DE SARTRE *et al.* (2014) montrent dans leur ouvrage sur la « Political ecology » des services écosystémiques que, dans les faits, la « mise sur le marché » redoutée des écosystèmes naturels n’a pas eu lieu, que la pensée relative aux services écosystémiques est loin d’être unifiée et que

le recours à la rhétorique des services permet la plupart du temps de légitimer le bien-fondé de politiques de conservation existantes :

« Ce que l'on observe pour l'instant, c'est que loin de marquer une marchandisation de la nature, et donc un approfondissement du capitalisme, elle [la notion de services écosystémiques] sert à renforcer le pouvoir de l'Etat dans ses politiques de conservation et à augmenter le spectre des écosystèmes qui doivent être protégés (...). Pour l'instant au moins, la notion de services écosystémiques a surtout une fonction pédagogique et rhétorique ». (ARNAULD DE SARTRE et al., 2014).

Pour l'heure, le recours aux services écosystémiques semble donc relever d'une logique essentiellement pédagogique et participe à l'élaboration d'un argumentaire de requalification et de relégitimation de dispositifs existants. Sachant que la notion de services environnementaux rendus par l'agriculture émerge dans lignée directe des débats sur les services écosystémiques, on peut s'interroger sur la manière dont les politiques et dont les acteurs du monde agricole français se sont saisis de la notion de services environnementaux et le cas échéant, si celle-ci a ou non débouché sur une marchandisation des bénéfices issus de l'agriculture ?

2.4. L'ouverture d'une « fenêtre d'opportunité »¹⁴ pour les services environnementaux en France, réelle mutation économiciste de la politique agricole ou simple tendance rhétorique ?

A l'échelle nationale, l'application du paradigme multifonctionnel est abandonnée suite à la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 au profit d'un ancrage de l'agriculture dans la culture entrepreneuriale et compétitive (BONNAL et al., 2012). En effet, la LOA de 2006 traite essentiellement de l'entreprise et de l'emploi agricoles. Ses apports majeurs résident dans la création d'outils destinés à favoriser la transmission des exploitations hors cadre familial (bail cessible, fonds agricole, etc.), et dans la mise en place de mesures permettant de développer l'emploi et d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs (facilitation de l'emploi de travailleurs occasionnels ou saisonniers, mesures d'amélioration de la protection sociale, etc.). Néanmoins, on retrouve secondairement dans cette loi certaines dispositions relatives à la volonté de prise en compte des attentes sociétales envers l'agriculture. Il s'agit du titre IV de la LOA de 2006 qui prévoit de : *« Répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs »* (LOA n°2006-11 du 5 janvier 2006). Les fonctions de l'agriculture sont ici réduites à la garantie de la sécurité sanitaire, à la qualité des produits et à l'appui en faveur des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (notamment par le crédit d'impôt). Le milieu des années 2010 est donc marqué en France par l'abandon de la référence englobante à la multifon-

¹⁴ Expression tirée de VALETTE et al. (2012).

tionnalité agricole. Dès lors, au niveau national, l’accent est mis sur l’entreprise agricole et sur la production alimentaire (via les dispositions relatives à la sécurité sanitaire et la qualité), ainsi que sur les pratiques en faveur de l’environnement. On observe ainsi une sorte de resserrement du regard public sur les fonctions productive et environnementale de l’agriculture.

Ce resserrement se construit et s’affirme au travers d’une double impulsion identifiée par VALETTE et *al.* (2012). Il se forme tout d’abord sous l’impulsion progressive des évolutions de la Politique agricole commune. La PAC montre en effet un recours de plus en plus marqué à la notion d’environnement depuis la réforme MacSharry de 1992, en passant par le bilan de santé de 2008 et les volontés de verdissement affichées pour la réforme post-2014. Ce resserrement se conforte également sous l’influence des experts agricoles européens et nationaux qui se saisissent peu à peu de la notion de services environnementaux définis, à l’instar de la FAO (2007), comme des externalités positives de l’activité agricole. On assiste ainsi à l’émergence des services environnementaux dans les débats autour de l’évolution de la politique agricole en lien avec la question de la rémunération des services rendus par l’agriculture. Selon VALETTE et *al.* (2012), ce double mouvement va mener à l’engouement du monde agricole français pour la notion de services environnementaux et à une sorte de décloisonnement entre les approches environnementales et agricoles. Cette notion a en effet pour avantage de répondre au consensus ministériel sur la nécessité de mise en place de mécanismes d’incitations pour les services environnementaux rendus par l’agriculture allant au-delà de la simple compensation. VALETTE et *al.* (2012) mettent ainsi en avant ce qu’ils désignent comme l’ouverture d’une « *fenêtre d’opportunité* » pour la notion, à un niveau national, mais également territorial (Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, etc.). La sortie en mars 2009 d’une publication du service de la statistique et de la prospective du Ministère de l’agriculture et de la pêche portant sur « *la rémunération des services environnementaux rendus par l’agriculture* » (MAP, 2009) illustre le nouvel intérêt porté à la notion de services environnementaux et à son opérationnalisation au travers des « paiements pour services rendus ». La cristallisation quasi-concomitante de certains acteurs pyrénéens du pastoralisme, et plus particulièrement du GIP-CRPGE autour des externalités de l’activité pastorale, semble donc s’inscrire dans un double processus : un processus global d’appropriation par le monde agricole de la notion de services écosystémiques via l’identification du sous ensemble des services environnementaux ; un processus national de diffusion de la notion de services environnementaux associée à des externalités émises par l’activité agricole.

Plus récemment, les évolutions du regard porté par la puissance publique sur l’agriculture au travers de la loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt de 2014¹⁵, montrent une affirmation du resserrement autour de la double performance économique et environnementale des systèmes agricoles destinée à répondre

¹⁵ Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt.

aux enjeux en matière de souveraineté et de sécurité alimentaire (au regard la croissance démographique de la population mondiale), de compétitivité des filières mais également aux enjeux environnementaux tels que l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité ou encore la transition énergétique. L'article premier de cette loi mentionne la promotion par les politiques publiques de systèmes de production agroécologiques fondés notamment « *sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles* » (Article 1^{er}, titre II). Ce passage constitue l'unique référence explicite à la rhétorique des services¹⁶. En effet, c'est le qualificatif « agro-écologique » qui semble le mieux synthétiser la philosophie de la récente loi agricole dont les principes majeurs découlent du rapport commandé par Stéphane Le Foll à Marion Guillou : « *Le projet agro-écologique : vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement* » (GUILLOU, 2013). De par la référence à la notion d'agro-écologie, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt rejoint la volonté de performance environnementale sous-tendue par la notion de service environnementaux sans la nommer, et elle y associe une volonté de compétitivité économique des systèmes agricoles. Cependant, la création des Groupements d'intérêt économique et environnemental (groupe d'exploitants agricoles réunis autour d'un projet pluriannuel agro-écologique) constitue l'un des dispositifs majeurs issus de cette loi. La mise en place de ce type de projet agricole collectif dont les objectifs sont notamment de « *proposer des actions relevant de l'agro-écologie permettant d'améliorer les performances économique, sociale et environnementale de ces exploitations, notamment en favorisant l'innovation technique, organisationnelle ou sociale et l'expérimentation agricoles* » ou encore de « *répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire où sont situées les exploitations agricoles concernées* » (Article 3, Titre 1^{er} de la loi n°2014-1170) fait écho aux anciens Contrats territoriaux d'exploitation (qui pouvaient également avoir un caractère collectif) et à une approche globale des exploitations au travers de leurs fonctions multiples.

L'attitude récente de la France vis-à-vis des notions émergent à l'échelle internationale nous apparaît donc comme une réappropriation en demi-teinte. Bien que l'attention soit aujourd'hui portée sur l'amélioration de la fonction environnementale de l'agriculture, la référence explicite à la notion de services environnementaux est absente et l'on retrouve dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, des éléments forts qui ne sont pas sans rappeler la philosophie multifonctionnaliste de la LOA de 1999.

A l'instar des services écosystémiques, la notion de services environnementaux fournis par l'agriculture, bien qu'elle soit souvent abordée dans le débat public sous l'angle des modalités de rémunération et d'intégration aux mécanismes du marché (MAP, 2009) n'a, pour l'heure, pas donné lieu dans les faits à la marchandisation

¹⁶ Et il est question des services écosystémiques issus des écosystèmes naturels et utilisés par les systèmes agricoles et non des services environnementaux fournis par les agriculteurs dans une logique de paiements pour services environnementaux.

des relations agriculture-société à l’échelle nationale (par l’intermédiaire de la mise en place de paiements pour services rendus par exemple). Le recours à la rhétorique économique apparaît ainsi plutôt comme une manière de légitimer les dispositifs de soutien à l’agriculture de plus en plus centrés sur la double vocation économique et environnementale attribuée aux exploitations agricoles.

Conclusion du premier chapitre

Le fait de désigner les effets multiples du pastoralisme collectif pyrénéen par le recours à la notion d'externalités peut paraître, de prime abord, relever d'un exercice de style relativement opportuniste consistant à se fondre dans une tendance globale récente par la requalification des effets d'une activité réputée douce pour l'environnement, le but ultime étant de légitimer des soutiens publics existants, voire d'y associer des incitations financières. Ce développement nous montre en effet que le sujet de thèse proposé par le GIP-CRPGÉ autour des externalités pastorales dans le courant de l'année 2010, loin d'être un événement isolé, s'inscrit dans des mécanismes dynamiques de propagation et de réappropriation des qualificatifs et des cadres de pensée concernant les effets de l'agriculture et interrogeant sa relation avec les attentes sociales. La cristallisation du service pastoral haut-pyrénéen à un instant t autour de la notion d'externalités possède un caractère éminemment contingent, grandement influencé par la dimension temporelle. En effet, la référence aux externalités du pastoralisme émerge dans les années 2009-2010 au moment de la diffusion en France de la notion de services environnementaux définis comme des externalités agricoles (selon la définition donnée par la FAO en 2007). Les notions de services environnementaux et d'externalités sont ainsi véhiculées dans les Pyrénées par certains représentants de la profession agricole, des services pastoraux, et par le déroulement d'événements sur le thème organisés par des organismes d'influence internationale, à l'image de l'association Euromontana et de la conférence d'Arantzazu de 2009 sur les externalités des communautés montagnardes. L'émergence du questionnement autour des externalités pastorales est également catalysée par l'actualité de la réforme de la Politique agricole commune de 2014, annonciatrice de modifications des dispositifs de soutien au pastoralisme pyrénéen. La proximité de la réforme de la PAC pousse ainsi les représentants du pastoralisme à prendre position dans les débats politiques et à construire des argumentaires scientifiques et techniques leur permettant de défendre, dans un contexte de crise économique et de réduction des aides publiques, une logique de soutien spécifique dont ils bénéficient depuis le début des années 1970. La mobilisation du terme d'externalités afin de qualifier les effets multiples de l'activité pastorale à la fin des années 2000 correspond donc à un « moment politique » mais aussi au renouvellement d'un questionnement ancien autour des effets positifs du pastoralisme à la lueur de l'actualité politique et de l'évolution éventuelle des dispositifs de soutien du pastoralisme collectif pyrénéen.

Chapitre 2.

L’ACTION PUBLIQUE EN FAVEUR DU PASTORALISME, ENTRE DILUTION SECTORIELLE, AMENAGEMENT DE L’ESPACE ET SPECIFICITE DU « COLLECTIF » SUR FOND D’INTERET GENERAL

Au-delà de leur inclusion dans des « tendances sémantiques » fluctuantes initiées et partagées à l’échelle internationale, aux échelles nationales et pyrénéennes, les réflexions de fond sur les effets positifs et négatifs de l’activité pastorale sur les territoires montagnards et sur leurs usagers sont anciennes. Ainsi et malgré le caractère volatile des qualificatifs utilisés pour décrire les services rendus par l’agriculture, le sillon législatif et politique de reconnaissance de la multiplicité de bénéfices issus de l’activité pastorale se creuse depuis un certain temps déjà à l’échelle nationale. Cependant, le contexte actuel de réforme des dispositifs publics pousse les représentants du pastoralisme pyrénéen à réfléchir à de nouvelles manières de légitimer les soutiens publics dont ils bénéficient et de défendre une activité jugée bénéfique pour un ensemble d’usagers des territoires montagnards et fondée sur la spécificité d’une gestion collective.

Nous avons montré comment les notions économiques qualifiant les relations société/écosystèmes et les relations agriculture/société ont émergé et évolué à une échelle internationale depuis les années 1990. Leur diffusion à l’échelle nationale et la tendance d’accaparement des notions par le monde agricole constituent deux premiers éléments permettant d’expliquer et de contextualiser la cristallisation du questionnement du GIP-CRPGÉ autour de la question des externalités pastorales.

Ce deuxième chapitre va être l’occasion de montrer que la justification de l’action publique en faveur du pastoralisme par le biais de ses effets positifs pour la collectivité n’est pas nouvelle, même si le recours explicite à la rhétorique économique intervient quant à lui beaucoup plus récemment à la lueur du contexte politique de réforme des dispositifs publics dont bénéficient les acteurs du pastoralisme. La demande du GIP-CRPGÉ s’inscrit ainsi dans une tradition de légitimation de la prise en compte publique du pastoralisme ancienne de plus de 40 ans et catalysée par un « temps fort » de la politique agricole européenne et nationale. Après avoir été considérée comme néfaste par la puissance publique tout au long du 19^{ème} siècle, puis marginalisée pendant la plus grande partie du 20^{ème} siècle par les politiques agricoles modernistes de l’après Deuxième Guerre mondiale, l’activité pastorale est réinvestie positivement à partir des années 1970. Cette période est en effet marquée par la promulgation de la loi pastorale de 1972 qui constitue un évènement fondateur dans l’installation des référentiels qui sous-tendent depuis lors la prise en compte publique et spécifique de l’activité pastorale en majeure partie légitimée par les services rendus à la collectivité.

Nous ferons également apparaître les liens entre le contexte européen de reconnaissance de l’agriculture et les lignes politiques nationale et territoriale de soutien du pastoralisme. Ceci nous permettra de comprendre comment, à un moment

précis marqué par la réforme de la PAC, ces deux échelles se rejoignent pour donner lieu à un questionnement stratégique et politique autour des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen.

1. La forêt ou la brebis : la remise en cause des usages traditionnels au 19^{ème} siècle

Au sein des sociétés pastorales traditionnelles moyenâgeuses, l’utilisation et l’appropriation des ressources naturelles des espaces d’altitude étaient permises par un ensemble de droits d’usage concédés par les seigneurs aux communautés locales. Par ailleurs, un grand nombre de règles, constituant différentes formes de « coutumes », définies par les communautés locales elles-mêmes et antérieures au premier âge féodal, déterminaient également les conditions d’exploitation des terroirs (BOURBOUZE et GIBON, 1999). La perpétuation de ces systèmes traditionnels dépendait d’une part des structures sociales contraignantes des communautés villageoises, où le poids du collectif primait sur l’individu, et d’autre part, de la perpétuation des droits d’usage qui garantissaient notamment le prélèvement des ressources fourragères issues des pâturages d’altitude. Nous n’aborderons pas ici de façon détaillée les systèmes pastoraux traditionnels¹⁷. Ce léger détour historique nous permet néanmoins de souligner la place fondamentale qu’occupaient les communautés locales dans la gestion du territoire montagnard durant l’Ancien Régime. La Révolution française s’accompagne de la remise en cause des modes de transmission de la terre, de la propriété collective et des usages locaux. Elle constitue ainsi la première atteinte aux systèmes pastoraux traditionnels. La force et la diversité des usages existants ont néanmoins limité l’unification imposée par la Révolution, contraignant la puissance publique à reconnaître certaines spécificités rurales non codifiables dans leur intégralité (EYCHENNE, 2006).

La seconde atteinte notoire à la légitimité des sociétés locales dans la gestion de l’espace montagnard est représentée par ce que GERBAUX (1994) désigne comme « le temps des forestiers » qui s’échelonne de la première moitié du 19^{ème} siècle jusqu’à la Deuxième Guerre mondiale. Durant cette période, la population rurale, plus particulièrement en zone de montagne, est sous l’influence d’une politique forestière drastique qui va remettre en question les droits d’usage garantissant l’exploitation agro-pastorale de l’espace et les conditions d’existence sur des lieux qui étaient anciennement régis par les communautés villageoises elles-mêmes (EYCHENNE, 2006). La première moitié du 19^{ème} siècle est en effet marquée en France par une série d’inondations. L’Etat français prend alors conscience de « l’existence de la montagne » par le biais d’un constat d’érosion des sols et de dégradation du couvert forestier à l’origine des événements catastrophiques affectant le pays. Le Code forestier est ainsi promulgué en 1827. Il donne des pouvoirs étendus à l’administration forestière qui soumet au régime forestier les surfaces boisées d’un grand nombre de communes (GERBAUX, 1994). La vision qui prévaut alors rend responsable les populations locales (et le surpâturage) des dégradations consta-

¹⁷ Pour aller plus loin sur ce point, voir notamment CHEVALIER, 1956 ; CAVAILLES, 1931 ; ARBOS, 1922.

tées. La prise de contrôle des forêts par l'Etat se traduit également par la promulgation de la loi de 1859 relative au défrichement qui rend possible l'opposition de l'Etat au défrichement afin de limiter la dégradation des sols et les risques d'inondation (CONSEIL NATIONAL DE L'EVALUATION et COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN¹⁸, 1999). Viennent ensuite les lois de 1860 et de 1864 relatives au reboisement et au réengazonnement des montagnes. Ces dernières ont un impact direct sur le pâturage car elles ont pour effet de limiter le droit de pâturage en forêt et la surcharge animale des parcours. Ces lois consolident le pouvoir des Forestiers dès lors capables d'exproprier les particuliers ou les communes réfractaire à la politique de reboisement (CNE et CGP, 1999). Cette puissante administration forestière applique ainsi une politique de reboisement intensif qui va à l'encontre des usages locaux et plus particulièrement des pratiques de pâturage. Elle va de ce fait se heurter régulièrement à l'opposition violente des maires et des populations locales :

« Ces dispositifs, qui concernent prioritairement les Alpes et les Pyrénées, se heurtent à l'hostilité des populations locales qui y voient une atteinte inadmissible aux droits traditionnels d'usage des bois et pâturages communaux (...) Les populations redoutent de voir la forêt se substituer aux pâturages dont elles tirent la plupart de leurs revenus et de leurs moyens d'existence » (GERBAUX, 1994).

La loi de 1882 dite de restauration des terrains en montagne (loi RTM) va réduire les prérogatives des Forestiers en concentrant leur action sur certaines zones dangereuses (présentant un « danger né et actuel ») et en limitant leur pouvoir d'expropriation (CNE et CGP, 1999). Par ailleurs, comme le montre GERBAUX (1994), c'est à partir de la fin du 19^{ème} siècle que deux « écoles » de pensée vont se scinder au sein même de l'administration forestière.

La première est constituée par les « Forestiers étatistes » partisans de la poursuite d'une action autoritaire et qui considèrent le vote de la loi RTM comme un retour en arrière. Ils forment des alliances avec un certain nombre d'institutions hors du champ politique afin de légitimer leur prise de position (industriels, associations sportives ou d'alpinisme, compagnies de navigation, sociétés forestières, etc.) ;

La seconde école de pensée est composée de Forestiers partisans d'une « stratégie accommodante ». Elle prône une association des populations pastorales locales aux opérations de restauration et de reboisement, par l'intermédiaire de l'insertion du Forestier dans la gestion pastorale. Ce courant se développe suite à la création dans les Alpes d'un service spécial des améliorations pastorales dont l'ingénieur en charge, Félix Briot, pionnier dans la diffusion des thèses « sociales » sur le rôle du Forestier, cofondera en 1913 la Fédération française d'économie alpestre (FFEA). Celle-ci se décline à partir de la fin des années 1920 sous forme de sections départementales (GERBAUX, 1994). L'un des objectifs de ces sections

¹⁸ Nous utiliserons les acronymes CNE et CGP (1999) afin de citer cette référence dans la suite du texte afin de faciliter la lecture.

locales est d’intervenir directement dans la gestion des surfaces pastorales en tentant de développer localement des systèmes d’exploitation pastorale calqués sur les modèles suisses et autrichiens : création de coopératives fromagères (fruitières), sélection des races animales, etc. L’année 1931 marque la création de la Fédération pyrénéenne d’économie montagnarde dont les objectifs sont analogues à ceux de la FFEA. En effet, l’idée dominante des années 1930 est « *la recherche de l’équilibre sylvo-pastoral* » par le biais d’une rationalisation de l’utilisation pastorale de l’espace montagnard permise par l’intensification des systèmes sur des surfaces réduites, assurant l’extension du couvert forestier (CNE et CGP, 1999). Cet investissement des Forestiers dans l’aménagement pastoral via un sylvo-pastoralisme caractérisé par l’application de modèles exogènes va être mis en échec, particulièrement sur le massif pyrénéen, par l’ancrage temporel et la vivacité des formes de gestion collective de l’espace montagnard (METAILIE, 1986).

Il faudra attendre la création du Fonds forestier national (FFN) en 1946 et le recentrage de l’action forestière sur les forêts les plus productives au détriment des territoires montagnards pour que le rôle des Forestiers sur les espaces pastoraux devienne progressivement secondaire (GERBAUX, 1994).

Ainsi, durant plus d’un siècle, les sociétés agro-pastorales et la pression qu’elles exercent sur l’espace montagnard sont considérées comme néfastes (car facteurs de risques). Leurs pratiques sont largement réglementées par un régime forestier « coercitif ». Cet appareil réglementaire souligne la vision du forestier comme gestionnaire principal de l’espace et consacre la vision négative de la gestion agro-pastorale de la montagne (CHARBONNIER, 2011 ; EYCHENNE, 2006 ; GERBAUX, 1994). Parallèlement à l’épuisement du « régime forestier » dans les zones de montagne françaises après la Deuxième guerre mondiale, l’agriculture européenne s’engage dans un mouvement productiviste où se mêlent mécanisation, spécialisation des productions et marginalisation des zones fragiles. C’est dans ce contexte européen de modernisation agricole que la reconnaissance de certaines zones difficiles nécessitant une prise en compte spécifique (à l’image des zones de montagne) va émerger à l’échelle nationale, d’abord discrètement au sein d’un référentiel sectoriel moderniste, puis de façon plus marquée.

2. Les années 1960, la reconnaissance de « l'agriculture de peuplement » aux interstices du référentiel moderniste

C'est au cours des trente glorieuses, période d'après-guerre marquée par un accroissement démographique important et un essor économique général, que la situation de l'agriculture va passer d'un modèle encore assez peu modernisé à une forme entrepreneuriale capable de produire des matières premières à bas prix sous l'impulsion de la Politique agricole commune. Les mesures adoptées au niveau politique s'appliquent alors à l'ensemble des domaines agricoles (dont l'élevage pastoral) qui se voient intégrés dans le même mouvement de modernisation et de développement économique. A l'échelle nationale et selon une logique générale productiviste, la loi Debré « d'orientation agricole » de 1960 (LOA), complétée par la loi Pisani en 1962, établissent plusieurs nouveautés qui ont pour objectif de moderniser l'agriculture nationale pour la rendre compétitive. Ces nouvelles dispositions nationales vont bouleverser la manière de produire par l'augmentation des surfaces agricoles et la modernisation des systèmes de production. En parallèle, les agriculteurs assistent à l'ouverture du marché commun. La volonté d'unification des pays membres de la Communauté économique européenne (CEE) va favoriser dans le même temps et à grande échelle l'intensification de l'agriculture, le productivisme, la mécanisation, la spécialisation de l'élevage mais aussi les progrès génétiques. Certains systèmes agricoles, et plus particulièrement les systèmes montagnards traditionnels, s'intègrent mal dans ce vaste mouvement productiviste et se voient alors fragilisés et marginalisés en lien avec leurs difficultés d'intégration sur le marché agricole communautaire (IVANES et MSIKA, 2000).

C'est durant cette même période que l'on voit ainsi apparaître, aux interstices des grandes lois modernistes nationales promulguées en lien avec la PAC, quelques mesures « sociales » traduisant les prémices d'une différenciation en faveur de l'agriculture dans les zones de montagne. En effet, c'est entre 1961 et 1962 qu'un premier zonage montagne¹⁹ est créé afin de mettre en application l'article 58 de la loi de finances pour 1960 du 26 décembre 1959 prévoyant un régime de retraite spécial pour les exploitants en zone de montagne²⁰. « *Cette première définition de la montagne*

¹⁹ « *La Zone de Montagne française a fait l'objet d'une délimitation officielle. Elle inclut 4 263 communes, soit environ 1 commune française sur 9. Elle intéresse 40 départements, dont deux en totalité, la Lozère et les Hautes-Alpes. Sa superficie totale est d'environ 9 millions d'hectares. Sa population était d'un peu plus de 2 millions d'habitants lors du recensement de 1962. On estime à 200000 environ le nombre des exploitations agricoles ayant leur siège en zone de montagne et à 400000 le nombre des personnes actives en agriculture dans cette même zone. L'effectif de la population montagnarde vivant essentiellement de l'agriculture est d'environ 900000. Le niveau d'existence d'un Français sur cinquante est donc directement et essentiellement lié à l'activité agricole montagnarde* » (GARAVEL, 1968).

²⁰ Extrait de l'article 58 de la loi de finances pour 1960 : « *les exploitants agricoles des régions de montagne pourront bénéficier d'un régime agricole de retraite même si le revenu cadastral de leur exploitation est inférieur à 16 francs* ».

constitue donc une première reconnaissance administrative du concept montagne » (SARDAIS et al., 2010). Par ailleurs, la loi Pisani de 1962, complémentaire à la LOA de 1960, comprend un titre relatif à la création d’un Fonds d’action sociale pour l’amélioration des structures agricoles (FASASA) dont le but est notamment de contribuer à « *maintenir dans leurs exploitations situées dans certaines zones déshéritées, des agriculteurs dont la présence est indispensable* » (article 27 de la loi n°62-933, Titre IV, dernier alinéa). C’est d’ailleurs en août 1966 qu’est publié le décret n°66-605 portant sur l’application de l’article 27 de la loi de 62 « *relatif à l’octroi d’aides contribuant au maintien d’agriculteurs sur des exploitations situées dans certaines zones déshéritées* » (JORF du 14/08/1966). L’article premier du décret soumet le classement en « zone déshéritée » à « *la conjugaison de plusieurs des facteurs suivants : altitude élevée, dénivellations importantes, conditions climatiques exceptionnellement défavorables, sols à potentialité agrologique faible, isolement, entraîne, en raison des conditions de vie et de mise en valeur des terres particulièrement difficiles, une très faible densité de peuplement ou le vieillissement excessif de la population* ». Des mesures spécifiques sont ainsi instaurées afin de maintenir la présence des agriculteurs jugée indispensable dans les « zones déshéritées » définies sur des critères d’altitude, de dénivellation, mais également sur des critères climatologiques, pédologiques et liés à l’isolement géographique. Ainsi et bien que les zones de montagne ne soient pas explicitement mentionnées, les critères de reconnaissance des zones déshéritées les ciblent de fait. La politique dédiée aux « zones déshéritées », et de ce fait aux zones de montagne, est alors associée à la gestion d’une « *agriculture sociale* » qui, si elle n’est pas nécessaire au plan de la production, est nécessaire pour maintenir un minimum de peuplement » (GERBAUX, 1994). Bien que ces mesures sociales spécifiques soient relativement marginales au sein du référentiel productiviste global, elles marquent néanmoins *de facto* la naissance progressive de la reconnaissance d’une agriculture de montagne d’intérêt collectif selon une politique relative à l’agriculture de peuplement.

En dépit de ces quelques mesures interstitielles, la marginalisation des petits élevages de montagne ancrés dans la tradition agro-pastorale se poursuit. L’équilibre social est de plus en plus remis en cause dans des villages montagnards qui voient leurs jeunes se détourner d’une succession non viable pour aller vers les villes (IVANES et MSIKA, 2000). Cette marginalisation transforme également l’équilibre écologique des espaces montagnards, et l’affaiblissement de la pression agro-pastorale sur les milieux entraîne une sensibilité plus importante aux risques naturels dans un contexte de développement de l’économie touristique. Ce double constat, social et environnemental est mis sur le devant de la scène sous l’impulsion de plusieurs organismes influents. Il va donner lieu d’une part à des politiques sectorielles de modernisation de l’activité pastorale et de soutien de l’élevage de montagne légitimées par les effets positifs de ces systèmes agricoles pour la collectivité (EYCHENNE, 2012 ; CHARBONNIER 2011), et d’autre part à l’émergence parallèle d’une « approche transversale » des zones de montagne conduisant à des politiques d’aménagement spécifiques (GERBAUX, 1994).

3. La loi pastorale de 1972, une reconnaissance historique des effets positifs du pastoralisme et de l'élevage de montagne

Dans le cadre de ses travaux traitant spécifiquement de la loi pastorale de 1972, Quentin CHARBONNIER (2011) fait apparaître un certain nombre d'évènements ayant conduit à sa promulgation. C'est dans un contexte marqué par la volonté de modernisation agricole et par l'essor du tourisme hivernal dans les zones montagnardes que deux organismes, la Fédération française d'économie alpestre (FFEA) et l'Institut national d'études rurales montagnardes (INERM²¹), tentent d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation critique de l'agriculture de montagne et plus spécifiquement du pastoralisme. La FFEA fut fondée comme nous l'avons vu en 1913 et réunissait forestiers, politiques et universitaires autour de la thématique sylvo-pastorale. Après une période de refondation/délaissement liée notamment aux deux guerres mondiales, les années 1950 marquent un regain d'intérêt pour l'activité pastorale (émanant notamment des Forestiers). La FFEA devient alors un groupe de pression en faveur du soutien à l'agriculture de montagne et au pastoralisme à l'échelle nationale. Etant donné son caractère unique en tant qu'institution réunissant un ensemble d'acteurs de terrain et de spécialistes sur la thématique montagnarde, elle est renommée Fédération française d'économie montagnarde (FFEM) en 1961. La FFEM tente alors de jouer un rôle de lobbying auprès du Ministère et de l'Assemblée nationale afin de faire accepter des propositions d'outils de structuration pour l'activité pastorale (à l'image des Groupements pastoraux). Parallèlement, l'INERM publie un ensemble d'études afin de mettre en évidence la situation de handicap économique en zone de montagne ainsi que le rôle favorable du pastoralisme. Les membres de l'INERM y développent notamment les causes (foncières, techniques et touristiques) et les conséquences de l'utilisation insuffisante des alpages synthétisées par Quentin CHARBONNIER (2011) dans le tableau qui suit. Ce tableau fait apparaître ce qui pourrait constituer une première « liste » d'effets néfastes liés cette fois, non pas à la surutilisation, mais à la sous-utilisation agro-pastorale de l'espace :

²¹ L'INERM fut créé par l'arrêté du 2 janvier 1963 relatif à la loi du 8 août 1962 complémentaire de la LOA. Cette création, que l'on doit à Edgard Pisani afin de déterminer la politique à mener en montagne (GERBAUX, 1994), peut ainsi être considérée comme une autre mesure en faveur des territoires montagnards au sein des lois modernistes du début des années 1960.

Tableau 1 : Extrait des conclusions de l’INERM relatives à l’utilisation insuffisante des alpages. Tiré de CHARBONNIER (2011).

Conséquences envisagées :

Dangers	Inconvénients
Avalanches Incendies Eboulements de terrain	Embroussaillage des terres et accès Manque à gagner (propriétaires et exploitants) Prolifération de rongeurs et reptiles

Par ailleurs, l’INERM propose en 1968, en collaboration avec la Délégation interministérielle à l’aménagement du territoire et à l’action régionale (DATAR), une série de préconisations relatives au territoire montagnard et à son agriculture qui n’auront cependant que peu d’échos faute de cadre institutionnel sur la question montagnarde. C’est le regain d’intérêt du syndicat agricole majoritaire qui va entériner la prise en compte spécifique de l’agriculture de montagne auprès des pouvoirs publics. En effet, l’année 1968 marque également la mise en place d’une « commission montagne » au sein de la Fédération nationale des exploitants agricoles (FNSEA) suivie de près par le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA). Ceci précède la création par l’Assemblée permanente des chambres d’agriculture (APCA) un an plus tard d’un groupe de travail « montagne » et l’apparition d’un intergroupe parlementaire « montagne » à l’Assemblée nationale (GERBAUX, 1994).

Le positionnement de la profession agricole sur la thématique montagnarde, la place désormais accordée à cette question par les plus hautes instances nationales ainsi que les efforts combinés de la FFEM, de l’INERM et de la DATAR en matière de production de connaissances et de lobbying vont aboutir à la promulgation de la loi pastorale du 3 janvier 1972 et du décret du 4 janvier 1972 relatif à l’instauration d’une Indemnité spéciale montagne (CHARBONNIER, 2011). Comme le constatent IVANES et MSIKA (2000) : « *Du milieu du XIX^{ème} siècle jusqu’au début des années soixante-dix, les activités pastorales n’ont pas bénéficié de mesures d’accompagnement institutionnelles et juridiques propres, mais ont été soumises aux choix de la politique forestière et de la politique agricole* ». Le début des années 1970 représente ainsi un tournant fondamental durant lequel le rôle reconnu au pastoralisme par les pouvoirs publics entame une mutation. L’activité pastorale est ainsi reconnue pour son « rôle irremplaçable », d’une part dans le maintien des activités économiques et de la vie sociale, d’autre part, dans le modelage du paysage et la pérennité des équilibres écologiques (EYCHENNE, 2006). Une politique publique distinguant clairement le pastoralisme du reste du monde agricole va ainsi voir le jour au travers de la loi du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d’économie montagnarde.

3.1. La loi pastorale de 1972, des outils de modernisation spécifiques pour un pastoralisme collectif multifonctionnel

Avant de présenter les outils de structuration issus de la loi pastorale, il convient de revenir tout d'abord sur les arguments qui étayent sa promulgation. Nous les retrouvons exposés ci-dessous, par l'intermédiaire des motifs présentés par le gouvernement puis dans l'article premier de la loi elle-même :

Encadré 3

Exposé des motifs de la loi pastorale tel qu'il est présenté par le gouvernement en 1972 (MAF, 1988) (souligné par nos soins)

Des surfaces importantes ne sont plus exploitées de façon rationnelle et il en résulte localement une dégradation de la couverture végétale et un défaut d'entretien des chemins, murs de soutènement, qui augmentent les risques d'avalanches, d'éboulements, de glissements de terrains.

Parallèlement les structures d'accueil s'amenuisent, alors que la protection de la nature, le développement des loisirs, du tourisme, exigent plus que jamais le maintien d'un minimum de vie sociale en montagne.

La situation actuelle est la conséquence d'un certain nombre de handicaps d'ordre structurel climatique et foncier. Ceux-ci tiennent aux conditions écologiques, aux difficultés d'accès, à l'isolement, à la rigueur et à la longue durée des hivers.

Ils résultent également du morcellement extrême des terres, de la diversité de leur statut juridique, certaines parcelles appartenant à des propriétaires privés, qui souvent ne résident pas sur place, les autres constituant des biens communaux ou sectionnaux, grevés le plus souvent de droits d'usage. Une partie de ces terres étant inculte, l'exploitation rationnelle des autres surfaces en est rendue plus difficile.

Encadré 4

Extrait de l'article 1^{er} de la loi 72-12 du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde (souligné par nos soins)

« Dans les régions d'économie montagnarde où le maintien d'activités agricoles à prédominance pastorale est, en raison de la vocation générale du terroir, de nature à contribuer à la protection du milieu naturel et des sols ainsi qu'à la sauvegarde de la vie sociale, des dispositions adaptées aux conditions particulières de ces régions seront prises pour assurer ce maintien. »

L'exposé des motifs de la loi pastorale par le gouvernement met clairement en évidence les conséquences néfastes, tant d'un point de vue social qu'environnemental ou encore en matière de sécurité, d'une baisse de l'exploitation pastorale dans les zones de montagne. On y retrouve une liste d'effets négatifs liés à l'insuffisante exploitation des terres, qui s'apparente aux conclusions tirées par

l’INERM (présentées précédemment) à l’exception de la dimension sociale qui apparaît ici, en lien avec la nécessité de maintien de la vie sociale en montagne. On retrouve dans la suite du texte les facteurs structurels et fonciers engendrant ce défaut d’exploitation et vers lesquels seront orientés les outils mis en place par la loi. Cet extrait met ainsi en lumière la prise en compte nécessaire des zones montagnardes par l’entrée « *handicaps structurels, climatiques et fonciers* ». Entrée, comme nous le verrons, à la base du décret du 4 janvier 1972 relatif à l’ISM et qui deviendra un référentiel politique majeur à l’échelle nationale et européenne dans le traitement de la thématique montagnarde.

L’article premier de la loi pastorale dit substantiellement la même chose que les motifs présentés par le gouvernement tout en mobilisant un schéma argumentatif inverse. C’est-à-dire qu’il souligne les effets bénéfiques relatifs au maintien « *d’activités agricoles à prédominance pastorale* » pour légitimer les outils mis en place par la loi. Néanmoins, il faut noter, que l’action de cette loi ne porte pas directement sur les effets positifs mis en avant pour justifier sa promulgation mais bien sur les facteurs structurels et fonciers présentés comme étant aux origines de la sous-exploitation pastorale. L’objectif dominant de la loi pastorale du 3 janvier 1972 réside en effet dans la modernisation et la rationalisation de l’économie pastorale, avec la mise en place de structures favorisant l’organisation des utilisateurs des territoires pastoraux, le regroupement des propriétaires fonciers, et la formalisation des accords passés entre ces divers acteurs afin d’assurer une exploitation rationnelle de l’espace. Trois nouveaux outils composant un cadre institutionnel complet pour le pastoralisme sont ainsi créés :

- Les Groupements pastoraux (GP) ;
- Les Associations foncières pastorales (AFP) ;
- La Convention pluriannuelle de pâturage ou bail pastoral saisonnier.

Figure 2 : Le cadre institutionnel issu de la loi pastorale de 1972



Ainsi, des propriétaires regroupés en AFP et des éleveurs regroupés en GP disposent d'un instrument spécifique, le bail pastoral, pour exploiter les zones d'estives (BOSSY, 1985). Ce cadre institutionnel permet notamment de prendre en compte le premier facteur de diminution de l'exploitation pastorale de la montagne envisagé dans les motifs de la loi, à savoir le facteur foncier lié au morcellement et aux statuts juridiques multiples de la terre. Selon EYCHENNE (2012), les outils issus de cette loi témoignent de la volonté de la puissance publique de mettre en place un cadre institutionnel adaptable aux spécificités locales et d'accorder une subsidiarité supplémentaire aux élus locaux par la reconnaissance du rôle central des communes dans les créations d'AFP notamment. Cette loi a par ailleurs favorisé l'apparition d'une ingénierie pastorale permettant l'accompagnement des décideurs locaux et des groupes d'éleveurs dans la mise en œuvre de cet ensemble d'outils de structuration et de modernisation.

3.2. Une Indemnité spéciale montagne pour maintenir la fourniture d'un « bloc » de services environnementaux par l'élevage de montagne

La loi pastorale est accompagnée le 4 janvier 1972 par le décret n°72-16 prévoyant la création d'une « *indemnité spéciale au profit d'agriculteurs contribuant à l'entretien et à la conservation des sols dans les périmètres critiques des zones de montagne* ». Au travers de ce texte, les pouvoirs publics prennent ainsi en compte de façon globale les services environnementaux rendus par les agriculteurs de montagne en lien avec l'entretien de l'espace et la conservation des sols, ainsi que les facteurs d'ordre structurels et climatiques, appréhendés comme des handicaps limitant l'exploitation agricole suffisante de l'espace montagnard. Ils prévoient pour ce faire une Indemnité spéciale montagne (ISM) traduisant l'orientation de la législation vers la prise en compte des zones de montagne (dans la lignée des mesures du début des années 1960). L'ISM peut également être considérée comme la pierre angulaire d'une nouvelle politique spécifique qui reconnaît et rémunère en avant-première la multifonctionnalité de l'élevage de montagne (EYCHENNE, 2006).

Néanmoins, l'ISM, qui sera intégrée en 1975 sous le nom d'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) à l'échelle européenne²², est aussi et avant tout une politique de maintien. Cette politique est sous-tendue par un référentiel de compensation d'un déficit économique lié aux contraintes de production dans des régions montagnardes qui ne peuvent rivaliser avec les régions de plaine et qui sont définies au travers d'un zonage reposant sur des critères physiques d'altitude et de pente.

²² Par la directive européenne 1975/268/CEE du Conseil du 28 avril 1975 sur l'agriculture de montagne et de certaines zones.

Les bases des soutiens à l'élevage de montagne et au pastoralisme sont ainsi posées au travers de la loi pastorale et du décret conjoint qui constituent deux formes de prise en compte aux logiques différentes. Ainsi que le souligne EYCHENNE (2012) dans un article de synthèse sur les logiques d'action des dispositifs de soutien à l'élevage de montagne :

« Les deux dispositifs, bien qu'élaborés conjointement, révèlent donc des différences essentielles dans les référentiels et les formes de territorialisation de l'action publique : instruments financiers versus outils de gestion, compensation de handicaps versus reconnaissance de mode de fonctionnement collectifs traditionnels, politiques descendantes vers gouvernance locale ».

En effet, la loi pastorale, sous-tendue par une logique de modernisation agricole adaptée aux usages traditionnels, met en évidence le lien fort entre activité pastorale et prise en compte de la thématique montagnarde. Evoquer les problèmes inhérents aux zones de montagne revient à offrir aux acteurs pastoraux des outils leur permettant de structurer et de soutenir une pratique envisagée comme prédominante sur ces espaces sensibles. Elle permet de prendre en compte les spécificités liées à l'aspect collectif du pastoralisme par la création d'outils de structuration et de conventions dédiées. Elle reconnaît et prend en compte un certain nombre de facteurs perturbant l'exploitation pastorale, et plus particulièrement ceux liés au foncier. L'ISM repose quant à elle exclusivement sur une logique de compensation financière de handicaps ; elle soutient « l'agriculture de peuplement », dans la lignée des premières mesures « sociales » du début des années 1960.

Malgré leurs logiques distinctes, ces deux dispositifs sont néanmoins légitimés par un ensemble d'effets positifs attribués au pastoralisme et à l'élevage de montagne. Il est ainsi possible de faire remonter la reconnaissance et la prise en compte globale des effets bénéfiques de l'activité pastorale à la loi pastorale de 1972 et à l'ISM (devenue ICHN²³) qui constituent encore aujourd'hui les bases du soutien public de cette activité.

Les politiques sectorielles des années 1970 visent ainsi à soutenir l'activité agricole en montagne et prennent en compte la multifonctionnalité d'un élevage à prédominance pastorale. Dans les décennies suivantes et alors que les bases de la reconnaissance sectorielle de l'élevage de montagne et du pastoralisme sont posées, le regard porté par la puissance publique sur ces activités va également transparaître dans les politiques territoriales d'aménagement du territoire émergeant de la nécessité d'une approche d'ensemble des territoires de montagne en progression depuis les années 1960.

²³ L'ICHN reste le principal dispositif de prise en compte de l'agriculture de montagne. En 2009, l'ICHN représentait plus de 60 % des aides du second pilier pour les exploitations du massif pyrénéen (EYCHENNE, 2012b).

4. Des politiques d'aménagement pour une approche transversale de la montagne, l'agriculture de montagne et le pastoralisme au service d'un espace multifonctionnel

Les années 1960 témoignent d'un changement de regard politique sur un espace montagnard en mutation et désormais source d'enjeux multiples.

« *La forêt et l'agriculture, seules, ne sauraient procurer des activités satisfaisantes. Cette vision qui émerge dans les années soixante et nouvelle. L'espace montagnard n'est plus, s'il l'avait été, un espace strictement agricole* ». (GERBAUX, 1994).

GERBAUX (1994) donne un aperçu relativement détaillé des mécanismes de mise en place de cette « vision d'ensemble » de la montagne dont nous donnerons ici quelques jalons. La période post-Deuxième Guerre mondiale est en effet marquée par l'essor considérable du tourisme hivernal. Amorcé au début du 20^{ème} siècle, cette nouvelle forme de tourisme aménageur prend une ampleur considérable dans les années 1960. Dans le même temps, une politique de protection de la nature se développe au travers des lois sur les parcs nationaux. La question des différentes formes d'utilisation de l'espace montagnard (touristique, productive, environnementale) se pose alors au politique et des réflexions sont engagées sur la manière de traiter la thématique montagnarde dans sa globalité. L'une des réponses à ces questions est le décret du 24 octobre 1967 créant le service de Rénovation rurale. Certaines régions, dont les régions de montagne, sont ainsi classées en tant que « *zones de rénovation rurale* » nécessitant une prise en compte particulière en lien notamment avec la situation de déclin de l'activité agricole. Le commissariat à la rénovation rurale, attaché à la DATAR, propose un ensemble de mesures permettant de traiter spécifiquement diverses thématiques à l'image des modalités de reconversion des populations agricoles ou encore des grands aménagement touristiques. Mais dans un contexte de montée en puissance des conflits d'usage des espaces montagnards (aménageurs touristiques *versus* environnementalistes, agriculteurs *versus* forestiers, etc.), la politique de rénovation rurale en montagne aura surtout joué un rôle pédagogique majeur en incitant les acteurs montagnards à dépasser les logiques sectorielles et à s'engager dans un processus de définition d'intérêts et de stratégies communes. Elle aura permis aux acteurs locaux, notamment aux élus, d'émerger comme des figures incontournables de la réflexion sur l'avenir de la montagne, tout en favorisant la constitution d'alliances nationales autour de la montagne : organisations professionnelles agricoles, Assemblée nationale et Sénat.

Cependant, malgré son caractère fédérateur, la rénovation rurale est largement tournée vers la question agricole. L'Etat cherche alors à mettre en place une véritable action transversale d'aménagement du territoire montagnard, qui se concrétisera dans la Directive d'aménagement national relative à la protection et à l'amélioration de la montagne (décret n°77-1281 du 22 novembre 1977). Cette nouvelle approche apparaît cependant beaucoup trop technocratique à des acteurs locaux qui souhaitent reprendre l'initiative sur l'avenir de leurs territoires. Leur volon-

té d’auto-développement sera enfin reconnue et prise en compte par la loi montagne de 1985.

4.1. La loi montagne²⁴ de 1985, la reconnaissance d’un espace à la fois multifonctionnel et spécifique

La loi n°85-30 du 9 janvier 1985, dite « loi montagne », relative au développement et à la protection de la montagne, institue la reconnaissance de la spécificité des espaces montagnards, qui bénéficient à ce titre d’une loi particulière d’aménagement reposant à la fois sur la transversalité des approches et sur la capacité des acteurs locaux à prendre en main leur avenir (principe d’auto-développement). Elle crée à cette fin un cadre novateur, notamment constitué de périmètres d’action spécifiques, les « zonages massif », qui s’affranchissent du maillage administratif habituel. Cette loi comprend une partie relative à l’agriculture qui, bien qu’elle ne soit pas à l’origine de mesures concrètes, possède un poids symbolique important. En effet, l’article 18 de la loi montagne (encadré 5) entérine la place essentielle de l’agriculture au sein d’un espace montagnard recomposé (touristique, récréatif, agricole) (EYCHENNE, 2012). L’agriculture y est appréhendée non seulement dans sa fonction productive, mais également au travers de ses productions jointes : entretien des sols, protection des paysages, etc. A l’instar de BARRUE-PASTOR (1989), on peut de ce fait considérer que la loi montagne entérine surtout une approche de l’agriculture garante de l’entretien des territoires et nécessaire au développement des autres activités, plus particulièrement touristiques.

Encadré 5

Extrait de l’article 18 de la loi montagne 85-30 du 9 janvier 1985 (souligné par nos soins)

« Par sa contribution à la production, à l’emploi, à l’entretien des sols et à la protection des paysages, l’agriculture de montagne est reconnue d’intérêt général comme activité de base de la vie montagnarde. » (Extrait de l’article 18).

Bien que le discours relatif au lien inhérent entre les thématiques montagnarde et agricole et aux effets positifs de l’agriculture de montagne semble analogue à celui de la loi pastorale, la loi montagne fait apparaître des différences majeures. Ces différences résident tout d’abord le type de politique. La loi pastorale, émanant d’une politique sectorielle, traite en premier lieu de l’agriculture et plus précisément du pastoralisme en reconnaissant notamment ses spécificités collectives. La loi mon-

²⁴ Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne (loi montagne).

tagne, traduisant quant à elle une politique d'aménagement, reconnaît les spécificités de l'espace montagnard lui-même et donne des moyens d'auto-développement aux élus et aux populations montagnardes, en instaurant des institutions et un fonds dédiés. Elle instaure notamment la création du Conseil National de la Montagne, le zonage et les comités de massif ainsi que le Fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne (FIAM) (VILLARET, 1994).

Encadré 6

Extrait de l'article 1 de la loi montagne 85-30 du 9 janvier 1985 (souligné par nos soins)

« La montagne constitue une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culture nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection. L'identité et les spécificités de la montagne sont reconnues par la nation et prises en compte par l'Etat, les établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements dans les actions qu'ils conduisent. La politique de la montagne a pour finalité de permettre aux populations locales et à leurs élus d'acquérir les moyens et la maîtrise de leur développement en vue d'établir, dans le respect de l'identité culturelle montagnarde, la parité des revenus et des conditions de vie entre la montagne et les autres régions ».

Les territoires de montagne y sont définis comme des espaces multifonctionnels en lien avec leurs fonctions multiples (économiques, sociales, patrimoniales, culturelles) et la logique d'auto-développement de cette loi vient rompre avec la logique de compensation de handicaps.

Cette loi est riche de sens par le fait qu'elle donne à lire la recomposition territoriale qui s'est opérée trente années durant : les nouveaux acteurs (aménagement, acteurs du tourisme...) et enjeux qui font désormais partie intégrante de la montagne. Dans un contexte de plus en plus marqué de partage de l'espace, la loi montagne réaffirme la place de l'agriculture comme activité de base de la vie montagnarde, selon une approche traitant de la multifonctionnalité agricole mais avant tout de la spécificité et de la multifonctionnalité de l'espace montagnard lui-même.

4.2. La loi DTR 2005²⁵, le pastoralisme comme outil de valorisation des espaces naturels

L'année 2005 est marquée par la promulgation de la loi relative au développement des territoires ruraux (loi DTR) qui constitue une loi d'aménagement du territoire complète, relative aux zones rurales. La loi DTR traite de thématiques aussi

²⁵ Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (loi DTR 2005).

diverses que le développement des activités économiques, les problématiques liées aux aménagements fonciers et au patrimoine bâti, l’accès aux services, la montagne ou encore les établissements publics. La montagne est ainsi englobée au sein de la question rurale et le pastoralisme est abordé de façon distincte et spécifique. Le titre V « *Dispositions relatives à la montagne* » constitue une mise à jour de la loi montagne, dont le fameux article 18 précédemment évoqué dans lequel le pastoralisme et la forêt sont ajoutés à l’agriculture parmi les activités de base de la vie montagnarde. Il s’agit donc d’une volonté de reconnaître en tant que tel le pastoralisme, jusqu’alors abordé par incidence à travers les dispositions relatives à l’agriculture de montagne. De plus, la gestion et le protection de la biodiversité figurent désormais parmi les services rendus par les activités primaires en montagne (encadré 7).

Encadré 7

Extrait de l’article 181 de la loi DTR 2005-157 modifiant l’article 18 de la loi montagne (souligné par nos soins)

« Par leur contribution à la production, à l’emploi, à l’entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion et au développement de la biodiversité, l’agriculture, le pastoralisme et la forêt de montagne sont reconnus d’intérêt général comme activités de base de la vie montagnarde et comme gestionnaires centraux de l’espace montagnard ».

Dans le cadre de la loi DTR, l’activité pastorale est également envisagée par le biais d’un paragraphe dédié au sein du chapitre II « *Dispositions relatives à la protection et à la mise en valeur des espaces pastoraux* » sous le titre IV « *Dispositions relatives aux espaces naturels* ». L’emplacement de la question pastorale n’est pas anodin et témoigne d’une modalité de traitement par l’espace et non par la pratique agricole elle-même. Le pastoralisme est ici pris en compte comme un outil de protection, de maintien et de « mise en valeur » de l’espace contribuant ainsi à son attractivité touristique et environnementale. Tout en prolongeant la loi montagne quant à la place attribuée à l’agriculture sur les territoires montagnards, la loi DTR distingue le pastoralisme des autres activités primaires, en tant qu’activité au service d’un espace attractif et multifonctionnel (environnemental, social et récréatif) (EYCHENNE, 2012).

Alors que les politiques nationales sectorielles et d’aménagement du territoire reconnaissent tour à tour et parfois même avant l’heure la multifonctionnalité des activités (agriculture de montagne et pastoralisme) et des espaces (ruraux, montagnards)²⁶, à l’échelle européenne, les mécanismes de soutien à l’agriculture de montagne par la Politique agricole commune sont structurés autour de deux logiques

²⁶ Rappelons que la notion même de multifonctionnalité n’est mise en politique à l’échelle internationale que lors de conférence de Rio de Janeiro de 1992 (Cf. Chapitre 1) soit 20 ans après la loi pastorale et 7 ans après la loi montagne. La loi DTR, bien que postérieure à l’émergence de la notion, n’y fait pas référence explicitement.

différentes : soutien direct et spécifique à travers la compensation de handicaps (ICHN) et prise en compte indirecte sous un angle essentiellement environnemental et multifonctionnel.

5. L'agro-environnement et la montagne dans la PAC

Alors que l'agriculture de montagne est principalement soutenue par la PAC selon une logique de compensation de handicaps à travers l'ICHN, des mesures européennes sectorielles de portée plus généraliste, orientées tout d'abord dans le sens du soutien de « bonnes pratiques » environnementales puis destinées à favoriser la prise en compte d'une agriculture multifonctionnelle, voient le jour dans le courant des années 1990.

Cette période est marquée par la montée des préoccupations environnementales au sein de la société civile qui commence à s'alarmer au sujet des conséquences du modèle agricole intensif soutenu par la PAC (pollutions, crises sanitaires, atteintes à la biodiversité). Cela se traduit en 1985, à l'échelle européenne, par la prise en compte de cette dimension environnementale par le biais du Livre Vert de la Commission européenne. Celui-ci donne lieu au niveau réglementaire à la définition d'un « article 19 » permettant l'octroi « *d'aides nationales dans des zones sensibles du point de vue de l'environnement* » (titre V du règlement CEE 797/85). Cet article crée le premier régime d'aides destinées à compenser les agriculteurs pour le maintien ou la mise en œuvre de pratiques favorables à l'environnement. Bien que non spécifique aux zones de montagnes, il y est mis en œuvre sous le thème de la « *gestion des espaces naturels dans les zones rurales fragiles marquées par une forte dépopulation* », plus connu sous le vocable « *article 19-déprise* » (EYCHENNE, 2006). L'application de cet article débutera en France à partir de 1989 et restera facultative jusqu'en 1992, année de la réforme « MacSharry » de la Politique Agricole Commune (PAC) qui rend sa mise en place obligatoire et qui instaure les mesures agro-environnementales (MAE) via le « règlement agro-environnemental » CEE 2078/92 (MOTTET, 2005).

Parmi les MAE, la Prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs (PMSEE) communément nommée « prime à l'herbe » reconnaît l'intérêt agro-environnemental des systèmes herbagers extensifs et, malgré son application à tout le territoire, elle est pour une grande partie²⁷ mobilisée en zone de montagne. De la même manière, la Prime herbagère agro-environnementale (PHAE) qui succède à la PMSEE en 2003 cible *de facto* les zones de montagne²⁸, du fait de son assujettissement à un plafond de chargement relativement faible et à un fort degré de spécialisation (MAP, 2008a).

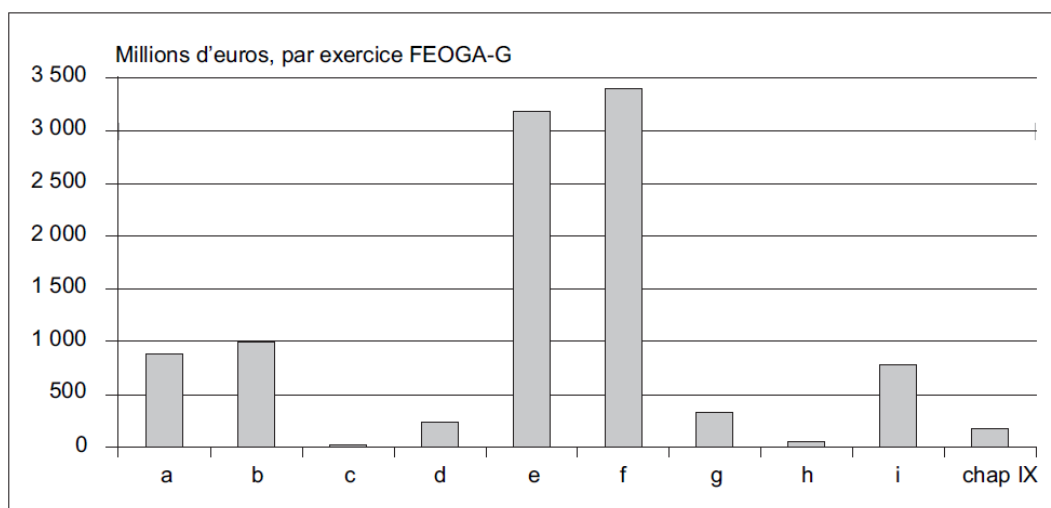
²⁷ La moitié du montant national des aides relatives à la PMSEE (EYCHENNE, 2006).

²⁸ En 2009, 60% des surfaces primées PHAE sont situées en zone de montagne (MAP, 2008a).

En 1999, la deuxième réforme de la PAC, désormais scindée en deux piliers, ne rompt pas avec une logique de marché mais défend une consolidation des objectifs environnementaux (renforcement des MAE), mais également des soutiens aux élevages extensifs, ainsi qu’une volonté de reconnaissance la multifonctionnalité agricole. En application de cette réforme et par l’intermédiaire de la LOA de 1999, la France met en place comme nous l’avons vu son propre cadre de reconnaissance de la multifonctionnalité agricole. Il s’agit des Contrats Territoriaux d’Exploitation²⁹ (CTE) qui formalisent l’engagement contractuel et volontaire à moyen terme de certains agriculteurs dans un projet global d’exploitation alliant dimensions économique, sociale et environnementale. Ces contrats, dont certains existent sous forme de « contrats d’estives », seront souscrits pour 20% en zone de montagne (alors que celle-ci ne représente que 15% des exploitations nationales) (AMOUDRY, 2002).

L’évaluation ex-post du Plan de développement rural national 2000-2006 montre que les mesures européennes compensant les surcoûts engendrés par les handicaps (mesure e : ICHN) et les surcoûts liés au maintien de « bonnes pratiques environnementales » (mesure f agroenvironnement : MAE, PHAE, etc.) constituent, comme le montre l’histogramme ci-dessous, la plus grande partie (soit près de 66 %) des paiements réalisés. Cette évaluation fait également apparaître la concentration importante de l’ICHN, des CTE/CAD et des MAE herbagères (PHAE) dans les régions de montagne et dans les zones herbagères sèches (CNASEA, 2008 ; BARBUT, 2009).

Figure 3 : Poids de chaque mesure en paiements réalisés (BARBUT, 2009).



Sources : DGFAR, Maquettes financières nationales (en paiements), prévisionnelles et en exécution.

²⁹ Ils seront remplacés en 2002 par des Contrats d’Agriculture Durable (CAD), simplifiés et moins contraignants puis abandonnés en 2005.

Bien que ces mesures « de masse » ne soient pas spécifiques au pastoralisme, elles traduisent des formes de prise en compte territorialisées (via le zonage montagne) ou indirectes d'une agriculture de montagne extensive porteuse d'une multitude de fonctions (environnementales, sociales, culturelles, etc.). L'élevage de montagne, et par incidence le pastoralisme, se trouvent alors dans une position de bénéficiaires privilégiés *de facto* par les soutiens européens du second piliers. Néanmoins, depuis la loi pastorale de 1972, cette activité ne semble bénéficier que d'une reconnaissance secondaire ou diluée, soit au sein d'un référentiel spatial lié aux régions de montagne, soit au sein de grandes politiques sectorielles. Ce constat est valable jusqu'à l'aube des années 2000, période ponctuée par les réintroductions ur-sines de la fin des années 1990 et de 2006 dans les Pyrénées, aux origines d'une remobilisation politique autour de la pratique pastorale.

6. Le début des années 2000, le soutien de la « singularité pastorale » légitimé par ses productions secondaires

Au début des années 2000, et dans un contexte de désintérêt pour les surfaces d'estive au profit des problématiques touchant les fonds de vallées et les zones intermédiaires³⁰ (EYCHENNE, 2006), un Groupe interministériel sur le pastoralisme est mis en place afin d'alimenter les réflexions politiques en faveur de l'activité pastorale par le biais d'un ensemble de propositions concrètes portant sur : l'adaptation des lois et règlements (nationaux et communautaires) au bénéfice des entités collectives et en cohérence avec les droits d'usage, la recherche et les actions de développement ou encore le gardiennage. Le statut des entités collectives et la faiblesse des soutiens publics spécifiques en faveur du pastoralisme sont au centre des réflexions de ce groupe constitué notamment par un ensemble d'acteurs représentant la profession agricole, le ministère de l'agriculture, la DATAR, un bon nombre de services pastoraux pyrénéens et alpins, etc. L'accent est également porté, dès la première partie du rapport collectif, sur la multifonctionnalité du pastoralisme par l'intitulé : « *Le pastoralisme en France : une activité multifonctionnelle répondant aux attentes de la société* » (GROUPE INTERMINISTERIEL SUR LE PASTORALISME, 2002). Cette référence explicite à la notion de multifonctionnalité témoigne des tendances rhétoriques à l'œuvre au début des années 2000 et du caractère contingent des termes mobilisés. Elle semble par ailleurs utilisée pour justifier le travail de ce groupe, ainsi que l'intérêt approfondi et le traitement spécifique dont doit faire l'objet l'activité pastorale. Ces travaux trouvent un écho, tout d'abord modeste au

³⁰ A l'image de l'urbanisation, de la déprise et du recouvrement végétal facteur de risques

sein de la loi DTR de 2005 qui intègre quelques unes de ses propositions³¹, puis beaucoup plus fort dans le cadre de la naissance du Plan de soutien à l’économie de montagne dans les Pyrénées. En dépit de sa mise en application tardive et propre aux Pyrénées³², favorisée par la médiatisation répétée de l’activité pastorale pyrénéenne (en lien avec les réintroductions d’ours slovènes), le PSEM constitue la mise en application d’un bon nombre des intentions du Groupe interministériel sur le pastoralisme. Il représente en effet comme nous allons le voir un regroupement de fonds financiers divers et il se caractérise par des modes de gouvernance originaux permettant de prendre en compte et de soutenir spécifiquement cette activité selon un ensemble d’enjeux.

6.1. La naissance du PSEM, un cadre d’action transversal et original pour le pastoralisme collectif pyrénéen

En lien avec la réintroduction de cinq nouveaux ours dans les Pyrénées centrales, « *le plan de soutien à l’économie montagnarde est élaboré durant l’année 2006 pour répondre aux attentes de la profession agricole qui réclame un dispositif reconnaissant la fonction économique et productive de l’activité, distinct des mesures d’accompagnement du plan ours* » (EYCHENNE, 2012b)³³.

C’est ainsi que naît le Plan de soutien à l’économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne (PSEM), qui entre officiellement en fonctions via l’arrêté de 10 avril 2008 « *relatif au dispositif intégré en faveur du pastoralisme mis en œuvre dans le cadre du plan de soutien à l’économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne* » (JORF n°0102 du 30 avril 2008).

Ce cadre d’action pour le pastoralisme pyrénéen, dont la gouvernance est assurée en majeure partie par la DRAAF Midi-Pyrénées en collaboration avec le Commissariat de Massif possède, comme le montre EYCHENNE (2012b), un caractère expérimental à trois niveaux.

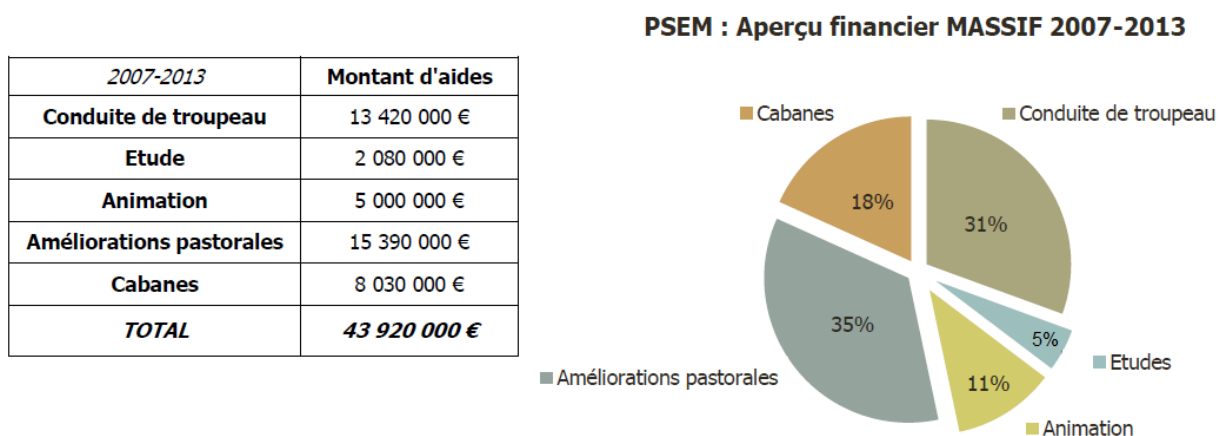
Il s’agit en premier lieu d’une approche globale du pastoralisme, qui soutient un ensemble d’outils garantissant la perpétuation de l’utilisation collective des surfaces pastorales : l’animation pastorale, le gardiennage, les travaux et équipements pastoraux, les diagnostics et études liés au pastoralisme, les cabanes, les héliportages et les chiens de protection.

³¹ En lien avec la maîtrise foncières des entités collectives utilisant des surfaces soumises au régime forestier ou dans le périmètres d’une Association foncière pastorale (EYCHENNE, 2006).

³² L’arrêté relatif au PSEM date de 2008 et porte sur le massif pyrénéen.

³³ Le PSEM a fait l’objet d’une étude approfondie dans le cadre du programme PSDR A-Gouter dont les principaux résultats figurent dans l’article d’EYCHENNE (2012b) « *Le plan de soutien au pastoralisme pyrénéen ou l’impossible territorialisation de l’action publique agricole ?* » dont nous reprendrons ici les enseignements essentiels pour notre questionnement.

Figure 4 : Répartition des financements issus de l'enveloppe « PSEM »³⁴ sur le massif pyrénéen entre 2007 et 2013 (ACAP, 2013).



En deuxième lieu, son échelle d'action originale (le massif pyrénéen) va au-delà des cadres administratifs habituels. Elle est liée à l'articulation de financements du second pilier de la PAC (échelle régionale) et de la convention de massif (échelle massif). Cette échelle de gestion inhabituelle s'accompagne d'une gouvernance tout aussi originale associant les financeurs et représentants de l'Etat (DRAAF, DDT, DATAR) aux acteurs de terrain et représentants de la profession agricole réunis au sein d'un comité de suivi (services pastoraux, Réseau pastoral pyrénéen, ACAP, recherche, etc.). Ce comité de suivi ne possède néanmoins qu'un avis consultatif, la mise en œuvre concrète du PSEM étant au final assurée dans les instances propres des différents instruments financiers. Le PSEM permet par ailleurs un certain niveau de subsidiarité, plus particulièrement à l'échelle départementale, ce qui permet de prendre en compte les spécificités locales via des « comités départementaux » plus ou moins élargis³⁵.

La dimension novatrice du PSEM émerge en troisième lieu au niveau de ses modalités de mise en œuvre, car il articule des dispositifs et des financements aussi bien européens que nationaux ou encore émanant des collectivités territoriales, mis en œuvre à des échelles diverses, mais devant garantir une égalité de traitement à tous les bénéficiaires du massif. Ainsi, les outils de la loi pastorale de 1972 et les diverses mesures de soutien articulées par le PSEM formaient jusqu'en 2013 un cadre d'intervention complet et spécifique en faveur du pastoralisme collectif pyrénéen.

³⁴ Cette enveloppe s'élève à 52 millions d'euros sur l'ensemble du massif sur la période 2006-2012 (Analyse de la réunion territoriale d'évaluation du PSEM dans le 65, 14 mai 2013).

³⁵ Ces comités départementaux associent la plupart du temps les financeurs, les services pastoraux et les représentants des Chambres d'agriculture départementales. Il arrive cependant qu'ils soient élargis, comme en Ariège, à d'autres acteurs territoriaux, à l'image du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, des syndicats agricoles ou encore de l'Association des maires (EYCHENNE, 2012b).

Ces instruments organisationnels et financiers sont mobilisés et adaptés au quotidien par les services pastoraux pyrénéens qui informent et accompagnent localement les éleveurs utilisateurs et les propriétaires d’estives afin de favoriser leur organisation collective (permise par les outils de la loi pastorale), et la mise en œuvre de projets (financés pour une grande partie dans le cadre du PSEM) structurant et facilitant la valorisation collective de l’espace pastoral.

Le PSEM constitue donc une nouvelle étape dans la prise en compte de l’activité pastorale, dont l’envergure dépasse largement les différentes mesures d’amélioration pastorale l’ayant précédé. Construit sur une rhétorique de légitimation rappelant celle de la loi pastorale de 1972, mobilisant les effets positifs de la pratique mais également des espaces pastoraux, l’argumentaire s’est néanmoins enrichi d’un vocabulaire issu des sciences économiques.

6.2. Une référence explicite aux externalités positives et à la multifonctionnalité du pastoralisme

L’encadré 8 présente deux extraits de la mesure 323c du second pilier de la PAC constituant, rappelons-le, l’un des volets³⁶ du PSEM. Nous retrouvons dans ces extraits issus des principes et objectifs de la mesure 323c une double entrée :

- **Par l’espace** : les fonctions multiples des espaces pastoraux sont listées³⁷,
- **Par l’activité** : les effets positifs de l’activité et de la gestion pastorale sont également énumérés³⁸.

Ces entrées constituent ainsi la reprise et la combinaison de l’argumentaire légitimant la loi pastorale de 1972 et de l’entrée par les espaces pastoraux déjà présente dans le cadre de la loi DTR de 2005. La différence majeure est que le discours est ici agrémenté d’une référence explicite aux notions économiques que sont : la multifonctionnalité, le bénéfice global ou encore les externalités positives. Nous pouvons ainsi voir apparaître le lien entre l’émergence et la diffusion des notions économiques décrites dans le chapitre 1 au sujet de l’agriculture et le processus d’argumentation qui sous-tend un cadre d’action transversal pour le pastoralisme, négocié à l’échelle pyrénéenne.

³⁶ Le PSEM articule actuellement la mesure 323c du second pilier de la PAC avec le volet pastoral de la CIMP et de la politique de cohésion de l’Union européenne.

³⁷ Nous les avons soulignées en rouge dans l’encadré 8.

³⁸ Nous les avons soulignés en bleu dans l’encadré 8.

Encadré 8

Extraits de la circulaire DGPAAT/SDEA/C2011-3091 du 12 décembre 2011 relative à la mise en œuvre de la mesure 323c « dispositif intégré en faveur du pastoralisme » dans le cadre du PDRH et du PSEM (MAP, 2011) (soulignés par nos soins)

« Le dispositif intégré en faveur du pastoralisme qui correspond au dispositif 323 C du Programme de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 vise à préserver le patrimoine constitué par les estives pyrénéennes » (Introduction des principes généraux).

« Le domaine pastoral recouvre de vastes espaces de faible productivité qui sont des territoires naturels fragiles, siège d'une biodiversité floristique et faunistique remarquable et ordinaire. Cette fragilité se traduit également par des risques naturels potentiels dont la prévention passe par la bonne conduite des troupeaux. Le domaine pastoral, facteur d'attractivité territoriale, est devenu un élément déterminant de diversification des activités économiques en zone rurale notamment pour le tourisme rural tout au long de l'année. Il contribue également à l'entretien de l'espace, au maintien des paysages et produit de nombreuses externalités positives.

Le dispositif proposé vise donc à soutenir, au travers d'une mesure intégrée, les actions en faveur du pastoralisme, en privilégiant le caractère multifonctionnel de la gestion pastorale et le bénéfice global qu'elle offre aux zones concernées tout en garantissant l'entretien d'espaces naturels, le maintien d'une activité économique et le développement des zones fragiles » (Objectifs).

Par ailleurs, cette double entrée espace/activité attire l'attention sur les spécificités des espaces pastoraux et des modes de gestion associés, présentés ici comme les sources des bénéfices multiples cités. Et, à l'instar des outils issus de la loi pastorale de 1972, le PSEM articule un ensemble de mesures prenant en compte, non pas les bénéfices listés, mais bien les spécificités qui sont à l'origine de ces bénéfices par le cofinancement d'investissements et de projets portés par le collectif³⁹ afin de perpétuer la production de cet ensemble d'effets positifs. Ainsi, durant la période de programmation 2007-2013, les dispositifs publics de soutien au pastoralisme pyrénéen ont réellement pris en compte « *l'un des enjeux majeurs des politiques pastorales [qui] réside dans la reconnaissance des spécificité de la pratique, en premier lieu desquelles le caractère public de la propriété, la gestion collective des espaces et des troupeaux (...)* » (EYCHENNE, 2012b).

Cela dit, les développements des discussions pyrénéennes précédant la réforme de la Politique agricole commune et entourant l'évaluation du PSEM 2007-2013 ont montré une orientation potentielle de la ligne politique d'accompagnement du pastoralisme collectif pyrénéen vers une « re-sectorisation » progressive. Plus récemment encore, la réforme de la PAC s'est traduite par une individualisation conséquente des soutiens alloués aux exploitations pastorales alors que le devenir

³⁹ Les gestionnaires collectifs (AFP, GP, Commissions syndicales, collectivités) sont les principaux bénéficiaires du PSEM.

précis du PSEM reste quant à lui toujours incertain. C’est dans ce contexte d’incertitude et de réorientation des politiques publiques au détriment de la spécificité pastorale et de sa dimension collective que le questionnement du GIP-CRPGÉ autour des externalités du pastoralisme émerge et prend sens.

7. Les modalités de défense de la spécificité pastorale dans un contexte de re-sectorisation des dispositifs, d’individualisation des aides et d’incertitude sur le devenir du PSEM⁴⁰

Alors que la thématique pastorale n’a été que peu et tardivement investie par les Chambres d’agriculture pyrénéennes, la programmation PSEM 2007-2013 et ses potentialités de financement marquent leur repositionnement fort et progressif sur cette question, notamment par l’intermédiaire de l’étude « *Stratégie de développement de l’agriculture de montagne et du pastoralisme dans les Pyrénées pour l’après 2013* ». Maître d’ouvrage de ce travail de grande ampleur mené entre 2009 et 2011 à l’échelle pyrénéenne et avec pour objectif d’alimenter les discussions sur la réforme des dispositifs de soutien de l’agriculture du massif, l’ACAP devient un interlocuteur dominant de la DRAAF Midi-Pyrénées qui constitue l’un des acteurs majeurs de la mise en œuvre du PSEM. Mais l’ACAP porte une vision de l’agriculture de montagne et du pastoralisme qui diverge des logiques d’action portées par les dispositifs de soutien majeurs du pastoralisme. Ainsi, et comme le montre EYCHENNE (2012b), deux visions coexistent quant à la stratégie pour l’agriculture du massif.

La première approche, que l’on pourrait qualifier de « généraliste » ou « sectorielle », est portée par l’ACAP, les Chambres d’agriculture, mais également par certains représentants de l’Etat. Elle attribue un caractère multifonctionnel à l’agriculture de montagne dans son ensemble, et considère prioritairement le pastoralisme comme une partie du cycle des exploitations. Elle repose ainsi sur la défense de l’agriculture de montagne sur un mode global et sectoriel notamment fondée sur le développement des filières, des systèmes de production et sur la rémunération des services rendus, en ciblant les aides sur les exploitations elles-mêmes.

La seconde approche, que l’on pourrait qualifier de « territoriale » ou « spécifique », est plus particulièrement portée par les services de développement pastoraux non consulaires (dont le GIP-CRPGÉ), certains acteurs de l’Administration et de la Recherche, qui tendent à considérer de façon spécifique l’activité pastorale. Tout en considérant également le pastoralisme comme une étape dans l’itinéraire productif

⁴⁰ Les données présentées dans ce chapitre émanent de l’état des connaissances du GIP-CRPGÉ à l’hiver 2014-2015 concernant le futur du PSEM et les transformations de la PAC relatives au pastoralisme (Animatrice pastorale et directeur du GIP-CRPGÉ, entretiens complémentaires du 29/10/2014 et du 17/11/2014). Les éléments chiffrés sont extraits de documents d’information concernant la PAC 2015-2020 émanant des chambres d’agriculture pyrénéennes. Ces documents ont été consultés dans les locaux du GIP-CRPGÉ.

des exploitations, ces acteurs estiment qu'il est absolument nécessaire de veiller au maintien de dispositifs spécifiques soutenant les modes de gestion collectifs indépendamment des aides directes aux exploitations, et bénéficiant d'un fort degré de subsidiarité dans leur mise en œuvre.

C'est dans le cadre de cette divergence de vues que se pose aujourd'hui la question de l'avenir des dispositifs de soutien du pastoralisme et du futur PSEM. De par son échelle d'action pyrénéenne, ses capacités d'autofinancement et son investissement récent dans la thématique pastorale à travers l'étude stratégique, l'ACAP possède une influence importante dans la définition de la ligne politique future face à des services pastoraux qui ne possèdent pas de réelle structuration à l'échelle du massif⁴¹. EYCHENNE (2012b) identifie un certain nombre de risques émanant du processus de re-sectorisation de l'action publique relative au pastoralisme. L'un de ces risques serait de limiter les possibilités d'innovation constituées par une gouvernance associant véritablement les acteurs de terrain, les collectivités locales et les financeurs autour d'un cadre d'action pyrénéen. Le recentrage sectoriel pourrait également mener à la diminution des financements associés aux modes de gestion et d'utilisation collectifs permis par le PSEM en recentrant l'action publique sur l'exploitation individuelle : « *Le recours à des arguments de nature patrimoniale, liés à la nature des espaces pastoraux et aux modes de gestion collectifs, a permis de mettre en œuvre des niveaux d'aide publique à hauteur de 80% voire 100%, ce qui est absolument impossible dans le cadre des mesures de soutien aux exploitations individuelles* » (EYCHENNE, 2012b). Enfin, la re-sectorisation effective conduirait à la dilution des spécificités du pastoralisme en l'intégrant dans un dispositif plus large par une entrée « agriculture de montagne et filières » et en conséquence, à l'abandon d'une reconnaissance ancienne ayant permis une relance de la valorisation pastorale des estives pyrénéennes au cours des quarante dernières années.

À l'heure actuelle, les implications précises du PSEM réformé et désormais piloté par les Conseils régionaux restent incertaines, et le manque de visibilité sur l'avenir du cadre d'action pyrénéen dédié au pastoralisme interroge gestionnaires d'estive, éleveurs et services de développement pastoraux quant à l'avenir des financements, en matière de gardiennage et d'animation pastorale notamment.

« Donc pour le PSEM aucune lisibilité, la seule chose qu'on sait, c'est que la Commission européenne a refusé que le PSEM finance le gardiennage et l'animation, considérant que c'était du fonctionnement et que ça n'avait pas lieu d'être sur les lignes budgétaires sur lesquelles l'Etat français proposait de financer le PSEM ».

Agent de développement pastoral 1

Alors que les modifications du futur PSEM demeurent incertaines, la réforme de la PAC s'est accompagnée de transformations significatives portant no-

⁴¹ Les services pastoraux échangent dans le cadre d'un réseau pyrénéen plus ou moins informel, sans statut à part entière et sans réel poids politique.

tamment sur les principales aides du second pilier dont bénéficie le pastoralisme. Elle a en effet entériné la disparition programmée de la PHAE collective. Cette mesure agro-environnementale issue d’une politique de soutien des systèmes d’élevage extensif reconnu d’intérêt environnemental et ancienne de plus de vingt ans (depuis la Prime au maintien des systèmes d’élevage extensifs en 1992) permettait jusqu’alors aux gestionnaires d’estive de mobiliser la part d’autofinancement nécessaire pour réaliser des investissements collectifs⁴² (équipements pastoraux, cabanes pastorales, travaux, gardiennage, etc.) et de rendre leurs estives attractives pour les éleveurs extérieurs, en échange du maintien des pratiques de valorisation pastorale de l’espace. La PHAE s’est en effet vue en partie compensée par une combinaison de modifications, orientées vers une individualisation des aides et vers un durcissement des conditions d’éligibilité aux mesures environnementales.

La nouvelle PAC, qui sera mise en application de manière effective en 2015, s’accompagne ainsi d’une revalorisation de l’ICHN de 15% (dès 2014) ainsi que d’une augmentation de la surface éligible par exploitation passant de 50 à 75 ha à partir de 2015. Elle se matérialise également par la possibilité pour les éleveurs transhumants de rapatrier des hectares d’estive sous forme de Droits à paiement de base (DPB⁴³) selon l’équation « 1 ha d’estive déclaré = 1 DPB ». Ces deux premières transformations renforcent les soutiens à l’élevage de montagne dans le cas de l’ICHN et à l’élevage transhumant dans le cas des « DPB estive » selon une logique individuelle fondée sur le soutien des exploitations. Enfin, du point de vue des soutiens environnementaux, la PHAE fait place à des Mesures agro-environnementales et climatiques⁴⁴ (MAEC) dédiées aux systèmes herbagers et pastoraux (SHP) et adaptées aux entités collectives. Ces MAEC SHP, contrairement à la PHAE, sont des mesures ciblées sur des zones à enjeux environnementaux définies par la combinaison d’un cadre national général et de priorités régionales spécifiques définies par les Conseils régionaux. A titre d’exemple, dans le seul département des Hautes-Pyrénées, le glissement de la PHAE collective aux MAEC SHP collectives s’est traduit par le passage d’une mesure agro-environnementale non zonée, contractualisée par la quasi-totalité des 125 gestionnaires d’estive et conditionnée par une simple obligation de moyens⁴⁵, à la mise en œuvre éventuelle d’une combinaison d’engagements unitaires (association de MAEC dont les MAEC SHP) zonés sur les

⁴² Et ce malgré l’obligation de reversement aux éleveurs individuels levée récemment pour les Groupements pastoraux mais maintenue pour les collectivités locales.

⁴³ Les DPB sont des aides découplées du premier pilier qui remplacent, en association avec une surprime et une aide verte, les Droits à paiement unique (DPU) dans le cadre du passage d’un montant de DPU historique propre à chaque exploitation à un montant de DPB également propre à chaque exploitation mais qui va progressivement tendre vers une valeur de référence pour toutes les exploitations dans le cadre de la convergence des aides.

⁴⁴ Les MAEC succèdent aux MAE dans la nouvelle PAC.

⁴⁵ Qui se traduit notamment par le respect de plages de chargement animal attesté par le remplissage annuel par le gestionnaire d’estive d’une déclaration d’effectifs animaux et de durée d’estivage.

sites Natura 2000 et poursuivant ainsi la logique des anciennes Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt). A l'heure actuelle, une trentaine de gestionnaires d'estive haut-pyrénéens seulement sont susceptibles de contractualiser ce type de mesures et seuls 10 d'entre eux sont d'ores et déjà intégrés dans le cadre de Projets agro-environnementaux et climatiques en cours de validation par l'instance régionale dédiée⁴⁶. Par ailleurs, la mise en place potentielle de MAEC SHP sur les entités collectives engage les gestionnaires d'estive non plus à une simple obligation de moyens, mais à une obligation de résultats qui se traduit notamment par le respect d'un certain niveau de pâturage évalué selon une grille de prélèvement définie à l'échelle nationale.

In fine, le paradigme sectoriel de prise en charge du pastoralisme, via le soutien direct aux exploitations, domine désormais largement les logiques d'action des soutiens publics européens. En conséquence, les gestionnaires collectifs voient fondre les marges d'action (par l'autofinancement) que leur procuraient les dispositifs dédiés aux entités collectives⁴⁷ alors qu'ils continuent d'assumer la responsabilité administrative des déclarations PAC, de plus en plus exigeantes en temps de travail et en niveau d'expertise. La réforme de la PAC constitue donc, pour les services pastoraux et pour les défenseurs d'une approche territoriale du pastoralisme, un revirement important de la puissance publique au détriment des modes de gestion collectifs qui font pourtant l'une des spécificités du pastoralisme pyrénéen.

C'est dans ce contexte de re-sectorisation, d'incertitude et d'individualisation des aides au détriment du collectif que le discours de défense et de qualification des services rendus par le pastoralisme pyrénéen se construit et se poursuit. Les services pastoraux, premières institutions éventuellement touchées par la sectorisation des dispositifs et par la remise en cause de la gestion collective des estives, se saisissent donc des notions émergentes et des compétences des sciences humaines et sociales afin de défendre la spécificité pastorale face à un risque grandissant de dilution dans les logiques sectorielles et individuelles. Parmi ces outils de défense se trouve la notion « d'externalités » du pastoralisme utilisée comme fer de lance stratégique d'un questionnement de recherche-développement au sujet des effets multiples de l'activité pastorale sur les espaces d'altitude et sur leurs usagers divers. En se saisissant de cette notion, le GIP-CRPGÉ poursuit la logique de légitimation des dispositifs publics spécifiques du pastoralisme déjà présente dans le cadre de la promulgation de la loi pastorale de 1972 et dans son article premier. L'argumentaire en faveur du soutien de la spécificité pastorale collective fondé sur les services multiples rendus par le pastoralisme s'inscrit ainsi dans une logique ancienne mais se voit investi d'une dimension stratégique nouvelle à la lueur de l'actualité politique.

⁴⁶ Le Comité régional agro-environnemental et climatique

⁴⁷ A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas les modalités exactes de mise en œuvre du futur PSEM, construit sur la base d'appels à projets.

Conclusion du deuxième chapitre

Au travers de ce chapitre, nous avons tenté de donner à lire l’évolution de la prise en charge publique de l’activité pastorale à l’échelle nationale : tantôt fondue dans des politiques sectorielles générales (forestières ou agricoles) ou au sein de politiques d’aménagement, tantôt reconnue spécifiquement pour ses modes collectifs de propriété, d’utilisation et de gestion de l’espace.

Nous avons vu que les effets positifs issus de l’activité et/ou des espaces pastoraux étaient mis en avant de façon systématique pour légitimer leur caractère distinct (loi DTR) et les dispositifs de soutien spécifiques au pastoralisme (loi pastorale et PSEM) ; nous avons également constaté que la prise en compte de ces effets positifs, passait jusqu’ici par la mise en place d’instruments financiers ou organisationnels permettant de structurer et de perpétuer le collectif (à l’image des outils organisationnels issus de la loi pastorale ou encore des fonds financiers intégrés par le PSEM qui soutiennent les pratiques et les équipements collectifs).

Or, les développements récents de la Politique agricole commune et des rapports de force à l’échelle pyrénéenne montrent une individualisation progressive des aides publiques en direction des exploitations pastorales qui laisse présager une « re-sectorisation » des soutiens au pastoralisme conduisant à la dilution éventuelle des spécificités liées au collectif au sein d’un référentiel plus global concernant l’agriculture de montagne dans son ensemble.

Ces évolutions des soutiens publics et du jeu social pyrénéen associées à l’émergence et à la diffusion des notions économiques qualifiant le rapport entre l’agriculture et la société constituent le double mouvement à l’origine du positionnement stratégique du GIP-CRPGÉ, défenseur de « l’approche spécifique », autour des « *externalités du pastoralisme collectif pyrénéen* ». Le GIP-CRPGÉ poursuit et renouvelle en cela le processus ancien de légitimation par la puissance publique du soutien de la spécificité collective du pastoralisme au travers de ses intérêts multiples pour l’espace et pour les usagers de la montagne. Le GIP-CRPGÉ perpétue ce que CHARBONNIER (2011) désigne comme un « combat permanent » lié à la défense de la particularité pastorale, le pastoralisme demeurant une activité minoritaire au sein du secteur agricole.

Nous allons ainsi poursuivre par une définition et une description de ce qui fait la spécificité pastorale afin de mettre en évidence le lien entre dimension collective des espaces et de la pratique pastorale avec les bénéfices pour les sociétés locales et les différents usagers de la montagne.

Chapitre 3.

LE PASTORALISME ET LES ESTIVES PYRENEENNES, DES ENJEUX DU COLLECTIF AUX EFFETS EXTERNES

Ce chapitre aura dans un premier temps pour vocation d'apporter des éléments de connaissance du pastoralisme pyrénéen afin d'appréhender ce qui fonde cette pratique aujourd'hui : sa place au sein de l'agriculture pyrénéenne, sa diversité d'ouest en est du massif ainsi que les mécanismes collectifs de gestion et d'utilisation de l'espace, à la fois hérités et renouvelés, qui font sa spécificité vis-à-vis des autres formes d'élevage. Ces mécanismes seront analysés précisément selon l'approche ostromienne de la gouvernance des biens communs afin de faire apparaître les faisceaux de droits et les modes de régulation des ressources qui subsistent sur les pâturages d'altitude pyrénéens à côté des nouveaux usages et des nouvelles formes d'appropriation de l'espace en progression.

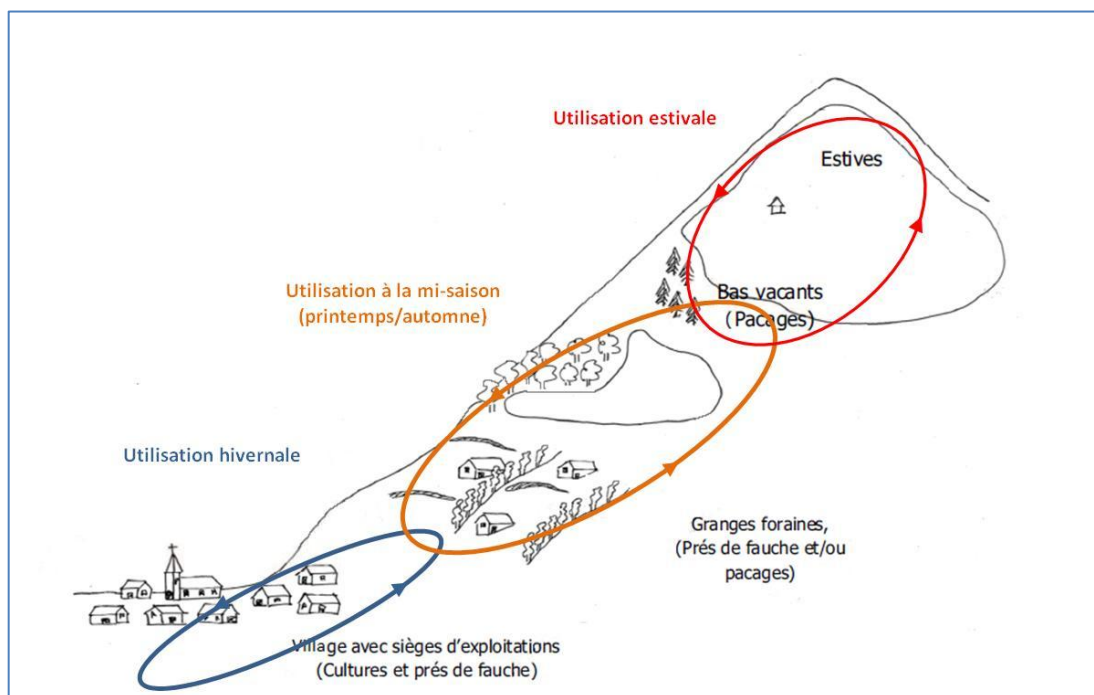
Ce développement sera dans un second temps l'occasion de traiter de la dimension spatiale du pastoralisme qui se développe sur des espaces d'altitude, à la fois supports de ressources pastorales mais également sièges d'enjeux environnementaux, touristiques et patrimoniaux reconnus. Les estives pyrénéennes constituent ainsi des espaces complexes, multi-ressources investis d'une multitude d'usages et de formes d'appropriation. Cette complexité conduit à un entremêlement de perceptions des espaces pastoraux envisagés par certains groupes d'usagers comme des « communs agricoles » et par d'autres comme des « biens collectifs globaux » (EYCHENNE et LAZARO, 2014). Cette double définition des estives pyrénéennes, à la fois biens communs et « espaces publics *de facto* » complexifie la question des effets produits par l'activité pastorale, qui améliore et maintient en l'état ces espaces multi-appropriés et qui participe de ce fait à la production et à la préservation de ressources matérielles et immatérielles (accès, ressources paysagères, environnementales, etc.) recherchées et mobilisées par les autres usagers.

Nous verrons ainsi que les phénomènes désignés par le GIP-CRPGE par la notion d'externalités, outre leur caractère « d'objets de stratégie politique » à l'échelle pyrénéenne, semblent correspondre à des réalités localisées émanant notamment de la proximité géographique entre l'activité pastorale et les usagers divers d'un espace montagnard en partage.

1. Le pastoralisme collectif et les modalités de gestion des estives pyrénéennes : entre complexité socio-spatiale et particularismes locaux

Dans les Pyrénées, le pastoralisme est communément défini comme un système d'élevage herbivore valorisant, par un pacage extensif et saisonnier, les ressources fourragères de parcours ou de pâturages d'altitude aussi appelés « estives ». Cette activité se caractérise ainsi par le déplacement des troupeaux, par sa saisonnalité et, dans la plupart des systèmes pastoraux du massif, par l'étagement des pratiques agricoles sur les versants montagnards⁴⁸. Nous nous concentrerons dans ce travail sur le pastoralisme le plus répandu sur le massif des Pyrénées, qui se caractérise par des modes d'utilisation et de gestion collectives des surfaces d'estive.

Figure 5 : La saisonnalité et l'étagement des pratiques pastorales en Pyrénées centrales (adapté de GIP-CRPE).



⁴⁸ Il faut noter que l'étagement des pratiques tel que présenté dans le schéma, bien qu'il soit relativement répandu sur la chaîne pyrénéenne, concerne plus particulièrement les systèmes pastoraux en Pyrénées centrales (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège). Cependant, on trouve également ce type d'utilisation au sein des systèmes pastoraux béarnais et de certains systèmes basques (Pyrénées-Atlantiques) ainsi que sur les zones montagneuses des Pyrénées-Orientales et de l'Aude.

1.1. Une part limitée de l'agriculture pyrénéenne mais une empreinte spatiale importante et un vivier pour l'emploi

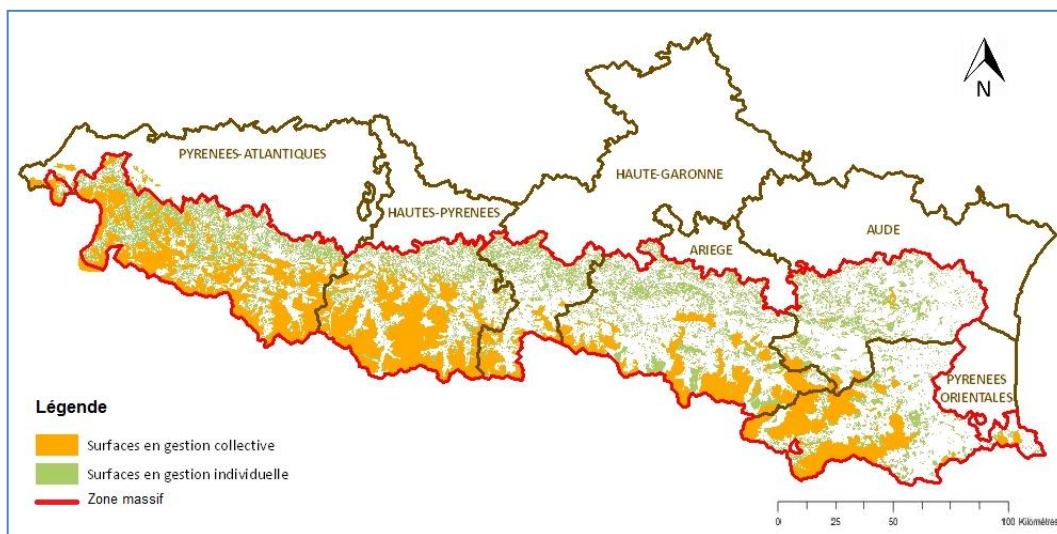
Dans la suite de ce développement et afin de donner une idée chiffrée de la place du pastoralisme au sein de l'agriculture du massif, nous avons largement mobilisé les données provenant des diverses étapes de l'étude stratégique de l'ACAP⁴⁹ (2011, 2011b) ainsi que les données issues des bilans et de l'évaluation du PSEM (DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011 et ACAP, 2013). Ces études présentent l'intérêt majeur d'avoir associé un ensemble de partenaires pyrénéens intervenant dans le domaine du pastoralisme, et intègrent le traitement des données issues du dernier recensement agricole et de la première programmation du PSEM. Elles permettent de pallier ainsi l'absence de données statistiques consolidées à l'échelle du massif.

Le pastoralisme pyrénéen marque ainsi l'espace montagnard d'une manière non négligeable en valorisant plus de 550 000 ha d'estives et de parcours répartis sur les six départements (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales, Aude) composant le massif pyrénéen (DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011). En 2010, sur les 13 096 exploitations que compte le massif, dont une grande majorité (près de 60 %) sont orientées vers l'élevage d'herbivores, 5 243 exploitations pastorales (soit environ 40 %) viennent chercher chaque été un complément de pâturage essentiel sur l'espace pastoral pyrénéen (ACAP, 2011b). Au total et à l'échelle du massif, plus de 63 % des effectifs d'herbivores (en Unités gros bétail) sont concentrés dans les exploitations pastorales qui sont également plus grandes que les autres exploitations à dominante herbivore du massif et plus « chargées »⁵⁰ (ACAP, 2011c). Par ailleurs, on compte environ 100 000 bovins, 570 000 ovins, 14 000 équins et quelques milliers de caprins qui parcourent les centaines de milliers d'hectares d'estives pyrénéennes gérées, pour 90 % d'entre-elles, de manière collective (ACAP 2011 ; DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011).

⁴⁹ Commandée en juillet 2009 à l'ACAP par la DRAAF-MP et la DATAR Pyrénées à l'issue d'un comité de suivi du PSEM, l'étude « *Stratégie de développement de l'agriculture de montagne et du pastoralisme dans les Pyrénées pour l'après 2013* » avait pour but de réaliser un diagnostic de l'activité agro-pastorale pyrénéenne et d'identifier les besoins et les leviers d'action en sa faveur en vue de la réforme des dispositifs de soutien agricole. Elle a mobilisé très largement les compétences de l'ensemble des acteurs pyrénéens (services pastoraux, chambres d'agriculture, services de l'Etat, recherche, associations, collectivités, etc.).

⁵⁰ « *La taille des exploitations pastorales est de 40 ha/EP contre 29 ha en moyenne pour les exploitations totales du massif. Par contre, dans le champ des exploitations à dominantes herbivores (OTEX 4 500, 4 600, 4 700 et 4 800), la moyenne surfacique des exploitations pastorales est de 41 ha/EP contre 38 ha/Exploitations totales (...). Les exploitations du massif comptent en moyenne 31 UGB contre 48 pour les exploitations pastorales* » (ACAP, 2011c).

Carte 1 : Surfaces agricoles en gestions individuelle et collective sur le massif pyrénéen. (ACAP, 2010⁵¹).



Outre le fait qu’elles valorisent plus de la moitié de la Surface agricole utile (SAU) du massif pyrénéen, les exploitations pastorales sont pourvoyeuses de près de 8 534 Unités de travail annuel (UTA), soit plus de 40 % du nombre total d’UTA du massif (ACAP, 2013). Il faut ajouter à cela la main d’œuvre saisonnière mobilisée par le pastoralisme au travers du gardiennage. L’évaluation du PSEM montre qu’en 2012, ce sont près de 480 gardiens de troupeaux⁵² (dont 223 gardiens salariés) qui ont été financés par le dispositif et que leur nombre a plus que triplé depuis le début de la programmation en 2007 (ACAP, 2013). L’activité pastorale, au-delà des surfaces et du cheptel qu’elle mobilise, constitue ainsi un vivier pour l’emploi agricole du massif.

Ces données générales préliminaires destinées à envisager la place de l’activité pastorale au sein de l’agriculture du massif pyrénéen sont néanmoins insuffisantes pour appréhender les spécificités de cette pratique et de son espace d’action. L’un des premiers éléments qui nous semble essentiel dans la compréhension de cette activité est tout d’abord d’envisager sa diversité au sein d’une chaîne montagneuse sur laquelle se distinguent différentes zones géographiques, pédoclimatiques et socio-économiques.

⁵¹ Disponible sur : <http://www.agriculturepyrenees.fr/l-agriculture-pyreneenne/chiffres-cles>, consulté le 2 mai 2014. NB : Les surfaces collectives correspondent aux surfaces gérées par des propriétaires collectifs et peuvent donc comprendre des surfaces en forêt (EYCHENNE, 2012b).

⁵² Le gardiennage financé par le PSEM se décompose selon plusieurs catégories : le gardien salarié embauché à temps plein par le gestionnaire d’estive durant la saison d’été, qui assure la conduite et le soin des troupeaux par le biais d’une présence permanente sur l’estive en question ; l’éleveur gardien et le prestataire, rémunérés pour une activité de prestation de service consistant à assurer la surveillance régulière des troupeaux sur une ou plusieurs estives (en complément de leur activité principale).

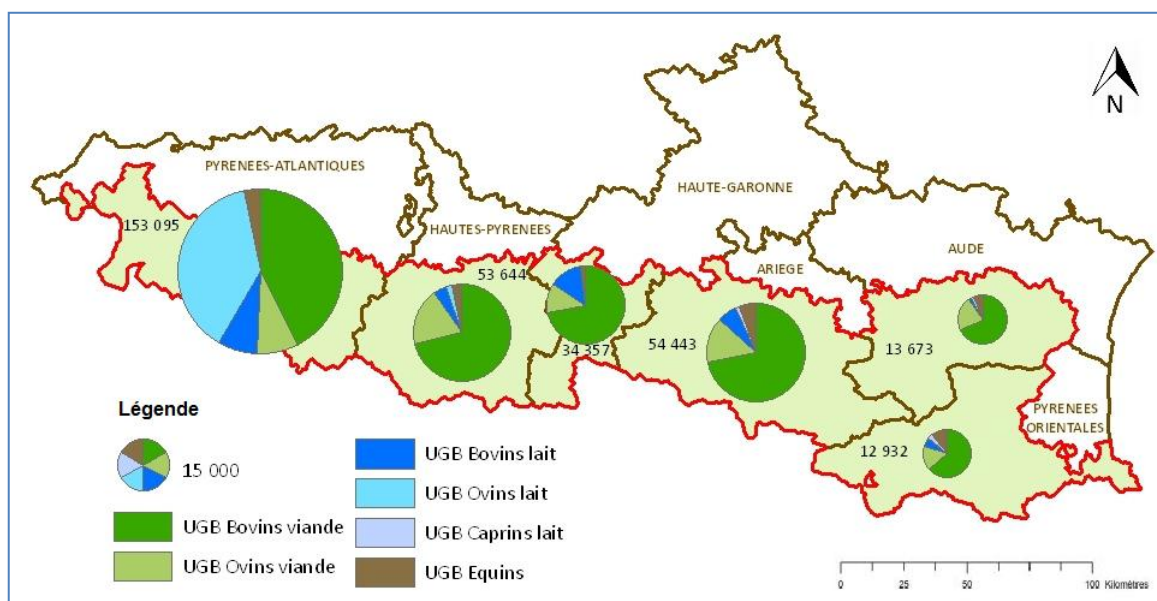
1.2. Une économie pastorale et des modes de gestion collective variables d'ouest en est de la chaîne pyrénéenne

Le pastoralisme pyrénéen est extrêmement diversifié : le type d'espèce, l'intensité des pratiques et la façon d'utiliser et de gérer l'espace varient d'ouest en est du massif selon les conditions pédoclimatiques, géographiques mais également en fonction des situations socio-économiques et des choix politiques locaux⁵³. Afin de mettre en évidence les grandes formes prises par l'activité pastorale pyrénéenne, nous reprendrons tout d'abord la typologie réalisée par le SUAIA Pyrénées (2002) qui distingue trois grandes zones d'économie pastorale :

Une zone « atlantique » (Pyrénées-Atlantiques) :

Cette zone se caractérise par un élevage pastoral majoritairement tourné vers la production ovine laitière et une abondante ressource fourragère garantie par un climat de type océanique. Les exploitations pastorales y sont plus nombreuses et possèdent des SAU plus faibles, qu'elles compensent par le recours aux pacages gérés collectivement. La production de fromage y est importante et relativement bien valorisée notamment par le biais de l'Appellation d'origine protégée (AOP) Ossau Iraty.

Carte 2 : La répartition des UGB herbivores par département (ACAP, 2010⁵⁴).



⁵³ L'ACAP distingue 17 systèmes d'espaces agro-pastoraux sur le massif Pyrénéen (ACAP, 2011b).

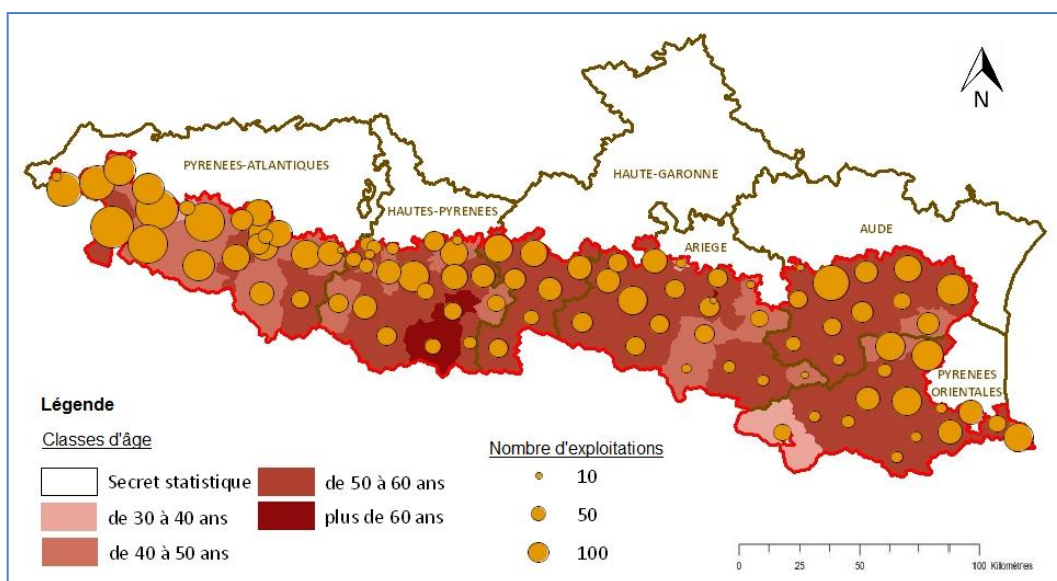
⁵⁴ Disponible sur : <http://www.agriculturepyrenees.fr/l-agriculture-pyreneenne/chiffres-cles>, consulté le 2 mai 2014.

Par ailleurs, et comme en témoigne la carte 2 précédente, le département des Pyrénées-Atlantiques concentre le cheptel herbivore le plus important parmi les départements pyrénéens et la majeure partie des UGB ovins lait du massif. Il s’agit là du type de système pastoral le plus « intensifié » du massif mais également le plus productif en matière de Production brute standard (PBS) (ACAP, 2011b).

Une zone « centrale » (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège) :

Le pastoralisme des Pyrénées centrales se caractérise par une production ovine et bovine allaitante dominante. Les élevages pastoraux sont majoritairement de type naisseurs-broutards, c’est-à-dire que les animaux sont vendus sur pied, non engraisés et partent dans la majorité des cas en direction de l’Italie et de l’Espagne, dans des centres d’engraissement. Cependant, dans une moindre mesure, les éleveurs recourent également à la vente directe ou encore à certains signes de qualité (Label Rouge, AOP Barèges Gavarnie, etc.) afin de capter la plus-value de leurs produits. En outre, en comparaison avec l’ouest du massif, l’âge moyen des chefs d’exploitation est relativement élevé, tout comme dans la partie est des Pyrénées.

Carte 3 : Répartition des exploitations et classe d’âge majoritaire des chefs d’exploitation par canton (ACAP, 2010⁵⁵).

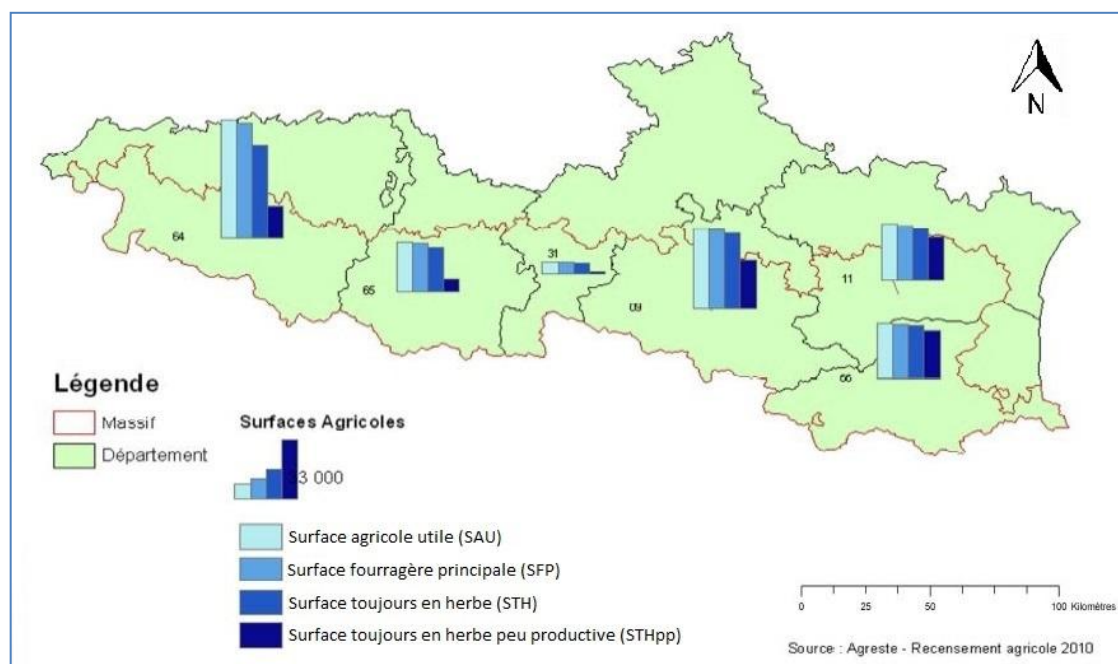


Une zone « orientale » (Aude, Pyrénées-Orientales) :

A l’est des Pyrénées, où la productivité du milieu en prairies et en landes est assez faible en raison des caractéristiques du climat et des sols, les exploitations présentent en moyenne des Surfaces toujours en herbe peu productive (STHpp) relativement élevées.

⁵⁵ Disponible sur : <http://www.agriculturepyrenees.fr/l-agriculture-pyreenne/chiffres-cles>, consulté le 2 mai 2014.

Carte 4 : Composition de la SAU des exploitations pastorales ayant leur siège sur le massif pyrénéen (ACAP, 2011b).



Ces exploitations associent en effet une utilisation collective des estives à l'utilisation individuelle de parcours. Les exploitations pastorales orientales, tout comme les précédentes, sont majoritairement orientées vers la production de viande ovine et bovine. Néanmoins, l'est de chaîne se caractérise par un recours plus important à la différenciation des produits issus de l'élevage (ACAP, 2011b). A titre d'exemple, dans les Pyrénées catalanes la filière viande bovine s'est structurée autour de la Certification de conformité de produit « Rosée des Pyrénées » qui représente une alternative à l'export de brouillard maigres (ACAP, 2011b).

A ces trois grandes zones d'économie pastorale s'ajoute un deuxième niveau de variabilité des systèmes pastoraux qui réside dans les modes de gestion de l'espace en présence sur le massif.

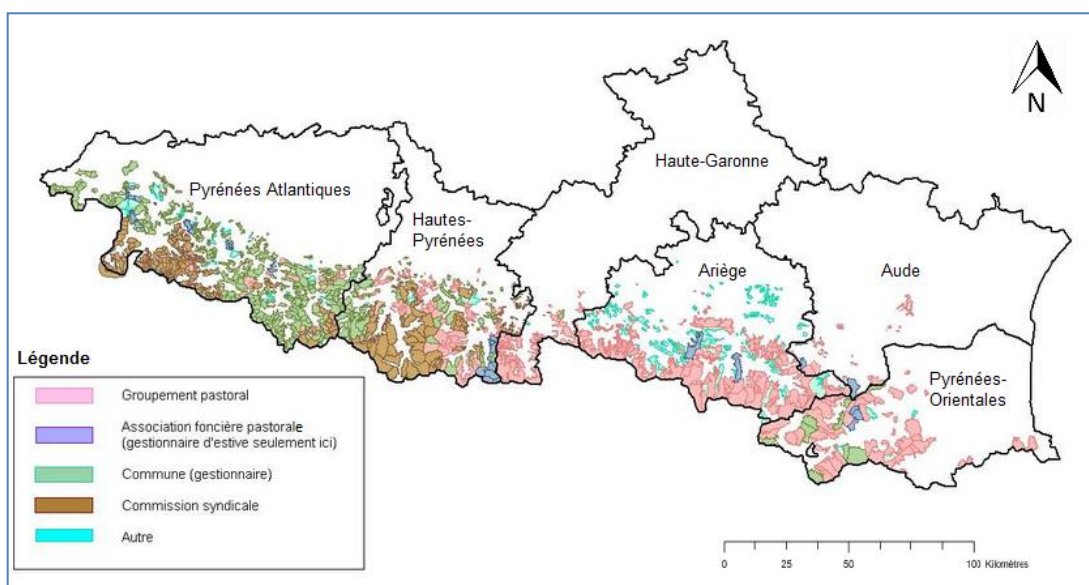
La gestion collective à laquelle nous nous intéressons ici concerne, rappelons-le, 90 % des 550 000 ha d'estives pyrénéennes (DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011), elle constitue donc l'une des caractéristiques majeures des systèmes pastoraux pyrénéens⁵⁶ et fait l'objet d'une reconnaissance et de soutiens spécifiques via les outils de structuration de la loi pastorale de 1972 et plus récemment via le PSEM (Cf. Chapitre 2). Dans le cas des estives organisées collectivement, la gestion de l'espace est assurée :

⁵⁶ Bien que les zones basses des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales soient également caractérisées par des modes de gestion et d'utilisation individuelles de parcours et d'estives.

- soit directement par l’entité propriétaire de l’espace, sachant que les estives pyrénéennes sont pour 80 % d’entre-elles en propriété publique (de communes, de regroupements de communes ou encore domaniales),
- soit par les groupes d’utilisateurs (EYCHENNE et LAZARO, 2014).

L’institution gestionnaire d’estive (propriétaire ou utilisatrice) prend toute une série de décisions relatives à la gestion pastorale de l’espace (date de montée et de descente des troupeaux, aspects sanitaires, équipements, gardiennage, relations avec les autres usagers ou structures gestionnaires, etc.) Comme le montre la carte 5, les modes de gestion collective varient d’ouest en est du massif :

Carte 5 : La répartition des entités collectives de gestion des espaces pastoraux sur le massif pyrénéen (RPP, 2010⁵⁷).



L’ouest de la chaîne (Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées) se caractérise par une gestion réalisée par les communes propriétaires des estives ou encore par les groupements de communes propriétaires indivises des espaces pastoraux réunies en Commissions syndicales.

⁵⁷ Disponible sur : <http://www.sig-pyrenees.net/>, consulté le 4 mai 2014.

Encadré 9

Les Commissions syndicales, héritage de la gestion de l'espace valléen par les communautés locales

Les Commissions syndicales furent créées par l'ordonnance royale du 18 juillet 1837 sur l'administration municipale. Ces structures furent mises en place afin de donner aux communes la possibilité de gérer leurs biens indivis. En effet, les modes de propriété et de gestion en indivision des estives et des forêts furent remis en cause à la suite de la transformation des anciens droits communautaires en propriétés juridique et cadastrale engendrée par la Révolution. Les Commissions syndicales constituent l'héritage de la gestion des territoires montagnards par les communautés villageoises pyrénéennes primitives. Celles-ci géraient les montagnes et les forêts à une échelle valléenne. En effet, comme l'observe CAVAILLES (1931) :

« La vallée pyrénéenne étant une vallée transversale, creusée en travers de zones d'altitude croissante, les communes les plus rapprochées de la plaine disposaient en suffisance et même en excédence de terrains de parcours pour le printemps et pour l'arrière saison, tandis qu'elles manquaient de pâturages d'été. Inversement, les communes des régions hautes avaient à leur portée, d'immenses domaines d'estives très supérieurs à leur besoins ».

Ainsi, le régime d'indivision et la gestion valléenne des ressources pastorales et forestières permettaient à l'ensemble des habitants d'une vallée d'avoir accès à des ressources inégalement réparties (CAVAILLES, 1931).

En 2010, on dénombrait 25 Commissions syndicales gestionnaires d'estive sur le massif des Pyrénées, localisées en quasi-totalité dans les départements des Pyrénées atlantiques et des Hautes-Pyrénées (DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011). Chacune des communes membres de ces établissements publics désigne un conseiller municipal chargé de représenter les intérêts de la commune au sein d'une assemblée plénière qui prend les décisions collectives relatives aux territoires de forêts et d'estives de la vallée (équipements pastoraux, touristiques, gestion du boisement, chargement animal des estives, accueil d'éleveurs non valléens, etc.) (GIP-CRPGE, 2013).

Plus à l'Est (Haute-Garonne, Ariège et Pyrénées méditerranéennes) la gestion des estives est majoritairement déléguée par les propriétaires fonciers à des groupes d'éleveurs réunis au sein de Groupements pastoraux.

Les Hautes-Pyrénées, l'Ariège et les Pyrénées-Orientales se caractérisent également par un certain nombre d'associations foncières pastorales réunissant les propriétaires fonciers au sein d'une entité collective de gestion des estives. En effet, bien que les associations foncières pastorales portent dans la majorité des cas sur la gestion collective du parcellaire privé et public situé en zones intermédiaires, elles peuvent également permettre à certaines communes propriétaires foncières sur les

estives de garder la maîtrise de la gestion de ces espaces où peuvent se côtoyer propriétés privées (de personnes physiques ou morales) et propriétés publiques (domaniales ou des collectivités).

Les autres formes de gestion collective des espaces pastoraux (à l’image des groupements forestiers ou des syndicats de propriétaires) sont relativement marginales.

En 2010, ce sont 668 structures collectives qui gèrent la plus grande partie du domaine pastoral pyrénéen⁵⁸ (DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011) :

Tableau 2 : Les structures collectives de gestion des espaces pastoraux dans les Pyrénées (DRAAF-MP/DATAR-Pyrénées, 2011).

Département	Communes	commissions syndicales	associations foncières	groupements pastoraux	groupements forestiers	TOTAL
Pyrénées-Orientales	5	0	33	45	0	83
Aude	3	1	6	19	0	29
Ariège	10	0	63	80	0	153
Haute-Garonne	5	0	1	35	0	41
Hautes-Pyrénées	50	13	9	45	7	124
Pyrénées-Atlantiques	86	11	21	120	0	238
TOTAL	159	25	133	344	7	668

La dimension collective constitue donc l’une des caractéristiques essentielles de l’activité pastorale pyrénéenne. Elle met au jour le caractère commun des ressources pastorales et de leurs modes de gestion et d’utilisation. Les estives pyrénéennes peuvent être assimilées à des systèmes de ressources communes au sens d’OSTROM (2010). Une description approfondie de ce que recouvrent ces « communs » fait apparaître les divers modes d’organisation pastorale qui les régissent et les différents types de ressources dont ils sont aujourd’hui le siège. Parmi elles, les ressources pastorales font l’objet de faisceaux de droits complexes qui déterminent notamment les modalités d’accès aux estives par les éleveurs et les conditions de prélèvement des ressources.

⁵⁸ Ce chiffre est cependant à nuancer car les AFP d’estive sont en réalité peu nombreuses. En effet, la majorité des 133 Associations foncières pastorales répertoriées dans le tableau concernent la gestion du parcellaire privé situé en zones intermédiaires.

1.3. Les estives pyrénéennes du point du vue pastoral : des communs par excellence ?

L'un des articles fondateurs concernant la problématique de gestion des biens communs est celui de Garrett HARDIN (1968) « *The tragedy of the commons* », dont l'intitulé explicite illustre la théorie fondamentale consistant à éluder les formes potentielles de coopération menant à une gestion efficiente des ressources communes. HARDIN y aborde les conséquences néfastes sur le bien-être humain liées à une croissance démographique non contrôlée. Il cherche à démontrer, notamment au travers de la célèbre parabole du « pâturage ouvert à tous », qu'en l'absence d'une régulation coercitive exercée par l'Etat ou par la privatisation (via la mise en place de droits de propriété ou d'entrée), l'utilisation laissée libre des ressources communes mène à la ruine de tous : « *Freedom in a commons brings ruin to all* » (HARDIN, 1968). Ainsi, selon l'auteur, au sein d'un pâturage ouvert, l'éleveur conclura toujours de façon rationnelle qu'il vaut mieux ajouter un animal à son cheptel, garantissant ainsi un bénéfice individuel lié à la vente de l'animal et un coût partagé par tous les utilisateurs lié au surpâturage, plutôt que de maintenir la stabilité sociale du système.

L'originalité des travaux d'Elinor OSTROM est de rappeler mais également de démontrer, par le biais d'un nombre conséquent de recherches empiriques, qu'il existe, au-delà des deux piliers étatique et privé, une troisième forme d'institution : les auto-organisations locales, susceptible de conduire à une gestion efficiente des communs. La gestion des pâturages suisses (exemple des pâturages de Törbel, OSTROM, 2010) constitue l'une des illustrations de ces institutions alternatives reposant notamment sur l'attribution de faisceaux de droits et sur la mise en place de règles permettant la régulation de l'accès et du prélèvement en vue de la perpétuation du système de ressources communes. Comme le montre Corinne EYCHENNE (2003), les différents types de gestion collective des territoires pastoraux pyrénéens, à l'instar de la tenure communale des prairies montagnaises suisses décrite par OSTROM (2010), constituent également des formes d'auto-organisation locales régies par des régimes de propriété originaux et par des règles d'accès et d'utilisation définies par la survivance de droits d'usage anciens, dont la vocation ultime réside dans la perpétuation du système de ressources.

OSTROM (2010) définit un commun ou une ressource commune comme « *un système de ressources suffisamment important pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure ses bénéficiaires potentiels de l'accès aux bénéfices liés à son utilisation* ».

Cette définition est relative à la classification communément réalisée des différents types de biens en fonction de leurs degrés d'exclusion (possibilité d'exclure ou non quelqu'un de l'usage du bien) et de rivalité (degré de disponibilité du bien après acte de consommation) (HESS et OSTROM, 2003).

Tableau 3 : Les différents types de biens (Traduit et adapté de HESS et OSTROM, 2003).

		RIVALITE	
		Faible	Haute
EXCLUSION	Difficile	Biens publics/collectifs <i>Exemples : Clair de lune Air</i>	Systèmes de ressources communes/ communs <i>Exemples : Systèmes d’irrigation Estives collectives</i>
	Facile	Biens de clubs <i>Exemples : Ressource cynégétique Centre de fitness</i>	Biens privés <i>Exemples : Ordinateur personnel Chocolatine</i>

N.B. : Ce que les économistes anglo-saxons désignent comme des « *public goods* » est souvent traduit littéralement en français par « biens publics ». Selon certains auteurs, cette traduction relève d’une confusion entre le mode de fourniture du bien (en France, un bien public est relatif à un bien fourni par la puissance publique, par l’Etat) et la nature du bien lui-même (accessible à tous et non rival). Ils préfèrent ainsi désigner ces biens grâce à l’appellation : « biens collectifs » afin d’éviter toute ambiguïté.

Comme le montre le tableau de classification des biens ci-dessus, il est difficile pour les communs tout comme pour les biens collectifs de mettre en place des moyens, qu’ils soient physiques ou institutionnels, afin d’exclure un bénéficiaire de l’usage du bien. Néanmoins, les communs partagent avec les biens privés le fait que la consommation du bien par un bénéficiaire en réduit sa disponibilité pour les autres (HESS et OSTROM, 2003).

Dans le cas des estives pyrénéennes, l’ampleur des espaces en gestion collective (atteignant dans de nombreux cas plus de 1 000 ha⁵⁹) rend effectivement difficile et coûteuse l’exclusion des usagers de la ressource pastorale par des moyens purement physiques (clôtures) ou par la mise en place d’un dispositif de surveillance permanente. Cependant, bien que l’exclusion des éleveurs transhumants puisse être matériellement et financièrement coûteuse, c’est par-dessus tout les coûts social et politique⁶⁰ qu’elle représente qui déterminent son absence de mise en application dans les Pyrénées. Par ailleurs, la consommation d’une partie de la ressource fourragère par un troupeau en réduit bien évidemment sa disponibilité pour les autres troupeaux bénéficiaires potentiels. Les estives pyrénéennes semblent représenter ainsi une sorte de « cas d’école » en matière de communs.

⁵⁹ Pour donner quelques exemples : dans les Hautes-Pyrénées, 16 Commissions syndicales gèrent une surface de 65 000 ha d’estives soit 45 % du domaine pastoral départemental (BUFFIERE, 2013) ; en Ariège, le Groupement pastoral de Pech-Verdun gère 1 300 ha d’estives (Fédération Pastorale de l’Ariège, 2008) ; dans les Pyrénées-Atlantiques, la Commission syndicale du Pays de Soule gère une surface de 14 132 ha dont plus de 8 000 ha sont des estives (JAUZION et ARRANZ, 2008) et dans les Pyrénées-Orientales, l’Association foncière pastorale de Mantet délègue la gestion de près de 2 500 ha d’estives (sur 3 169 ha de surface gérée au total) au Groupement pastoral de Mantet (GUISSET et al., 2012).

⁶⁰ Notamment en lien avec le poids historique, légal et social des droits d’usage en tant que normes au sein des communes montagnardes.

Tout en nous appuyant sur « l'approche ostromienne » (2010) et pour mieux comprendre les systèmes pastoraux pyrénéens, nous décrivons dans la suite les systèmes de ressources constitués par les estives pyrénéennes ainsi que leurs diverses modalités de gestion et d'appropriation au travers de :

- la question de l'accès à la ressource pastorale ;
- les modalités de définition des règles reliées aux faisceaux de droits composant ces systèmes de gestion et déterminant le statut des différents acteurs concernés par le système de ressources ;
- les différents niveaux de gestion et d'utilisation des estives pyrénéennes par les éleveurs.

1.3.1. Les modalités d'accès à la ressource (et de prélèvement) pour les éleveurs utilisateurs, entre reconnaissance des droits d'usage et dynamiques agricoles locales

L'accès aux estives, qui font rappelons-le l'objet pour 80 % d'entre elles de régimes de propriété publique, est garanti aux éleveurs locaux⁶¹ par la survivance de droits d'usage anciens. Dans le cas des estives en propriété domaniale, ces droits d'usage sont inscrits au sein du Code forestier depuis 1827. Dans les autres cas, ils relèvent de coutumes orales locales, de jurisprudences ou de chartes anciennes⁶². Par ailleurs, comme le notent EYCHENNE et LAZARO (2014) :

« Malgré leur épaisseur historique, la puissance des droits d'usage sur le massif des Pyrénées relève avant tout d'un consensus social et politique, par lequel les collectivités (ou l'Etat) confirment la légitimité des éleveurs locaux à disposer de la ressource pastorale ».

Ainsi, la permanence des droits d'usage et leur reconnaissance sociale et politique permettent de légitimer la présence et de sécuriser l'accès à la ressource pastorale des éleveurs locaux qualifiés « d'usagers » ou « ayants droit⁶³ » dans le cadre de l'accueil d'éleveurs extérieurs (parfois qualifiés « d'étrangers ») aux communes sièges

⁶¹ C'est-à-dire issus des communes sièges ou d'une des communes propriétaires indivises dans le cas de territoires syndicaux, ou bien d'une des communes reconnues comme usagères sur les estives domaniales.

⁶² Sur la commune de Mantet (Pyrénées-Orientales) par exemple, les droits d'accès et d'utilisation de l'espace à des fins pastorales par les habitants du village se matérialisent par la survivance de droits d'usage anciens issus des *Usatges de Barcelone* et plus particulièrement de la *loi Stratae* constituant l'article 72 de ces usages (BECAT, CAMIADE et MENEAU, 2003). Les premiers écrits des *Usatge de Barcelone* remonteraient au 11^{ème} siècle, ils sont connus de ce fait comme « le premier code féodal européen, véritable législation à caractère local » (BECAT, CAMIADE et MENEAU, 2003). De la même manière, en Soule (Pyrénées-Atlantiques), les lois coutumières transmises oralement dans un premier temps, furent reconnues en 1358 par le roi d'Angleterre puis codifiées sous l'ordre de François 1^{er} au sein de la *Coutume de Soule*, achevée en 1520 (WELCH-DEVINE, 2008).

⁶³ La définition de l'ayant droit ou usager varie d'une estive à l'autre, souvent en lien avec la situation de l'élevage local (EYCHENNE, 2006).

des estives (EYCHENNE, 2006). Les effectifs d’éleveurs extérieurs, en progression constante à la suite des phénomènes de déprise agricole du milieu du siècle dernier, varient en fonction des situations locales : outre les estives n’accueillant que des éleveurs locaux et les situations de co-utilisation locale/extérieure de la ressource pastorale, certaines zones en forte déprise n’accueillent plus que des éleveurs extérieurs⁶⁴. Cette différenciation entre les utilisateurs de la ressource pastorale sous-tend, dans la plupart des cas, un système inégalitaire d’accès à la ressource pastorale dans le cadre duquel le coût d’utilisation de l’estive (cotisation annuelle fixée par l’institution gestionnaire) est plus élevé pour les éleveurs extérieurs que pour les éleveurs locaux⁶⁵ (EYCHENNE, 2006 ; Entretiens animatrices pastorales du GIP-CRPG, 2014). La présence d’éleveurs extérieurs, leur nombre, et les modalités concrètes de différenciation entre éleveurs sont déterminés par l’attribution de divers faisceaux de droits associés à la ressource pastorale et dont les détenteurs sont de nature variable en fonction du type de gestion en présence.

1.3.2. Les modalités de définition des règles et la répartition des faisceaux de droits

La gestion collective des estives pyrénéennes relève en effet, comme nous l’avons vu plus haut, de deux situations majoritaires. Dans le premier cas, courant à l’ouest du massif, la gestion du système de ressources est assurée par les propriétaires fonciers. Ceux-ci sont le plus souvent des institutions publiques (communes, Commissions syndicales), il arrive toutefois que les propriétaires fonciers (privés et publics) soient réunis en associations foncières pastorales ou en d’autres formes institutionnelles minoritaires (groupement forestiers ou syndicats de propriétaires privés par exemple). Le second cas, le plus répandu, consiste en une gestion de la ressource pastorale déléguée aux Groupements pastoraux, réunissant les éleveurs utilisateurs de la ressource.

Ces situations se caractérisent par la répartition de différents faisceaux de droits entre les acteurs concernés par le système de ressources. Ces faisceaux de droits se divisent en cinq catégories, tout d’abord décrites par SCHLAGER et OSTROM (1992), puis remobilisées, notamment par ALLAIRE (2013), CORIAT (2011) et WELCH-DEVINE (2008). Les deux premières sont de niveau opérationnel et concernent :

⁶⁴ A titre d’exemple, lors de la saison d’estive de 2009, l’estive bovine de Superbagnères, située sur le territoire administratif de la commune de Saint-Aventin, n’accueillait plus que des éleveurs extérieurs à la commune. En effet, la commune de Saint-Aventin ne comptait plus à l’époque qu’une seule exploitation équine (Données Chambre d’agriculture de la Haute-Garonne, 2009).

⁶⁵ Pour illustrer, voir l’Annexe 1 qui présente le règlement pastoral du territoire valléen de la Commission syndicale de la vallée du Barège.

- **L'accès**, qui peut être défini comme le droit d'entrer dans une zone géographique précise et de jouir de bénéfices non soustrayables (le paysage par exemple) ;
- **Le prélèvement**, qui désigne le droit d'extraire des unités de ressource issues du système de ressources global (les unités fourragères dans le cas du pastoralisme).

Les trois autres faisceaux de droits sont de niveau supérieur car ils concernent les choix collectifs et l'administration du système de ressources. Il s'agit de :

- **La gestion**, qui permet de réguler les conditions d'utilisation du commun comme d'apporter des améliorations au système. Elle donne le droit de « *définir les moyens d'extraire, de transformer et d'améliorer la ressource* » (ALLAIRE, 2013).
- **L'exclusion**, qui permet de déterminer qui va bénéficier du droit d'accès (et de prélèvement) et comment ce droit lui-même peut (ou non) être transféré.
- **L'aliénation**, qui donne la possibilité de vendre ou de céder un ou plusieurs des droits précédents.

La différence entre les droits de niveau opérationnel (accès et prélèvement) et les droits ayant trait aux choix collectifs revient à la différence entre l'exercice simple d'un droit et le fait de participer au choix collectif qui définit les droits qui pourront être exercés dans le futur (SCHLAGER et OSTROM, 1992). Ces faisceaux de droits régissant le système de ressources sont distribués entre différents acteurs détenteurs de droits.

Dans le cas d'une gestion de l'estive par le ou les propriétaires, les droits d'accès à l'estive et de prélèvement des unités de ressource fourragère sont confiés aux éleveurs utilisateurs, la plupart du temps sur la base de la reconnaissance de leurs droits d'usage (dans le cas des éleveurs locaux) et du paiement d'une cotisation annuelle calculée selon la taille et/ou le type de troupeau estivé ou encore selon la qualité de l'estive utilisée. La collectivité ou l'association de propriétaires possède quant à elle l'ensemble des droits relatifs aux choix collectifs et à l'administration des communs : amélioration de la ressource (par exemple via la réalisation d'équipements pastoraux, d'adductions d'eau ou de pistes carrossables), détermination des bénéficiaires (éleveurs locaux, éleveurs extérieurs, co-utilisation lo-

cale/extérieure), mais également possibilité de sanction⁶⁶, voire d’exclusion d’un utilisateur⁶⁷ ou encore de vente de ces droits.

Dans le cas où la gestion de la ressource pastorale est déléguée aux Groupements pastoraux, les éleveurs utilisateurs, outre leurs droits d’accès et de prélèvement de la ressource, ont la possibilité d’y apporter des améliorations, de décider des modes de prélèvement (présence ou absence de gardiennage) mais également, dans certains cas, de sanctionner voire d’exclure d’autres utilisateurs⁶⁸. L’entité propriétaire se décharge ainsi de la gestion pastorale au travers d’une convention pluriannuelle de pâturage tout en conservant son droit d’aliénation.

Dans certains cas particuliers, à l’image de la gestion des espaces pastoraux en Pays de Soule (au sud-est du Pays basque), on trouve, au sein même des surfaces en propriété syndicale ou communale, une partition de l’espace en unités de gestion constituées par les cayolars. Un cayolar désigne à la fois la cabane pastorale et le terrain adjacent correspondant à l’emplacement d’un enclos ou d’une écurie. Il s’apparente à une forme de propriété privée et indivise entre les détenteurs de « txotx » dénommés les « txotxerdis ». Un txotx constitue un véritable titre de propriété qui confère à son détenteur, sur la base d’un nombre donné de brebis : une part indivise de propriété de la cabane et du terrain adjacent, un droit de pacage exclusif temporaire et absolu pour la troupe ovine et un droit de prélèvement de bois d’œuvre et de chauffage (Cellule pastorale des Pyrénées-Atlantiques, 2012). Les droits de gestion, mais également dans une certaine mesure, d’exclusion, sont partagés entre les propriétaires publics et les txotxerdis (WELCH-DEVINE, 2008). Par ailleurs, les parts de cayolar peuvent être louées ou vendues par les txotxerdis, ce qui leur confère, en plus de leurs droits sus cités, le droit d’aliénation. Les droits détenus par les éleveurs basques txotxerdis sur la ressource pastorale se révèlent ainsi être particulièrement étendus par rapport aux droits conférés aux autres éleveurs ayants droit du massif.

Ces trois exemples types de répartition des faisceaux de droits entre propriétaires et éleveurs utilisateurs des estives pyrénéennes donnent un aperçu global des différents modes de régulation de l’accès à la ressource pastorale sur le massif des Pyrénées. Ces modes de régulation se caractérisent dans tous les cas par une hiérarchie stricte entre les différents acteurs et par différentes formes de limitation des droits d’accès et de prélèvement sur la ressource pastorale dans le but d’assurer son renouvellement, mais surtout de préserver les contours du groupe social amené à

⁶⁶ Pour illustrer, voir l’article 16 « Non respect du règlement » de l’Annexe 1.

⁶⁷ Sur les estives pyrénéennes, ce sont les éleveurs extérieurs aux communes sièges des surfaces d’estive qui sont majoritairement concernés par le risque d’exclusion. Le cas échéant, le gestionnaire d’estive aura la possibilité d’accueillir un autre éleveur transhumant au cours de la saison d’estive suivante en échange de la cotisation en vigueur sur la zone pastorale. L’accès aux estives des éleveurs ayants droit est quant à lui garanti par la reconnaissance des droits d’usage ce qui rend leur exclusion plus difficile à mettre en œuvre étant donnée l’importance sociale, légale et historique de ces droits.

⁶⁸ *Ibid.*

coopérer dans le cadre de l'utilisation collective des estives (EYCHENNE, 2006). Il convient aussi d'ajouter que les principaux modes de gestion et de régulation décrits ici, bien qu'ils soient assez représentatifs des mécanismes de gestion collectifs des estives à l'échelle pyrénéenne, présentent des adaptations locales liées à la variabilité des systèmes pastoraux décrite précédemment. Ces particularismes locaux sont ainsi fonctions des caractéristiques physiques du milieu (géographiques, pédoclimatiques, topographiques) mais également des contextes agricoles (types d'élevage, dynamiques agricoles locales) et sociaux (situations de multi-usage de l'espace, degré d'interconnaissance entre utilisateurs de la ressource, etc.) (EYCHENNE et LAZARO, 2014).

1.3.3. Les différents niveaux de gestion et d'utilisation collective de la ressource pastorale à l'échelle d'une unité de gestion

Le caractère collectif du pastoralisme pyrénéen repose à la fois sur une propriété à 80% publique et sur des modes de gestion collectifs des surfaces pastorales. Le troisième pilier de la dimension collective se rapporte aux modalités pratiques d'utilisation des estives. En effet, les pratiques pastorales sont extrêmement variables, et le « degré d'utilisation collective » va ainsi fluctuer d'une estive à l'autre (voire au sein d'une seule et même vallée). Alors que sur certaines estives, les éleveurs vont pratiquer une utilisation collective que l'on pourrait qualifier de « totale » en regroupant leurs troupeaux respectifs (extérieurs et locaux), en organisant collectivement le gardiennage et la conduite des troupeaux⁶⁹ voire, en mutualisant les pratiques de sélection génétique à travers les reproducteurs mâles, sur d'autres zones pastorales, les éleveurs vont se répartir l'espace disponible sans regrouper leurs troupeaux ; chaque éleveur va alors se cantonner sur un des quartiers de l'estive, suivant ainsi « l'habitude du troupeau » et se conformant dans certains cas aux usages familiaux des générations précédentes. Dans d'autres cas intermédiaires, les zones pastorales présenteront divers modes d'utilisation associant le partage de l'espace au regroupement des différents troupeaux. Ainsi dans les cas où les « degrés d'utilisation collective » sont les plus limités, les éleveurs utilisent les équipements collectifs et se conforment aux règles d'utilisation générales des estives édictées par l'entité de gestion (date de montée, date de descente, cotisations, règles sanitaires générales et règlements intérieurs) tout en conservant une marge de manœuvre individuelle sur la gestion de leur propre troupeau en estive.

Les deux exemples développés dans les encadrés 10 et 11 et issus des Hautes-Pyrénées illustrent cette variabilité locale dans les niveaux de gestion et d'utilisation de l'espace pastoral.

⁶⁹ Par l'embauche d'un gardien salarié par exemple.

Encadré 10

Organisation pastorale sur les estives de la commune d’Aulon
(Sources : Animatrice pastorale du GIP-CRPGE, 2014, GIP-CRPGE, 2012)

Données générales

Surface : **2 450 ha**

Nombre d’éleveurs transhumants : **35** dont **3** éleveurs locaux et **32** éleveurs extérieurs

Cheptel : **4 334** ovins, **434** bovins, **30** caprins, **14** équins

Gardiennage : **2** bergers salariés et **1** vacher salarié

Propriété

Communale

Echelle de gestion

Communale

Niveaux de gestion et d’utilisation

Gestion globale

La commune gère elle-même l’espace pastoral (gestion par le propriétaire). Le conseil municipal prend donc les décisions relatives à la gestion pastorale (embauche des gardiens, chargement de l’estive, dates de montée et de descente pour les éleveurs extérieurs, équipements collectifs, etc.).

Gestion par quartier

L’espace d’estive est partagé entre les différents groupes d’éleveurs. Le type de troupeau, les pratiques de gardiennage et l’origine (extérieur, local, mixte) des éleveurs utilisateurs varient selon le quartier.

Gestion individuelle des troupeaux

Soin particulier et prérogatives spécifiques des éleveurs quant à leurs troupeaux, dans le respect des règles collectives d’utilisation de l’espace pastoral syndical.

Règlement d’accès aux estives

Le règlement concernant l’accès aux estives (notamment les dates de montée et de descente) ne concerne que les éleveurs extérieurs.

Les éleveurs issus de la commune bénéficient d’un accès gratuit aux estives communales (sur la base de leurs droits d’usage).

Les éleveurs extérieurs payent une cotisation qui varie selon le type de troupeau.

Les éleveurs locaux ne sont pas soumis aux dates de montée et de descente imposées par la commune.

Utilisation de l’espace

Cf. Page suivante.

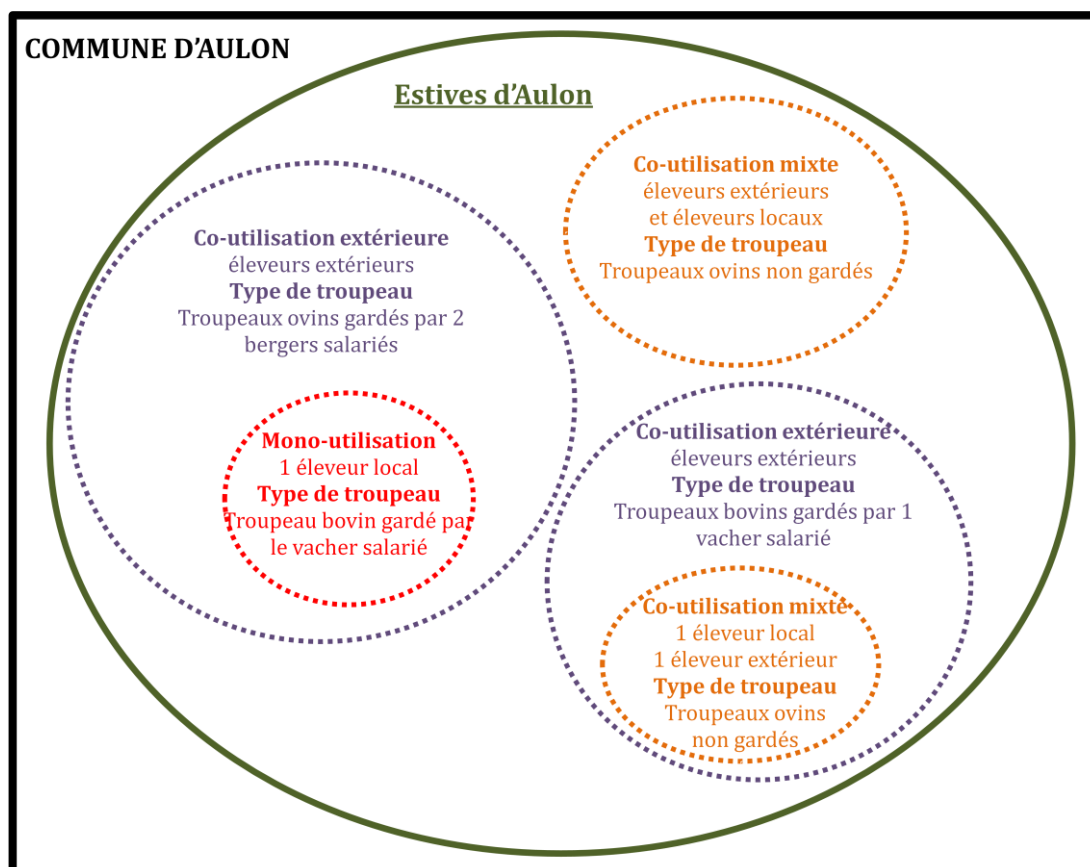
Encadré 10 (Suite)

Organisation pastorale sur les estives de la commune d'Aulon

(Sources : Animatrice pastorale du GIP-CRPGE, 2014 ; GIP-CRPGE, 2012)

Utilisation de l'espace

Figure 6 : Représentation schématique de l'utilisation des estives d'Aulon (Entretien animatrice pastorale du GIP-CRPGE, 2014)

**Légende****Unité administrative**

— Commune d'Aulon

Unité de gestion globale

— Estives d'Aulon

Unités d'utilisation/sous-unités de gestion

••• Mono-utilisation locale ou extérieure

••• Co-utilisation mixte

••• Co-utilisation extérieure

N. B. : Ici, le terme co-utilisation signifie que plusieurs troupeaux pâturent la zone d'estive en question. L'adjectif mixte signifie que la zone d'estive est utilisée à la fois par des éleveurs locaux et par des éleveurs extérieurs.

Encadré 11

Organisation pastorale sur les estives de la Commission syndicale de la vallée du Barège (Sources : Animatrice pastorale du GIP-CRPGE, 2014 ; CDA 65 et GIP-CRPGE, 2011)

Données générales

Surface : **32 000 ha** divisés en **17** unités pastorales

Nombre d'éleveurs transhumants : **182** dont la moitié proviennent de la vallée

Surveillance : **4** gardes valléens (qui surveillent l'ensemble des troupeaux du canton)

Cheptel : **17 150** ovins, **3 500** bovins, **100** caprins, **40** équins

Propriété

Propriété indivise des **17** communes du canton de Luz-Saint-Sauveur

Echelle de gestion

Valléenne

Niveaux de gestion et d'utilisation

Gestion globale

La Commission syndicale gère l'espace pastoral et prend les décisions relatives à la gestion pastorale (embauche des gardes valléens, chargement de l'espace pastoral du canton, dates de montée et de descente pour les éleveurs extérieurs, équipements collectifs, règlement sanitaire, etc.).

Gestion des unités pastorales

Chaque unité pastorale correspond à une sous-unité de gestion au sein de laquelle les éleveurs se répartissent l'espace. La majorité des unités pastorales de la vallée du Barège font l'objet d'une co-utilisation mixte (associant éleveurs extérieurs et éleveurs locaux).

Gestion par quartier

Ainsi au sein d'une unité pastorale, bien que les zones basses rassemblent les troupeaux bovins des éleveurs extérieurs et locaux (co-utilisation mixte), les zones hautes font l'objet d'une répartition de l'espace entre les éleveurs ovins. C'est-à-dire que chaque troupe ovine se cantonne au sein d'un quartier selon l'habitude du troupeau et des éleveurs (qui utilisent dans certains cas le même quartier depuis plusieurs générations).

Malgré cette partition de l'espace, les éleveurs utilisent les équipements pastoraux de façon collective.

Gestion individuelle des troupeaux

Soin particulier et prérogatives spécifiques des éleveurs quant à leurs troupeaux, dans le respect des règles collectives d'utilisation de l'espace pastoral syndical.

Règlement d'accès aux estives (Cf. Annexe 1 pour approfondir)

Le règlement concernant l'accès aux estives concerne l'ensemble des éleveurs.

Les éleveurs valléens bénéficient d'un accès gratuit aux estives syndicales (sur la base de leurs droits d'usage).

Les éleveurs extérieurs payent une cotisation qui varie selon l'unité pastorale utilisée et selon le type de troupeau.

Les éleveurs locaux ont la possibilité de laisser les animaux en estive au-delà de la date de descente fixée par la Commission syndicale.

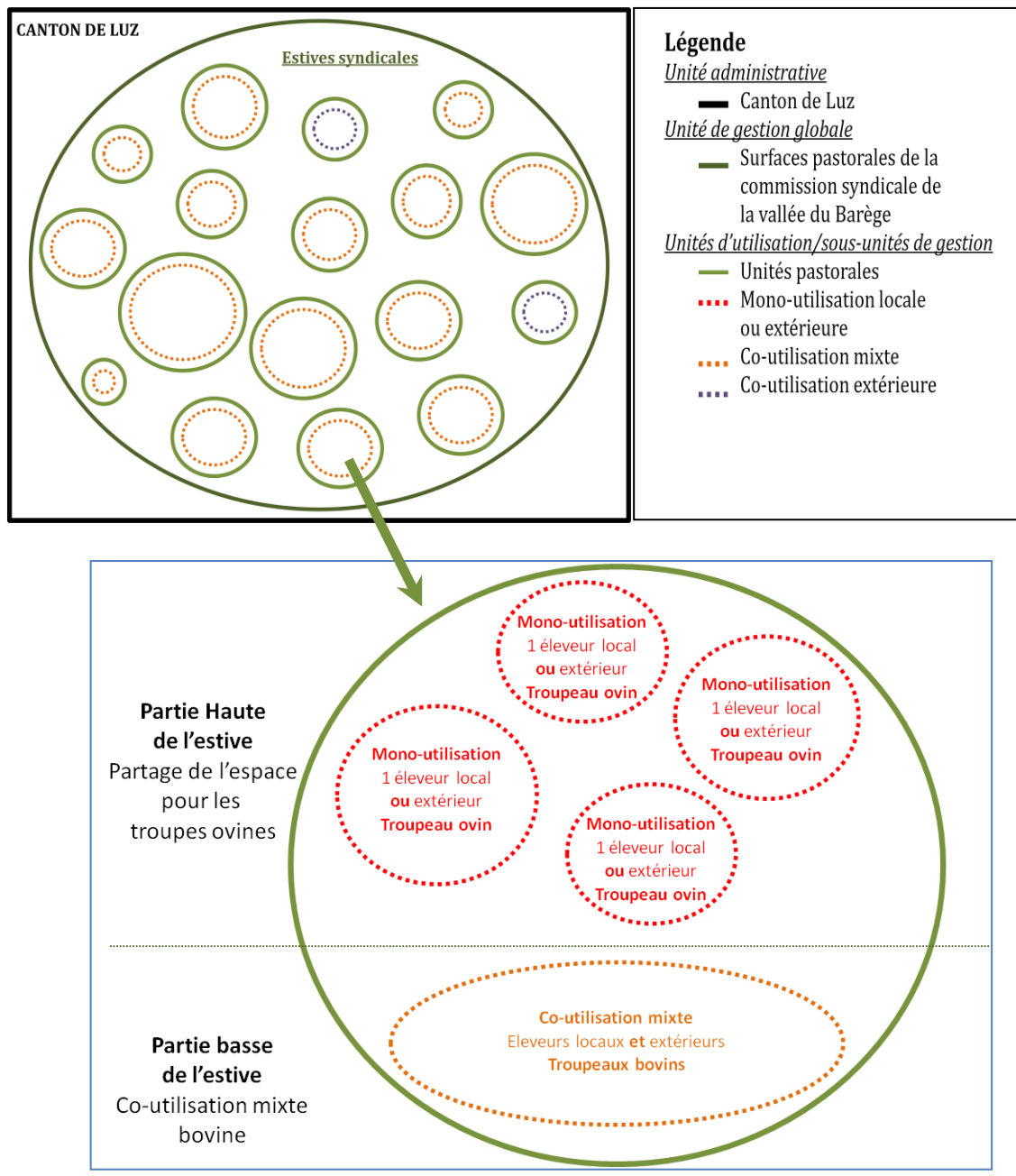
Utilisation de l'espace Cf. Page suivante.

Encadré 11 (Suite)

Organisation pastorale sur les estives de la Commission syndicale de la vallée du Barège (Sources : Animatrice pastorale du GIP-CRPGE, 2014 ; CDA 65 et GIP-CRPGE, 2011)

Utilisation de l'espace

Figure 7 : Représentation schématique de l'utilisation du domaine pastoral de la vallée du Barège (Entretien animatrice pastorale du GIP-CRPGE, 2014)



Les modes de gestion et d’utilisation pastorales des estives pyrénéennes sont relativement complexes et présentent de nombreux particularismes locaux. Les différents niveaux de prise de décision relatifs à l’utilisation de la ressource pastorale s’apparentent à des poupées gigognes dont les divers éléments représentent autant de niveaux de gestion et d’utilisation, de l’échelle valléenne à l’échelle individuelle.

Il est cependant essentiel de noter que les systèmes de ressources communes constitués par les estives pyrénéennes sont le siège, non seulement de cette ressource fourragère abondante objet de systèmes de régulation extrêmement élaborés, mais également d’un ensemble de ressources matérielles et immatérielles mobilisées par les autres usagers d’un espace montagnard recomposé et pour lesquelles les règles d’accès et de prélèvement sont *de facto* beaucoup moins limitatives. Ainsi, et bien que d’un point de vue purement pastoral les estives pyrénéennes constituent ce que l’on pourrait qualifier des « communs par excellence », leur statut varie lorsque l’on sort de l’usage strictement agricole de ces espaces.

2. Les estives pyrénéennes, des espaces en partage aux ressources multiples

Le dénominateur commun des systèmes pastoraux pyrénéens réside donc dans l’utilisation saisonnière par les troupeaux de la ressource fourragère située dans des espaces d’altitude gérés collectivement. Ainsi, pendant la saison estivale, les éleveurs locaux et extérieurs conduisent leurs troupeaux sur les estives (sur des durées comprises entre 3 à 6 mois) afin de « décharger leurs exploitations » en vue de la récolte des foins mais également afin d’avoir accès à une ressource fourragère qui permet de compléter les ressources en herbe insuffisantes de l’exploitation. L’utilisation des surfaces d’estive constitue donc un complément conditionnant la viabilité d’un grand nombre d’exploitations agricoles aux surfaces en herbe limitées par différents facteurs à l’image de : l’exiguïté des terres des fonds de vallée, mais également de l’évolution des pratiques agricoles et de l’utilisation des espaces montagnards (resserrement des exploitations sur les surfaces mécanisables, utilisation plus faible des surfaces privées en zones intermédiaires, augmentation de la taille des troupeaux, urbanisation, etc.). Cependant, au-delà de leur statut de supports d’une ressource fourragère comprise dans l’itinéraire agricole des éleveurs transhumants, les estives pyrénéennes constituent aujourd’hui des espaces en partage, investis par une multiplicité d’usagers et qui associent aux enjeux agricoles des enjeux environnementaux, récréatifs ou culturels.

2.1. Une richesse environnementale et culturelle reconnue et valorisée

Bien que l'iconographie relative au pastoralisme fasse apparaître le plus souvent les pâturages d'altitude comme de grands espaces relativement homogènes constitués par une strate herbacée dominante, dans les faits, la ressource végétale présente sur les espaces pastoraux est relativement variée : on y rencontre aussi bien des pelouses, que des landes ou encore des taillis ou pré-bois. Ces formes de végétations spontanées mais néanmoins favorisées ou défavorisées par les pratiques pastorales sont parfois qualifiées, notamment dans les sciences de l'environnement et dans les sphères de la protection de la nature⁷⁰, de végétations ou encore d'habitats « semi-naturels ». Les espaces pastoraux sont plus globalement associés à des « écosystèmes ouverts et pastoraux » abritant une faune et une flore variées, en interaction avec les activités humaines (plus particulièrement agricoles) (PNP, 2011). Ces écosystèmes pastoraux sont en effet le siège d'une richesse écologique reconnue et protégée par un ensemble de dispositifs institutionnels et/ou réglementaires. Comme l'illustre le tableau suivant, en France métropolitaine, les surfaces pastorales occupent 34 % de la surface totale des Parcs nationaux dont 41 % de leurs zones cœur. Ces pourcentages d'occupation gonflent à l'échelle pyrénéenne où 65 % du territoire du Parc national des Pyrénées et 88 % de la zone cœur sont occupés par les Unités pastorales d'altitude⁷¹ (UPA) gérées par l'activité pastorale (PNF, 2011).

⁷⁰ Cf. par exemple la Charte du Parc National des Pyrénées (2013) ; LEROUX et *al.*, 2008 ; habitats naturels et semi-naturels répertoriés dans la base de données Corine Biotope et dans la directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 « Habitats Faune-Flore ».

⁷¹ **Une UPA** ou Unité pastorale d'altitude, aussi appelée **Unité Pastorale** est une unité qui fut définie par le Service Central des Enquêtes et Études statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture en vue des recensements pastoraux. Elle représente une portion de territoire toujours en herbe dont la fonction principale est le pâturage extensif par des troupeaux ovins, bovins, caprins et équins. Elle forme une unité géographique, portion de territoire continue de plus de 10 ha en général, et est gérée par un seul gestionnaire, indépendamment de la nature des propriétaires fonciers et des propriétaires d'animaux. Son utilisation est saisonnière, pour des raisons d'altitude et de climat, en général sans retour journalier des animaux au siège de l'exploitation (PNF, 2011 ; PAPAIX et THUAULT, 2002). Pour information, le massif pyrénéen compte au total 1290 Unités Pastorales qui couvrent plus de 550000 ha répartis entre Haute-Montagne (68%), Montagne (31%) et Piémont (1%) (DRAAF-MP/DATAR, 2011 ; PAPAIX et THUAULT, 2002).

Tableau 4 : Les surfaces gérées par le pastoralisme dans les Parcs Nationaux (PNF, 2011).

	PNP PYRENEES	PNC CEVENNES	PNM MERCANTOUR	PNE ECRINS	PNV VANOISE	Total des 5 parcs nationaux de montagne
Superficies totales des parcs (ha)	252 059	372 061	214 670	272 047	200 013	1 310 850
Nombre total d'UPA	271	161	177	243	252	1104
Surfaces totales des UPA (ha)	164 156	11 090	98 590	112 732	59 269	445 837
% du territoire occupé par les UPA	65%	3%	46%	41%	30%	34%
Nombre d'UPA ayant plus de 10% de leur surface en zone cœur	66	143	85	75	81	450
% du cœur occupé par des UPA	88%	11%	55%	47%	27%	41%
Surface moyenne des unités pastorales d'altitude (ha)	606	69	557	470	235	387

Outre le périmètre réglementaire du Parc national des Pyrénées, un grand nombre d’estives pyrénéennes sont directement concernées, comme en témoignent les cartes 6 et 7 (en page suivante), par un ensemble de zonages environnementaux répartis sur la chaîne montagneuse où l’on dénombre notamment : 3 Parcs naturels régionaux⁷², 13 Réserves naturelles nationales, 3 Réserves naturelles régionales et 1 Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (DATAR-Pyrénées et CR Aquitaine, M-P, L-R, 2013). Par ailleurs, les estives pyrénéennes sont pour 56 % d’entre-elles reliées aux enjeux de protection associés aux zonages Natura 2000 (ACAP, 2013). Enfin, le classement du site « Pyrénées - Mont Perdu » au patrimoine mondial de l’UNESCO au titre de ses richesses naturelles et culturelles, pour lesquelles la persistance du pastoralisme tient une grande part, témoigne du lien entre les fonctions écologiques des estives et la culture pastorale :

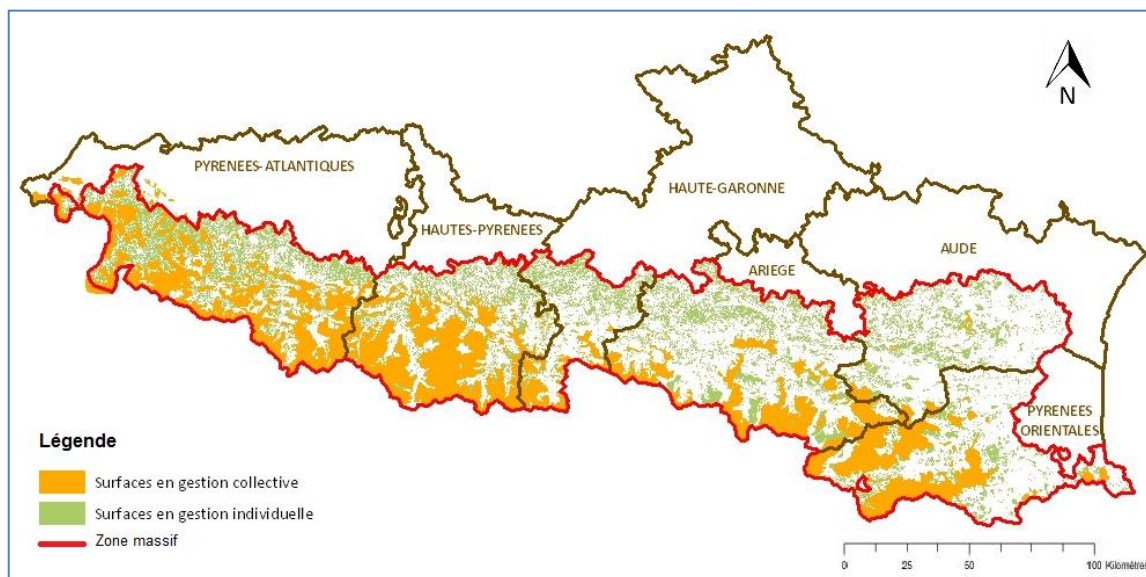
« La zone Pyrénées - Mont Perdu entre la France et l’Espagne offre un paysage culturel exceptionnel qui allie la beauté panoramique à une structure socio-économique qui a ses racines dans le passé et illustre un mode de vie montagnard devenu rare en Europe » (UNESCO, Justification d’inscription du site⁷³).

Cette superposition de zonages environnementaux et patrimoniaux donne un aperçu des enjeux en matière de biodiversité et de paysages que représentent les estives, mais également des liens entre ces enjeux et les caractéristiques de l’activité pastorale. Aux enjeux environnementaux présents sur ces territoires, s’additionnent des enjeux touristiques. Une multiplicité d’usages économiques et récréatifs se déploie ainsi sur les estives.

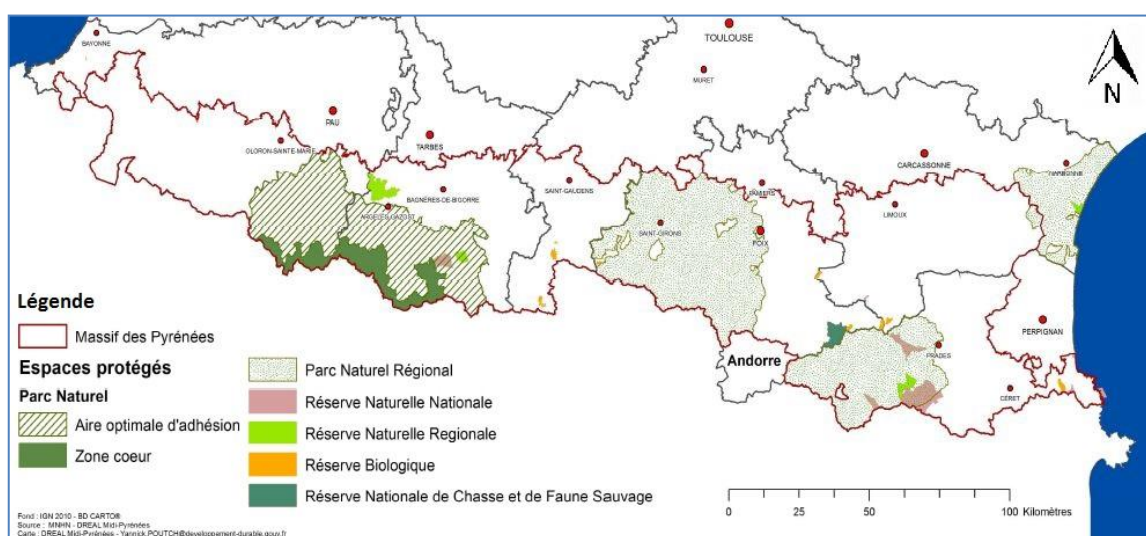
⁷² Le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises et le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes sont compris dans leur intégralité dans la zone massif. On compte également une commune du Parc naturel régional Narbonnaise intégrée à la zone massif.

⁷³ Extrait disponible en ligne sur : <http://whc.unesco.org/fr/list/773>, consulté le 7 mai 2014.

Cartes 6 : Les surfaces en gestion collective du massif pyrénéen (ACAP, 2010⁷⁴).



Carte 7 : Répartition des grands zonages environnementaux sur le massif pyrénéen (DATAR-Pyrénées et CR Aquitaine, M-P, L-R, 2013).



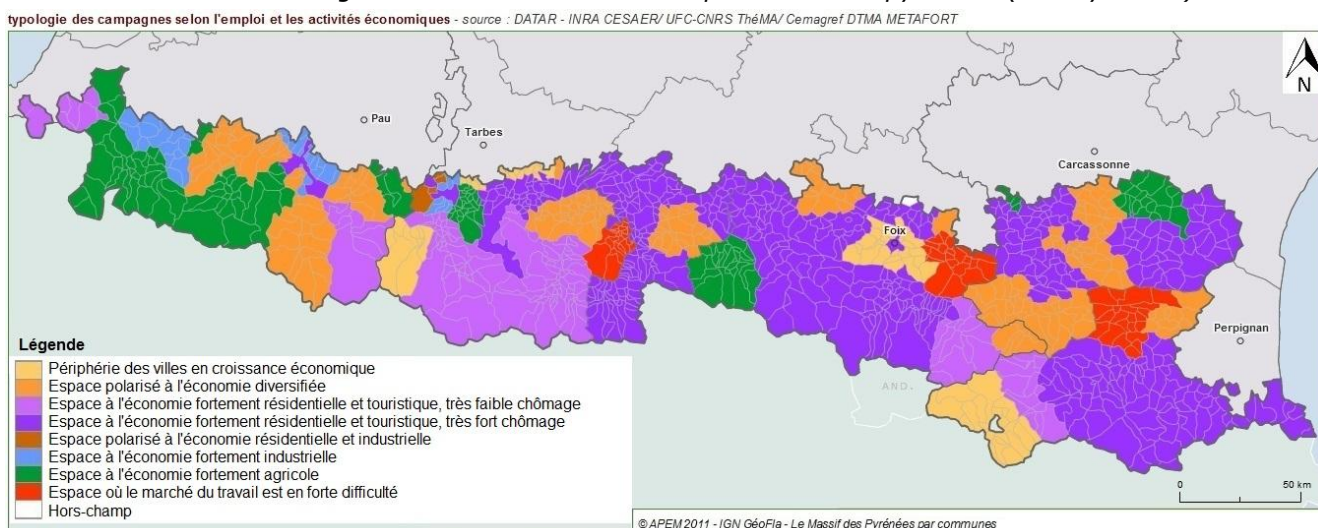
2.2. L'estive comme support privilégié d'une activité touristique constituant l'un des piliers de l'économie pyrénéenne

Le tourisme tient une place de plus en plus importante dans l'économie du massif pyrénéen. De nombreux territoires se polarisent vers une économie résiden-

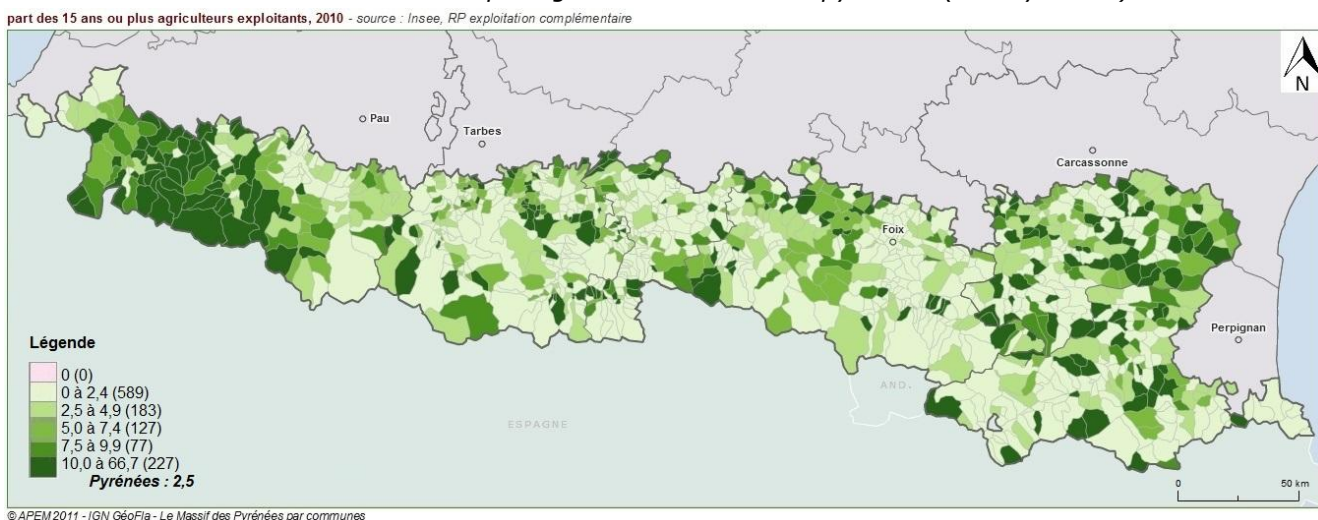
⁷⁴ Disponible sur : <http://www.agriculturepyrenees.fr/l-agriculture-pyreneenne/chiffres-cles>, consulté le 2 mai 2014.

tielle et touristique et, comme l’illustrent les deux cartes suivantes, les espaces majoritairement orientés vers l’économie agricole se limitent à certaines zones de la chaîne (les Pyrénées-Atlantiques en particulier). Malgré une agriculture dont le poids est plus important que sur les autres massifs français (8,4 % des actifs pyrénéens sont employés dans le secteur agricole), la répartition de l’emploi agricole est assez inégale sur le massif pyrénéen dont l’économie de plus en plus tertiaisée fait la part belle aux activités de service en tout genre⁷⁵ et au tourisme (DATAR-Pyrénées et CR Aquitaine, M-P, L-R, 2013).

Cartes 8 : Les grandes orientations économiques du massif pyrénéen (SIG-Pyrénées).



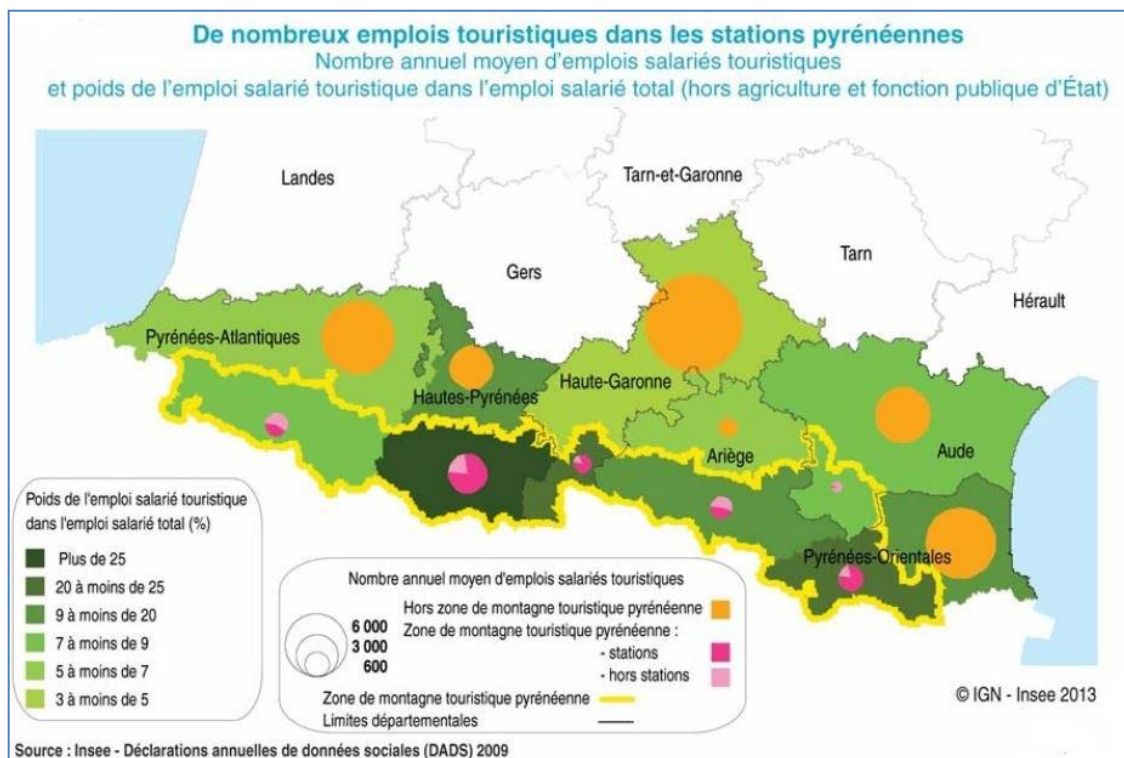
Carte 9 : Part de l’emploi agricole dans le massif pyrénéen (SIG-Pyrénées).



⁷⁵ En 2008, la part de l’emploi présentiel (activités de services, marchands et non-marchands) s’élève à 73 % de l’emploi total du massif (DATAR-Pyrénées et CR Aquitaine, M-P, L-R, 2013).

Comme en témoigne l'étude réalisée par l'INSEE, en partenariat avec la Confédération pyrénéenne du tourisme, en 2009, une part de 16 % de l'emploi salarié total est générée par le tourisme dans la zone de montagne pyrénéenne. C'est donc près d'un emploi salarié sur six qui concerne le tourisme et deux tiers de ces emplois sont localisés dans la trentaine de stations de ski pyrénéennes. Le thermalisme et le commerce alimentaire sont également pourvoyeurs d'un volume important de l'emploi touristique pyrénéen (INSEE, 2013).

Carte 10 : Les emplois touristiques sur le massif pyrénéen (INSEE, 2013).



Des millions de visiteurs se rendent ainsi chaque année dans les montagnes pyrénéennes, utilisent les infrastructures touristiques hivernales et estivales, visitent les sites culturellement et écologiquement remarquables et pratiquent des activités de pleine nature. Or, une grande partie de ces « points d'attractivité touristique » se situe sur les espaces pastoraux. A titre d'exemple, en 2002, dans son rapport au ministre, le Groupe interministériel sur le pastoralisme indique que, sur les deux massifs, pyrénéen et alpin, deux tiers des unités pastorales sont traversées par un sentier balisé. Enfin, nous avons réalisé, afin d'illustrer cette situation de coprésence, une liste la plus exhaustive possible des usages présents sur les surfaces d'estive du Plateau de Beille dans le département de l'Ariège :

Tableau 5 : Le multi-usage des estives du Plateau de Beille.

USAGES IDENTIFIES PAR LES ENQUETES	GRANDES CATEGORIE D'USAGES	USAGERS
Pastoralisme (éleveurs, berger/vacher)	PASTORALISME	ELEVEURS (GP), BERGER/VACHER
Accueil, Restauration, Commerces, Point infos...	TOURISME (Activités récréatives estivales et hivernales commerciales et non commerciales)	SOCIOPROFESSIONNELS DU TOURISME (RENTA, restaurateurs, prestataires de services), TOURISTES, LOCAUX
Entretien des infrastructures touristiques		
Randonnée pédestre		
VTT		
Ski de fond		
Randonnée raquettes		
Observation du paysage, de la biodiversité, photographie		
Prestation de services (balade-transhumance, chiens de traineau...)		
Guidage et accompagnements commerciaux		
Activité d'observation, d'inventaire et de protection de la biodiversité	ACTIVITES LIEES AU PATRIMOINE NATUREL	DREAL, ONCFS, Fédération de Chasse de L'Ariège
Sensibilisation aux activités locales (pastoralisme, races locales, Produits)	ACTIVITES LIEES AU PATRIMOINE CULTUREL	PRESTATAIRE DE SERVICES Balade-Transhumance
Chasse	ACTIVITES RECREATIVES DE PRELEVEMENT FAUNISTIQUE et FLORISTIQUE	MEMBRES DES SOCIETES DE CHASSE, DES SOCIETES DE PECHE, TOURISTES, LOCAUX
Pêche		
Cueillette de champignons, espèces végétales		
Gestion des forêts, Travaux d'entretien des chemins	TRAVAUX ET PRESTATIONS TECHNIQUES	ONF, CCVAx

Ainsi, et comme le notent EYCHENNE et LAZARO (2014) « *la montée en puissance des usages récréatifs et des préoccupations environnementales sur les espaces montagnards tend à troubler la vision d'une montagne avant tout pastorale* ». Ce constat était déjà réalisé par COLLOMB (1984) et GERBAUX (1989) qui faisaient apparaître la multiplication des « usages sociaux » de l'espace montagnard par des populations principalement exogènes ainsi que les bouleversements engendrés par le développement touristique dans la manière d'envisager et de gérer l'espace montagnard. En l'espace d'un demi-siècle, la montagne est devenue un espace de coprésence caractérisé par un assemblage de ressources environnementales, paysagères, patrimoniales et récréatives faisant l'objet de reconnaissances (classements, etc.), de valorisations économiques (stations de ski, infrastructures touristiques) et de réglementations multiples (relatives à l'environnement notamment). La ressource pastorale est devenue quant à elle une ressource parmi les autres. Or, en dépit du fait que cette ressource, tout comme certaines ressources relevant des usages « traditionnels » de l'espace montagnard à l'image des ressources cynégétiques et halieutiques, soit régie par des règles strictes d'accès et de prélèvement, d'autres types de ressources : paysagères, environnementales ou encore patrimoniales, pour la plupart, immatérielles et non sous-trayables, font l'objet d'une appropriation multiple qui, mise en lien avec le caractère « ouvert à tous » de l'espace montagnard, mène à un entremêlement de perceptions.

3. Aux origines des externalités, le partage de l'espace et la pluralité des perceptions

« L'affirmation selon laquelle les montagnes n'appartiennent à personne ou à tout le monde est devenue si habituelle qu'elle semble évidente pour beaucoup. Cela peut signifier des choses différentes voire contradictoires : que la propriété privée n'existe pas ou ne devrait pas exister dans les régions de montagne ; que les populations locales ou les propriétaires fonciers ne peuvent décider seuls ce qu'il convient de faire et comment se comporter ; que tout le monde devrait prendre soin des montagnes ; que chacun peut grimper, marcher, creuser, cueillir des plantes, ... où et comme il veut sans aucune contrainte » (DEBARBIEUX et PRICE, 2012).

Cette citation met en relief la perception moderne de l'espace montagnard comme un bien collectif global synonyme de liberté d'accès et de comportement. En effet, la discrétion des pratiques pastorales et des modes traditionnels d'appropriation de l'espace montagnard, le nombre limité d'éléments matériels et humains marquant ces pratiques (limitation des clôtures, dispersion des cabanes et enclos, faiblesse des chargements animaux...) et l'ampleur des espaces concernés conduisent à une perception exogène simplifiée, voire fantasmée de ces espaces souvent envisagés comme des biens collectifs en libre accès à part entière.

Dans sa thèse portant sur l'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et sur l'exercice du droit de propriété, Charlotte MICHEL (2003) souligne la manière dont les acteurs publics et privés propriétaires de ces types d'espaces mobilisent le droit de propriété, en tant que règle du jeu parmi d'autres, et appliquent sur leurs propriétés une tolérance permettant de répondre à la « demande de nature » des sociétés actuelles et au souci de maintien d'un tissu économique et social au sein des espaces ruraux via le tourisme.

En effet, juridiquement, un propriétaire peut exclure toute personne de sa propriété « il faut pour cela qu'il la clôture. A défaut de s'enclore (article 647 du code civil), on considère que le propriétaire tolère l'accès au public. Cette tolérance est la base fondamentale de l'accessibilité des espaces naturels, agricoles ou forestiers en France » (MICHEL, 2003). Dans le cas des estives pyrénéennes, on retrouve le même type d'application du droit. L'accès à ces espaces, propriétés des collectivités⁷⁶, de l'Etat, de particuliers ou encore de sociétés, est ainsi sous-tendu par ce qu'OSTROM (2000) désigne comme des « régimes de libre accès » qu'elle catégorise selon trois variantes :

- le premier régime est lié à un manque de règles menant à une définition des droits de propriété par défaut,

⁷⁶ Les collectivités territoriales disposent à la fois d'un domaine public affecté à l'usage direct du public ou à une mission de service public et d'un domaine privé soumis au droit privé. Les estives (à l'image des forêts ou encore des biens immobiliers) en propriété communale relèvent de ce second type de bien. Elles correspondent ainsi à des « biens privés » des collectivités et sont régies par le droit privé (Articles L. 2211-1, L 2241-1 et L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales).

- le deuxième est la conséquence de politiques publiques volontaires qui garantissent l’accès aux citoyens au sein d’une juridiction donnée,
- le troisième résulte de l’exclusion inefficace des non propriétaires par l’entité détentrice de droits.

En ce qui concerne les estives pyrénéennes, le libre accès observé résulte d’une part de la difficulté d’enclaver les vastes espaces pastoraux, mais aussi et surtout d’une volonté des propriétaires (publics dans 80 % des cas) pour qui l’accès à l’espace garantit le maintien d’activités locales rémunératrices (touristiques notamment) et qui appliquent de ce fait une version que l’on pourrait qualifier de « permissive » de leur droit de propriété. Dans la lignée de MICHEL (2003) on observe ainsi l’existence d’un décalage entre la représentation conceptuelle *de jure* de la propriété et son application *de facto* qui relève plus du compromis :

« Ce concept de droit des faits montre bien que les règles de droit écrites ne sont pas les seules règles qui déterminent la relation entre accédant et titulaire » (MICHEL, 2003).

Ainsi, différentes formes de ressources (productives, environnementales, culturelles, etc.), mais également différents types d’usagers, bénéficiant de divers faisceaux de droits et soumis à des régimes de gestion et d’appropriation des ressources distincts, coexistent sur les espaces pastoraux pyrénéens. De cette complexité résulte une confusion entre le statut des ressources elles-mêmes⁷⁷ et le statut de leur espace support⁷⁸. Ceci mène à un statut pluriel alloué aux estives fortement appropriées par certains usagers qui les considèrent dans leur globalité comme des biens communs dont l’usage est défini par des règles précises alors que d’autres les envisagent comme des biens collectifs en libre accès (EYCHENNE et LAZARO, 2014). Ce sont là deux visions de l’espace qui s’affrontent ou cohabitent : une vision de « l’estive comme outil de travail » et une vision de « l’espace montagnard synonyme de liberté ».

A l’heure actuelle, le système de ressources constitué par les estives pyrénéennes ne peut se réduire à la seule ressource pastorale. Et comme le souligne ALLAIRE (2013) :

⁷⁷ Certaines, à l’image de la ressource paysagère, sont immatérielles et non soustrayables et font l’objet d’une appropriation collective. D’autres, à l’image de la ressource fourragère, sont matérielles et soustrayables, ce sont des communs gérés collectivement et les unités de ressource fourragère font l’objet d’une appropriation privée (ce sont de véritables intrants agricoles). Enfin, les ressources halieutiques ou encore cynégétiques sont gérées comme des « biens de club », c’est-à-dire que l’appropriation privée de ces ressources est soumise au paiement d’une adhésion.

⁷⁸ L’espace support de cet « empilement » de ressources fait l’objet comme nous l’avons vu de régimes de propriété publics ou privés bien définis mais méconnus d’un grand nombre d’usagers car l’application du droit de propriété sur ces espaces « ouverts » est relativement « lâche ».

« On ne peut généralement réduire un commun à un seul type de service, différents utilisateurs en tirent des services différents. Il se peut alors qu'un commun soit menacé non par la surutilisation, mais par l'abandon de certains usages »

Les gestionnaires et utilisateurs de la ressource pastorale, dans leur volonté de préservation de la ressource fourragère, apportent des améliorations au système de ressources global : par la réalisation d'accès aux estives (pistes), par l'accueil de troupeaux extérieurs et la mise en place de types de conduite adaptés aux différentes associations végétales, par leur participation à des dispositifs de protection de la biodiversité et de gestion des milieux (Mesures agroenvironnementales territorialisées, plans de gestion pastorale en lien avec les habitats Natura 2000), etc. Ces divers investissements financiers, matériels et humains participent entre autres à l'ouverture de l'espace, au maintien des accès pour les autres usagers (sentiers de randonnée, pistes carrossables, etc.), à la protection contre les risques naturels et à la préservation d'équilibres paysagers et écologiques reconnus (BORNARD et COZIC, 2000). Les divers utilisateurs des estives pyrénéennes accédant librement à ces espaces bénéficient ainsi « gratuitement » - ou du moins sans autre frais que le coût physique et/ou financier de leur déplacement - d'un ensemble de services qui dépendent en grande partie de l'activité pastorale. À l'inverse, l'action du pastoralisme collectif sur les estives peut également être source d'effets considérés comme négatifs par les autres usagers de l'espace. À titre d'exemple, certaines pratiques saisonnières d'entretien de la ressource pastorale, à l'image des feux pastoraux, ou encore la simple présence d'animaux en liberté sur des espaces parfois très fréquentés par le tourisme, peuvent potentiellement constituer des sources de conflits d'usage vis-à-vis d'usagers récréatifs parfois peu au fait de l'activité et des pratiques pastorales.

Ces effets multiples positifs et négatifs du pastoralisme sont aujourd'hui qualifiés au travers de la notion d'externalités qui est non seulement utilisée par le service pastoral haut-pyrénéen dans une optique stratégique afin de défendre politiquement les soutiens publics dont bénéficie le pastoralisme, mais qui révèle également l'existence d'effets négatifs liés à la proximité parfois subie entre les divers usagers d'un espace en partage. La notion d'externalités permet au GIP-CRPGE de traduire à la fois le caractère vague des effets émis par l'activité pastorale (nature des effets produits, des fournisseurs et des bénéficiaires, etc.) ainsi que l'existence d'une situation de mauvaise allocation des ressources nécessitant le maintien de l'intervention publique existante, voire la mise en place d'incitations financières à destination des acteurs du pastoralisme.

Cependant, la notion d'externalités, qui relie des pratiques pastorales spécifiques à un ensemble d'usages non agricoles diversifiés de l'espace montagnard, recouvre des réalités multiples et hautement territorialisées qui varient tout au long de la chaîne pyrénéenne.

Conclusion du troisième chapitre

Au-delà de son inscription dans un contexte politique international particulier et dans une tradition de légitimation des soutiens publics dont bénéficie le pastoralisme à l’échelle nationale, le recours à la notion d’externalités par le GIP-CRPGE lui permet de mettre en relief un constat réalisé à l’échelle des estives pyrénéennes. Ces espaces en partage sont le siège d’une activité aux modes de gestion et d’utilisation collectives des ressources qui produit un certain nombre d’effets positifs et négatifs sur les autres usagers des estives. La nature et les caractéristiques précises de cette multiplicité d’effets demeurent cependant mal connues. Selon le service pastoral, cette situation légitime non seulement le déploiement de compétences scientifiques permettant d’identifier, de caractériser et de prendre en compte les effets multiples de l’activité pastorale, mais également le renouvellement voire l’amélioration de l’intervention de la puissance de publique en faveur du pastoralisme. Cela dit, comme nous l’avons vu tout au long de ce troisième chapitre, le « pastoralisme collectif pyrénéen » recouvre des réalités extrêmement diversifiées d’est en ouest de la chaîne pyrénéenne. Et ces particularismes locaux liés à l’activité pastorale s’expriment dans le cadre d’une grande variabilité de configurations territoriales en matière économique, environnementale et sociopolitique.

Questionner ces fameux « effets du pastoralisme » à une échelle locale permet de rendre compte de cette variabilité qui apparaît estompée dans le discours général, et souvent exogène, sur les « externalités » et autres services rendus par l’activité pastorale. L’intérêt de notre travail est alors de passer d’une échelle de réflexion relativement large à une analyse localisée en étudiant le discours des acteurs locaux eux-mêmes, gestionnaires et usagers divers de l’espace montagnard, directement concernés par les effets positifs mais également négatifs d’une activité hautement territorialisée. En effet, notre hypothèse fondamentale est que les phénomènes décrits comme des « externalités du pastoralisme » sont des constructions sociales territorialisées. Il nous semble alors difficile de caractériser précisément les effets multiples du pastoralisme indépendamment de l’endroit où ils sont émis et reçus. Ils constituent des construits sociaux liés aux acteurs qui vivent sur le territoire, à leur diversité, à leurs relations et à leur rapport à l’espace.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Le vocabulaire économique qui ponctue le discours des défenseurs de la spécificité pastorale possède ainsi diverses origines. Il est d'une part issu de la diffusion d'un registre sémantique mobilisé dans les arènes de discussion internationales (académiques et politiques) portant notamment sur le rôle de l'agriculture envers la société ; il est d'autre part lié à la volonté stratégique d'assurer la poursuite d'une prise en compte publique spécifique de l'activité pastorale aux échelles nationale et pyrénéenne dans un contexte de réforme générale des dispositifs publics. Enfin, les phénomènes d'émission d'effets multiples décrits notamment par la notion d'externalités émanent de contextes géographiques, sociaux et économiques singuliers au sein desquels les pratiques pastorales interfèrent avec une multiplicité d'usagers d'un « espace montagnard publicisé ».

Les phénomènes désignés par les termes d'externalités ou encore de services correspondent selon nous à des réalités extrêmement variables et localisées tout au long du massif pyrénéen. Notre hypothèse fondamentale est que les « externalités du pastoralisme » telles que désignées dans la « commande » du GIP-CRPG s'apparentent à des construits sociaux. Nous associons ces phénomènes à des relations dissymétriques entre les usagers de l'espace montagnard. Ces relations, leur diversité, leur contenu, les acteurs engagés en leur sein, leurs degrés variables de reconnaissance et de prise en compte vont varier d'un territoire à l'autre mais également d'un groupe d'acteurs à l'autre en fonction du contexte local.

L'un de nos objectifs est de mettre en évidence la façon dont ces relations se déploient et sont perçues par les acteurs locaux sur différents territoires pastoraux afin d'appréhender la diversité des réalités locales et la manière dont les désignations qui « viennent du haut » font écho ou non à ces réalités observées. Ce travail de recherche poursuit donc un triple objectif : il s'agit d'améliorer les connaissances sur les relations entre le pastoralisme et les autres usagers de « la montagne » gérée collectivement, de capitaliser les initiatives locales de prise en compte de ces relations multiples et de construire une méthodologie permettant de mettre en œuvre des processus de coopération entre acteurs autour de ces relations.

PARTIE 2
POUR UNE APPROCHE RELATIONNELLE
DES EFFETS DU PASTORALISME
COLLECTIF PYRENEEN

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

Cette deuxième partie sera consacrée à l'élaboration d'un cadre d'analyse et d'un itinéraire méthodologique permettant d'appréhender la complexité des effets multiples du pastoralisme pyrénéen.

Nous étudierons dans un premier temps les appropriations multiples du concept d'externalités par les sciences humaines et sociales, de l'approche de l'économie classique à l'approche de la sociologie de l'action, en passant par l'économie géographique. Ce détour par les débats scientifiques autour du concept d'externalités résulte de la recherche d'un concept et d'un cadre opérationnels permettant d'analyser les phénomènes décrits par le GIP-CRPGÉ.

C'est à l'aide d'une association entre des visions alternatives du concept d'externalités et le projet d'écologie humaine de Claude RAFFESTIN que nous bâtirons une approche relationnelle des effets multiples du pastoralisme pyrénéen, afin de prendre en compte le caractère multidimensionnel (temps-espace-société) de ces phénomènes et d'en donner une lecture dynamique.

Nous présenterons dans un second temps le cadre de la démarche de recherche-action que nous avons élaborée en mobilisant une combinaison d'outils d'observation et de recueil de données.

Du point de vue purement scientifique, l'objectif de ce canevas méthodologique est d'appréhender les modalités d'expression et de prise en compte de ces phénomènes relationnels à l'échelle locale, en mobilisant les savoirs des acteurs directement impliqués dans l'utilisation et la gestion de quatre zones d'estives réparties d'ouest en est du massif pyrénéen.

Du point de vue du développement pastoral et de l'action, c'est de cette pluralité de méthodes qu'émane une démarche de travail globale transférable et reproductible⁷⁹ par les agents de terrain afin d'identifier, de caractériser et d'améliorer la prise en compte locale des effets multiples du pastoralisme.

⁷⁹ La description précise de l'élaboration, des principes globaux et de l'expérimentation de cette démarche de travail transférable et reproductible par les agents de terrain est fournie dans le **TOME II**.

Chapitre 4.

DES EXTERNALITES A L'APPROCHE RELATIONNELLE

Par le biais d'un état de l'art sur les externalités, ce chapitre a pour vocation de mettre en évidence l'ensemble des dimensions d'un concept dont l'apparence simple cache en réalité un caractère fluctuant et multidimensionnel.

C'est par un détour par les sciences économiques et la sociologie notamment que nous pourrions montrer quelles ont été les différentes lectures de ce concept, dont la définition, qui a gagné en complexité au fil des appropriations scientifiques, n'apparaît toujours pas stabilisée. Ces développements nous permettront d'appréhender le potentiel théorique de la notion d'externalités en tant que catégorie analytique en vue de l'étude des effets multiples du pastoralisme sur les usagers de l'espace. Nous verrons que la notion d'externalités est porteuse d'un certain nombre d'ambivalences et qu'elle fait l'objet de diverses acceptions qui remettent en cause ses capacités analytiques. Ce constat nous mènera à rechercher une approche plus globale permettant d'envisager l'ensemble des relations qui se déploient sur les estives et dans lesquelles les acteurs du pastoralisme sont impliqués.

C'est par une association entre l'approche relationnelle de Claude RAFFESTIN et les pistes de réflexion autour de la coopération mises en exergue par Michel CALLON que nous trouverons une issue théorique à l'étude des effets multiples de l'activité pastorale sur les estives pyrénéennes.

A l'aide du cadre théorique ainsi mis en évidence, nous formaliserons l'ensemble de nos hypothèses de recherche.

1. Catégories de pratique et catégories d'analyse, les allers et retours des mots clés entre mondes sociopolitiques et scientifiques

Nous avons montré que le questionnement à la base de ce travail de thèse est en partie né de la propagation d'un processus international de qualification/re-qualification des ressources issues de la nature, largement investi et réapproprié par le monde agricole. Au travers de son questionnement sur les externalités du pastoralisme pyrénéen, le GIP-CRPGE s'inscrit dans un processus continu de définition et de qualification des ressources issues de l'agriculture.

« La qualification des biens est un processus, le résultat, toujours provisoire, d'un travail collectif, fortement instrumenté et qui est traversé de nombreux conflits » (CALLON, 2009).

Ce processus se réalise par l'aller-retour continu d'un ensemble de « mots clés » entre le monde social et le monde scientifique (multifonctionnalité, services écosystémiques/environnementaux, externalités). Dans la lignée des travaux de BRUBAKER sur la notion d'identité (2001), nous considérons que ces mots clés constituent d'une part des catégories de pratique sociales et politiques mobilisées par des acteurs « profanes », à l'image des agents de développement ou encore des leaders politiques, afin de traduire leurs activités, les réalités auxquelles ils sont confrontés, ou pour légitimer des politiques de soutien ciblées. Ces mots clés constituent d'autre part des catégories d'analyse mobilisées par les scientifiques afin de rendre intelligibles certaines réalités observées dans les mondes biologiques et sociaux (CONSTANZA et al., 1997 ; DAILY, 1997). Ainsi et comme le souligne GIDDENS (1994) au sujet du savoir sociologique :

« D'une part, le savoir sociologique se développe en parasitant les concepts des agents profanes ; d'autre part, les notions forgées dans les métalangages des sciences sociales sont systématiquement réinjectées dans l'univers des phénomènes qu'ils étaient initialement chargés de décrire ou d'expliquer. (...) Il y a un va et vient entre l'univers de la vie sociale et le savoir sociologique, et dans ce processus le savoir sociologique se modèle et remodèle l'univers social » (GIDDENS, 1994).

Si le fait que le GIP-CRPGE se saisisse de la notion d'externalités appliquée au pastoralisme collectif pyrénéen ne correspond qu'à un moment du processus de qualification des biens, au trajet d'un de ces « mots clés » au caractère éphémère en regard de l'inertie des dispositifs de soutien de l'activité pastorale⁸⁰, est-il pertinent d'utiliser cette catégorie de pratique sous forme d'outil analytique ? BRUBAKER (2001) fait également part de cette interrogation au sujet de la notion d'identité. Se-

⁸⁰ Nous avons en effet pu constater au travers du deuxième chapitre que malgré l'évolution des notions employées pour désigner les effets de l'agriculture de montagne et plus particulièrement du pastoralisme (intérêt général et bénéfices globaux, plus récemment, multifonctionnalité et externalités positives...), les dispositifs de soutien majeurs de ces activités, (à l'image de l'ICHN ou encore de la loi pastorale) et les logiques sous-jacentes (compensatoires ou de modernisation par le soutien du collectif), n'ont que peu évolué depuis les années 1970.

lon lui, le fait qu'un terme soit employé comme catégorie de pratique n'en disqualifie pas pour autant l'usage en tant que catégorie analytique mais ne l'implique pas forcément. Tout dépend en effet de la conception qui accompagne le qualificatif. Pour conserver ses facultés analytiques et théoriques, ce dernier doit être détaché des pré-supposés problématiques qui l'accompagnent et permettre d'exprimer les phénomènes décrits dans leurs dimensions multiples. Comme nous l'avons vu, les relations entretenues par le pastoralisme avec les autres usagers de l'espace sont des objets territorialisés, fortement dépendants des caractéristiques sociales, économiques et géographiques de l'environnement au sein duquel elles se développent. Par ailleurs, la notion d'externalités est utilisée par une institution pastorale dans un contexte politique de fin de programmes et de réforme des dispositifs publics afin d'agir en faveur des soutiens au pastoralisme. Elle prend ainsi, en tant que catégorie de pratique, un aspect essentiellement positif dont il est nécessaire de se détacher, afin d'éviter l'approche « partisane » de l'objet étudié. Le développement suivant va être pour nous l'occasion de discuter de l'intérêt de la notion d'externalités, en tant que concept, en vue de l'analyse des interactions liés au pastoralisme sur les estives pyrénéennes.

2. De l'utilisation de la notion d'externalités en tant que catégorie analytique, critiques et évolution d'un concept multidimensionnel

2.1. Inefficacité du marché et prise en compte classique des externalités

A l'origine, le concept d'externalités émerge sous la plume d'Alfred MARSHALL (1906) qui constate l'apparition d'économies d'échelles qu'il désigne selon l'expression « économies externes » :

« nous arrivons maintenant à l'examen de ces très importantes économies externes qui peuvent souvent être obtenues par la concentration d'un grand nombre de petites entreprises d'un caractère semblable dans certaines localités, ou, comme on dit d'ordinaire, par la localisation de l'industrie ».

Les économies externes sont ainsi émises dans le cadre de l'ancrage territorial de certaines firmes, dans le contexte productif localisé du district industriel. En d'autres termes, la proximité géographique et organisationnelle d'un certain nombre d'entreprises aux activités proches et en interaction provoque l'apparition d'effets positifs qui leur permettent de réaliser des économies qui échappent aux mécanismes du marché. A l'instar d'AZNAR et PERRIER-CORNET (2003) mais également de FROGER et *al.* (2012), nous nous fonderons dans un premier temps sur la définition de l'externalité proposée par BAUMOL et OATES (1988) :

« Une externalité est présente chaque fois que des fonctions d'utilité ou de production d'un individu (appelé A) contiennent des variables réelles (c'est-à-dire non monétaires) dont les valeurs sont choisies par d'autres (personnes, firmes, gouvernements) sans attention particulière aux effets sur le bien-

être de A (...). La définition exclut les cas dans lesquels quelqu'un fait délibérément quelque chose pour affecter le bien être de A ».

Appliquée au pastoralisme, cette définition revient à constater l'existence d'effets externes émis par l'activité pastorale et affectant positivement ou négativement les autres activités/usagers présents sur les estives, sans que les acteurs concernés par la gestion et l'utilisation pastorale (éleveurs, pâtres et gestionnaires d'estive) n'aient l'intention de produire ces effets, et en l'absence de sanctions ou d'incitations en ce sens. Selon FROGER et *al.* (2012), deux conditions sont nécessaires pour parler d'externalité :

- l'externalité provoque une inefficacité du marché ;
- l'externalité possède un caractère non intentionnel, c'est-à-dire que le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la relation siège de l'externalité ne permet pas à son émetteur d'être informé des effets qu'il cause sur les autres agents.

Ainsi, le principal problème posé aux économistes classiques par l'existence d'externalités est qu'elles introduisent une dimension collective dans l'économie qui engendre une inefficacité du marché (DEFALVARD, 2003). Les externalités sont alors envisagées comme une défaillance du marché qui se matérialise par une allocation non optimale des ressources et qui ne peut être prise en compte que par l'émergence d'un prix selon deux modalités : soit par le biais d'une intervention étatique (par la mise en place de taxes ou de subventions) soit par l'internalisation, c'est-à-dire par l'absorption pure et simple de l'effet externe par le marché (PIGOU, 1932). Cette approche sous-tend la séparabilité des effets externes issus de l'activité productive étudiée ainsi que leur monétarisation en vue de l'élargissement des propriétés du marché.

2.2. Les coûts de transaction et les systèmes d'acteurs révélés par l'existence d'effets externes

La définition classique des externalités envisage le problème des effets externes dans le cadre d'un système parfait où les coûts de transaction, c'est-à-dire de négociation entre acteurs pour arriver à l'internalisation des effets externes sont nuls. Ceci fait l'objet d'une des critiques les plus connues amenée par COASE (1960) qui considère que certaines externalités possèdent des effets à des niveaux multiples (locaux et globaux) qui nécessitent une subdivision des droits, plusieurs niveaux de traitement et des dispositifs publics simultanés. Il montre en cela l'impérativité de la recherche et du travail public d'élaboration d'outils politiques qui engendrent des coûts de transaction conséquents non pris en compte dans les traitements initiaux du concept. ALLAIRE et DUPEUBLE (2002) reviennent également sur les définitions économiques standards de ce que peuvent être les externalités. Elles présentent selon ces auteurs le défaut majeur de ne pas laisser de place aux

acteurs, à leurs « représentations des problèmes », c'est à dire à l'aspect social mais également territorial des externalités. Ils soulignent l'importance de l'identification des acteurs concernés, des outils politiques existants et des solutions proposées par les différents protagonistes afin de circonscrire les externalités.

Ainsi, les externalités, qui pouvaient apparaître en premier lieu comme des objets relativement simples, statiques et univoques, émis dans un champ circonscrit par une vision économique reposant sur la concurrence parfaite et l'équilibre général du marché vont s'avérer, comme nous allons le voir, sous-tendus par un ensemble de dynamiques sociales, spatiales et temporelles donnant à ce concept un caractère résolument plus complexe.

2.3. Le caractère territorialisé des externalités

La dimension localisée des externalités était déjà esquissée dans l'approche marshallienne dans le cadre de laquelle la présence d'effets externes était reliée à l'interaction entre un certain nombre d'entreprises en relation et géographiquement proches. L'émergence des effets externes se réalise ainsi au sein d'une économie ancrée spatialement, celle du district industriel, que BECATTINI (1992) définit comme :

« Une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné ».

Cette articulation entre problèmes économiques et proximité géographique va se renforcer avec l'émergence de l'économie régionale. Cette branche des sciences économiques prend notamment en compte l'encastrement spatial des systèmes économiques. Les travaux de Bernard PECQUEUR sur la territorialisation des ressources et des systèmes économiques illustrent ce rapprochement disciplinaire entre sciences économiques et géographiques. Dans son article sur *« le tournant territorial de l'économie globale »* (PECQUEUR, 2006), il pose l'hypothèse de l'émergence d'une économie territoriale postfordiste au sein même de la dynamique générale de globalisation d'une économie à dominante concurrentielle. Ainsi et à côté de produits génériques et substituables, se développent des produits spécifiques élaborés selon des modèles fondés sur la qualité, la référence spatiale et selon une gouvernance locale. Il témoigne ainsi de l'apparition de configurations économiques territorialisées, sortes de « catalogues vivants » qu'il nomme les « paniers de biens » qui, de par leurs caractères territorialisés et spécifiques, échappent à la concurrence. Ce modèle économique se déploie dans le cadre d'un marché imparfait, fortement territorialisé, caractérisé par la présence d'externalités et sous-tendu par des groupes d'agents eux-mêmes situés (PECQUEUR, 2006 et 2004). Les externalités apparaissent au sein du système économique local et deviennent ainsi l'un des éléments intégrés (avec les biens, les services, les aménités environnementales et la contribution d'un ensemble d'acteurs locaux) à la construction du « panier de bien territorial ». C'est la coordination des acteurs qui participe à l'émission, à l'absorption des exter-

nalités et à la construction d'une rente territoriale (PECQUEUR 2006). Ces recherches montrent ainsi l'existence d'externalités de type territorialisé, « *créées par les acteurs* », à l'issue d'un processus antérieur à leur apparition et réalisé dans un monde non-marchand. Elles semblent constituer en cela de véritables construits sociaux émergeant dans le cadre des mécanismes de construction territoriale. Au-delà du caractère territorialisé de certaines externalités, on voit également apparaître une dimension temporelle commune à ces objets construits et parfois absorbés au terme d'un processus historiquement situé.

2.4. La dimension temporelle des effets externes, réflexions autour des trajectoires évolutives

La dimension temporelle et dynamique des externalités est dans un premier temps identifiée par PEARCE (1976). Selon cet auteur certaines externalités négatives (liées à l'accumulation de substances polluantes au sein de certains écosystèmes filtrants) engendreront, à plus ou moins long terme, des déséquilibres environnementaux dont l'importance et l'éventuelle réversibilité dépendront de paramètres variables en fonction du temps, à savoir : du niveau d'accumulation de polluants, de leur effet biologique, de la capacité d'absorption de l'écosystème en question et de la fonction d'utilité des individus ou groupes affectés, c'est-à-dire de leur degré de concernement vis-à-vis de la pollution (en sont-ils conscients ? Est-ce que cela affecte leur bien-être ?). Dans la lignée de PEARCE, MOLLARD (2003) aborde la dimension temporelle des externalités et relie leur processus de création et d'internalisation à l'émergence de nouveaux besoins pour lesquels le marché est encore défaillant ou inexistant. C'est le cas par exemple des impacts environnementaux et paysagers, positifs et négatifs, qui préexistaient bien évidemment sous l'action millénaire de l'agriculture sur son milieu, mais dont la prise en compte et les tentatives d'internalisation n'ont posé question, comme nous l'avons vu, qu'à la suite de la montée des préoccupations environnementales engendrée par les effets néfastes des activités agricoles intensives sur l'environnement dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle.

Bien qu'ils ne traitent pas directement des externalités, les travaux de GUMUCHIAN et PECQUEUR (2007) et de PECQUEUR (2006) semblent confirmer les dynamiques temporelles qui gouvernent l'apparition, la reconnaissance et la prise en compte de ces phénomènes dans le cadre de l'élaboration de ressources territoriales définies de la manière suivante :

« On admettra qu'il s'agit d'une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce, dans une optique de développement. La ressource territoriale renvoie donc à une intentionnalité des acteurs concernés, en même temps qu'au substrat idéologique d'un territoire » (GUMUCHIAN et PECQUEUR, 2007).

Les externalités positives constituent alors un ensemble de ressources territoriales virtuelles, latentes, dont la transformation en actifs mis en valeur sur le marché

est dépendante de l'existence de conditions de production et de valorisation spécifiques. On peut ici identifier une première forme de trajectoire évolutive pour les externalités en tant que ressources territoriales en construction, et dont la transformation en ressources territoriales accomplies, c'est-à-dire en actifs ou en leviers de développement, dépend de l'intentionnalité des groupes d'acteurs producteurs ou bénéficiaires de ces effets.

La dimension temporelle et la nature fluctuante des externalités sont par ailleurs mises en évidence par AZNAR et PERRIER-CORNET (2003) qui, par une référence au champ de l'économie des services, élaborent une typologie permettant de comprendre le caractère dynamique des services environnementaux et les différentes étapes intermédiaires entre l'externalité positive de production et le service environnemental complet. Ils s'opposent en cela à la vision décrite plus haut, portée par la FAO (2007) et largement réappropriée par les acteurs du monde agricole français, selon laquelle les services environnementaux sont assimilés à des externalités positives de production. Ils rappellent que ces dernières correspondent à des productions non intentionnelles, n'engendrant aucun coût supplémentaire pour leur émetteur et caractérisées par l'absence d'ajustement mutuel entre prestataires et usagers finaux, et les distinguent du service environnemental complet défini ainsi :

« Une intervention sur un bien de nature (non marchand), en vue de permettre l'usage environnemental de ce dernier. Les attributs environnementaux du bien-support sont améliorés ou maintenus en l'état. La définition retenue pour le service environnemental s'appuie également sur le caractère intentionnel de la fourniture du service : l'amélioration de l'environnement est intentionnelle (ou délibérée) du point de vue du prestataire et elle répond à une demande collective relative à un support non marchand. Le caractère intentionnel d'une action peut se traduire économiquement en termes de temps et/ou d'argent consacrés à la fourniture du service environnemental. Le prestataire y consacre un temps spécifique, en échange d'une rémunération par les usagers, ou plus souvent, par un commanditaire agissant au nom des usagers » (AZNAR et PERRIER-CORNET, 2003).

On voit apparaître ici le caractère intentionnel et coproduit du service environnemental complet qui émerge à l'issue de la révélation d'un besoin par un usager, influençant l'action du prestataire, parfois par l'intermédiaire d'un commanditaire, dans certains cas représenté par la puissance publique. Dans leur étude de cas, les auteurs donnent d'ailleurs l'exemple des pratiques agricoles requises dans le cadre de la PHAE individuelle en tant que prestation d'un service environnemental complet relatif à l'entretien des prairies. Entre les deux extrêmes que sont les externalités positives de production et les services environnementaux complets, les auteurs identifient des situations intermédiaires, celles du « *quasi-service environnemental passif* » et du « *quasi-service environnemental altruiste* ». Le tableau suivant illustre les attributs respectifs à chacune de ces situations :

Tableau 6 : Typologie de services, de l'externalité au service environnemental complet.
Adapté d'AZNAR et PERRIER-CORNET (2003).

	Intentionnalité	Coût de production	Coproduction producteur/usager par le biais d'un commanditaire	Rémunération ou compensation du producteur
Externalité positive de production	NON	NON <i>Production jointe</i>	NON	NON
Quasi-service environnemental passif	NON	NON	NON	OUI <i>Sur critères environnementaux</i>
Quasi-service environnemental altruiste	OUI	OUI	NON	NON <i>Demande non révélée</i>
Service environnemental complet	OUI	OUI	OUI <i>Demande du commanditaire</i>	OUI

« Les catégories intermédiaires entre l'externalité positive de production et le service environnemental complet (quasi-service environnemental passif, quasi-service environnemental altruiste) construites et mises en évidence ne sont pas nécessairement des formes stables économiquement. Elles peuvent permettre une lecture dynamique, en termes de trajectoires, de la production des services environnementaux » (AZNAR et PERRIER-CORNET, 2003).

La mise en évidence de cette typologie permet aux auteurs de signifier les trajectoires évolutives potentielles pour les externalités positives de nature environnementale. Ils proposent ainsi une lecture dynamique de ces objets, dont l'évolution vers les services environnementaux dépend notamment des transformations dans les attentes de la société vis-à-vis des activités ayant un impact sur des « biens de nature », à l'image de l'agriculture.

Cette approche dynamique des trajectoires évolutives des externalités positives, de la ressource virtuelle à l'actif, de l'externalité positive de production au service environnemental complet, peut également être transposée aux effets externes négatifs. Là encore, les travaux de l'économie régionale offrent des éléments de compréhension permettant d'appréhender l'apparition et les mécanismes de développement des externalités négatives.

Par le biais d'enquêtes réalisées sur six zones géographiques distinctes, TORRE et al. (2006) analysent les modalités d'émergence, mais également le déroulement et les tentatives de résolution des conflits d'usage dans les espaces ruraux et périurbains français. Ces espaces constituent en effet selon les auteurs des réceptacles privilégiés de tensions et de conflits, étant donnés leur caractère multifonctionnel et les usages parfois concurrents qui s'y déploient. Les résultats de leurs recherches montrent que l'agriculture, la protection/gestion de la nature et l'usage industriel sont plus particulièrement concernés par la survenance de tensions, voire de conflits. Ils démontrent également à leur tour l'importance de la dimension spatiale et de la proximité géographique, cette fois dans l'émergence de situations con-

flictuelles entre usagers, ces derniers projetant des usages individuels ou collectifs diversifiés sur les mêmes espaces ou sur des zones contiguës. Enfin, ces auteurs mettent en évidence le caractère processuel du conflit d'usage. Celui-ci constitue une forme avancée de tension et un « moment » dans le processus de coordination des acteurs concernés. La tension entre usagers constitue quant à elle, l'étape initiale dans la trajectoire conflictuelle. CARON et TORRE (2005) la définissent ainsi :

« Par tensions nous désignons le sentiment ressenti par des usagers de l'espace quand des éléments extérieurs – produits par des tiers (agents humains) ou par des causes non humaines (par exemple des coulées de boue dues à une période de pluviosité) – viennent les affecter de manière négative. Une tension se transforme en conflit quand apparaissent des divergences de points de vue ou d'intérêts entre agents utilisateurs ou groupes d'usagers de l'espace, plus précisément en cas d'engagement d'une des parties, que se conçoit comme la mise en œuvre d'une menace crédible ».

La tension, définie ici comme le sentiment éprouvé par des usagers à l'issue d'un effet négatif pouvant émaner de l'activité d'autres agents humains, s'apparente à une conséquence de l'émission d'externalités négatives. Le conflit d'usage, envisagé par TORRE et al. (2006) comme une modalité de coordination entre acteurs, qui se différencie de la tension par l'engagement d'une des parties (par le recours en justice ou la médiatisation par exemple), semble former une étape supplémentaire dans la reconnaissance des externalités négatives.

« Pour nous, le conflit ne constitue pas la dernière étape de la dégradation d'une relation, il ne représente pas non plus un échec du marché ; c'est une modalité de coordination des acteurs parmi d'autres, un révélateur de l'état du lien social, avec son histoire, ses développements, ses pics et ses moments d'apaisement. Il représente, en quelque sorte, le négatif des phases de concertation » (TORRE et al., 2006).

Les externalités négatives, à l'image des externalités positives, peuvent alors présenter des trajectoires évolutives allant de l'émergence d'une tension à l'engagement dans un conflit d'usage, ce dernier ne présentant qu'une étape dans les phases de concertation et constituant selon les auteurs l'un des fondements de l'innovation territoriale. En effet, TORRE et al. (2006) considèrent que le traitement et les tentatives de résolution des situations conflictuelles peuvent engendrer des innovations sociales ou organisationnelles, notamment par la modification des mécanismes de régulation des usages en vigueur. Contrairement à l'approche classique assimilant les effets externes à des défaillances, leur existence, leur reconnaissance et les tentatives de prise en compte associées apparaissent ici comme des révélateurs de dissymétries de pouvoir et d'utilisations de l'espace, et comme des étapes constitutives du processus d'innovation territoriale.

Les réflexions autour de la dynamique des externalités font apparaître le caractère fluctuant de ces objets, dont la reconnaissance et la prise en compte semblent intimement liées aux attentes sociales, et pour lesquels un ensemble de trajectoires est ouvert. Les travaux présentés dans cette sous-partie montrent par la même occasion que les externalités sont réversibles et peuvent potentiellement changer de statut, non seulement sous l'effet de l'internalisation dans les mécanismes de marché

(transformation en actifs valorisés sur le marché) ou de la mise en place de dispositifs publics d'incitation (PHAE), mais également sous l'effet de la coordination des acteurs concernés par ces phénomènes (changement des modes de régulation de certaines activités, résolution de conflits par l'innovation territoriale).

2.5. Le caractère multilatéral et réciproque des externalités

Alors que les externalités étaient initialement définies comme des relations univoques et bilatérales, il est rapidement apparu que ces effets pouvaient avoir un caractère beaucoup plus complexe, tout d'abord en matière d'échelles géographiques, mais aussi en lien avec la diversité des acteurs ou de groupes d'acteurs impactés. En effet, l'un des éléments motivant la critique formulée par COASE (1960) et relative à l'existence de coûts de transaction élevés dans le cadre du traitement des effets externes est celui des différents niveaux, locaux et globaux, potentiellement concernés par les externalités et justifiant des prises en compte simultanées et multiscalaires. De la même manière, MOLLARD (2003) évoque le caractère multilatéral de certaines externalités :

« A noter enfin que les externalités peuvent être bilatérales ou multilatérales. Les premières naissent d'interactions entre deux agents ou groupes d'agents privés, les secondes impliquent un très grand nombre d'agents, souvent dans un contexte de biens publics ».

Ainsi, le caractère collectif et l'accessibilité de certains biens complexifient l'identification des acteurs et groupes d'acteurs concernés par les effets externes. Dans le chapitre trois, nous avons montré que les estives pyrénéennes se trouvent à cet égard dans une situation équivoque. Alors qu'elles sont perçues comme de véritables biens collectifs *de facto* par un grand nombre d'usagers (récréatifs notamment), d'autres usagers (pastoraux) entretiennent un lien puissant avec ces espaces qu'ils ont fortement appropriés et qu'ils considèrent comme des biens communs à part entière, régis par la survivance de droits d'usage anciens. Cette équivocité quant à la nature des espaces pastoraux mêlée au fait qu'ils soient investis par une multiplicité d'usages va ainsi compliquer grandement l'identification et la prise en compte de l'ensemble d'acteurs concernés par les externalités du pastoralisme.

Par ailleurs, et bien que le pastoralisme marque spatialement et culturellement les espaces pastoraux depuis le néolithique, d'autres activités productives possèdent également un impact non négligeable sur les espaces et les paysages constitués par les estives pyrénéennes, à l'image des activités sylvicoles ou, depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, de certaines activités touristiques aménageuses liées aux stations de sports d'hiver. Bien que nous nous intéressions plus spécifiquement aux effets du pastoralisme, il est fortement probable que la proximité géographique des différentes activités sur les zones pastorales engendre une multitude d'externalités émises par l'activité pastorale en direction des autres usagers de l'espace mais également par d'autres activités, productives et non productives (par exemple les activités liées à la protection/gestion de l'environnement), en direction des autres usagers, pastoraux

et non pastoraux. Le concept d'externalité peut ainsi renvoyer à l'existence d'un tissu relationnel complexe entre des groupes d'acteurs diversifiés, dont les activités sont géographiquement proches et s'influencent mutuellement.

3. La définition des externalités, « une affaire de goût et de convenance »⁸¹ ?

Dans sa définition initiale et classique, le concept d'externalités pouvait présenter l'avantage de décomplexifier la multifonctionnalité agricole par la séparation de ses fonctions suivie par la privatisation ou bien par la mise en place de dispositifs publics en regard de chacune des productions jointes ainsi individualisée (ALLAIRE et DUPEUBLE, 2002). Cependant, l'étude approfondie de la teneur théorique de ces effets externes révèle un aspect multidimensionnel et fluctuant qui rend cette opération plus que délicate. BAUMOL et OATES (1988) n'hésitent pas à qualifier les externalités de concept « *extraordinairement flou et insaisissable* ». Selon ces auteurs, la définition des externalités est une « *affaire de goût et de convenance* »⁸². Nous avons effectivement tenté de montrer ici, par un détour dans la littérature économique, les difficultés inhérentes à l'identification, à la caractérisation et à la prise en compte des externalités.

Ces objets spatialisés sont en effet inscrits dans des trajectoires évolutives variables et pourront, selon le moment de l'enquête, être à un stade plus ou moins avancé d'intégration dans un processus de construction territoriale, ou encore dans des mécanismes de prise en compte publique (dans le cas de certains services environnementaux par exemple). De la même manière, certaines externalités négatives auront pu donner lieu à un conflit engagé, voire résolu, ou bien être encore au stade de tensions locales. La vocation de ce travail étant notamment de consolider les connaissances sur les effets produits par le pastoralisme collectif sur les autres usagers des estives, le concept d'externalités, dans son acception initiale et en regard des modes de prise en compte essentiellement marchands qui lui sont généralement associés, ne semble pas pouvoir remplir une fonction analytique globale. Son utilisation nous conduirait en effet à aborder uniquement les productions pastorales non intentionnelles et ne bénéficiant d'aucune prise en compte, même partielle. Ceci nous mènerait ainsi à négliger un ensemble d'effets liés à l'activité pastorale, qui ne

⁸¹ Expression extraite de BAUMOL et OATES (1988).

⁸² Pour aller plus loin, les travaux de GROLLEAU et SALHI (2009) sur la transaction environnementale font apparaître les réticences et les critiques d'un certain nombre d'économistes vis-à-vis de l'utilisation intensive du concept d'externalités. Celui-ci apparaît, pour certains auteurs, comme un terme trop complexe, sans définition stabilisée et opérationnelle, voire totalement inutile car vidé de sens.

constitueraient pas ou plus des externalités⁸³, mais dont l'amélioration des modalités de reconnaissance et de prise en compte pourrait s'avérer essentielle au maintien de certaines ressources et de certains usages de l'espace montagnard. La sociologie offre une voie alternative afin de traiter la question des externalités selon une approche plus globale, intégrant notamment la question des acteurs concernés par les phénomènes d'effets externes ainsi que celle des coopérations engendrées par l'émergence de ces relations dissymétriques. Il s'agit de la « *sociologie des externalités* » proposée par Michel CALLON (1999).

3.1. De l'acceptation dure à l'acceptation molle des externalités, l'approche par la notion de cadrage/débordement

« Si les rapprochements sont de nouveau à l'ordre du jour, c'est que la vie économique s'est embrouillée. C'est le cas du marché et de son fonctionnement, dont l'étude nécessite la combinaison de ressources théoriques empruntées à plusieurs disciplines » (CALLON, 1999).

Michel CALLON (1999) soulève ici la nécessité d'un travail interdisciplinaire afin de traiter les problèmes relatifs au fonctionnement d'un marché pluriel en re-composition permanente. Dans le cas des externalités, il propose un essai mobilisant la notion de cadrage/débordement. Il y conçoit les externalités positives et négatives comme des débordements, dans le sens où tout en les dépassant, elles révèlent les limites des transactions marchandes et des cadres économiques et institutionnels en place dans la prise en compte de certaines interactions. Il met ainsi en évidence les deux approches disciplinaires, économique et sociologique, des externalités. Selon lui, les économistes classiques considèrent les externalités comme l'expression d'une défaillance du marché synonyme de son inefficacité et de l'obtention potentielle d'un meilleur résultat en termes de fourniture de biens correspondant aux attentes sociales. Leur objectif est donc de trouver des moyens (matérialisation, identification des sources et impacts, évaluation, mesure) permettant d'étendre le « cadre » constitué par le marché et d'endiguer de cette manière les interactions qui lui échappent. La sociologie constructiviste considère quant à elle les débordements comme une norme au sein d'un cadrage imparfait par essence. C'est selon lui le caractère incomplet du cadrage qui constitue la condition de son efficacité et de sa fécondité. L'approche du sociologue se rapproche ici de la vision de TORRE et al. (2006) et de CARON et TORRE (2005) selon laquelle l'émergence des externalités n'a rien d'un échec, mais constitue plutôt le révélateur de la reconfiguration des relations entre des acteurs situés et un potentiel d'innovation permis par l'incomplétude du cadre.

⁸³ Mais par exemple des effets positifs ou négatifs reconnus par les acteurs en l'absence de prise en compte formelle, des ressources territoriales accomplies ou en cours de construction, de véritables services, des tensions émergentes ou bien des conflits résolus.

CALLON (1999) souligne en outre la coexistence de deux types de situations au sein du monde social :

- les « *situations chaudes* », qu'il nomme les « *forums hybrides* » marqués par la multiplication des acteurs, l'absence de connaissances stabilisées, la controverse sur l'identification des débordements, des collectifs producteurs et des collectifs de concernement ;
- les « *situations froides* », au sein desquelles « *à l'inverse, l'accord s'opère rapidement sur les débordements en cours. Les acteurs sont identifiés, les intérêts sont stabilisés, les préférences peuvent s'exprimer, les responsabilités sont reconnues et acceptées* ».

Selon lui, l'existence et la généralisation de « *situations chaudes* » liées en grande partie à la complexification des sociétés industrialisées et à la multiplication des interdépendances entre les acteurs rend le travail des économistes de plus en plus difficile et la coordination marchande insuffisante dans la prise en compte des débordements. Le « *refroidissement* » des situations ne peut alors se faire que par l'association des disciplines, voire du corps social dans sa globalité (experts, scientifiques, non spécialistes) afin de convenir de l'existence, de la « *géographie des externalités* » et des mesures à prendre (ou à ne pas prendre) à leur intention. CALLON (1999) propose à cet effet une piste de réflexion, associant économistes et sociologues autour de la « *coopération entre agents* ». Selon lui :

« *Considérer les débordements comme un moment dans un processus de reconfiguration des relations sociales et de recomposition du collectif a l'avantage de dépasser l'habituel privilège accordé à la coordination marchande sans lui dénier pour autant ni son rôle ni son importance* ».

En partant du postulat selon lequel les externalités n'ont pas de visée stratégique et qu'elles impliquent une dissymétrie entre collectifs producteurs (agents-sources) et collectifs de concernement (agents destinataires), l'auteur envisage ces débordements positifs et négatifs comme les points de départ de comportements coopératifs au travers desquels les protagonistes coopèrent en amont du cadrage, dès le repérage de l'effet et dans l'examen des débordements (CALLON, 1999). L'analyse de ces mécanismes de coopération apparaît donc comme une piste solide afin de prendre en compte les débordements dans toute leur complexité et en tenant compte de leur encastrement au sein de « *situations chaudes* ».

L'analyse proposée par Michel CALLON (1999) témoigne donc de l'existence de deux formes d'acceptation des externalités qui, bien qu'associables, sont radicalement différentes : celle de l'économie classique et celle de la sociologie constructiviste. Dans le même ouvrage, FRIEDBERG et MUSSELIN (1999) reviennent sur cette différence de prise en compte d'un concept qui leur apparaît, en définitive, comme un « faux ami » dont l'apparente simplicité n'est qu'illusoire. En effet, l'étude des externalités met en exergue la question de la « *frontière* ». Selon ces auteurs, alors que la sociologie de l'action considère « *l'intérieur* » en partant des acteurs, de leurs interdépendances, de leur engagement dans l'action, et le « *débordement* » comme une forme de modification des frontières du système par la reconfiguration de ses acteurs et de leurs interdépendances ; les économistes classiques considèrent quant à

eux « l'intérieur » comme l'ensemble des processus gouvernés par le marché, et « l'extérieur » comme les interactions qui obéissent à d'autres référentiels, non marchands. Au-delà des différences de conceptualisation des effets externes, les deux disciplines divergent également selon les auteurs sur le diagnostic qui accompagne la caractérisation des débordements. Pour les économistes classiques « ce dernier va de soi : les externalités, qu'elles soient négatives ou positives, doivent être corrigées parce qu'elles échappent au marché ou qu'elles créent des situations sous-optimales. La question fondamentale pour eux est donc celle du choix parmi les solutions disponibles pour les internaliser » (FRIEDBERG et MUSSELIN, 1999). Les sociologues de l'action considèrent à l'inverse que les externalités sont inhérentes à tout système d'action et constituent « le point de départ d'activités appréciables, auxquelles ils [les acteurs] pourront participer, mais dont l'issue est ouverte » (FRIEDBERG et MUSSELIN, 1999). L'issue des négociations entre acteurs au sujet de l'avenir des externalités et de la nécessité d'une internalisation s'apparente selon eux à une question éminemment politique associant : « jugements, argumentations et négociations », l'approche sociologique est alors d'observer et d'analyser les négociations en train de se faire, sans y apporter de considérations normatives. Alors que CALLON (1999) soulignait des axes de réflexion permettant d'associer économistes et sociologues autour d'un même objet de recherche dans l'optique d'un refroidissement des situations au sein desquelles apparaissent les phénomènes de débordements, FRIEDBERG et MUSSELIN (1999) vont plus loin et proposent quant à eux de déconstruire les points de départ de l'analyse économique classique (notion de marché, d'intérieur/extérieur, etc.) afin de traiter les phénomènes d'externalités dans toute leur complexité.

L'analyse des externalités qui nous est suggérée par les sociologues fait apparaître ce que BRUBAKER (2001) nomme (au sujet du concept d'identité) comme une « *acceptation dure* », émanant de l'économie standard, fondée sur une définition stabilisée des externalités et sur des solutions qui reposent majoritairement sur la coordination marchande, mise en regard ou opposée à une « *acceptation molle* » de ces phénomènes. Cette dernière, émanant de la sociologie, repose quant à elle sur l'encastrement des phénomènes d'externalités au sein de systèmes complexes d'acteurs en interaction et dans le cadre desquels les débordements et les fluctuations sont la norme. Ainsi, et à l'instar de cet auteur, nous pouvons reprocher à « *l'acceptation dure* » des externalités son incapacité à intégrer l'ensemble des dimensions sociale, spatiale et temporelle qui accompagnent ces phénomènes, mais également son caractère normatif, dans le sens où les externalités semblent nécessairement devoir être internalisées, de préférence par la « voie royale » des incitations financières. « *L'acceptation molle* », témoignant d'une approche résolument constructiviste, peut apparaître quant à elle beaucoup trop faible pour remplir un rôle théorique de production de connaissances stabilisées. Les externalités deviennent alors, pour reprendre les mots de BRUBAKER (2001) au sujet de l'identité, « *un terme si indéfiniment élastique qu'il en devient inapte à accomplir un travail analytique sérieux* ».

Par ailleurs, et bien que l'économie régionale suggère un rapprochement entre disciplines, les géographes sont singulièrement absents du débat sur les exter-

nalités qui apparaissent pourtant comme des objets spatialisés et intégrés aux processus de construction territoriale.

3.2. Que faire du concept d'externalités ?

Le tableau 7 (en page suivante) synthétise les diverses appropriations scientifiques du concept d'externalités développées jusqu'ici. Ce détour par les sciences économiques et par la sociologie nous a permis de mettre en évidence les trois dimensions, sociale, spatiale et temporelle des externalités. Nous sommes face à des phénomènes dynamiques, territorialisés, inscrits dans des trajectoires évolutives diversifiées dont l'issue semble largement influencée par le contexte social et la capacité des acteurs concernés à coopérer autour de ces débordements. Cet état de l'art nous montre également que le concept d'externalités fait l'objet d'appropriations variées au sein même des sciences économiques - qui sont loin d'être unifiées sur la question - et entre les disciplines, plus particulièrement entre l'économie classique et la sociologie. Deux grandes acceptions du concept d'externalités apparaissent, associables pour certains auteurs (CALLON, 1999) et antagonistes pour les autres (FRIEDBERG et MUSSELIN, 1999).

Tableau 7 : Apports des appropriations scientifiques du concept d'externalité.

DISCIPLINE - AUTEURS	APPROCHE DES EXTERNALITES	CE QUE L'ON RETIENT
<p><u>Economie</u> (<i>économie classique, économie des districts</i>) MARSHALL (1906) PIGOU (1932) BECATTINI (1992)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Postulat = concurrence parfaite et équilibre général des marchés • Externalités = défaillances du marché • Modalités d'internalisation = absorption par le marché ou intervention de l'Etat • Relations bilatérales et univoques • Externalités ancrées spatialement dans le cadre de la localisation de l'industrie (districts industriels) 	<p>« ACCEPTION DURE » du concept d'externalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concept issu de l'économie classique • Externalités = inefficacité du marché • Coordination marchande comme solution privilégiée • Externalités spatialisées • Emergence dans le cadre d'une entité « socio-territoriale »
<p><u>Economie</u> COASE (1960) ALLAIRE et DUPEUBLE (2002) MOLLARD (2003)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de coûts de transaction • Externalités = effets à échelles multiples • Importance et diversité des acteurs ou groupes d'acteurs concernés • Solutions proposées par les protagonistes pour circonscrire les externalités • Caractère multilatéral et relationnel des externalités 	<p>DIMENSION SOCIALE des externalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importance de l'échelle considérée • Caractère multilatéral et réciproque • Externalité = concept relationnel • Importance des acteurs concernés et de la façon dont ils prennent en compte les externalités
<p><u>Economie</u> (<i>économie régionale</i>) PECQUEUR (2004 et 2006) CARON et TORRE (2005) TORRE et al. (2006)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Externalités comme éléments constitutifs d'une économie territorialisée • Construction d'une rente territoriale par la coordination entre acteurs situés (« panier de biens ») • Lien entre proximité géographique et émergence de situations conflictuelles 	<p>DIMENSION SPATIALE des externalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Externalités territorialisées • Importance de la gouvernance et des coordinations locales autour des phénomènes d'externalités • Proximité géographique entre usagers = source de tensions, voire de conflits
<p><u>Economie</u> PEARCE (1976) MOLLARD (2003) AZNAR et PERRIER-CORNET (2003) CARON et TORRE (2005) TORRE et al. (2006) GUMUCHIAN et PECQUEUR (2007)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère dynamique des externalités • Inscription des externalités dans une trajectoire évolutive : <ul style="list-style-type: none"> · De la ressource territoriale latente à la ressource territoriale accomplie · De l'externalité positive au service environnemental complet · De la tension au conflit d'usage • Conflit d'usage comme étape de la concertation 	<p>DIMENSION TEMPORELLE des externalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inscription des externalités dans une trajectoire évolutive (changement de statut, réversibilité) • Externalités = phénomènes fluctuants et dynamiques
<p><u>Economie</u> (<i>économie régionale</i>) CARON et TORRE (2005) TORRE et al. (2006)</p> <p><u>Sociologie</u> CALLON (1999) FRIEDBERG et MUSSELIN (1999)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tentatives de résolution des conflits d'usage = sources d'innovation sociale et organisationnelle • Approche par la notion de cadrage/débordement • Débordement = norme au sein d'un cadrage imparfait par essence • Généralisation des situations « chaudes » (diversification des acteurs, absence de connaissances stabilisées) • Débordement = modification des frontières du système d'acteurs et de leurs interdépendances • Approche interdisciplinaire des phénomènes d'externalités 	<p>« ACCEPTION MOLLE » du concept d'externalités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Externalités = débordements = norme, phénomènes inhérents à tout système d'action • Débordements = potentiels d'innovation, points de départ des mécanismes de coopération • Emergence de débordements dans le cadre du « réchauffement » des situations • Coordination marchande insuffisante • Analyse des mécanismes de coopération • Acception dure (économie classique) Vs Acception molle (sociologie constructiviste) des externalités

Que faire donc du concept d'externalités ? S'agit-il de le mobiliser selon une acception constructiviste et d'accepter alors le caractère contingent et immédiatement dépassé des connaissances produites dans un cadre pluriel et fluctuant ? Doit-on au contraire combiner deux approches qui peuvent pourtant apparaître antagonistes sous certains aspects ?

L'approche constructiviste, bien que complexe et inévitablement incomplète, nous semble être celle qui correspondrait le mieux à notre hypothèse de départ selon laquelle les externalités du pastoralisme s'apparenteraient à des construits sociaux territorialisés. Néanmoins la confusion et la polysémie qui accompagnent l'utilisation de cette notion en tant que catégorie d'analyse nous conduit, dans la lignée de BRUBAKER (2001), à rechercher d'autres notions, capables de remplir des fonctions théoriques analogues sans pour autant être chargées de « *connotations contradictoires* ». En effet, comme le notent FRIEDBERG et MUSSELIN (1999) :

« Développer les échanges entre économistes et sociologues relèverait-il de l'utopie ? Nous ne le pensons pas, mais ce cheminement qui va de « comme c'est intéressant » à « finalement, je connais bien cela, mais pourtant je ne m'y reconnais pas », nous semble révélateur d'un problème central dans l'absorption des notions étrangères : celui de la traduction. En effet, la quasi-homophonie des termes semble faciliter la traduction alors qu'elle est souvent illusoire. Le concept d'externalités est un très bon exemple de cette difficulté. (...) une analyse fine fait très vite déchanter : on dirait qu'il s'agit beaucoup plus de « faux ami » que d'une convergence conceptuelle. La réalité désignée par le mot pour l'économiste et le sociologue de l'action organisée paraît en définitive très différente. »

Le problème de traduction signalé par ces auteurs se pose de façon tout à fait centrale dans ce travail. Nous avons montré que la notion d'externalités mobilisée en tant que catégorie de pratique par certains défenseurs du pastoralisme pouvait constituer un outil de négociation dans le cadre de la réforme des dispositifs publics de soutien agricole. Elle permet en effet de révéler une forme d'injustice et une inefficacité du marché, de la puissance publique, voire de la société dans son ensemble, concernant la prise en compte de certaines formes d'agriculture contribuant à l'intérêt général sur des espaces montagnards partagés. En revanche, d'un point de vue purement analytique, ce concept semble porteur de divergences disciplinaires qui rendraient son utilisation inefficace dans le cadre de ce travail.

C'est l'approche d'un géographe qui nous a permis d'apporter une solution conceptuelle à notre questionnement autour des effets du pastoralisme. Celle-ci nous est apparue dans les développements de Claude RAFFESTIN au sujet du projet scientifique représenté par l'écologie humaine auquel il a consacré une grande partie de ses travaux (RAFFESTIN, 1976, 1980, 1985 et 1992).

4. Un concept pour désigner un ensemble de phénomènes : la relation

4.1. Une issue théorique au travers du projet scientifique de Claude Raffestin : l'écologie humaine

L'écologie humaine de Claude RAFFESTIN (1976, 1980) repose en grande partie sur une critique de la dichotomie nature-société prééminente dans la rationalité productiviste propre à la société occidentale. Selon cet auteur, la vision opposant l'Homme à la nature émane de la volonté de domination de la nature par l'Homme qui marque la civilisation occidentale et qui se révèle contestable sur plusieurs plans. Tout d'abord parce qu'elle implique l'existence d'une nature et d'une « anti-nature » fabriquée par l'Homme. Celui-ci est ainsi extrait de la nature, et la relation Homme-nature se voit alors évacuée par un mouvement de disjonction (RAFFESTIN, 1976 et 1996). Il considère par ailleurs que cette vision éminemment occidentale ne tient compte ni de la pluralité des natures, ni de la pluralité des sociétés. Il propose ainsi, afin de résoudre les problèmes posés par l'opposition nature-société, une démarche conceptuelle qui, au lieu d'intégrer l'idée de domination de la réalité intégrerait :

« la nature des relations que nous entretenons avec les êtres et les choses dans la perspective de la plus grande autonomie et de la plus grande liberté compatibles avec la survie et le maintien d'un système » (RAFFESTIN, 1976).

Il s'agit de l'écologie humaine qu'il définit comme un projet scientifique dont la problématique fondamentale serait la suivante :

« L'écologie humaine pourrait avoir pour objet l'étude des relations qui prennent naissance dans un système tridimensionnel société-espace-temps d'une part et l'étude de leur optimisation, de leur gestion et de leur régulation d'autre part, dans la perspective d'atteindre la plus grande autonomie possible compatible avec les ressources du système » (RAFFESTIN, 1976).

Bien qu'*a priori* relativement généraliste, cette approche par l'écologie humaine présente un certain nombre d'intérêts quant à notre sujet d'étude.

Le pastoralisme pyrénéen représente en effet une activité où la relation entre l'Homme et la nature est omniprésente. Cette activité repose sur le triptyque Homme/nature/animal, c'est par ce système d'interdépendances que l'Homme et l'animal domestique agissent sur les espaces pastoraux à un rythme saisonnier afin d'en extraire la ressource agricole, et sont à leur tour influencés par la structuration physique (topographie, climat, etc.) ainsi que par les dynamiques et les associations végétales et animales présentes sur les estives (appétence de la végétation, recouvrement végétal, parasites, animaux compétiteurs alimentaires, grands prédateurs, etc.). L'action de l'Homme et de l'animal domestique, qui s'effectue par un ensemble de pratiques pastorales (conduite des troupeaux, réalisation d'équipements pastoraux, gestion du chargement animal et du recouvrement végétal, etc.) modifie la structure biologique, paysagère et culturelle d'espaces montagnards investis par une multitude d'usagers : les estives. Ces espaces constituent alors ce que RAFFESTIN

(1976) désigne comme les enveloppes, véritables systèmes tridimensionnels société-espace-temps, au sein desquelles prennent forme et se réalisent des relations appartenant aux deux ordres : biologique (relations Homme-nature) et social (relations entre les hommes, entre les divers groupes d'utilisateurs des estives). Les externalités positives ou négatives, les effets multiples, les situations conflictuelles ou encore les services issus de l'activité pastorale et perçus par les autres usagers de l'espace constituent un type de relation parmi les autres. Ces relations sociales ont la particularité d'être dissymétriques, c'est-à-dire de révéler une injustice (dissymétrie de pouvoir dans la gestion de l'espace et dans la mainmise sur les ressources), une « défaillance » économique (allocation non-optimale des ressources) ou une reconfiguration du système d'acteurs impliquant l'apparition de « débordements » (relations qui échappent au cadre économique et institutionnel en place), ce qui suscite l'intérêt politique et scientifique à leur égard.

L'avantage du projet scientifique constitué par l'écologie humaine et par l'approche relationnelle qu'elle sous-tend est donc de prendre en compte ces relations dissymétriques dans leur globalité et dans toute leur complexité en les envisageant à partir d'une enveloppe tridimensionnelle. Les dimensions territoriales, temporelles et sociales que nous avons tenté de mettre en évidence au fil de ce chapitre semblent donc intégrées dans cette conceptualisation qui met également au jour la nécessité d'une approche holistique des relations afin de s'affranchir des visions partielles et divergentes issues des différentes disciplines :

« La notion de relation pourrait être un des premiers concepts synthétiques de l'écologie humaine qui permettrait de résoudre la disparité de vue engendrée par la perspective spécialisée des différentes disciplines. Ainsi, une relation, quant à son mécanisme, peut avoir la même expression mais évidemment des contenus différents » (RAFFESTIN, 1976).

En outre, et contrairement aux contradictions que l'on a pu souligner entre « *approche dure* » et « *approche molle* » des externalités, l'étude des relations proposée dans l'esquisse de problématique pour l'écologie humaine apporte une issue théorique dans le sens où elle sous-tend à la fois l'étude des relations elles-mêmes, dans leurs trois dimensions spatiale, temporelle et sociale, mais également l'étude de l'optimisation, de la gestion et de la régulation de ces relations. La vision de la sociologie de l'action et de la sociologie constructiviste consistant à analyser les processus de négociation et les activités appréciatives entre les acteurs autour des phénomènes d'externalités est ainsi associée à la vision des sciences économiques qui recherchent et analysent les modalités de prise en compte des débordements. Cependant l'approche relationnelle présente l'avantage de ne pas circonscrire la prise en compte des relations dissymétriques à la coordination marchande. L'écologie humaine représente également à cet égard un projet politique d'une nature contestataire vis-à-vis de ce que Claude RAFFESTIN désigne, dans la lignée de Karl MARX, comme le « *triomphe de la valeur d'échange sur la valeur d'usage* ». Il exerce en cela une critique précoce de l'économisation des relations nature-société. Selon lui, les traitements correctifs des problèmes environnementaux par les mécanismes classiques du marché sont inefficaces et ne constituent que des palliatifs sans aucune prise sur

le réel. Autrement dit, la prise en compte des externalités selon une acception dure, par le biais d'une régulation exclusivement marchande s'avère inefficace (BRESSO et RAFFESTIN, 1979). Malgré cet aspect résolument critique vis-à-vis des méthodes issues de l'économie classique, l'écologie humaine et l'approche relationnelle ouvrent un champ d'étude relativement large des relations qui se déploient sur les estives pyrénéennes. Et, à l'instar de l'approche proposée par CALLON (1999) qui allait jusqu'à préconiser l'investissement du « corps social » dans son ensemble afin de refroidir les situations de débordement étudiées, on retrouve ici l'importance de la transdisciplinarité dans l'analyse des relations bio-sociales.

Enfin, RAFFESTIN (1976) souligne, tout comme CALLON (1999) au sujet des débordements, la difficulté de l'étude globale des relations et le caractère non exhaustif de l'analyse de tels objets prenant forme dans une enveloppe multidimensionnelle. La complexité de l'écologie humaine se traduit selon lui sur deux plans :

- le plan théorique : *« car le découpage scientifique traditionnel d'essence analytique parvient difficilement à saisir les relations complexes entre systèmes »*,
- le plan pratique : *« parce que les relations existant à l'intérieur de l'enveloppe ne peuvent pas être toutes appréhendées. Un très petit nombre seulement peut être saisi et analysé »*,

Il convient alors, avant de s'engager dans l'étude des relations dissymétriques entretenues entre le pastoralisme collectif pyrénéen et les autres usagers des estives, de se doter d'outils d'enquête et d'observation permettant de produire des connaissances et des instruments méthodologiques qui, bien qu'inévitablement partiels compte tenu de la complexité des objets étudiés, puissent alimenter la production scientifique et la prise en compte des relations sociales engageant le pastoralisme dans le monde sociopolitique. Claude RAFFESTIN (1976) évoque lui-même le caractère plus contemplatif qu'opératoire de l'écologie humaine. Il tisse ainsi une sorte de matrice théorique autour de son entreprise scientifique sans pour autant apporter au lecteur de pistes méthodologiques ou opérationnelles concrètes. Cependant, le champ opératoire de la relation qu'il développe dans sa *« Géographie du pouvoir »* (1980b), associé aux réflexions de Michel CALLON (1999) concernant les mécanismes de coopération entre acteurs dans la prise en compte des débordements vont nous permettre d'élaborer un cadre conceptuel et un programme méthodologique nous permettant d'étudier les effets multiples du pastoralisme sur les autres usagers des estives.

4.2. *Une mise en application de l'approche relationnelle de Raffestin et de l'axe de réflexion sur la coopération proposé par Callon*

Bien que l'écologie humaine ne soit pas abordée *stricto sensu* dans son ouvrage « *Pour une géographie du pouvoir* », RAFFESTIN (1980b) dédie un chapitre du livre à la problématique relationnelle. Selon lui, l'existence est un complexe tissé de relations et :

« Si la relation n'a pas été théorisée véritablement c'est qu'elle apparaît comme un concept trop global, trop général. En fait il n'en est rien si l'on veut accepter de l'identifier précisément. La complexité des relations peut être ce qui rend si difficile l'approche relationnelle car si, pour des raisons de commodité, on décrit d'abord les relations bilatérales, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une abstraction en ce sens que la plupart du temps les relations sont multilatérales » (RAFFESTIN, 1980b).

L'auteur revient ici sur la complexité des relations et sur leur aspect multilatéral décrit plus haut. Ceci lui donne en outre l'occasion de délimiter le champ opératoire de la relation selon six points :

- les acteurs fondamentaux qui la composent,
- les organisations dans lesquelles elle prend place et qui interfèrent,
- son contenu, autrement dit, ce qui est échangé (marchandise, temps, information, énergie, etc.),
- sa forme (déterminée par les acteurs directs et par les organisations englobantes),
- l'espace,
- le temps.

Nous considérons à notre tour que les points mis en évidence par RAFFESTIN sont les facteurs qui influencent les relations dissymétriques dans lesquelles sont impliqués les acteurs pastoraux et que ces points constituent autant d'éléments à prendre en compte et à observer au cours de l'enquête. Par ailleurs, dans la lignée de CALLON (1999) il nous semble essentiel d'étudier les coopérations entre acteurs autour de ces relations dissymétriques. Il s'agira en effet pour nous de comprendre s'il existe un niveau local de gestion des effets du pastoralisme mais également, dans la démarche de recherche-action qui est la nôtre, d'engager un processus de coopération autour de ces effets et de mettre en place des outils méthodologiques en ce sens. La coopération s'avère en effet inhérente et nécessaire selon CALLON (1999) à la fois dans l'identification et dans la constatation des relations qui échappent aux cadres institutionnels et économiques existants, mais également dans la définition d'issues possibles pour les débordements ainsi mis au jour.

Ces développements théoriques font émerger un ensemble d'hypothèses et de sous-hypothèses de recherche en rapport avec la nature relationnelle et multidimensionnelle des effets multiples du pastoralisme collectif pyrénéen.

5. Hypothèses de recherche et cadre d'analyse

Les estives pyrénéennes sont le siège d'un ensemble de ressources (environnementales, culturelles, économiques, etc.) et se caractérisent par la multiplication et par la diversification de leurs usages. De par son impact saisonnier sur la ressource fourragère et sur la structuration de l'espace (équipements divers, travaux de limitation du recouvrement végétal, etc.), l'activité pastorale émet un certain nombre d'effets positifs et négatifs pour les autres gestionnaires et utilisateurs des estives. Le caractère « ouvert » de fait des territoires d'estive, envisagés comme des espaces en « libre accès » par un grand nombre d'utilisateurs non agricoles, renforce la situation de multi-usage et de proximité spatiale entre les usagers des estives. Les acteurs du pastoralisme sont ainsi engagés dans un tissu relationnel densifié et intensifié qui les relie aux autres usagers de l'espace. Certaines de ces relations se caractérisent par l'émission d'effets positifs ou négatifs par l'activité pastorale. Ces effets dynamiques peuvent prendre la forme d'externalités positives ou négatives, de services, de tensions ou encore de conflits. Ils présentent la particularité d'échapper totalement ou partiellement aux mécanismes de marché et aux cadrages institutionnels existants. Ces phénomènes, qualifiés de « débordements » par CALLON (1999) sont encastrés dans ce qu'il désigne comme des « situations chaudes » liées dans notre cas à la multiplication des interdépendances entre les acteurs investis dans la gestion et dans l'utilisation des estives. La généralisation de ces « situations chaudes » crée un contexte favorable à l'émergence de débordements.

Par ailleurs, le pastoralisme collectif pyrénéen recouvre des réalités extrêmement variées tout au long du massif, que ce soit en matière d'économie pastorale (types de systèmes pastoraux, poids local de l'activité pastorale), de modalités de gestion de l'espace ou d'utilisation de la ressource pastorale. A cette variabilité d'ordre pastoral s'ajoutent des caractéristiques économiques, politiques, environnementales et sociales distinctes entre les vallées, voire entre les communes sièges des estives pyrénéennes. Ces surfaces pastorales constituent des enveloppes tridimensionnelles temps-espace-société sur lesquelles se déploient des relations inscrites dans une trajectoire évolutive et elles-mêmes dépendantes des caractéristiques multiples propres aux divers territoires.

Ce que le GIP-CRPGE nomme « externalités du pastoralisme » correspond à des relations caractérisées par l'émission d'effets positifs ou négatifs qui échappent aux cadres mercantiles et institutionnels en place. Notre première hypothèse est de considérer que **ces « externalités » sont des constructions sociales territorialisées**. Ces relations multidimensionnelles trouvent des formes et des traductions différenciées à l'échelle locale en fonction des caractéristiques multiples du territoire étudié. Elles ne peuvent être analysées précisément indépendamment de l'endroit où elles prennent forme et des groupes d'acteurs qu'elles impliquent.

La forme, le contenu, les modalités de reconnaissance et de prise en compte de ces relations vont varier selon : l'espace, la société et le temps.

L'espace

Ces relations seront spatialisées, elles vont varier selon les caractéristiques physiques et environnementales de l'espace, étendue terrestre utilisée, aménagée et informée par divers groupes d'acteurs.

A titre d'exemple, l'action du pastoralisme sur la limitation du recouvrement végétal aura un impact plus important dans les zones où la végétation progresse rapidement en lien avec l'altitude et le climat, à l'image des Pyrénées-Atlantiques par exemple.

Les espaces dont le relief est relativement doux, plus faciles d'accès et d'utilisation, seront plus susceptibles d'être concernés par des problématiques liées à la concentration des animaux domestiques (surpâturage, dégradation de zones humides, dégradation des milieux forestiers en régénération). De la même manière, les problématiques liées au multi-usage se poseront de manière accrue sur les espaces les plus accessibles.

En effet, le degré de proximité géographique entre les divers usagers des espaces pastoraux va également influencer ces relations. Au niveau des « nœuds d'activité », c'est-à-dire lorsque la densité d'usagers et la proximité spatiale entre ces divers usagers sera particulièrement importante sur un espace donné, les relations impliquant la production d'effets positifs ou négatifs par le pastoralisme seront plus nombreuses et plus intenses. La proximité géographique pourra dès lors être un catalyseur de conflits et d'interdépendances entre les usagers d'un même espace.

La société

La forme et le contenu des relations impliquant le pastoralisme varieront également selon la nature, la diversité ainsi que le poids économique et politique des activités qui marquent les estives.

Par exemple, la présence d'un domaine skiable aura un impact sur la nature des effets produits par le pastoralisme et reconnus par les acteurs locaux. Le cas échéant, les effets relatifs à la protection contre le risque d'avalanche ressortiront probablement de manière marquée. Par ailleurs, sur les montagnes hautement fréquentées en saison estivale (en lien avec la présence d'infrastructures ou de points d'attraction touristiques spécifiques), la fréquentation des estives par une diversité d'activités récréatives conduira à l'apparition de tensions entre les usagers de l'espace en lien avec certaines pratiques pastorales (feux pastoraux, présence de chiens de protection). Dans le même temps, la multiplicité des usages récréatifs de l'espace mènera au développement de synergies entre les acteurs du pastoralisme et les socioprofessionnels du tourisme (vente de produits transformés, visites d'estives, etc.).

Les modalités de gouvernance (type de gestionnaire d'estive, domaines de compétence) et de propriété foncière des estives (communale, syndicale, privée) auront également un impact sur la reconnaissance et sur la

prise en compte des effets du pastoralisme ainsi que sur leur échelle de traitement (communale ou valléenne) dépendante du périmètre d'action de la structure gestionnaire et/ou propriétaire de l'espace. L'existence d'institutions locales rassemblant une diversité d'acteurs ou régulant un ensemble d'usages à l'image de certaines Commissions syndicales facilitera la prise en compte locale des effets multiples de l'activité pastorale sur une diversité d'usagers de l'espace.

Le type de système pastoral (espèces, orientation économique des exploitations ayant recours aux estives) influencera aussi la nature et l'intensité des effets attribués au pastoralisme. A titre d'exemple, l'action de valorisation agricole des ovins et des bovins se traduira à des altitudes différentes et sur des milieux différents. L'orientation des élevages transhumants (allaitante, laitière avec ou sans transformations fromagère) aura également un impact sur la durée d'estivage, sur la présence humaine en estive (dans le cas des activités de traite et transformation fromagère en estive) et donc sur la nature et l'intensité des effets du pastoralisme. On peut penser que la présence d'activités de transformation fromagères en estive favorisera la reconnaissance des savoir-faire pastoraux et l'émergence de synergies pastoralisme/tourisme.

Les pratiques pastorales telles que le mode de gardiennage (gardiennage salarié, simple surveillance par les éleveurs), le type de conduite des troupeaux (libre, serrée, en lot, avec ou sans chien de protection), les pratiques d'entretien de l'espace (débroussaillage, écobuage, etc.) modifieront également la nature des effets émis par l'activité pastorale. La présence de chiens de protection et la pratique de l'écobuage pourront être sources de tensions en lien avec la présence d'activités récréatives notamment.

Enfin, la situation économique et politique du pastoralisme aura un impact sur le degré de reconnaissance de ses effets multiple. Dans le cas où l'activité pastorale sera réduite ou résiduelle au regard de l'activité touristique par exemple, ses effets seront peu, voire non pris en compte à l'échelle locale. A l'inverse, dans le cas où le pastoralisme détiendra une assise économique et politique significative, des initiatives locales se développeront afin de prendre en compte ses impacts sur l'espace montagnards et sur la pluralité de ses usagers.

Le temps

Les relations analysées, leur qualification, leur forme, leur contenu et leur degré de prise en compte varieront également en fonction du temps.

La nature mais également la diversité et l'intensité des effets issus de l'activité pastorale varieront d'une part selon le moment de l'année, en lien avec la saisonnalité des pratiques pastorales et des autres usages des estives qui se déploient, pour certains d'entre eux, durant des périodes précises (chasse, pêche, etc.). Ainsi, certaines périodes de l'année seront plus propices à l'apparition de situations conflictuelles ou de tensions entre acteurs du pastoralisme et de la chasse par exemple.

Les caractéristiques diverses des effets émis par le pastoralisme varieront également en fonction du moment de l'enquête. Les effets du pastoralisme et les relations au sein desquelles ils émergent sont des phénomènes fluctuants. Ils apparaissent et peuvent potentiellement changer de statut en fonction des besoins des usagers de l'espace, de l'ajout de nouveaux acteurs dans la gestion ou l'utilisation des estives et des coordinations (ou de l'absence de coordinations) mises en œuvre par les protagonistes afin de les prendre en compte.

Enfin, l'une des grandes hypothèses de ce travail est de considérer que **les relations qui échappent aux cadres mercantiles et institutionnels en place ne constituent en rien des échecs institutionnels ou encore des défaillances de marché. Elles forment une étape dans les processus de reconfiguration des relations entre les acteurs et de recomposition des usages des territoires d'estive.** A l'instar de CALLON (1999), nous envisageons l'apparition de ces « débordements » comme une norme dans un contexte de « réchauffement » des situations de multi-usage et de « publicisation » des espaces pastoraux.

De plus, ces « débordements » sont au point de départ des mécanismes de coopération entre les acteurs concernés. La reconnaissance et la prise en compte de ce type de relation constitue par ailleurs un potentiel d'innovation sociale et organisationnelle. Nous verrons ainsi apparaître des modifications des mécanismes de régulation des usages en vigueur ainsi que de nouvelles formes de gouvernance locale permettant de prendre en compte un ensemble de relations impliquant le pastoralisme et les autres usagers de l'espace. Notre but sera alors d'observer les négociations entre les acteurs autour de ces phénomènes et de capitaliser les initiatives locales mises en place sur les zones étudiées, ainsi que leur évolution dans le temps. L'idée est de donner une lecture dynamique des relations unissant le pastoralisme aux autres usagers des estives afin de voir apparaître leur trajectoire évolutive et leurs éventuels changements de statuts au fil du temps (de la tension au conflit d'usage, de l'émergence d'un conflit à sa résolution, de l'externalité positive de production au service environnemental complet, etc.).

Les outils conceptuels que nous mobilisons dans le cadre de l'approche relationnelle des externalités et les hypothèses de travail qui en découlent sont synthétisés dans le tableau 8 qui représente notre cadre d'analyse.

C'est à partir de ce cadre d'analyse que nous avons construit notre méthodologie de recherche-action reposant sur le double impératif de production d'un socle de connaissances sur les effets multiples du pastoralisme pyrénéen et de mise en place d'outils méthodologiques permettant une meilleure prise en compte de ces effets à l'échelle locale.

Tableau 8 : Le cadre d'analyse.

CONCEPT	(Objectifs)	DIMENSIONS et INDICATEURS
<p style="text-align: center;">RELATION</p>	<p>Caractérisation</p>	<p style="text-align: center;">ESPACE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques physiques et environnementales (climat, relief, altitude, dynamiques de végétation, etc.) • Accessibilité • Proximité géographique
		<p style="text-align: center;">SOCIETE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversité des usagers • Activités ou groupes d'acteurs dominants • Modalités de gouvernance (Institutions locales, type de gestionnaire d'estive, échelle de gouvernance, etc.) • Propriété foncière • Système pastoral • Pratiques pastorales • Poids économique et politique du pastoralisme
		<p style="text-align: center;">TEMPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moment de l'année (saisonnalité des pratiques pastorales et des usages de l'espace) • Moment de l'enquête, lecture dynamique des relations (statuts évolutifs)
	<p>Prise en compte</p>	<p style="text-align: center;">MARCHE/ETAT et MECANISMES DE COOPERATION</p> <p>Relations qui échappent aux cadrages existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Points de départ de mécanismes de coopération entre acteurs ; • Potentiels d'innovation institutionnelle.

Conclusion du quatrième chapitre

La légitimation du soutien du pastoralisme par le biais de son statut de système agricole fournisseur de services constitue un consensus social qui s'exprime depuis près de quarante ans dans les politiques publiques aux échelles européenne, nationale et pyrénéenne. Cependant, les modalités de gestion des estives et les systèmes pastoraux pyrénéens sont très diversifiés. Ils se déploient en outre sur des espaces partagés dont les caractéristiques physiques, environnementales, sociales et économiques varient tout au long du massif. Nous avons donc posé notre hypothèse de départ selon laquelle les « externalités du pastoralisme » correspondent à des construits sociaux fortement territorialisés. Ces phénomènes dépendent des modes d'organisation des acteurs locaux et trouvent des traductions différenciées à l'échelle locale. Le niveau local se révèle ainsi être une échelle d'analyse pertinente de ces relations dissymétriques impliquant le pastoralisme.

Au travers d'un état de l'art de l'appropriation du concept d'externalités par les sciences sociales, nous avons pu construire notre cadre d'analyse et décliner notre hypothèse de départ en sous-hypothèses de travail. Nous avons ainsi mis en évidence les dimensions multiples - spatiale, temporelle et sociale - des externalités. Celles-ci semblent constituer des phénomènes complexes et fluctuants dans le temps, dont le statut et l'intensité varient selon une multitude de paramètres à l'image : des caractéristiques physiques et environnementales de l'espace, de l'évolution des usages, des activités structurantes et des enjeux dominant les estives étudiées, des modalités de gouvernance des espaces montagnards, des pratiques pastorales locales, etc. Les effets multiples du pastoralisme ne peuvent donc être analysés précisément que par un travail mené à l'échelle des estives, selon une approche holistique à l'image de l'approche relationnelle. Cette approche théorique présente l'intérêt majeur de prendre en compte la complexité des phénomènes à l'étude et leur caractère multidimensionnel. Elle concerne non seulement la caractérisation de ces relations singulières mais également les mécanismes d'optimisation et de régulation de ces relations. Elle présente donc un fort potentiel analytique et permet de répondre aux deux grands objectifs de ce travail de recherche-action.

Enfin, nous avons posé l'hypothèse selon laquelle ces relations qui échappent aux cadrages mercantiles et institutionnels existants se situent au point de départ de mécanismes de coopération entre les protagonistes impliqués. Elles ne correspondent donc pas à un échec mercantile ou à une défaillance institutionnelle mais bien à un potentiel d'innovation. L'analyse et la capitalisation des projets de développement et des initiatives impliquant la prise en compte des effets multiples du pastoralisme par les acteurs à l'échelle locale constitue donc un élément important de ce travail de recherche.

Afin de mettre en application notre cadre d'analyse et de tester l'ensemble de nos hypothèses de travail sur le terrain, nous avons mis au point une démarche de recherche-action à l'échelle pyrénéenne, reposant sur un ensemble d'outils méthodologiques à l'interface entre le monde de la recherche et celui du développement.

Chapitre 5.

DEMARCHE DE RECHERCHE-ACTION

Ce chapitre a pour vocation de présenter le cheminement méthodologique que nous avons emprunté au cours de ce travail de recherche-action⁸⁴.

La thèse en CIFRE présente en effet un certain nombre de contraintes imposées par le double statut du chercheur-acteur, entre engagement dans l'action, distanciation et démarche scientifique. Elle nécessite en outre des phases d'ajustements entre le chercheur et la structure d'accueil. Néanmoins, elle constitue une formidable opportunité d'accès au terrain et la possibilité d'instauration de phases d'apprentissages mutuels au cours des échanges formels et informels avec les agents de la structure d'accueil. La complexité et la dualité du travail de recherche-action nécessitent l'élaboration d'un canevas méthodologique original associant méthodes conventionnelles de recueil et d'analyse des données et méthodes expérimentales issues des allers-retours entre nos hypothèses de recherche et les attentes du monde social.

Nous présenterons au fil du chapitre la manière dont nous avons construit notre démarche de recherche-action. Celle-ci repose sur un pluralisme méthodologique faisant intervenir les outils de l'observation participante, la conduite d'entretiens semi-directifs ainsi que la mise au point et l'expérimentation d'ateliers de travail en groupe. Elle associe par ailleurs les agents de la structure à chacune des grandes étapes de la recherche-action : du projet de recherche à la restitution des résultats, en passant par les diverses phases d'expérimentation.

La fin du chapitre sera dédiée à la présentation de nos quatre terrains d'étude répartis sur le versant français de la chaîne pyrénéenne et sélectionnés à l'issue d'une phase exploratoire associant les représentants de l'ensemble des services pastoraux pyrénéens.

⁸⁴ Notre itinéraire méthodologique global ainsi que la mise en application et l'expérimentation de l'ensemble des outils que nous avons mobilisés sur le terrain sont détaillés et illustrés abondamment dans le **TOME II** entièrement consacré aux aspects méthodologiques de ce travail de recherche-action.

1. Un travail de recherche à la rencontre entre initiative privée et intentions de recherche

Comme le note DULAURANS (2012), la recherche-action émane généralement de l'initiative d'une institution qui rencontre une difficulté ou bien qui se retrouve face à une « situation-problème » qui nécessite l'appui issu d'un regard extérieur. Dans la lignée de LEWIN (1947), LIU (1992) évoque la rencontre entre une volonté de changement issue du monde social et l'intérêt des chercheurs qui voient en cette initiative une opportunité permettant d'enrichir leurs questionnements et les connaissances en sciences humaines et sociales :

« La recherche action est une démarche de recherche fondamentale dans les sciences de l'homme, qui naît de la rencontre entre une volonté de changement et une intention de recherche. Elle poursuit un objectif dual qui consiste à réussir un projet de changement délibéré et ce faisant, faire avancer les connaissances fondamentales dans les sciences de l'Homme. Elle s'appuie sur un travail conjoint entre toutes les personnes concernées. Elle se développe au sein d'un cadre éthique négocié et accepté par tous » (LEWIN, 1947).

On retrouve dans cette citation, les caractéristiques principales propres à la recherche-action, et qui ont marqué notre travail au sein du GIP-CRPGÉ, à savoir :

- un projet de recherche-action qui se développe à l'interface de la volonté de compréhension et d'action du GIP-CRPGÉ concernant une réalité à la fois sociale et politique - celle des effets multiples du pastoralisme pyrénéen - d'une part, et des recherches sur le pastoralisme conduites par certains membres d'une unité mixte de recherche traitant des populations et des espaces ruraux d'autre part ;
- un double objectif de réalisation d'un projet et d'une démarche de recherche, ces deux attentes se révélant fortement imbriquées dans le processus de recherche-action. LIU (1992) parle d'un « lien organique » entre projet de l'institution et activité de recherche ;
- un travail conjoint des protagonistes engagés dans la recherche-action tout au long du processus : de la définition des attentes et du « cadre éthique » initiaux, en passant par la préparation et la mise en œuvre des phases d'expérimentation, jusqu'à l'évaluation et les réflexions sur les suites du travail fourni par la doctorante ;
- une occasion donnée au chercheur qui dispose d'une accessibilité étendue à son terrain d'étude et d'une possibilité d'expérimentation dans le monde social lui-même. FOLI et DULAURANS (2013) mentionnent également cette opportunité d'immersion longue et de familiarité avec le milieu étudié permise par la thèse CIFRE et ouvrant la voie selon elles à des découvertes originales.

Selon LIU (1992), cet ensemble de caractéristiques apparaît au travers de trois phases : une phase initiale de définition et de compréhension des attentes mu-

tuelles des chercheurs et des « usagers⁸⁵ », une phase de réalisation marquée par la succession de cycles d'expérimentation, et une phase finale de désengagement du chercheur. C'est au travers de ces trois étapes, ponctuées d'ajustements entre les parties que se réalise la démarche de recherche-action.

La collaboration GIP-CRPGÉ/UMR Dynamiques rurales sur laquelle repose cette thèse émane d'une relation de travail ancienne entre géographe spécialiste du pastoralisme et des politiques de la montagne et agents de développement pastoral. Le processus récent de réforme de la Politique agricole commune et l'émulation concomitante des acteurs pyrénéens autour des futurs dispositifs de soutien agricole⁸⁶ ont été le cœur de débats entre chercheurs et agents de développement concernant les mutations, la mise en œuvre et l'avenir des dispositifs publics de soutien du pastoralisme. C'est l'irruption, à la fin des années 2000, d'un ensemble de vocables issus des sciences économiques - à l'image de la notion « *d'externalités* » ou encore de « *services* » - mobilisés pour qualifier l'activité pastorale par certains experts du monde agricole ou représentants de la profession qui est à l'origine du projet de thèse en CIFRE.

Comme nous l'avons vu, ce travail de recherche-action s'est initialement engagé sur une volonté du service de développement pastoral qui souhaitait se doter des outils et des compétences issues de la recherche en sciences sociales afin de produire des connaissances sur les « *externalités* » de l'activité pastorale pyrénéenne. L'objectif était de permettre à la structure d'identifier, de caractériser et d'améliorer la prise en compte des effets multiples du pastoralisme à une échelle locale. Il s'agissait également de réduire le flou sémantique entourant les notions émergentes et de produire des savoirs nouveaux validés scientifiquement afin de positionner stratégiquement la structure dans les débats publics territoriaux et nationaux sur les dispositifs de soutien agricole en construction. La réforme de la PAC conduisait en effet les acteurs du monde agricole pyrénéen à trouver des voies de légitimation du maintien, de l'orientation voire de l'augmentation des aides publiques à destination d'une agriculture de montagne productrice de services multiples. La volonté politique du GIP-CRPGÉ était alors de mettre en avant la spécificité pastorale au sein de l'agriculture de montagne, la position défendue par le service pastoral étant que le caractère collectif de cette pratique agricole et la singularité des espaces pastoraux légitimaient le maintien d'un traitement public spécifique et adapté à destination du pastoralisme collectif. L'émergence des « *externalités* » dans le débat public sur le pastoralisme apparaissait ainsi pour la structure commanditaire comme une opportunité

⁸⁵ Ce sont les acteurs issus de l'institution et qui rencontrent le problème à l'origine du projet de recherche-action.

⁸⁶ Cette émulation s'est matérialisée par un ensemble d'études, d'évènements et de réunions de travail organisés par les acteurs du monde agricole (administration-Etat, collectivités, profession agricole, chambres consulaires, associations de défense de la montagne, etc.) aux échelles locales, pyrénéenne et nationale.

supplémentaire de défense de la spécificité pastorale au sein de l'agriculture de montagne. Cependant, les connaissances manquaient au sujet de ces effets multiples émanant du pastoralisme et nouvellement qualifiés selon une rhétorique économique dont le sens et les implications demeuraient relativement vagues.

Suite à notre recrutement et au passage d'un premier accord informel entre l'institution d'accueil et le laboratoire, il s'est alors agi d'écrire un projet de recherche destiné à l'Association nationale de la recherche et de la technologie et au Commissariat de massif des Pyrénées afin d'obtenir les crédits publics nécessaires à la réalisation de cette recherche qui impliquait le financement d'une thèse en CIFRE. C'est dans cette première période de co-construction du projet de recherche qu'a débuté ce que LIU (1992) désigne comme « la phase initiale » de la recherche action. Les rencontres successives entre les principaux protagonistes du projet (directeur du GIP-CRPGÉ, co-directeurs académiques et doctorante), la définition conjointe et les ajustements autour du contenu et des objectifs généraux du travail ont permis d'aboutir à la définition des grandes attentes de la structure en relation avec les capacités de travail et l'ancrage disciplinaire de la doctorante, et tenant compte également des contraintes imposées par les financeurs⁸⁷. A titre d'exemple, cette première étape a conduit la structure à ré-envisager sa façon de considérer les externalités du pastoralisme et l'issue de leur prise en compte. C'est ainsi qu'une approche plus globale a été adoptée, non plus uniquement fondée sur la rémunération monétaire des effets positifs du pastoralisme, mais bien sur les modalités de prise en compte locales, existantes ou à mettre en œuvre, concernant ces phénomènes, qu'ils soient positifs ou négatifs. Il a également été question de définir les temps de présence en entreprise et au laboratoire de la doctorante, son insertion dans l'équipe du GIP-CRPGÉ, l'utilisation des données de la structure et les questions de propriété intellectuelle des données produites. Enfin, cette étape a permis de définir les modalités de suivi et de transfert des connaissances et des compétences acquises par la doctorante au fil de la recherche aux agents de la structure.

A l'issue de cette phase d'ajustement mutuel menant de la « commande initiale » aux objectifs effectifs, deux grandes attentes ont émergé :

- la production et le transfert de connaissances fondamentales et pratiques sur les externalités du pastoralisme collectif pyrénéen à partir de la littérature scientifique et du terrain,
- la mise au point d'une méthodologie reproductible et transférable à destination des agents de développement dans le but d'identifier, de caractériser et d'envisager des modes de prise en compte des externalités positives et négatives du pastoralisme à une échelle locale.

⁸⁷ Une grande partie des crédits de ce travail furent attribués par le Commissariat de massif des Pyrénées. La recherche devait donc porter (et les terrains devaient être répartis) sur le versant français de la chaîne pyrénéenne.

La finalisation du projet de recherche fut donc suivie par une longue période bibliographique et exploratoire dont les objectifs, tels que désignés par DULAURANS (2012) étaient de « *comprendre la situation-problème* » dans toute sa complexité, dans ses dimensions multiples⁸⁸ et de « *contextualiser le sens de l'action* »⁸⁹. Cette étape de recherche exploratoire et bibliographique, concomitante à l'obtention des crédits publics et à l'immersion dans la structure a donc été l'occasion de structurer nos questions de départ, de construire un premier aperçu théorique des phénomènes à l'étude et de définir les méthodes de recueil et de structuration des données que nous utiliserions afin de répondre aux objectifs théoriques et pratiques de cette recherche-action.

2. Un pluralisme méthodologique pour répondre aux enjeux de la recherche et aux objectifs de la structure

La définition des diverses méthodologies mobilisées au cours de cette démarche de recherche-action est donc le fruit de l'articulation entre les attentes de la structure et le test des hypothèses de recherche. L'étape initiale du travail nous a également permis de poser ce que PAILLE et MUCCHIELLI (2010) désignent comme « *l'équation intellectuelle du chercheur* ». Cette équation articule les contingences du terrain et les pistes de réflexion théoriques révélées par la littérature et les modèles scientifiques existant sur le sujet d'intérêt. Elle résulte également d'un dialogue avec la structure sur les modalités d'accès au terrain et d'association des agents au travail de recherche. Ainsi, c'est à l'issue de ce travail que nous avons défini et affiné les objectifs généraux du travail tels que présentés à l'issue de l'élaboration du projet de recherche. A partir de ces objectifs et de nos premières hypothèses de recherche, nous avons mis au point les méthodologies d'observation et d'expérimentation ainsi que les outils de recueil des données issues des phases de terrain à proprement parler et des temps de présence dans la structure. Avec l'ensemble des cellules pastorales de la chaîne pyrénéenne, nous avons parallèlement sélectionné nos quatre terrains d'étude répartis sur le versant français du massif. Enfin, nous avons défini les modalités d'association de l'équipe du GIP-CRPGÉ à l'élaboration et au suivi des phases d'expérimentation.

⁸⁸ L'issue de ce travail et plus particulièrement du recours à la littérature économique se retrouve en chapitre 4.

⁸⁹ L'issue de ce travail se retrouve en première partie. Première partie dont l'objectif est de replacer l'émergence de notre questionnement dans son contexte historique, sociopolitique et géographique. Ce contexte se déploie selon trois mouvements : la diffusion de notions à caractère économique et utilitariste depuis les arènes de discussion internationales, la tradition de légitimation des soutiens apportés au pastoralisme par le biais de ses effets positifs, et la multifonctionnalité des estives pyrénéennes investies par des usagers multiples.

Les parties suivantes ont pour vocation de présenter ces différents éléments constitutifs de notre démarche de recherche-action.

2.1. La conduite d'entretiens semi-directifs auprès d'une diversité d'acteurs des estives pyrénéennes

L'hypothèse fondamentale de ce travail de recherche est de considérer que les phénomènes désignés par certains acteurs pyrénéens (certains agents de développement et représentants de la profession agricole) comme des « externalités » sont des construits sociaux qui présentent des formes et des appropriations variables à une échelle locale en fonction de l'organisation sociale des acteurs propriétaires, gestionnaires et usagers des estives, mais également en fonction de l'économie locale et des caractéristiques géographiques de la zone. Nous considérons que ces relations singulières impliquant la productions d'effets positifs ou négatifs par le pastoralisme prennent place et se développent au sein d'un système multidimensionnel temps-espace-société. L'étude d'un certain nombre de paramètres délimitant le champ opératoire de la relation, tel que mis en évidence par RAFFESTIN (1980b), nous semble donc indispensable en vue de produire un socle de connaissances sur ces phénomènes. Il s'agit tout d'abord de mettre en évidence une bonne partie, si ce n'est l'ensemble des acteurs de ces relations engagés dans la propriété, l'utilisation ou la gestion des estives. Il s'agit ensuite d'identifier les liens qui les unissent et de comprendre leur rapport à l'espace pastoral et au pastoralisme, aussi bien que celui des organisations dont ils sont les représentants. Il s'agit également de mettre au jour la manière dont ont pu évoluer les relations entretenues par ces acteurs avec le pastoralisme et dans quelle mesure ces relations ont marqué l'espace et ont été marquées par lui. Enfin, nous souhaitons tester l'hypothèse selon laquelle l'existence de ces relations dissymétriques constitue une étape dans la recomposition des relations entre les acteurs locaux plutôt qu'une simple défaillance institutionnelle ou mercantile, et qu'elle peut éventuellement conduire à l'émergence de coopérations et d'initiatives innovantes.

Afin de mettre en évidence cet ensemble de points, nous avons opté pour des méthodes d'analyse qualitative nous permettant d'aborder ces phénomènes de façon ouverte et large afin de saisir leur complexité. Parmi ces méthodes, la principale fut la conduite d'entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon de représentants des principaux usagers et gestionnaires de l'espace pastoral sur nos terrains d'étude. Nous nous sommes ainsi inscrite dans une approche compréhensive permettant de saisir un ensemble de significations subjectives véhiculées par les acteurs concernant les effets multiples du pastoralisme sur leurs pratiques ainsi que sur les espaces qu'ils gèrent et/ou utilisent.

De par son caractère ouvert, l'entretien semi-directif nous paraissait constituer une méthode adaptée à la collecte d'un ensemble de données qualitatives sur la nature des « externalités » du pastoralisme, les acteurs concernés, les significations

associées et sur les modes de prises en compte locales éventuelles de ces effets positifs ou négatifs. Nous avons construit notre guide d'entretien⁹⁰ à partir de notre cadre d'analyse selon un lot de thèmes à aborder.

Ce guide permettait d'identifier les différentes activités et groupes d'acteurs impliqués dans l'utilisation et dans la gestion des estives ainsi que leurs poids respectifs et leurs relations. Il favorisait la mise en évidence de la place occupée par l'activité pastorale sur le territoire. Il permettait également d'approfondir les dimensions spatiales, temporelles et sociales des relations entre le pastoralisme et les autres usagers de l'espace. Il constituait par ailleurs un moyen de lister les effets multiples du pastoralisme, de capitaliser les initiatives locales de prise en compte de l'activité pastorale et les pistes d'amélioration éventuelles. Enfin, il constituait un préalable aux séances de travail de groupe (recrutement des participants).

Notre objectif était de mener des entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon de personnes enquêtées ayant un rapport aux estives des zones d'étude en tant qu'usagers, gestionnaires ou propriétaires. Nous souhaitions atteindre une diversité maximale d'acteurs aux usages et aux fonctions variés afin d'obtenir des données relativement détaillées sur les usages des estives et les impacts de l'activité pastorale sur la multiplicité d'acteurs ayant un rapport avec ces espaces à l'échelle locale. Afin de sélectionner les personnes enquêtées, nous avons eu recours à l'étude de la littérature disponible concernant les zones à l'étude⁹¹, ainsi qu'aux informations prodiguées par les agents des cellules pastorales pyrénéennes que nous avons associés au travail dès les premiers mois de la recherche⁹². Cette coopération a été largement favorisée par notre insertion au sein même de l'un des services pastoraux du massif. En tant que « chercheur-acteur » intégrée au GIP-CRPGE, nous bénéficions d'un appui fort et d'une légitimité supplémentaire. Les cellules pastorales ont donc constitué pour nous des interlocuteurs privilégiés, véritables clés d'entrée sur nos terrains d'étude. La collecte des informations concernant les surfaces pastorales étudiées, les activités prédominantes, la diversité d'usages ainsi que les modalités de gestion de l'espace en présence nous a permis de mettre au point une catégorisation des acteurs à enquêter en fonction de leur type d'usage et de leur intervention dans la gestion de l'espace. Nous avons ainsi identifié quatre grandes catégories d'usager des espaces pastoraux : économique (ou productif), patrimonial, environnemental et récréatif.

⁹⁰ Fourni en figure 1 de la première partie du **TOME II**

⁹¹ Nous avons utilisé les études scientifiques et les mémoires universitaires disponibles sur les zones, mais également la littérature grise à l'image : des documents d'objectifs de sites Natura 2000, des chartes locales, des plans de gestion de réserves naturelles, des diagnostics pastoraux, etc. Les parties initiales des rapports opérationnels concernant nos quatre terrains d'étude présentés dans la deuxième partie du **TOME II** (sous-parties I, II, III, IV) sont le fruit de ces états de l'art localisés.

⁹² Cette association a été initiée au travers de notre intervention dans le cadre de l'un des comités de pilotage du Réseau pastoral pyrénéen qui rassemblait les représentants des cellules pastorales le 24 mai 2011. Elle a pris la forme d'une série de 6 entretiens exploratoires auprès des représentants de l'ensemble des services pastoraux pyrénéens.

Nous avons également mis en évidence différentes catégories d'acteurs intervenant dans la gestion et dans la propriété de l'espace à l'image des élus locaux ou encore des propriétaires publics et/ou privés. Enfin, nous avons mis en exergue le rôle fondamental des structures ayant une mission d'intermédiaire technique, d'expert ou de prestataire de service sur les zones d'étude (services de développement pastoraux, ingénierie territoriale, bureaux d'étude, etc.). Les représentants de ces structures qui ont, la plupart du temps, travaillé longuement au contact des acteurs décisionnaires (élus notamment), gestionnaires et usagers de l'espace, détiennent en effet des savoirs relativement approfondis sur les zones d'étude et sur les relations entre les différentes activités productives et non productives qui s'y déploient. C'est pourquoi il nous apparaissait essentiel de mener des entretiens auprès d'eux.

Cette catégorisation initiale, suivie par les entretiens conduits auprès d'un ou plusieurs représentants de chacune des catégories⁹³, nous a permis d'aboutir à la constitution d'une liste de « collectifs de concernement »⁹⁴. Ces collectifs de concernement constituent des groupes rassemblant une multiplicité d'usagers ou d'acteurs de l'espace pastoral aux pratiques proches, et touchés de façon analogue par l'activité pastorale (les acteurs investis dans la gestion et dans la pratique pastorale constituent quant à eux le « collectif producteur » des effets étudiés).

La mise en place de cette liste de collectifs, ainsi que la constitution d'une première liste d'effets positifs et négatifs émis par l'activité pastorale sur les divers collectifs de concernement ont été permises par une analyse intermédiaire de nos entretiens semi-directifs, en préparation des séances de travail collectif que nous souhaitons mettre en place sur chacun des terrains. Cette analyse intermédiaire consistant principalement en un recueil informationnel des données a été suivie d'une analyse thématique séquentielle des entretiens semi-directifs selon la logique hypothético-déductive de ce travail de recherche (PAILLE et MUCCHIELLI, 2010). Cette analyse a été réalisée en deux temps. Nous avons tout d'abord sélectionné au hasard un échantillon du corpus à analyser (trois entretiens dans notre cas) afin d'élaborer une première fiche thématique constituée par un relevé des thèmes identifiés dans l'échantillon. Nous avons par la suite appliquée cette fiche à l'ensemble du corpus en y additionnant les thèmes émergents au fil de l'analyse tout en conservant la trame thématique initiale (PAILLE et MUCCHIELLI, 2010). Nous avons ainsi abouti à notre tableau d'analyse thématique présenté dans le tableau 1 de la première partie du **TOME II**.

La conduite des entretiens semi-directifs ainsi que leur analyse thématique séquentielle nous ont permis de répondre à l'attente de production de connaissances concernant les phénomènes relationnels impliquant l'activité pastorale sur nos zones

⁹³ Nous avons conduit un total de 6 entretiens exploratoires auprès des représentants des cellules pastorales pyrénéennes et de 56 entretiens semi-directifs répartis sur nos 4 terrains d'étude. La liste des entretiens réalisés dans le cadre de ce travail de thèse est présentée dans un tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs à la fin du **TOME II**.

⁹⁴ Expression reprise d'ALLAIRE et DUPEUBLE (2002).

d'étude. Les résultats issus des entretiens constituent ainsi le corpus de données principal de la thèse.

Par ailleurs, afin de construire une méthodologie d'identification, de caractérisation et d'amélioration de la prise en compte des effets multiples du pastoralisme transférable aux agents de développement pastoral du GIP-CRPGÉ, nous avons adopté une démarche d'observation participante. Cette démarche a été d'une part l'occasion de compléter les connaissances acquises lors des entretiens ; elle a constitué d'autre part le moyen de consigner les « routines d'animation » et les itinéraires méthodologiques mobilisés par les animatrices pastorales au quotidien dans le but d'élaborer une méthodologie de travail reproductible tenant compte de leurs modalités d'action et de leurs contraintes temporelles et matérielles.

2.2. L'observation participante, une valorisation du temps en entreprise et une aide à l'élaboration d'une méthodologie transférable

A l'occasion des temps de présence dans la structure, nous accompagnions régulièrement les animatrices pastorales et le directeur du GIP-CRPGÉ au cours de leurs missions diverses : conduites de réunions d'information auprès des gestionnaires d'estive, restitutions de diagnostics pastoraux, participations à des groupes de travail Natura 2000, mises en place d'Associations foncières pastorales, accompagnements des gestionnaires d'estive dans leurs démarches diverses, etc. Au cours de ces rencontres, notre rôle était clairement défini, nous venions en tant qu'observatrice et « salariée-doctorante » au GIP-CRPGÉ. Il s'agissait donc d'une observation « à découvert ». Afin de systématiser le recueil des données issues de l'observation de ces événements, mais également dans le but de retranscrire certaines conversations ou réunions informelles du quotidien au cours desquelles des informations importantes pouvaient être échangées quant au fonctionnement de la structure, au contexte politique et agricole pyrénéen, ou encore aux méthodes de travail des agents de développement, nous avons utilisé deux outils :

- Le guide d'observation de réunions publiques adapté de BEAUD et WEBER (1997) ;
- Le carnet de bord utilisé à la manière de DULAURANS (2012).

Selon BEAUD et WEBER (1997), « l'observation est une vigilance aiguë par des informations extérieures et des questions qui évoluent au fur et à mesure de la poursuite de votre travail ». Cette forme de vigilance se révèle par la construction et l'utilisation d'un guide d'observation des événements publics. Cet outil de recueil des données apparaît intéressant selon ces deux auteurs car il permet, d'une part d'explicitier nos impressions de façon mentale dans un premier tant, puis par écrit lors de la retranscription. Il permet d'autre part de prendre conscience du caractère conditionné de ces impressions qui sont soumises au questionnement, à son évolution au cours du travail et à notre point de vue empirique spécifique. Le guide d'observation élaboré par les auteurs permet de « rendre compte d'un événement collectif sous ses trois dimensions » à

savoir, son déroulement, son cadre matériel et les interactions dont il est le cadre. La figure 4 fournie en sous-partie I de la première partie du **TOME II** présente le guide que nous avons utilisé lors des réunions et événements auxquels nous avons assisté⁹⁵.

Cet outil a été complété par l'usage d'un carnet de bord mobilisé d'une manière tout à fait analogue à celle de DULAURANS (2012), c'est-à-dire comme une « *modalité de consignation des techniques du banal et du quotidien* » par le biais d'une retranscription régulière des séquences de travail et des échanges informels avec les membres de l'équipe. Ce carnet a également constitué le réceptacle de l'évolution du questionnement : nous y avons en effet noté nos pistes de réflexion théoriques et nos impressions plus subjectives au fil du processus de recherche-action. Cependant, contrairement aux formes de retranscription très fournies et narratives des carnets ethnographiques, notre carnet a plutôt constitué pour nous un aide mémoire fait de notes synthétiques ou schématiques retraçant l'évolution du questionnement, les pistes théoriques et méthodologiques, ainsi que le relevé de ce que FOLI et DULAURANS (2012) désignent comme les « *épiphénomènes révélateurs* » concernant directement ou indirectement notre objet d'étude⁹⁶.

C'est la combinaison de ces deux outils d'observation participante qui a contribué à l'intégration progressive des méthodes de travail des agents du GIP-CRPGÉ en vue de l'élaboration de notre propre méthodologie d'identification, de caractérisation et de prise en compte des effets multiples du pastoralisme. En effet, la construction de cette méthodologie de travail en groupe résulte d'une part d'un recours à diverses méthodologies d'enquête de groupe recensées dans la littérature en sciences humaines et sociales, mais elle est également le fruit des échanges avec les agents du GIP-CRPGÉ au sujet de leurs habitudes de travail et de leur capacité à remobiliser les outils et les supports de travail proposés dans une visée prospective. C'est donc par une co-construction permise par des transferts réguliers des avancées du travail de recherche-action au cours de réunions de travail avec l'équipe du service pastoral dans lequel nous agissions que nous avons pu approfondir les attentes relatives à notre travail et élaborer une méthode innovante, sorte d'hybridation entre les attentes du monde social et les modes opératoires académiques.

⁹⁵ Un exemple de retranscription de réunion selon le guide d'observation des événements publics est également fourni en sous-partie I de la première partie du **TOME II**.

⁹⁶ Les figures 2 et 3 fournies en sous partie I de la première partie du **TOME II** présentent deux extraits du carnet de bord qui illustrent les itinéraires méthodologiques des animatrices pastorales du GIP-CRPGÉ dans le cadre de l'animation des Commissions locales d'écobuage et de la réalisation des diagnostics pastoraux.

2.3. Elaboration et expérimentation de la méthodologie de travail en groupe sur les effets du pastoralisme

2.3.1. Le résultat d'un compromis entre attentes du monde social et travail de recherche en sciences sociales

Avec l'aide des agents du service pastoral, nous avons précisé les objectifs de la méthodologie d'identification, de caractérisation et de prise en compte des effets de l'activité pastorale, qui devait répondre à plusieurs critères :

- être aisément appropriable par les membres de l'équipe, et donc faire appel à des outils et des supports de travail reproductibles avec les données disponibles (comme par exemple les outils cartographiques et les supports de présentation courants),
- être opérationnelle et peu chronophage. En effet, le temps des animatrices pastorales sur le terrain est très contraint. Le travail d'accompagnement des 125 gestionnaires d'estive du département et de participation à des projets de développement pastoral constitue le quotidien des agents, mais les temps de présence sur le terrain, bien que réguliers, sont relativement restreints. A titre d'exemple, les réunions de travail en groupe sur les Associations foncières pastorales ou de restitution des diagnostics pastoraux se réalisent généralement en une demi-journée (parfois en une soirée), et malgré leur caractère itératif, leur durée n'excède globalement pas quatre heures par séance de travail,
- amener une innovation dans la manière de travailler. Il s'agissait donc de relever les habitudes de travail courantes au sein de la structure afin d'apporter des procédés d'animation nouveaux.

A ces attentes « opérationnelles » se mêlaient les attentes scientifiques. Par la mise en place d'un travail de réflexion collective, il s'agissait de valider et d'enrichir l'identification et la caractérisation des effets multiples du pastoralisme obtenues à l'issue des entretiens individuels ; nous cherchions également à créer les conditions de négociation et de coopération entre les acteurs afin de tester l'hypothèse selon laquelle l'apparition d'effets externes est au point de départ de mécanismes de coopération ; coopération qui constitue rappelons-le, l'une des pistes de réflexion proposée par CALLON (1999) dans le but de refroidir les situations de débordements constatées. L'idée principale était donc de produire ou de reproduire un espace d'interaction proche de la réalité locale, avec pour thème les effets de l'activité pastorale et pour objectif l'amélioration de leur reconnaissance collective et de leur prise en compte.

Dans le but de construire notre méthode, nous avons eu recours à un état de l'art des recherches en sciences sociales faisant appel à des travaux de groupe. Nous avons élaboré un ensemble de sept fiches méthodologiques présentées en sous-partie II de la première partie du **TOME II**. Nous les avons construites selon une

ossature commune afin d'obtenir un aperçu synthétique des différents itinéraires méthodologiques mis au point ou mobilisés par les chercheurs en sciences sociales, plus particulièrement dans le cadre de travaux de recherche-action portant sur des thématiques telles que la gestion des ressources environnementales, les projets d'aménagement ou de planification territoriale.

Le panel de méthodes de recherche étudié nous a conduit à construire un itinéraire méthodologique hybride empruntant ses différentes étapes à l'une ou l'autre des démarches scientifiques et répondant aux attentes explicitement ou implicitement exprimées par les agents de notre structure d'accueil.

Le tableau fourni en page suivante donne un aperçu de l'articulation entre le cahier des charges de la structure et les principes méthodologiques des SHS auxquels nous nous sommes référée.

L'objectif de notre méthode était de rassembler :

« des individus situés concernés, engagés, pris souvent entre eux dans des rapports inégaux, à participer à un processus dans lequel leurs capacités réflexives sont sollicitées, par la construction d'un espace procédural qui vise à établir les conditions d'une communication véritable à propos de leurs expériences vécues » (VAN CAMPENHOUDT, CHAUMON et FRANSSSEN, 2005).

Les grands principes de la méthodologie de travail de groupe que nous avons élaborée puis expérimentée sur nos quatre terrains sont présentés en sous-partie 3 de la première partie du **TOME II**.

Tableau 9 : L'articulation entre le cahier des charges de la structure et les méthodologies des SHS

REFERENCES METHODOLOGIQUES	APPROCHE GLOBALE	CE QUE L'ON RETIENT
Le cahier des charges du GIP-CRPGE	<ul style="list-style-type: none"> • Observation des « <i>Routines d'animation</i> » • Critères explicités par les agents de développement • Contraintes temporelles, humaines et matérielles des agents de développement sur le terrain 	<p>Les critères de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode transférable et aisément reproductible par les agents de développement • Méthode peu chronophage • Innovation dans la façon de travailler, dans l'animation • Méthode adaptable aux contextes locaux
Le Zonage à dire d'acteurs - ZADA (AIT-ALHAYANE, 2010 ; CARON et CHEYLAN, 2005 ; CLOUET, 2000)	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode basée sur la cartographie des représentations de l'espace des habitants, des acteurs locaux, des agriculteurs, etc. • Méthode utilisée pour l'aménagement du territoire et la planification du développement sur des espaces de tailles variées • Méthode reposant sur les outils cartographiques 	<p>La mobilisation de l'outil cartographique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de fonds cartographiques comme supports de travail collectif • Localisation des effets du pastoralisme • Carte comme instrument de dialogue et outil de reconnexion de la discussion à l'espace pastoral
Le Rapid rural appraisal RRA (CHAMBERS, 1994a, 1994b ; FALL et LERICOLLAIS, 1992 ; RICHARDS, 1995)	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode d'investigation qualitative rapide en milieu rural • Méthode reposant sur la mobilisation des savoirs des populations locales • Souvent utilisée par les agences de développement dans les Pays du Sud 	<p>Un travail limité dans la durée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caractère ouvert et adaptable de la méthode • Immersion rapide sur le terrain • Travail en équipe
Le focus group (HAMEL, 2001 ; KAPLOWITZ, 2001 ; KHAN et al., 1991)	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode de travail en groupe reposant sur la discussion libre et l'expression de l'ensemble des participants permises par le caractère procédural de l'animation • Représentativité du groupe basée sur la représentation théorique que se fait le chercheur de son objet d'étude • Utilisations variées (analyses de marché, intervention sociologique, programmes de santé, etc.) 	<p>Le caractère procédural et régulé des échanges</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et suivi rigoureux d'un guide de discussion • Succession de phase de travaux écrits, de tours de table, de discussions collectives
La démarche ou « audit » patrimonial (OLLAGNON, 2006 ; PUPIN VIEL et COLIN, 2008)	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche permettant de révéler les objectifs communs d'un ensemble d'acteurs concernés par un problème (de gestion locale de la biodiversité par exemple) • Itinéraire méthodologique reposant sur la succession de phase d'entretiens individuels et de concertation menées par un « auditeur patrimonial » • Issue consistant en l'élaboration d'un « projet partagé » co-élaboré par les acteurs 	<p>L'association des entretiens et des travaux de groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'entretiens individuels approfondis • Conduite de groupes de travail
Le diagnostic de territoire/transversal (LARDON et PIVETEAU, 2005 ; MAUCO, PEYRACHE-GADEAU et RAYMOND, 2005)	<ul style="list-style-type: none"> • Démarches préalables à la mise en œuvre d'un projet de développement territorial • Objectif d'association des acteurs concernés à la construction du projet • Démarche adaptable aux contextes locaux • Itinéraire de travail basé sur la pluralité des données et des outils méthodologiques 	<p>L'association de données et le statut des participants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ossature générale de la démarche : phases d'état des lieux, de confrontation, de restitution • Pluralité d'outils méthodologiques • Acteurs comme sources d'information et forces de proposition
La modélisation d'accompagnement (BARNAUD, ANTONA et MARZIN, 2011 ; BOUSQUET, BARRETEAU et MULLON, 1996)	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie mobilisée dans l'analyse des situations d'interface sociétés/écosystèmes (accès et gestion des ressources naturelles, services écosystémiques) • Mise en relation des acteurs concernés par un problème au travers de l'organisation de rencontres et de confrontations de points de vue sous la forme de jeux de rôle • Utilisation de logiciels de modélisation des comportements des agents (SMA = Systèmes multi-acteurs) • Travail reposant sur l'itération (cycles d'expérimentation) 	<p>L'apprentissage mutuel et la construction d'une représentation collective</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en évidence d'une représentation collective du problème traité • Méthode reposant sur l'apprentissage mutuel (participants/participants, chercheurs/participants)
La méthode d'analyse en groupe (VAN CAMPENHOUDT, CHAUMONT et FRANSSEN, 2005)	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans une approche inductive, par le terrain • Mobilisation de la compétence des acteurs • Travail en équipe (au moins trois personnes) • Etablissement d'un contrat moral avec les participants associés au suivi du travail et des résultats • Mise en place d'un espace procédural préconstruit censé reproduire les interactions sociales entre acteurs concernés par un problème 	<p>La composition de l'équipe, les phases d'évaluation et la vocation du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode appliquée par une « équipe opérationnelle » (animateur et observateurs compétents) • Participants associés au suivi du travail (contrat moral) • Séance de groupe comprenant une phase d'évaluation du travail par les participants • Visée réformatrice de la méthode : Transformation des rapports entre les acteurs et amélioration de la gestion des problèmes

2.3.2. Une méthode incluse dans une démarche globale évolutive, de l'exploration à l'opérationnalité

Dans le but d'assurer la passation régulière des connaissances aux membres de l'équipe, les ajustements nécessaires des outils méthodologiques mis au point, mais également le transfert et la reproductibilité du travail, nous avons élaboré un protocole expérimental global scindé en deux phases distinctes. Ces deux phases d'enquête et d'expérimentation caractérisées par un degré progressif d'opérationnalisation nous ont permis de prendre en considération les remarques des agents de la structure ainsi que la réception par les participants des supports de travail et de discussion proposés lors des premières séances de travail en groupe.

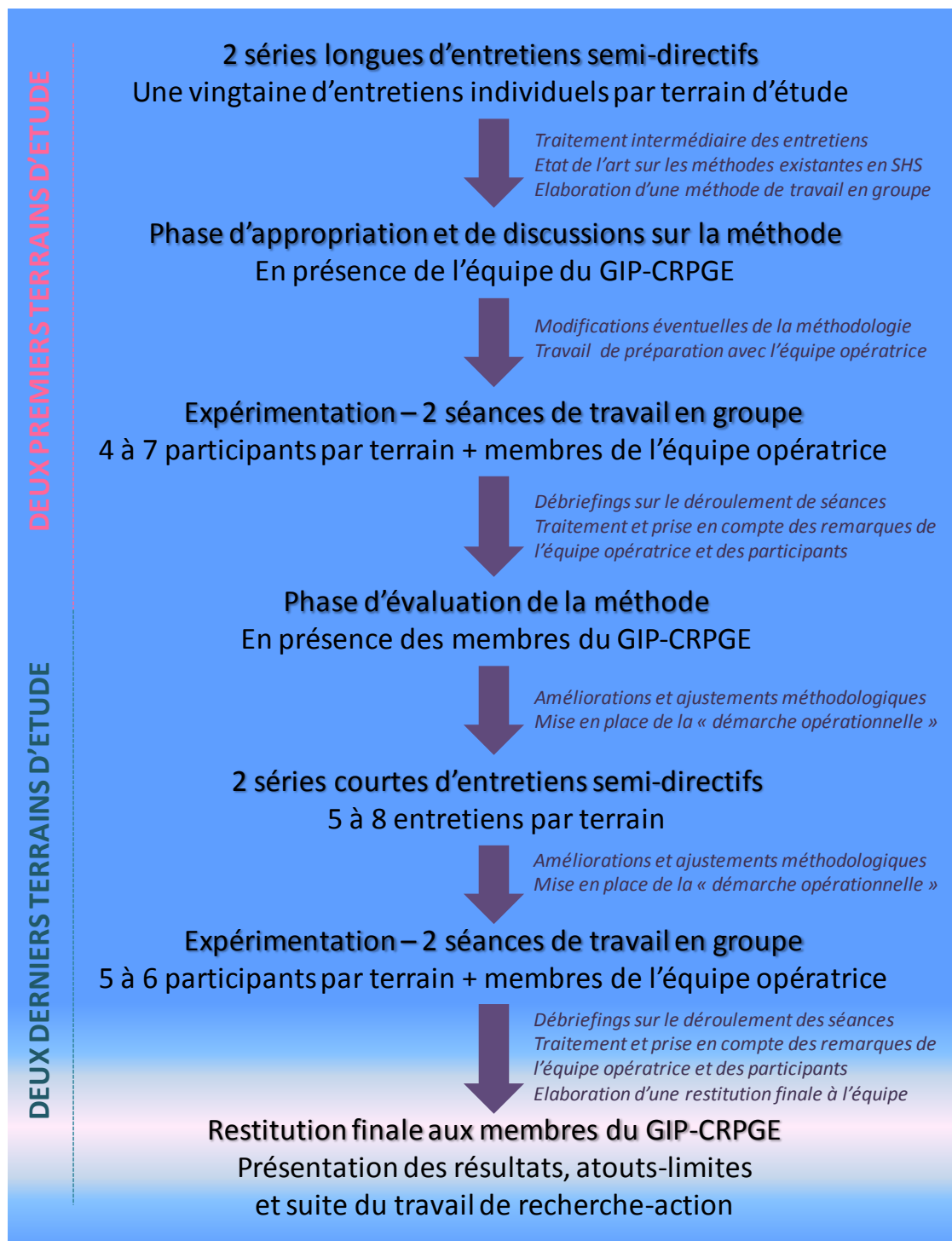
La première phase de travail réalisée sur nos deux premiers terrains d'étude constitue le corpus principal de la thèse. Elle devait nous permettre d'aboutir à la mise en place d'un socle de connaissances sur les externalités du pastoralisme collectif pyrénéen par le biais de deux séries longues d'une vingtaine d'entretiens semi-directifs chacune. Elle correspondait également à l'élaboration et au test sur le terrain de la méthodologie de travail en groupe permettant l'identification, la caractérisation et la prise en compte des effets du pastoralisme. Cette première phase avait donc pour but de répondre à la fois aux objectifs exploratoires de la recherche via les séries longues d'entretiens approfondis, et également aux objectifs de test et d'amélioration éventuelle de notre méthode de travail en groupe par le biais d'échanges réguliers avec notre équipe de travail opérationnelle et avec les membres du GIP-CRPGE.

Sur nos deux derniers terrains d'étude nous avons prévu des étapes de travail allégées, composées par des séries courtes d'entretiens semi-directifs auprès de personnes ressources (moins d'une dizaine par zone) et par l'expérimentation d'une méthode de travail collectif améliorée. Cette seconde phase du travail correspondait donc à la mise en œuvre de la méthodologie transférable, co-construite et améliorée en collaboration avec l'équipe du GIP-CRPGE à l'issue de la première phase approfondie de terrain. Le travail réalisé sur nos deux derniers terrains d'étude constituait donc le corpus secondaire de la thèse et nous permettait d'aboutir à l'itinéraire méthodologique opérationnel destiné aux agents de développement.

Notre travail de terrain s'est donc caractérisé par une évolution dans le degré d'opérationnalisation et de transférabilité des outils méthodologiques et de leur utilisation entre les différentes phases d'expérimentation.

Le schéma suivant donne un aperçu général de ces phases de travail et met en évidence les différents points d'association de l'équipe du GIP-CRPGE à la construction de la démarche globale et des outils méthodologiques constitutifs :

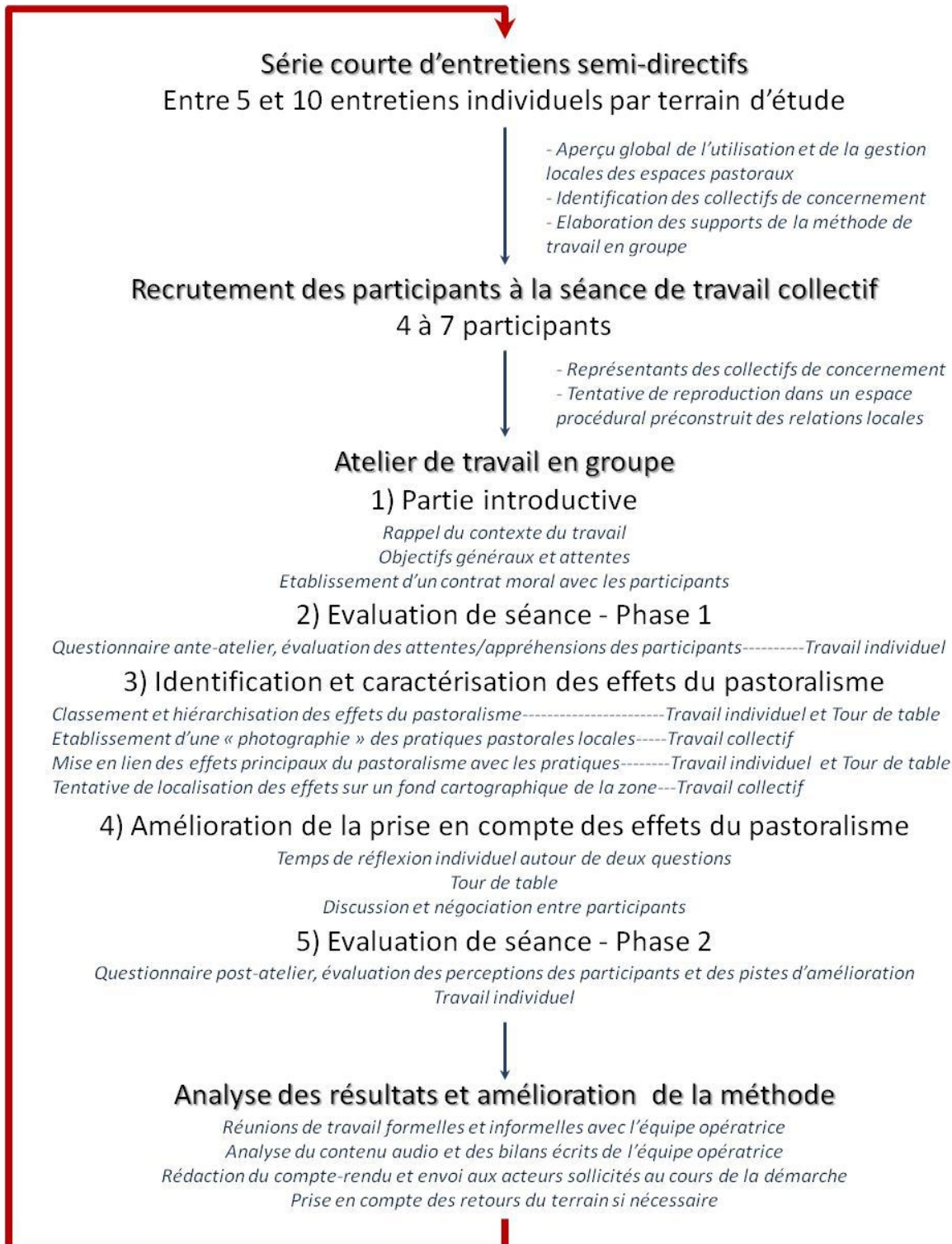
Figure 8 : Notre démarche globale d'enquête et d'expérimentation et son caractère progressif.



Cette figure fait apparaître la montée en opérationnalité du travail de recherche action et la progression générale de notre démarche sur nos quatre zones d'étude. La figure suivante montre quant à elle, l'itinéraire méthodologique que nous

avons proposé à la structure à l'issue des quatre phases d'expérimentation sur le terrain :

Figure 9 : Itinéraire méthodologique final proposé aux agents de développement.



2.3.3. Les finalités de notre méthode de travail en groupe, une issue ouverte et une double visée réformatrice

Par le biais de séances de travail régulées selon des procédures précises et avec l'aide de supports de réflexion diversifiés, la méthodologie de travail de groupe avait pour vocation d'amener une diversité d'acteurs à échanger et à négocier autour d'un certain nombre de thèmes prédéfinis sur la base de nos résultats préliminaires et des attentes vis-à-vis du travail de recherche-action. Nous cherchions à mettre en relation les acteurs sélectionnés dans le cadre d'un espace d'échange préconstruit et dont l'issue demeurerait relativement ouverte. En effet, l'absence de finalité instrumentale directe et la visée prospective affichée du travail nous permettaient d'observer les échanges entre les participants, mais également les évolutions de points de vue, afin de parvenir à expliciter les points de convergence et les points de désaccord entre acteurs, sans pour autant parvenir absolument à une vision univoque des problèmes abordés. La formalisation collective de cet ensemble de constats, concernant aussi bien l'impact du pastoralisme sur les pratiques des acteurs que sur l'espace étudié nous permettait d'arriver à l'élaboration, en fin de séance, de pistes de réflexion collectives préalables à l'initiation d'une coopération entre les acteurs. Ainsi, et à l'image de la plupart des méthodes des sciences sociales étudiées préalablement (le diagnostic transversal, la démarche patrimoniale ou encore l'analyse en groupe), notre méthode possédait une double visée réformatrice : créer les conditions d'association des protagonistes engagés dans des relations dissymétriques afin d'améliorer le cadre de leur prise en compte ; mettre en place des outils de travail re-mobilisables par les agents du GIP-CRPG par le biais d'une association de la structure aux différentes étapes de recherche, de la construction des outils à l'observation et l'évaluation de leur mise en œuvre.

3. L'heuristique locale de notre démarche de recherche-action : conditions de validité et posture du « chercheur-acteur »

La construction de la démarche de recherche-action a été largement influencée par les attentes de la structure et par les échanges réguliers avec les agents de développement. Elle témoigne de l'association, à un moment donné, des attentes de ces agents, de nos hypothèses de travail et des outils de la recherche disponibles et mobilisables. Elle possède ainsi un caractère contingent et situé qui correspond à ce que LIU (1992) désigne comme « *l'heuristique locale* » de la recherche-action et qu'il définit comme la recherche et/ou l'invention d'une méthode adaptée au traitement du problème soulevé par la structure. La validité et la transférabilité de notre méthode de travail auprès des agents de développement est donc locale et fortement contextualisée.

La validité scientifique et la possibilité de généralisation des résultats obtenus à l'issue de l'ensemble de notre démarche de recherche-action sont permises par le

recours au pluralisme méthodologique associant diverses méthodes de recueil des données : l'observation participante permise par le contact régulier avec le terrain, les séries longues et courtes d'entretiens semi-directifs et le travail en groupe. Nous nous positionnons dans la lignée de KAPLOWITZ (2001) qui recommande l'utilisation conjointe des entretiens semi-directifs et des focus groups afin d'aboutir à une vision relativement complète des questions étudiées. L'utilisation des seules séances de groupe ne permette pas d'obtenir des résultats généralisables car celles-ci correspondent à une immersion très courte sur le terrain d'étude. Comme le notent FALL et LERICOLLAIS (1992) au sujet de la méthode de Rapid rural appraisal, les séances de travail de groupe en elles-mêmes constituent des approches brèves et conceptuelles du problème traité. C'est cette brièveté de l'immersion et des échanges qui pose un problème de validation et de généralisation des résultats à large échelle, mais également un problème de représentativité du groupe, fondée essentiellement sur notre représentation théorique des relations entre les divers protagonistes investis dans l'utilisation ou la gestion des estives étudiées. La mise en parallèle de méthodes de recherche classiques et de nos travaux de groupe, associée à la répétition du travail sur plusieurs zones ont permis de limiter les problèmes de validité et de généralisation des résultats. Par ailleurs, l'association des séries courtes d'entretiens aux séances en groupe au sein de la démarche opérationnelle amène une validité supplémentaire au cheminement, y compris dans une perspective de développement *stricto sensu*. Quant à la représentativité des acteurs, elle ne constituait pas un objectif à atteindre dans le cadre de ces travaux qui visaient surtout la diversité des acteurs locaux ainsi que la reproduction (ou l'ouverture) d'un espace d'interaction.

Enfin, et comme l'évoquent FOLI et DULAURANS (2013), le statut de doctorant en CIFRE pose un certain nombre de problèmes liés d'une part à l'autonomie de la recherche dans un contexte d'entreprise, et d'autre part au statut simultané de « chercheur-acteur » soumis à la double exigence académique et professionnelle. Selon ces auteures, ces problèmes conduisent le doctorant à inventer une « *posture professionnelle spécifique, faisant ligne de conduite* ». Elles mettent en évidence l'épistémologie singulière de la CIFRE ponctuée d'ajustements ayant un impact sur la conduite de la recherche. Elles montrent néanmoins, au travers de leurs propres expériences en entreprise, que ces « *adaptations sous contrainte* » de la posture et de la démarche du doctorant ne remettent pas en cause la scientificité de la recherche et ouvrent même la voie à des découvertes originales. Dans notre cas, les ajustements mutuels entreprise/doctorante sont apparus durant les diverses étapes de la recherche-action :

- dans un premier temps lors de l'élaboration conjointe du projet de recherche nous menant de la « commande » de départ aux questions effectives ;
- dans un deuxième temps, à l'issue de la phase bibliographique et théorique de la thèse, au cours de laquelle le caractère multidimensionnel des externalités du pastoralisme est apparu progressivement. C'est alors que, comme le désigne OLLAGNON (2006) dans le cadre de la démarche patrimoniale, l'aspect « intrinsèquement complexe et multi-acteurs » du problème à trai-

ter s'est imposé au chercheur et à la structure. Ce sont les moments d'échanges formels et informels avec les agents du GIP-CRPGE qui ont permis la « maturation stratégique » de la recherche et de la question de départ ;

- la troisième et dernière phase d'ajustements est intervenue dans la définition d'une démarche expérimentale globale et dans la co-construction de la méthode de travail de groupe. Elle a été permise par l'association étroite de l'équipe du GIP-CRPGE aux différentes étapes constituant l'élaboration de la méthodologie de travail, sa mise en débat et les phases successives d'expérimentation⁹⁷, jusqu'à l'aboutissement à une démarche comprenant des outils méthodologiques reproductibles localement par les agents de développement de la structure.

Notre démarche de recherche fut ainsi jalonnée de phases d'ajustements et d'adaptations aux contingences de la structure et du terrain. Ces phases font partie intégrante du processus de recherche-action et convoquent récursivement chez le chercheur-acteur : l'engagement et la distanciation, la visée réformatrice et la scientificité du travail, la production de connaissances fondamentales et leur transfert.

In fine, le pluralisme méthodologique, la diversité des acteurs enquêtés sur des terrains différents, le caractère progressif de notre démarche globale (de la production de connaissances dans une perspective de recherche à l'opérationnalité dans une perspective de développement) et le lien organique doctorante/structure d'accueil forment donc les quatre piliers fondateurs de ce travail de recherche-action.

⁹⁷ L'association des membres du GIP-CRPGE à l'expérimentation de la méthode de travail en groupe est décrite en sous-partie II de la troisième partie du **TOME II**.

4. Un travail de terrain à dimension pyrénéenne fondé sur la diversité des zones d'étude

4.1. L'association des cellules pastorales pyrénéennes au choix des terrains d'étude

Une grande partie des crédits ayant permis le financement de cette thèse émanaient du Commissariat de massif des Pyrénées. Notre travail devait donc avoir une « dimension massif ». Pour des raisons de faisabilité et afin de prendre en compte cette dimension pyrénéenne, nous avons fait le choix de sélectionner quatre terrains d'étude répartis sur le versant français de la chaîne pyrénéenne avec l'aide des cellules pastorales des six départements du massif. Plutôt que de tenter d'atteindre une représentativité illusoire étant donné le caractère qualitatif de notre démarche, l'étendue du massif pyrénéen et la diversité de ses espaces pastoraux, nous avons privilégié un principe de sélection fondé sur la diversité des terrains que nous avons définie selon différents critères de sélection (voir ci-dessous) présentés aux représentants des services pastoraux lors du comité de pilotage du Réseau pastoral pyrénéen du 24 mai 2011. Notre participation à cette rencontre, favorisée par notre statut de salariée du GIP-CRPGÉ qui constitue l'une des structures membres de ce réseau, était pour nous l'occasion d'introduire et de présenter notre étude dans le but d'y associer les services pastoraux départementaux en tant que « collaborateurs privilégiés » en vue de la sélection des terrains d'étude. Nous souhaitions aussi faire de ces structures nos « points d'entrée » sur chaque terrain d'étude nous permettant d'identifier des zones de travail potentielles et de prendre contact plus aisément avec les acteurs locaux. Après une description précise de notre travail et des critères de sélection des terrains d'étude, un document récapitulatif a été envoyé aux participants, accompagné d'un tableau à renseigner par la proposition de trois ou quatre zones potentielles d'étude par département. Le but était d'aboutir à une liste des propositions de terrains la plus fournie possible pouvant correspondre aux critères de sélection présentés lors de la réunion. Les responsables des cellules pastorales se sont pleinement engagés dans notre démarche et nous ont transmis leurs propositions dans le courant de l'été 2011. Nous nous sommes par la suite rendue dans chaque service départemental pour parfaire notre enquête exploratoire au cours de six entretiens semi-directifs à caractère informationnel avec les représentants des cellules concernées (responsables ou animateurs ayant rempli le document). Ces entretiens devaient nous permettre, dans un premier temps, d'instaurer un climat de confiance avec les représentants des cellules pastorales, de nouer des alliances précieuses pour la suite, et, dans un second temps, d'obtenir des précisions et des informations supplémentaires au sujet des terrains potentiels de manière à construire notre sélection finale avec la matière nécessaire. La question du terrain sélectionné dans les Hautes-Pyrénées ne s'est posée qu'à la fin de notre démarche étant donnée la marge d'ajustement que nous possédions en travaillant sur place. Ce terrain devait

venir compléter notre sélection finale avec des critères non représentés ou des éléments spécifiques. Les parties suivantes précisent les critères de sélection des terrains ainsi que les quatre terrains sélectionnés au terme de ce travail exploratoire.

4.2. Les critères de sélection des terrains d'étude

L'ampleur de notre zone d'étude soulevait de manière accentuée la question de la sélection des terrains appropriés pour appréhender efficacement notre questionnement. En effet, comme nous l'avons vu au cours de notre troisième chapitre, il existe sur le massif pyrénéen différentes formes d'économies pastorales qui se déploient sur des espaces semi-naturels variés, tant géographiquement que sociologiquement, et investis d'usages multiples et diversifiés. Au-delà de sa dimension nécessairement pyrénéenne, notre terrain d'étude, devait faire apparaître un certain nombre de paramètres dépendant de nos hypothèses de travail.

En effet, nous nous inscrivons dans une approche relationnelle consistant à envisager les externalités comme des relations dissymétriques qui se déploient dans une enveloppe multidimensionnelle temps-espace-société et dont l'étude nécessite la mise en évidence d'un certain nombre de critères délimitant le champ opératoire de ces relations. Parmi ces critères, l'espace mais également les acteurs et les organisations qu'ils représentent possèdent selon nous un impact majeur sur la forme et le contenu de ces relations.

Nous avons donc défini trois critères de sélection afin de considérer conjointement la diversité des systèmes pastoraux, des estives pyrénéennes et de leurs modalités de gestion, mais également les fonctions autres qu'agricoles des espaces pastoraux (environnementales, économiques, récréatives, etc.) aujourd'hui investis par des usagers et des organisations multiples.

4.2.1. Au moins un terrain par zone d'économie pastorale

Comme nous l'avons vu dans le troisième chapitre, trois grandes zones d'économie pastorale se distinguent nettement sur la chaîne des Pyrénées : une zone atlantique, une zone centrale et une zone orientale. Chacune de ces zones présente des différences en matière écologique (attributs physiques et environnementaux du milieu), économique (valorisations des produits, types de productions majoritaires), et sociale (les choix politiques de développement local, les modes de gestion de l'espace en présence, etc.). Nous avons donc fait le choix de sélectionner nos terrains en veillant à leur répartition au sein de ces trois grandes zones. Ce premier critère nous permettait de donner sa dimension pyrénéenne au travail, mais également de prendre en compte des espaces et des structurations sociales hétérogènes donnant lieu à une histoire, à des choix de développement local et à des usages dominants des estives diversifiés.

4.2.2. Une diversité des modes de gestion des estives étudiées

Par ailleurs, nous avons vu que les modes de gestion des espaces pastoraux variaient également d'est en ouest du massif, notre sélection devait donc prendre en considération les institutions locales de gestion de l'espace. Il nous apparaissait essentiel que les divers modes de gestion et d'utilisation des estives soient représentés : Groupements pastoraux, collectivités, Associations foncières pastorales et Commissions syndicales. Ce critère correspondait à l'hypothèse selon laquelle les modalités de gestion de l'espace pastoral ont une influence sur les relations observées entre pastoralisme et les autres usagers des estives.

4.2.3. Des enjeux et usages dominants hétérogènes sur les estives

Enfin, le chapitre trois nous a également permis de mettre en évidence la multiplicité d'usages et d'enjeux autres qu'agricoles dont font l'objet les estives pyrénéennes. Nous avons en effet montré que celles-ci se caractérisaient par des fonctions multiples : récréatives, économiques, environnementales et patrimoniales notamment. Afin de tester l'hypothèse de la territorialisation des relations impliquant l'émission d'effets positifs ou négatifs par le pastoralisme, nous avons défini une série de paramètres témoignant de la diversité des usages de l'espace et des enjeux dominants sur chacune des zones proposées. Notre objectif était de sélectionner des terrains dont les enjeux et usages dominants se révélaient différents afin d'observer dans quelle mesure cela pouvait influencer la nature des acteurs concernés, la forme, le contenu et la reconnaissance des relations entre le pastoralisme et les autres usagers de l'espace. Un certain nombre d'indicateurs présents dans la description des terrains proposés ont ainsi participé au choix des zones de travail :

- la présence d'enjeux relatifs à l'économie touristique (stations de ski, bases de loisirs, hébergements, etc.) ;
- la présence d'enjeux patrimoniaux et culturels (valorisation des savoir-faire ou de la culture pastorale locale, maintien d'une « culture pastorale » forte, etc.) ;
- la présence d'enjeux de protection contre les risques naturels liés à l'utilisation de l'espace (avalanches, incendies, etc.) ;
- la présence d'enjeux environnementaux matérialisés par l'existence et le chevauchement de zonages de protection (Parc national, Réserves naturelles, zonages Natura 2000, etc).

C'est donc à partir de ces trois critères que nous avons sélectionné nos quatre terrains d'étude. Ces derniers se matérialisaient sous forme d'« unités géographiques » correspondant chacune à une échelle cohérente de gestion collective de l'espace pastoral caractérisée par :

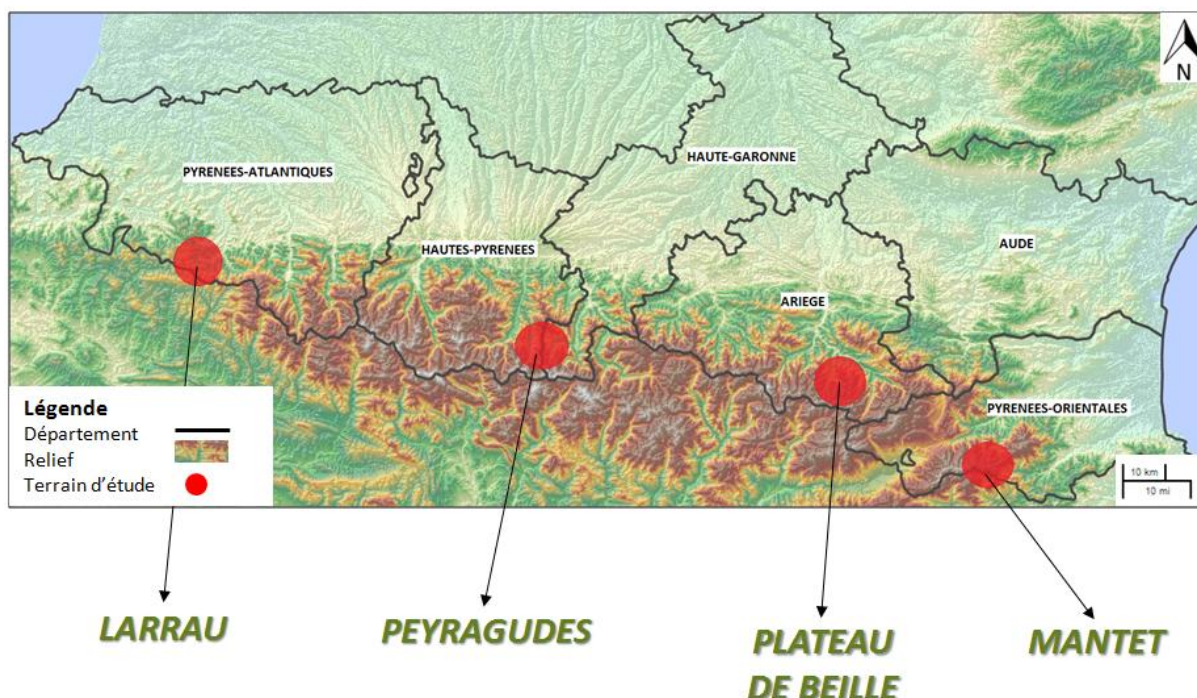
- la « zone d'économie pastorale » ;
- le ou les modes de gestion en présence ;

- les organisations et les acteurs investis dans la gestion et l'utilisation de l'espace (collectivités, sociétés privées, institutions pastorales, etc.) ;
- les enjeux en présence (enjeux économiques, environnementaux, aléas naturels, etc.).

4.3. Les quatre zones d'étude sélectionnées

La carte 11 montre la répartition de nos quatre terrains d'étude sur le versant français de la chaîne pyrénéenne.

Carte 11 : La répartition des terrains d'étude sur le versant français du massif des Pyrénées (SIG Pyrénées, LAZARO).



Les encadrés suivants présentent nos quatre zones d'étude⁹⁸ d'ouest en est du massif pyrénéen selon les critères de sélection exposés lors de la réunion du Réseau pastoral pyrénéen. Ils mettent en évidence les résultats de notre phase exploratoire de sélection des terrains en intégrant les informations issues des cellules pastorales, de nos six entretiens exploratoires auprès de leurs représentants et de la littérature locale.

⁹⁸ Ces présentations synthétiques de nos terrains au regard des critères de faisabilité et de recherche sont complétées par les parties initiales des quatre comptes-rendus opérationnels fournis dans la deuxième partie du **TOME II** (sous-parties I, II, III, IV) qui présentent de façon détaillée chacun de nos terrains d'étude sous forme monographique.

Encadré 12***Les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Larrau*****1) Caractéristiques globales**

- Situées dans le département des Pyrénées-Atlantiques, sud-est du Pays Basque, Pays de Soule
- Surfaces d'estive cadastrées sur la commune de Larrau : 5 815 ha
- Economie locale orientée vers l'élevage transhumant (23 exploitations agricoles à Larrau en 2010) et le tourisme doux
- Elevage en baisse mais encore vif en comparaison avec le reste du massif pyrénéen
- Orientation globale des systèmes agricoles : ovin lait et ovin/bovin allaitant
- Surfaces pastorales en propriété de la Commission syndicale du Pays de Soule et de la commune de Larrau
- Systèmes des cayolars : Sous-unités de gestion en propriété indivise de « txotxerdi »

2) Caractéristiques pastorales

- Estives divisées en 38 unités de gestion pastorale
- Gestion communale et syndicale des estives associée à la gestion des sous-unités pastorales par les groupes de cayolaristes
- Eleveurs transhumants utilisant les estives en 2010 : un peu moins de 200 éleveurs souletins dont 10 % d'éleveurs larraintars et quelques bergers sans terre
- Cheptels transhumant sur la zone d'étude en 2010 : environ 12 800 ovins, 1 800, 550 équins et 240 caprins
- Gardiennage régulé à l'échelle du cayolar : gardiennage permanent, pratique du tour de garde entre cayolaristes ou visites régulières des troupeaux

3) Indicateurs relatifs aux usages et enjeux majeurs

- Vivacité locale de l'activité agricole et modes de gestion de l'espace hérités (système cayolars/txotx)
- Importance accordée à la gestion du multi-usage sur les surfaces pastorales
- Secteur Iraty : nœud d'activités associant infrastructures touristiques (complexe hébergement/restauration, espace nordiques, parcours piscicole, éducation environnementale) et activité pastorale
- Gestion et location des cols de chasse par la Commission syndicale du Pays de Soule
- Enjeux et usages environnementaux : présence de la Ligue de protection des oiseaux (activité d'éducation à l'environnement et d'observation des migrations sur le Col d'Orgambideska), zonage Natura 2000, Arrêté de protection biotope (Gypaète barbu), ZNIEFF type I et II

4) Initiatives locales remarquables en rapport avec la prise en compte du pastoralisme ou de ses effets

- Articulation Charte de développement durable de la Montagne basque et programme LEADER Montagne basque
- Existence d'un Guide de bonnes pratiques de la montagne basque issu de la Charte et du LEADER (objectif de gestion du multi-usage et de prévention des conflits d'usage)

Encadré 13

Les surfaces pastorales chevauchant le domaine skiable de Peyragudes

1) Caractéristiques globales

- Situées dans le département des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne, sur la frontière entre vallée du Louron et haut Larboust
- Surfaces d'estive cadastrées sur les quatre communes de Germ-Louron, Loudervielle, Gouaux de Larboust et Garin : plus de 2 100 ha d'estive chevauchant la station de sports d'hiver
- Economie locale fortement orientée vers le tourisme hivernal
- Elevage en forte baisse avec 1 à 2 éleveurs par village sur 3 des 4 communes concernées par la zone d'étude
- Orientation globale des systèmes agricoles : ovin allaitant et bovin allaitant
- Propriété foncière complexe : intercommunalité (Communauté de communes de la vallée du Louron), communes et propriété domaniale

2) Caractéristiques pastorales

- Estives divisées en 5 unités de gestion (et 5 gestionnaires) :
 - *estives bovines et ovines gérées par le Groupement pastoral de Bassia
 - *estives bovines gérées par le Groupement pastoral de Garin
 - *estives ovines (avec atelier de transformation fromagère) gérées par la CCVL
 - *estives bovines, ovines et équines gérées par l'AFP de Germ-Louron
 - *estives bovines et équines gérées par la commune de Loudervielle
- Eleveurs transhumants utilisant les estives en 2013 : 24 éleveurs dont 6 locaux (des communes sièges des estives) et 18 extérieurs (du canton, hors canton, voir hors département)
- Cheptels transhumant sur la zone d'étude en 2013 : 1 700 ovins allaitants, 180 ovins lait, 350 bovins allaitants et 40 équins
- Embauche d'un berger salarié par le Groupement pastoral de Bassia

3) Indicateurs relatifs aux usages et enjeux majeurs

- Place majeure du tourisme hivernal sur la station de Peyragudes
- Gestion du multi-usage de l'espace durant la saison estivale (pastoralisme/activités récréatives/travaux réalisés par le domaine skiable)
- Enjeu de protection contre les risques naturels (avalanches)

4) Initiatives locales remarquables en rapport avec la prise en compte du pastoralisme ou de ses effets

- Réinvestissement de l'intercommunalité louronnaise en direction du pastoralisme par l'intermédiaire de la réalisation d'une cabane avec atelier de transformation fromagère en estives (achevée à l'été 2013) et accueil d'un troupeau laitier extérieur au département
- Travaux de restauration écologique (revégétalisation des pistes, récolte de graines) réalisés par la Société d'économie mixte d'aménagement de Peyragudes (SEMAP) en collaboration avec le Conservatoire botanique pyrénéen

Encadré 14***Les surfaces pastorales du Plateau de Beille*****1) Caractéristiques globales**

- Situées au sud-est du département ariégeois, Communauté de communes des vallées d’Ax, canton des Cabannes
- Surfaces d’estive cadastrées sur les communes d’Aston, Albiès, Lassur et Luzenac : 4 620 ha d’estive chevauchant le Plateau de Beille (qui s’étend sur 1 450 ha)
- Economie locale orientée vers le tourisme hivernal (activités nordiques), l’industrie relative au talc et le pastoralisme
- Elevage en forte baisse sur le canton des Cabannes (sur les 25 communes du canton on compte 47 exploitations agricoles en 2010)
- Orientation globale des systèmes agricoles : ovin allaitant et bovin allaitant
- Propriété foncière complexe : intercommunalité (Communauté de communes des vallées d’Ax), communes et syndicat des propriétaires privés de Vèbre Urs Lassur

2) Caractéristiques pastorales

- Estives divisées en 3 unités de gestion (et 3 gestionnaires) :
 - *estives bovines et équines gérées par le Groupement pastoral de Pech Verdun
 - *estives ovines et bovines gérées par le Groupement pastoral de Vèbre Urs Lassur
 - *estives bovines et équines gérées par le Groupement pastoral de Luzenac Unac
- Eleveurs transhumants utilisant les estives entre 2008 et 2013 : 34 éleveurs dont 22 éleveurs extérieurs aux communes sièges des estives et 12 éleveurs locaux
- Cheptels transhumant sur la zone d’étude entre 2008 et 2013 : 1 390 ovins, 852 bovins et 112 équins
- Embauche d’un vacher salarié par le Groupement pastoral de Pech Verdun
- Embauche d’un berger salariée et d’un vacher éleveur-gardien par le Groupement pastoral de Vèbre Urs Lassur
- Embauche d’un vacher salarié par le Groupement pastoral de Luzenac Unac

3) Indicateurs relatifs aux usages et enjeux majeurs

- Tourisme hivernal sur l’espace nordique du Plateau de Beille
- Multi-usage important de l’espace durant la saison estivale
- Enjeu de gestion de la fréquentation touristique estivale en lien avec la pression pastorale importante sur le Plateau de Beille
- 5 sociétés de chasse se partagent le secteur du Plateau de Beille (plus de 260 chasseurs)
- Présence d’enjeux environnementaux : site Natura 2000, Arrêté de protection biotope (Pinèdes à crochet), ZNIEFF type I et II

4) Initiatives locales remarquables en rapport avec la prise en compte du pastoralisme ou de ses effets

- Initiative privée de balade-transhumance en estive (éleveur local)
- Travaux de restauration écologique assurés par la Régie des espaces nordiques des vallées d’Ax (RENVA)
- Travail d’inventaire des usages de l’espace engagé par l’intercommunalité en 2008 (DESSARPS, 2008)
- Travail de communication engagé auprès des touristes par l’installation de panneaux d’information sur l’activité pastorale (parking du Plateau de Beille)

Encadré 15

Les surfaces pastorales de la commune de Mantet

1) Caractéristiques globales

- Situées dans le département des Pyrénées-Orientales, Conflent, au sud du canton d'Olette et de la vallée de la Rotjà
- Surfaces d'estive de la zone d'étude cadastrées en totalité sur la commune de Mantet qui s'étend sur 3 214 ha dont 2 500 ha de terrains pastoraux
- Economie locale reposant quasi-exclusivement sur le pastoralisme et sur l'agritourisme (82 % des actifs de la commune)
- Elevage stable sur la commune voire en hausse depuis le repeuplement du village dans les années 1980 avec 6 exploitations pastorales recensées en 2010
- Orientations variées des systèmes agricoles : ovin allaitant, ovin lait, bovin allaitant, caprin allaitant, équin
- Propriété foncière complexe (une bonne partie du foncier est constituée de biens non délimités) et diversifiée : société privée (Société civile forestière l'Ecureuil propriétaire de 63 % des surfaces en BND), particuliers, commune de Mantet, Comité de liaison de l'environnement roussillonnais

2) Caractéristiques pastorales

- Gestion globale des estives assurée par l'AFP de Mantet qui signe une convention pluriannuelle de pâturage avec le Groupement pastoral de Mantet
- Sous-unités de gestion représentées par les quartiers d'estive définis en fonction des types de troupeau et du moment de l'année
- Eleveurs transhumants utilisant les estives en 2013: 6 éleveurs locaux et 5 extérieurs à Mantet
- Cheptels transhumant sur la zone d'étude en 2013 : 550 ovins allaitants, 90 ovins lait, 300 caprins allaitants, 280 bovins allaitants et 17 équins
- Embauche d'un berger salarié pour le troupeau de brebis allaitantes et d'un vacher salarié pour le troupeau de bovin et d'équins par le Groupement pastoral de Mantet

3) Indicateurs relatifs aux usages et enjeux majeurs

- Enjeux majeurs environnementaux et patrimoniaux matérialisés par la superposition de zonages et de périmètres de protection : Site classé du Massif du Canigou, PNR des Pyrénées catalanes, sites Natura 2000, Réserve naturelle nationale de Mantet, ZNIEFF de type I et II
- Importance du tourisme (principalement de la randonnée pédestre) et du pastoralisme
- Existence de conflits entre la commune de Mantet et la SCF l'Ecureuil concernant la gestion et la destination de l'espace

4) Initiatives locales remarquables en rapport avec la prise en compte du pastoralisme ou de ses effets

- Choix politiques locaux orientés vers la préservation de l'environnement et vers l'ouverture à un tourisme doux
- Animations et activités d'éducation à l'environnement dispensées par la RNN de Mantet en collaboration avec la mairie (le pastoralisme tient une place importante dans l'ensemble de ces activités)

Au-delà des aspects liés à nos critères de sélection, nos terrains montrent également des différences dans les choix politiques relatifs à la destination des espaces pastoraux. Alors que les estives chevauchant les secteurs de Peyragudes ou encore du Plateau de Beille sont majoritairement tournées vers les activités récréatives et l'économie touristique, les choix politiques au sujet des espaces pastoraux de la commune de Mantet se sont orientés vers la préservation et la mise en valeur des ressources environnementales de ces espaces. L'économie de la commune de Mantet repose ainsi sur un tourisme beaucoup plus limité en matière de fréquentation et d'impacts paysagers. La vivacité et la place de l'élevage transhumant dans l'économie locale diffèrent également grandement d'un terrain à l'autre. Alors qu'il ne représente qu'une faible part de l'économie des communes et de l'intercommunalité loulonnaise concernées par la station de Peyragudes et orientées vers les activités de service, il est à la base de l'économie de la commune de Mantet et représente une activité relativement vive sur la commune de Larrau où une vingtaine d'exploitations pastorales sont encore en activité (AGRESTE, 2010). Par ailleurs, les institutions et les acteurs impliqués dans la gestion et dans l'utilisation de l'espace pastoral varient beaucoup entre ces quatre terrains. Au-delà de la diversité des gestionnaires d'estive, on trouve également une diversité dans les types de propriétaires du foncier (syndicat de propriétaires privés, Société civile forestière l'Écureuil, particuliers, intercommunalités, communes, etc.) et dans les institutions participant à la gestion et à la valorisation de l'espace (Réserve naturelle nationale de Mantet, Commission syndicale du Pays de Soule, Syndicat mixte d'aménagement de Peyragudes, Régie des espaces nordiques de vallées d'Ax, etc.).

Cette sélection finale devait ainsi nous permettre d'observer dans quelle mesure l'ensemble de ces paramètres pouvait influencer les relations entre le pastoralisme et les autres usagers de l'espace. Nous souhaitons tester à l'issue du travail de terrain l'hypothèse selon laquelle les relations impliquant l'émission d'effets positifs ou négatifs par le pastoralisme constituent des construits sociaux dont la forme, l'appropriation et le contenu varient d'un territoire à l'autre.

Nous avons réalisé nos enquêtes d'ouest en est du massif, en commençant par les terrains occidentaux de Peyragudes et de Larrau sur lesquels nous avons appliqué la première étape de notre démarche constituée de séries longues d'entretiens semi-directifs et des phases de test de la méthode de travail en groupe. Nous avons ensuite réalisé la phase plus opérationnelle de la démarche sur les terrains orientaux de Mantet et du Plateau de Beille.

Conclusion du cinquième chapitre

Notre démarche de recherche-action fait clairement apparaître le lien organique entre le projet de l'institution et les hypothèses de recherche dans l'élaboration de l'équation intellectuelle du chercheur-acteur et du canevas méthodologique associé. De la phase exploratoire à la restitution des résultats, en passant par les phases d'enquête et d'expérimentation des travaux de groupe, le travail se nourrit de façon continue de l'expérience des agents de développement mais également des échanges et des événements du quotidien du GIP-CRPGE grâce à la présence régulière et répétée de la salariée-doctorante en CIFRE au sein de la structure et par l'aménagement d'espaces formels et informels de discussion avec l'équipe. C'est par l'association des agents de développement pastoral aux diverses étapes du travail de recherche que se réalise le choix des terrains, le transfert de connaissance, l'apprentissage mutuel et l'évolution de la démarche de terrain selon un axe d'opérationnalité croissante.

La complexité et l'aspect multidimensionnel de notre approche relationnelle des effets positifs et négatifs du pastoralisme sur les autres usagers de l'espace rend la démarche de recherche-action tout aussi complexe et nécessite le recours au pluralisme méthodologique. La diversité des méthodes mobilisées nous permet de mettre à profit l'accès illimité au terrain et la présence dans la structure, de produire des connaissances fondamentales sur les effets du pastoralisme, mais également de produire ou de reproduire des espaces d'interaction entre divers protagonistes impliqués dans les relations dissymétriques étudiées.

Enfin, la diversité des terrains d'étude sélectionnés nous permet de tester l'influence de différents paramètres relatifs à la situation géographique, à l'économie locale, ou encore aux modes d'organisation et de gestion de l'espace sur l'existence, la forme, le contenu et la reconnaissance des effets du pastoralisme par les acteurs multiples investis dans la gestion ou encore l'usage des espaces pastoraux.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Ce travail à la fois théorique et méthodologique nous permet de construire et de mettre en œuvre sur le terrain une approche relationnelle des effets multiples du pastoralisme pyrénéen.

Les débats théoriques concernant les externalités font apparaître le caractère multidimensionnel et fluctuant d'un concept économique qui ne permet pas à lui seul de prendre en compte la complexité des interactions entre le pastoralisme et les autres usagers des estives. Les phénomènes désignés par le GIP-CRPGE correspondent à des relations impliquant la production d'effets positifs et négatifs par le pastoralisme. Ces relations sont des construits sociaux territorialisés. Elles changent de nature au cours du temps, en fonction des caractéristiques de l'espace sur lequel elles prennent forme et des acteurs qui les composent et/ou qui agissent sur elles. Les externalités du pastoralisme ne sont que l'une des expressions possibles de ces relations multidimensionnelles qui échappent (partiellement ou totalement) aux cadres de prise en compte mercantiles et institutionnels en place. Ces phénomènes relationnels sont inscrits dans des trajectoires évolutives et leur apparition, plutôt qu'un échec de cadrage, constitue le point de départ de mécanismes de coopération entre les acteurs et les organisations concernés.

Nous proposons une lecture dynamique et compréhensive de ces phénomènes relationnels à l'aide d'une démarche de terrain évolutive menée à l'échelle locale et faisant appel au pluralisme méthodologique. Cette démarche de recherche-action à dimension pyrénéenne se déploie sur quatre terrains d'étude : la commune de Larrau (Pays basque), le domaine skiable de Peyragudes (entre Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne), le Plateau de Beille (Ariège) et la commune de Mantet (Pyrénées-Orientales).

Le croisement de diverses méthodes d'observation et d'analyse (observation participante, entretiens semi-directifs, travaux de groupe) nous permet de répondre aux objectifs de production de connaissance de cette recherche ainsi qu'aux attentes opérationnelles du GIP-CRPGE. Ces divers outils d'enquête s'inscrivent dans une démarche globale évolutive, de la recherche fondamentale au travail opérationnel de mise au point et d'expérimentation d'une méthodologie de travail transférable aux agents de développement.

PARTIE 3
DES EFFETS DU PASTORALISME A LA
COOPERATION LOCALE MULTI-
ACTEURS

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

Le chapitre préalable de cette troisième partie a pour objectif de montrer les résultats préliminaires obtenus à l'issue du traitement intermédiaire des entretiens semi-directifs et de la conduite des réunions de travail en groupe sur les quatre terrains. Ces résultats préalables témoignent de la diversité des impacts du pastoralisme sur les estives pyrénéennes et sur leurs usagers multiples. Ils font également apparaître leur caractère multidimensionnel, interdépendant et relationnel. Ils posent ainsi un certain nombre de jalons et de pistes de réflexion approfondies par l'analyse détaillée des entretiens semi-directifs.

L'analyse plus approfondie des entretiens semi-directifs montre que certaines des relations impliquant le pastoralisme prennent une place plus importante que les autres à l'échelle locale, dans le système socio-spatial constitué par les espaces d'altitude. Cette importance est liée au fait qu'elles possèdent un champ d'action relativement élargi qui touche toutes les catégories d'usagers, ou bien au fait qu'elles révèlent des rapports de pouvoir, des conflits ou encore des relations de réciprocité qui relient les principaux acteurs des territoires étudiés, usagers et/ou gestionnaires de l'espace d'altitude. L'étude de ces relations impliquant le pastoralisme nous montre ainsi la place de cette activité et des différents groupes d'acteurs sur le territoire, leurs rapports de force et les stratégies mises en œuvre pour prendre en compte les effets positifs et négatifs de l'activité pastorale.

Nous avons donc pris le parti de nous concentrer sur ces relations singulières et dominantes au travers tout d'abord de deux cas d'étude portant sur nos deux terrains principaux, Peyragudes et Larrau.

Nous étudierons dans un premier temps les relations entre pastoralisme et tourisme aménageur sur la zone d'étude de Peyragudes. Ces relations prennent plus particulièrement corps au travers des démarches de restauration écologique des pistes de la station de sports d'hiver qui chevauchent les zones utilisées par le pastoralisme. Acteurs du pastoralisme et acteurs du domaine skiable sont alors confrontés à la gestion et la pérennisation d'une ressource en herbe, agricole pour les uns, environnementale et paysagère pour les autres.

Nous nous pencherons dans un second temps sur les relations entre pastoralisme et activités récréatives et environnementales sur la commune de Larrau. Celles-ci se matérialisent avec force au niveau du secteur d'Iraty, plus particulièrement sur les estives et le col d'Orgambideska qui constituent un nœud d'activités au sein des 5 815 ha d'estives communales et syndicales cadastrées sur la commune de Larrau. Ces relations révèlent notamment le rapport de force ancien existant au sein même du monde pastoral, entre les éleveurs larraintars et la Commission syndicale du Pays de Soule.

Nous verrons que les stratégies de gestion des relations pastoralisme/tourisme et de régulation du multi-usage varient d'un territoire à l'autre. Les relations analysées peuvent donner lieu à l'élaboration de stratégies permettant aux protagonistes de prendre en compte les effets positifs et/ou négatifs du pastoralisme

par le biais de démarches engageant la coopération entre les acteurs. Cependant, la coopération autour de la gestion des estives et du multi-usage n'est pas la norme sur nos terrains d'étude et dépend d'un ensemble de facteurs de succès que nous tenterons de mettre en évidence.

Dans l'ultime chapitre, nous verrons, à travers des modèles paysagers portés par les acteurs enquêtés sur l'ensemble des terrains d'étude, que les estives et les effets du pastoralisme sur ces espaces sont l'objet d'approches diverses qui reflètent les rapports pouvoir locaux. Les modèles paysagers véhiculés ou défendus par les acteurs locaux s'accompagnent de stratégies de développement variées et parfois antagonistes. Chaque modèle est ainsi porteur de rôles et de places diversifiés pour le pastoralisme. La mise en évidence et la catégorisation de ces divers modèles paysagers et des groupes d'acteurs qui les véhiculent permettent ainsi de mieux comprendre la place du pastoralisme dans les territoires d'étude.

Là encore, il semble que l'existence ou la mise en place de modalités d'échange et de coopération entre acteurs divers porteurs de modèles et de stratégies différentes constitue une piste d'action permettant de définir collectivement la destination des estives en intégrant l'ensemble des usages et des enjeux dont elles sont le siège.

Chapitre préalable

IDENTIFICATION ET CARACTERISATION PRELIMINAIRES DES EFFETS MULTIPLES DU PASTORALISME PYRENEEN

Les entretiens semi-directifs menés sur nos quatre terrains d'étude font apparaître un ensemble d'effets positifs et négatifs attribués à l'activité pastorale par les usagers des zones d'estive. Les données intermédiaires recueillies en vue des ateliers de travail en groupe à l'issue des quatre séries longues et courtes d'entretiens témoignent de cet ensemble d'effets que l'on voit apparaître au fil du discours des personnes enquêtées. Nous avons mis en évidence un certain nombre d'effets du pastoralisme⁹⁹ identifiés par les acteurs lors de nos entretiens individuels :

- **Entretien de l'espace**
- **Maintien de l'accès à la montagne**
- **Contribution à l'attractivité touristique du territoire**
- **Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques**
 - sur les tapis de remontées mécaniques, sur les zones urbanisées du domaine skiable
- **Maintien d'un paysage diversifié**
- **Dégâts environnementaux**
 - En lien avec les pratiques sanitaires individuelles (utilisation de vermifuges à effet retard)
 - En lien avec la transmission de maladies entre animaux domestiques et faune cynégétique
 - Dégradation de la qualité des ruisseaux en lien avec la stagnation des troupeaux
 - Sur les zones de restauration écologique en station
- **Contribution à l'économie locale**
- **Accidents entre animaux domestiques (bovins) et activités récréatives**
- **Participation à la sécurisation de l'espace montagnard**
 - Protection contre les avalanches
 - Protection contre les incendies amplifiés par l'embroussaillage
- **Maintien du tissu social local**
- **Réalisation d'économies**
 - de broyage de la végétation
 - vis-à-vis de la protection contre les risques d'avalanches ou d'incendies
- **Maintien des pratiques collectives**
- **Incidences liées à la pratique de l'écobuage**
 - sur la forêt (débordements des feux pastoraux sur les forêts)
 - en lien avec le tourisme (sentiment d'insécurité, méconnaissance et risque)
- **Incidences liées au sous-pâturage**
- **Préservation d'une certaine biodiversité**
- **Incidences liées au surpâturage**
 - sur la forêt (limitation de la régénération forestière)
 - sur les sols (dégradation des sols, apparition de sol nu)
- **Contribution à la perpétuation du patrimoine local**
- **Amélioration du bien-être des animaux domestiques**
- **Elaboration de produits à forte valeur ajoutée**

⁹⁹ Les effets présentés ici correspondent aux effets énoncés par les acteurs enquêtés lors des entretiens individuels et présentés aux groupes lors des séances de travail collectif sur les quatre terrains d'étude. Ils étaient alors présentés de manière aléatoire pour ne pas induire le travail de classement réalisé au cours des réunions de travail en groupe.

Cette liste nous renseigne sur la diversité des impacts de l'activité pastorale sur les estives et sur leurs usagers multiples. Certains effets, à l'image de la contribution du pastoralisme à l'entretien de l'espace, de la contribution à l'économie locale ou encore du maintien d'un paysage diversifié, apparaissent de manière quasi systématique dans le discours des acteurs enquêtés. D'autres, comme l'effet relatif à l'amélioration du bien-être des animaux ou bien aux dégâts causés par le surpâturage sont identifiés de manière relativement marginale. Par ailleurs, les formulations globales ainsi présentées cachent en réalité une diversité de perceptions et de significations individuelles quant aux impacts et à la place du pastoralisme dans la gestion des espaces d'altitude, dans la société et dans l'économie locales. L'un des objectifs majeurs de nos séances de travail en groupe était donc de créer un espace de discussion et de confrontation des points de vue, afin de mettre en évidence les divergences et les points de rencontre entre acteurs gestionnaires et usagers des espaces pastoraux au sujet des effets multiples du pastoralisme. En effet, nous souhaitons obtenir une représentation collective de l'impact local du pastoralisme sur l'espace et sur ses usagers divers mais également créer les conditions d'échange, voire de coopération entre acteurs en vue d'améliorer la prise en compte de l'activité pastorale à l'échelle locale.

Au-delà de leur intérêt en matière de développement, ces réunions nous ont permis de confirmer la dimension territorialisée des effets du pastoralisme. Ceux-ci s'expriment différemment selon l'espace, les activités et les enjeux dominants dont il est le siège et selon les caractéristiques du pastoralisme (type de système pastoral et pratiques spécifiques).

Nous avons ainsi constaté que le travail de groupe permettait de faire évoluer les significations subjectives des acteurs individuels au contact des autres, pour aboutir à une vision enrichie des effets multiples du pastoralisme et de leurs déclinaisons locales. Le travail collectif a fait apparaître le caractère profondément relationnel des effets du pastoralisme qui mettent en lien les usagers d'un espace en partage. Il a également permis d'aboutir à des pistes d'action à mettre en œuvre en vue d'une meilleure prise en compte des relations entre les usagers divers des estives et le pastoralisme.

Au travers de cette partie préalable, nous présenterons cet ensemble de résultats à l'aide d'exemples tirés en majeure partie de nos quatre séances de travail en groupe¹⁰⁰.

¹⁰⁰ Les résultats complets des séances de travail en groupe menées sur chacun de nos quatre terrains sont présentés dans les sous-parties I, II, III et IV de la deuxième partie du **TOME II**.

1. Des effets fortement territorialisés ...

1.1. ... Qui varient en fonction de l'espace considéré

La nature et l'intensité des effets du pastoralisme varient tout d'abord selon l'espace considéré.

L'effet relatif à la contribution du pastoralisme à l'accès à la montagne en est un exemple probant. Lors de notre séance de travail collectif ariégeois, les acteurs du Plateau de Beille¹⁰¹ ont souligné l'importance de la contribution du pastoralisme au maintien de l'accès à la montagne. L'accès était alors défini selon deux modalités : comme accès « physique » (ou « réseau ») et comme « accès au multi-usage ». Sur le Plateau de Beille la contribution du pastoralisme au maintien de l'accès physique se spatialise en fonction de la zone d'estive considérée¹⁰². Sur les surfaces d'estive orientales de Luzenac-Unac, les moins concernées par le nœud d'activités constitué par le plateau, la contribution du pastoralisme à l'entretien des chemins et au maintien de l'accès physique est envisagée par les acteurs comme relativement importante étant donné le nombre limité de pistes d'accès et d'accès routiers aux estives concernées. L'ensemble des accès est ainsi utilisé et entretenu par les éleveurs, le gardien et les troupeaux (ramassage des arbres, conduite des troupeaux, dérivation des cours d'eau, etc.). En revanche, dans le cas des surfaces de Pech-Verdun, la contribution du pastoralisme à l'accès physique est nuancée par la présence d'un réseau routier et d'un réseau de pistes (carrossables et non-carrossables) relativement dense qui canalise la circulation et le déplacement des troupeaux sur les accès principaux tout en limitant l'entretien des sentiers secondaires notamment situés dans le bas des estives. L'accès au multi-usage est quant à lui défini par les acteurs du Plateau de Beille comme la contribution du pastoralisme à l'accès des autres usagers aux estives. Les participants de la séance ariégeois rejoignent ainsi ceux de la réunion basque qui envisagent l'accès de divers usagers à la montagne comme un élément à canaliser et à encadrer afin de limiter les conflits d'usage entre les activités récréatives et le pastoralisme. Mais, alors que les conflits d'usage identifiés sur le Plateau de Beille émanent plus particulièrement de la proximité entre le bétail (plus particulièrement les bovins) et les visiteurs sur des points de rencontre entre usagers comme les zones de parking ou certains équipements pastoraux (parcs de contention), les points de friction des estives de Larrau concernent quant à eux la pratique de l'écobuage, souvent méconnue des visiteurs et créatrice de tensions.

¹⁰¹ Une présentation de la zone d'étude du Plateau de Beille est fournie en sous-partie IV de la deuxième partie du **TOME II**.

¹⁰² Des cartes de localisation des différentes zones d'estive du Plateau de Beille et des accès (sentiers, pistes carrossables, pistes secondaires, etc.) présents sur cet espace sont fournies en sous-partie IV (paragraphe 3.3.1.) de la deuxième partie du **TOME II**.

Les caractéristiques de l'espace considéré, son relief, son climat et les dynamiques de recouvrement végétal qui en découlent modifient également les modalités d'expression des effets du pastoralisme.

Dans le cas du Plateau de Beille, l'importance de l'effet relatif à l'accès à la montagne et des questions concernant l'encadrement de l'accès et la canalisation des usagers s'explique notamment par le relief. En effet, la facilité d'accès au Plateau et sa topographie conduisent les visiteurs à s'éloigner des chemins balisés malgré leur nombre élevé. Cette utilisation extensive du plateau par diverses activités récréatives augmente les risques d'accidents entre animaux domestiques et visiteurs. Dans le cas des estives de Larrau, les acteurs évoquent le rôle de l'altitude et du climat favorables à l'augmentation rapide du recouvrement végétal. Ils attribuent de ce fait une grande importance à l'entretien de l'espace permis par l'activité pastorale. Celle-ci limite selon eux des dynamiques de recouvrement végétal plus rapides que dans les zones de plus haute altitude ou dans les montagnes sèches. Par ailleurs, l'altitude des estives de Larrau et le climat relativement humide (en lien avec les influences océaniques) limitent fortement la survenance d'incendies. La contribution du pastoralisme à la protection contre les incendies est donc jugée par les acteurs comme peu significative sur ce secteur.

Enfin, les enjeux environnementaux, comme la présence de certaines espèces protégées par un cadre réglementaire vont avoir un impact sur l'identification et sur la reconnaissance de certains effets du pastoralisme. Dans le cas des estives de Larrau, la présence d'un site de reproduction du Gypaète barbu en zone d'estive fait l'objet d'un Arrêté de protection biotope qui limite la circulation de véhicules et la pratique de l'écobuage sur les zones concernées¹⁰³. La pratique du feu pastoral est ainsi considérée par la puissance publique comme potentiellement perturbatrice pour ces animaux.

1.2. ... Qui varient en fonction des activités et des enjeux dominants les estives

La nature et l'intensité des effets du pastoralisme varient en outre selon les activités et les enjeux qui marquent les espaces considérés.

Dans le cas de Peyragudes, la présence du domaine skiable met au jour un certain nombre d'effets qui prennent une importance accrue dans le cas d'une co-présence station de ski/activité pastorale. Il s'agit d'une part de la contribution du pastoralisme à la réalisation d'économies de broyage et à la protection contre le risque d'avalanche. En effet, les exploitants du domaine skiable réalisent régulièrement des travaux de broyage de la végétation afin de limiter l'apparition d'herbes

¹⁰³ Le détail des enjeux environnementaux en présence sur les estives communales et syndicales de Larrau est fourni en sous-partie II (paragraphe 3.2.3.) de la deuxième partie du **TOME II**.

longues et de végétaux arbustifs qui limitent la tenue du manteau neigeux. Le pâturage des troupeaux est envisagé comme une action complémentaire vis-à-vis des travaux engagés par la station. L'activité pastorale permet d'entretenir les travaux de broyage réalisés et de limiter la réapparition d'une « végétation indésirable ». Sur l'espace nordique du Plateau de Beille, bien que l'effet relatif à la protection contre les avalanches soit négligeable en lien avec le type de relief, les acteurs constatent également l'intérêt du pacage des animaux dans la limitation des travaux de broyage réalisés par les exploitants de l'espace nordique.

Les points d'attraction touristiques et les nœuds d'activités, à l'image du secteur d'estive concerné par les chalets d'Iraty sur la zone de « Larrau »¹⁰⁴ ou encore du domaine skiable de Peyragudes durant la saison estivale¹⁰⁵, constituent également des zones d'expression accrues de certains effets émis par l'activité pastorale. Ces zones de proximité évoquées (lors de la réunion ariégeoise), voire localisées (sur Peyragudes) par les acteurs lors des réunions de travail, sont marquées par l'apparition de tensions entre usagers concernant par exemple la pratique de l'écobuage ou encore la présence d'animaux lourds (bovins, équins) en liberté. Ces tensions émanent également de la présence de chiens non tenus en laisse par les visiteurs ou encore de la méconnaissance des pratiques pastorales qui conduit parfois les usagers récréatifs à se mettre en danger (dans le cas des feux pastoraux par exemple ou du contact avec le bétail). À l'inverse, ces points de rencontre peuvent constituer, selon les acteurs, une source de revenus supplémentaire qui améliore la participation du pastoralisme à l'économie locale ainsi que sa contribution à l'attractivité touristique par la production et par la valorisation des produits fromagers auprès des visiteurs (exemple des cabanes avec ateliers de transformation fromagère comme le Refuge de l'Auroise à Peyragudes). Les nœuds d'activité constituent donc des zones où les relations conflictuelles ou synergiques s'expriment avec le plus de force.

1.3. ... Qui varient en fonction des caractéristiques de l'activité pastorale

Sur le terrain basque ainsi que sur ceux de Peyragudes et de Mantet, un certain nombre d'acteurs (élus, gestionnaires d'estive ou encore certains éleveurs) associent la plus-value et l'attractivité touristique aux systèmes ovins laitiers avec activité de traite et de transformation fromagère en estive. La transformation fromagère est envisagée par ces acteurs comme une manière de capter la clientèle présente sur place et de dégager du revenu par la valorisation directe des produits auprès des visi-

¹⁰⁴ Où se côtoient activité pastorale et activités récréatives concentrées sur le complexe d'Iraty. Voir sous-partie II (partie 3.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

¹⁰⁵ Où se côtoient notamment activité pastorale et activités d'aménagement et d'amélioration du domaine skiable. Voir sous-partie I (partie 3.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

teurs. L'activité de traite en estive est quant à elle considérée sur le terrain de Larrau comme une manière d'allonger la durée de la saison d'estive pour les brebis laitières améliorant ainsi l'entretien de l'espace par le bétail. À l'inverse, les systèmes laitiers qui estivent des animaux taris sur des périodes plus courtes¹⁰⁶ que les systèmes allaitants et les systèmes laitiers avec traite en estive sont jugés moins favorables à l'entretien de l'espace.

Certains éleveurs et agents de développement pastoral de la zone de Larrau mettent également en évidence l'amélioration de l'entretien de l'espace en lien avec la mixité des troupeaux présents sur les estives. L'utilisation des estives par les bovins, les équins et les ovins (les « trois dents ») permet selon ces acteurs de valoriser l'ensemble de l'espace pastoral des zones de basse altitude (valorisées par les bovins et les équins) aux zones de plus haute altitude à forte pente (valorisées par les ovins).

Les éleveurs et agents de développement pastoral des zones de Larrau et de Peyragudes évoquent également le recours aux races ovines locales (la Manech tête noire dans le cas basque ou encore la Tarasconnaise sur Peyragudes) comme une garantie de maximisation de l'entretien de espaces montagnards. Les races locales sont en effet jugées plus adaptées à la valorisation des pentes et des zones peu accessibles.

Au-delà du type d'espèce et du type de système pastoral, les acteurs soulignent également le lien entre certaines pratiques pastorales et l'émergence ou l'intensification de certains effets du pastoralisme. Lors de la séance de travail en groupe de Mantet, certains acteurs (l'éleveuse et le représentant de la Réserve naturelle nationale) soulignent l'importance de la présence d'un gardiennage salarié en estives qui permet selon eux de sécuriser l'espace pour les touristes par la garantie d'une présence humaine en haute montagne durant la saison estivale.

Les effets liés à la pratique du feu pastoral sont de plusieurs ordres. Les participants à la séance de travail en groupe de Larrau soulignent plus particulièrement les tensions entre usagers récréatifs et éleveurs en lien avec cette pratique favorable à l'entretien de l'espace et au renouvellement de la ressource pastorale mais méconnue des visiteurs et potentiellement dangereuse. Les participants à la séance de Mantet évoquent quant à eux l'abandon de cette pratique par les éleveurs locaux. Celle-ci est en effet jugée défavorable aux milieux et au renouvellement de la ressource fourragère en l'absence de pression pastorale suffisante.

L'importance accordée à la pression pastorale exercée sur les estives (taux de chargement et mixité des espèces) sur chacun des terrains est liée au niveau de sous-pâturage et de recouvrement végétal rencontrés sur des zones que les acteurs peuvent localiser : le bas des estives dans le cas du Plateau de Beille, les abords des villages dans le cas de Peyragudes ou encore certains cayolars dans le cas de Larrau.

¹⁰⁶ Sur des périodes de deux à trois mois pour les systèmes laitiers estivant des brebis taris contre quatre à cinq mois pour les autres systèmes (laitiers avec traite en estive ou allaitants).

Enfin, les participants à la séance de travail de Larrau montrent que l'effet relatif à la perpétuation du patrimoine se décline selon deux modalités propres au système local de gestion pastorale. Le patrimoine à perpétuer se compose ainsi selon les participants du patrimoine bâti constitué par les cabanes pastorales (dénommées « cayolars ») et du maintien des pratiques collectives liées à ces sous-unités de gestion de l'espace gérées en commun par des groupes d'éleveurs « cayolaristes »¹⁰⁷.

Cet ensemble d'exemples témoigne de l'existence, à l'échelle locale, d'une vision du « bon modèle pastoral » associé à certains systèmes pastoraux, à certains modes de gestion de l'espace et à certaines pratiques spécifiques jugés favorables à l'attractivité touristiques, à l'amélioration du revenu des éleveurs (et donc à la contribution à l'économie locale), à la perpétuation du patrimoine ou encore à l'entretien et à la sécurisation de l'espace.

2. De l'apprentissage mutuel aux pistes d'action collective

Les perceptions des participants à l'issue des séances de travail de groupe montrent que celles-ci ont été l'occasion d'enrichir leurs points de vue individuels et d'améliorer leur compréhension et leur reconnaissance des effets du pastoralisme¹⁰⁸. C'est la construction, au terme de chacune des séances, d'une représentation collective de l'impact du pastoralisme mise en lien avec les spécificités territoriales qui nous a permis de confirmer, de préciser et d'enrichir la liste d'effets produite à l'issue du traitement intermédiaire des entretiens individuels.

Ainsi, chaque effet du pastoralisme se décline en variantes individuelles et s'exprime différemment à l'échelle locale en fonction de l'espace considéré, des enjeux et des activités qui le dominent et des caractéristiques du pastoralisme qui le valorise. Les réactions des participants face au travail réalisé lors des quatre réunions montrent également le caractère interdépendant et relationnel des effets du pastoralisme.

On constate d'une part que les participants aux quatre séances de travail collectif ont tendance à regrouper systématiquement certains effets du pastoralisme. A titre d'exemple, les participants de la réunion de travail de Larrau s'accordent sur l'existence de deux groupes d'effets interdépendants. Ils identifient en premier lieu un « lot d'effets fondamentaux » du pastoralisme. Ces effets premiers sont de types économiques et sociaux, il s'agit de :

- la contribution à l'économie locale ;
- le maintien du tissu social local ;

¹⁰⁷ Des précisions sur le fonctionnement de ce système sont fournies dans le chapitre 7 – encadré 20.

¹⁰⁸ Ces perceptions sont détaillées en sous-parties I (paragraphe 4.3.5.), II (paragraphe 4.3.5.), III (paragraphe 4.3.6.) et IV (paragraphe 4.3.6.) de la deuxième partie du **TOME II**.

- le maintien des pratiques collectives ;
- la contribution à la perpétuation du patrimoine ;
- l'élaboration de produits à forte valeur ajoutée.

Ils identifient en second lieu un ensemble « d'effets secondaires » du pastoralisme dont l'émergence et l'intensité sont conditionnées par l'existence des effets premiers. Ces effets dits secondaires sont relatifs à l'entretien de l'espace, il s'agit de :

- l'entretien de l'espace ;
- le maintien d'un paysage diversifié ;
- la préservation d'une certaine biodiversité ;
- la participation à la sécurisation de l'espace montagnard ;
- les incidences liées à la pratique de l'écobuage (en lien avec le tourisme) ;
- le maintien de l'accès à la montagne ;
- la contribution à l'attractivité touristique.

Ce résultat collectif conduit les participants à privilégier une logique de soutiens publics pour le maintien de l'activité pastorale plutôt qu'une rémunération des services environnementaux ou paysagers, le maintien de l'activité en elle-même permettant selon eux de soutenir indirectement l'émission des effets secondaires relatifs à l'entretien de l'espace.

Au-delà de l'interdépendance entre effets, les participants aux séances de travail mettent d'autre part en évidence leur caractère éminemment relationnel, c'est-à-dire l'importance des groupes d'acteurs mis en relation par ces phénomènes.

En effet, lors des travaux de localisation des effets du pastoralisme sur la zone du Plateau de Beille, les participants témoignent de leurs difficultés à réaliser ce travail et soulignent l'intérêt de positionner les points de rencontres et de frictions entre usagers de l'espace (à l'image des zones d'attractivité touristique concernées également par des équipements pastoraux) plutôt que les effets du pastoralisme. Les effets du pastoralisme relient selon eux les usagers de l'espace et doivent être pris en compte non seulement par l'amélioration des dispositifs publics mais également par la coopération locale entre les représentants des activités en présence sur les estives. Les participants de Peyragudes et du Plateau de Beille témoignent en effet de l'interdépendance entre le pastoralisme et les exploitants du domaine skiable et de l'espace nordique. Les acteurs du Plateau de Beille proposent en outre une piste d'action reposant sur la gestion collégiale et pluriannuelle de l'espace nordique associant éleveur et Régie des espaces nordiques des vallées d'Ax.

L'intérêt de l'existence et de la perpétuation d'arènes de discussion et de travail collectif associant les gestionnaires et usagers multiples des estives est ainsi souligné par les participants aux séances de travail en groupe.

Les pistes d'action proposées par les acteurs à l'issue des réunions témoignent également de l'importance accordée à l'échange entre divers acteurs afin d'améliorer la prise en compte des effets multiples du pastoralisme. Outre la mise en

place d'une gestion collégiale de l'espace citée précédemment, les participants de Mantet évoquent, tout comme ceux du Plateau de Beille, l'importance du renouvellement ou de la mise en place de manifestations locales (fêtes de la transhumance, évènements reliés au pastoralisme et ouverts au public, etc.) afin de favoriser la communication entre acteurs du pastoralisme et usagers des estives. Les participants à la séance ariégeoise soulignent par ailleurs les besoins de formation et de sensibilisation autour de l'activité pastorale à mener en direction des habitants récemment installés dans les communes sièges des estives afin de limiter les conflits d'usage et de favoriser la prise de conscience de l'importance des effets multiples de l'activité pastorale.

Conclusion du chapitre préalable

Les entretiens semi-directifs et les séances de travail en groupe font ainsi émerger un certain nombre de résultats préliminaires.

Il s'agit d'une part de la territorialisation des effets du pastoralisme dont l'apparition et l'émergence dépendent de l'espace concerné, des activités qui s'y déploient et des enjeux qui s'y révèlent, ainsi que des caractéristiques du pastoralisme local.

L'association entre les entretiens individuels et les réunions de travail collectif montre d'autre part que chacun des effets identifiés cache une diversité de significations individuelles mises en commun et débattues lors des réunions. La mise en évidence de ces significations individuelles et subjectives permet d'enrichir les connaissances et la compréhension collective au sujet de la place du pastoralisme sur les estives.

Les travaux de groupe témoignent enfin du caractère interdépendant et relationnel des effets du pastoralisme. Ces effets, dont l'apparition et les modalités d'expression sont reliées à un ensemble de spécificités locales, émanent de la proximité entre usagers sur des espaces partagés. L'identification et la mise en relation de ces acteurs, usagers et gestionnaires des estives, constituent l'une des pistes d'action majeure permettant de prendre en compte les effets du pastoralisme.

L'analyse détaillée de nos entretiens semi-directifs nous a permis d'approfondir cet ensemble de résultats préliminaires et de révéler les trajectoires évolutives de certains types de relations entre le pastoralisme et les autres usagers des estives. Ces phénomènes relationnels qui impliquent la production d'effets positifs et/ou négatifs par le pastoralisme semblent évoluer dans le temps en fonction des coopérations que les acteurs parviennent à mettre en place pour les prendre en compte. Nous avons donc réalisé deux études de cas, sur nos deux terrains principaux de Peyragudes et de Larrau afin de montrer précisément dans quel cadre relationnel s'expriment les effets multiples du pastoralisme et d'analyser leurs évolutions et les modalités de prises en compte mises en place par les acteurs locaux sur chaque zone.

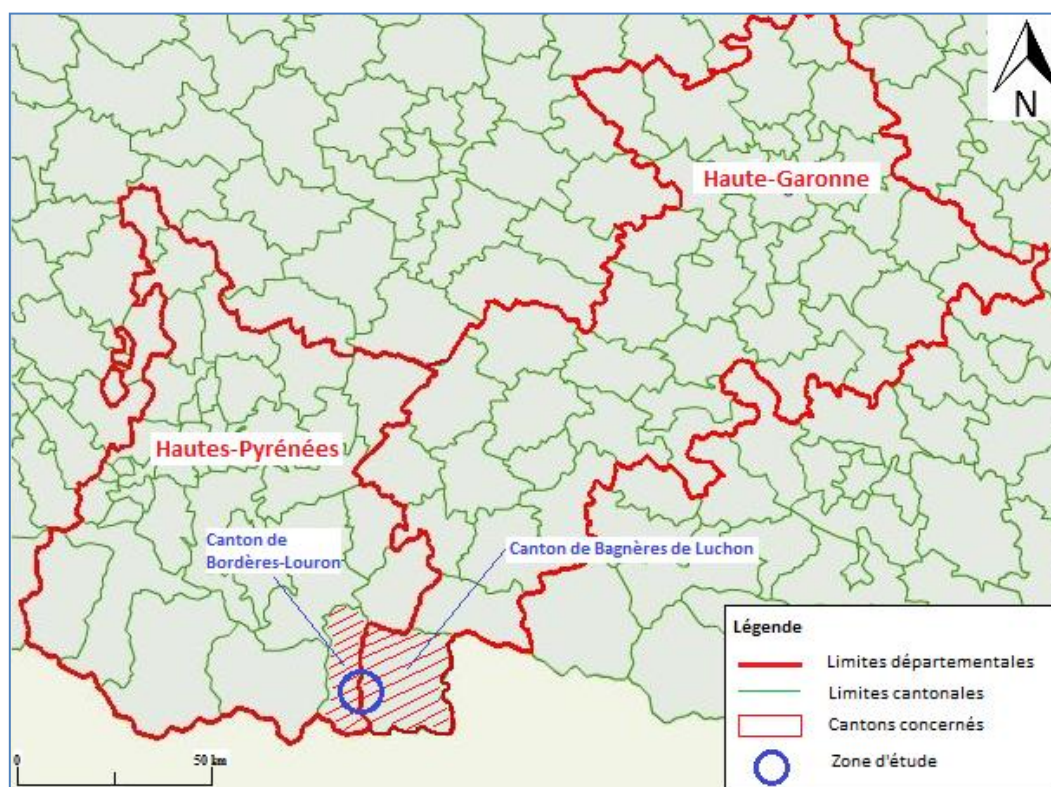
Chapitre 6.

LES ESTIVES DE « PEYRAGUDES », UN CADRE RELATIONNEL MARQUE PAR LA DOMINATION DU TOURISME AMENAGEUR, LE CAS D'UNE COOPERATION EN SUSPENS

1. L'influence des dimensions spatiale, temporelle et sociale sur le contexte relationnel de la zone d'étude

La station de sports d'hiver de Peyragudes se localise au sud de la frontière qui sépare les départements des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne, entre vallée du Louron (canton de Bordères-Louron) et vallée du Larboust (canton de Bagnères de Luchon).

Carte 12 : Localisation de la zone d'étude « Peyragudes » (Observatoire des territoires de la DATAR, LAZARO).



La vallée du Larboust est incluse administrativement au sein de la Communauté de communes du Pays de Luchon qui englobe les trois vallées de la Pique, d'Oueil et du Larboust. Néanmoins, alors que le « bas Larboust » représenté no-

tamment par les communes de Saint-Aventin, Cazeaux et Castillon de Larboust se polarise sur le centre économique luchonnais et la station de Superbagnères qui s'étend sur le territoire administratif de ces communes, le « haut Larboust », et plus particulièrement la commune de Gouaux de Larboust, propriétaire d'une partie de Peyragudes et partie prenante dans la Société d'économie mixte d'aménagement de la station, est économiquement tournée vers la vallée du Louron malgré son appartenance administrative et géographique au Pays de Luchon¹⁰⁹.

Le terrain d'étude comprend l'ensemble des unités pastorales situées à proximité directe de la station de Peyragudes ou en superposition avec le domaine skiable. Au total, cinq gestionnaires assurent et régulent l'utilisation pastorale des 2160 ha d'estives compris sur la zone d'étude. Il s'agit du Groupement pastoral ovin et bovin de Bassia, du Groupement pastoral bovin de Garin, de l'Association foncière pastorale de Germ-Louron, de la Communauté de communes de la vallée du Louron et de la commune de Loudervielle (GIP-CRPGE, 2013). Ces surfaces pastorales sont situées sur le domaine cadastral des quatre communes de Germ-Louron, Loudervielle, Gouaux de Larboust et Garin et concernent un ensemble de propriétaires, publics (communes, Communauté de communes de la vallée du Louron, surfaces domaniales) et privés¹¹⁰.

En dépit de l'historicité de l'activité pastorale sur le secteur, celle-ci, à l'instar d'un ensemble d'activités qui constituaient traditionnellement l'économie louronnaise (mines de manganèse, exploitation ardoisière, hydroélectricité, etc.) n'est plus aux fondements de l'économie locale (CLARIMONT et VLES, 2006). Il s'agit en effet d'un pastoralisme en déclin qui cohabite depuis le milieu des années 1960 avec un domaine skiable, tout d'abord scindé en deux, recomposé en 1977, puis restructuré à la fin des années 1980 et qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis lors, grâce à un investissement fort de l'intercommunalité et des dirigeants locaux dans l'économie touristique. La station de ski de Peyragudes se positionne d'ailleurs aujourd'hui sur le podium des stations de sports d'hiver pyrénéennes en matière de chiffre d'affaires (Socioprofessionnel du tourisme, entretien mené pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »). La force économique de la station¹¹¹ en fait un acteur majeur de la vallée louronnaise et, bien que ce type de tourisme aménageur ne fasse pas l'unanimité chez la diversité d'acteurs interrogés, force est de constater que

¹⁰⁹ Des précisions factuelles et chiffrées quant aux évolutions contrastées des vallées louronnaises et larboustoises sont fournies dans la sous-partie I (partie 3.1.) de la deuxième partie du **TOME II**.

¹¹⁰ La répartition spatiale des surfaces pastorales ainsi que des données chiffrées sur l'utilisation pastorale de notre zone d'étude sont fournies dans la sous-partie I (paragraphe 3.2.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

¹¹¹ Pour plus de précisions, voir la sous-partie I (paragraphe 3.2.3.) de la deuxième partie du **TOME II**.

Peyragudes, et plus particulièrement son institution de gestion la SEMAP¹¹², sont des acteurs locaux incontournables qui interviennent à tous les niveaux. Leur présence se manifeste tout d'abord à l'échelle valléenne, par la création d'un nombre important d'emplois directs et indirects¹¹³ permettant la fixation locale de la population et des services. Mais l'impact de la station de sports d'hiver est surtout tangible à l'échelle des espaces pastoraux. Il s'agit dans un premier temps d'un impact spatial qui se matérialise sur les 1500 ha du domaine skiable par un ensemble de pistes carrossables, de remontées mécaniques et d'infrastructures touristiques variées. Mais il s'agit également d'un impact sur la maîtrise du foncier. En effet, afin de stabiliser l'exploitation du domaine skiable dans le temps et dans l'espace, la CCVL a souscrit des baux emphytéotiques auprès d'une grande partie des collectivités propriétaires du foncier sur les surfaces de Peyragudes. Ces baux donnent à la CCVL, et par incidence à la SEMAP, la maîtrise foncière du domaine skiable et de son aménagement. C'est donc auprès de la CCVL (côté Hautes-Pyrénées) et de la commune de Gouaux de Larboust (propriétaire de la majeure partie du foncier côté Haute-Garonne) que l'ensemble des gestionnaires d'estive intervenant sur le domaine skiable signent une convention pluriannuelle de pâturage formalisant l'usage pastoral de cet espace.

Sur ce terrain d'étude, le domaine skiable représente un nœud d'activités sur lequel se croisent durant la saison estivale : troupeaux, éleveurs, pâtre, touristes, usagers récréatifs et personnel de la SEMAP participant aux travaux de restauration écologique, d'aménagement des pistes et des infrastructures touristiques. Cette proximité engendre la mise en relation directe de deux activités productives distinctes, l'une (le pastoralisme) agricole, ancienne et réputée douce pour l'environnement, l'autre (l'exploitation du domaine skiable) aménageuse, récente et dont l'impact paysager est particulièrement visible.

Ce partage de l'espace conduit à l'émergence d'un faisceau relationnel entre acteurs du pastoralisme et acteurs de la station dont l'intensité et la nature varient selon diverses modalités.

¹¹² La Société d'économie mixte d'aménagement de la station de Peyragudes fut créée il y a plus de 25 ans pour réunir les exploitants des deux versants de la station (Peyresourde côté Hautes-Pyrénées et les Agudes côté Haute-Garonne) au sein d'une seule institution de gestion. Le capital de la SEMAP est détenu à 80% par des collectivités publiques et se divise de la manière suivante : 40% du capital appartiennent au Syndicat mixte des Agudes qui réunit le Conseil général de la Haute-Garonne et la commune de Gouaux de Larboust ; 40% du capital appartiennent à la Communauté de communes de la vallée du Luron; 20% du capital appartiennent à Proxider qui n'est autre qu'une émanation d'ERDF. La SEMAP comporte également une association pour la promotion et le développement de la station (Elu local, entretien mené pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »).

¹¹³ En 2012, la SEMAP mobilisait 90 équivalents temps plein. Par ailleurs, un élu local estimait que le secteur des remontées mécaniques représentait à lui seul 180 emplois au total dont plus d'une trentaine étaient pérennisés à l'année. Le nombre total d'emplois direct et induits par le domaine skiable est évalué à hauteur de 450 emplois (Socioprofessionnel du tourisme et élu local, entretiens menés pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »).

Ces relations, leur diversité, leur nature et leur intensité varient tout d'abord dans l'espace.

« La particularité de ce territoire-là, c'est quand même ce qui crée des conditions un peu particulières, c'est la présence de la station de ski. Donc c'est quand même assez, au moins sur la partie euh... Balestas, Communauté de communes, c'est très marqué, après quand tu montes sur Germ, c'est peut-être un petit peu moins marqué... Donc là les externalités positives ou négatives vont quand même pas mal tourner autour de cette présence de... Le fait que l'estive soit aussi en grande partie le domaine skiable avec ses infrastructures, son besoin d'entretien, tu vois... Les risques qui du coup, les problèmes d'avalanches qui du coup se transforment en risques parce qu'il y a la station de ski... ».

Agent de développement pastoral 1

Les estives au contact direct de la station¹¹⁴, c'est-à-dire les surfaces pastorales utilisées par le Groupement pastoral de Bassia pour sa partie ovine, qui chevauchent le domaine skiable dans leur quasi-totalité, ou encore une petite partie des estives gérées par l'Association foncière pastorale de Germ-Louron, sont le siège de relations diversifiées et de forte intensité entre éleveurs et acteurs de la station.

Sur les quartiers ovins utilisés par le Groupement pastoral de Bassia, les relations sont de plusieurs ordres. On rencontre tout d'abord un certain nombre de conflits d'usage localisés, le plus souvent réglés entre les usagers directement concernés. A titre d'exemple, les acteurs enquêtés nous font part de la présence de situations conflictuelles générées par le partage de l'espace avec les activités touristiques et liées d'une part aux dégradations causées par les troupeaux sur certaines infrastructures touristiques (tapis de remontées mécaniques, halls d'immeubles) et d'autre part à la présence d'activités récréatives (parapentistes, randonneurs accompagnés de chiens) et de travaux d'aménagement ou d'amélioration du domaine skiable qui peuvent perturber la tranquillité des troupeaux.

« Bon vous savez le parapente, après le VTT, les randonneurs bien sûr, mais bon ça se passe pas trop mal quoi ! (...) Bon et après bien sûr on est toujours en relation avec la station, qui gère un petit peu ça, ce qui fait que bon on fonctionne quand même... (...) quand il y a un souci, on se met autour de la table pour en discuter quoi ».

Gestionnaire d'estive 1

« Le moyenne et la haute montagne, ce sont les gens qui travaillent sur les stations qui font les travaux d'été, pistes et remontées mécaniques, l'agropastoralisme, les gens qui sont des promeneurs, des randonneurs, les gens qui font du sport, VTT, parapente ou autre et voilà. (...) Un parapente peut effrayer un troupeau, voilà, une clôture électrique mise pour protéger un chantier peut avoir une incidence parce que les troupeaux, vous avez beaucoup de troupeaux qui viennent de la plaine aussi, et et cetera, donc pas habitués à un certain nombre de choses, par conséquent il peut y avoir cette difficulté donc il faut se supporter les uns les autres. C'est pas toujours facile mais voilà ».

Elu 1

¹¹⁴ Afin de localiser les différents secteurs d'estive et les gestionnaires associés, des cartes sont fournies en sous-partie I (paragraphe 3.2.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

Sur les quartiers pastoraux chevauchant directement le domaine skiable, les relations entre les acteurs du pastoralisme et de la station se manifestent également par des formes « d'échanges de bon procédés ». En effet, éleveurs et représentants du domaine skiable s'accordent pour reconnaître les effets bénéfiques de la présence des troupeaux sur la limitation du recouvrement végétal. L'action du pastoralisme permet ainsi de limiter les opérations de broyage réalisées par la station ou encore de maintenir leur effet dans le temps. Ces opérations de broyage ont pour but principal de maintenir une strate herbacée relativement rase afin que le tapis végétal puisse « accrocher » le manteau neigeux. La présence des troupeaux permet ainsi la réalisation d'économies de broyage pour la SEMAP et participe, de manière complémentaire à l'action de broyage et aux ouvrages RTM existants, au maintien du manteau neigeux et à la limitation des risques d'avalanche sur une zone très fréquentée l'hiver. La présence des troupeaux est donc envisagée comme un besoin de la station. Ce besoin se spatialise sur le domaine skiable lui-même, mais également sur les versants montagneux jouxtant les routes d'accès à la station. C'est sur ces zones que se cantonnent les troupes ovines de Bassia ainsi que l'un des troupeaux bovins du Groupement pastoral de Garin et une partie du bétail accueilli par la commune de Loudervielle.

« Il faut bien le pacager pour que ça fasse tapis, pour pas que ça glisse ! (...) Oui mais moi je sais pas s'ils l'ont remarqué la commune de Loudervielle un truc comme ça, depuis qu'il y a mes vaches là, il y a moins de coulées dans la combe là. (...) Ils ont fait la nouvelle route par en bas pour désenclaver la station au cas où... Pour des périodes un peu critiques. Et moi je le vois, depuis qu'il y a les vaches, je l'ai vue redescendre la neige, barre la route deux ou trois fois mais pas, pas comme avant, avant c'était systématiquement » !

Eleveur 1

« On en discute mais tout le monde en est conscient que tout ce qui est vraiment pentu, si il y a un troupeau de moutons, la neige reste plus collée ! Il y a des petits chemins qui se font, l'herbe est plus pacagée donc, parce que il y a certains endroits où, surtout il y a trois ou quatre ans quand il y avait moins de moutons, beh la station avait été obligée de broyer parce que sinon l'hiver, il y avait certaines petites parties où ça faisait pas des avalanches mais coulées, mais maintenant qu'il y a les moutons, ils auront moins besoin »...

Gestionnaire d'estive 1

« En dehors de la saison d'hiver, il y a bien sûr les troupeaux hein, il y a donc une activité agropastorale, et qui est bénéfique pour les exploitants des stations de sport d'hiver, hein! Parce que si ils doivent se payer l'entretien des estives, couper l'herbe et cetera, parce que bon, si vous laissez à l'abandon, l'herbe heu... C'est de l'herbe à avalanches quoi, c'est des grandes herbes et cetera donc les troupeaux entretiennent, entretiennent tout ce qui est, tout ce qui est pistes, tout ce qui est les estives, tout ce qui est domaine quoi donc la présence des animaux non seulement est nécessaire, mais elle est vraiment bienvenue quoi, elle est indispensable quoi! »

Elu 1

« Il vaut mieux des tondeuses à quatre pattes que des engins mécaniques qui vont tondre hein ! C'est vraiment... Bon en plus à travers la fréquentation par les troupeaux il y a fumure des estives, il y a transport de

graines, il y a tout un ensemble. (...) C'est indéniable qu'une station qui a du pastoralisme est beaucoup plus favorisée que là où il n'y en a pas ».
Représentant de l'ingénierie écologique 1

Le pastoralisme est ainsi considéré comme bénéfique pour le domaine skiable qui, malgré son emprise spatiale, rend un certain nombre de services, directs ou indirects aux éleveurs et au pâtre utilisateurs des quartiers ovins de Bassia. Ces services garantissent une certaine réciprocité entre ces acteurs. Ils se traduisent notamment par l'électrification ou l'adduction d'eau sur l'une des cabanes pastorales de la zone, par le broyage de la végétation ligneuse qui augmente la surface herbacée et donc la ressource pastorale disponible, mais également par la création de pistes d'accès diverses au domaine skiable qui, bien que limitant le libre parcours des troupeaux et rendant plus laborieuse encore la conduite du bétail sur une zone de multi-usage, offrent aux éleveurs et au berger de Bassia un accès simplifié à la quasi-totalité des zones d'estives valorisées par le bétail.

Cependant, et malgré l'existence d'une réciprocité informelle, et parfois même indirecte, prenant la forme d'un « échange de bon procédés » plus ou moins intentionnel, les quartiers ovins de Bassia sont également le siège de tensions profondes. Celles-ci sont liées au rejet de la politique de développement de la station par l'un des représentants du Groupement pastoral, en opposition récurrente avec la stratégie d'aménagement touristique du domaine skiable. Ces conflits politiques qui ont, pour certains, abouti à des actions en justice, créent un contexte de crispation et de limitation importante du dialogue entre les acteurs de la SEMAP et les éleveurs utilisateurs de la ressource pastorale sur le domaine skiable. La réciprocité constatée sur ces espaces en matière d'entretien et de services rendus bilatéralement prend de ce fait une place très secondaire au regard de la situation conflictuelle existante. Ce contexte affecte par incidence l'ensemble des éleveurs utilisateurs du Groupement pastoral (locaux et extérieurs) et se traduit par une bataille symbolique concernant la maîtrise du foncier et l'utilisation estivale de l'espace. Alors que les éleveurs locaux du quartier ovin de Bassia revendiquent leurs droits d'usage leur donnant un accès, voire selon certains, une primauté d'utilisation et une légitimité inébranlable sur les estives, les représentants de la station et de la Communauté de communes de la vallée du Louron disent quant à eux « tolérer » la présence d'une activité pastorale sur le domaine skiable par l'application d'une « interprétation extensive » des droits d'usage, considérés comme des « privilèges » vis-à-vis du droit en vigueur. Ces tensions politiques se cristallisent ainsi par une référence quasi-systématique dans le discours des acteurs concernés à la maîtrise du foncier comme condition de la légitimité quant à la gestion et à l'occupation de l'espace, par le biais d'une valorisation de la ressource fourragère sur un espace à vocation pastorale pour les uns, ou bien par le biais de la réalisation d'aménagements touristiques sur un espace à haute potentialité économique pour les autres.

La persistance de ce contexte conflictuel dans le temps a donné lieu à un changement d'attitude de la part des protagonistes, renforçant d'autant plus le rapport de force station/pastoralisme. En effet, la rupture du dialogue sur les quartiers

ovins de Bassia a conduit à une certaine opacité quant à la gestion pastorale de cet espace pour les gestionnaires du domaine skiable.

« De toutes manières actuellement il n'y a pas de dialogue, c'est vite vu, le dialogue c'est par courrier. (...) Mais la station a jamais compris, elle sait pas quel est son interlocuteur, elle sait pas qui est utilisateur d'estive elle est pas dedans... »
Agent de développement pastoral 2

Cette opacité, couplée à l'opposition politique vis-à-vis de la stratégie d'aménagement du domaine skiable émanant de l'un des principaux représentants des éleveurs sur la zone en question, a progressivement mené les acteurs de la station, et plus particulièrement la Communauté de communes de la vallée du Louron, à adopter une stratégie de reprise en main de la gestion pastorale de l'espace. Ceci s'est tout d'abord traduit par une formalisation de l'utilisation pastorale des surfaces concernées via la signature par les gestionnaires d'estive d'une Convention pluriannuelle de pâturage auprès de la Communauté de communes de la vallée du Louron sur les zones au niveau desquelles cette dernière était preneuse d'un bail emphytéotique¹¹⁵. Cette stratégie s'est également matérialisée par l'investissement de la Communauté de communes de la vallée du Louron dans le développement pastoral via la construction d'un atelier de transformation fromagère et d'une cabane associée au niveau des quartiers d'estive de Balestas sur lesquels elle possède des surfaces en propriété propre. La réalisation de ce projet et sa finalisation mi-2013 ont permis à la collectivité de réaffirmer sa position politique en faveur de la reprise agricole sur son territoire, mais également de reprendre la main sur la gestion et l'utilisation pastorale des surfaces d'estive en menant une politique volontariste dirigée en faveur des systèmes laitiers. Ce pôle fromager a permis d'accueillir dès la saison d'estive 2013 un éleveur gersois accompagné de son troupeau de 180 brebis laitières.

¹¹⁵ Sur les zones en question, les éleveurs des Groupements pastoraux de Garin et de Bassia signaient préalablement les Conventions pluriannuelles de pâturage auprès de la commune de Loudervielle, propriétaire du foncier.

« Si vous voulez, il y a des terres, l'objectif c'est de les entretenir, c'est de faire des produits qui puissent se vendre, parce qu'il y a quand même à proximité une population à qui ça peut être vendu, donc permettant aux gens de vivre, mais aussi à terme, parce que l'exploitant qui sera là-haut à la bergerie-fromagerie ne pourra pas y être à l'année, bon donc il faudra bien trouver des terres dans la vallée, donc c'est de trouver quelque chose qui soit viable pour un éleveur, un agriculteur ».

Elu 1

Cette orientation vers un système pastoral laitier avec transformation fromagère et commercialisation en estive est aussi un moyen pour « rentabiliser » l'utilisation pastorale du domaine skiable en y associant des produits transformés hautement valorisables auprès du tourisme estival. Elle est également envisagée comme un facteur supplémentaire d'attractivité pour cet espace aménagé. Cependant, pour un certain nombre d'éleveurs utilisateurs des surfaces en question, l'arrivée d'un nouvel éleveur sur le quartier de Balestas, qui plus est laitier¹¹⁶ et extérieur au territoire, a été synonyme de concurrence pour la ressource fourragère pourtant abondante et sous-utilisée au sein de la zone d'étude d'après le diagnostic pastoral réalisé par le GIP-CRPGÉ en 2012/2013¹¹⁷. La nature pastorale de ce projet de développement alliant logique agricole et touristique place ainsi la Communauté de communes louronnaise, et par incidence les gestionnaires de la station, en situation de quasi-omnipotence sur le territoire du domaine skiable, maîtrisant désormais, outre les aménagements touristiques, la gestion et l'utilisation pastorale des surfaces d'estive.

Le contexte est bien différent sur les estives gérées et utilisées par la partie bovine du Groupement pastoral de Bassia, par le Groupement pastoral de Garin ou encore sur les surfaces gérées en direct par la commune de Loudervielle. Sur ces espaces, les acteurs du pastoralisme témoignent d'un nombre relativement réduit de relations avec les représentants du domaine skiable, ces relations se limitant la plupart du temps aux formalités administratives¹¹⁸, à des problèmes ponctuels réglés « à l'amiable », voire à la limitation la plus drastique par la pose d'une clôture. La clôture est alors envisagée comme un élément spatial réduisant physiquement et symboliquement à leur minimum les interactions avec le domaine skiable, allant jusqu'à ga-

¹¹⁶ Les brebis laitières nécessitent une ressource fourragère plus abondante et plus diversifiée que les brebis allaitantes.

¹¹⁷ Le diagnostic pastoral commandé par la communauté des communes de la Vallée du Louron au GIP-CRPGÉ et mené parallèlement au projet de cabane fromagère a montré que, sur les secteurs de Balestas et de « la station », soit environ 450 ha compris dans notre zone de travail, le niveau de chargement correspondait à 55 % de la ressource fourragère théoriquement disponible (les besoins des troupeaux ont été estimés à 118 500 UFL tandis que la ressource disponible était, quant à elle, estimée à 220 000 UFL).

¹¹⁸ La signature des Conventions pluriannuelles de pâturage entre communes ou Groupements pastoraux gestionnaires et collectivités membres de la SEMAP (CCVL et commune de Gouaux de Larboust) par exemple.

rantir la neutralité des acteurs face à la situation conflictuelle existante sur les estives ovines de Bassia.

« Après nous, on rentre pas dans le domaine skiable trop, on s'arrête juste avant, alors nous ça nous concerne pas, ça concerne juste le groupement de Bassia. (...) C'est une limite avec la station, il y a des protections à l'entrée de la station, c'est fermé là » !

Éleveur 1

« C'est le groupement qui fait ce qu'il veut, on est pas embêtés pour ça... (...) Non ! Mais il n'y a pas la station là ! Nous on a rien à voir avec la station ! »

Gestionnaire d'estive 2

Ainsi, les relations entre les éleveurs de Bassia et les représentants du domaine skiable se réduisent à un échange informel, voire non intentionnel, de bons procédés dans un contexte conflictuel de limitation du dialogue. Les relations entre les éleveurs de Garin, Loudervielle, de la partie bovine de Bassia et les représentants de la station quant à elles, sans être conflictuelles, se limitent au strict minimum. La situation est très différente sur les surfaces de l'AFP de Germ-Louron.

En effet, au-delà de la dimension spatiale, la diversité, la nature et l'intensité des relations pastoralisme/station varient également en fonction de la position sociale et politique des gestionnaires d'estive. Alors que l'opposition politique de l'un des représentants du Groupement pastoral de Bassia donne une tournure conflictuelle aux relations station/pastoralisme et limite fortement les échanges à l'échelle des quartiers ovins de notre zone d'étude, la pluriactivité du président de l'AFP de Germ-Louron, à la fois chef des pistes sur la station et éleveur ovin président de l'AFP et utilisateur des estives afférentes, renforce positivement les liens qui unissent les deux groupes d'acteurs.

« D'ailleurs je veux dire, le cadre de la station aussi est président des 4 Véziaux de Loudenvielle, donc on, on est quand même et puis après on est, bon moi j'y suis en plein dedans, mais beaucoup de gens là-haut sont issus aussi de, du milieu agricole ou de(...) Ou de par la famille, ça facilite un peu les choses ! »

Gestionnaire d'estive 3

« Le directeur de la station sa famille c'était aussi des éleveurs, le chef pisteur, le patron des pistes, c'est un éleveur ! C'est encore un éleveur, la plupart des gens qui travaillent autour d'eux, ils sont ou éleveurs ou issus de familles d'éleveurs ! Donc culturellement, ya pas de difficultés ».

Elu 1

Ainsi, l'AFP de Germ Louron est le siège d'une véritable entente formalisée entre éleveurs et acteurs de la SEMAP qui se matérialise notamment par l'intervention de la SEMAP sur les travaux d'aménagement pastoraux réalisés sur les surfaces gérées par l'AFP. Cette dernière confie en effet à la SEMAP certains travaux concernant par exemple la restauration, la mise en place de clôtures ou encore la construction de cabanes pastorales. Outre cet aspect économique, l'entente entre

les acteurs se manifeste également dans le discours de leurs représentants qui envisagent leurs relations en complémentarité voire en interdépendance. Dans ce cas, les échanges entre acteurs sont formalisés et les questions relatives à la maîtrise du foncier ou encore au respect des droits d'usage n'apparaissent pas dans le discours. Ainsi, le statut multi-positionnel du président de l'AFP, entre monde pastoral et domaine skiable, permet l'installation d'une véritable coopération entre les acteurs qui est certes renforcée par la situation géographique de l'AFP de Germ-Louron dont les surfaces ne sont que peu concernées par le domaine skiable contrairement aux quartiers ovins de Bassia.

Nous rencontrons donc sur une même zone d'étude des situations relativement diversifiées où les relations entre acteurs du pastoralisme et acteurs du domaine skiable oscillent entre interdépendance et rupture du dialogue, réciprocité et conflits d'usage, véritables synergies et rapports de force marqués par la domination des acteurs de la station. Cette première esquisse du système social et du faisceau relationnel en présence sur les estives de Peyragudes permet de saisir la complexité et l'imbrication des relations entre acteurs ainsi que la dimension spatiale, temporelle et sociale de ces relations. Leurs caractéristiques se révèlent intimement liées à la situation géographique des surfaces pastorales concernées, à l'évolution dans le temps de la stratégie et des comportements des acteurs et à la position sociale des principaux protagonistes. On note également que dans un contexte conflictuel tel que celui qui existe au sujet des surfaces pastorales ovines de Bassia, le rapport de force entre les acteurs s'exprime plus particulièrement par le recours aux droits d'usage ou encore aux documents juridiques attestant la maîtrise du foncier, envisagée comme la garantie de la légitimité voire de la supériorité d'une des activités (que ce soit le pastoralisme ou le tourisme aménageur) sur les autres.

Afin d'approfondir notre approche relationnelle des rapports pastoralisme/tourisme aménageur sur cette zone d'étude, nous avons fait le choix d'étudier en détail l'un des éléments les plus caractéristiques dans le discours des personnes interrogées. Il s'agit de la revégétalisation qui est une démarche de restauration écologique entreprise par les stations de ski afin de reconstituer le couvert végétal sur les zones remaniées ou dégradées suite aux travaux de remodelage des pistes skiabiles (terrassements) ou d'aménagements touristiques (remontées mécaniques...). En occupant une partie des surfaces montagnardes et en ayant pour objet la végétation, qui constitue pour les éleveurs la ressource principale des estives, les démarches de revégétalisation entreprises par les acteurs du domaine skiable associent d'une manière extrêmement forte le pastoralisme et le tourisme aménageur au travers d'un faisceau relationnel hautement révélateur des rapports de force sur le territoire. Le sol et le végétal se font alors médias et objets principaux des relations entre ces acteurs, mais également miroirs de leurs rapports de pouvoir et de leurs statuts respectifs.

2. Le revégétalisation en station, un miroir des relations entre acteurs du pastoralisme et exploitants de domaines skiables

2.1. Une petite histoire de la revégétalisation en milieu montagnard

Encadré 16

Une définition de la revégétalisation

« Le revégétalisation est le processus utilisé par l'homme pour reconstituer un couvert végétal sur un sol dégradé ou remanié. (...) Après les travaux de terrassement, les zones concernées sont doncensemencées pour recréer un couvert végétal, généralement par projection hydraulique. Cela consiste à projeter sur les zones exploitées un mélange de semences (graminées, légumineuses et autres), de colles végétales et de nutriments à l'aide d'une pompe montée sur un camion pour traiter de grandes surfaces » (CBNPMP, 2012).

Les acteurs de la revégétalisation sur le massif des Pyrénées font remonter les prémices de la revégétalisation en station aux années 1980 (MALAVAL, 2007). Cela correspond à une période de systématisation des travaux de terrassement des pistes skiables. Ces travaux sont alors associés à des démarches qualifiées de « reverdissement » (nom anciennement donné à la revégétalisation). Ils sont pratiqués sur environ 40 % des pistes terrassées en 1985 (MALAVAL, 2007). Des balbutiements du reverdissement jusqu'à la fin des années 1990, la revégétalisation est pratiquée à l'aide de mélanges de graines du commerce. L'objectif de cette pratique est alors de deux ordres : technique et paysager. A cette période, l'intérêt est d'assurer la pérennité des travaux entrepris en limitant l'érosion des sols, l'impact paysager des actions humaines et en garantissant la tenue du manteau neigeux sur les pistes reprofilées par le biais de la reconstitution rapide d'un tapis végétal recouvrant un maximum de surface dégradée, sans regard particulier sur les espèces végétales utilisées¹¹⁹. La fin des années 1990 et le début des années 2000 marquent la montée en puissance des préoccupations sociétales liées à l'environnement et la mise en place d'expérimentations scientifiques visant à rechercher les conditions de succès des démarches de restauration écologique sur les milieux montagnards. Ces démarches font apparaître l'intérêt du recours aux plantes d'altitude afin de maximiser les chances de réussite de la revégétalisation et afin de garantir une durabilité plus importante des couverts végétaux (MALAVAL, 2007). Ce regain d'intérêt sociétal et scientifique pour la dimension environnementale et pour la durabilité de la revégétalisation ainsi que les expérimentations menées dans d'autres massifs conduisent le

¹¹⁹ Dans son « *Guide pour de meilleures pratiques de revégétalisation dans les Pyrénées* », le groupe de travail sur la revégétalisation, animé par le Conservatoire botanique pyrénéen, qualifie cette période de « *règne des mélanges commerciaux* ». Les pratiques en milieu montagnard consistaient alors à reproduire les techniques « d'amélioration du sol » utilisées en plaine via l'utilisation d'espèces commerciales, peu adaptées aux conditions de pente et d'altitude du milieu montagnard et nécessitant un recours important aux fertilisants (MALAVAL, 2007).

Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, ainsi que certains membres de l'ingénierie écologique pyrénéenne à engager des actions d'amélioration des pratiques existantes en collaboration avec les structures aménageuses, et plus particulièrement avec les acteurs des stations de ski. Certains domaines skiables, et notamment la station de Peyragudes, vont ainsi renouveler leur façon de restaurer les milieux dégradés par l'amélioration des pratiques de réenherbement et par le recours aux espèces végétales locales.

Dans les Pyrénées, le début des années 2000 marque en effet la naissance du programme ECOVARS¹²⁰. Ce programme, dont les principaux objectifs sont la préservation et la restauration des milieux pyrénéens d'altitude, propose un large éventail de solutions techniques permettant d'améliorer les pratiques de revégétalisation. Animé par le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) et financé par une articulation de fonds européens, nationaux et régionaux, ECOVARS rassemble une multiplicité d'acteurs, avec notamment :

- des professionnels de l'aménagement provenant plus particulièrement des domaines skiables et des structures associées (SEM N'PY¹²¹), du milieu forestier (représentants de l'ONF), de la restauration des terrains en montagne (représentants du RTM), de l'ingénierie écologique (Bureau d'étude AMIDEV¹²²) ou encore des services des collectivités spécialisés dans l'aménagement routier,
- mais également des élus, des scientifiques (INRA, IRSTEA, CBNPMP, etc.), des structures associatives (dont l'APEM¹²³), et des services de l'Etat (DREAL, etc.).

Le Conservatoire botanique pyrénéen synthétise ainsi les trois grands objectifs opérationnels du programme ECOVARS, il s'agit de « *mettre à disposition des outils adéquats pour une restauration écologique des sites d'altitude ; d'informer et de former les profes-*

¹²⁰ Le programme ECOVARS débute en 2003, il se poursuit ensuite jusqu'en 2007 sous le nom d'ECOVARS II et devient ECOVARS + à partir de 2008 jusqu'à ce jour.

¹²¹ La Société d'économie mixte N'PY forme une marque qui regroupe en son sein sept stations pyrénéennes (Peyragudes, Piau, Grand Tourmalet, Cauterets, Luz Ardiden, Gourette, La Pierre Saint-Martin) et un site touristique (le Pic du Midi) qui mutualisent un certain nombre d'activités allant de la politique marketing à la gestion des ressources humaines, en passant par les activités de commercialisation.

¹²² Bureau d'étude spécialisé dans l'accompagnement de l'aménagement de l'espace montagnard sur les questions environnementales.

¹²³ L'Assemblée pyrénéenne d'économie montagnarde est une association portée par les organismes consulaires du massif pyrénéen depuis 1997. Elle a pour vocation de participer au développement économique des Pyrénées et d'assurer la transversalité entre les différents secteurs professionnels dans le cadre de la politique de la montagne. Pour cela elle assure notamment la conception et la mise à disposition d'outils de recueil, de mutualisation et de partage des données (TIC, animation du SIG-Pyrénées, etc.) (LENORMAND, 2011 ; Site internet de l'APEM : <http://www.apem.asso.fr/>).

sionnels de l'aménagement ; de stimuler et d'accompagner le développement de ces pratiques de massif au travers d'actions pilotes territorialisées portées par les utilisateurs ». (CBNPMP, 2012).

C'est dans le cadre de ce programme que le groupe N'PY, en collaboration directe avec le Conservatoire botanique pyrénéen a permis, entre 2010 et 2011, le financement et la mise en place d'une collecte mécanisée de graines locales par les acteurs des stations du groupe, ainsi que le lancement d'une marque collective : « Pyrégraine de Nèou » et d'une filière de multiplication des graines permettant leur réutilisation par les structures aménageuses dans le cadre de leurs démarches de revégétalisation. Le début des années 2010 est également aux prémices de l'association progressive des acteurs du pastoralisme aux groupes de travail sur la revégétalisation, par l'intermédiaire d'échanges avec l'ingénierie pastorale¹²⁴ (Représentante de l'ingénierie écologique, entretien mené pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »). Et c'est à l'automne 2011 qu'a lieu la rencontre inter-stations de ski pyrénéennes du 3 octobre 2011 « *Agir pour une montagne vivante et préservée : gestion et végétalisation des domaines skiables* » portant en majeure partie sur les démarches de revégétalisation en station. Cette rencontre marque une nouvelle étape dans les réflexions pyrénéennes sur la revégétalisation, en associant officiellement un certain nombre d'acteurs représentants du pastoralisme¹²⁵ aux échanges sur la manière d'améliorer les démarches de restauration écologique en station. Cette manifestation organisée en vallée du Louron dans la commune de Loudenvielle sous l'impulsion de la Communauté de communes de la vallée du Louron, du Commissariat de massif et de la DDT des Hautes-Pyrénées notamment, témoigne ainsi d'une volonté locale et pyrénéenne de création de passerelles entre les acteurs des domaines skiables et les acteurs pastoraux au sujet de la gestion de la ressource en herbe.

Au-delà de son objectif général de création de lien entre gestionnaires de domaines skiables et acteurs du pastoralisme, les rencontres inter-stations d'octobre 2011 mettent également en lumière plusieurs éléments selon nous remarquables quant au positionnement des acteurs locaux en matière de revégétalisation et vis-à-vis de l'activité pastorale. La localisation et les structures coorganisatrices de la manifestation, parmi lesquelles la Communauté de communes de la vallée du Louron figure en bonne place, traduisent tout d'abord la position relativement importante de la station de Peyragudes en matière de restauration écologique de domaines skiables sur le massif. Les entretiens menés auprès des acteurs de la SEMAP et de l'ingénierie écologique montrent en effet que ce domaine skiable investit depuis les débuts du reverdissement de manière relativement conséquente dans les démarches de revégétalisation. La SEMAP a par ailleurs intégré les travaux de restauration éco-

¹²⁴ Avec le GIP-CRPGE notamment.

¹²⁵ La liste des 82 participants à ces rencontres témoigne de la présence d'une dizaine de représentants du monde pastoral. On y trouve des agents de développement pastoral (GIP-CRPGE, Fédération pastorale de l'Ariège, Réseau pastoral pyrénéen, Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne), des éleveurs ainsi qu'un pâtre salarié, la majorité d'entre eux étant pluriactifs et travaillant également en station de ski l'hiver.

logique à ses activités propres en devenant prestataire de services en la matière pour d'autres structures aménageuses. Elle assure également la récolte de graines locales sur ses surfaces dans le cadre des actions portées par le groupe N'PY et le Conservatoire botanique (Socioprofessionnel du tourisme, entretien mené pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »). Il n'y a donc rien d'anodin à ce que de telles rencontres soient organisées en vallée du Louron, sous l'égide de la Communauté de communes notamment. Par ailleurs, la liste des participants recueillie montre l'absence d'éleveurs utilisateurs des surfaces pastorales chevauchant directement la station de Peyragudes malgré la proximité géographique de l'évènement, les éleveurs invités provenant d'autres localités pyrénéennes, et se révélant être, pour un grande partie d'entre eux, des pluriactifs travaillant sur des domaines skiabiles durant la saison hivernale. Ce deuxième constat traduit selon nous la rupture du dialogue observée sur ce terrain d'étude entre éleveurs et représentants de la station sur les surfaces directement concernées par le domaine skiabie et donc par la revégétalisation. Il nous laisse également entrevoir la difficulté de mise en place de ces démarches portant sur la ressource en herbe et dont la mise en œuvre et les conditions de succès technique posent de manière accrue la question des relations tissées entre représentants des domaines skiabiles et éleveurs utilisateurs de ces surfaces. Enfin, si l'on se réfère à l'historique des réflexions pyrénéennes en matière d'amélioration des démarches de restauration écologique sur les domaines skiabiles, on constate que ces rencontres interviennent près de dix ans après l'émergence des premiers groupes de travail pyrénéens sur la question au début des années 2000. Cette association tardive des acteurs du pastoralisme au débat nous interroge quant à la place de l'activité pastorale pourtant directement concernée et impliquée dans la gestion de la ressource en herbe sur les domaines skiabiles. La suite de ce développement va donc être l'occasion d'analyser plus en détail, sur ce terrain d'étude, la manière dont la station de Peyragudes s'est intégrée dans un cadre global d'action sur la revégétalisation et dans quelle mesure ces démarches ont affecté localement la relation station/pastoralisme au cours des dernières années.

2.2. La restauration écologique sur Peyragudes, un succès nuancé par le cloisonnement entre activité pastorale et tourisme aménageur

La station de Peyragudes s'est très tôt associée à l'ingénierie écologique dans le cadre de ses démarches de restauration écologique, en collaborant dans un premier temps avec le bureau d'étude AMIDDEV, puis plus récemment avec le Conservatoire botanique pyrénéen, en lien avec le développement des programmes et des groupes de réflexion pyrénéens sur la question (Représentant de l'ingénierie écologique, entretien mené pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »). Ces structures accompagnent ainsi de manière récurrente le domaine skiabie dans les travaux de restauration des milieux en lui fournissant un appui technique concernant par exemple le choix des techniques à adopter ou encore afin de définir le lieu ou le

moment opportuns pour la récolte des graines. La revégétalisation constitue en effet un passage obligé pour les domaines skiables suite à l'aménagement de nouvelles infrastructures touristiques ou encore en aval de l'intervention humaine sur le relief des pistes skiables provoquant des perturbations du milieu (travaux de terrassement et de remodelage des pistes). Elle est préconisée de façon quasi-systématique dans le cadre des études d'impact ou des démarches d'évaluation environnementale qui accompagnent ce type de travaux. Cependant, au-delà de « l'obligation réglementaire » de restauration des milieux dégradés, la revégétalisation est également utile aux stations qui y ont recours pour un certain nombre de raisons. Les acteurs de l'ingénierie écologique témoignent ainsi de la nécessité de telles démarches afin de limiter l'érosion, de faciliter l'intégration paysagère des travaux réalisés et pour améliorer la tenue du manteau neigeux. L'intérêt premier est donc environnemental et paysager, le second est touristique.

« En général, quand ils font des travaux d'aménagement de pistes ou de remontées mécaniques, ils ont des études d'impact, (...) et du coup des recommandations qui, c'est généralement indiqué qu'ils vont revégétaliser ! C'est tout dans leur intérêt parce que ça limite l'érosion, donc ça limite les perturbations qu'ils vont avoir a posteriori sur les milieux, ça intègre l'aménagement au niveau paysager, et ça a une meilleure tenue de la neige. Une piste avec de l'herbe, ça tient mieux la neige et plus tôt dans la saison ».

Représentante de l'ingénierie écologique 2

« La revégétalisation est une nécessité maintenant pour les exploitants de domaines, à double titre, je dirais d'abord par rapport à l'impact paysager. Une piste non revégétalisée après travaux, c'est une véritable ver-rue dans le milieu et tous les opposants à l'activité ski le font bien ressortir ! (...) Voilà, bon et après il y a des secteurs qui sont également des secteurs d'activité estivale, touristique, où là ben ils ont pas mal intérêt à rendre l'environnement intéressant aux clients d'été. Et ensuite c'est une nécessité par rapport au, à l'évolution je dirais des précipitations neigeuses (...), les stations doivent se résoudre à skier avec un manteau neigeux peu épais, et si on veut tenir le manteau neigeux peu épais, et beh sur de l'herbe ça tient bien, sur de la terre non ».

Représentant de l'ingénierie écologique 1

Sur le domaine skiable de Peyragudes, ces démarches de revégétalisation interviennent en parallèle avec des démarches de récolte de graines locales dans le cadre du programme ECOVARS. Dans les deux cas, des surfaces en herbe de quelques milliers de mètres carrés sont mises en défens, c'est-à-dire retirées de l'utilisation pastorale, afin de garantir la recolonisation progressive du sol par le tapis végétal dans le premier cas, et afin de laisser le temps aux végétaux de produire leurs graines pour la récolte dans le second.

Encadré 17***La mise en défens des zones de récolte et de revégétalisation***

« Le piétinement et le pâturage des zones fraîchement semées constituent d'importantes raisons de l'échec technique de certaines opérations de revégétalisation. En effet, les zones récemment semées constituent des parcelles relativement appétentes pour les troupeaux, qui par leur piétinement et leur consommation endommagent les plantules en développement. Une protection temporaire est donc indispensable pour ne pas gâcher les efforts entrepris et l'implication financière liée à la revégétalisation » (CBNPMP, 2007).

« La mise en place d'une clôture autour des zones ciblées est la meilleure solution pour obtenir de bons rendements de collecte, dans les zones où le pâturage est pratiqué » (CBNPMP, 2012).

La revégétalisation nécessite une période de mise en défens allant de deux à trois saisons d'estive afin de permettre un recouvrement végétal maximal et durable, alors que la récolte des graines nécessite une mise en défens du début de la saison (mois de mai) jusqu'à la fin du mois de juillet. Ces mises en défens, qui forment une partie intégrante des protocoles de revégétalisation, sont envisagées par les représentants de la station de Peyragudes comme une façon de protéger leur investissement face à une absence de prise en considération de la part des éleveurs utilisateurs. La clôture intervient ici comme une façon de limiter le contact entre les usages et d'éloigner une activité pastorale défavorable aux investissements du domaine skiable.

« On a été obligés de mettre en défens des zones, bon dès qu'on sème, dès qu'on sème bon il s'en foutent pas mal hein ? Il y a les moutons au travers, c'est pas respecté ! »

Représentant du domaine skiable

Une minorité d'éleveurs envisagent en effet l'ensemble des actions de la station comme la traduction de la domination du tourisme hivernal sur l'utilisation de l'espace. Cette opposition nette, peu répandue sur Peyragudes mais majeure sur d'autres domaines skiables de la chaîne¹²⁶, met en relief, selon les acteurs de l'ingénierie écologique, deux éléments. Le premier, à caractère social, est l'existence sur certaines zones d'un véritable cloisonnement entre activités pastorales et touristiques, cloisonnement que ces acteurs enquêtés attribuent à la différence de saisonnalité des pratiques menant à une incompréhension mutuelle, mais également à la situation d'emprise spatiale des domaines skiables qui constituent une activité « nouvelle » et « intrusive » sur un espace anciennement pastoral. Le second est quant à lui relatif à la pression pastorale en présence. Dans le cas où l'utilisation pastorale est très marquée, l'enjeu pastoral est tel que la neutralisation temporaire d'une partie de

¹²⁶ Les représentants de l'ingénierie écologique interrogés font part de l'opposition franche de certains groupes d'éleveurs aux démarches de restauration écologique au niveau des stations la Pierre Saint Martin et Grand Tourmalet notamment (entretiens menés pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »).

la ressource fourragère va susciter une opposition toute aussi marquée de la part des éleveurs utilisateurs. Ainsi, il est possible de supposer que la sous-utilisation pastorale constatée par le GIP-CRPGÉ (2013) sur la station de Peyragudes limite l'impact de la mise en défens sur la disponibilité de la ressource en herbe pour les troupeaux et réduise donc l'effet potentiellement néfaste du pastoralisme sur les zones concernées.

« Alors moi je ne suis pas dans le secret de la gestion des territoires ! On va dire que globalement il y a une mauvaise compréhension de la part des éleveurs que l'on puisse soustraire une partie d'estive qu'on leur a attribuée, même si c'est pour avoir une meilleure estive quelques années après. (...) On s'est très vite rendus compte qu'il y avait un cloisonnement complet des activités ».

Représentant de l'ingénierie écologique 1

« Il y a la préciosité de l'herbe dans certains secteurs, je pense à la Pierre Saint Martin où on essaie de récolter avec la brosseuse aussi mais c'est très compliqué, il y a 12 bergers sur le domaine skiable, c'est énorme ! Du coup il y a une pression qui est forte, il suffit qu'il y en ait un qui ne soit pas d'accord avec la station pour qu'il y ait... Même 2000 m² de mis en défens sur cette zone-là, alors que sur Peyragudes par exemple, il y a beaucoup moins de pressions, il y a moins d'enjeux ».

Représentante de l'ingénierie écologique 2

L'autre partie des éleveurs utilisateurs des surfaces de cette zone d'étude ainsi que les agents de développement pastoral, de façon beaucoup plus nuancée, ne vont pas à l'encontre de la revégétalisation mais témoignent quant à eux de manière récurrente de la faiblesse technique et paysagère des démarches de restauration écologique en lien avec l'absence de coopération entre ingénierie pastorale, éleveurs, pâtres et acteurs du domaine skiable. Le problème majeur réside ainsi, pour une majorité des acteurs du pastoralisme, dans le choix des espèces végétales utilisées, parfois peu appétentes pour les troupeaux, et dans l'absence d'intégration du pastoralisme à ces démarches de restauration écologique.

« Bon au départ on n'était pas tellement avertis, bon c'est, on a demandé quand même d'être avertis parce que, quand il y avait des plantes un petit peu... Des fois ils mettaient des plantes qui étaient néfastes aux troupeaux... ».

Gestionnaire d'estive 1

« Le pastoralisme a un rôle là-dedans, mais pas qu'un rôle de pâturage parce qu'on veut bien nous faire pâturer. Au contraire, dans une problématique générale de restauration écologique, quel rôle le pastoralisme peut avoir ? A mon avis il a un rôle central (...). Moi j'en suis pas loin de penser que le pastoralisme sur ces questions de restauration écologique peut être relativement autonome. Peut-être que c'est même pas la peine d'aller ressemer des graines. »

Agent de développement pastoral 1

« C'est peut-être plus une tolérance qu'autre chose, ils ont pas forcément, heu... Comment dire ? C'est peut-être plutôt des contacts conflictuels qu'ils ont (...). Entre eux, on peut déjà avoir une sorte de conflit d'usage à des moments sur certains aspects, mais bon ça peut être anecdotique si c'est fait en concertation je pense... (...) Je pense que si il y avait une bonne entente il y aurait moyen de raisonner les investissements en commun, de, je ne sais pas... Il y a des choses qui peuvent se discuter chaque fois que la station investit... »

Agent de développement pastoral 2

Le pastoralisme n'est donc pas associé aux opérations de gestion de l'espace, même quand celles-ci touchent directement la ressource en herbe et son évolution dans le temps. Une partie de la ressource fourragère est ainsi temporairement neutralisée et le choix des espèces végétales qui recoloniseront l'espace dégradé est réalisé par les agents du domaine skiable et de l'ingénierie écologique alors même que ces espèces constituent la ressource principale de l'activité pastorale. Cette situation d'absence de coopération peut être dans notre cas liée aux conflits profonds qui opposent une partie du Groupement pastoral de Bassia aux représentants de la station et dont les répercussions limitent fortement les potentialités d'échange entre ces groupes d'acteurs. Cependant, les acteurs de l'ingénierie écologique témoignent dans le même temps de l'implication possible et nécessaire des acteurs du pastoralisme dans la pérennisation des démarches de revégétalisation selon certaines conditions relatives aux temporalités de la restauration écologique. Ainsi, l'inclusion de la dimension pastorale aux démarches de restauration écologique, bien que secondaire au regard des objectifs environnementaux et paysagers de la revégétalisation, pourrait être l'un des moyens de réussite technique, mais également sociale des actions de revégétalisation et de récolte de graines locales.

« Au niveau du monde pastoral, au départ on a pas trop travaillé avec eux parce qu'on était dans des phases je dirais, très en amont, de choisir sur quelles espèces on va travailler, et on voulait pas forcément que des espèces favorables au pâturage, on voulait tout d'abord des espèces qui réussissent pour la revégétalisation. Qui réussissent au niveau technique, c'est-à-dire des espèces qu'on pourrait mettre sur une piste et dont on est surs qu'elles poussent ! (...) Depuis, je dirais, peut-être l'année dernière ou il y deux ans, on travaille plus avec le CRPGE et les services pastoraux au niveau pyrénéen pour bien les informer de la démarche, pouvoir les associer, pouvoir aussi travailler sur des bonnes pratiques avec eux, dans les domaines skiables, à savoir, une fois qu'il y a une revégétalisation c'est bien de pas mettre les troupeaux tout de suite, parce que l'herbe qui pousse est tellement appétente que les troupeaux vont y aller tout de suite et vont piétiner alors que c'est un stade où c'est très fragile, mais par contre, deux ans après, ça devient un stade beaucoup plus résistant et le pâturage devient fortement nécessaire sur ces espaces-là comme aux alentours pour maintenir la dynamique du milieu en milieu ouvert ».

Représentante de l'ingénierie écologique 2

2.3. L'intégration du pastoralisme, une piste d'amélioration des travaux de restauration écologique en station

Ainsi, et alors que l'effet du pastoralisme sur la revégétalisation est absent voire plutôt négatif sur les surfaces de Peyragudes, la mise en place d'un échange régulier entre les acteurs directs, représentants de la station et éleveurs, serait l'occasion, pour les exploitants de la station, de maximiser les chances de réussite de la restauration écologique et, pour les acteurs du pastoralisme, de participer au processus décisionnel portant sur l'occupation de l'espace pastoral et sur la maîtrise de la ressource en herbe. Néanmoins, sur d'autres domaines skiables pyrénéens, les tentatives de gestion concertée déjà entreprises par les acteurs des stations de ski et de l'ingénierie écologique auprès des éleveurs donnent des résultats relativement nuancés comme en témoigne l'un des représentants de l'ingénierie écologique au travers de quelques anecdotes de terrain.

« Sur d'autres stations, bon quand ils font de la revégétalisation ils mettent des clôtures électriques, bon elles tiennent des fois peu longtemps. Elles sont mises par terre ou alors dès qu'on en pose une, elle est forcément dans, sur l'itinéraire retour du troupeau lorsqu'il revient de la cabane, enfin on est toujours sur des problèmes... Quand on a cherché des coins de récolte pour les graines, il y a des endroits où on a pas pu, on a fait de la concertation avec les éleveurs quoi ! On est allés les voir, on a essayé, nous on avait fait des cartographies de zones potentielles, on a discuté avec eux, euh bon soit on a pas pu avoir leur accord pour certains, sur des stations des Pyrénées occidentales là on a, on a pas pu avoir d'accord ! (...) Sur 5000 m² ! C'est des petites surfaces ! Et euh, sur d'autres stations, on avait eu des accords, qu'il s'agissait d'aller valider sur le terrain entre la station et les éleveurs, et tout ce qu'on avait pu établir en salle (...), rien n'a été validé sur le terrain ! Voilà (...). On porte atteinte à leur territoire estival ! »

Représentant de l'ingénierie écologique 1

Le problème posé est alors celui des vecteurs de l'intégration du pastoralisme aux démarches de restauration écologique à l'échelle locale. Pour l'heure et suite aux tentatives d'association plus ou moins fructueuses des éleveurs aux travaux de revégétalisation sur le terrain des domaines skiables pyrénéens, l'ingénierie écologique identifie plusieurs conditions d'acceptation et de succès des démarches de restauration écologique. L'une d'entre-elles concerne la formalisation de la maîtrise du foncier par les domaines skiables. Là encore, la maîtrise foncière des surfaces concernées et son éclaircissement en présence des divers protagonistes sont mobilisés pour légitimer les démarches entreprises par les domaines skiables sur l'espace et sur la ressource en herbe. La formalisation des droits de propriété et de la maîtrise de l'aménagement de l'espace constitue donc l'une des conditions d'aboutissement de la restauration écologique qui se voit donc « imposée juridiquement » aux éleveurs gestionnaires et/ou utilisateurs de la ressource en herbe pourtant, pour certains d'entre eux, détenteurs de droits d'usage.

« Sur Peyragudes par exemple, il y a beaucoup moins de pression, il y a moins d'enjeux (...) parce que l'établissement public de la vallée est propriétaire de la plupart des terrains et du coup peut donner son accord, ou pas, aux éleveurs pour pâturer dans telle zone ou telle zone donc il y a beaucoup moins de pression ».

Représentante de l'ingénierie écologique 2

Un autre élément susceptible de favoriser l'acceptation locale des actions de restauration écologique entreprises par les stations réside, selon les représentants de l'ingénierie écologique, dans les actions de présentation des protocoles de récolte ou de revégétalisation et dans la mise en place d'arènes de discussion en mairie, en présence des éleveurs locaux, en amont des démarches de restauration écologique amorcées par les domaines skiables. Dans certains cas cependant, ces démarches de communication et de discussion se sont soldées par un échec une fois les acteurs sur le terrain (comme en témoigne l'avant-dernier extrait d'entretien).

Encadré 18

La question de l'acceptation des travaux de restauration écologique par les éleveurs

« La nécessité de protéger temporairement les zones de récolte a bien été intégrée par les domaines skiables mais les clôtures ne sont pas toujours bien acceptées par les acteurs du monde pastoral, sur des sites déjà impactés par des aménagements conséquents. Sur certains domaines skiables il est nécessaire de faire des démonstrations de récolte aux représentants des éleveurs transhumants pour montrer le peu d'impact de récoltes sur le potentiel fourrager des sites. (...) Enfin, sur certains sites où la ressource en herbe est précieuse car peu abondante, un appui politique est parfois nécessaire pour garantir le maintien de clôtures jusqu'à la récolte » (CBNPMP, 2012).

Dans les cas extrêmes, un appui politique local est donc parfois nécessaire afin de légitimer les travaux liés à la restauration écologique. Ainsi, l'association des élus locaux peut s'avérer être un vecteur de l'acceptation sociale des travaux de récolte ou de revégétalisation.

Ces différentes voies d'intégration du pastoralisme aux démarches, qui sont plutôt perçues dans certains cas comme un rappel implicite des formes de domination juridique ou politique des gestionnaires de la station sur les éleveurs, montrent des résultats très nuancés. C'est à l'issue de ce constat réalisé à l'échelle pyrénéenne par les acteurs initiaux de la restauration écologique qu'a progressivement émergé l'idée d'associer l'ingénierie pastorale au travail mené sur les surfaces d'estive à la fin de l'année 2011.

Encadré 19

La nécessité d'une collaboration entre acteurs de la restauration écologique en station et acteurs du pastoralisme

« Le projet de récolte mécanisée porté par N'PY a permis de prendre conscience de la difficulté de s'entendre pour l'utilisation de la ressource en herbe, entre les stations de ski et les acteurs du monde pastoral. Le bureau d'étude AMIDEV s'est particulièrement impliqué dans cette démarche de collaboration en participant notamment à des réunions dans les commissions pastoralisme des communes afin de présenter la démarche. Malgré cela, les clôtures pour la mise en défens temporaire pour les récoltes n'ont pas toujours été bien accueillies. Face à ce constat, des idées ont émergé fin 2011, pour une plus grande collaboration sur ces territoires d'estives » (CBNPMP, 2012).

« Il y a des blocages qui ne sont peut-être pas du niveau du conservatoire pour arriver à les débloquent en fait. (...) Au niveau des structures pastorales ou des élus, il faut que ça passe à un autre niveau en fait, mais bon on a commencé à y travailler et ce n'est pas fini, voilà pour beaucoup de stations, il reste du travail à faire... »

Représentante de l'ingénierie écologique 2

Les acteurs de l'ingénierie écologique soulignent en effet le rôle des services de développement pastoral dans l'association des éleveurs locaux aux démarches de restauration écologique. Selon eux, les agents des services pastoraux, dont le cœur de métier est l'accompagnement des éleveurs et des collectivités gestionnaires d'estive, pourraient avoir une mission de médiateurs auprès des éleveurs. Les services pastoraux semblent donc avoir un rôle actif à jouer dans ces démarches au travers d'une animation pastorale renforcée sur les zones d'estive concernées. Les agents de développement pastoral identifient quant à eux l'importance d'une mutualisation de l'information entre gestionnaires des domaines skiables et acteurs du pastoralisme en amont des travaux de restauration écologique afin de limiter les conflits d'usage relatifs à la revégétalisation et opposant potentiellement le pastoralisme aux stations de ski.

« Après nous ça nous intéresse, enfin, les travaux en station de ski nous intéressent pour des choses toutes bêtes c'est qu'une fois qu'il y a un diagnostic pastoral sur une zone on peut apporter des informations pour essayer aussi de concilier les différentes activités. Par exemple, la station de ski de Piau Engaly, elle a été construite sur la mousquère des vaches et ils sont embêtés en permanence parce que les vaches retournent au cœur de la station parce que c'est l'endroit où elles font la sieste. (...) Des choses comme ça, si sur une station, il y a un projet qui bousille le seul point d'eau de l'estive, ça peut être des choses comme ça... »

Agent de développement pastoral 3

Sur les zones d'estive de Peyragudes, le réengagement récent de la Communauté de communes en faveur de l'activité pastorale a conduit le GIP-CRPGÉ à réinvestir les zones pastorales concernées par le biais d'un travail d'animation renforcée et par l'élaboration, en collaboration avec les divers gestionnaires d'estive en

présence (haut-pyrénéens et haut-garonnais) de deux diagnostics pastoraux¹²⁷. La présence désormais régulière de l'ingénierie pastorale sur ce territoire, peut constituer un facteur de renforcement des relations entre les groupes d'acteurs locaux. Cependant, en matière de restauration écologique, à l'échelle pyrénéenne, les échanges amorcés fin 2011 entre les acteurs de la revégétalisation des domaines skiables et les services pastoraux n'ont, pour l'heure, pas abouti malgré l'amorce d'un projet de gestion concertée des chantiers de revégétalisation par l'intermédiaire d'un outil de cartographie collaborative.

En effet, la volonté de rapprochement entre les domaines skiables et le monde pastoral émanant des rencontres inter-stations du mois d'octobre 2011 s'est traduite, entre la fin de l'année 2011 et le début de l'année 2012, par l'élaboration collective d'un projet « *d'outil mutualisé pour le suivi des chantiers de revégétalisation et la gestion concertée du multi-usage en territoires d'estives* » dans le cadre du programme ECOVARS. Ce projet se positionnait dans la lignée directe de l'outil SIG de programmation et de suivi des chantiers de revégétalisation amorcé sur la Communauté de communes des vallées d'Ax et présenté lors de ces rencontres inter-stations de ski. Cet outil - le SERPIC Revégétalisation - est utilisé sur les domaines skiables des vallées d'Ax afin de mutualiser les données relatives aux enjeux environnementaux et aux travaux de restauration écologique, l'idée étant d'associer les gestionnaires des stations de ski et les organismes environnementaux afin d'augmenter l'efficacité de la revégétalisation tout en prenant en compte la dimension environnementale et la sensibilité des zones naturelles en présence sur les domaines skiables (CCVAX, intervention aux rencontres inter-stations de ski, 2011). Le projet d'outil mutualisé porté par l'APEM reposait également sur un principe de gestion concertée des chantiers de revégétalisation associant cette fois les enjeux pastoraux aux enjeux paysagers et environnementaux. Ce projet s'étendait aux sept domaines skiables du groupe N'PY (dont Peyragudes) et relevait d'une « *démarche mutuelle axée sur la mise en place d'une plate-forme collaborative permettant la réalisation d'objectifs communs entre les gestionnaires des stations de ski et le monde pastoral* » (APEM, 2012). Il associait ainsi, au travers de son comité technique, l'ingénierie écologique (CBNPMP, AMIDEV), les représentants des domaines skiables (SEM N'PY) et l'ingénierie pastorale (GIP-CRPGÉ, Fédération pastorale de l'Ariège et Réseau pastoral pyrénéen).

¹²⁷ Le diagnostic pastoral de Balestas commandé par la Communauté de communes de la vallée du Louron en 2012 parallèlement à la construction de la cabane et de l'atelier de transformation fromagère sur le quartier d'estive de Balestas et dont le but était d'envisager les conditions d'accueil d'un troupeau laitier sur le territoire concerné ; le diagnostic pastoral de Germ-Louron commandé par l'AFP de Germ-Louron début 2012 afin de dresser un état des lieux de l'activité pastorale locale, de mettre en avant les atouts et handicaps du territoire et d'élaborer des préconisations de gestion afin de limiter les conflits d'usage entre éleveurs relatifs aux limites des quartiers d'estive.

« On a pas refunctionné (...). Nous on reçoit les documents, ils ont fait un guide de revégétalisation des pistes et tout, on en est destinataires, mais voilà, pas plus pour l'instant. Après c'est vrai qu'on est dans une période où les financements ce n'est pas évident, on a terminé un programme, on est en train d'en relancer un autre, et ce n'est pas que dans le pastoralisme, c'est dans tous les crédits, afin il faut pas se leurrer, là on va chercher des crédits européens donc... Moi je pense peut être que quand les programmes de financement seront un peu stabilisés on pourra y réfléchir de nouveau mais... Après n'empêche qu'il y a le programme ECOVARS qui lui, continue à fonctionner ».

Agent de développement pastoral 3

Cependant, l'absence de financements et de relance de la part des acteurs concernés, et plus particulièrement des « acteurs moteurs » dans les démarches de revégétalisation, à savoir les représentants des domaines skiables et de l'ingénierie écologique, ont conduit à l'abandon de ce projet de gestion mutualisée de la restauration écologique en station.

2.4. Peyragudes, vers un redémarrage du dialogue entre acteurs du pastoralisme et exploitants du domaine skiable ?

Ce panorama détaillé des démarches de restauration écologique sur les domaines skiables pyrénéens, et plus spécifiquement sur la station de Peyragudes, met en lumière un certain nombre d'observations et d'interrogations quant à la relation entre acteurs du pastoralisme et acteurs des domaines skiables à l'échelle locale, et à l'échelle pyrénéenne. Sur la station de Peyragudes, le pastoralisme semble bénéficier d'une simple tolérance sur un espace sur lequel les acteurs du domaine skiable règnent à tous les niveaux. La maîtrise foncière et la gestion des aménagements de la station font l'objet d'une opposition récurrente, mais celle-ci émane d'une minorité d'acteurs. Ainsi, et malgré l'opposition de certains éleveurs aux réalisations émanant du domaine skiable et la limitation du dialogue entre groupes d'acteurs, la restauration écologique en œuvre sur Peyragudes témoigne d'un taux de succès relativement élevé au regard d'autres domaines, à l'image de la Pierre Saint Martin, sur lesquels l'intensité de la pression pastorale et la rareté de la ressource en herbe disponible conduisent à une résistance de la part de certains éleveurs et à un échec des travaux entrepris. En effet, au-delà de la place prépondérante des acteurs du domaine skiable sur Peyragudes, plusieurs éléments d'ordre pastoral peuvent expliquer la limitation de l'aspect conflictuel des démarches de restauration écologique. Les données chiffrées relatives à l'utilisation pastorale des surfaces de la station¹²⁸ montrent que, sur les zones plus spécifiquement concernées, à savoir les surfaces pastorales gérées par le Groupement pastoral de Bassia, on compte seulement deux éleveurs locaux « ayants droit ». Une majorité des éleveurs estivant sur le domaine skiable provient

¹²⁸ Présentés dans la sous-partie I (paragraphe 3.2.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

donc de communes extérieures aux communes propriétaires du foncier. Cette déconnexion territoriale entre éleveurs utilisateurs et surfaces pastorales, couplée à la disponibilité de la ressource en herbe, sont selon nous deux facteurs qui renforcent la position dominante des acteurs de la station vis-à-vis des acteurs du pastoralisme pour ce qui a trait à la gestion d'une ressource en herbe abondante et sous-utilisée¹²⁹. Les représentants des éleveurs locaux, minoritaires, et pour certains d'entre eux en rupture totale avec le domaine skiable, disposent ainsi d'une capacité d'action réduite dans le processus décisionnel relatif aux estives et dans la défense de leurs droits d'usage. On peut donc parler d'une acceptation *de facto* des démarches de restauration écologique par les acteurs du pastoralisme dans le cas de Peyragudes. Cependant, pour ce qui relève d'une véritable intégration du pastoralisme aux démarches de restauration écologique, intégration prônée par certains agents de développement pastoral et par les représentants de l'ingénierie écologique (entretiens menés pendant l'été 2012 sur la zone « Peyragudes »), le chemin semble encore relativement long au regard de la limitation des échanges entre les acteurs. Malgré l'arrêt précoce du projet de gestion mutualisée des chantiers de revégétalisation à l'échelle des domaines skiables de la Société d'économie mixte N'PY, l'investissement de la Communauté de communes de la vallée du Louron dans l'activité pastorale au travers de la réalisation de son projet de transformation fromagère en estive et le renforcement induit de l'intervention locale du GIP-CRPGE constituent selon nous deux premiers pas dans le resserrement des liens entre les deux groupes d'acteurs, gestionnaires du domaine skiable et éleveurs utilisateurs. L'aboutissement de ce processus pourrait mener à terme à une transition d'un effet globalement absent voire négatif du pastoralisme sur les démarches de restauration écologique à un effet positif lié à une intervention régulée dans le temps du pastoralisme sur les surfaces restaurées. Seule la mise en place d'arènes de discussion et de concertation entre les acteurs directs, éleveurs utilisateurs et gestionnaires du domaine skiable pourrait, nous semble-t-il, mener à un tel résultat.

« Oui ben dans les Alpes il y a toujours un membre du Groupement pastoral, un membre du groupement des éleveurs qui est aux décisions de la station de ski et un membre de la station de ski qui est aux décisions du Groupement pastoral ! ça pourrait être un peu un truc, même si il vote pas, être consulté »

Gestionnaire d'estive 4

« Le truc c'est qu'il n'y a pas de concertation claire j'ai l'impression entre les éleveurs et la station, et moi ce que je demande depuis quelques temps c'est que les gens de la station soient invités à l'AG [assemblée générale du Groupement pastoral], mais ça pose problème chaque année, enfin, ça pose problème (...). Non, ça pose problème aux éleveurs ! »

Agent de développement pastoral 2

¹²⁹ D'après le diagnostic pastoral conduit sur une partie de la zone d'étude entre 2012 et 2013 (GIP-CRPGE, 2013).

« Il y a vraiment une interface à trouver quoi ! Mais que mettre en place ? »
Représentante de l'ingénierie écologique 2

Cette concertation, souhaitée par l'ingénierie pastorale, écologique et par certains éleveurs, n'est cependant pas à l'ordre du jour et les discours ne sont pas homogènes. Alors que l'ingénierie agricole et l'ingénierie écologique prônent unanimement la concertation, seul un éleveur témoigne d'un intérêt pour ce genre de démarche qui n'est abordée par aucun acteur de la station. Il est donc question de la volonté réelle des acteurs directement concernés afin de mettre véritablement en place un processus de concertation associant gestionnaires de la station et éleveurs autour de la restauration écologique et de la gestion d'un espace partagé.

Conclusion du sixième chapitre

Le développement du cas de la station de Peyragudes plus particulièrement à travers l'analyse des démarches de revégétalisation envisagées sous le prisme de l'approche relationnelle nous tend un miroir amplificateur de la multiplicité des relations qui existent entre les acteurs du pastoralisme et les représentants du domaine skiable ainsi que des places respectives de ces groupes d'acteurs au sein du système relationnel local. Si l'on reprend un à un les éléments constituant le champ opératoire de la relation décrit par Claude RAFFESTIN (1980b), un certain nombre de conclusions peuvent être mises en avant quant à ce cas d'étude.

Si l'on se concentre en premier lieu sur **la forme et le contenu des relations** qui unissent ou opposent ces deux groupes d'acteurs, on s'aperçoit que ces relations sont de multiples formes, entre rupture du dialogue et coopération formalisée, entre conflits d'usage réglés à l'amiable et échanges de bons procédés informels, voire non intentionnels, entre cloisonnement spatial et symbolique des relations et partage de l'espace sur fond de rapport de force marqué par la domination des acteurs de la station de ski, entre tolérance vis-à-vis de l'activité pastorale et interdépendance mise en avant par les divers protagonistes, etc. Le contenu des relations entre les groupes d'acteurs prend également diverses formes, allant par exemple du service d'entretien de la végétation rendu par le pastoralisme à la station aux problèmes de cohabitation posés par l'emprise spatiale d'un domaine skiable qui occupe une partie des surfaces pastorales à des fins d'aménagement. La forme et le contenu des relations entre acteurs du pastoralisme et acteurs du domaine skiable sont donc multiples sur une même zone d'étude et ces relations ne peuvent être considérées de façon univoque ou bilatérale. En effet, si l'on se concentre sur **les acteurs des relations et les organisations qui interfèrent**, le cas de Peyragudes montre que les relations impliquant acteurs du pastoralisme et acteurs du domaine skiable font intervenir, au sein même de chacune de ces grandes catégories d'acteurs, des individus aux positions sociales et politiques variées qui influent sur la forme et le contenu des relations observées. Nous avons pu constater par exemple que l'opposition politique de l'un des représentants du Groupement pastoral de Bassia influe sur l'ensemble du faisceau relationnel impliquant les acteurs de la station et les éleveurs du Groupement pastoral. A l'inverse, le statut pluriactif de l'éleveur président de l'AFP de Germ-Louron également chef des pistes à la SEMAP favorise la coopération entre les deux groupes d'acteurs et entre leurs deux structures. De la même manière, notre analyse plus approfondie des démarches de revégétalisation montre qu'au-delà des représentants du domaine skiable et des éleveurs locaux qui forment les deux groupes d'acteurs directement concernés par les problématiques de restauration écologique, on rencontre des acteurs intermédiaires qui participent de façon plus ou moins importante à ce tissu relationnel et à sa régulation. On trouve tout d'abord les acteurs issus de l'ingénierie écologique (Conservatoire botanique, bureau d'étude AMIDEV) qui participent aux travaux de restauration écologique par la fourniture d'un appui technique aux domaines skiables ou par la conduite d'expérimentations en station. Ces acteurs ont également une influence sur les modalités de gestion des

relations entre le pastoralisme et les acteurs du domaine skiable en se faisant, avec plus ou moins de succès, les médiateurs des démarches de restauration écologique auprès des éleveurs dans les cas de conflits et en animant, à l'échelle pyrénéenne, des groupes de travail d'amélioration de la revégétalisation ayant récemment impliqué les services de développement pastoral. Pour l'heure, les acteurs du développement pastoral jouent quant à eux un rôle relativement réduit en matière de revégétalisation, que ce soit à l'échelle locale de Peyragudes ou encore à l'échelle pyrénéenne. Cependant, leur réinvestissement récent sur les surfaces de Peyragudes, notamment sous l'impulsion de la Communauté de communes de la vallée du Louron (qui est rappelons-le l'un des acteurs majeurs du domaine skiable) et de l'AFP de Germ-Louron (présidée par un éleveur pluriactif également chef des pistes à la station), pourrait avoir, à terme, un impact sur le système relationnel local. A des échelles et à des degrés divers, les acteurs de l'ingénierie écologique et pastorale jouent donc un rôle de médiation entre les principaux protagonistes des relations étudiées et participent de ce fait à modifier la forme et le contenu de ces relations, par la mise en place de démarches localisées (animation pastorale, réunions locales) voire pyrénéenne (dans le cadre du programme ECOVARIS). **L'espace** est aussi un élément majeur dans l'étude des relations pastoralisme/station. En effet, nous avons montré qu'au sein même des 2 160 ha formant notre zone d'étude de Peyragudes, la nature des relations pastoralisme/station varie en fonction du secteur d'estive considéré. Les surfaces pastorales directement concernées par le domaine skiable, à savoir les surfaces utilisées par la partie ovine de Groupement pastoral de Bassia, connaissent les relations de plus forte intensité, celles-ci se matérialisant par un rapport de force politique sur fond de rupture du dialogue entre acteurs directs. En revanche, les relations sur les quartiers d'estive utilisés par le Groupement pastoral de Garin, peu concernés par le domaine skiable, sont relativement réduites, se limitant aux formalités administratives et se traduisant spatialement par la séparation physique via la clôture. La clôture en tant qu'objet matériel spatialisé apparaît ici aux yeux des acteurs comme un témoignage physique de la limitation des relations entre les acteurs du pastoralisme et du tourisme aménageur. Elle constitue également le reflet symbolique d'une volonté de neutralité de la part des représentants de Groupement pastoral de Garin vis-à-vis des tensions existant au sein même du nœud d'activités constitué par le cœur de station. A l'échelle de Peyragudes, l'intensité, mais également la nature et la diversité des relations varient donc selon l'espace considéré. C'est au cœur même du domaine skiable que se spatialisent plus spécifiquement les relations entre les acteurs du pastoralisme et de la station, la diversité et l'intensité de ces relations étant favorisées par la proximité géographique des usagers divers et, dans le cas de l'AFP de Germ-Louron, par leur proximité sociale et politique. Enfin, nous avons souligné l'évolution dans le **temps** des rapports entre les acteurs locaux. Nous avons vu que la persistance de la situation de rupture de dialogue entre les structures composant la SEMAP et certains acteurs du pastoralisme a récemment conduit la communauté des communes de la vallée du Louron à réinvestir fortement la question pastorale en prenant la main sur la valorisation agricole des surfaces du do-

maine skiable et en investissant dans un cabane avec atelier de transformation fromagère. Cette évolution récente dans le comportement d'un des principaux protagonistes de la station par le biais d'une remobilisation locale en direction du pastoralisme a été accompagnée par le réinvestissement du service pastoral haut-pyrénéen sur le secteur de Peyragudes. Le changement de posture d'un des principaux acteurs du domaine skiable (la CCVL) et l'apparition de nouveaux acteurs intervenant à la fois auprès de la Communauté de communes de la vallée du Louron et des éleveurs (le CRPGE) au sein du système relationnel station/pastoralisme pourrait conduire à une reconfiguration des relations dans un avenir proche. Au-delà de la modification dans le temps de l'équilibre relationnel global lié au changement de stratégie des principaux protagonistes ou encore par l'ajout de nouveaux acteurs, la dimension temporelle intervient également en rapport avec la nature de l'impact du pastoralisme sur les démarches de récolte de graine et de revégétalisation entreprises sur Peyragudes. En effet, en l'état actuel des choses, l'activité pastorale possède un impact qui, même s'il ne remet pas en cause le succès global des démarches de restauration écologique sur la station, est plutôt identifié comme négatif par les acteurs du domaine skiable. Pourtant, les représentants de l'ingénierie écologique et pastorale mettent en évidence l'impact positif du pastoralisme dans le cadre d'une intervention régulée dans le temps. Plus que d'une acceptation des démarches de restauration écologique par les éleveurs, il s'agirait là d'une véritable intégration des éleveurs et du berger aux travaux de revégétalisation. Le pastoralisme interviendrait ainsi activement dans le cadre de la restauration écologique et l'effet constaté aujourd'hui, globalement négatif et anecdotique, pourrait emprunter une trajectoire évolutive allant de l'ignorance mutuelle, voire du conflit d'usage localisé, à un échange de services garanti par la gestion concertée de la ressource végétale. Cependant, cette intervention du pastoralisme régulée dans le temps nécessite l'établissement d'un échange entre les groupes d'acteurs impliqués, échange qui, comme nous l'avons vu, n'est pas encore à l'ordre du jour malgré la volonté dont témoignent certains éleveurs et les représentants de l'ingénierie écologique et pastorale. Nous attribuons cette situation à la posture de l'acteur dominant le système relationnel, la station, que ni cherche pas à établir de lien durable avec les acteurs pastoraux. Les acteurs du domaine skiable dominant en effet largement le jeu social local par leur poids économique, politique, leur maîtrise de la gestion et de l'aménagement de l'espace concerné, face à une activité pastorale locale résiduelle et en baisse constante depuis la fin des années 1980¹³⁰. En l'absence de volonté affirmée et partagée par une majorité d'acteurs, et plus particulièrement par les acteurs dominant le rapport de force local, la création d'arènes de discussion, voire la mise en place d'une véritable **coopération** en matière de gestion de la ressource végétale, nous semble compromise. Ainsi et même si elle apparaît comme une solution évidente, la coopération entre les

¹³⁰ Le compte-rendu opérationnel concernant la zone d'étude de Peyragudes, fourni en sous-partie I (paragraphe 3.2.1) de la deuxième partie du **TOME II**, montre la baisse de l'activité pastorale locale sur les collectivités concernées par les estives de Peyragudes.

protagonistes d'un système relationnel ne semble pas être la règle, que ce soit à l'échelle locale de Peyragudes, ou encore à l'échelle pyrénéenne où le projet d'élaboration concertée d'un outil mutualisé de gestion des chantiers de revégétalisation est aujourd'hui au point mort en l'absence de financement.

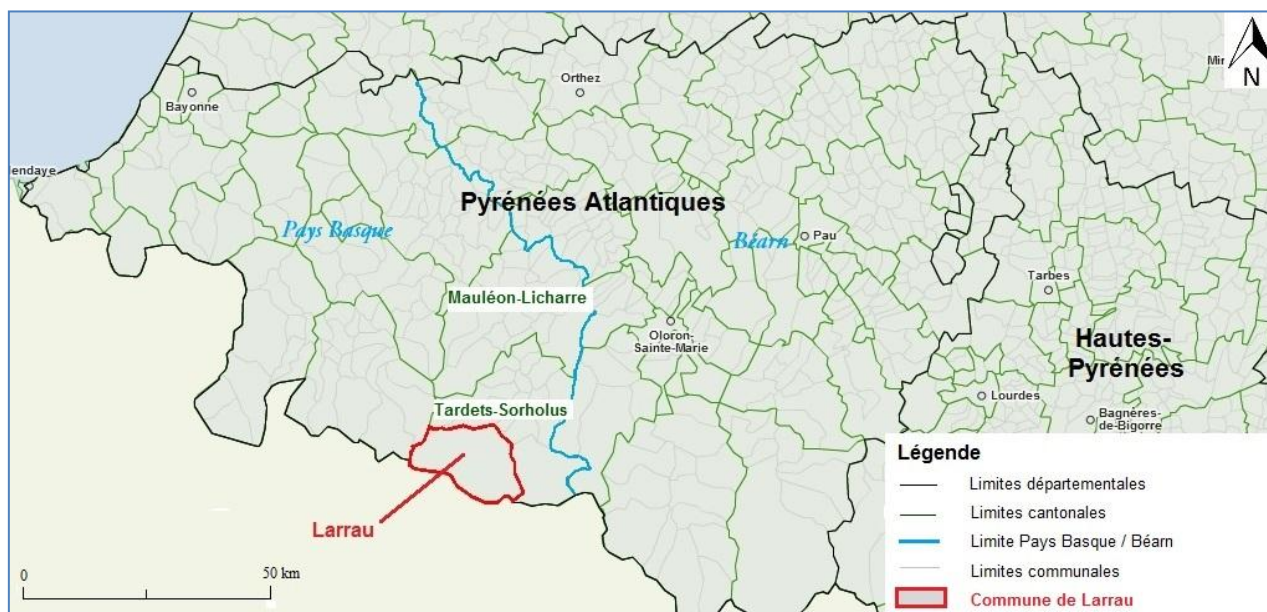
Chapitre 7.

LES ESTIVES DE « LARRAU », VERS UNE GOUVERNANCE DU MULTI-USAGE A L'ECHELLE DE LA MONTAGNE BASQUE

1. L'influence des dimensions spatiale, temporelle et sociale sur le contexte relationnel de la zone d'étude

Située à l'est du Pays Basque, la Communauté de communes de Soule-Xiberoa¹³¹ prend la forme d'une vallée orientée nord-sud. Limitrophe de l'Espagne au sud, du Béarn à l'est et au nord, elle est voisine des trois Communautés de communes de Garazi-Baïgorry, d'Iholdi-Oztibarre et d'Amikuze à l'ouest. La Soule est composée de deux cantons : Mauléon-Licharre (Basse Soule) pour sa partie nord, et Tardets-Sorholus (Haute-Soule) pour sa partie sud.

Carte 13 : Localisation de la zone d'étude « Larrau » (Observatoire des territoires de la DATAR, LAZARO)



¹³¹ Dans ce chapitre, nous appellerons aussi la Communauté de communes de Soule-Xiberoa, le « pays de Soule » ou plus simplement « la Soule ». Néanmoins, il convient de noter que selon sa délimitation historique, la province souletine comprenait, en plus des communes aujourd'hui incluses administrativement dans les deux cantons de Mauléon-Licharre et de Tardet-Sorholus, sept communes du canton de Saint-Palais, aujourd'hui associées à la Basse Navarre, mais toujours représentées au sein de la Commission syndicale du Pays de Soule (WELCH-DEVINE, 2008).

Le canton de Mauléon-Licharre présente un relief relativement doux contrairement au canton de Tardets-Sorholus et plus particulièrement à ses deux communes méridionales, Larrau et Sainte-Engrâce¹³², dont les altitudes oscillent entre un minimum de 400 m et un maximum de 2 017 m d'altitude pour le point culminant : le pic d'Orhy. Contrairement à la situation de croissance démographique globale du Pays Basque littoral, la Soule connaît une baisse démographique constante depuis la fin des années 1970, et ce malgré les efforts investis précocement par l'action publique locale dans des démarches d'auto-développement et de réorientation économique (Personne ressource, entretiens menés pendant l'automne 2012 sur la zone « Larrau »). Cette situation de baisse démographique est plus particulièrement marquée dans le canton montagnard de Tardets-Sorholus¹³³. Du point de vue économique, l'industrie souletine représente le secteur d'activité le plus important en termes d'emplois après les services. Cette industrie se développe plus spécifiquement dans le canton de Mauléon-Licharre au travers de deux activités : l'agroalimentaire et la micromécanique. L'agriculture prend également une place importante dans la province souletine qui témoigne d'une vivacité agricole et plus particulièrement pastorale relativement importante en comparaison avec l'ouest du Pays basque et avec le reste du massif pyrénéen (AZIA, 2012 ; CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007). On comptait en effet 838 emplois agricoles en 2010 soit 16 % de la population souletine active malgré la baisse globale du nombre d'exploitations et un agrandissement des surfaces couplé à une augmentation des cheptels (AZIA, 2012). Par ailleurs, sur les 740 exploitations recensées en 2010, la grande majorité est consacrée à élevage, avec deux orientations principales : l'élevage ovin laitier et l'élevage bovin allaitant (AGRESTE, 2010) et près de 320 d'entre elles, soit quasiment la moitié, transhument en période estivale, en majorité sur les surfaces d'estive souletines (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2008).

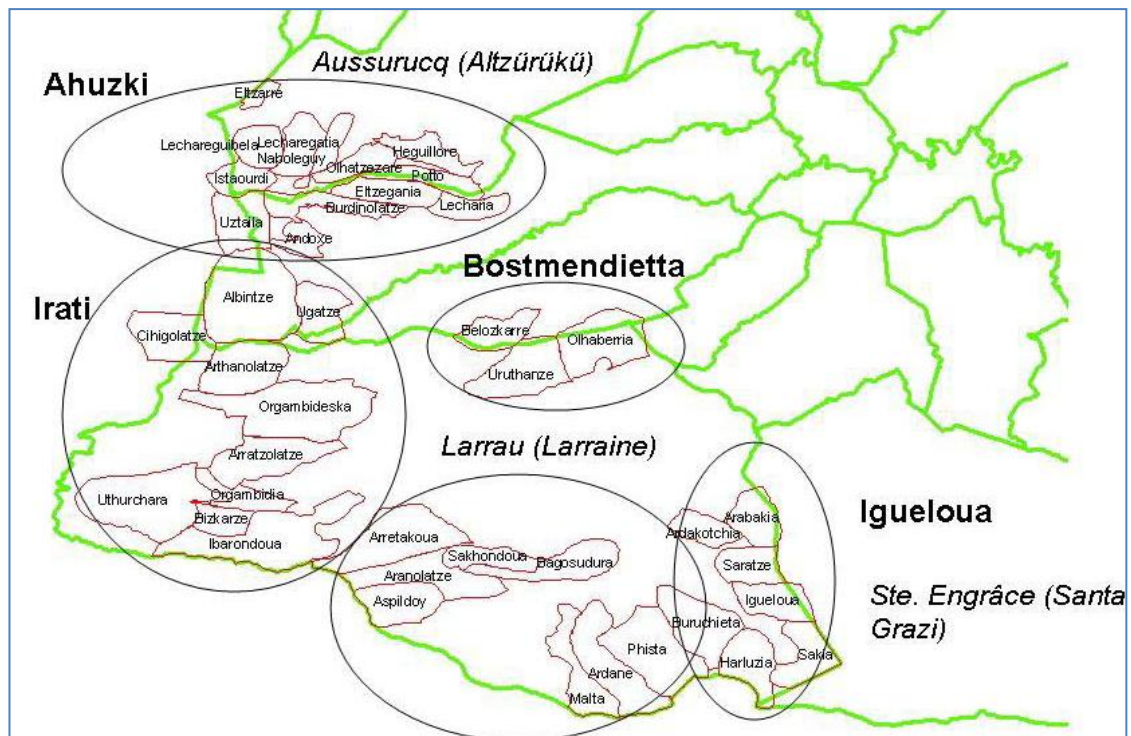
Le domaine pastoral utilisé collectivement par les éleveurs souletins est situé au sud de la vallée et se concentre en grande partie sur la commune de Larrau. Ce domaine pastoral est notamment géré par la Commission syndicale du Pays de Soule pour sa partie indivise et par les communes propriétaires de l'espace sur les surfaces en propriété privée des communes. Au total, la Commission syndicale du Pays de Soule gère un territoire indivis de 14 132 ha dont plus de 8 000 ha sont des estives qui étaient utilisées par près de 177 éleveurs transhumants en 2008 (JAUZION et ARRANZ, 2008). La Commission syndicale du Pays de Soule assure ainsi la gestion des biens indivis des 43 communes composant la Soule historique, à savoir, les 19 communes du canton de Mauléon-Licharre, les 16 communes du canton de Tardets-Sorholus, 7 communes du canton de Saint-Palais et la commune d'Esquiule du

¹³² Larrau et Sainte-Engrâce sont les deux seules communes basques à être concernées, sur la totalité de leur territoire administratif, par le zonage ICHN « Haute-montagne ».

¹³³ Des données chiffrées concernant la situation démographique de la Soule et de ses deux cantons sont fournies en sous-partie II (partie 3.1.) de la deuxième partie du **TOME II**.

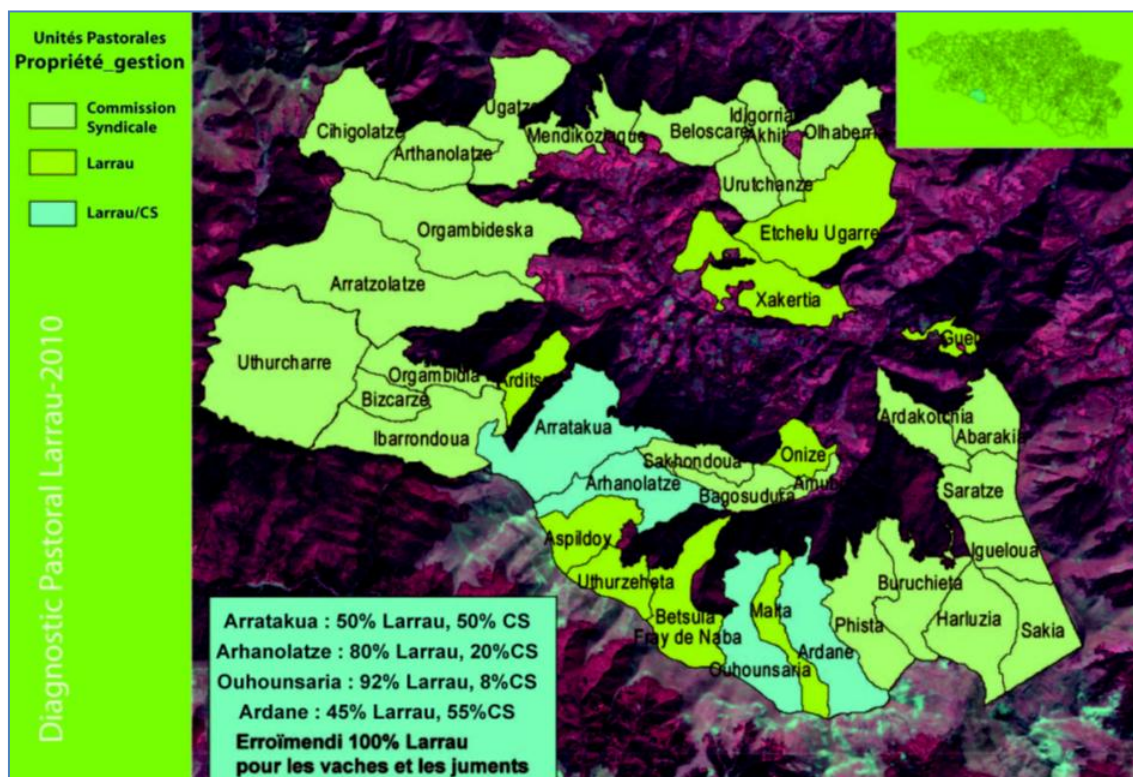
canton du Piémont-Oloronais. Sur les secteurs appartenant à sa juridiction, la Commission syndicale gère notamment : les dates de montée en estive, les demandes de transhumance, la desserte en eau, la répartition des aides de la PAC entre les éleveurs et le syndicat et les bacades. Les surfaces indivises gérées par la Commission syndicale se répartissent sur 5 secteurs (Ahusky, Iraty, Malta, Igueloua, Bostmendieta) situés sur 7 communes (Alçay, Aussurucq, Camou-Cihigue, Licq-Atherey, Lacarry, Larrau, Musculdy) (WELCH-DEVINE, 2008).

Carte 14 : Les secteurs gérés par la Commission syndicale du Pays de Soule (WELCH-DEVINE, 2008).



Si l'on se concentre sur les 12 680 ha sur lesquels s'étend le vaste territoire administratif de Larrau, on compte 5 815 ha de surfaces pastorales divisées en 38 estives gérées par la commune de Larrau et par la Commission syndicale du Pays de Soule soit de façon exclusive, soit en gestion partagée. La carte suivante donne un aperçu des diverses modalités de gestion en présence au niveau des estives cadastrées sur la commune de Larrau.

Carte 15 : La gestion de l'espace pastoral sur la zone d'étude de Larrau (CELLULE PASTORALE 64, 2012).



La majeure partie du domaine pastoral larraintar est donc en propriété et en gestion indivise ou communale et se subdivise en sous-unités de gestion : les cayolars, gérés selon le système de « txotx » présenté dans l'encadré qui suit. Ainsi s'ajoute aux deux grandes modalités de gestion syndicale et communale, un ensemble de sous-systèmes de gestion, les cayolars, en propriété privée indivise entre les détenteurs de txotx et dont l'utilisation est gérée collectivement par les groupes d'éleveurs cayolaristes. Malgré une baisse du nombre d'éleveurs souletins, du recours à la transhumance, et donc de la main d'œuvre en estive, le territoire pastoral cadastré sur la commune de Larrau témoigne globalement de forts taux d'utilisation de la ressource fourragère par une association des différents types de bétail (les « trois dents » ovine, bovine et équine) (CELLULE PASTORALE 64, 2012).

Encadré 20**Une mise au point sur la gestion et l'utilisation des cayolars en Pays de Soule.**

(Maire de Larrau – éleveur local, entretien du 27/11/2012, CDEO et Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques, entretien du 26/11/2012, CELLULE PASTORALE 64, 2012b).

Dans sa définition première, le cayolar désigne à la fois la cabane pastorale et le terrain adjacent correspondant à l'emplacement d'un enclos ou d'une écurie (on utilise également le mot cayolar dans le langage courant pour désigner l'unité pastorale dans son ensemble, à savoir la cabane, les terrains adjacents et les surfaces de parcours associées). Le cayolar s'apparente à une sorte de propriété privée et indivise entre les détenteurs de « txotx » dénommés les « txotxerdis ». La Cellule pastorale des Pyrénées Atlantiques (2012b) définit le txotx de la manière suivante : « *Titre de propriété qui donne accès à l'ensemble des droits pour un nombre donné de brebis : la propriété de la cabane et d'un terrain adjacent (enclos), le droit de couper le bois d'œuvre et de chauffage, le droit de pacage exclusif, temporaire et absolu pour les ovins* ». A l'origine, les txotx étaient exclusivement détenus et utilisés par des éleveurs, et chacun d'entre eux correspondait à une part du cayolar et à un certain nombre de brebis autorisées à estiver (en effet, le système de gestion en cayolars par l'intermédiaire des txotx ne concerne que les troupes ovines, le gros bétail est quant à lui géré par secteur pastoral). Les txotx restaient pour la plupart dans les familles détentrices et conservaient une vocation uniquement pastorale. Avec la diminution de la population agricole, les détenteurs de txotx se sont peu à peu éloignés du monde pastoral. Aujourd'hui, plusieurs cas de figure coexistent sur les estives souletines :

- les txotxerdis non utilisateurs : propriétaires de txotx inactifs d'un point de vue pastoral ;
- les txotxerdis utilisateurs : qui activent eux-mêmes leur part en estivant leurs troupeaux ou bien qui louent leur part à des éleveurs transhumants.

Les éleveurs txotxerdis sont extrêmement attachés aux droits que leur confère leur « part de cayolar ». Néanmoins, ce système de gestion, bien que fortement adapté à la société souletine ancestrale, pose aujourd'hui un certain nombre de questions, notamment quant à la destination des txotx non activés. En effet, les propriétaires non utilisateurs se déconnectent progressivement du monde de l'élevage et de la vocation pastorale du cayolar. Certains d'entre eux souhaitent utiliser le cayolar de façon récréative (chasse, résidence de vacances...), d'autres ne savent tout simplement pas qu'ils détiennent une part de cayolar. De ce fait, certains txotx ne sont plus activés, leurs propriétaires restent parfois même introuvables. Les parts sont alors perdues et avec elles l'assurance de la maîtrise de l'avenir du cayolar et de sa destination pastorale.

Parmi les éleveurs cayolaristes de notre territoire d'étude, on trouve :

- des éleveurs txotxerdis qui activent leur propre part de cayolar héritée ou achetée à un propriétaire,
- des éleveurs qui louent un txotx à un propriétaire,
- des éleveurs qui estivent sur la base de conventions verbales passées avec les txotxerdis du cayolar.

Ces éleveurs sont la plupart du temps réunis au sein d'un Groupement pastoral qui réalise un certain nombre d'investissements permettant, par exemple, la mise aux normes du cayolar, la mise en place ou la réfection d'équipements pastoraux, etc. En complément des investissements des GP, les collectivités (Commission syndicale ou communes) assurent une aide pour les gros travaux comme les dessertes en eau ou les accès. Ainsi, un second problème se pose, cette fois relatif au futur des investissements réalisés en l'absence d'une stabilisation juridique du système de txotx. D'une part, les éleveurs non propriétaires de txotx s'investissent au sein d'un GP (frais d'estive, part d'autofinancement) sans avoir de vision à long terme quant à leur propre utilisation du cayolar. D'autre part, les collectivités réalisent des investissements pastoraux qui concernent des propriétaires privés susceptibles de réorienter le cayolar vers d'autres usages voire de s'en déconnecter. Ainsi, les investissements pourraient perdre leur vocation agricole première et se voir inutilisés ou réutilisés à des fins non agricoles. Toutes ces interrogations ont mené la Cellule pastorale 64 à entamer une étude juridique sur le système de txotx de façon à l'actualiser tout en pérennisant l'usage pastoral du territoire et des équipements réalisés (CELLULE PASTORALE 64, 2012b).

A l'utilisation pastorale de l'espace s'ajoute un ensemble d'usages récréatifs en développement depuis le milieu des années 1960 et la construction, par la Commission syndicale du Pays de Soule, du complexe touristique d'Iraty. Cet ensemble touristique constitué notamment d'une quarantaine de chalets en location et plus connu sous le nom des « chalets d'Iraty » représente aujourd'hui 60 000 nuitées par an et 13 emplois à temps plein pour un budget annuel de fonctionnement de près de 750 000 euros (Socioprofessionnelle du tourisme, entretien mené pendant l'automne 2012 sur la zone « Larrau »). Le secteur pastoral d'Iraty, et plus particulièrement l'estive d'Orgambideska, directement concernée par ces infrastructures, sont ainsi le siège d'une activité d'hébergement touristique et d'un ensemble d'utilisations récréatives de l'espace réparties sur toute l'année (raquettes, ski de fond, randonnée, VTT, etc.). L'estive d'Orgambideska constitue également un lieu de rencontre entre les usages pastoraux et environnementaux au travers de l'activité de la Ligue de protection des oiseaux - Aquitaine qui y loue à l'année le col d'Orgambideska sur lequel l'association réalise un travail scientifique lié à la migration des oiseaux mais également une mission d'éducation à l'environnement et d'accueil du public. Au total, la LPO-Aquitaine accueille près de 5 000 personnes par an sur le col d'Orgambideska (Représentant de l'usage environnemental de l'espace, entretien mené pendant l'automne 2012 sur la zone « Larrau »). Le développement de cet ensemble d'usages est géré par la Commission syndicale du Pays de Soule qui, outre sa compétence pastorale principale, prend en charge la gestion de la ressource forestière, de l'activité touristique, au travers des chalets d'Iraty, et de la location des cols de chasse, dont celui d'Orgambideska, réorienté depuis plus de trente ans aujourd'hui en direction des activités ornithologiques. La réorientation du col d'Orgambideska marque, selon certains acteurs, une transformation dans les usages de l'espace et dans les ressources économiques associées. Selon eux, cette évolution trouve son origine dans la baisse des revenus générés par l'activité traditionnelle de chasse provoquant une réorientation de la Commission syndicale vers des activités plus rémunératrices telles que l'ornithologie et l'éducation à l'environnement.

« A beh je dirais qu'en 30 ans, on est à Orgambideska depuis 79! Enfin il y a des ornithologues à Orgambideska depuis 79, c'est clair qu'on a jamais eu l'écoute qu'on a aujourd'hui! (...) C'est lié à pleins de facteurs, le principal étant vraisemblablement qu'il y a eu un basculement entre les ressources générées par le, la découverte du milieu naturel et celles générées par la chasse. En gros, le remplissage des chalets, qui il y a 20 ans se faisait à 95% via la chasse, donc une période bien plus réduite! Aujourd'hui, je saurais pas dire le pourcentage parce qu'on l'a jamais clairement étudié (...). Aujourd'hui il y a clairement, au mois de septembre notamment, une forte location des chalets par des ornithologues. Donc il y a un moment où la Commission syndicale ce n'est pas un organisme politique forcément, c'est un organisme de gestion et bon, ils ont des retours qui leur disent peut-être que ça serait mieux de miser sur l'ornithologie que sur la chasse! Peut-être qu'à un moment ils feront le choix. Il y a eu des études de développement qui ont été faites par rapport aux chalets dans les années passées, toutes quasiment ont dit que la filière d'avenir c'était, c'était la découverte du milieu naturel et plus particulièrement celle du phénomène de migration des oiseaux parce que Orgambideska c'est un site qui est mondialement connu et qui attire des gens qui vont venir de toute l'Europe à l'heure actuelle ! »

Représentant de l'usage environnemental de l'espace 1

Les surfaces d'estive d'Orgambideska constituent donc, à l'image du domaine skiable de Peyragudes, un nœud d'activités où cohabitent une multiplicité d'usages productifs, récréatifs et environnementaux, contrairement aux cayolars plus éloignés.

« Ce que l'on montrait sur le diagnostic, c'est qu'il n'y a pas de conflit d'usage, que ça se passe relativement en bonne entente, sauf là [Orgambideska] ! Ça concentre en fait ! T'as un nœud d'activité qui fait que (...) / Quand ils font l'écobuage, tu as toujours quelqu'un qui appelle les gendarmes, les pompiers, ça se passe pas bien ! Tu as toujours des brebis qui se font écraser par les voitures ! (...) / Il y a beaucoup de passage à cet endroit-là, tu as le restaurant, tu as les chalets, tu as le point de vue, enfin à Orgambideska là, tu as le truc des oiseaux... »

Agents de développement pastoral 4

Ainsi, la diversité, l'intensité et la nature des relations vont varier sur l'espace larraintar et les relations impliquant le pastoralisme et les autres usages de l'espace vont se concentrer sur les estives d'Orgambideska, plus particulièrement sous la forme de conflits d'usage opposant activité pastorale et activités récréatives et environnementales. Ces situations conflictuelles se révèlent de manière accrue en lien avec les activités d'écobuage réalisées à proximité des chalets d'hébergement.

« Et alors il y a 2 ou 3 ans, je ne m'en rappelle plus ! 3 ans oui, j'étais chef de feu, et sur Orgambideska, là où il y a les chalets, alors c'était au mois de fin janvier début février, février c'était ! Parce qu'il faut que le temps s'y prête il faut pas qu'il y ait la neige à la montagne et tout ça, alors les conditions elles étaient bonnes ! On avait averti la gendarmerie et tout (...), comme il y a sur l'arrêté préfectoral, on s'était réunis à deux heures pour faire l'écobuage, et le lieu que je devais écobuer, qu'on devait écobuer, il y avait un chalet de groupe juste à côté ! Il y avait, ils avaient des gosses ! Et les gosses étaient en train de s'amuser un peu partout, enfin c'est normal ! Et alors j'étais parti dire aux parents, à ceux qui s'occupaient de ces gosses, s'ils pouvaient ramasser leurs gosses qu'on devait mettre le feu, alors il y a une femme qui me dit : « Comment ? Vous devez mettre le feu ici ? Pas question, je ne vous en donne pas l'autorisation ! Vous ne mettez pas le feu aujourd'hui ! ». Je lui dis : « oui, je vous le dis gentiment, ramassez vous gosses sinon vous aurez des problèmes tout à l'heure, et moi aussi ! C'est moi le chef de feu, c'est aujourd'hui ! ». « Non, non, non ! », elle me dit, « on est en vacances jusqu'à la fin de la semaine, vous n'aurez qu'à mettre le feu la semaine prochaine ! ». Je lui dis « Ah non non ici, c'est pas vous qui commandez ! ». Elle me dit « Ah bon c'est pas moi qui commande, on a payé le chalet à (...), on paye alors vous n'avez qu'à nous baisser le prix... ». Je lui dis « Non non c'est pas moi, vous me payez rien du tout à moi, vous louez le chalet à la Commission syndicale et vous louez que le chalet ! Vous louez pas la montagne, alors vous restez dans votre chalet ! » ».

Éleveur 2

Les anecdotes décrites par les éleveurs et les gestionnaires du complexe d'Iraty révèlent une situation de méconnaissance des activités d'élevage de la part des visiteurs. Cette méconnaissance conduit à l'émergence de tensions locales entre éleveurs et touristes, vis-à-vis de la pratique de l'écobuage, vis-à-vis de la présence de chiens domestiques pouvant perturber la tranquillité des troupeaux, mais également en lien avec la présence des troupeaux bovins aux alentours des hébergements.

« Quand c'est trop fréquenté, le bétail il est pas tranquille ! Et sur notre cayolar c'est quoi ! (...) C'est bien beau, mais c'est sur des zones pastorales tout ça ! Avec l'autorisation de qui ? Les ayants droit n'ont jamais été consultés ! (...) C'est les politiques qui décident ! Ils ont en train de nous changer la destination de la montagne ! »

Éleveur 2

« Il y a des gens qui ont pas tout à fait compris où ils arrivaient par exemple et qui vont nous demander, voilà ça les embête que les vaches s'approchent de leurs voitures et ils seraient capables de... Il y en a certains qui nous ont demandé de clôturer le tour du chalet pour pouvoir mettre la voiture dedans. Bon ben ces gens-là ils ont pas bien compris où ils venaient, il faut leur expliquer et puis voilà quoi ! »

Socioprofessionnelle du tourisme 1

L'intensité et la nature conflictuelle des relations observées sont également influencées par la position sociale des acteurs interrogés. En effet, les éleveurs larraintars se sentent particulièrement lésés par la situation de multi-usage vécue sur Orgambideska et témoignent d'un sentiment de dépossession vis-à-vis de ce qu'ils considèrent comme « leur » espace pastoral et d'une crainte de réorientation complète des estives vers les activités touristiques et environnementales au détriment du pastoralisme. Cette situation émane non seulement de la concentration spatiale des usages, mais également d'un conflit politique et juridique ancien opposant la commune de Larrau à la Commission syndicale du Pays de Soule autour de la propriété foncière d'une partie de l'espace situé sur le territoire administratif de la commune. Ce conflit ancien en toile de fond est selon nous à l'origine de l'absence de coopération localisée concernant la régulation des relations entre les principaux gestionnaires et usagers de l'espace à savoir, les éleveurs locaux [larraintars] utilisateurs des estives d'Orgambideska et les représentants de la Commission syndicale du Pays de Soule gestionnaire des estives, du complexe touristique et bailleur du col d'Orgambideska.

« Il y a une différence de représentations de l'intérêt général, est-ce que l'intérêt général, c'est l'intérêt communal, valléen ? Est-ce que l'intérêt général ce sont des espaces nécessaires à la communauté des éleveurs, est-ce que l'intérêt général il faut que ça soit des espaces prioritairement ou uniquement réservés aux éleveurs de la commune. Est-ce que l'intérêt général, la représentation c'est, ouais mais finalement qu'est-ce qu'on va, que représentent ces espaces ? Leur identité forte est encore aujourd'hui le pastoralisme, mêmes si d'autres fonctions, d'autres usages sont en cours mais derrière cette activité pastorale, quelle représentation a-t-on de ce qu'apporte la gestion d'un droit d'usage ? De ce que ça apporte au niveau de la gestion des normes sociales ? Peut-être même au niveau de certaines capacités à gérer les conflits... »

Personne ressource

L'opposition entre la commune de Larrau et la Commission syndicale repose également sur la question de l'échelle adéquate de gestion de l'espace et des relations entre les usagers. La place importante et les compétences multiples de la Commission syndicale, dont le cœur d'action reste le pastoralisme mais qui développe en outre un ensemble d'activités sur le territoire administratif de la commune, sont vé-

cues par certains éleveurs et élus larraintars comme une forme de remise en cause de leurs droits d'usage, du pouvoir local et de la primauté de l'activité pastorale sur les estives. De ce fait, les tentatives de collaboration pastoralisme/tourisme, les décisions en matière de politique pastorale ou encore les actions de prise en compte du multi-usage dans lesquelles la Commission syndicale du Pays de Soule est partie prenante sont, la plupart du temps, rejetées par les éleveurs larraintars bien que plébiscitées par certains éleveurs souletins extérieurs à la commune. C'est par exemple le cas de la politique volontariste de la Commission syndicale en matière de soutien des systèmes laitiers-fromagers et du retour à la traite en estive.

« En fait elle amène toujours un plus, et elle amène encore plus quand c'est des projets de retour à la traite en montagne ! Elle a vraiment une politique volontariste là-dessus ! (...) / C'est aussi garant que des éleveurs vont monter tôt et vont entretenir l'espace ! (...) Parce que quand même la tendance qu'on voit ailleurs c'est de justement monter les bêtes tarées, donc de monter un peu plus tard, 2 mois et demi quoi ! Au lieu de voilà, au lieu de monter 5 mois, c'est 2 mois et demi, 3 mois, donc si ya des projets d'éleveurs de vouloir traire en estive et donc de monter dès le début du mois de mai eux ils ont envie de... de financer ça, enfin d'aider en particulier ça, parce que ça va, ça va dans le sens inverse d'une tendance un peu, un peu plus lourde ! »

Agents de développement pastoral 4

Cet axe politique est envisagé par les acteurs de la Commission syndicale du pays de Soule et par la Cellule pastorale des Pyrénées-Atlantiques comme la garantie d'un usage prolongé des espaces pastoraux par les troupeaux et, par conséquent, du maintien de l'effet lié à l'entretien de l'espace. Il est également perçu par les représentants de ces structures comme le moyen de soutenir financièrement des systèmes d'élevage laitiers avec transformation fromagère en estive jugés plus « valorisables » auprès du tourisme, plus « techniques » et plus « professionnels ». A l'inverse, certains éleveurs larraintars envisagent cette politique de soutien comme une négation de leur propre système d'élevage fondé, pour la plupart d'entre eux, sur une utilisation prolongée dans le temps des divers étages montagnards et sur une extensification des pratiques. Ces éleveurs appréhendent également cet axe politique comme un soutien financier orienté en direction d'exploitations agricoles transhumantes issues de communes situées à plus basse altitude, et bénéficiant de ce fait de conditions de travail plus favorables hors de la saison d'estive (surfaces vallonnées plus faciles d'accès et d'entretien notamment).

« Au maximum on l'utilise [la montagne] ! Parce que moi maintenant, en plaine les animaux ils sont descendus ! Les miens, ils sont pas nés encore ! Moi je viens de descendre les brebis de la montagne là ! (...) Les brebis elles sont dehors encore, aujourd'hui elles sont dehors ! (...) Moi je prends ce qu'elles donnent ! Je fais l'entretien des brebis, bon, je traie, mais je prends, je vais pas au rendement quoi ! (...) Les manechs tête noire, moi je connais que ça mais, on peut les envoyer à la montagne et on peut les redescendre suivant le temps parce que, avec les autres brebis, elles passent trois mois à la montagne : juin, juillet, août et puis septembre il faut les descendre parce que c'est trop fragile quoi, c'est plus fragile quoi, que les, la tête noire ! »

Éleveur 2

« Eux [les éleveurs larraintars] ils sont vraiment dans une logique de... Leur priorité c'est vraiment l'entretien, c'est l'entretien du territoire ! Donc c'est un peu ranching, tu vois c'est vraiment extensification des systèmes et... (...) Vraiment la priorité pour eux c'est entretenir leur espace ! Ça c'est vraiment leur priorité. Donc ils sont par exemple, presque la moitié sont équipés avec du matériel spécifique pour entretenir les pentes ! (...) Et ils ont plus fait d'investissements sur ça et ils passent beaucoup de temps à entretenir leurs surfaces et la façon dont... C'est aussi lié à leur histoire quoi parce que euh... Ils ont le système « atendes » ça s'appelle, je pense qu'ils vont t'en parler la mairie, ou avant ils avaient vraiment... C'était presque la divagation du bétail quoi, c'était un libre parcours, ou le bétail il avait la ferme, il pouvait aller où il voulait jusqu'à l'estive, revenir et c'était chacun faisait comme il voulait quoi c'est tout... Tout collectif comme ça et donc ils ont quand même gardé ça encore de...décharger au maximum leurs parcelles pour faire du fourrage, utiliser tout l'espace, et au final ils ont quand même des niveaux d'autonomie fourragère qui sont pas trop mal ! »

Agents de développement pastoral 4

En effet, ce qui caractérise une partie des exploitations de Larrau réside dans la perpétuation du système de gestion « atendes » dont se revendiquent une majorité d'éleveurs locaux et qui se traduit par une utilisation prolongée de l'espace pastoral et des secteurs de mi-saison. Ce mode d'exploitation est fondé sur la notion d'interdépendance entre prairies, landes, parcours de mi-saison privés et estives collectives. Les bâtiments des agriculteurs larraintars sont situés en zone intermédiaire, la plupart du temps très proches, voire au contact direct des landes et parcours de mi-saison et de l'estive. Les animaux ont ainsi la possibilité de valoriser l'espace collectif et privé sur une longue période. Cette valorisation est d'autant plus importante et prolongée que les éleveurs larraintars ne sont pas soumis aux dates de montée/descente d'estives mises en place par la Commission syndicale souletine sur les territoires syndicaux.

Encadré 21

La pratique « atendes » d'hier à aujourd'hui.

(CUNCHINABE, 2011)

A l'origine, on qualifiait d'*atendes*, les maisons ayant un accès direct aux parcours et aux surfaces d'estive. De par cette position stratégique, ces maisons pouvaient constituer par exemple, un gîte d'étape pour certains cayolaristes, un point de surveillance des bovins ou encore une remise pour le matériel du cayolar et pour les sonnailles. Les *atendesak* étaient donc des maisons où l'on rendait, souvent contre rémunération financière ou en nature, un ensemble de services aux éleveurs transhumants sur les cayolars « du dessus ». Aujourd'hui, le statut *atendes* est appliqué à la communauté des larraintars dans son ensemble et, lorsqu'il est mobilisé dans le langage courant, ce terme désigne, au-delà de la particularité propre à une maison, une pratique pastorale spécifique aux éleveurs de la commune : « Nous pensons que c'est dans cette pratique partagée par tous, celle qui consiste à libérer les bêtes le plus tôt possible, dès la sortie des bâtiments d'élevage en période de soudure, que l'éleveur d'aujourd'hui renoue avec la pratique ancestrale de l'*atendes* » (CUNCHINABE, 2011). On retrouve également dans nos entretiens cette identification de la part des éleveurs larraintars à la pratique de l'*atendes* (voir extrait suivant).

« Il faut savoir que, on transhume, donc pour nous la transhumance c'est vital, euh... Donc c'est la continuité des exploitations, en basque on dit atendes, les dépendances, dont ça veut dire que, on est directement en continuité, nous on ouvre les portes du bangar, on a la montagne contre quoi, donc à partir du, le printemps, quand le temps le permet souvent à partir du, fin mars début avril donc, il y a certaines bêtes qui commencent à sortir, les brebis, les taries etcetera ! Celles de l'année aussi, ensuite l'automne c'est pareil, on les garde assez longtemps dehors, on les rentre là maintenant, on les a encore dehors les brebis au moins, donc on exploite à fond la montagne et pour nous c'est, c'est vital quoi donc l'exploitation pour moi c'est pour notre vie et la montagne c'est pour la survie donc il nous la faut quoi ! »

Elu 3 (éleveur larraintar)

Le pastoralisme globalement pratiqué sur la commune de Larrau dispose ainsi d'une grande autonomie fourragère avec une limitation des achats extérieurs. Par ailleurs les 22 exploitations de la commune disposent d'une Surface agricole utile moyenne assez élevée avec des taux de chargement relativement faibles en rapport avec les communes voisines¹³⁴, un recours important au gros bétail (avec une part élevée d'UGB bovin), un recours majoritaire aux races ovines locales pour les exploitations ovines¹³⁵ et des pratiques spécifiques d'entretien de l'espace¹³⁶. Cet ensemble de caractéristiques témoignent d'un système pastoral de haute montagne¹³⁷, singulier comparativement au reste de la vallée souletine et de la montagne basque. Enfin, ce « système larraintar », assimilé par certains acteurs du développement agricole à une forme de « ranching », est marqué par de faibles niveaux de productivité des exploitations, par une logique d'agrandissement des surfaces individuelles et repose en grande partie sur les aides publiques nationales et européennes¹³⁸. Le « système larraintar » poursuit une logique d'entretien du territoire également présente dans la politique de retour à la traite et à la transformation fromagère en estive de la Commission syndicale. Néanmoins, son orientation bovine-allaitante significative et la limitation des niveaux de production laitière d'une partie des exploitations ovines vont à l'encontre de la recherche de plus hauts niveaux de production et de valorisation des produits fromagers promue par certains organismes de développement

¹³⁴ La SAU moyenne des 22 exploitations de Larrau était de 33,3 ha en 2012 pour 64,4 UGB par exploitation soit un chargement apparent de 1,92 UGB/ha. En comparaison, les 46 exploitations de la commune montagnarde voisine de Sainte-Engrâce étaient constituées de 16 ha de SAU moyenne pour 43 UGB par exploitation soit un chargement apparent plus élevé de 2,71 UGB/ha (CELLULE PASTORALE 64, 2012).

¹³⁵ La majorité des exploitations ovines de Larrau sont constituées par des troupeaux ovins de race Manech tête noire (CELLULE PASTORALE 64, 2012).

¹³⁶ Même si cette pratique tend à diminuer, une dizaine d'éleveurs larraintars perpétuent la fauche de la fougère et la majorité d'entre eux continue d'entretenir les pentes à l'aide de matériel spécifique (CELLULE PASTORALE 64, 2012).

¹³⁷ qui se rapproche sur certains points des systèmes pastoraux de type « Béarn/Pyrénées centrales ».

¹³⁸ L'ICHN et la PHAE individuelle constituaient près de la moitié des produits des exploitations de Larrau en 2012 (CELLULE PASTORALE 64, 2012).

agricole et par la Commission syndicale au travers de sa politique de développement pastoral. Le système agricole larraintar représente donc un particularisme vis-à-vis des modalités d'élevage pastoral basque¹³⁹ et en rapport avec les tendances laitières et fromagères vers lesquelles se dirigent les organismes de développement agricoles et pastoraux. Cette singularité participe selon nous à la marginalisation du système agricole larraintar vis-à-vis de la tendance souletine (et basque) et à l'accentuation des tensions opposant la commune et une partie des éleveurs de Larrau à la Commission syndicale du Pays de Soule.

Par ailleurs, le développement des usages récréatifs en constante augmentation sur les surfaces syndicales depuis la fin des années 1960, plus particulièrement sur le secteur d'Iraty et sur l'estive d'Orgambideska, constitue un élément contribuant à catalyser les conflits d'usage sur la gestion de l'espace entre les différents groupes d'acteurs. L'installation d'un contexte conflictuel et l'évolution des usages de la montagne dans le temps ont donc un impact sur l'intensité des relations entre les acteurs gestionnaires et usagers de l'espace.

Cependant, et malgré ce contexte relationnel à caractère conflictuel fortement localisé et installé dans le temps, les relations entre les activités multiples en présence sur l'espace montagnard larraintar sont régulées à l'aide d'un outil de gouvernance collectif porté par l'action publique locale à une échelle plus vaste, celle de la Montagne basque, et dont les Commissions syndicales sont les chevilles ouvrières. Il s'agit de la Charte de développement durable de la Montagne basque élaborée en 2007 et du programme LEADER 2007-2013 qui en découle.

¹³⁹ En 2007 90% de la transformation fromagère en estive du massif pyrénéen était réalisée sur le territoire de la Montagne basque (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007).

2. La Charte de développement durable et le Programme LEADER de la Montagne basque, le développement d'un outil collectif de gouvernance des relations entre les usagers de l'espace

2.1. *Du conflit d'usage au projet de développement collectif porté par les Commissions syndicales*

En 2000, le Pays Basque est touché par un grave accident lié à la pratique non autorisée et non contrôlée du feu pastoral à l'origine de la mort de cinq randonneurs du club alpin de Bayonne dans la commune d'Esterençuby. Cet événement est suivi deux ans plus tard par un incendie de grande ampleur à l'issue d'une campagne de feu pastoral réalisée sur le massif de la Rhune. Les effets potentiellement négatifs de la pratique non encadrée de l'écobuage sur les zones pastorales fréquentées par le tourisme sont connus de longue date par les acteurs locaux. Cependant, la violence et l'ampleur de ces deux incidents de 2000 et de 2002, marquent l'entrée dans une situation de conflit d'usage mettant en relation directe le pastoralisme, dont la main d'œuvre est en diminution constante, et les activités de loisir, en augmentation sur la Montagne basque.

Encadré 22

Le double constat à l'origine de la démarche collective de développement engagée sur le territoire de la Montagne basque (CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE, 2003).

« Les brûlis pastoraux posent des problèmes de sécurité majeurs. Malgré la réglementation, les recommandations et le savoir-faire local, ils peuvent prendre des tournures dramatiques. Ce fût le cas en février 2000 lorsque cinq randonneurs perdirent la vie lors d'un écobuage mal maîtrisé à Esterençuby. Cet événement malheureux pointe deux constats : de trop nombreux brûlis sont pratiqués sans autorisation et la montagne basque, du fait d'une altitude peu élevée et d'une grande accessibilité, est parcourue par des randonneurs toute l'année ».

« La question de la main d'œuvre dans l'entretien de la montagne basque demeure un facteur essentiel et ce, quelle que soit la technique employée. Le manque de main d'œuvre pose parfois des problèmes. L'accentuation de ce phénomène posera à terme la question de la pérennité de cet entretien. »

C'est de ce double constat que naît l'idée, sous l'impulsion de l'association HEMEN¹⁴⁰, d'un travail collectif élaboré par le Conseil de développement du Pays Basque autour de deux questions formulées ainsi :

¹⁴⁰ HEMEN est une association d'animation économique à but non lucratif qui a notamment pour objectif d'accompagner l'entrepreneuriat en Pays basque Nord.

- *Comment faire cohabiter en bonne intelligence les activités agropastorales essentielles pour beaucoup d'éleveurs du Pays Basque, les activités de loisirs et de détente qui sont appelées à se développer et la bonne gestion des massifs forestiers ?*
- *Comment maintenir durablement l'entretien de la montagne garantissant à la fois la sécurité des utilisateurs et la pérennité des fonctions qu'elle assure ?* (CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE, 2003).

Ainsi, entre 2002 et 2003, le Conseil de développement du Pays basque engage un processus de concertation associant soixante acteurs représentatifs des activités en présence sur l'espace montagnard et portant sur la manière d'assurer la valorisation pastorale et sylvicole de la Montagne basque, tout en garantissant la cohabitation « en bonne intelligence » des activités productives et des activités de loisir qui se développent d'année en année sur le territoire. Ce travail aboutit à un diagnostic partagé sur les activités qui se développent sur la Montagne basque¹⁴¹, sur les interactions parfois problématiques entre les usagers de l'espace, et dégage six préconisations principales.

Encadré 23

Les préconisations principales issues du travail du Conseil de développement (CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE, 2003, souligné par nous)

- 1. Se donner les moyens pour explorer et garantir l'évolution et la pérennité des activités pastorales et forestières dans la montagne basque*
- 2. Diversifier les outils et les moyens pour sécuriser et garantir un bon entretien des zones pastorales*
- 3. Protéger les milieux naturels sensibles*
- 4. Développer les activités de loisirs en respectant les activités agrosylvopastorales*
- 5. Créer, à l'échelle de chaque vallée ou groupe de vallées, des espaces de concertation entre acteurs et utilisateurs de la montagne*
- 6. Etablir à l'échelle de l'ensemble de la montagne basque une charte de développement durable***

¹⁴¹ La zone de travail désignée « Montagne basque » par les acteurs du développement est initialement constituée par les communes intégrées au sein du périmètre de gestion des 4 Commissions syndicales et par un ensemble de communes basques localisées hors de ce périmètre, sélectionnées sur la base du zonage montagne mais également en fonction de leurs caractéristiques agro-physionomiques et des problématiques spécifiques liées aux zones intermédiaires, à l'entretien de l'espace (brûlages dirigés, etc.) ou encore à la présence de mesures de protection de l'environnement (CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE, 2003). Ce périmètre sera ensuite élargi au cours du processus de développement à d'autres communes basques occidentales et incluses dans la zone massif des Pyrénées (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007) pour aboutir à un périmètre éligible au programme LEADER 2007-2013 comprenant 102 communes représentant 70% de la superficie du Pays Basque et 21% de sa population totale (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2013).

Parmi ces préconisations figure celle qui va constituer l'axe majeur de développement ultérieur, relative à l'élaboration d'une Charte de développement durable à l'échelle de la Montagne basque. Le rapport de 2003 place par ailleurs les Commissions syndicales en tant qu'institutions toutes désignées dans le portage de la future charte.

Encadré 24

Les Commissions syndicales, structures privilégiées pour le portage de la Charte

« Pour l'essentiel de la montagne basque allant de la Soule à Baïgorri, les Commissions syndicales sont les principaux organes de gestion et d'aménagement de ces territoires. Leur capacité à agir et leur légitimité en font les interlocuteurs incontournables pour porter un tel projet en partenariat avec les autres propriétaires ou associations de propriétaires, les utilisateurs et les collectivités territoriales. Sur le reste de la montagne basque non couvert par les Commissions syndicales, les communes ou intercommunalités existantes pourraient assurer cette fonction de portage » (CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE, 2003).

En effet, hors territoire privé, le territoire concerné par la Montagne basque est en grande partie géré par les quatre Commissions syndicales d'Ostabarret, de Cize, de Baïgorry et de Soule. Ces institutions sont propriétaires et gestionnaires de 42 000 ha de territoires indivis, dont 14 500 ha de forêts et plus 27 000 ha d'estives (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2007). D'autre part, les Commissions syndicales - dont le cœur de métier reste encore aujourd'hui pastoral, et ce malgré la diversification de leurs activités - sont envisagées par les acteurs politiques et du développement local comme les institutions majeures de l'organisation et de la gestion du multi-usage sur les espaces montagnards basques.

*« Sur le territoire ici, t'as quand même les Commissions syndicales qui jouent un rôle très important, les Commissions syndicales c'est quand même la voix des communes qui parle. Enfin, c'est pas rien quoi ! »
Représentant d'une structure associative relative au pastoralisme*

*« Je crois aussi que le fait que les Commissions syndicales ne gèrent que ces territoires-là [les territoires d'estive et de forêt] c'est aussi un garant, parce qu'ils vont gérer que les activités sur ces territoires-là, donc alors qu'une commune ou une petite commune elle va avoir d'autres enjeux ».
Agents de développement pastoral 4*

La place accordée aux Commissions syndicales¹⁴² dans le rapport élaboré en 2003, en tant que chevilles ouvrières du travail de développement à venir, constitue une préfiguration des modalités de gouvernance qui vont régir le travail de régulation global du multi-usage engagé à l'échelle de la Montagne basque. Les quatre

¹⁴² En partenariat avec les Communautés de communes également concernées par le périmètre d'action de la Montagne basque.

Commissions syndicales du Pays basque, réunies en association à partir de 2006¹⁴³, se voient donc chargées de rendre opérationnelles les réflexions sur la manière d'organiser la cohabitation des activités sur la montagne par l'élaboration d'une Charte de développement durable de la Montagne basque. Signée en 2007, cette Charte constitue un document d'engagement collectif co-construit à l'issue d'une démarche participative associant près de 200 intervenants représentant les principaux usagers et gestionnaires publics et privés de l'espace montagnard réunis selon quatre thématiques : le tourisme, l'agro-pastoralisme, la forêt et le patrimoine naturel et culturel. La construction collective de la Charte aboutit à quatre orientations stratégiques, au sein desquelles la place du pastoralisme, mais également de la forêt, en tant qu'activités « clés de voûte » dans l'organisation et l'aménagement de l'espace est réaffirmée. Ces grandes orientations sont déclinées en huit objectifs opérationnels parmi lesquels on trouve, en première place, un objectif relatif au soutien de l'activité pastorale faisant explicitement référence aux systèmes transhumants et à l'utilisation des estives. La rémunération des services non-marchands entre également en ligne de compte dans le cadre des objectifs transversaux de la Charte¹⁴⁴.

2.2. Entre gouvernance partagée et réaffirmation du rôle premier du pastoralisme sur la Montagne basque

Afin de concrétiser ce document d'intentions collectives en actions, le Conseil des élus du Pays basque présente, en 2007, une candidature au programme LEADER pour la période 2007-2013. Cette candidature est déclinée selon la stratégie élaborée dans le cadre de la Charte, avec pour principe fondateur celui du développement durable de la Montagne basque.

Le programme LEADER 2007-2013 et les crédits européens FEADER qui l'accompagnent vont ainsi participer à l'institutionnalisation du travail collectif ayant conduit à la Charte par la mise en place d'un outil de gouvernance global portant sur le territoire de la Montagne basque et réunissant un ensemble d'acteurs publics et privés au sein :

- du **Conseil des élus du Pays basque** qui constitue la structure porteuse du Groupe d'action locale (GAL). Cette structure associative composée de parlementaires, de conseillers régionaux, généraux et des représentants des

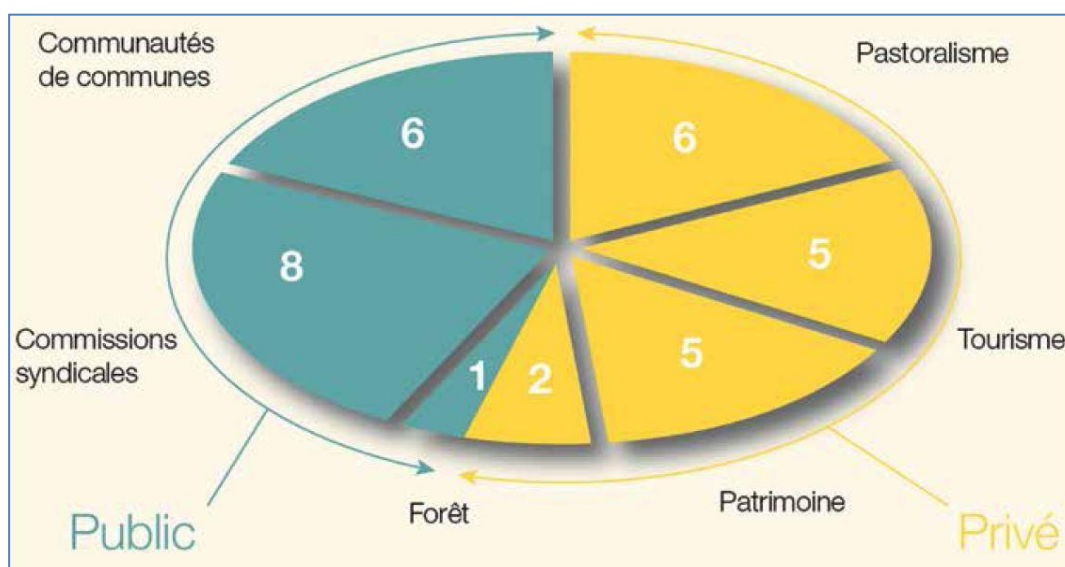
¹⁴³ L'Association des Commissions syndicales de la Montagne basque est formée en 2006 par le regroupement des quatre Commissions syndicales d'Ostabarret, de Cize, de Baïgorry et de Soule à la suite d'une évaluation de leur capacité à porter la démarche de développement constituée par la Charte de la Montagne basque réalisée par deux cabinets de consulting (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007).

¹⁴⁴ Les documents présentés en Annexe 2 illustrent les étapes de construction ainsi que les orientations et objectifs de la Charte de développement durable de la Montagne basque.

intercommunalités porte les grands programmes de développement du Pays basque depuis sa création au milieu des années 1990¹⁴⁵.

- du **Comité de pilotage de la Charte** essentiellement public qui veille à la mise en œuvre de la stratégie de la Charte de développement durable de la Montagne basque et où l'on retrouve les chevilles ouvrières de la Charte, à savoir les quatre Commissions syndicales et les communautés de communes partenaires. D'autres partenaires publics sont également associés à ce comité (services de l'Etat, Conseils généraux, etc.).
- du **Comité de programmation LEADER** qui constitue l'unité décisionnelle quant à la mise en œuvre du plan de développement LEADER et à la programmation des opérations proposées par les acteurs publics ou privés. Ce Comité de programmation associe domaine public et domaine privé. Il réunit ainsi l'action publique locale au travers des Commissions syndicales et des communautés de communes notamment ainsi que des représentants des principales activités en présence sur la Montagne basque : le pastoralisme, la forêt, le tourisme et le patrimoine.
- du **Comité consultatif** et de **groupes de travail** réunissant un certain nombre d'acteurs ayant participé aux travaux de la charte de la Montagne basque et ayant un rôle de proposition et de concertation.

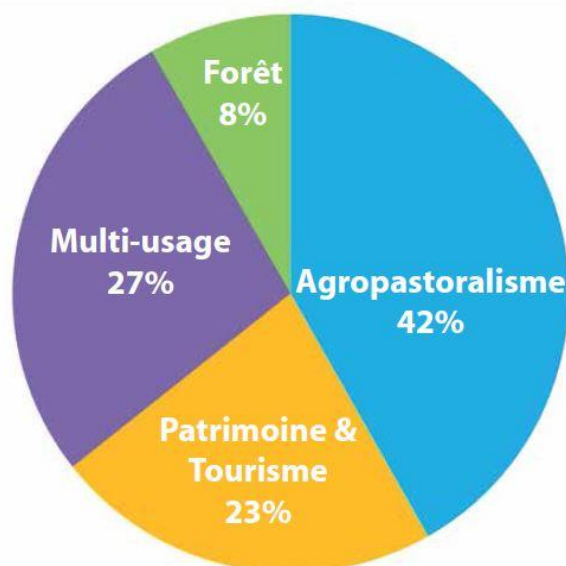
Figure 10 : Composition du Comité de programmation du GAL (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007).



¹⁴⁵ Et notamment le programme LEADER + 2000-2006 portant sur le développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le Pays basque intérieur.

Ce schéma global de gouvernance qui articule mise en œuvre de la charte et du programme LEADER Montagne basque constitue ainsi l'émanation institutionnelle du processus de développement conduit depuis 2003. Il concrétise le rôle majeur des Commissions syndicales et de l'action publique locale (au travers des intercommunalités notamment) dans la gestion d'un espace montagnard partagé, et il met en œuvre une gestion concertée du territoire donnant un pouvoir décisionnel aux diverses activités en présence sur la Montagne basque au travers de son Comité de programmation. Là encore, le rôle de premier ordre du pastoralisme dans la gestion de l'espace montagnard apparaît par le biais du nombre important de représentants privés de l'activité qui, associés aux représentants des Commissions syndicales¹⁴⁶, donne une orientation essentiellement pastorale à l'organe décisionnel du LEADER Montagne basque.

Figure 11 : Répartition des financements FEADER hors animation (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2013).



Cette orientation pastorale se matérialise également au travers de la répartition des financements FEADER à l'issue du programme. En effet, les financements associés au programme LEADER vont permettre le cofinancement d'un ensemble d'opérations portées par des acteurs publics et/ou privés locaux, en adéquation avec la stratégie de développement issue de la Charte de développement durable de la Montagne basque. Si l'on se réfère au bilan chiffré du LEADER Montagne basque 2009-2013 (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2013), on constate que la thématique agropastorale concentre à elle seule 42 % des subventions FEADER hors

¹⁴⁶ Rappelons que l'utilisation et la gestion pastorale de l'espace constituent le cœur de métier des Commissions syndicales malgré leurs compétences multiples en matière de gestion forestière, de gestion des activités de chasse, mais également, pour certaines d'entre elles, en matière de développement touristique.

animation du programme et gestion du GAL¹⁴⁷. Le LEADER Montagne basque a en effet permis le cofinancement d'un nombre relativement important d'actions sectorielles en faveur du pastoralisme.

Figure 12 : Les soutiens en faveur de l'agropastoralisme issus du LEADER Montagne basque pour la période 2009-2013 (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2013).

SOUTIEN AUX SYSTEMES TRANSHUMANTS & A LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS	
- Systèmes transhumants :	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des bergers sans terre, Fêtes de la transhumance (ovine, bovine) • Sauvegarde de la Manex Tête Noire et relance du schéma de sélection • Equipements pastoraux collectifs (brebis, pottoks) sur l'ouest de la montagne
- Main d'oeuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentations et échanges d'expériences pour faire face à la diminution de la main d'oeuvre
- Zones intermédiaires :	<ul style="list-style-type: none"> • Remise en état fourrager et aménagement de 28 parcelles privées (appel à projets) • Relance et promotion des Associations Foncières Pastorales, Installation parcs porcs basques
- Projets de développement agricole pour gagner en autonomie :	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie agricole des sols d'élevage, Sélection de semences prairiales locales • Implantation de parcs porcs basques alimentés par du petit lait
VALORISATION & COMMERCIALISATION DES PRODUITS	
- Structuration (nouvelles) filières :	<ul style="list-style-type: none"> • Viande bovine, Agneau de lait, Porc basque (filiale transfrontalière) • Plantes aromatiques et médicinales
- Promotion collective :	<ul style="list-style-type: none"> • Fromage d'estive, Viande bovine (élevage de montagne) • Porc basque (en lien avec valorisation culturelle et historique du Pays de Quint) • Produits issus de la biodiversité agricole du Pays Basque (avec Slow Food)

Les actions soutenues affirment la volonté politique locale en faveur d'un élevage :

- **essentiellement transhumant**, au travers du soutien des initiatives issues de l'association de défense des bergers sans terre¹⁴⁸, des initiatives en faveur de la promotion des races ovines locales fortement adaptées à l'utilisation des estives, des démarches de promotion du fromage d'estive et de fêtes de la transhumance ;
- **valorisant l'ensemble des étages montagnards**, par le biais du soutien des actions en faveur de la recolonisation agricole des zones intermédiaires telles que la mise en place d'AFP ou la remise en état des parcelles privées ;

¹⁴⁷ L'animation du programme LEADER et la gestion du GAL Montagne basque nécessitent des moyens humains et financiers importants. L'animation est notamment assurée par le financement d'un demi-poste de chef de projet et d'un poste d'animateur. En 2010, le montant total des dépenses d'animation/gestion du programme s'élevait à 99 208 € financés à hauteur de 54 565 € par le FEADER, soit plus du tiers des subventions FEADER attribuées à l'ensemble des dossiers programmés en 2010 dans le cadre du LEADER Montagne basque (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2011).

¹⁴⁸ Euskal Herriko Artzainak (EHA).

- **et dont les productions permettent de dégager du revenu**, au travers du soutien des initiatives de promotion collective des produits et de réimplantation d'élevages à forte valeur ajoutée tels que celui du porc basque.

Nos entretiens mettent également en évidence cette volonté de soutien d'un élevage essentiellement transhumant d'orientation majoritairement ovine et laitière, ainsi que la volonté de préservation d'un lien étroit entre une agriculture rémunératrice et un effet relatif à l'entretien de l'espace.

« Nous les projets qu'on soutient dans le programme LEADER, c'est des projets qui viennent renforcer le pastoralisme transhumant, l'utilisation de la transhumance ».

« Parce que pour nous elle [l'activité pastorale] est source de revenus d'une activité économique importante sur le territoire, elle fait vivre des familles, voilà, notamment à travers la vente de lait ou la transformation fromagère, et du coup ça permet de faire en sorte de maintenir des populations sur ces territoires de montagne puisqu'il existe une activité économique importante. (...) Et deuxièmement parce que c'est un agropastoralisme transhumant par rapport à la question de l'entretien de la montagne, vous avez ciblé le pays de Soule, mais plus on va à l'ouest de la montagne, ici le pastoralisme est fort, mais plus on va par là, plus l'activité pastorale, enfin il n'y a pratiquement plus d'agriculture, plus de bêtes qui transhument, et ces montagnes-ci elles sont particulièrement enfrichées et ça pose problème ».

Agent de développement territorial 1

2.3. La prise en compte sectorielle et transversale de conflits d'usage spatialisés

Les acteurs de l'animation territoriale et du développement agricole soulignent par ailleurs l'existence de dynamiques de développement agricole et touristique relativement contrastées entre les territoires basques orientaux et occidentaux.

« Il y a des montagnes qui se sont vidées, où il n'y a plus de pastoralisme, quasiment plus, notamment sur l'ouest, sur le massif de la Rhune hein ça vous connaissez, vous avez le massif d'Arzamendi à côté qui est pas très loin, le massif de Baigura, le massif d'Iparla. Hein, voilà 4 massifs où il y a encore quelques troupeaux qui montent mais qui n'ont strictement rien à voir avec ce que vous avez vu à Larrau par exemple ! Où les gens ils ont fait des choix, et c'est des choix qui ont été pris il y a 30-40 ans, moi je me spécialise plus sur la brebis laitière je fais du lait, la montagne faisant du lait, j'ai pas envie de traire là-haut etcetera, je laisse tomber ! Et aujourd'hui vous avez des massifs qui sont très délaissés et, en termes de paysage, d'utilisation de l'espace et de mille choses, y compris liées au tourisme sur des risques d'incendies et tout ce que vous voulez, qui sont problématiques. »

Agent de développement agricole

En effet, alors que la montagne basque orientale est marquée par une vivacité agricole relativement importante garantissant le maintien d'un certain niveau d'entretien de l'espace montagnard par la limitation du recouvrement végétal, la montagne basque occidentale, et plus particulièrement la montagne de la Rhune, souvent citée en exemple, témoigne d'un contexte de déprise pastorale qui nuit à

l'usage touristique de l'espace. En effet, ces acteurs mettent en évidence le lien entre disparition de l'utilisation pastorale de l'espace montagnard et apparition de risques, qu'ils soient environnementaux en matière de perte de biodiversité ou en lien avec la maîtrise du risque d'incendie sur des zones très fréquentées par le tourisme. On rencontre ainsi, à l'échelle de la montagne basque, un gradient dans le rapport utilisation pastorale/utilisation touristique qui se spatialise d'ouest en est du territoire, avec de hauts niveaux d'utilisation pastorale et un tourisme qui, bien qu'en progression, reste encore relativement limité à l'est, et une situation de déprise pastorale doublée d'une fréquentation touristique très importante à l'ouest¹⁴⁹. Cette problématique est prise en compte par le LEADER Montagne basque au travers de deux actions sectorielles notamment. La première concerne la réalisation d'équipements collectifs dédiés à l'élevage de Pottok en Pays basque occidental, localisés sur trois massifs marqués par la déprise agricole (la Rhune, le Mondarrain et le massif de Baigura) afin de favoriser la valorisation touristique des animaux, la structuration d'une filière et afin d'engager une réflexion collective sur la gestion pastorale de ces zones. La seconde, située sur le massif de la Rhune dans le cadre de la démarche Natura 2000, est relative à la création d'un parc de contention de 800 m² adapté à divers types de bétail afin d'inciter les éleveurs, notamment ovins, à pratiquer la transhumance sur ce massif hautement fréquenté par le tourisme (Site internet du programme LEADER Montage basque 2007-2013¹⁵⁰).

« [la Soule] C'est l'endroit où le pastoralisme est le plus fort, et où, de par sa situation géographique, le tourisme est pas forcément massif ou ultra-important, donc oui on a du conflit d'usage mais il va être très localisé, en général tant géographiquement que sur l'année. Tandis que si on prend une montagne qui est plus sur la côte comme la Rhune qui est très connue et proche de la mer, là un pastoralisme en baisse avec très peu d'éleveurs, donc un entretien de la montagne qui est en train de diminuer gravement et on a une pression touristique et de randonnée qui est énorme, et de par le fait qu'il y a plus ou peu d'activité pastorale, on a un entretien qui diminue et on a des risques liés à la fermeture du milieu qui sont en train d'augmenter, donc autant au niveau sécurité, qu'au niveau environnemental avec des milieux qui se referment et une diversité qui est en train de se perdre ».

« J'ai aussi un gradient d'externalités et de problème qui se posent entre l'est et l'ouest du territoire. (...) Avec disons, on a les mêmes activités qui existent sur tout le territoire mais en des proportions très diverses, c'est-à-dire avec un pastoralisme qui est plus prégnant ici, côté souletin, et moins prégnant côté ouest, et donc les activités qu'il y a en face, dans les activités de loisir elles ont pas le même impact, pas la même répercussion sur le pastoralisme et vice versa, donc j'appelle ça un gradient de problématiques qui est divers selon qu'on se place sur une montagne en Soule ou sur une montagne près de la côte ».

Agent de développement territorial 2

¹⁴⁹ A titre d'exemple, en 2013 la fréquentation touristique du massif de la Rhune était estimée à plus de 300 000 visiteurs par an (Site internet du programme LEADER Montagne basque : <http://leader.lurraldea.net/>).

¹⁵⁰ <http://leader.lurraldea.net/>

En outre, ce gradient d'utilisation aboutit à l'émergence de conflits d'usage d'intensités diverses qui se déploient dans le temps et dans l'espace selon des modalités différentes entre l'est et l'ouest du territoire. Là encore, l'articulation entre la stratégie issue de la Charte de développement durable de la Montagne basque et le programme LEADER permet de prendre en compte la diversité et la spécificité spatiale des conflits d'usage au travers d'une action transversale, considérée par certains acteurs du développement comme la « colonne vertébrale » du programme LEADER Montagne basque 2007-2013. Il s'agit du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque¹⁵¹. Cet outil, dont les fondations furent élaborées entre 2009 et 2011 par le recours à une démarche participative associant une centaine d'acteurs réunis selon les thématiques préexistantes dans le processus de développement antérieur (agro-pastoralisme, forêt, tourisme/loisirs, patrimoine naturel/culturel) a pour objectif central de prévenir les conflits d'usage et d'assurer la cohabitation entre activités par le biais d'un ensemble d'actions de sensibilisation et de communication menées auprès des gestionnaires de l'espace pastoral et du grand public (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2011).

Porté et élaboré par le partenariat institutionnel récurrent dans le processus global de développement de la Montagne basque (Commissions syndicales/Communautés de communes), ce guide apporte une réponse collective à l'un des enjeux majeurs identifié aux prémices du travail global de développement, celui de la cohabitation « en bonne intelligence » entre les activités en présence sur le territoire montagnard basque (CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE, 2003). Le Guide de bonnes pratiques a également la particularité de se développer sur un intervalle de temps assez long au travers d'un plan de communication découlant du projet initial et courant tout au long du programme LEADER Montagne basque pour la période 2009-2013.

In fine, les acteurs investis dans la propriété, dans la gestion et dans l'utilisation du territoire de la Montagne basque disposent d'un outil de gouvernance global, construit collectivement dans le temps long et dont découlent un ensemble d'actions sectorielles et transversales visant à créer les conditions favorables au déploiement d'un multi-usage de l'espace renouvelé par l'ajout de nouveaux acteurs venant reconfigurer le système relationnel local. Cependant, cet outil de gouvernance de la Montagne basque et les actions qui en émanent ne sont pas exempts de limites et sont porteurs d'une certaine vision des modalités de développement territorial, de l'intérêt général et de son échelle de gestion, ainsi que d'une hiérarchie entre les usages de l'espace qu'il convient de mettre en évidence et qui ne sont pas unanimement partagés par l'ensemble des protagonistes.

¹⁵¹ Une présentation synthétique du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque et du classeur de fiches qui l'accompagne est fournie en annexe 3 du document.

Figure 13 : Un exemple d'action de communication issu du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2011b).



Illustration : Iban Larraque et Mattin Etcheverria

Commentaire :

On retrouve ci-contre un extrait de la BD-thèque du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque. Ces quelques vignettes permettent d'informer le grand public sur les comportements à adopter en période d'écobuage. L'information y est dispensée par Basajaun, identifié comme le gardien de la montagne dans la mythologie basque (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2013).

2.4. Apports et limites de la démarche de coopération dans la régulation des relations impliquant le pastoralisme

L'articulation de la Charte de développement durable de la Montagne basque et du programme LEADER 2007-2013 présentés ici ponctue en réalité une tradition relativement ancienne de développement local en Pays Basque qui prend ses racines dans le Pays de Soule dès la fin des années 1970. La vallée de la Soule, identifiée comme le « *berceau du développement local du Pays basque* »¹⁵², se situe alors à l'avant-garde du développement local en France en devenant l'une des premières zones à s'investir dans un contrat de pays, sous l'égide de la DATAR (Personne ressource – ancien élu local, entretien du 28/11/2012).

« Cette vallée de Soule a été l'un des premiers territoires qui, dans les années 75, a adopté ce concept de développement local qui émergeait de par la DATAR. Ici ce concept a été approprié parce qu'il y avait une tradition de l'intercommunalité, sans doute aussi parce qu'il y avait une certaine capacité ou volonté de travailler collectivement ».

Personne ressource

Très vite, les travaux de développement local, d'abord concentrés en Soule, sont élargis au territoire du Pays basque intérieur par l'intermédiaire d'un ensemble de Projets collectifs de développement. Et c'est au début des années 1990 qu'émerge le programme LEADER II visant à instaurer une « *véritable réciprocité entre la Côte basque et le Pays basque intérieur pour éviter le risque de fracture sociale et territoriale entre les deux parties du territoire* » (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007). Le Pays basque dans son ensemble devient progressivement le territoire par et pour lequel sont pensées les démarches de développement et des structures représentatives, telles que le Conseil des élus et le Conseil de développement du Pays Basque, sont créées afin de porter les projets globaux de développement parmi lesquels on trouve trois programmes LEADER, qui concernent d'abord la réorientation économique de la Soule (LEADER I), puis le Pays basque intérieur (LEADER II 1994-1999 et LEADER + 2000-2006¹⁵³) (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007). Comme nous l'avons vu, la recrudescence des conflits d'usage relatifs à la cohabitation des usages productifs et récréatifs sur la Montagne basque à l'aube des années 2000 va attirer l'attention de l'action publique locale qui va redéfinir son périmètre d'action en faveur des territoires montagnards. Le programme LEADER

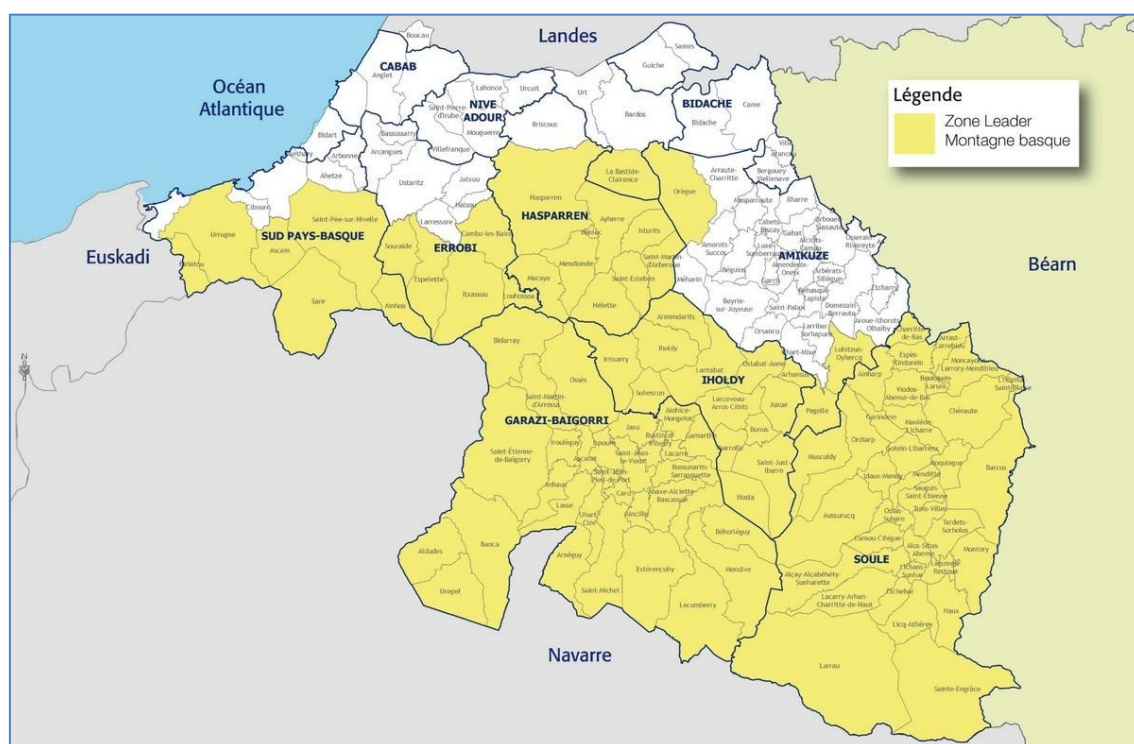
¹⁵² Expression tirée de la Candidature au programme LEADER 2007-2013 portée par le Conseil des élus du Pays Basque (2007).

¹⁵³ Alors que le programme LEADER II a pour objectif principal de réduire la « fracture sociale et territoriale » entre le Pays Basque littoral et le Pays Basque intérieur, le programme LEADER + se concentre quant à lui sur la réduction de la fracture numérique entre ces deux territoires, par le recours aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) (CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007).

Montagne basque naît sous l'égide du Conseil des élus du Pays basque et perpétue ainsi une trajectoire d'auto-développement basque institutionnalisée et enracinée dans le temps.

Dans la lignée de la Charte de développement durable, le périmètre d'action « Montagne basque » du programme LEADER 2007-2013 est défini selon le classement zone montagne et/ou zone massif des communes. Le programme LEADER Montagne basque est donc porteur d'une double forme de territorialisation de l'action publique. Il se déploie en effet selon une logique de prise en compte des territoires défavorisés sur la base de leurs caractéristiques géographiques et physiques¹⁵⁴, et il implique dans le même temps des modalités ascendantes de traitement des problèmes, par le financement de projets émanant des acteurs locaux (EYCHENNE et BARTHE, 2012).

Carte 16 : Zone LEADER Montagne basque (LEADER MONTAGNE BASQUE, 2011).



Au-delà de cette double modalité de territorialisation de l'action publique, le programme LEADER Montagne basque traduit la place fondamentale de l'action publique locale, et plus particulièrement intercommunale, dans la prise en compte des problématiques liées au multi-usage des espaces montagnards. Ce programme,

¹⁵⁴ On y retrouve les principes relatifs à la prise en compte de zones problématiques et à la compensation de handicaps naturels présents dans la politique sectorielle européenne qu'est l'ICHN.

son lien intime avec la Charte de développement durable de la Montagne basque et les modalités de gouvernance qu'il engendre, révèlent en effet la place centrale des Commissions syndicales et des Communautés de communes dans la gestion des espaces montagnards et dans la régulation des relations conflictuelles entre divers types d'usagers : productifs, récréatifs et environnementaux. En effet, les Commissions syndicales constituent, en partenariat avec les Communautés de communes, de véritables structures-pivots intervenant à toutes les étapes clés du processus de développement : du portage de la Charte de développement durable à celui du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque, en passant par le processus décisionnel relatif à l'attribution des crédits FEADER dans le cadre du Comité de programmation du LEADER Montagne basque. Cette place centrale des Commissions syndicales traduit la force de ces institutions, fortement ancrées dans la culture locale, et reconnues par un certain nombre d'acteurs comme porteuses d'une solidarité intercommunale reliée à leur dimension pastorale et favorisant la gestion collective du bien commun représenté par les espaces montagnards.

« d'où peut être (...) une petite hypothèse que, activité pastorale, Commissions syndicales à vocation intercommunale pour gérer un bien commun, beh tout ceci a pu un peu contribuer à nourrir la démarche de développement local ».

Personne ressource

« Traditionnellement bon le syndicat de Soule, il est, bon c'est une institution qui est très ancienne et très respectée, et même ceux qui en sont entre guillemets maintenant par la fonctionnalité comme nous éloignés veulent s'y maintenir ! (...) C'est une importance historique et en même temps il y a toujours cette idée de solidarité quoi ! »

Elu 2

Encadré 25

Extrait de la candidature au programme LEADER 2007-2013

(CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE, 2007)

« Cette étude [audit réalisé par deux cabinets de consulting préalablement à l'élaboration de la Charte] a confirmé la capacité et la légitimité des Commissions syndicales à porter la démarche d'une charte de développement durable parce qu'elles ont : la responsabilité de la montagne (propriétaires indivis, gestionnaire principal et opérateurs des futurs projets), la confiance des acteurs locaux, un mode de fonctionnement « en bien commun » performant, un rôle de conciliation important ».

Par ailleurs, le statut central des Commissions syndicales, et l'importance attribuée à l'activité pastorale dans le cadre de cette démarche de développement au long cours, tant dans le discours que dans les actions financées, réaffirment la primauté du pastoralisme en tant qu'activité structurante de la Montagne basque, dont la présence conditionne le déploiement d'une multiplicité d'usages récréatifs ou encore environnementaux. Mais il ne s'agit pas là de n'importe quel type de pastoralisme. En effet, de par la nature des actions soutenues dans le cadre du LEADER, ce processus de développement est porteur d'une idée du « bon système pastoral »,

plus particulièrement orienté vers l'élevage de races locales et vers la production de biens agricoles à forte valeur ajoutée, tels que le fromage d'estive. Le pastoralisme privilégié est un « pastoralisme polyvalent », en capacité d'entretenir l'ensemble des étages montagnards à des fins récréatives et en lien direct avec des productions rémunératrices et hautement valorisables, permettant de maintenir des exploitations nombreuses.

La place accordée aux structures intercommunales dans la gestion des espaces montagnards, dans la hiérarchisation et dans le modelage des activités qui s'y déploient, positionne ainsi le niveau de définition de l'intérêt général relatif au territoire montagnard basque à l'échelle supra-communale. Ce positionnement, induit par la démarche globale de développement, n'est pas sans poser problème à certains élus et éleveurs locaux, plus particulièrement sur la commune de Larrau, dans un contexte conflictuel autour de la propriété foncière et du niveau opportun de gestion des estives. En effet, certains éleveurs et élus larraintars sont en opposition récurrente avec la gestion de l'espace pastoral exercée par la Commission syndicale du Pays de Soule sur les surfaces indivises. Cette opposition repose sur les modalités de gestion des activités touristiques et environnementales de la Commission syndicale et se matérialise plus particulièrement sur les estives d'Orgambideska qui constituent un lieu de développement accru du multi-usage (présence des Chalets d'Iraty, activités de la LPO Aquitaine, etc.). Ce groupe d'acteurs voit en effet le développement des situations de coprésence pastoralisme/usages récréatifs et environnementaux comme un risque éventuel de changement de destination de l'espace montagnard qui ne serait alors plus dominé et régulé par l'activité pastorale, mais par des enjeux touristiques et environnementaux portés par la structure syndicale. Les actions et les axes politiques de la Commission syndicale se voient donc remis en cause par ces acteurs qui envisagent l'articulation de la Charte et du LEADER Montagne basque comme une réaffirmation de l'ingérence syndicale dans la gestion communale des estives¹⁵⁵. Par ailleurs, le système pastoral valorisé par le LEADER Montagne basque ne correspond pas aux formes d'élevage majoritairement présentes sur la commune de Larrau. L'outil de gouvernance de la Montagne basque et les processus de coopération autour de la régulation du multi-usage qui en découlent ne se réalisent donc pas sans opposition localisée. Ils sont porteurs d'une certaine vision de ce que « doivent être » l'échelle et les modalités de gestion du territoire montagnard et assignent, par la même occasion, un ensemble de fonctions à l'activité pastorale encore envisagée comme structurante sur ces espaces en partage.

¹⁵⁵ Ces désaccords concernant l'échelle et les modalités de régulation du multi-usage sur les estives sont alimentés par un conflit ancien d'une trentaine d'années entre la commune et la Commission syndicale en rapport avec la propriété foncière d'une partie des estives de Larrau. Au cours des années 1970, ce conflit a opposé les deux institutions en justice au sujet de la propriété foncière d'un secteur d'estive d'environ 1200 ha, attribué à la commune de Larrau à l'issue de l'action en justice (entretiens menés pendant l'automne 2012 sur la zone de « Larrau »).

Au-delà de l'existence de poches de résistance localisées, la coopération instaurée autour de la gestion du territoire montagnard basque et de son tissu relationnel présente une autre limite mise en évidence par certains acteurs de la démarche. En effet, bien que cette coopération permette une prise en compte des conflits d'usage impliquant le pastoralisme de façon transversale et adaptée aux contextes différenciés d'ouest en est de la Montagne basque, les services rendus par l'activité pastorale s'avèrent quant à eux beaucoup plus complexes à traiter et à soutenir de manière individualisée. Les acteurs de l'animation territoriale et du développement local mettent en évidence cette difficulté.

« Le premier effet [du pastoralisme] il est vraiment en termes d'accessibilité à la montagne. C'est-à-dire qu'on enlève les animaux aujourd'hui, dans 5 ans vous ne pouvez plus monter à la montagne, et donc pratiquer quelque activité que ce soit. (...) Et qui induit tout le reste quoi, c'est à dire je ne peux plus accéder à la montagne donc je ne peux plus pratiquer une activité de loisir, et en même temps, la montagne se referme, tous les milieux se referment et je n'ai plus la diversité environnementale qu'il y avait au départ, et je n'ai plus de tissu économique en montagne et j'ai une désertification du milieu rural... Enfin pour moi tout est lié ! Ou en tout cas ce qui ressort c'est que tout est assez lié ! Alors maintenant j'en suis à un stade, une étape où l'on se rend compte de toutes les externalités positives du pastoralisme, on arrive à les lister, tout le monde est d'accord sur ce fait là, mais on a à la fois des pratiques agricoles qui sont en train de diminuer, des troupeaux qui sont en train de diminuer avec un risque pour cette activité, et comment fait on pour garantir sa survie et sa poursuite pour permettre à toutes les autres activités de s'établir derrière, ça c'est la grosse question ! (...) Comment inciter, et comment, beh vraiment s'il y a une externalité positive énorme dans le sens où il y a des centaines de milliers d'habitants urbains et périurbains qui peuvent profiter de la montagne, comment peuvent-ils amener du revenu sur cette montagne ? »
Agent de développement territorial 2

Les effets positifs multiples liés à la présence du pastoralisme semblent ainsi faire consensus parmi les protagonistes participant à la gouvernance de la Montagne basque. Ils sont par ailleurs utilisés dans les actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public à des fins de prévention et de limitation des conflits d'usage, mais ils ne font l'objet d'aucune contrepartie financière directe. La réponse apportée collectivement à l'existence de ces « services rendus » et à l'objectif stratégique de « rémunération des services non marchands » issu de la Charte de développement durable réside alors, non pas dans leur rémunération directe, mais plutôt dans le soutien de systèmes pastoraux reposant sur leur capacité à dégager du revenu pour l'agriculteur. L'idée partagée est que la mise en valeur des produits agricoles de qualité et des systèmes d'élevage dont ils sont issus conduit à l'augmentation du revenu des agriculteurs et à l'amélioration de leurs conditions de travail, garantissant ainsi la viabilité des exploitations et la fourniture de services joints relatifs à l'entretien du paysage, à la limitation des risques ou encore à la préservation d'une certaine biodiversité. Ces soutiens, décidés à l'échelle locale, viennent ainsi compléter les politiques sectorielles plus globales telles que la PHAE par exemple qui rémunérerait jusqu'ici les pratiques pastorales d'entretien de l'espace selon une logique environnementale.

« Les services rendus par l'agriculture transhumante, par l'agropastoralisme transhumant, ils servent, ils ont des conséquences positives, ils servent à bien plus qu'aux éleveurs, (...) ils servent aux locaux, ils servent aux touristes, même à des enjeux de biodiversité. Donc ils ne servent pas qu'à l'activité agricole. Et, comment... Qui doit payer ? Parce qu'à ce jour quelque part, il n'y a que les éleveurs qui payent pour quelque chose qui profite à tous, puisqu'ils payent les pacages... Donc comment quelque part mutualiser, ou faire en sorte que ce soit mieux reconnu ? Alors bon je sais qu'il y a des aides européennes, ce qu'on appelle un peu le verdissement des aides européennes, c'est une façon, ou la PHAE, c'est de l'entretien de l'espace, mais il y a la revendication et on en parlait encore récemment que les aides de l'Europe, notamment là l'aide au gardiennage, à chaque fois c'est par rapport à des enjeux environnementaux, mais qui, quelque part, il y a des indemnités ou des subventions par rapport à l'agriculteur qui entretient le paysage, (...) mais du coup qui sont conditionnées à des critères très environnementaux. Et l'agriculteur je pense qu'il veut être aussi reconnu, enfin en tout cas qu'il fait ce métier, avant tout pour vivre de son activité. Enfin il souhaite vivre de son activité et pas être juste payé pour entretenir le paysage. Enfin c'est une conséquence de son activité mais il voudrait lui pouvoir vivre de son activité, pour continuer son activité qui a comme conséquence d'entretenir le paysage ».

Agent de développement territorial 1

Dans notre cas d'étude, les services rendus par le pastoralisme sont donc pris en compte de manière indirecte et l'activité pastorale est soutenue en premier lieu pour sa dimension productive, par l'intermédiaire d'actions favorisant plus particulièrement les systèmes d'élevage laitiers avec production fromagère, le recours à la transhumance, l'utilisation des estives sur de longues périodes, la mobilisation de races locales adaptées au libre parcours et à la valorisation agricole de l'ensemble des étages montagnards (Manech tête noire, Pottok, Porc basque). Ainsi, la démarche de développement présentée ici permet de traiter spécifiquement les conflits d'usage par l'élaboration d'un plan de communication adapté¹⁵⁶ notamment, mais ne traite qu'indirectement les services rendus par l'activité pastorale, par le biais d'aide à la modernisation agricole, à la mise en place d'équipements collectifs et aux productions à forte plus-value.

¹⁵⁶ Il s'agit de l'ensemble des actions de communication et de sensibilisation émanant des travaux relatifs au Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque : classeur avec fiches thématiques à destination des gestionnaires des espaces montagnards et du grand public (avec rappel de la réglementation en vigueur, information sur les activités productives, récréatives, environnementales en présence, sensibilisation sur les risques liés à certaines pratiques d'entretien de l'espace, contacts utiles, etc.), signalétique, brochures touristiques, vidéos explicatives, BDthèque, site internet, etc.

« Moi j'ai le GR qui passe au travers, bon il y a eu un travail qui a été fait un peu là [Référence au Guide de bonnes pratiques], c'est vrai que ça signifie aux gens que par exemple il faut qu'ils tiennent le chien en laisse, bon c'est du détail, mais c'est important quoi ! Parce que nous on a les bêtes libres il faut pas quand même que voilà, et puis les gens ils doivent respecter c'est pas parce qu'ils sont en ballade qu'ils doivent faire ce qu'ils veulent quoi... Euh... Voilà enfin des fois j'en avais trouvé, ils étaient venus, ils avaient laissé leurs trucs là, c'est rare ! Mais il y en a et je leur dis : « Attendez vous voulez que j'aïlle en ville moi et que j'aïlle mettre mes poubelles devant votre maison ? » - « Ah bon je l'avais pas vu comme ça ! » Mais je lui dis : « c'est ce que vous faites là ! » - « Ha bon ? » Oui mais ils se rendent pas compte quoi ! Là il y a un travail assez intéressant qui se développe ! »

Éleveur 3

Malgré ces limites, l'échelle d'action localisée et les efforts méthodologiques en matière de représentativité et de participation des acteurs locaux qui ponctuent ce processus global de développement, de l'élaboration du rapport préliminaire de 2003 à la co-construction du Guide de bonnes pratiques, en passant par l'élaboration de la Charte de développement durable de la Montagne basque, semblent créer les conditions d'acceptabilité et d'efficacité des actions globalement plébiscitées par les usagers divers de la Montagne basque, malgré les oppositions localisées précédemment décrites.

Conclusion du septième chapitre

Le cas d'étude développé dans ce chapitre nous permet tout d'abord de mettre en évidence **le caractère dynamique des relations** entre le pastoralisme et les autres usagers de l'espace montagnard. De la survenance de conflits d'usage opposant pastoralisme et activités récréatives en recrudescence au début des années 2000 à l'aboutissement du programme LEADER Montagne basque 2007-2013, on voit clairement apparaître la trajectoire évolutive dans laquelle s'inscrivent ces relations : du conflit d'usage à la coopération multi-acteurs autour d'un ensemble d'outils de gouvernance du multi-usage de la Montagne basque. Cette étude de cas témoigne ainsi du fait que l'émergence d'un conflit d'usage en lien direct avec les pratiques pastorales ne constitue pas un échec ou encore l'aboutissement négatif d'une relation, mais plutôt une étape dans la reconfiguration des relations entre les usagers des espaces pastoraux et **un potentiel d'innovation**. L'innovation se traduit ici par la mise en place **de nouvelles formes de gouvernance du multi-usage** associant les usagers et les gestionnaires de l'espace par le biais d'une démarche de coopération à l'échelle de la Montagne basque. Les outils de gouvernance issus de l'articulation entre la stratégie de la Charte de développement durable et le programme LEADER Montagne basque permettent d'apporter des solutions adaptées aux gradients spatialisés d'activités et de conflits d'usage qui varient d'est en ouest de la Montagne basque. **La spatialisation des relations conflictuelles** impliquant le pastoralisme et les activités récréatives, **leur intensité ou encore leurs contenus divers** sont pris en compte au travers d'actions spécifiques définies à l'issue d'une démarche collaborative d'échelle supra-communale dont découle le Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque et le plan de communication associé. Cette étude de cas nous montre ainsi que les acteurs locaux sont capables d'engager des négociations et de créer des synergies afin de réguler les effets de l'activité pastorale sans faire intervenir directement le marché, mais en prenant appui sur les institutions locales multiséculaires de gestion de l'espace valléen que sont les Commissions syndicales et sur l'action publique locale, au travers des communautés de communes notamment. L'existence d'une tradition basque relativement ancienne et institutionnalisée¹⁵⁷ d'auto-développement ainsi que **la place fondamentale des Commissions syndicales**, jugées légitimes par une grande partie des acteurs locaux dans la gestion du « bien commun » représenté par les surfaces montagnardes, nous semblent avoir constitué un terreau favorable à l'émergence du processus de développement analysé ici. Par ailleurs, ce processus de développement, les outils de gouvernance et les financements associés définissent non seulement **une « échelle adéquate » de régulation des relations** entre usagers de l'espace montagnard, mais également **la primauté de l'activité pastorale** en tant qu'activité économique structurante - tant au niveau économique que paysager - de l'espace montagnard basque et dont la vivacité offre les conditions favorables au déploiement d'autres

¹⁵⁷ Au travers du Conseil des élus et du Conseil de développement du Pays basque.

activités, récréatives ou encore environnementales. Les actions engagées dans le cadre du programme LEADER Montagne basque témoignent par ailleurs de **l'orientation vers certains systèmes pastoraux** jugés aptes à remplir un ensemble de fonctions, productives, paysagères, environnementales, tout en garantissant des niveaux de revenus élevés pour les agriculteurs. Les outils de gouvernance de la Montagne basque et les financements relatifs permettent ainsi à l'action publique et aux acteurs locaux investis dans la démarche de développement de bénéficier d'une certaine subsidiarité dans la définition de l'intérêt général, dans le modelage des espaces montagnards et des activités qui l'organisent, parallèlement aux politiques sectorielles et d'aménagement du territoire d'échelons national et européen. Malgré tout, les approches de l'échelle de définition de l'intérêt général, du niveau supra-communal de régulation du multi-usage et du développement pastoral dont ils sont porteurs ne sont **pas exemptes de critiques locales** et de **faiblesses** quant à la prise en compte des services rendus par le pastoralisme notamment. Certains élus et éleveurs larraintars s'opposent ainsi fortement à cette démarche globale de développement qu'ils envisagent comme une forme d'ingérence dans la gestion communale des surfaces d'estive, du multi-usage et du pastoralisme, définissant à leur place la destination du territoire. Bien que cette opposition soit catalysée par l'existence d'un conflit ancien portant sur la propriété foncière de l'espace, elle montre que la coopération ne se fait pas sans heurt.

Cependant, dans **un contexte de réduction des soutiens alloués aux gestionnaires d'estive** en lien avec la disparition de la PHAE collective et avec l'individualisation croissante des aides européennes au détriment des structures collectives, l'avenir des Commissions syndicales, dont le budget repose en partie sur la répartition des aides issues de la PAC, interroge certains acteurs du développement local. En effet, comme nous l'avons montré, ces institutions ont une place centrale à toutes les étapes du processus de développement décrit ici, de par leur ancrage local et de par leur légitimité dans la gestion du multi-usage de l'espace montagnard basque. La fragilisation financière des Commissions syndicales pourrait donc influencer négativement les outils de gouvernance et de coopération mis en place sur le temps long, à l'issue de plus de deux décennies d'auto-développement de la Montagne basque. A l'heure actuelle, **la candidature au programme LEADER est reconduite** (site internet du LEADER Montagne basque¹⁵⁸), la coopération des acteurs de la Montagne basque a donc probablement vocation à perdurer, et avec elle la prise en compte collective de la reconfiguration du système relationnel local.

¹⁵⁸ <http://leader.lurraldea.net/fr/vie-du-programme/actualites/detail-actu/222/la-montagne-basque-a-depose-une-nouvelle-candidature-leader.html>, consulté le 14 février 2015.

CONCLUSION PARTIELLE DES DEUX ETUDES DE CAS

Dans les chapitres précédents, l'approche relationnelle nous a permis d'analyser, au travers de deux études de cas, un ensemble de relations impliquant le pastoralisme et les autres usagers de l'espace montagnard, du conflit d'usage au service rendu, en passant par le cloisonnement entre activités. Ces analyses multidimensionnelles et monographiques nous ont donné l'occasion de reconnecter les effets multiples du pastoralisme à leurs contextes spatiaux, temporels et sociaux d'émergence, mais aussi de faire apparaître les places et les degrés d'investissement divers des acteurs et des organisations locales dans la régulation de la cohabitation entre les usagers des surfaces pastorales. Nos deux territoires d'étude présentent un certain nombre de différences importantes résidant, à titre d'exemple, dans le type et dans l'intensité des activités en présence, dans le poids économique et symbolique de l'activité pastorale vis-à-vis des activités touristiques, ou encore dans les rapports de force entre les différents groupes d'acteurs. Bien que ces différences majeures ne nous permettent ni de monter en généralisation, ni d'aborder ces deux territoires au travers d'une approche strictement comparative, plusieurs pistes de réflexion peuvent tout de même être mises en exergue à l'issue de ce travail préalable.

Nous avons en effet constaté que, bien que **la coopération** entre acteurs autour de la régulation des relations impliquant l'émission d'effets externes par le pastoralisme **ne soit pas la règle, les conditions de son succès** semblent émerger de plusieurs facteurs.

Elles paraissent dépendre tout d'abord de **la place du pastoralisme dans l'économie locale**. Dans le cas basque, et plus particulièrement dans le Pays basque oriental, le pastoralisme demeure encore l'activité première des territoires montagnards, structurant l'espace et créant les conditions favorables au déploiement d'autres usages, notamment récréatifs, du territoire. **Le statut et la reconnaissance sociale dont bénéficie encore l'activité pastorale** permettent à ses représentants de conserver une place considérable dans le processus décisionnel concernant l'avenir des espaces montagnards, que ce soit au sein des Commissions syndicales où ils sont majoritaires, ou encore dans les structures de gouvernance relatives au Programme LEADER Montagne basque. A l'inverse, sur la zone d'étude de Peyragudes, bien que le pastoralisme soit encore reconnu pour ses intérêts multiples en tant qu'activité contribuant à l'entretien de l'espace et à son attrait touristique notamment, son poids économique demeure anecdotique au regard de l'activité touristique issue du domaine skiable. Cette différence majeure explique selon nous le rôle différencié des acteurs du pastoralisme dans la prise de décision quant à la destination des estives. Elle influence également les trajectoires contrastées des démarches de coopération autour de la prise en compte des effets multiples du pastoralisme. Ainsi, sur le domaine skiable de Peyragudes il n'existe, pour l'heure, pas d'espace de discussion permettant l'engagement des représentants du domaine skiable, des collectivités locales constituant la SEMAP et des représentants du pastoralisme (éleveurs locaux et ingénierie pastorale) dans un véritable processus de coopération concernant l'intégration du pastoralisme aux démarches de restauration écologique

par exemple. Au travers de l'articulation entre la Charte de développement durable et le programme LEADER 2007-2013, les acteurs multiples de la Montagne basque disposent en revanche d'outils de gouvernance permettant une régulation collective du multi-usage de l'espace et une prise en compte des conflits d'usage opposant notamment le pastoralisme aux activités récréatives. Le processus de développement de la Montagne basque et les outils de gouvernance qui en découlent nécessitent cependant des moyens humains et financiers importants, plus particulièrement en matière d'animation (dont le financement est rendu possible par le programme LEADER), et sont portés par des institutions pivots, les Commissions syndicales, disposant d'un poids politique local important, de compétences multiples et des niveaux de ressources nécessaires au portage de grands projets de développement.

Par ailleurs, **la présence de structures reconnues comme légitimes dans la gestion et dans l'organisation des espaces montagnards** que sont les Commissions syndicales, couplée à l'existence d'**une tradition locale d'auto-développement** semblent constituer, dans le cas basque, deux facteurs de succès supplémentaires de la coopération autour de la régulation du multi-usage à l'échelle de la Montagne basque. Ces institutions-pivots de niveau intercommunal, chevilles ouvrières et clés de voûte de la démarche de développement basque, sont néanmoins porteuses d'une certaine approche de l'échelle de gestion du multi-usage sur l'espace montagnard, ainsi que d'une vision de la place fondamentale du pastoralisme dans le développement local, qui s'accompagne d'un ensemble de rôles assignés aux systèmes pastoraux, que ce soit en matière d'orientation agricole ou encore d'entretien du paysage. A contrario, le positionnement des acteurs du domaine skiable de Peyragudes, et plus particulièrement de la Communauté de communes de la vallée du Louron, traduit la place limitée d'une activité pastorale économiquement résiduelle et au service d'une stratégie de développement touristique locale largement portée par la collectivité intercommunale.

Ces deux études de cas nous interrogent ainsi quant à **l'échelle opportune (communale, supra-communale) de gestion du système relationnel** qui se déploie et s'enrichit sur les estives pyrénéennes. Elles mettent également en évidence **la place différenciée du pastoralisme sur les territoires montagnards** selon l'orientation de l'économie locale et les choix de développement exercés par les acteurs et institutions politiques majeurs. Enfin, et comme nous l'avons entraperçu au travers des rapports de force opposant certains propriétaires et gestionnaires de l'espace aux éleveurs locaux ayants droit, ces études de cas montrent l'existence d'oppositions politiques et de conflits de pouvoir locaux qui ont notamment pour objet **la maîtrise du foncier en estives**. On remarque en effet l'importance attachée par les acteurs en opposition à la justification de leur légitimité juridique ou coutumière sur le foncier, légitimé souvent brandie comme un moyen de prendre part au processus décisionnel, voire comme une manière d'imposer leur propre stratégie quant à la vocation à donner à un espace montagnard en partage. **La position sociale des acteurs et le poids économique-politique des institutions ou activités qu'ils représentent** semblent jouer un rôle majeur dans l'issue de ces rapports

de pouvoir et donc dans la primauté de l'une ou l'autre des visions de la vocation des territoires d'altitude, de la hiérarchisation entre les activités qui s'y déploient et du rôle assigné au pastoralisme.

Le sujet du paysage vécu ou souhaité par les acteurs enquêtés s'est rapidement imposé à nous afin d'approfondir les différentes visions portées par les gestionnaires et les usagers divers des estives sur la place du pastoralisme parmi la multiplicité d'usages dont elles sont le siège. Le paysage s'est révélé comme un élément de compréhension et d'interface des relations en présence. Derrière le consensus global sur les effets positifs du pastoralisme en matière d'entretien de l'espace ou de maintien d'un paysage diversifié, se cache en réalité une myriade de groupes d'acteurs, témoignant chacun d'un rapport singulier à l'espace, aux autres activités et à la place du pastoralisme dans ce système complexe. Nous verrons ainsi qu'en définitive, « parler et faire parler » du paysage revient à aborder la relation qu'entretiennent les hommes et les groupes sociaux entre eux, mais aussi les processus qui régissent la construction des territoires de montagne.

Chapitre 8.

LE PAYSAGE, DU CONSENSUS APPARENT A L'OPPOSITION DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DE L'ESPACE

Au fil de nos entretiens, le façonnement du paysage s'est rapidement distingué en tant « qu'externalité pastorale singulière ». En effet, l'objet paysage constitue une sorte de composite, mêlant les dimensions environnementales et culturelles et permettant de penser les interfaces agriculture/environnement ou encore agriculture/société. Il se situe par ailleurs à la jonction d'un ensemble de fonctions non productives (environnementales, patrimoniales ou encore sociales) associées à l'activité pastorale. Enfin, comme le note GUISEPELLI (2005) dans ses travaux sur les représentations du paysage montagnard dans les Alpes du nord, il a pour caractéristiques de mobiliser les intérêts des acteurs variés du territoire et de constituer un « objet fédérateur de l'action locale ». Nous nous sommes ainsi saisie du paysage comme objet de dialogue entre chercheur et acteurs et comme objet de questionnement. A l'instar du GROUPE DES AGRONOMES « Pays, paysans, paysages » (2012), nous avons constaté lors de nos enquêtes que les acteurs locaux, propriétaires, gestionnaires ou encore usagers des estives, témoignaient d'une conscience très nette du rôle du pastoralisme dans le maintien d'un paysage ouvert. Cette « contribution positive » de l'activité pastorale à l'ouverture et à la mosaïque paysagères nous est apparue de prime abord comme un consensus social local partagé quasi-unanimement par les acteurs enquêtés. Cette « évidence apparente » constatée aux échelles communales et intercommunales de nos terrains d'étude s'ajoutait ainsi au consensus politique d'échelles européenne et nationale qui apparaissait quant à lui dans le faisceau convergent des dispositifs de soutien d'un pastoralisme structurant les paysages montagnards. Cependant, au fil des échanges et de l'analyse, les descriptions du paysage vécu ou encore du paysage souhaité par les acteurs interrogés nous ont montré que celui-ci était non seulement un élément constitutif d'une identité locale *a priori* partagée mais également le reflet de visions très différentes, voire diamétralement opposées, du développement local et de la hiérarchie des activités économiques sur le territoire. Le consensus local s'avérait en réalité superficiel et cachait une diversité de visions de l'équilibre socio-économique à atteindre. Chacune de ces visions était accompagnée de représentations spécifiques des fonctions attribuées au pastoralisme, et de sa place dans le processus décisionnel et dans la stratégie de développement local. Le paysage perçu devenait le reflet des oppositions politiques et des rapports de force locaux, c'est-à-dire le témoignage de l'ordre social en place. Le paysage souhaité devenait quant à lui la projection d'un ordre social désiré, d'une stratégie de développement à poursuivre ou à mettre en œuvre.

Dans le cadre de notre approche relationnelle des externalités de l'activité pastorale que nous envisageons comme des construits sociaux, nous avons donc tenté de mettre au jour les perceptions et les significations subjectives des acteurs enquêtés sous-tendues par ce consensus équivoque sur le paysage ouvert. Nous

nous situons ainsi dans la lignée de LE FLOCH (2002), considérant que les qualificatifs et les descriptions mobilisés par les acteurs locaux pour « parler du beau paysage » ou tout simplement pour « parler de leur paysage » dévoilent autre chose que la simple description d'un espace vécu, souhaité voire idéalisé. Ils font aussi apparaître le rapport qu'entretiennent les groupes sociaux à leur espace, les relations qu'ils entretiennent entre eux ainsi que la place, voire la légitimité attribuée aux activités structurant l'espace montagnard, et plus particulièrement au pastoralisme. Notre analyse a révélé trois « modèles paysagers¹⁵⁹ » distincts portés par les acteurs locaux, propriétaires, gestionnaires et usagers des estives sur nos quatre terrains d'étude. Ces trois modèles paysagers que nous développerons au cours de ce chapitre sont révélateurs de stratégies de développement diversifiées qui portent chacune en creux un « projet pastoral » dominant, secondaire ou distancié, variable selon le type d'acteur interrogé mais également selon la place du pastoralisme dans l'économie locale.

En outre, le développement de ces modèles paysagers fait apparaître les rapports de force locaux au sujet des estives, considérées comme des « espaces enjeux », en partage, mais également « en suspens » quant au statut du foncier et de la multiplicité des ressources qui les composent. Nous verrons que c'est également la maîtrise de l'espace qui se joue au travers des discours sur le paysage. Les enjeux en matière de maîtrise de l'espace émergent plus particulièrement au travers des questions « d'accès au paysage » et de propriété foncière. Les estives font en effet l'objet de volontés d'appropriation ou de redéfinition par certains acteurs privés ou publics, parfois éloignés du territoire. Ainsi, malgré la diversité des droits d'usage qui s'appliquent à la ressource en herbe et à l'utilisation pastorale de ces espaces, malgré l'existence d'un certain nombre de droits de propriété définis juridiquement, les estives demeurent, tant au niveau paysager qu'au niveau de leur appropriation, des espaces relativement indéterminés, multi-appropriés, souvent définis en creux, et dont la diversité des ressources et les potentialités en matière de développement économique en font des proies privilégiées pour des intérêts économiques publics ou privés. Ces derniers se développent souvent au détriment de l'activité pastorale et de la perpétuation des droits d'usage revendiqués par les éleveurs locaux et certains élus locaux, formant des poches de résistance localisées et bénéficiant de poids politiques variables.

Là encore, en nous positionnant cette fois dans la lignée de GUISEPELLI (2005), nous verrons que le choix de la coopération et de la mise en débat de ces représentations paysagères et de leurs présupposés au travers d'arènes de discussion locales constitue un moyen de « rendre lisible, pour chacun, les différents modèles de développement en présence et les pratiques qu'ils sous-tendent » dans une optique globale de gestion

¹⁵⁹ Nous reprenons ici l'expression utilisée par Emmanuel GUISEPELLI (2005) qui distingue les modèles paysagers de la société globale (ceux des touristes notamment) et les modèles paysagers des acteurs locaux (ceux des agriculteurs, des élus locaux, etc.) dans le cadre de ses travaux sur les représentations du paysage dans les Alpes du nord.

durable des territoires montagnards. Ce processus de coopération dépend cependant de la capacité et de la propension des acteurs locaux à mettre en cohérence les visions locales diverses du paysage et les influences exogènes (liées au tourisme ou encore aux acteurs extérieurs impliqués dans la gestion ou l'utilisation des estives) au travers de structures de gouvernance adaptées.

1. Un paysage propre et entretenu, symbole de la maîtrise du « sauvage » par l'activité pastorale

Ce premier type de modèle paysager est partagé par une grande majorité d'éleveurs locaux, mais également par certains représentants de l'ingénierie agricole, écologique, ou encore par certains élus. Lorsque l'on évoque le beau paysage ou bien le paysage souhaité avec ces acteurs, il est bien souvent décrit à l'aide d'adjectifs tels que : « propre », « ouvert » ou encore « entretenu ». Ils font en cela référence à une sorte d'emprise nécessaire des activités humaines sur la nature. La forêt et la végétation arbustive sont ici vécues comme une avancée non souhaitée du végétal des reliefs aux abords des villages. Ce recouvrement végétal est associé à la pauvreté fourragère des milieux, à une absence de structuration de l'espace, voire à des sensations d'étouffement.

« Un paysage entretenu ! Entretenu et ouvert ! Oui, entretenu et ouvert eh ! Pour moi la forêt c'est pas un beau paysage ! Pour moi la forêt c'est un milieu fermé ! (...) Je vous le dis spontanément là ! (...) Un paysage fermé de toutes manières donc c'est plus difficile d'accès parce que c'est moins joli aussi ! (...) Dans la forêt c'est très pauvre quoi (...). Pour moi c'est entretenu, nettoyé : fougères, prairies naturelles, landes et tout ça, mais ensuite broussaille et tout ça, non ! »

Elu 3 (éleveur larraintar)

« Comment je définirais ça, déjà un beau paysage pour moi c'est quand on a une limite forêt prairie clairement marquée quoi, que t'as pas un imbroglie de noisetiers qui viennent, que t'as pas un dégradé, que c'est franchement, enfin je trouve que c'est plus joli quand c'est franchement marqué que quand t'as une sorte de dégradé là qui te dit que, finalement on est en train de se laisser prendre un petit peu par, par la nature ».

Agent de développement pastoral 2

« On va dire paysage parfait c'est de la moyenne montagne (...). Il peut y avoir de la forêt, mais qui, où on a de l'ouverture, qu'on se sente pas oppressé, j'aime pas trop les... Comme en Ariège il y a des paysages qui m'ont... Qui étaient à la fois très beaux mais un peu oppressants c'est-à-dire très, de la haute montagne très verticale, entièrement boisée et pas de, pas forcément de ligne d'horizon visible, enfin on se sentait un peu enfermé quoi ! J'aime bien, même la vallée d'Aspe, c'est une vallée que j'aime beaucoup, j'aime bien sortir de la vallée qui est vraiment en V sur quelque chose d'un peu plus ouvert avec de l'altitude et des reliefs assez élevés, et cette impression d'avoir de l'espace, de ne pas être enfermé et donc voilà. Mais par contre, un milieu totalement boisé c'est, ça bouche... Donc il faut vraiment cette composante de variété de milieux, mais plutôt ouverts, un endroit où on respire ».

Représentant de l'usage environnemental de l'espace 2

Au sein de ce modèle, le paysage est avant tout conçu par et pour les acteurs locaux, son entretien vise notamment à garantir un certain cadre de vie et à limiter les risques naturels (plus particulièrement les risques d'incendies et d'avalanches) dans les zones habitées, les zones « que l'on voit ».

« Si ça rapporte économiquement [le pastoralisme], mais déjà pour le, l'impact visuel, et pour les risques, les risques d'avalanches et tout ça quoi, maintenir euh, parce qu'après vous avez vu les fougères quand il y a les fougères qui commencent à monter. (...) Même en altitude maintenant ça leur fait plus peur hein ? (...) ça envahit tout. (...) Et puis les espiches, enfin les épines comme on dit ici en patois, tout ça c'est... »

Elu 4

Dans certains cas, le paysage souhaité est également décrit par opposition à un paysage vécu « recouvert de verdure », « vide », « tristounet », voire « mortel » en l'absence de troupeaux, dans lequel certains acteurs enquêtés mettent en évidence des sensations d'isolement.

« Le tourisme sans le pastoralisme à mon avis ça n'a pas de sens non plus quoi parce que quand vous traversez une montagne où il n'y a pas une bête, où il n'y a pas déjà eu un peu de chemin, il y a beaucoup de zones qui seraient plus fréquentées par les touristes, si il n'y a pas les moutons en montagne des chemins il n'y en a plus ! (...) Et donc c'est des accès qui se ferment où les gens ne vont plus, enfin moi il me semble que ça fait partie du, ça fait partie un peu aussi de la richesse, de la richesse des montagnes quoi ! En enlevant le fait que ça nettoie, c'est c'est, une montagne avec des cloches, des moutons avec des vaches, ça ressemble à une montagne quoi à mon avis ! Sinon c'est tristounet quoi c'est pas... »

Gestionnaire d'estive 3

« Maintenant, on n'arrive plus à se voir ! »

Éleveur 1

On retrouve dans ce modèle le rapport au sauvage et plus particulièrement à la friche décrit par LUGINBUHL (1989) dans ses travaux sur l'ordre social de l'harmonie des paysages qu'il analyse par le prisme du dilemme sauvage-cultivé. La friche est en effet envisagée par ces acteurs comme le synonyme d'une baisse de l'activité agricole et elle est associée à la pauvreté tant économique que végétale d'un paysage qui devrait être cultivé par le pastoralisme. Le développement de la végétation ligneuse vers une forêt dense évoque ainsi le « désordre social » et va à l'encontre de ce premier modèle paysager que l'on pourrait qualifier de pastoral.

Les acteurs enquêtés, et plus particulièrement les éleveurs âgés témoignant de ce modèle paysager, associent également la présence de friches à l'abandon de certaines pratiques pastorales anciennes. Ils opposent ainsi une société montagnarde agropastorale traditionnelle idéalisée à une société montagnarde actuelle orientée vers le tourisme, et au sein de laquelle les agriculteurs en nombre limité et insérés dans des logiques plus individualistes ne seraient plus en mesure, voire n'auraient plus la volonté d'assurer l'entretien collectif de l'ensemble des étages montagnards.

« Il y a vingt ans on avait encore un paysage qui était bien parce qu'il était entretenu, les chemins étaient entretenus et tout, aujourd'hui vous avez les trois quarts des chemins ils ont disparu. Les sources, n'en parlons pas ! Personne ne les a entretenu, avant les vieux quand ils gardaient les moutons ou les vaches, ils entretenaient les sources, ils faisaient des fontaines et autres, aujourd'hui qu'est-ce qu'on voit ? Des terrains marécageux. On peut penser que c'était une source dans le temps mais bon, alors moi je dis qu'aujourd'hui on a un paysage qui n'est pas propre ! »

Gestionnaire d'estive 1

« Les haies étaient taillées et tout, c'était nickel ! Le travail, ils faisaient même des fagots de feuilles pour le moutons ! Bon septembre, les faire sécher, et puis après l'hiver, ils leur donnaient sur la neige, alors vous voyez ! Alors quand on leur dit aux jeunes : « Ah mais c'est autrefois ça, c'est autrefois ! » Ils ne peuvent pas en entendre parler ! Et quand on l'a connu ça fait quelque chose quoi ! On voit qu'il y a quand même... Il y a des gens qui savaient faucher ! (...) Ils faisaient les corvées ! Les jours de brouillard ils s'entraidaient ! »

Eleveur 1

Au travers des témoignages réunis dans ce premier groupe, on voit transparaître également l'ancienne « trilogie agraire » réinvestie par POUX et *al.* (2009) dans la lignée de Georges BERTRAND (1975). L'espace se subdivise ainsi selon trois catégories d'usage du sol : l'*ager* représentant les surfaces cultivées, le *saltus* constitué par un ensemble de terres utilisées périodiquement et ne présentant pas de couvert forestier continu et fermé, enfin, la *silva* qui représente les surfaces boisées. Selon POUX et *al.* (2009) ces concepts anciens d'histoire et de géographie agraire n'ont pas pour seul objet de réaliser une partition de l'usage foncier mais possèdent en outre des caractéristiques fonctionnelles propres en termes de fertilité du sol, de type d'utilisation dans un itinéraire agricole ou encore de degré de naturalité. Dans notre premier modèle paysager, l'équilibre *ager*, *saltus*, *silva* possède une importance cruciale. En effet, ce qui semble se jouer au travers de la vision du paysage que nous donne à lire ce groupe, c'est la victoire de la *silva*, c'est-à-dire de la forêt, sur le *saltus* qui serait constitué par les surfaces en gestion collective (estives et bas vacants) et sur l'*ager* qui représente quant à lui les surfaces privées du fond de vallée et du pourtour des villages (près de fauche et zones intermédiaires). Ce « paysage vécu » par les acteurs enquêtés, que nous illustrons ici par le déséquilibre *ager*, *saltus*, *silva*, met en évidence selon nous une conception intéressante du rapport entre le gestionnaire anthropique (ici le pastoralisme) et les éléments naturels désignés sous les vocables de « broussaille », « verdure », « forêt », « épines » ou encore « ronces »... Cette conception place le pastoralisme comme principal gestionnaire de la nature, comme l'activité essentielle et irremplaçable, de par son ancienneté et son historicité, mais aussi de par son faible impact en termes de dégradations environnementales, dans la limitation de progression du « sauvage » (ici associé à la végétation ligneuse et à la forêt), dans la maîtrise durable d'une nature dont le développement non contrôlé serait synonyme de désordre et de risque. A ce titre, les notions d'accès ou encore de passage sont mobilisées par ce groupe en des termes à la fois matériels, physiques

(l'accès par les chemins et leur entretien, le passage favorisé par le l'élimination des ligneux) et immatériels, symboliques, synonymes de mainmise sur la montagne, d'ascendant sur le sauvage.

« Vu que c'est entretenu et que c'est propre, il y a aussi le monde touristique qui se ballade un peu quoi. Voilà, il y a la randonnée, tout ça quoi. (...) Le paysage au dessus, c'est pas écobué depuis 15 ans, et personne n'y passe quoi ! (...) Personne ne fréquente, ce serait une zone pastorale aussi, il pourrait passer des bêtes et tout ça, mais bon, personne ne fréquente ni rien. Il n'y a pas de touriste, il n'y a rien. C'est des sangliers et tout ça qui se baladent ».

Éleveur 2

« De toutes façons c'est le euh, c'est la base même de la montagne hein ? C'est le pastoralisme ! (...) ça l'a été pendant des siècles, ça fait quand même dix mille ans qu'on a domestiqué la brebis, et donc qu'on utilise ces pâturages-là quoi ! Ils l'ont été jusqu'à temps que le tourisme arrive, ils étaient exclusivement pour la chasse et le pastoralisme ».

Gestionnaire d'estive 4

En matière d'équilibre entre les activités, le pastoralisme est ici envisagé comme une activité fondamentale du territoire dont la pérennité conditionne celle des autres activités. Le « beau paysage montagnard » est ainsi un paysage « ordonné » et « cultivé », à vocation résolument et avant tout pastorale. Cette approche est particulièrement marquée en Soule, en lien avec la vivacité de l'économie pastorale. L'un des éleveurs interrogé va ainsi jusqu'à évoquer une véritable « culture du paysage par le besoin ».

« En montagne oui ça doit être pastoral. De toute façon ça a toujours été pastoral ! Et ça doit rester pastoral ! De toutes façons c'est le euh, c'est la base même de la montagne hein ? C'est le pastoralisme ! »

Gestionnaire d'estive 4

« Ici les gens ils ont pas de grande surface, tout est en pente et ils sont habitués à travailler sur la pente et ils valorisent tout, et le moindre recoin il leur faut parce qu'il y a besoin de faire des fourrages pour l'été, les bêtes sont là haut l'été etcetera ! Et donc on génère une culture du paysage par le besoin ! Hein ? »

Éleveur 3

Ainsi, ce premier modèle paysager est largement sous-tendu par le dualisme sauvage-cultivé. Le sauvage est ici relatif à la friche, à un couvert végétal considéré comme sans valeur d'un point de vue agricole ou encore environnemental, à un paysage inesthétique, dysfonctionnel et peu prospère car délaissé par le pastoralisme. On retrouve ici la vision de l'harmonie paysagère développée par LUGINBUHL (1989). Ce modèle paysager pastoral est par ailleurs assez proche du modèle paysager local « emblématique de la profession agricole » mis en évidence par GUISEPELLI (2005) sur ses terrains alpins. Le pastoralisme détient ici une place première dans l'ordre social local mis en avant par les acteurs enquêtés, plus fortement encore par les éleveurs locaux, qui constituent les principaux vecteurs de ce modèle. Cette légitimité pastorale est notamment garantie par la détention de droits

d'usage par les éleveurs locaux et doit selon eux se traduire par la participation des acteurs du pastoralisme aux processus décisionnels concernant la destination des territoires montagnards.

Ce modèle paysager s'accompagne le plus souvent d'une stratégie de développement fondée sur l'économie pastorale et sur une hiérarchisation des usages de la montagne (plus particulièrement des estives) faisant la part belle à l'activité pastorale. Sur le terrain souletin, le modèle paysager pastoral est véhiculé par exemple par les éleveurs larraintars opposés aux axes de développement de la Commission syndicale du Pays de Soule et à la stratégie de gestion supra-communale du multi-usage sur les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Larrau. De façon analogue, ce modèle est également porté par la minorité d'éleveurs en conflit politique avec la stratégie de développement touristique du domaine skiable de Peyragudes et des collectivités territoriales membres de la Société d'économie mixte d'aménagement de la station.

2. Le pastoralisme au service d'un paysage scénique organisé pour le multi-usage

Le paysage est ici présenté par les acteurs comme une « image » à présenter au regard extérieur. Le vocabulaire relatif à l'esthétique, à l'entretien et à l'ouverture ne fait plus directement référence au rapport de l'humain vis-à-vis du « sauvage » mais bien à une mise en scène opérée par les acteurs locaux en direction d'un public extérieur. Nous nous trouvons donc dans le rapport du local au non-local, dans lequel le paysage se trouve être un élément de médiation. Les termes désignant l'accès au paysage permettent aux acteurs enquêtés de signifier un accès à l'espace qui doit se réaliser sous deux formes : physique et symbolique. Néanmoins, la question de l'accès est ici sensiblement différente de ce qui apparaît dans notre premier modèle. En effet, on perçoit ici en premier lieu la volonté d'un accès physique au paysage par la création de points de vue et de panoramas permis par l'entretien des chemins et le maintien de zones ouvertes en altitude. On note ensuite la nécessité d'un accès symbolique au paysage, dispensé grâce à la présence d'une signalétique et « d'acteurs ressources » (les pâtres et parfois les éleveurs) jalonnant un espace rendu ainsi sécurisant et intelligible aux visiteurs. Il s'agit d'un modèle paysager orienté vers l'extérieur, au sein duquel le paysage anthropisé (et pas seulement agricole) est organisé pour le multi-usage. Ce modèle sous-tend une stratégie de développement orientée vers la diversification des activités touristiques. Ce modèle est plus particulièrement développé par les élus locaux, par les socioprofessionnels du tourisme ou encore par les structures engagées dans l'économie touristique.

« Ça représente [les estives] ce qu'on vend l'hiver déjà, en termes de tourisme, parce que sans l'entretien des estives l'été les stations ne fonctionneraient plus, donc là déjà il y a une complémentarité énorme. Ça représente euh, l'été un espace de promenade gratuit où les gens de la ville viennent découvrir une multitude de choses, et c'est sur ce lien avec les animaux qu'on voit en liberté, de croiser des bergers qui sont un peu les garants du savoir-faire et de la mémoire locale, eh beh voilà, ça ça plaît aux touristes et il y a des messages à faire passer et... A terme si on est malins économiquement on peut avoir des retombées quoi... (...) Un beau paysage c'est un paysage où on peut aller déjà, où on peut s'y balader, où l'on trouve des choses que l'on peut toucher et que l'on comprend ».

Représentant de l'animation culturelle 1

« Nos clients ont les brebis, les vaches, les chevaux devant les chalets, et au contraire, c'est un des gros avantages de notre destination ! »

Socioprofessionnelle du tourisme 1

La place attribuée à l'activité pastorale dans ce groupe diffère fondamentalement du type précédent, les acteurs enquêtés ne parlent plus ici de la position de l'humain vis-à-vis des objets naturels, mais ils décrivent le paysage comme un projet, voire comme une ressource territoriale construite localement par une conjonction d'activités productives, touristiques et/ou environnementales selon les cas (pastoralisme, sylviculture, exploitation de domaine skiable) en direction du regard extérieur. Le modèle paysager est constitutif d'une stratégie de développement touristique où le pastoralisme est désigné, soit en position de figurant, soit en véritable acteur du projet territorial. Le pastoralisme y est ainsi envisagé selon trois points de vue.

Le premier consiste à évoquer l'activité pastorale comme figurante ou encore décor du modèle paysager au travers de considérations sensibles, plus particulièrement liées à des visuels (celui du « berger » et de son troupeau) et à des sons (ceux des cloches ou encore des chiens de conduite).

« Il y a les télésièges, il y a les pistes, c'est pas une vraie montagne quoi ! La vraie montagne c'est les routes sauvages, le côté propre, et puis après comme je dis, la, la décoration c'est les moutons, c'est les vaches, (...) les cabanes, les forêts, moi il me semble que ça c'est, c'est représentatif quoi c'est... »

Gestionnaire d'estive 3

« Pour moi un paysage, c'est un paysage naturel, pas défiguré, voilà naturel ! Ordonné peut-être ? Parce que si il y a des paysans, voilà ! Moi j'aime les paysages verts ! Verts Soule, puisqu'on dit que la Soule est verte ! Moi mon paysage idéal c'est ça ! C'est un paysage de montagne, très vert ! Avec une petite maison ou deux blanches et des brebis ou des vaches ! Moi j'aime les paysages habités ! Pareil avec les sons, quand on entend le chien aboyer et qui ramène les troupeaux ou quoi, pour moi c'est pas carte postale du tout, parce que c'est ma vie ! »

Socioprofessionnelle du tourisme 2

La deuxième façon d'évoquer le pastoralisme pour les acteurs de ce modèle est de le considérer comme un acteur-pourvoyeur du paysage dans l'optique d'une stratégie de développement local bien établie et à vocation principalement touris-

tique. Les acteurs expriment ici une vision d'un pastoralisme instrumentalisé à double titre. D'une part au service d'une image paysagère attractive en tant que fournisseur d'une « couleur locale » ;

« Ça fait partie aussi, j'allais dire de l'imagerie d'Epinal de la vallée hein donc... Les troupeaux, on est en montagne voilà, ça fait partie des visuels qu'on essaie aussi d'utiliser ».

Socioprofessionnel du tourisme 3

« Une estive ça va être beau, un parcours aussi, une forêt aussi, une zone d'estive abandonnée ça va être joli, mais je parle moi... Mais forcément dès que je communique auprès des clients pour qu'ils achètent des produits locaux en leur disant : « Vous allez participer au maintien des paysages, achetez ce produit-là c'est bien, on maintient les paysages ! » forcément j'axe milieux ouverts, estives, etcetera ».

Agent de développement territorial 3

d'autre part comme « ouvrier » à bas prix d'une stratégie économique locale, sans pour autant en constituer l'organe décisionnel ou encore le cœur économique représenté par l'activité touristique.

« Je veux dire, la présence des troupeaux, elle est, d'abord c'est c'est une vie, c'est une vie, c'est un entretien de l'environnement, ça a une dimension culturelle, ça a un aspect culturel et puis, quelque part euh, on se nourrit les uns et les autres, de l'image quoi de cette image-là ! L'environnement c'est le support je vous ai dit, c'est la stratégie de développement, c'est notre environnement, notre environnement c'est le pastoralisme, le fait que le tourisme amène du monde permet, aux agri, aux éleveurs de pouvoir aussi vendre leurs bêtes et de continuer leur activité, de continuer leur activité. Je veux dire, tout ça est intimement lié, donc moi opposer les uns aux autres, je trouve que c'est absurde... »

Elu 1

« C'est [le pastoralisme] la voie par laquelle on va pouvoir entretenir les montagnes sans que ça coûte trop cher, que ça se fasse tout naturellement, et donc quelque part garder un peu le, bon je vais dire, les habitudes, garder... Tout ce qui est ancien quoi je veux dire (...) pour que les gens reviennent l'année d'après et pour qu'on puisse entretenir... On va dire gratuitement les montagnes ! »

Elu 6

La montagne qualifiée de « riche » l'est ici au titre de son dynamisme économique. Le pastoralisme apparaît, dans ce deuxième regard porté sur le paysage, à la fois comme acteur (secondaire) de la scène paysagère et facteur de production dans la mise sur le marché d'un paysage attractif construit pour les touristes grâce à l'agencement par les acteurs locaux des ressources territoriales dont ils disposent.

Enfin, dans le cas de la commune de Mantet, on voit apparaître dans le discours des acteurs enquêtés un troisième type de point de vue relatif à la place du pastoralisme dans le projet territorial qui renvoie à l'image de « l'éleveur entrepreneur multifonctionnel » développée par le GROUPE DES AGRONOMES « Pays,

paysans, paysages » (2012). Ce type d'éleveur, engagé dans des démarches de diversification liées au tourisme composent le socle de l'économie du village¹⁶⁰. La combinaison pastoralisme/tourisme doux (principalement lié à l'activité de randonnée pédestre) est donc au centre de la stratégie de développement local, dans le cadre de laquelle l'activité pastorale est à la fois fondamentale dans le processus décisionnel mais également reconnue pour ses fonctions multiples : productive, environnementale (en matière de limitation des dynamiques de recouvrement végétal) et sociale. Les élus et représentants de la Réserve naturelle nationale de la commune véhiculent l'image d'un paysage environnementalement préservé, en lien avec l'équilibre protection de l'environnement/maintien de l'activité pastorale, mais ils témoignent également une volonté forte de maintien de l'ouverture au tourisme doux, principale source de revenus de la commune.

« Il y a aussi finalement, ben le fait que le, même si on peut se poser la question du devenir du pastoralisme, bon à l'heure actuelle, il existe ! Et c'est quand même ce qui a certainement permis qu'à un moment donné, enfin que des villages comme Mantet revivent quoi ! Parce que si les, et que et qu'il y ait quand même cette espèce d'intégrité paysagère qui soit maintenue, parce que s'il y avait, à un moment donné une orientation totalement touristique, je pense qu'on aurait effectivement un milieu totalement différent, et peut être encore beaucoup plus de soucis d'atteintes au milieu que, même si j'évoque là quelques petits problèmes qu'il peut y avoir avec le pastoralisme, donc enfin c'est clair que je pense que là dessus, le fait qu'il puisse y avoir encore une activité pastorale qui se maintienne, c'est une garantie de cohérence sociale aussi et faire en sorte que ça évite que, la seule solution ce soit l'aménagement touristique à tout va ! Parce que je pense que, dans tout ça, ce qui me semble important, c'est d'essayer de garder cet équilibre là, entre l'activité humaine dans des secteurs où elle est encore accessible et économiquement viable, et si la forêt gagne c'est pas.... »

Représentant de l'usage environnemental de l'espace 3

« L'objectif c'était de laisser ce territoire ouvert pour tout le monde ! Pour tout le monde ! (...) C'est ouvert ! (...) Et ouvert à tout le monde, je veux que les randonneurs continuent à venir ! Et en même temps c'est une économie pour le village, vous avez vu on a soixante lits sur le village ! (...) Je veux dire c'est une économie et donc c'est important ! »

« L'essentiel c'est qu'il y ait des troupeaux, un entretien de l'espace et une vie économique ! Et voilà ! »

Elu 5

Le modèle paysager scénique et ouvert au multi-usage véhiculé par les acteurs de ce groupe, au sein duquel on trouve un nombre important d'élus locaux, donne au pastoralisme des places relativement nuancées dans les stratégies de développe-

¹⁶⁰ Sur les 82 % d'actifs que compte la population de Mantet, 2/3 sont concernés soit par l'activité d'élevage, soit par l'accueil touristique (restauration hébergement) soit par une association de ces deux secteurs (GUISSET et al., 2012). La commune de Mantet est en effet le siège de 6 exploitations pastorales (AGRESTE, 2010). Elle constitue le lieu de vie et de travail de 3 familles d'éleveurs ovins, équins et caprins. Chacune de ces familles associe activité pastorale et activité touristique dans des démarches individuelles de transformation et commercialisation de produits laitiers (fromage de brebis bio) ou carnés (viande caprine) mais également dans des activités d'hébergement et de restauration (gîtes et chambres/tables d'hôte).

ment territorial. Celles-ci vont d'un pastoralisme simple figurant d'un paysage montagnard mis en scène pour le visiteur, en passant par un pastoralisme pourvoyeur de paysage au service de l'économie touristique, jusqu'à un pastoralisme pilier d'un processus de développement local intégré basé sur une association entre tourisme, activités d'élevage et protection de la nature. Le dénominateur commun à ce modèle paysager reste cependant la vision non exclusivement pastorale d'un territoire montagnard nécessairement ouvert sur l'extérieur et sur une économie touristique de plus en plus prédominante.

3. Le paysage comme reflet des relations entre activités humaines, le « bon pastoralisme » en filigrane

Au sein de ce groupe, le paysage est perçu comme la traduction dynamique du rapport entre les activités et le milieu.

« Il n'est que le produit d'une activité sur un milieu ! C'est le résultat d'un équilibre entre une activité et un milieu ».

Représentant de l'ingénierie écologique 1

Le paysage apparaît également comme un miroir des relations entre les activités qui le composent, il est aussi de ce fait le reflet de leurs rapports de force. Cet ultime regard se distingue des autres par le fait qu'il ne met plus seulement en évidence le rapport entre l'humain et la nature, ou encore le rapport entre le local et le non local, dans le cadre desquels le pastoralisme tient un rôle spécifique, mais bien la relation entre une multitude d'activités et de groupes sociaux qui marquent l'espace des acteurs enquêtés. La question de la place et de la légitimité de l'activité pastorale mise en regard des autres activités marquant l'espace est donc ici un élément constitutif du modèle paysager. L'analyse que nous avons menée met en évidence deux grandes variantes parmi les acteurs qui envisagent le paysage à la manière d'un miroir.

3.1. Une approche technique et distanciée du paysage et des « bonnes pratiques pastorales »

Au sein de cette première variante, les acteurs enquêtés manifestent une vision du paysage que nous qualifierons de « technique » ou encore de « distanciée ». Les acteurs de ce sous-groupe sont exclusivement issus de l'ingénierie écologique, pastorale ou encore culturelle. Bien souvent, leur lien géographique avec les territoires à l'étude est essentiellement professionnel. Ainsi, il ne s'agit pas pour eux d'exprimer leur propre souhait vis-à-vis du paysage dont il est question, mais de le rendre intelligible et d'y mener des projets de développement sous l'égide des entités

gestionnaires de l'espace. Ils se positionnent quasi-systématiquement de ce fait en tant qu'intermédiaires techniques entre le paysage et leurs commanditaires, entre le paysage et le grand public (dans le cas des activités de mise en valeur du patrimoine naturel et/ou culturel local par exemple). Les références à l'esthétique ou encore à l'harmonie paysagère des territoires à l'étude sont ainsi associées à la recherche d'un équilibre relationnel entre les activités qui se développent sur ces espaces montagnards. Le paysage est ici décrit comme le résultat de choix politiques locaux et de modalités de gouvernance spécifiques conduisant à une association plus ou moins équilibrée d'activités qui en sont à l'origine et qui le modifient.

« Un beau paysage... Non. Il faut être devant un paysage qui est parlant. (...) Qu'il y ait des choses à dire, et où on comprend bien comment les vallées se sont développées ».

Représentante de l'animation culturelle 2

« C'est forcément en équilibre avec l'activité On a des paysages maintenant où on ne sait plus quelle est l'activité qui le détermine et on part, on part sur une recolonisation forestière qui est pas encore aboutie, où là on va basculer vers des types de paysages forestiers très fermés, peu pénétrés comme on les voit très bien actuellement dans les pays de l'est... »

Représentant de l'ingénierie écologique 1

« Même si l'Homme était moins présent, et je sais pas, je suis pas forcément contre la forêt pour maintenir tous les espaces ouverts mais je pense qu'il faut pouvoir aussi arriver à trouver un équilibre entre ceux qui veulent vivre à la montagne (...) donc c'est vraiment une relation à plusieurs niveaux, les humains qui habitent dans les Pyrénées, leur intérêt à y vivre, leur passion pour les bêtes, le travail... »

Représentante de l'ingénierie écologique 2

« Souvent on dit « Ah oui il faut absolument maintenir les milieux ouverts », on l'entend toujours mais d'un point de vue biodiversité c'est un peu contraire, à l'évolution naturelle entre guillemets, c'est-à-dire non liée à la main mise de l'Homme, euh... Pour moi ça serait pas une catastrophe, mais c'est une vision un peu philosophique aussi, c'est-à-dire euh... Est-ce qu'on doit figer la nature à l'instant où elle est aujourd'hui ? Ou est-ce qu'on doit la laisser évoluer ? Je sais pas, j'ai pas de... J'ai pas de... J'ai pas de philosophie arrêtée là-dessus... Mais je ne m'arc-bouterai pas à dire, il faut maintenir des milieux ouverts parce que ça préserve telle ou telle espèce. Si on préserve telle ou telle espèce, tel ou tel habitat, on va aussi défavoriser tel ou tel autre, et à un moment, à un instant t c'est un choix ! Et on dit, ça c'est les bons, ça c'est les mauvais ».

Représentant de l'usage environnemental de l'espace 1

Au sein de ce modèle, le pastoralisme est envisagé comme l'une des activités majeures de structuration et d'organisation spatiale. La majorité de ces acteurs montre une conscience très précise des pratiques pastorales et de leur influence positive ou négative sur le paysage envisagé au travers de la qualité des milieux et de la biodiversité notamment. Le pastoralisme est ainsi évoqué, à titre d'exemple, par le prisme de l'environnement, au travers de « bonnes » ou de « mauvaises » pratiques en lien avec les milieux et les espèces floristiques ou faunistiques qui s'y développent. Le discours de ces acteurs enquêtés est riche en termes techniques relatifs à leur domaine d'activité et aux divers types de pratiques pastorales dont ils ont une

connaissance relativement fine : des écobuages, en passant par le degré de pression pastorale, les pratiques de fauche manuelle, jusqu'aux types de conduite des troupeaux (entretiens menés pendant l'été 2012, l'automne 2012 et l'été 2013 sur les zones « Peyragudes », « Larrau » et « Mantet »). Le paysage constitue donc ici la traduction d'un équilibre entre les activités et il est le résultat d'un ensemble de pratiques pastorales plus ou moins « bien menées ».

« Pour moi, au niveau de l'activité pastorale sur le territoire de la montagne, c'est l'activité qui est nécessaire, enfin nécessaire, c'est plus que nécessaire, enfin, comme je l'ai dit l'activité pastorale et la biodiversité se sont vraiment deux choses qui ont plus en commun, qui sont vraiment plus interdépendantes l'une de l'autre, qu'opposées. (...) Les pratiques pastorales sont plus que nécessaires au maintien et à la préservation de la biodiversité. Ça c'est, avec cette entrée environnementale on peut pas, on ne pourra pas avoir la même biodiversité, si on n'a pas la même activité pastorale, alors quand je dis même activité pastorale, je pense aussi beaucoup aux pratiques. Et c'est vrai que c'est... On est sur des territoires où il y a quand même de fortes contraintes, en termes de reliefs, en termes de conditions de travail, et c'est vrai que ces contraintes font qu'on a des pratiques qui permettent d'avoir et de préserver une certaine qualité en matière de milieux, en matière d'espèces. Au niveau des pratiques, la pratique de la fauche à la fougère par exemple, ça c'est quelque chose qui est, qui est pas forcément, on va dire c'est pas forcément lié à des milieux ou des espèces bien particulières, mais c'est vrai que c'est une pratique qui est, qui permet de maintenir des milieux ouverts et... et qui abritent aussi une certaine faune, une certaine flore. Des pratiques vraiment contraignantes parce qu'en plus ici c'est de la fauche qui se fait très peu, surtout manuellement. Je pense à la fauche à la fougère et je pense aussi à l'écobuage, ça c'est une pratique nécessaire pour le pastoralisme mais qui n'a pas, à partir du moment où c'est une pratique bien menée, qui n'a pas un impact négatif sur les milieux. Ça peut l'avoir sur les espèces, mais en termes d'impacts sur les milieux, au contraire, ça peut redynamiser un milieu de landes, enfin bien sûr l'écobuage suivi d'un pâturage extensif, les deux vont de pair, parce que mettre le feu pour mettre le feu ça n'a aucune, au contraire ça va, ça sera plus, ça détériorerait plus et les milieux et les sols. (...) Quand je parle de pratiques je parle de pratiques bien menées voilà ».
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 2

La vision portée par ces acteurs est celle d'une cohérence ou d'une absence de cohérence dans la gestion du territoire et dans la régulation des activités diverses qui marquent le paysage observé. L'approche du « beau paysage » de l'un des agents de développement pastoral rencontré restituée en page suivante est assez représentative de ce modèle paysager, à la fois technique et relativement distancié, mais cependant porteur d'une certaine approche de l'équilibre entre les activités qu'il illustre ici par le dualisme « bon gouvernement » / « mauvais gouvernement »¹⁶¹ du territoire afin de décrire une réalité observée ou à poursuivre par les politiques locales. Ce témoignage révèle également le lien entre les activités productives (sylvicoles et agricoles), le régime de propriété foncière et la végétation observée.

¹⁶¹ Dans cet extrait d'entretien, l'agent de développement pastoral fait référence à une fresque réalisée au 14^{ème} siècle par le peintre Ambrogio Lorenzetti représentant le bon et le mauvais gouvernement dans la campagne siennoise. Afin d'illustrer son propos, ces peintures sont présentées en Annexe 4 du document.

« La dernière remarque que je ferai là-dessus, c'est à partir de deux tableaux que je n'ai jamais vus en vrai... Je n'ai vu que des reproductions. Donc c'est un peintre italien dont j'ai oublié le nom mais c'était très caractéristique de la peinture italienne de ce moment-là, qui en gros euh, a fait deux paysages, le même paysage, en deux parties, avec ce qu'il a appelé le bon gouvernement et le mauvais gouvernement, où tu vois un paysage rural de cette période-là avec des villages, des... Des forêts, des machins, des paysans qui travaillent dans les champs, et ainsi de suite et ça c'est le bon gouvernement. Et à côté t'as le mauvais gouvernement, c'est le même paysage mais avec la misère, la famine, la guerre, où tu vois les villages qui brûlent, des gens, des champs qui sont en train de se dégrader envahis par la végétation et ainsi de suite. (...) C'est un espèce de diptyque comme ça où tu as ces deux tableaux là, c'est extrêmement intéressant, cette espèce de vision, de tu vois, de construction que ce peintre a eu et il y a un petit endroit ici, dans les, moi j'ai vu ça il y a déjà un certain temps, il y a un petit endroit au dessus du village, à côté du village de Germ au dessus du village d'Ourdis-Cotdoussan dans le secteur, entre Bagnères et Lourdes, tu passes un petit col, et à un moment quand tu arrives en haut de ce col, tu as ça ! Tu as le bon gouvernement ! Tu vois tu as, moi j'ai souvent amené des étudiants, ou des groupes ou des trucs comme ça, faire de la lecture de paysage sur ce secteur-là, parce que tu arrives ici, et tu as une espèce de lisibilité, d'organisation du paysage où, tu vois, où tu peux passer des heures, c'est un espèce de petit vallon qui descend du col tu vois, où tu vois un ou deux villages, où tu as la forêt, la forêt qui a été plantée, donc tu vois bien les plantations de résineux, tu vois, moi je connais un petit peu le contexte, j'ai habité pas loin, donc où tu peux faire des liens très facilement entre la géologie et la végétation, le régime de propriété foncière et les activités, où la végétation qui a été développée dessus et moi j'ai passé des heures à expliquer ce paysage, à la fois un petit peu dans cette optique là du bon et du mauvais gouvernement, en expliquant : « bon ben voilà, là c'est comme ça, et si on touche à ça et si on n'est pas vigilants sur ça ça va pouvoir se dégrader de telle façon », donc le troisième beau paysage donc comme ça spontanément dont je peux te parler c'est ce paysage-là, qui moi me rappelle cette histoire de la peinture italienne, et sur lequel je me suis penché et où j'ai expliqué et compris aussi, parce que quand il faut que tu expliques, il faut aussi que tu aies un peu compris avant, sur lequel je me suis intéressé et qui est un espèce de paysage encore un peu idyllique, bien ordonné, où les choses sont bien à leur place ! Voilà ».

Agent de développement pastoral 1

Reprenant les termes de LUGINBUHL (1989), nous retrouvons dans ces témoignages un ordre de la nature et un ordre de la société en toile de fond d'un modèle paysager reposant sur l'organisation, la bonne gestion et sur la « lisibilité » d'un espace où « les choses sont bien à leur place » et au sein duquel le pastoralisme possède un rôle de premier plan au côté d'autres activités, productives et touristiques notamment.

3.2. Le « paysage vécu » comme reflet des rapports de force localisés

Cette seconde variante du « paysage miroir de relations » est particulièrement marquée sur le terrain de Peyragudes du fait de la coexistence sur le même espace entre une activité touristique récente, fortement aménageuse et une activité pastorale séculaire, professionnalisée mais qui peine à se perpétuer. Cette situation de rencontre, parfois subie par les acteurs, fait de cet espace une zone assez caractéristique dans l'opposition qui peut être réalisée entre deux activités aux saisonnalités différentes, issues de secteurs éloignés et impactant inégalement leur environnement physique et socio-économique. Ainsi, certains acteurs enquêtés nous dépeignent ce qu'ils considèrent comme un « beau paysage » par opposition à ce qui se déroule sous leurs yeux qu'ils assimilent à un paysage en déséquilibre dans ses usages ou encore à un paysage qui matérialise la prévalence du tourisme dans les choix de développement réalisés par les collectivités. Certains comparent le paysage qu'ils observent à l'illustration d'une « bataille entre deux mondes ».

« Ça c'est le plateau de Germ du coup ici. (...) Tu sais pour moi c'est un endroit qui illustre vraiment l'enjeu... Ce qui se joue... Pas la déprise, justement. Cette espèce d'entre deux, où tu te dis, bon, qui c'est qui va gagner ? Quand tu sors, quand tu passes par le chemin, et que tu sors, donc tu as ce plateau, mais surtout dans le paysage tu as la station. Tu as les immeubles de la station (...). Enfin, tu vois se rendre compte aussi qu'à Germ il y a aussi une station de ski (...) et je les amenais à la cabane d'Ourtiga pour travailler (...) sur les estives, se rendre compte aussi que bon, voilà, c'est des endroits d'estive, que les bêtes du village elles partent là-bas (...). Et il se trouve que, là, tu es un peu à la bataille des deux mondes, (...) on se demande si cette station elle va venir comme un volcan, tu vois qui va... Comme ça couler doucement pour arriver jusque sur le plateau, ou si c'est, vraiment, l'activité pastorale qui va rester sur son territoire, bien assise... »

Socioprofessionnelle du tourisme 4

Ces acteurs, issus du tourisme doux ou encore éleveurs locaux, décrivent le pastoralisme comme une activité victime du développement excessif du tourisme aménageur. Sur le terrain de Peyragudes, ils envisagent la part de paysage aménagé en lien avec le domaine skiable comme une perte de terrain physique pour le pastoralisme, mais aussi comme une perte de terrain symbolique en matière de maintien d'un tissu social villageois fondé sur la présence d'éleveurs permanents et en matière de maintien d'une culture pastorale dont l'ancienneté fonde selon eux la légitimité.

Cette approche du paysage reflet des rapports de force localisés présente des analogies avec le modèle paysager pastoral du fait qu'elle s'accompagne systématiquement d'une volonté de défense de l'activité pastorale vis-à-vis du tourisme aménageur notamment. Le modèle paysager porté par les acteurs enquêtés de ce groupe ne traduit cependant pas exclusivement la valorisation agricole de l'espace, du « sauvage », mais repose sur le partage de l'espace entre un tourisme « durable » et un pastoralisme vivace, essentiel, mais pas nécessairement prédominant.

Sur le terrain de Peyragudes, ce modèle paysager est plus spécifiquement porté par une frange d'acteurs que l'on pourrait qualifier « d'alternatifs ». Ces derniers,

fortement investis dans le tourisme doux mais également dans des activités associatives promouvant la valorisation et les échanges culturels, l'éducation à l'environnement ou encore la défense de la nature, portent une vision minoritaire du développement local qui va à l'encontre de la stratégie de développement et de diversification touristique portée par les collectivités locales et par la majeure partie des représentants du domaine skiable. Sur ce terrain, le modèle du paysage miroir des rapports de force est parfois associé au modèle paysager pastoral, et ils sont tous deux portés en résistance vis-à-vis de la politique prédominante de développement économique en grande partie fondée sur les retombées liées au tourisme hivernal.

4. Au-delà des modèles paysagers, les processus de formalisation de l'intérêt général sur les estives pyrénéennes

4.1. Les modèles paysagers révélateurs de stratégie de développement territorial divergentes

Ainsi, les modèles paysagers et les stratégies de développement qui en découlent coexistent et se confrontent au sein même des territoires.

Cette confrontation peut être illustrée au travers de la situation caractéristique de Peyragudes, par l'intermédiaire du conflit entre l'association des modèles « paysager pastoral » et « miroir relationnel » portée par une frange alternative des acteurs locaux (éleveurs et socioprofessionnels du tourisme notamment) et un modèle « paysager scénique » porté quant à lui par l'établissement intercommunal et les membres de la société d'exploitation du domaine skiable. Au-delà d'une divergence dans la stratégie globale de développement économique, cette opposition de vue révèle une place radicalement différente attribuée au pastoralisme, d'un côté considéré comme primordial dans la gestion des éléments naturels et dans le processus décisionnel, de l'autre considéré comme secondaire, au service d'une stratégie économique résolument tournée vers le tourisme.

D'une façon analogue sur les territoires d'estive cadastrés sur la commune de Larrau et plus précisément sur le cayolar d'Orgambideska, nous assistons à l'opposition de deux modèles paysagers. Le discours consensuel sur la place prépondérante de l'activité pastorale dans la gestion de l'espace et dans la société locale cache la confrontation d'un modèle pastoral *versus* scénique, le modèle pastoral étant porté par les éleveurs locaux en résistance vis-à-vis de la politique supra-communale de gestion d'une grande partie de l'espace et d'organisation du multi-usage.

Ces rapports de pouvoir ont ainsi pour objet la stratégie de développement économique dominante ou à imposer, la place du pastoralisme au sein de cette stratégie (vis-à-vis du tourisme plus particulièrement) et dans le cadre de la gouvernance du territoire dont le paysage constitue la résultante, mais pas seulement.

« Je dirais que l'agriculture de montagne a plus forcément les moyens d'occuper la montagne comme elle le faisait avant, il y a d'autres activités qui se mettent en place alors parce qu'il y a un vide, ou parce que tout simplement il y a une opportunité qui se crée et effectivement ça peut être une, ça peut être vécu j'imagine comme une entorse ou une atteinte à leur, à leur propriété de la montagne [aux éleveurs larraintars]. Après la propriété de la montagne, on peut en discuter très longtemps. (...) Qu'est-ce que le droit de propriété sur la montagne ? Ça devient presque philosophique comme discussion, est-ce que parce que les gens ils habitent là depuis x générations, ils sont propriétaires ? Pfff... Je sais pas ! Surtout que là on est dans l'indivis [il évoque le cayolar d'Orgambideska]... C'est très compliqué ! Enfin moi je trouve que c'est très compliqué de revendiquer au niveau philosophique la propriété d'un endroit euh... Quel qu'il soit ! (...) Qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'est-ce que c'est que le patrimoine ? Qu'est-ce que c'est que la propriété ? J'ai du mal à répondre à ces questions. (...) Après je pense que ça peut être vécu comme une agression par eux de voir arriver des gens, qui ont pas le mode de vie, qui sont pour la plupart en vacances, alors qu'eux ils travaillent dur toute l'année, parce qu'il n'y pas, je dirais, une atteinte réelle à leurs pratiques à eux, il n'y en a pas ! »
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 1

En effet, ces rapports de pouvoir portent également, de façon quasi-indissociable, sur le statut du foncier en estives, dont la maîtrise constitue pour les acteurs locaux une condition de légitimité *sine qua non* dans l'imposition de « leur » propre modèle de développement. En effet, la propriété foncière sur les territoires pastoraux est bien souvent complexe. Et, bien que délimités juridiquement par le cadastre et grevés - pour certaines de leurs ressources - de droits d'usage très précis, ces territoires aux ressources et aux modes d'appropriation multiples, communaux ou collectifs pour les uns, privés pour les autres, demeurent des espaces complexes sources d'enjeux multiples. Ils suscitent ainsi des intérêts publics ou privés, locaux ou extérieurs, parfois divergents.

Dans le cas de la commune de Mantet, nous assistons à la mise en évidence chez les acteurs interrogés (éleveurs locaux, élus, représentants de l'usage environnemental de l'espace) d'un modèle paysager scénique et résolument ouvert au multi-usage. Ce modèle porte en creux une stratégie de développement local fondée sur une association organique entre protection de l'environnement, pastoralisme et tourisme doux. Il est, en outre, largement marqué par une volonté locale de libre accès à l'espace pastoral et forestier, ceci en résistance aux intérêts privés exogènes qui se sont portés dès les années 1970 sur le foncier communal¹⁶². A l'heure actuelle le foncier cadastré sur Mantet est, pour sa majeure partie, en propriété privée de la Société civile forestière l'Ecureuil. Ce foncier est l'objet d'intérêts divergents. Les premiers sont portés par les élus locaux, les représentants de la Réserve naturelle et les éleveurs interrogés, ils sont relatifs à l'ouverture de l'espace communal aux activités récréatives, à la perpétuation de son utilisation pastorale et à la préservation de l'environnement. Les seconds, exogènes, aujourd'hui portés par la SCF l'Ecureuil, concernent quant à eux l'exploitation économique et privée d'une partie de l'espace

¹⁶² Des données précises concernant l'historique de développement et la propriété foncière de Mantet sont fournies en sous-partie III (partie 3.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

et de certaines de ses ressources naturelles (plus particulièrement la ressource cynégétique). La lutte ancienne des acteurs locaux (élus et éleveurs) vis-à-vis des intérêts privés exogènes, matérialisée par la création de la Réserve naturelle nationale dès les années 1980, par l'appui politique aux renouvellements successifs de l'Association foncière pastorale, par l'acquisition de foncier et par la défense des droits d'usage¹⁶³ leur permet de sécuriser le foncier, de légitimer juridiquement leur modèle de développement et de continuer à définir la vocation des espaces pastoraux et forestier de Mantet. Cette « vocation localement souhaitée » d'un espace publicisé apparaît en toile de fond du modèle paysager scénique-ouvert au multi-usage porté par ces acteurs. Le paysage de Mantet est ainsi décrit comme nécessairement « ouvert pour tout le monde », marqué par le pastoralisme et le tourisme doux, mais également préservé des atteintes extérieures, en matière environnementale notamment (entretiens menés pendant l'été 2013 sur la zone « Mantet »).

Tenter de saisir les perceptions du paysage vécu ou souhaité par les acteurs, propriétaires, gestionnaires ou encore utilisateurs des estives, revient donc à révéler les stratégies de développement coexistantes ou antagonistes dont ils sont porteurs, mais également la place qu'ils attribuent à l'activité pastorale au sein même de ces stratégies dominantes ou résistantes. Les modèles paysagers portent également en creux la question de la maîtrise foncière sur les espaces d'estive et avec elle, celle des droits d'usage qui s'appliquent à leur utilisation pastorale. Pour les acteurs interrogés, et plus particulièrement pour ceux d'entre eux qui sont investis dans la gestion de l'espace (élus, éleveurs, propriétaires privés ou publics, etc.) la maîtrise du foncier semble constituer une condition essentielle afin de légitimer leur positionnement et leur action sur l'espace, vis-à-vis notamment de leurs détracteurs.

4.2. La définition collective de l'intérêt général sur les estives pyrénéennes, un « tournoi » perpétuel

L'existence d'une diversité de points de vue, voire de véritables antagonismes, dans les approches locales de ce qu'est ou de ce que doit être le paysage montagnard, de ce qu'est ou de ce que doit être le rôle du pastoralisme sur ce dernier, nous renvoie à la question de la définition collective de l'intérêt général concernant les espaces en partage que sont les estives pyrénéennes. En effet, au travers de la confrontation de ces modèles paysagers et des stratégies de développement dont ils sont la traduction, c'est la construction collective de l'intérêt général qui semble se jouer. LASCOUMES et LE BOURHIS (1998) posent l'hypothèse selon laquelle l'intérêt général s'apparenterait plus à un cadre qu'à un contenu, ils l'envisagent comme une catégorie à remplir au lieu d'une substance préexistante. L'intérêt général constituerait alors selon ces auteurs un objectif normatif à atteindre

¹⁶³ Pour plus de précisions sur la zone de « Mantet », voir la sous-partie III (partie 3.) de la deuxième partie du **TOME II**.

par un cheminement local, qu'ils désignent par le terme de « tournoi » au cours duquel se confrontent les différentes visions de l'intérêt général, lequel s'inscrit au sein d'un périmètre délimité à la fois espace géographique, regroupement d'acteurs et arène politique. Ainsi, la mise en évidence des rapports de force locaux concernant l'espace géographique des estives et la place attribuée aux divers groupes d'acteurs dans sa gestion et dans sa définition, nous permet d'appréhender le processus local de formalisation du contenu de l'intérêt général. Ce processus, bien souvent conflictuel, de définition et de formalisation de l'intérêt général concernant les estives, prend diverses formes selon le terrain d'étude, selon les acteurs et les enjeux en présence sur ces territoires.

Dans le cas de la commune de Larrau, le processus de formalisation collective de l'intérêt général concernant les territoires de montagne est réalisé à une échelle supra-communale et institutionnalisé dans le cadre des démarches de développement relatives à l'articulation Charte de développement durable / Programme LEADER Montagne basque. Bien que le cheminement vers la construction de l'intérêt général montagnard basque ne se réalise pas sans heurts, l'existence d'arènes d'échange et de participation ponctuant la démarche de développement globale est une façon pour les acteurs multiples des estives de disposer, selon l'expression de LASCOUMES et LE BOURHIS (1998), d'une « scène commune » afin de confronter leurs visions, parfois concurrentes, de la notion de bien commun (équivalente ici à celle d'intérêt général pour les auteurs), des modalités de gestion de ce bien commun et d'aboutir à une forme de compromis local sur la définition à lui donner.

Cependant, l'existence d'arène de discussion ou de « scène commune » permettant aux divers protagonistes intervenant dans la propriété, la gestion et l'utilisation des estives de confronter leurs visions de l'intérêt général n'est pas la norme. Sur les estives de Peyragudes par exemple, la définition de l'intérêt général est, pour l'heure, largement dictée par les représentants du domaine skiable qui disposent d'une situation de quasi-monopole foncier, économique et politique dans la gestion des espaces pastoraux. Les démarches de revégétalisation constituent l'une des illustrations d'un contexte local au sein duquel les acteurs du pastoralisme disposent d'une place de second plan dans les processus décisionnels. L'existence de conflits politiques forts en matière de stratégie de développement local constitue l'un des principaux freins à la mise en débat des approches concurrentes de l'espace pastoral en question.

Enfin, dans le cas de la commune de Mantet, ce sont les périodes de renouvellement de l'Association foncière pastorale¹⁶⁴ qui semblent constituer des moments de confrontation entre les points de vue exogènes et locaux. Les acteurs locaux et les diverses voies de sécurisation foncière dont ils disposent constituent jusqu'alors un filtre vis-à-vis des intérêts privés extérieurs au territoire. L'intérêt général continue ainsi d'être construit et géré à une échelle locale malgré les velléités économiques exogènes.

¹⁶⁴ Cf. sous-partie III (partie 3.2.) de la deuxième partie du **TOME II**.

L'intérêt général se construit et se modifie ainsi dans le temps sur chacun de nos terrains d'étude, selon une trajectoire ponctuée d'une part de périodes de crises ou de conflits engendrées par l'ajouts ou le renouvellement des protagonistes (activités récréatives, environnementales, sociétés privées) ou encore par l'apparition de nouveaux enjeux portés sur les territoires d'estive (augmentation de la fréquentation, baisse d'entretien de l'espace, etc.), et d'autre part de périodes de relative stabilité issues de l'aboutissement à un compromis local temporaire, ou de la domination d'une catégorie d'acteurs imposant sa stratégie de développement aux autres, en l'absence de compromis réel.

C'est ainsi que se succèdent les différentes épreuves du tournoi pour la définition de l'intérêt général décrites ainsi par LASCOUMES et LEBOURHIS (1998) :

« C'est donc à travers des épreuves hétérogènes qu'est construit par une action processuelle le contenu à donner à la notion de bien commun. Celles-ci supposent d'abord une scène commune qui rend possible la mise en équivalence et la confrontation des définitions concurrentes. Les épreuves vont de la production de données sur les éléments de la situation à l'action normative, en passant par la production de compromis entre intérêt divergents. Le tournoi d'autre part ne se limite pas à l'affirmation d'oppositions ; il renforce un réseau d'échange ».

4.3. Le collectif et l'animation comme conditions de réussite de la coopération locale dans un contexte d'incertitudes

Bien qu'elle ne coule pas de source, la mise en place de réseaux d'échange, voire d'une véritable coopération entre les acteurs multiples impliqués dans la gestion et dans l'utilisation des estives afin de définir collectivement l'intérêt général (et le rôle du pastoralisme en son sein) semble ainsi être la voie par laquelle peut se réaliser l'intégration des diverses visions locales ainsi que des influences d'horizons extérieurs. C'est également l'approche véhiculée par GUISEPELLI (2005) et BARRUE-PASTOR et FOURNIE (1996) qui prônent une mise en débat des représentations multiples au sujet du paysage comme *« l'une des conditions pour une gestion durable des paysages de montagne »* (GUISEPELLI, 2005). Cette mise en débat prend la forme de discussions locales dans un *« cadre multi-partenarial hors du seul champ de l'agriculture »* afin d'élaborer des politiques de gestion intégrée du territoire (BARRUE-PASTOR et FOURNIE, 2005). Nous retrouvons ici l'axe de réflexion sur la coopération entre agents développé par CALLON (1999) dans le but de prendre en compte les « situations de débordement » véhiculées par l'ajout de nouveaux acteurs et/ou par la reconfiguration du système relationnel local. Dans cette lignée, nous pensons que la coopération constitue une étape nécessaire et inhérente à l'identification des relations qui échappent aux cadres mercantiles et institutionnels en place et à la négociation entre agents quant aux actions éventuelles à mener pour les prendre en compte.

Néanmoins, comme nous l'avons constaté sur le terrain basque, la coopération concernant la vocation des estives et la régulation des activités qui s'y déploient

se réalise souvent au terme d'un cheminement long qui n'est pas exempt d'oppositions. Les conditions de son succès sont multiples. Elles résident notamment dans la volonté, la légitimité des acteurs animant le jeu social local (les Commissions syndicales) et dans l'existence d'un terreau politique et institutionnel favorable (le Conseil de développement et le Conseil des élus du Pays Basque). La réussite de la coopération repose également sur des moyens financiers et humains importants en matière d'animation notamment. L'animation constitue en effet l'une des conditions *sine qua non* de la conduite de projets de développement associant la multiplicité d'acteurs investis sur les estives pyrénéennes. Nous avons constaté par exemple que le financement de l'animation du LEADER Montagne basque représentait l'un des plus gros postes de dépense du programme. Concernant les démarches de restauration écologique en station, la mise en suspens, faute de financement notamment, du projet de gestion mutualisée des travaux de revégétalisation porté par l'APEM en collaboration avec les domaines skiables, les services pastoraux et l'ingénierie écologique a également provoqué l'interruption (momentanée ?) d'échanges constructifs à l'échelle pyrénéenne entre acteurs du pastoralisme et représentants des domaines skiables au sujet d'une collaboration plus étroite entre exploitants de stations de ski et activité pastorale en matière de gestion et de pérennisation de la ressource en herbe.

Certains représentants de l'ingénierie écologique ou encore pastorale mettent en évidence l'importance de l'animation dans l'identification, voire dans la résolution des problèmes de gestion de l'espace et de gouvernance locale des estives. Certains d'entre eux prônent une approche « chaude » des problèmes liés aux surfaces d'estive et au partage de l'espace qui les définit.

« Pour caricaturer on pourrait dire qu'il y a deux type de structures, d'un côté les purs et durs qui vont intervenir n'importe où et qui vont être très carrés dans ce qu'ils vont dire et puis très très... Comment je vais dire ça... Radicaux, dirigistes et puis voilà, et puis il y a d'autres structures qui sont un peu plus dans la, qui sont un peu plus liés à leur territoire, qui auront une connaissance un peu plus fine, du territoire mais aussi des personnes qui sont sur le territoire. Qui seront peut être plus dans la médiation que dans une entrée très froide. (...) L'entrée bureau d'étude entre guillemets, on se base sur des chiffres, on se base sur de la réglementation, et on fait abstraction presque des réalités de terrain, des réalités socio-économiques de terrain. C'est à dire que, ce que j'appelle un peu froid quoi. C'est plutôt descendant et on nous demande on fait ça, on nous demande telle étude et on fait telle étude, et on va faire des préconisations point. On s'arrête là et il y aurait peut être une autre mouvance dans laquelle nous on se situe un petit peu plus, c'est vraiment le, en gros moi je me vois pas intervenir dans un autre territoire (...) Moi j'ai besoin de rattacher le travail que l'on fait à des gens, à des territoires, à des manières de travailler que je connais. Donc, et donc oui d'être plutôt dans cette démarche de développement durable, de développement du territoire, avec toujours notre entrée environnementale ».

Représentant de l'usage environnemental de l'espace 2

« Pour moi quand on parle de multifonctionnalité c'est une analyse froide de ces territoires, des activités ou des enjeux qu'ils portent. Quand on parle de zone de partage par exemple, ou d'échanges ou de rencontres, là on est dans une analyse qui est beaucoup moins froide qui est plus chaude, qui prend une dimension humaine qui est plus importante. Moi je trouve que par exemple tout le discours sur la biodiversité est un discours très froid, la biodiversité, c'est froid c'est... Et moi je pense que ces zones-là ont aussi, ont cette dimension là. Alors avec euh... quand on dit des zones de partage ou de rencontres, ça veut pas dire que tout se passe forcément bien, qu'on est dans le meilleur des mondes, mais c'est quand même des zones ou des mondes différents sont en contact obligatoirement ! »

Agent de développement pastoral 1

Ce type d'approche repose sur une connaissance fine des territoires d'estive, de leurs usagers, de leurs pratiques et des relations qu'ils entretiennent, mais également sur des démarches de médiation entre acteurs favorisées par l'animation territoriale. « L'approche chaude » qui est défendue par une partie de l'ingénierie écologique et pastorale repose sur une entrée avant tout qualitative, proche du terrain, qui pourrait nous sembler-il représenter l'une des formes d'opérationnalisation de l'approche relationnelle que nous proposons dans ce travail et que nous avons-nous même tenté de mettre en œuvre dans une démarche de recherche-action par le biais de la conduite d'ateliers de groupe sur les effets de l'activité pastorale.

Cependant, que ce soit en matière de pastoralisme ou encore d'environnement, ce type de démarche d'animation territoriale émane nécessairement d'une volonté politique locale qui s'accompagne de moyens financiers permettant de prendre en charge la part d'autofinancement nécessaire à la conduite de projets de développement multi-acteurs et à la prise en charge de l'animation. Ceci pose la question de l'échelle de gestion des questions transversales posées par les effets du pastoralisme et par la gouvernance des territoires d'estive en partage mais également de la capacité des petites communes montagnardes à mener ce genre de projet. Dans le cas basque, on constate en effet que la gouvernance du multi-usage sur les estives se réalise à une échelle supra-communale et que le processus de développement est conduit par des institutions intercommunales dotées de moyens et de compétences multiples en la matière. Cependant, dans le contexte actuel de réduction des crédits européens et nationaux et d'individualisation croissante des aides dédiées au pastoralisme, la capacité financière d'action des structures de gestion collective des estives, et plus particulièrement des collectivités gestionnaires (Commissions syndicales et communes) est affaiblie. Sur le terrain basque, la candidature au programme LEADER 2014-2020 pourrait constituer un moyen de perpétuer l'action transversale de prise en compte des problématiques spécifiques aux territoires de montagne et plus particulièrement aux surfaces pastorales dans le cadre de la disparition de la PHAE qui constituait jusqu'à lors une partie significative des ressources des Commissions syndicales. La perpétuation éventuelle des structures de gouvernance de la Montagne basque soutenues politiquement à l'échelle du Pays basque et issues de l'articulation entre la Charte de développement durable et le programme LEADER constituerait ainsi une modalité éventuelle de résilience locale vis-à-vis des mutations globales des dispositifs de soutien du pastoralisme.

« ça c'est la problématique de comment on répartit et de comment on affecte ces aides ! (...) Et après au niveau notamment des gestionnaires c'est, qui doit toucher la PHAE par exemple ? Est-ce que ça doit être le paysan qui monte ses brebis ? Est-ce que c'est le gestionnaire ? Et là vous avez tous les cas de figure ! Vous avez des cas de figure où le gestionnaire [les collectivités, les Commissions syndicales ou les GP] garde l'essentiel ! Et puis vous en avez d'autres où il gardent rien du tout ! (...) ça c'est la question importante, d'autant plus qu'avec ces réformes là personne ne sait très bien ce qu'il va se passer ! C'est-à-dire que si vous enlevez la PHAE à des structures syndicales, elles sont mortes ! Donc c'est des enjeux vraiment, vraiment importants ! »

Agent de développement agricole 1

Cela dit, en l'absence de telles institutions et sur les territoires où la gestion des estives est assurée en grande partie par des structures collectives de taille réduite et aux moyens limités, à l'image des Groupements pastoraux ou encore de petites communes isolées, la gestion locale et collective des estives est rendue d'autant plus complexe que l'individualisation des aides publiques gagne du terrain. Pourtant, la force combinée du collectif et de la mise en débat locale des définitions multiples de l'intérêt général semble être l'une des clés d'une gestion intégrée et durable des territoires de multi-usage que sont les estives et des effets divers de l'activité pastorale.

Conclusion du huitième chapitre

Dans la lignée de GUISEPELLI (2005), nous avons voulu montrer ici les différentes perceptions du rôle du pastoralisme sur le paysage montagnard en nous concentrant, quant à nous, exclusivement sur la société locale. Les résultats présentés ici nous montrent que, même à une échelle d'enquête locale, l'invocation du paysage par les acteurs cache des divergences de perceptions importantes dont nous avons dégagé trois modèles majeurs. Comme nous l'avons vu, chacun des types de regard porté sur le paysage nous renseigne, lors de sa déclinaison, à la fois sur le rapport des acteurs enquêtés à leur espace (vis-à-vis de la maîtrise des objets naturels par exemple), mais aussi sur le rapport des groupes sociaux entre eux. À l'image de LE FLOCH (2002) nous pensons que la description du paysage vécu ou encore du paysage souhaité par les acteurs enquêtés au travers de qualificatifs relatifs à l'accessibilité ou encore à la propreté « *permet de distinguer ce qui est à sa place et ce qui ne l'est pas* » ou encore « *d'exprimer la conception que les uns et les autres ont de l'ordre social* » (LE FLOCH, 2002). Ainsi, nous avons compris que le consensus général concernant la nécessité d'une perpétuation de l'activité pastorale structurant le paysage, ou en d'autres termes, de « l'externalité pastorale paysagère », cachait en réalité toute une série de rôles et de positions prêtés au pastoralisme tour à tour : élément décoratif, visuel, ouvrier de la stratégie de développement local, ou encore symbole ancien et indispensable de la maîtrise agricole du sauvage. Le pastoralisme était ainsi situé dans son lien à l'espace et dans son lien aux activités co-utilisatrices (vis-à-vis du tourisme notamment).

Nous avons constaté par ailleurs que les modèles paysagers mis en évidence portaient en creux des stratégies de développement local multiples, bien souvent en opposition sur les territoires à l'étude, et donnaient ainsi à lire les rapports de force concernant la légitimité des groupes d'acteurs locaux ou exogènes, publics ou privés, sur les espaces pastoraux et sur la régulation de leur multi-usage. *In fine*, c'est le processus complexe et perpétuel de formalisation collective de l'intérêt général concernant les estives pyrénéennes qui semble se jouer en arrière plan de la révélation des divers modèles paysagers.

Là encore, la mise en place d'une « scène commune » d'expression des différentes visions de l'espace et des activités qui s'y déploient, voire d'une véritable coopération multi-acteurs, apparaît comme une réponse adéquate afin de tenter d'aboutir à un compromis sur la définition collective de cet intérêt général sur les espaces en partage que représentent les estives pyrénéennes.

Néanmoins, les conditions de la confrontation des approches, de la négociation entre acteurs et de la construction collective de nouveaux cadres d'action qui constituent autant d'étapes essentielles à l'aboutissement de la coopération, résident dans la perpétuation des structures collectives de gestion des estives et de l'animation territoriale (pastorale, écologique, etc.). Or, les récentes évolutions des dispositifs publics de soutien du pastoralisme, qui s'orientent vers une individualisation des soutiens européens, placent les structures collectives gestionnaires des es-

paces pastoraux dans une situation d'incertitude et de fragilité financière qui met à mal leur potentiel d'animation et de gestion transversale des estives.

In fine, dans un contexte global d'incertitude et de réduction des soutiens publics à l'action collective, l'amélioration de la prise en compte des effets multiples du pastoralisme pyrénéen passe par la mise en place d'arènes de discussion multi-acteurs à l'échelle locale et par le renforcement de l'animation du collectif, afin que la mise en commun et la confrontation des visions divergentes de l'intérêt général puissent donner lieu à une coopération durable entre les différents acteurs investis dans l'utilisation et dans la gestion des estives.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Cette partie nous a permis de démontrer que les effets du pastoralisme pyrénéen sont des phénomènes spatiaux, sociaux et temporels, qui s'expriment au sein de cadres relationnels diversifiés impliquant les gestionnaires et les usagers multiples des estives.

C'est la mise en évidence de ces cadres relationnels à une échelle locale et l'analyse fine de l'évolution de certains types d'effet, les incidences liées à la pratique de l'écobuage dans le cas de Larrau et les impacts du pastoralisme sur les travaux de restauration écologique en station dans le cas de Peyragudes, qui nous permettent d'appréhender plus précisément le caractère relationnel et multidimensionnel des effets du pastoralisme.

Nos deux études de cas sont reliées par les formes de coopération que les acteurs locaux parviennent ou non à mettre en place afin de prendre en compte les effets positifs et négatifs du pastoralisme sur le tourisme aménageur dans le premier cas et sur les activités récréatives dans le second.

L'analyse du terrain basque par le prisme de l'approche relationnelle fait ressortir la trajectoire évolutive dans laquelle s'inscrivent les relations entre le pastoralisme et les autres usagers de la montagne, de l'effet négatif au conflit, et du conflit à la coopération entre les acteurs autour d'un projet innovant et participatif de gestion du multi-usage. Cette étude de cas confirme également le fait que l'émergence d'effets négatifs en lien avec le pastoralisme ne constitue pas un échec ou encore l'aboutissement négatif d'une relation mais plutôt une étape dans la reconfiguration des relations entre les usagers des espaces pastoraux et un potentiel d'innovation. L'innovation se traduit dans le cas basque par la mise en place de nouveaux outils de gouvernance du multi-usage de la montagne intégrant les nouveaux usages de l'espace par le biais d'une démarche de développement menée à l'échelle de la montagne basque. Les acteurs locaux sont donc capables d'engager des négociations et de créer des synergies pérennes pour réguler les effets de l'activité pastorale sans faire intervenir directement le marché mais par la mise en place d'une démarche d'auto-développement participative. Ils mobilisent pour cela des fonds européens qui leur permettent de cofinancer leurs besoins stratégiques d'animation et leurs projets de développement local qui intègrent la recomposition des usages de la montagne et qui s'appuient sur les institutions multiséculaires de gestion de l'espace val-léen que sont les Commission syndicales. Ces structures disposent en effet de compétences multiples leur permettant de gérer les situations de coprésence sur les espaces pastoraux et de porter de grands projets de développement à l'échelle supra-communale. L'existence d'une tradition basque relativement ancienne et institutionnalisée d'auto-développement ainsi que la légitimité dont bénéficient les Commissions syndicales ont constitué un terreau favorable à l'émergence du processus de développement analysé. Cependant, ces modalités de coopération entre acteurs, qui prennent forme à l'échelle supra-communale (intercommunale et syndicale) dans le cas basque, ne se réalisent pas sans heurt et font l'objet de critiques localisées quant à l'échelle opportune de régulation du multi-usage notamment.

Dans le cas de Peyragudes cependant, malgré le réinvestissement récent de la Communauté des communes de la vallée du Louron en faveur de l'activité pastorale, la coopération entre les représentants du domaine skiable et les acteurs du pastoralisme (éleveurs et agents de développement) est en suspens. Ce cloisonnement entre activités peut être attribué à plusieurs éléments. Il repose d'une part sur la position dominante du tourisme hivernal tant l'économie locale que dans la gestion de l'espace pastoral et des activités qui s'y déploient. Il provient d'autre part de la rupture de dialogue entre acteurs en lien avec l'existence d'oppositions politiques localisées à la stratégie d'aménagement de l'espace de la station. La coopération entre les acteurs investis dans l'usage et dans la gestion des estives autour de la prise en compte des effets du pastoralisme n'est donc pas la norme. Elle se construit sur le temps long et elle est conditionnée par un ensemble d'éléments que l'on retrouve réunis dans le cas basque : la place importante du pastoralisme dans l'économie et dans la société locales, la volonté issue de l'action publique locale (Conseil des élus du Pays basque, intercommunalités) et l'existence de structures réunissant les compétences et la légitimité nécessaires afin de porter et d'animer la coopération multi-acteurs (les Commissions syndicales).

Enfin, l'analyse détaillée du lien entre le pastoralisme et le paysage permet de mettre en évidence un ensemble de significations individuelles portées par les acteurs enquêtés. Ces significations peuvent être regroupées au sein de trois grands modèles paysagers différents voire antagonistes, qui portent en creux des stratégies de développement territorial et un ensemble de rôle attribués à l'activité pastorale. Là encore, c'est la mise en relation des différents acteurs investis dans l'usage et dans la gestion de l'espace par le biais d'un cadre multi-partenarial de réflexion et de coopération qui permet de définir collectivement un intérêt général qui puisse intégrer ces approches divergentes afin de prendre en compte l'ajout de nouveaux usagers et l'existence de nouvelles proximités, en somme la complexification de l'utilisation des estives.

CONCLUSION

Le recours à la notion d'externalités par le GIP-CRPGE enrichit le champ lexical de défense de l'activité pastorale d'une catégorie de sens commun qui décrit à la fois un constat empirique réalisé sur le terrain par les agents et qui possède en outre une fonction stratégique de légitimation de financements publics spécifiques au pastoralisme. Les arènes de discussion internationales concernant l'étude et la prise en compte de la multifonctionnalité agricole, puis plus récemment des services écosystémiques, accaparés par le monde agricole sous la forme des services environnementaux, ne sont pas étrangères à ce renouvellement de discours. Néanmoins, au-delà du trajet descendant des tendances rhétoriques, l'émergence des vocables économiques justifiant les soutiens au pastoralisme sur la base de ses intérêts multiples pour la société s'enracine également dans une tradition de prise en compte spécifique de l'activité qui trouve son origine dans la loi pastorale de 1972. La question est alors de savoir si les nouvelles catégories de discours permettent d'améliorer les connaissances et l'analyse scientifiques des phénomènes qu'elles sont censées décrire.

Les espaces d'altitude constitués par les estives pyrénéennes sont le support d'usages et d'enjeux diversifiés. Le partage de l'espace et le croisement des regards sur les estives créent un contexte particulièrement favorable à l'émergence de conflits ou d'interdépendances entre les acteurs investis dans l'utilisation et dans la gestion de ces espaces singuliers. Ces modalités de gestion et d'utilisation des estives sont par ailleurs variables tout au long de la chaîne pyrénéenne et dépendent des caractéristiques propres aux territoires sur lesquelles elles prennent forme. Les phénomènes qualifiés d'externalités du pastoralisme correspondent à des relations complexes qui se déploient sur des enveloppes société-espace-temps diversifiées. Il s'agit de constructions sociales territorialisées qui s'expriment et sont appropriées différemment à l'échelle locale en fonction du jeu social local, des modalités de gouvernance des estives, des caractéristiques physiques et environnementales de l'espace, du type de modèle pastoral ou encore de la diversité des usages des estives et de leur proximité géographique.

A l'échelle locale, la réalisation d'entretiens semi-directifs et la mise en place de séances de travail en groupe associant les représentants des gestionnaires et des usagers des espaces pastoraux autour des externalités du pastoralisme pyrénéen font apparaître la diversité des impacts du pastoralisme sur les estives pyrénéennes et sur leurs usagers. Le travail mené sur le terrain montre que les effets multiples du pastoralisme ne peuvent être appréhendés pleinement par un découpage scientifique d'essence analytique. Celui-ci ne parvient pas à saisir la complexité et le caractère évolutif de ces phénomènes relationnels impliquant le pastoralisme et les autres usagers des estives dans des échanges de services ou dans des situations conflictuelles. C'est la lecture dynamique de quelques uns des effets du pastoralisme, de leur expression et de leur évolution dans le temps à une échelle locale qui permet de mieux appréhender ces phénomènes territorialisés.

Les effets multiples du pastoralisme prennent ainsi naissance suite à la reconfiguration des usages des estives et à l'apparition de nouvelles proximités, sources de

frictions ou de synergies potentielles entre les groupes d'acteurs. Ils s'inscrivent alors dans une trajectoire évolutive variable en fonction des coordinations que les acteurs concernés parviennent à mettre en place afin de les prendre en compte. L'analyse de l'évolution des effets du pastoralisme dans le temps montre qu'à une échelle locale les acteurs sont capables de prendre en compte la reconfiguration et la complexification des usages de l'espace montagnard par la mise en place de nouvelles formes de gouvernance collective du multi-usage. Ainsi, l'irruption de conflits d'usage relatifs à la pratique de l'écobuage dans le Pays basque a conduit l'action publique locale à engager un projet de développement au long cours, porté par des institutions traditionnelles de gestion de l'espace, les Commissions syndicales, et engageant la coopération entre les usagers et les gestionnaires multiples de la montagne.

L'émergence d'effets négatifs ne constitue donc pas une défaillance mercantile ou institutionnelle mais peut conduire les acteurs locaux à renouveler et à enrichir les modalités traditionnelles de gestion de l'espace par l'ajout de nouveaux acteurs désormais parties prenantes de la gouvernance des estives. L'apparition d'effets externes constitue ainsi un point de départ pour l'innovation, qui réside, dans le cas de la Montagne basque, dans une gouvernance transversale et partagée des territoires de montagne, sortant du cadre strictement productif pour intégrer les thématiques touristiques ou encore environnementales. Cependant, la coopération entre les acteurs ne s'impose pas d'elle-même et n'est pas la règle concernant les territoires d'estive pyrénéens. Le cas de Peyragudes montre l'importance du dialogue entre les acteurs et de la volonté des institutions et des groupes d'acteurs dominant le rapport de force local afin de dépasser les oppositions politiques et d'aboutir à la gestion collégiale des espaces pastoraux et des ressources multiples qui les composent.

Chacun des territoires analysés au cours de ce travail de recherche s'inscrit ainsi à différentes étapes d'un processus communal ou supra-communal de formalisation de l'intérêt général concernant les espaces en partage que constituent les estives pyrénéennes. La garantie d'une définition collective de l'intérêt général dépend cependant de l'existence d'arènes de discussion permettant aux divers protagonistes de confronter leurs visions divergentes voire antagonistes de la destination des espaces pastoraux et d'aboutir à un compromis local éventuel dont l'issue reste ouverte. En l'absence de « scène commune » d'échange et de négociation entre ces groupes d'acteurs porteurs de visions diverses, ce sont les acteurs et les institutions qui dominent le rapport de force local qui imposent une vision univoque des espaces pastoraux et de l'orientation globale à donner à ces derniers. En revanche la mise en place de cadres multi-partenariaux permettant aux acteurs divers de débattre permet une gestion plus intégrée des estives, qui ne se réalise néanmoins pas sans heurt.

Ainsi, les effets multiples du pastoralisme sont des phénomènes hautement territorialisés et relationnels qui s'expriment à l'échelle locale en termes de tensions, de conflits, d'interdépendances ou encore de synergies. Leur désignation par certains représentants de la profession agricole ou encore des services de développement

pastoral à l'aide de la notion « d'externalités » permet de mettre en évidence leur prise en compte parcellaire et d'orienter les dispositifs publics en faveur d'une activité pastorale collective distinguée de l'agriculture de montagne dans son ensemble. Sur le terrain cependant, il ne s'agit pas tant d'externalités, mais de nouvelles formes de relations fluctuantes, spécifiques aux territoires sur lesquels elles émergent et dont les acteurs locaux investis dans l'utilisation et dans la gestion des estives ont une connaissance relativement fine. Analyser ces relations en termes d'externalités, malgré la connotation résolument marchande du concept, peut avoir un intérêt pédagogique, permettant de mettre en évidence les premiers stades de ces relations entre activités qui naissent suite à l'émergence de nouvelles proximités. Cependant l'utilisation du seul concept d'externalité dans une optique de recherche ne permet pas de prendre en compte le caractère mouvant et l'issue ouverte de ces relations qui échappent aux cadres de prise en compte habituels et qui sont aux prémices de la reconfiguration des usages mais aussi de la gouvernance des estives qui se renouvelle sur le temps long.

En revanche l'approche relationnelle des effets multiples du pastoralisme permet de reconnecter ces phénomènes à leur contexte spatial, social et temporel d'émergence, mais aussi de faire apparaître la place des acteurs et des organisations locales dans la régulation de la cohabitation entre usages et des nouvelles proximités, parallèlement aux politiques sectorielles et aux politiques de modernisation du pastoralisme. A l'échelle locale, l'étude des effets multiples du pastoralisme renvoie ainsi à la coopération entre les acteurs divers impliqués dans la gestion et dans l'utilisation des estives et aux conditions de sa mise en œuvre. Celle-ci dépend de l'existence de structures capables d'animer et de porter l'action collective. La force combinée du collectif et la mise en débat des définitions multiples de l'intérêt général semble être l'une des clés d'une gestion intégrée et durable des territoires de multi-usage que sont les estives et des effets divers de l'activité pastorale. La force du collectif local est d'autant plus importante afin d'assurer la résilience des territoires et de leurs modalités de gestion spécifiques dans un contexte de crise économique et d'incertitude quant à l'avenir des dispositifs publics aux échelles supra (nationale, européenne).

Ce travail de recherche-action montre que le recours à la notion d'externalités du pastoralisme peut avoir un intérêt stratégique pour les défenseurs du pastoralisme. Dans les faits cependant, le maintien des intérêts multiples de l'activité pastorale et la limitation des tensions entre usagers des estives passe par le soutien spécifique du pastoralisme, des structures collectives de gestion des estives et des initiatives d'auto-développement transversales associant les usagers divers de ces espaces en partage.

Alors que le discours des défenseurs du pastoralisme s'enrichit d'un vocabulaire emprunté à l'économie traduisant les tendances sémantiques actuelles et les glissements d'arènes de discussion, la logique de fond semble rester inchangée depuis la loi pastorale de 1972. Il s'agit en effet de soutenir le pastoralisme et ses modalités d'action collective afin de garantir le maintien d'un certain nombre de services rendus aux utilisateurs des espaces pastoraux, voire à la société dans son

ensemble. La commémoration récente des 40 ans de la loi pastorale montre l'actualité de cette loi qui constitue encore l'outil législatif principal mobilisé par l'ensemble des acteurs du pastoralisme afin de structurer le collectif sur les estives pyrénéennes. Le Plan de soutien à l'économie montagnarde, dont l'avenir reste pour l'heure incertain, constitue également un cadre d'action particulièrement adapté pour soutenir les logiques de gestion collective des estives par des aides aux investissements (équipements pastoraux, cabanes), au gardiennage et par le soutien de l'animation pastorale et des études, indispensables à la vie et à la pérennisation de cette gestion collective.

Néanmoins, il s'agit également d'enrichir la gestion collective des estives qui ne peut plus se réaliser selon des logiques strictement agricoles par l'ouverture des structures collectives aux nouveaux acteurs investis dans l'usage ou dans la gestion des estives ou encore par la mise en place de nouvelles formes de gouvernance plurisectorielle de ces espaces partagés. La capitalisation et l'interprétation de ces nouvelles modalités de gestion collective d'un espace montagnard partagé comptent selon nous parmi les apports majeurs de la géographie sociale, voire des sciences sociales dans leur ensemble, à la question des externalités. Par ailleurs, le transfert des connaissances scientifiques et des outils méthodologiques permettant l'ouverture à l'échelle locale d'un débat multi-acteurs sur la gestion des espaces pastoraux constitue l'un des apports essentiels de la recherche-action. Le regard de la recherche peut alors inciter les structures de développement pastoral, et plus largement les acteurs du développement local voire la puissance publique, à prendre en compte l'élargissement et la complexification de l'espace social constitué par les estives pyrénéennes.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

AGRESTE (2010). Données localisées. Recensements agricoles 1988, 2000, 2010. Disponible en ligne sur : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/page-d-accueil/article/donnees-en-ligne>, consulté le 14 décembre 2013.

AIT-ALHAYANE Khadija (2010). Cartographier des ressources naturelles : une démarche pour voir et comprendre l'espace des hommes. *L'Espace Géographique*. 2010-1, p. 20-34.

ALLAIRE Gilles (2013). Les communs comme infrastructure institutionnelle de l'économie marchande. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 2^{ème} semestre, automne 2013, n° 14. Disponible en ligne sur : <http://regulation.revues.org/10546>, consulté le 16 mai 2014.

ALLAIRE Gilles et Thierry DUPEUPLE (2002). De la multifonctionnalité de l'activité agricole à la multiévaluation de la production agricole. Vers l'émergence d'un nouveau système de compétences. In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*. Actes du colloque international de la Société française d'économie rurale. 21-22 mars 2002. ed : SFER, Educagri Editions, CIRAD, 2003, p. 195-251.

ARBOS Philippe (1922). *La vie pastorale dans les Alpes Françaises*. Paris, ed : Armand Colin, 718 p.

ARNAULD DE SARTRE Xavier, CASTRO Monica, DUFOUR Simon et Johan OSZWALD (2014). *Political ecology des services écosystémiques*. Bruxelles, ed : P.I.E. Peter Lang, Ecopolis n°21, 288 p.

ASSEMBLEE PYRENEENNE D'ECONOMIE MONTAGNARDE (APEM) (2012). *Mise en place d'un outil mutualisé pour le suivi des chantiers de revégétalisation et la gestion concertée du multi-usage en territoires d'estives*. Projet de mise en place d'un SIG collaboratif entre gestionnaires des stations de ski et acteurs pastoraux sur les stations du groupe N'PY. Documentation GIP-CRPGÉ.

ASSIER-ANDRIEU Louis (1987). *Le peuple et la loi. Anthropologie historique des droits paysans en Catalogne française*. Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 263 p.

ASSOCIATION AZIA (2012). *Diagnostic de territoire de l'association AZIA – Pays de Soule*. Bilan présenté en 2012, 36 p.

ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES (ACAP) (2013). Etude « *Bilan 2007-2013 du Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde et perspectives 2014-2020 ; analyses évaluatives* ». Comité élargi de suivi du PSEM. Toulouse, 4 juillet 2013, 35 p.

ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES (ACAP) (2011c). Etude « *Pastoralisme, agriculture et territoires de montagne, vers une stratégie pyrénéenne partagée* ». Rapport complet. 2010-2011, 87 p.

ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES (ACAP) (2011b). Etude « *Pastoralisme, agriculture et territoires de montagne, vers une stratégie pyrénéenne partagée* ». Synthèse et propositions. Castanet-Tolosan, 16 novembre 2011, 54 p.

ASSOCIATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES (ACAP) (2011). Etude « *Stratégie de développement de l'agriculture de montagne et du pastoralisme dans les Pyrénées pour l'après 2013* ». Note de Synthèse. Séminaire de travail de Bagnères de Luchon, 28 juin 2011, 40 p.

ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE (2011b). *Guide de Bonnes Pratiques de la Montagne Basque - Classeur.*

ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE (2011). *Guide de Bonnes Pratiques de la Montagne Basque – Dossier de presse.* Disponible en ligne sur : <http://www.guide-montagne-basque.com/>, consulté le 2 décembre 2014.

ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE (2007). *Charte de développement durable de la montagne basque.* 89 p. Disponible en ligne sur : <http://leader.lurraldea.net/fr/leader-montagne-basque/la-charte-de-developpement-durable-de-la-montagne-basque.html>, consulté le 30 novembre 2011.

AZNAR Olivier et Philippe PERRIER CORNET (2003). Les services environnementaux dans les espaces ruraux ; une approche par l'économie des services. *Economie Rurale*, n°273-274, p. 153-168.

BARBUT Laurent (2009). L'évaluation ex-post du PDRN : un regard instructif sur le passé pour améliorer l'avenir. *Notes et Etudes Economiques*, n°33, centre d'études et de prospective, novembre 2009, p. 7-39.

BARNAUD Cécile., ANTONA Martine et Jacques MARZIN (2011). Vers une mise en débat des incertitudes associées à la notion de services écosystémiques. *VertigO*, Vol 11, n°1, 2011, 22 p.

BARRUE-PASTOR Monique, FOURNIE Valérie (1996). La montagne ariégeoise entre friche et paysage : un consensus illusoire ? *Etudes rurales*, 1996, n°141-142, p. 109-123.

BARTHELEMY Denis et NIEDDU Martino (2003). Multifonctionnalité agricole : biens non marchands ou biens identitaires ? *Economie rurale*, La multifonctionnalité de l'activité agricole, n°273-274, p.103-119.

BAUMOL William J. et Wallace E. OATES (1988). *The theory of Environmental Policy.* Cambridge, ed : Cambridge University Press, 1988 , England, 312 p.

BEAUD Stéphane et Florence WEBER (1997). *Guide de l'enquête de terrain.* Paris, ed : La découverte, collection grands repères, 4ème édition, 2010, 335 p.

- BECAT Joan, CAMIADE Martina et Jean-Philippe MENEAU (2003).** *Contribution à l'étude juridique des usages et coutumes de la commune de Mantet*. Etude portée par la commune de Mantet, Premier Rapport. Université de Perpignan, IFCT/ICRESS, Juin 2003, 65p.
- BECCATTINI Giacomo (1992).** Le district marshallien : une notion économique. In : BENKO Georges et Alain LIPIETZ. *Les régions qui gagnent*. Paris, ed : PUF, p. 35-55.
- BEITONE Alain (2010).** Biens publics, biens collectifs. Pour tenter d'en finir avec une confusion de vocabulaire. *Revue du Mauss permanente*, texte publié le 27 mai 2010, 7p. Disponible en ligne sur : <http://www.journaldumauss.net/Biens-publics-biens-collectifs>, consulté le 15 février 2012.
- BENZONI-GROSSET Catherine (2013).** Gouvernance et espaces pastoraux. Gros plan sur un patrimoine singulier : les montagnes d'alpages de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc. In : *Colloque de l'Association des Sciences Régionales de Langue Française (ASRDLF). Culture, Patrimoine et Savoirs*. Mons, Belgique, 50^{ème} colloque de l'ASRDLF, 8-11 juillet 2013. Disponible en ligne sur : <http://www.asrdlf2013.org/>, consulté le 10 avril 2014.
- BERTRAND Georges (1975).** Pour une histoire écologique de la France rurale. In : DUBY Georges et WALLON Armand. *Histoire de la France rurale, Tome I, Des origines à 1340*. Paris, ed : Seuil, « Points histoire », 1975, p 39-118.
- BONIN Muriel et Martine ANTONA (2012).** Généalogie scientifique et mise en politique des services écosystémiques et services environnementaux. Introduction au dossier. *VertigO*, Vol. 12 n° 3, décembre 2012. Disponible en ligne sur : <http://vertigo.revues.org/13147>, consulté le 14 janvier 2013.
- BONNAL Philippe, BONIN Muriel et Olivier AZNAR (2012).** Les évolutions inversées de la multifonctionnalité de l'agriculture et des services environnementaux. *VertigO*, Vol. 12, n°3, décembre 2012. Disponible en ligne sur : <http://vertigo.revues.org/12882>, consulté le 15 janvier 2013.
- BORNARD André et Philippe COZIC (2000).** Les intérêts multiples des milieux pâturés d'altitude gérés par le pâturage domestique. In : Association française de pastoralisme. *Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000. Pastum hors-série*. Morières, ed : la Cardère, mai 2000, p.13-21.
- BOUCHERON Patrick (2013).** *Conjurer la peur : Sienna, 1338. Essai sur la force politique des images*. Paris, ed : Seuil, 285 p
- BOURBOUZE Alain et GIBON Annick (1999).** Ressources individuelles ou ressources collectives ? L'impact du statut des ressources sur la gestion des systèmes d'élevage des régions du pourtour méditerranéen. In : RUBINO Roberto et Pierre MORAND-FEHR. *Les systèmes de production ovine et caprine : organisations de l'élevage et rôle des structures de développement*. Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens, Saragosse (Espagne). CIHEAM/IAMM, n°38, p.289-309.
- BOURDIEU Pierre et Loïc J.D. WACQUANT (1992).** *Réponses*. Paris, ed : Seuil, 267 p.

BOUSQUET François, BARRETEAU Olivier, MULLON Christian et Jacques WEBER (1996). Modélisation d'accompagnement : système multi-agents et gestion des ressources renouvelables. In : *Colloque international : Quel environnement au 21ème siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie*. 8-11 septembre 1996, Abbaye de Frontevraud.

BRESSO Mercedes et Claude RAFFESTIN (1979). L'économie de l'environnement : idéologie ou utopie ? *Espace géographique*, vol. 8, n°2, p. 85-92. Disponible en ligne sur : <http://archive-ouverte.unige.ch>, consulté le 14 mai 2014.

BRUBAKER Roger (2001). Au-delà de l'« identité ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001/4, n°139, p. 66-85.

BUFFIERE Didier (2013). Les Commissions syndicales dans les Hautes-Pyrénées. Synthèse écrite. In : *Journées de l'Association française de pastoralisme*. 19 et 20 septembre 2013, 2 p.

CALLON Michel (2009). La formulation marchande des biens. Postface, in : VATIN François. *Evaluer et valoriser : une sociologie économique de la mesure*. Presses Universitaires du Mirail, 2009.

CALLON Michel (1999). La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités ? Essai sur la notion de cadrage-débordement. In : FORAY D. et J. MAIRESSE. *Innovations et performances : approches interdisciplinaires*. Paris, ed : EHESS, p. 399-431.

CARNOYE Leslie (2012). L'initiative TEEB et la variété d'approches économiques de la biodiversité. In : Séminaire - *Political ecology et services écosystémiques en milieu forestier tropical*. Muséum national d'histoire naturelle, 19 avril 2012, Paris.

CARON Patrick et Jean-Paul CHEYLAN (2005). Donner sens à l'information géographique pour accompagner les projets de territoire : cartes et représentations spatiales comme supports d'itinéraires croisés. *Géocarrefour*, vol. 80/2, 2005, p. 111-122.

CARON Armelle et André TORRE (2005). Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux. In : TORRE André et Maryline FILIPPI. *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*. Paris, ed: INRA, 2005, p. 297-314.

CASTRO Monica et Xavier ARNAULD DE SARTRE (2014). De la biodiversité aux services écosystémiques. Approche quantitative de la généalogie d'un dispositif. In : ARNAULD DE SARTRE Xavier, CASTRO Monica, DUFOUR Simon et Johan OSZWALD (2014). *Political ecology des services écosystémiques*. Bruxelles, ed : P.I.E. Peter Lang, Ecopolis n°21, p. 49-83.

CAVAILLES Henri (1931). *La vie agricole et pastorale dans les Pyrénées des Gaves, de l'Adour et des Nestes*. Paris, ed : Armand Colin, 413 p.

CDC BIODIVERSITE – MISSION ECONOMIE DE LA BIODIVERSITE (2014). Les paiements pour préservation des services écosystémiques comme outil de conservation de la biodiversité. Cadres conceptuels et défis opérationnels pour l'action. *Les cahiers de BIODIV'2050 : COMPRENDRE*, n°1, février 2014, 29 p.

CELLULE PASTORALE 64 (2012). *Diagnostic agro-pastoral de la commune de Larrau.* Diaporama issu de la Restitution au commanditaire 2012.

CELLULE PASTORALE 64 (2012b). Bilan juridique Cellule Pastorale des Pyrénées-Atlantiques. De l'animation/accompagnement des gestionnaires et des éleveurs, à la mise en œuvre des outils sur le terrain. In : *Journée de présentation des études financées par le PSEM.* Réseau pastoral, Saint-Gaudens, le 14 février 2012.

CENTRE NATIONAL POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (CNASEA) (2008). *Evaluation ex-post du Plan de Développement Rural National. Soutien à l'agro-environnement.* Synthèse de l'évaluation. Décembre 2008, 46 p.

CENTRE DE RESSOURCES SUR LE PASTORALISME ET LA GESTION DE L'ESPACE (GIP-CRPGE) (2013). *Diagnostic pastoral de l'estive de Balestas / Peyresourde.* Campagne d'estive de 2012.

CHAMBERS Robert (1994a). The Origins and Practice of Participatory Rural Appraisal. *World Development*, Vol. 22, 7, p. 953-969.

CHAMBERS Robert (1994b). Participatory Rural Appraisal (PRA) : Challenges, Potentials and Paradigm. *World Development*, Vol. 22, 10, p. 1437-1454.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES HAUTES-PYRENEES (CDA 65) et GIP-CRPGE (2011). *Gestion des zones intermédiaires en interdépendance avec les estives et les fonds de vallées. Diagnostic territorial du Pays Toy – Document de synthèse de l'état des lieux agricole.* Action agricole du LEADER en Vallée des Gaves. Programme LEADER 2007-2013 en Vallée des Gaves. Groupe d'action locale – Syndicat mixte de développement rural de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, 20 p.

CHARBONNIER Quentin (2012). *1972, la loi pastorale française.* Morières ed : la Cardère, 141 p.

CHARBONNIER Quentin (2011). *Rendez-vous avec la modernité. Comment retrouver et poursuivre la parole de la loi pastorale de 1972.* Mémoire de master Sciences des Sociétés et de leur Environnement mention Etudes Rurales, Université Lumière - Lyon 2, 247 p.

CHEVALIER Michel (1989). La « Loi Montagne » et sa mise en œuvre (1981-1988). *Annales de Géographie*, 1989, vol.98, n°545, PP. 84-91.

CLARIMONT Sylvie et Vincent VLES (2006). Tourisme durable et intercommunalité dans le massif pyrénéen. Analyse comparée transfrontalière. In : *Programme de recherche « Politiques territoriales et développement durable ».* Septembre 2006, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Institut de Recherches sur les Sociétés et l'Aménagement - Laboratoire SET – UMR 5603 du CNRS, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Fonds communs de coopération Aragon/Aquitaine, 84 p.

CLOUET Yves (2000). Le zonage à dire d'acteurs : Méthode et perspectives. *Bois et forêts des tropiques*, 2000, n°265 (3), p. 45- 59.

COASE Ronald (1960). The problem of social cost. *Journal of law and economics*, Vol. 3, p. 1-44.

COASE Ronald, RAGNI Ludovic et P.M. ROMANI (1992). Le problème du coût social. In : *Revue française d'économie*. Volume 7, n°4, 1992. p. 153-193.

COLLOMB Gérard (1984). Introduction. In : CUISINIER Jean (dir.). *La montagne face au changement. Observation du changement social et culturel*. Centre alpin et rhodanien d'ethnologie, Documents d'ethnologie régionale, 1984, vol. 8, p. 13-22.

COMMISSION EUROPEENNE (2010). *La PAC à l'horizon 2020 : Alimentation, ressources naturelles et territoire - relever les défis de l'avenir*. Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions. Bruxelles, COM(2010) 672 final. Disponible en ligne sur : http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/communication/com2010-672_fr.pdf, consulté le 18 avril 2011.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES D'AX (2011). Exemple d'un outil de gestion. Présentation du SERPIC Revégétalisation. In : *Rencontres inter-stations de ski pyrénéennes 2011, Agir pour une montagne vivante et préservée : gestion et végétalisation des domaines skiables. Réunion d'échanges entre élus et techniciens de la montagne*. Loudenvielle, 3 octobre 2011.

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS BASQUE (2003). *Concilier l'agropastoralisme la forêt et les activités de loisirs dans la Montagne basque*. Rapport adopté par le Conseil de direction du 15 décembre 2003, 51 p.

CONSEIL DES ELUS DU PAYS BASQUE (2007). *Le développement durable de la montagne basque*. Candidature au Programme LEADER 2007-2013. Décembre 2007, 112 p.

CONSEIL NATIONAL DE L'EVALUATION et COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN (CNE et CGP) (1999). *La politique de la montagne, rapport d'évaluation*. Paris, la Documentation française, 1999, 2 volumes, 815 p.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DES PYRENEES ET DE MIDI-PYRENEES (CBNPMP) (2012). Compte-rendu d'activité 2011 du programme Ecovars+. *ECOVARSmag*, le magazine de la revégétalisation écologique en Pyrénées, n°1, mars 2012.

CORIAT Benjamin (2011). Communs « fonciers », communs « informationnels ». Traits communs et différences. In : *Rencontre des acteurs et des chercheurs de l'Economie Sociale et Solidaire, avec Elinor OSTROM*. ANR PROPICE, Propriété Intellectuelle, Communs et Exclusivité. Les nouvelles frontières de l'accès et de l'innovation partagés, WP 2011-4. Paris, juin 2011, 28 p. Disponible en ligne sur : http://www.mshparisnord.fr/ANR-PROPICE/docu-pdf/BC-PROPICE-Ostrom%20Juin%202011_fr.pdf, consulté le 17 février 2012.

COSTANZA Robert, D'ARGE Ralph, DE GROOT Rudolph, FARBER Stephen, GRASSO Monica, HANNON Bruce, LIMBURG Karin, SHAHID Naeem, O'NEILL Robert V., PARUELO Jose, RASKIN Robert G., SUTTON Paul et Marjan VAN DEN BELT (1997). The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature* n°387, May 1997, p. 253-260

CUNCHINABE Dominique (2011). *Histoire de l'écosystème cultivé et de la biodiversité à Larrau. Analyse de l'impact agropastoral dans la gestion du milieu.* Rapport de recherche réalisé au sein de l'ITEM - équipe d'accueil n°3002, avec le concours financier de la Mairie de Larrau, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Décembre 2011, 202 p.

DAILY Gretchen C. (dir.) (1997). *Nature's Services : Societal Dependence on Natural Ecosystems.* Washington DC, ed : Island Press, 416 p.

DATAR-Pyrénées, CONSEILS REGIONAUX d'AQUITAINE, de MIDI-PYRENEES et du LANGUEDOC-ROUSSILLON (2013). *Schéma interregional d'aménagement et de développement du massif des Pyrénées.* Version adoptée par le comité de massif des Pyrénées en octobre 2013 et approuvée par les trois conseils régionaux en décembre 2013, 153 p. Disponible en ligne sur : http://schema-massif.sig-pyrenees.net/images/schema_massif_approuve_CR.pdf, consulté le 23 mai 2014.

DEBARBIEUX Bernard et Martin F. PRICE (2012). Mountain Regions: a Global Common Good? In: *Mountain Research and Development*, 32(S1):S7-S11, 2012. Disponible en ligne sur: <http://www.bioone.org/doi/abs/10.1659/MRD-JOURNAL-D-11-00034.S1>, consulté le 6 mai 2013.

DEFALVARD Hervé (2003). *Fondements de la microéconomie. Vol. 2 : L'équilibre des marchés.* Bruxelles, ed : De Boeck, coll : Question d'économie et de gestion, 2003, 191 p.

DELORME Hélène (2003). Ambiguïté et richesse de la multifonctionnalité. Paris : CERI/FNSP, Juillet-Août 2003. Disponible en ligne sur : <http://www.ceri-sciences-po.org>, consulté le 10 avril 2010.

DEMPSEY Jessica et Morgan M. ROBERTSON (2012). Ecosystem services : Tensions, impurities, and points of engagement within neoliberalism. *Progress in Human Geography*, 36(6), p. 758-779.

DESSARPS Pierre-Damien. (2008). *Du plan de gestion environnementale au plan de développement territorial : l'exemple original du Plateau de Beille en Pyrénées ariégeoises.* Mémoire de fin d'études, FIF-ENGREF, Juillet 2008, 74 p.

DRAAF - Midi-Pyrénées et DATAR - Pyrénées (2009). *Plan de Soutien à l'Economie Agro-sylvo-pastorale 2007-2013. Bilan à mi-parcours 2007-2010.* Comité de Suivi du 13 avril 2011, 41 p.

DREAL (2014). Note Ours et Pastoralisme. Document de travail. Mars 2014, 2p. Disponible en ligne sur :

http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Note-Ours_Pastoralisme-2014_03_cle7ac3bc.pdf, consulté le 2 mai 2014.

DULAURANS Marlène (2012). Une recherche dans l'action : le cas d'une CIFRE en collectivité territoriale. *Communication et organisation*, 41/2012. Disponible en ligne sur : <http://communicationorganisation.revues.org/3813>, consulté le 15 avril 2013.

EUROMONTANA (2009). Conférence d'Arantzazu. *Le bonus montagne de l'Europe : Comment les communautés de montagne et la gestion des terres fournissent des externalités positives et les politiques et opportunités associées*. Mémoire sur les concepts, l'histoire du travail d'Euromontana et les recommandations stratégiques, 14-16 octobre 2009, 26 p.

Disponible en ligne sur :

http://www.euromontana.org/images/stories/evenements/Conferences_Seminars/20091014_Positive_Externalities/memorandum_fr_final.pdf, consulté le 15 janvier 2010.

EYCHENNE Corinne (2012b). Le plan de soutien au pastoralisme pyrénéen ou l'impossible territorialisation de l'action publique agricole ? *Sud-Ouest Européen*, n°34, p. 21-38.

EYCHENNE Corinne (2012). Quelles incursions du territoire dans l'évolution d'une politique sectorielle ? Discours et représentations autour de l'agriculture de montagne. *Sud-Ouest Européen*, n°34, p. 9-20.

EYCHENNE Corinne (2006). *Hommes et troupeaux en montagne. La question pastorale en Ariège*. Paris, ed : l'Harmattan, 314 p.

EYCHENNE Corinne (2003). *Les éleveurs et l'estive, un regard sur l'action collective. Le cas de la « montagne » ariégeoise*. Thèse de doctorat en études rurales, Université Toulouse II – Le Mirail, Toulouse, 492 p.

EYCHENNE Corinne et Lucie LAZARO (2014). L'estive entre « biens communs » et « biens collectifs » : représentations de l'espace pastoral et légitimation des dispositifs publics. *Revue de Géographie Alpine*, sous presse.

EYCHENNE Corinne et Laurence BARTHE (2012). Agriculture et territorialisation de l'action publique. La prise en compte de la question agricole par les territoires de projet en zone de montagne : logiques d'action et gouvernance. *Communication au symposium PSDR*, Clermont-Ferrand, 19-21 juin 2012.

FALL Abdou Salam et André LERICOLLAIS (1992). Light, Rapid Rural Appraisal : des méthodologies brillantes et légères ? *Bulletin de l'APAD*, 3, 1992. Disponible en ligne sur : <http://apad.revues.org/376>, consulté le 13 mars 2013.

FEDERATION PASTORALE DE L'ARIEGE (2008). *Diagnostic pastoral – GP de Pech Verdun. Etat des lieux, proposition d'aménagements et de gestion*. Campagne d'estive 2008.

FAO (2007). *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : payer les agriculteurs pour les services environnementaux*. Rapport, Collection FAO : Agriculture n°38, Rome, 259 p. Disponible en ligne sur : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1200f/a1200f00.pdf>, consulté le 4 août 2012.

FOLI Olivia et Marlène DULAURANS (2013). Tenir le cap épistémologique en thèse Cifre. Ajustements nécessaires et connaissances produites en contexte. *Etudes de communication*, 40/2013. Disponible en ligne sur : <http://edc.revues.org/5118>, consulté le 4 novembre 2013.

FRIEDBERG Erhard et MUSSELIN Christine (1999). Les externalités d'un point de vue sociologique. Quelques remarques. In : FORAY D. et J. MAIRESSE. *Innovations et performances : approches interdisciplinaires*. Paris, ed : EHESS, p. 447-451.

FROGER Géraldine, MERAL Philippe, LE COQ Jean-François, AZNAR Olivier, BOISVERT Valérie, CARON Armelle et Martine ANTONA (2012). Regards croisés de l'économie sur les services écosystémiques et environnementaux. *Vertigo*, Vol. 12, n°3, décembre 2012. Disponible en ligne sur : <http://vertigo.revues.org/12900>, consulté le 15 mars 2014.

GARAVEL Louis (1968). L'agriculteur de montagne. *Economie rurale*, n°77, 1968, p. 55-66.

GERBAUX Françoise (1994). *La montagne en politique*. Paris, ed : l'Harmattan, coll : Logiques politiques, 168 p.

GERBAUX Françoise (1989). La montagne comme lieu de la complexité. *Revue de géographie alpine*, 1989, T. LXXVI, n°1-2-3, p. 307-324.

GIDDENS Anthony (1994). *Les conséquences de la modernité*. Paris, ed : L'Harmattan, 192 p.

GIP-CRPG (2013). Diagnostic pastoral sur l'estive de Balestas/Peyresourde.

GIP-CRPG (2012). *Diagnostic pastoral des estives d'Aulon*. UP n°155 : Arbizon-Portarras – UP n°156 : Auloueilh-Rabat. 2012, 141 p.

GIP-CRPG (2011). Le contexte pastoral départemental. In : Lettre d'information n°2 du GIP-Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace des Hautes-Pyrénées. Tarbes, mai 2011, n°2, p. 2-4.

GROLLEAU Gilles et Salima SALHI (2009). L'externalité et la transaction environnementale les deux faces de la même pièce ? *Société Française d'Economie Rurale*, 2009/3, n°311, p. 4-18.

GROUPE DES AGRONOMES « Pays, paysans, paysages » (2012). Dans la montagne vosgienne du Sud, des paysages maintenus ouverts par les agriculteurs. In : PAPY François, MATHIEU Nicole et Christian FERAULT. *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*. Paris, ed : Quae, coll : Indisciplines, 191 p.

GROUPE INTERMINISTERIEL SUR LE PASTORALISME (2002). *Rapport à Monsieur le Ministre.* Ministère de l'agriculture de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales, Direction des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi, 26 p. Disponible en ligne sur : <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/rapport010802-1.pdf>, consulté le lundi 15 février 2010.

GUILLOU Marion (2013). *Le projet agro-écologique : Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement.* Propositions pour le Ministre. Agreenium, INRA, Mai 2013, 163 p. Disponible en ligne sur : <http://agriculture.gouv.fr/Remise-du-rapport-sur-l-agro>, consulté le 12 février 2014.

GUISEPELLI Emmanuel (2005). Les représentations sociales du paysage comme outils de connaissance préalable à l'action. L'exemple des Alpes du nord. *Cybergeo : European Journal of Geography.* Disponible en ligne sur : <http://cybergeo.revues.org/3352>, consulté le 7 octobre 2012.

GUISSET Claude, ARASA Alain, CHEVROT Karine, HURSON Christophe, MORICHON David et Raul PIMENTA (2012). *Plan de Gestion écologique de la Réserve Naturelle de Mantet 2012-2016.* Commune de Mantet, Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, Novembre 2012, 211 p.

GUMUCHIAN Hervé et Bernard PECQUEUR (2007). *La ressource territoriale.* Paris, ed : Economica, 252 p.

HAMEL Jacques (2001). The focus group method and contemporary French sociology. *Journal of Sociology*, Vol. 37(4), p. 341-353.

HARDIN Garrett (1968). The tragedy of the commons. *Science*, n°162, p. 1243-1248.

HARRIBEY Jean-Marie (2011). Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom. *L'Economie politique*, n°49, p. 98-112.

HERVIEU Bertrand et Jean VIARD (2001). *L'archipel paysan. La fin de la république agricole.* La Tour d'Aigues, Ed : l'Aube, 124 p.

HESS Charlotte et OSTROM Elinor (2003). Ideas, artifacts, and facilities: information as a common pool resource. *Law and contemporary problems*, Vol. 66 Winter/Spring 2003 n°1 and 2, p. 111-145.

IVANES Cécile et Bruno MSIKA (2000). Les services pastoraux français. Repères historiques. In : BORNARD André et BRAU-NOGUE Catherine. *Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000. Pastum hors-série.* Association française de pastoralisme, Morières, ed : la Cardère, mai 2000, p.109-114.

INSEE (2013). Repères Synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon. *6 pages de l'Insee*, Insee Midi-Pyrénées, n°150, Avril 2013, 6 p. Disponible en ligne sur : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/midi-pyrenees/themes/six_pages/6p_n150/6-pages-n150.pdf, consulté le 9 juin 2014.

INSEE (2009). Données locales : commune de Larrau, canton de Mauléon-Licharre, canton de Tardets Sorholus et Communauté des communes de Soule-Xiberoa (EPCI). Disponible en ligne sur : www.insee.fr, consulté le 7 décembre 2013.

JAUZION Amanda (2009). *Quels leviers pour redynamiser l'activité pastorale de Soule ? Analyse des pratiques pastorales et de leurs facteurs d'évolution.* Mémoire d'ingénieur, 88ème promotion, Ecole d'ingénieurs de Purpan, Mai 2009, 92 p.

JAUZION Amanda et Jean-Marc ARRANZ (2008). *Diagnostic pastoral des cayolars souletins en gestion syndicale. Synthèse des enquêtes sur les cayolars et exploitations pastorales.* Etude réalisée pour le compte de la Commission Syndicales du Pays de Soule. Chambre d'agriculture 64, CDEO Ordiarp, GIS-id64, Janvier 2008, 73 p.

KAPLOWITZ Michael D. (2001). Assessing mangrove products and services at the local level: the use of focus groups and individual interviews. *Landscape and Urban Planning*, n°56, issues 1-2, p. 53-60.

KHAN Mohammed Ejazuddin., ANKER Martha, PATEL Bella C., BARGE Sandhya, SADHWANI Hemlatha et Ranjana KOHLE (1991). The use of focus groups in social and behavioural research: some methodological issues. *World Health Stat Q*, n°44-3, 1991, p.145-149. Disponible en ligne sur : http://courseweb.edteched.uottawa.ca/nsg6133/Course_Modules/Module_PDFs/Focus_Groups.pdf, consulté le 13 mars 2013.

LANDELLS-MILLS Natasha et Ina T. PORRAS (2002). *Silver bullet or fool's gold ? A global review of market for forest environmental services and their impact on the poor.* London, UK, IIED, 254 p.

LARDON Sylvie et PIVETEAU Vincent (2005). Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux. *Géocarrefour*, vol. 80/2, 2005, p. 75-90. Disponible en ligne sur : <http://geocarrefour.revues.org/980>, consulté le 18 juillet 2013.

LASCOUMES Pierre et LE BOURHIS Jean-Pierre (1998). Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*, vol.11, n°42, p. 37-66.

LAZARO Lucie (2010). *Interroger le territoire pastoral pyrénéen. La question de la légitimité d'une pratique, le pastoralisme, sur l'estive.* Mémoire de Master Recherche ESSOR Territoires Sociétés Rurales et Logiques Economiques, Ecole Nationale de Formation Agronomique, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse, Université Toulouse 2 -Le Mirail, 107 p.

LAZARO Lucie (2009). *Quel avenir pour le pastoralisme haut-garonnais, entre traditions et modernité ?* Mémoire de master I Métiers de la Montagne, Université Aix-Marseille II, Pôle universitaire de Gap, 90p.

LEADER MONTAGNE BASQUE (2013). *Bilan synthétique du programme LEADER Montagne basque sur la période 2009-2013.* Disponible en ligne sur : <http://leader.lurralde.net/>, consulté le 11 décembre 2014.

LEADER MONTAGNE BASQUE (2011). *Bilan d'activité 2010*. Avril 2011, Soumis à la discussion du Comité de Programmation du 5 mai 2011, 19 p.

LE FLOCH Sophie (2002). Les « ramiers » : un espace riverain inaccessible de la Garonne ? *Ethnologie française*, 2002/4, p. 719-726.

LENORMAND Pauline (2011). *L'ingénierie territoriale à l'épreuve des observatoires territoriaux : analyse des compétences des professionnels du développement dans le massif pyrénéen*. Thèse de doctorat en Géographie et Aménagement, 2011, Université Toulouse 2 - le Mirail, 469 p.

LEROUX Xavier, BARBAULT Robert, BAUDRY Jacques, BUREL Françoise, DOUSSAN Isabelle, GARNIER Éric, HERZOG Félix., LAVOREL Sandra, LIFRAN Robert, ROGER-ESTRADE Jean, SARTHOU Jean-Pierre et Michel TROMETTER (2008). *Agriculture et biodiversité, valoriser les synergies*. Expertise scientifique collective, synthèse du rapport, INRA, France, 184 p.

LEWIN Kurt (1947). Frontiers in group dynamics I and II. *Human Relations*, Vol.1, p. 5-41 et p. 143-154.

LINDLAND Jostein (2002). Coexistence dans un monde de diversité agricole. Le droit de chaque pays de défendre des considérations autres que celles d'ordre commercial. In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*. Actes du colloque international de la Société Française d'Economie Rurale, 21-22 mars 2002. Ed : SFER, Educagri, CIRAD, 2003, p. 37-47.

LIU Michel (1992). Présentation de la recherche-action : définition, déroulement et résultats. *Revue internationale de systémique*, Vol. 6, n°4, 1992, p. 293-311.

LUGINBUHL Yves (1989). Sauvage/cultivé : l'ordre social de l'harmonie des paysages. In : MATHIEU Nicole et Marcel JOLLIVET. *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*. Paris, ed : A.R.F. Editions, l'Harmattan, 352 p.

MALAVAL Sandra (Coord.) (2007). *Un guide pour de meilleures pratiques de revégétalisation dans les Pyrénées*. Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, Bagnères de Bigorre, 42 p.

MARIS Virginie (2014). *Nature à vendre. Les limites des services écosystémiques*. Versailles, ed : Quae, coll : Sciences en questions, 96 p.

MARSHALL Alfred (1906). Principes d'économie politique. Disponible en ligne sur : <http://foolood.olyzia.fr/Economie%20et%20Philosophie/Marshall/>, consulté le 9 juin 2011.

MASSOT-MARTI Albert (2002). Les contraintes du paradigme multifonctionnel à la recherche d'une nouvelle politique commune. In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*. Actes du colloque international de la Société Française d'Economie Rurale. 21-22 mars 2002. ed : SFER, Educagri, CIRAD, 2003, p. 141-163.

- MAUCO Carlos, PEYRACHE-GADEAU Véronique et RAYMOND Roland (2005).** Le diagnostic transversal : de l'importance des conditions de conception des dispositifs de développement. Le projet « Centre de Service et de Compétences Territoriales » de l'Espace Belledonne. *Géocarrefour*, vol.80/2, 2005, p.101-110.
- MAYRAND Karel et Marc PAQUIN (2004).** *Le paiement pour les services environnementaux : Etude et évaluation des systèmes actuels*. UNISFERA International Centre pour la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord, Montréal, septembre 2004, 59 p.
- MERAL Philippe (2012).** Le concept de service écosystémique en économie : origine et tendances récentes. *Natures Sciences Sociétés*, 2012/1, Vol.20, p. 3-15.
- MERAL Philippe (2010).** Les services environnementaux en économie : revue de la littérature. *Programme SERENA*, Document de travail 2010-05, IRD Montpellier, 45 p. Disponible en ligne sur : http://www.serena-anr.org/new/IMG/pdf/Meral_WP2010_05.pdf, consulté le 22 janvier 2013.
- METAILIE Jean-Paul (1986).** Aux origines des améliorations pastorales dans les Pyrénées. *Production Pastorale et Société*, n°18, p. 91-105.
- MICHEL Charlotte (2003).** *L'accès public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer*. Thèse en sciences de l'environnement soutenue à l'ENGREF (AgroParisTech) le 28 mars 2003, 543 p.
- MILLENIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT (MEA) (2005).** *Ecosystems and Human Well-Being : Synthesis*. Washington DC, ed : Island Press, 155 p. Disponible en ligne sur : <http://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf>, consulté le 28 mars 2014.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE (MAP) (2009).** La rémunération des services environnementaux rendus par l'agriculture. *Document de travail, Prospective et évaluation*, n°2, mars 2009, 25 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE (MAP) (2008b).** Mise en œuvre de la mesure 323c « dispositif intégré en faveur du pastoralisme dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH) », *Circulaire DGFAR/SDEA/C2008-5024*, 57 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE (MAP) (2008a).** *Rapport sur le Bilan de la politique agricole et forestière en faveur de la montagne* établi par Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, député de Lozère. Juin 2008, 46 p. Disponible en ligne sur : <http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr>, consulté le 26 octobre 2011.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET (MAF) (1988).** *Gestion des espaces ruraux. Le passé se conjugue au futur. Les acquis du pastoralisme*. Paris, CIFAR, 1988, 31 p.
- MOLLARD Amédée (2003).** Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : des concepts aux politiques publiques. *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n°66, p. 28-54.

MOREDDU Catherine (2003). Multifonctionnalité : un aperçu des travaux de l'OCDE. *Economie Rurale*, n°273-274, p. 76-90.

MOREDDU Catherine (2002). Les travaux de l'OCDE sur la multifonctionnalité : contexte, approche et résultats préliminaires. In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*. Actes du colloque international de la Société Française d'Economie Rurale. 21-22 mars 2002. Ed : SFER, Educagri, CIRAD, 2003, p. 89-105.

MOTTET Anne (2005). *Transformations des systèmes d'élevage depuis 1950 et conséquences pour la dynamique des paysages dans les Pyrénées. Contribution à l'étude de phénomènes d'abandon de terres agricoles en montagne à partir de l'exemple de quatre communes des Hautes-Pyrénées*. Thèse de doctorat soutenue à l'institut national polytechnique de Toulouse. Ecole doctorale Sciences Ecologiques, Vétérinaires, Agronomiques et Biotechnologiques, Toulouse, 327 p.

MURADIAN Roldan, CORBERA Esteve, PASCUAL Unai, KOSOY Nicolas et Peter H. MAY (2010). Reconciling theory and practice : An alternative conceptual framework for understanding payments for environmental services. *Ecological Economics*, n°69, 2010, p. 1202-1208.

OCDE (2001). *Multifonctionnalité : élaboration d'un cadre analytique*. Paris, 172 p. Disponible en ligne sur : <http://www.oecd.org/fr/agriculture/politiques-agricoles/40782819.pdf>, consulté le 10 janvier 2010.

OLLAGNON Henry (2006). La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales ? *Responsabilité et environnement*, n° 44, Octobre 2006, p.50-58.

ONU (1992). *Convention sur la Diversité Biologique*. Accord adopté au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro de 1992, 32 p. Disponible en ligne sur : <http://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>, consulté le : 6 septembre 2012.

ORSI Fabienne (2013). Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 2^{ème} semestre, automne 2013, n° 14. Disponible en ligne sur : <http://regulation.revues.org/10471>, consulté le 6 mai 2014.

OSTROM Elinor (2010). *Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Bruxelles, ed : De Boeck, 301 p.

OSTROM Elinor (2000). Private and Common Property Rights. In: *Workshop in Political Theory and Policy Analysis*, Center for the Study of Institutions, Population, and Environmental Change, Indiana University, 2000, 48 p.

OSTROM Elinor (1999). Institutional Analysis, Design Principles and Threats to Sustainable Community Governance and Management of Commons. In: *Workshop in Political Theory and Policy Analysis*, Center for the Study of Institutions, Population, and Environmental Change, Indiana University, 1999, 17 p. Disponible en ligne sur: <http://beyondostrom.blog.rosalux.de/files/2013/05/Design-Principles-and-Threats-to-Sustainable-Organizations-That-Manage-Commons.pdf>, consulté le 1er avril 2014.

- PAGIOLA Stefano, BISHOP Joshua et Natasha LANDELLS-MILLS (2002).** *Selling forest environmental services : market-based mechanisms for conservation and development.* London, UK, ed : Earthscan, 306 p.
- PAILLE Pierre et Alex MUCCHIELLI (2010).** *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales.* Paris, ed : Armand Colin, 2ème édition, 315 p.
- PAPAIX Marie et THUAULT Fanny (2002).** *Quelle place et perspectives pour les exploitations pastorales pyrénéennes ? Etat des lieux et réflexion pour la mise en place d'une méthode de suivi dynamique des exploitations pastorales.* Rapport de stage non publié de deuxième année à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon, Paris, 103 p.
- PARC NATIONAL DES PYRENEES (PNP) (2013).** *Charte du Parc national des Pyrénées.* Approuvée par le décret en conseil d'Etat n°2012-1542 du 28 décembre 2012. 203 p. Disponible en ligne sur : www.parc-pyrenees.com, consulté le 12 avril 2014.
- PARCS NATIONAUX DE FRANCE (PNF) (2011).** *Alpages et estives dans les parcs nationaux métropolitains de montagne.* Plaquette informative, octobre 2011, 24 p. Disponible en ligne sur : <http://www.parcsnationaux.fr/Chercher-Etudier-Agir/Dossiers-thematiques/Pastoralisme> consulté le 5 mai 2014.
- PEARCE David W. (1976).** The Limits of Cost Benefit Analysis as a Guide to Environmental Policy. *Kyklos*, Vol. 29, Issue 1, p. 97-112.
- PECQUEUR Bernard (2006).** Le tournant territorial de l'économie globale. *Espaces et sociétés*, Vol. 2-3, n°124-125, p. 17-32.
- PECQUEUR Bernard (2004).** Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire. *Géographie et culture*, n°49, p.71-86.
- PERRAUD Daniel (2003).** Les ambiguïtés de la multifonctionnalité de l'agriculture. *Economie rurale*, n°273-274, 2003, p. 45-60.
- PIGOU Arthur-Cecil (1932).** *The economics of welfare.* Fourth edition, London, Macmillan and Co., 1932. Disponible en ligne sur : <http://www.econlib.org/library/NPDBooks/Pigou/pgEW.html>, consulté le 13 janvier 2010.
- POUX Xavier, NARCY Jean-Baptiste et Blandine RAMAIN (2009).** Le saltus : un concept historique pour mieux penser aujourd'hui les relations entre agriculture et biodiversité. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°57, juillet 2009, p. 23-34.
- PUPIN Vincent, VIEL Jeanne-Marie et Michel COLIN (2008).** Une démarche patrimoniale de gestion de la qualité du vivant en Ile de France : l'expérience de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°55, février 2008, p. 125-134.

RAFFESTIN Claude (1996). Penser, classer, utiliser la nature. In : GONSETH Marc-Olivier, HAINARD Jacques et Roland KAEHR. *Natures en tête*. Neuchâtel, Musée d'ethnographie, p. 71-84. Disponible en ligne sur : <http://archive-ouverte.unige.ch>, consulté le 14 mai 2014.

RAFFESTIN Claude (1992). Géographie et écologie humaine. In : BAILLY Antoine, FERRAS Robert et Denise PUMAIN. *Encyclopédie de géographie*. Paris, ed : Économica, p. 23-36. Disponible en ligne sur : <http://archive-ouverte.unige.ch>, consulté le 14 mai 2014.

RAFFESTIN Claude (1985). Le concept d'écologie humaine. *Nouvelles : bulletin d'information du Centre européen d'écologie humaine*, n°9, p. 60-68. Disponible en ligne sur : <http://archive-ouverte.unige.ch>, consulté le 14 mai 2014.

RAFFESTIN Claude (1980b). Pour une géographie du pouvoir. Tome XIII, Paris, Librairie Techniques, Coll : Géographie économique et sociale dirigée par Jean Paul Claval, 247 p.

RAFFESTIN Claude (1980). Plaidoyer pour une écologie humaine. *Archives suisses d'anthropologie générale*, vol. 44, n°2, p. 123-129. Disponible en ligne sur : <http://archive-ouverte.unige.ch>, consulté le 14 mai 2014.

RAFFESTIN Claude (1976). Remarque sur le concept d'écologie humaine. In : *Proceedings of the international meeting on human ecology*. Saint-Saphorin, ed : Georgi, p. 403-410. Disponible en ligne sur : <http://archive-ouverte.unige.ch>, consulté le 14 mai 2014.

REMY Jacques (1999). Les contrats territoriaux d'exploitation. Un outil de développement durable. *Pouvoirs locaux*, n°43 IV, p. 88-91.

RICHARDS Paul (1995). Participatory rural appraisal : a quick-and-dirty critique. *PLA Notes*, Issue 24, pp. 13-16.

RIEUTORT Laurent (2009). Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture. *L'information géographique*, 2009/1, Volume 73, p. 30-48.

ROUCOLLE Marielle (2006). *Les politiques d'accompagnement du pastoralisme, entre représentations et logiques d'acteurs. Approche sur l'exemple pyrénéen*. Mémoire de master recherche ESSOR Territoires Sociétés Rurales et Logiques Economiques, Ecole Nationale de Formation Agronomique, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse, Université Toulouse Le Mirail, Toulouse, 90 p.

SARDAIS Claude, PENEAU Valérie, CREUCHET Bertrand, FRIEDRICH Georges et Gérard LEBOURDAIS (2010). *Rapport : Bilan de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne*. Inspection générale des finances, Inspection générale de l'administration, Inspection générale de la jeunesse et des sports, Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, Conseil général de l'environnement et du développement durable, Octobre 2010, 42 p. Disponible en ligne sur : http://www.datar.gouv.fr/sites/default/files/bilan_loi_montagne.pdf, consulté le 13 avril 2014.

SCHLAGER Edella et Elinor OSTROM (1992). Property-Rights Regimes and Natural Resources : A Conceptual Analysis. *Land Economics*, Vol. 68, n°3 (August 1992), p. 249-262.

SERVICE D'UTILITE AGRICOLE INTERCHAMBRES D'AGRICULTURE - PYRENEES (SUAIA-Pyrénées) (2002). Les exploitations pastorales pyrénéennes – Midi-Pyrénées, Aquitaine, Languedoc-Roussillon. *Agreste - Données n°9*, octobre 2002, 4 p.

STARN Randolph (1995). *Ambrogio Lorenzetti : le Palais communal. Sienne.* Paris, ed : Hazan, 103 p.

STUDY OF CRITICAL ENVIRONMENTAL PROBLEMS (SCEP) (1970). *Man's Impact On The Global Environment.* Massachusetts Institute of Technology (MIT), Cambridge, Massachusetts, MIT Press Classic, July 1970.

TORRE André, AZNAR Olivier et Muriel BONIN (2006). Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de six zones géographiques françaises. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 2006/3 août, p. 415-453.

VALETTE Elodie, AZNAR Olivier, HRABANSKI Marie, MAURY Caroline, CARON Armelle et Mélanie DECAMPS (2012). Emergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l'ébauche d'un changement de paradigme? *Vertigo*, vol. 12, n° 3, décembre 2012. Disponible en ligne sur : <http://vertigo.revues.org/12925>, consulté le 14 mars 2013.

VAN CAMPENHOUDT Luc, CHAUMONT Jean-Michel et Abraham FRANSSSEN (2005). *La méthode d'analyse en groupe. Application aux phénomènes sociaux.* Paris, ed : Dunod, 215 p.

VILLARET Arnault (1994). *Eléments pour un bilan de la politique de la montagne.* Convention d'étude entre le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Direction de l'Espace Rural et de la Forêt (DERF) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du 12 décembre 1994, chapitre 44-80, article 50, 129 p. Disponible en ligne sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/984000885/index.shtml>, consulté le 12 avril 2014.

WASZKIEL Georges (2002). La multifonctionnalité de l'agriculture : quelques orientations françaises. In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques.* Actes du colloque international de la Société Française d'Economie Rurale. 21-22 mars 2002. Ed : SFER, Educagri, CIRAD, 2003, p. 63-85.

WELCH-DEVINE Meredith (2008). *From common property to co-management: implementing Natura 2000 in Soule.* Philosophy PhD diss., University of Georgia, 2008, 336 p.

ZULAUF Daniel (2002). Objectifs des négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce. In : *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques.* Actes du colloque international de la Société Française d'Economie Rurale. 21-22 mars 2002. Ed : SFER, Educagri, CIRAD, 2003, p. 19-36.

TEXTES JURIDIQUES

(Classés par ordre chronologique)

- **Loi sur l'administration municipale** du 18 juillet 1837.
- **Loi relative au défrichement** du 18 juin 1859.
- **Loi sur le reboisement des montagnes** du 28 juillet 1860.
- **Loi sur le gazonnement des montagnes** du 8 juin 1864 (complétant la loi sur le reboisement du 28 juillet 1860).
- **Loi relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne** du 4 avril 1882.
- **Loi instituant le Fonds forestier national** n°46-2172 du 30 septembre 1946, institution d'un fonds forestier national alimenté par une taxe perçue sur les produits des exploitations forestières, à l'exclusion du bois de chauffage et des scieries, JORF du 10 octobre 1946.
- **Loi de finances pour 1960** n°59-1454 du 26 décembre 1959, JORF du 27 décembre 1959.
- **Loi d'orientation agricole** n°60-808 du 5 août 1960 (dite « loi Debré »), JORF du 7 août 1960.
- **Loi complémentaire à la loi d'orientation agricole** n°62-933 du 8 août 1962 (dite « loi Pisani »), JORF du 10 août 1962.
- **Arrêté relatif à la création de l'Institut national d'études rurales montagnardes** du 2 janvier 1963, JORF du 7 février 1963.
- **Décret portant sur l'application de l'article 27 de la loi n°62-933 relatif à l'octroi d'aides contribuant au maintien d'agriculteurs sur des exploitations situées dans certaines zones déshéritées** n°66-605 du 9 août 1966, JORF du 14 août 1966.
- **Décret relatif à la rénovation de certaines zones à économie rurale dominante** n°67-938 du 24 octobre 1967, JORF du 26 octobre 1967.
- **Loi relative à la mise en valeur pastorale** n°72-12 du 3 janvier 1972, JORF du 6 janvier 1972.
- **Décret portant sur la création d'une indemnité spéciale** au projet d'agriculteurs contribuant à l'entretien et à la conservation des sols dans les périmètres critiques des zones de montagne n°72-16 du 4 janvier 1972, JORF du 6 janvier 1972.
- **Directive européenne sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées** n°75/268/CEE du Conseil du 28 avril 1975.
- **Décret approuvant la directive d'aménagement national relative à la protection et à l'amélioration de la montagne**, n°77-1281 du 22 novembre 1977, JORF du 24 novembre 1977.
- **Loi relative au développement et à la protection de la montagne** n°85-30 du 9 janvier 1985 (dite « loi montagne »), JORF du 10 janvier 1985.

- **Règlement communautaire concernant l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture** CEE n°797/85 du Conseil du 12 Mars 1985.
- **Directive européenne concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages** n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992.
- **Loi d'orientation agricole** n°99-574 du 9 juillet 1999, JORF n°158 du 10 juillet 1999.
- **Loi relative au développement des territoires ruraux** n°2005-157 du 23 février 2005, JORF n°0046 du 24 février 2005.
- **Loi d'orientation agricole** n°2006-11 du 5 janvier 2006, JORF n°5 du 6 janvier 2006.
- **Arrêté relatif au dispositif intégré en faveur du pastoralisme** mis en œuvre dans la cadre du plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne du 10 avril 2008, JORF n°0102 du 30 avril 2008.
- **Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt** n°2014-1170 du 13 octobre 2014, JORF n°0238 du 14 octobre 2014.

SITOGRAFIE

Site de l'Assemblée pyrénéenne d'économie montagnarde :

<http://www.apem.asso.fr/>, consulté le 28 octobre 2014, source de la note de bas de page 88.

Site de l'Association des chambres d'agriculture des Pyrénées :

<http://www.agriculturepyrenees.fr/1-agriculture-pyreneenne/chiffres-cles>, consulté le 2 mai 2014, source des cartes 1, 2, 3 et 6.

Site du programme LEADER Montagne basque 2007-2013 :

<http://leader.lurraldea.net/>, consulté le 11 décembre 2014, source de la note de bas de page 113.

Site du SIG Pyrénées :

<http://www.sig-pyrenees.net/>, consulté le 4 mai 2014, source des cartes 5, 8, 9 et 11

Site de l'UNESCO :

<http://whc.unesco.org/fr/list/773>, consulté le 7 mai 2014, source de la citation relative à la justification de l'inscription de la zone Pyrénées - Mont Perdu au patrimoine mondial de l'UNESCO.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

Liste des sigles et acronymes

AAPPMA	Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques
ACAP	Association des chambres d'agriculture des Pyrénées
ACCA	Association communale de chasse agréée
AFP	Association foncière pastorale
AFP	Association française de pastoralisme
AICA	Association intercommunale de chasse agréée
AOP	Appellation d'origine protégée
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
APEM	Assemblée pyrénéenne d'économie montagnarde
BND	Bien non délimité
CAOC	Considérations autres que celles d'ordre commercial
CAD	Contrat d'agriculture durable
CBNPMP	Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
CCVAx	Communauté de communes des vallées d'Ax
CCVL	Communauté de communes de la vallée du Louron
CDA	Chambre d'agriculture
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDEO	Centre départemental de l'élevage ovin
CEP	Centre d'éducation au patrimoine
CG	Conseil général
CIMP	Convention interrégionale de massif des Pyrénées
CLER	Comité de liaison de l'environnement roussillonnais
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNE et CGP	Conseil national de l'évaluation et Commissariat général du plan
CNJA	Centre national des jeunes agriculteurs
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPP	Convention pluriannuelle de pâturage
CR (M-P, L-R)	Conseil régional (Midi-Pyrénées, Languedoc Roussillon)
CTE	Contrats territoriaux d'exploitation
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DDT	Direction départementale des territoires
DGFAR	Direction générale de la forêt et des affaires rurales
DGPAAT	Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires
DRAAF-MP	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Midi-Pyrénées

DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DTR	Développement des territoires ruraux
EHA	Euskal Herriko Artzainak
EHLG	Euskal Herriko Laborantza Ganbara
EP	Exploitation pastorale
EPIVAL	Etablissement public intercommunal de la vallée du Louron
FAO	Food and agriculture organization
FASASA	Fonds d'action sociale pour l'amélioration des structures agricoles
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FFEA	Fédération française d'économie alpestre
FFEM	Fédération française d'économie montagnarde
FFN	Fond forestier national
FIAM	Fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
GIP-CRPGÉ	Groupement d'intérêt public - Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace
GP	Groupement pastoral
ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels
INERM	Institut national d'études rurales montagnardes
ISM	Indemnité spéciale montagne
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
LOA	Loi d'orientation agricole
LPO	Ligue de protection des oiseaux
MAE	Mesure agro-environnementale
MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique
MAEC SHP	Mesure agro-environnementale et climatique Systèmes herbagers et pastoraux
MAEt	Mesure agro-environnementale territorialisée
MAF	Ministère de l'agriculture et de la forêt
MAP	Ministère de l'agriculture et de la pêche
MEA	Millenium ecosystem assessment
MIT	Massachusetts institute of technology
NTC	Non trade concerns
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce

ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF	Office national des forêts
ONU	Organisation des nations unies
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations
PAC	Politique agricole commune
PBS	Production brute standard
PDRH	Plan de développement rural hexagonal
PDRN	Plan de développement rural national
PHAE	Prime herbagère agro-environnementale
PMSEE	Prime au maintien des systèmes d'élevage extensifs
PNF	Parc nationaux de France
PNP	Parc national des Pyrénées
PNR	Parc naturel régional
PRA	Participative rural appraisal
PSE	Païement pour service environnemental
PSEM	Plan de soutien à l'économie de montagne
RENVA	Régie des espaces nordiques des vallées d'Ax
RNN	Réserve naturelle nationale
RPP	Réseau pastoral pyrénéen
RRA	Rapid rural appraisal
RTM	Restauration des terrains en montagne
SAU	Surface agricole utile
SCEP	Study of critical environmental problems
SCF	Société civile forestière
SEMAP	Société d'économie mixte d'aménagement de Peyragudes
SFP	Surface fourragère principale
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple
SMA	Système multi-agents
SMCGS	Syndicat mixte Canigó Grand Site
STH	Surface toujours en herbe
STHpp	Surface toujours en herbe peu productive
SUAIA	Service d'utilité agricole interchambres d'agriculture
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UFL	Unité fourragère lait
UGB	Unité gros bétail
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UPA ou UP	Unité pastorale d'altitude ou Unité pastorale
UTA	Unité de travail annuel
ZADA	Zonage à dire d'acteurs
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ANNEXES

Annexe 1 – Règlement pastoral sur le territoire valléen de la Commission syndicale de la vallée du Barège

REGLEMENT PASTORAL SUR LE TERRITOIRE VALLEEN DE LA COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DU BAREGE

Article 1 : Compétences de la Commission Syndicale de la Vallée du Barège

La Commission Syndicale de la Vallée du Barège est gestionnaire des terrains indivis des 17 Communes de la vallée, soit au total 43 611 ha, dont 24 000 ha à vocation pastorale. Elle en assure seule son administration, sa mise en valeur, et sa sauvegarde. Elle définit l'exploitation rationnelle de son domaine pastoral et améliore les conditions d'utilisation des estives.

La Commission Syndicale choisit saisonnièrement l'introduction dans ses estives des troupeaux selon :

- L'aspect sanitaire
- Le taux de chargement par Unité Pastorale
- La quantité et qualité herbagère par Unité Pastorale
- La crédibilité du demandeur.

La Commission Syndicale est en droit de refuser saisonnièrement l'introduction dans ses estives des troupeaux d'anciens ou nouveaux transhumants par rapport :

- aux critères ci-dessus énumérés
- au non respect du Règlement Pastoral par le propriétaire ou le berger la saison précédente.

Article 2 : Contrôle de Transhumance

Toute introduction de bétail sera obligatoirement contrôlée
par un Garde Particulier au Pont de la Reine
Du lundi 10 juin 2013 au samedi 22 juin 2013 inclus
de 7h00 à 14h00
non compris le dimanche 16 juin 2013.

Aucune dérogation ne sera accordée en dehors de ces dates et heures d'ouverture (excepté les estives tardives).

La date de descente est fixée au **30 septembre** pour les cheptels extérieurs à la vallée.

Tout propriétaire non-valléen laissant son cheptel en montagne, après cette date, sera :

- en situation irrégulière et répressible au vu de la Loi,
- seul responsable de son troupeau car tous les équipements pastoraux auront été démontés.

Durant la période de transhumance la Commission Syndicale de la Vallée du Barège pourra accorder des autorisations exceptionnelles d'engazonnement aux Régies de Sports d'Hiver, même si généralement ce type de travaux commence la première semaine d'octobre.

Pour toute infraction à cet article 2, l'éleveur sera dans l'obligation de régler une pénalité correspondant à 50 % de sa redevance pacages.

Article 3 : Méthodes de Transhumance

Pour accéder aux estives de la Commission Syndicale de la Vallée du Barège depuis leurs exploitations agricoles, les propriétaires des troupeaux utilisent l'une des méthodes suivantes :

- Transport par camion avec un accès direct à l'estive, lieu même du déchargement des animaux.
- Transport par camion avec un déchargement des animaux sur voie rurale ou départementale pour rejoindre l'estive par un accès piétonnier.
- Accès piétonnier des animaux, sans transport routier.

Pour la descente des estives de la Commission Syndicale de la Vallée du Barège jusqu'à leurs exploitations agricoles, les propriétaires des troupeaux utilisent l'une des méthodes suivantes :

- Chargement des animaux dans les camions, directement sur le lieu d'estive.
- Descente des animaux de l'estive par accès piétonnier sur voie rurale ou départementale, et chargement dans les camions.
- Descente des animaux par accès piétonnier, sans transport routier.

La Commission Syndicale de la Vallée du Barège n'est pas habilitée à gérer les mouvements de transhumance pour accéder aux estives ou en redescendre ; elle a adopté par délibération en date du 22 avril 2003, les mesures suivantes :

- Aucun Gardé particulier ou employé de la Commission Syndicale de la Vallée du Barège n'aura sous sa responsabilité les bêtes lors du déchargement ou du chargement, seul le propriétaire du cheptel dirigera la manœuvre de transfert sur voie rurale ou départementale.
- Durant la manœuvre de transfert sur voie rurale ou départementale, le défaut de garde de bêtes, dommages aux bêtes, aux tiers, aux véhicules, aux prés de fauche et aux jardins, sera de la seule responsabilité du propriétaire du troupeau.
- De même le propriétaire du troupeau devra, si la route doit être bloquée, avvertir les services de l'Etat des dates et heures de ces mouvements, le Maire de la commune concernée, et les services de secours.

Article 4 : Aménagements Pastoraux

La Commission Syndicale de la Vallée du Barège met à la disposition des éleveurs des parcs de déchargement, de triage, de contention, des abreuvoirs, des salières, des clôtures, des cabanes pastorales, pour leurs faciliter le travail, le soin et le gardiennage des troupeaux.

En aucun cas, la Commission Syndicale de la Vallée du Barège ne sera responsable :

- des activités pratiquées par les propriétaires ou les bergers à l'intérieur des parcs, des zones clôturées, et qui pourraient entraîner des dommages aux bêtes et aux tiers ;
- des accidents ou blessures des animaux causés par des matériaux (ferrailles, barbelés, câbles, verres, etc...) déposés par des tiers dans l'unité pastorale ;
- des déplacements ou errances d'animaux à l'extérieur de la zone de pacages suite à des dégradations ou négligence par des tiers, du matériel de clôture (fils, poignée, portillons...).
- Sur l'ensemble des estives, le montage, l'entretien et le démontage des clôtures de protection durant la période de transhumance est à la charge exclusive des éleveurs.

Article 5 : Contrôle Sanitaire

Tout propriétaire ou accompagnant du troupeau, devra impérativement remettre au premier contrôle au pont de la Reine les pièces suivantes :

Cheptel	Documents
Bovin	<ul style="list-style-type: none"> • Notification des mouvements de transhumance transmis par l'EDE de votre département. • Justificatif de filiation (verso de la carte rose identité du père et de la mère) pour les taureaux autorisés à transhumer à : Bachebirou, Peyrehitte, Allans, Pailla, Laquette, Piquette, Lienz, Toucouets, Asté, Montaigu, Aspé, Saugué, Coumély de Gèdre, de Gavarnie, Aygues-Cluses. • Certificat IBR de transhumance pour les bovins indemnes, à demander à l'APLMA pour les Hautes-Pyrénées, ou au G.D.S local pour les autres départements.
Ovin	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de Transhumance, à demander à la D.S.V. des Hautes-Pyrénées • Facture des produits de vaccination « Chlamydiae Abortive » et la liste des numéros des ovins vaccinés • Certificat d'absence de symptôme d'agalaxie de l'année en cours établi par le Vétérinaire
Equin	• Carte d'identité et Vaccination contre la grippe
Abeille	• Déclaration de déplacement des ruchers

Article 6 : Prophylaxies - Vaccinations

Cheptel	Documents
Bovin	<p>BRUCELLOSE PAR SONDAGE : Pour toutes les Unités Pastorales : Le contrôle effectué sur 20 % des bovins âgés de plus de 24 mois, présents dans l'élevage au moment des prophylaxies, doit être réalisé dans les 4 mois qui précèdent le départ à la montagne.</p> <p>IBR Certifié : Tout bovin âgé de plus de 24 mois issu d'un troupeau engagé dans un contrat de Certification IBR, et bénéficiant de l'appellation A ou A' « Cheptel indemne d'IBR », devra faire l'objet d'une sérologie datant de moins d'un an avant le départ en transhumance.</p> <p>IBR non certifié : Tout bovin âgé de plus de 24 mois issu d'un troupeau non engagé dans un contrat de Certification IBR, devra faire l'objet d'une sérologie datant de moins de 4 mois avant le départ en transhumance.</p> <p>Attention : les troupeaux non certifiés IBR ne peuvent pas transhumer sur les quartiers de Barèges.</p>
Ovin	<p>BRUCELLOSE : Sur tous les mâles non castrés de plus de 6 mois au moment de la réalisation des prophylaxies, et tous les animaux introduits dans l'année qui n'auront pas fait l'objet d'une visite d'achat.</p> <p>BRUCELLOSE PAR SONDAGE : Sur 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 animaux. En dessous de 50 animaux, prophylaxies sur la totalité du cheptel.</p> <p>CHLAMYDIOSE ABORTIVE : Vaccination obligatoire sur le cheptel de renouvellement et les béliers.</p> <p>AGALAXIE CONTAGIEUSE : uniquement pour les troupeaux laitiers Diagnostic du troupeau à partir de 20 prélèvements Analyse bactériologique négative sur le lait de tank datant de moins de 2 mois Provenance d'une zone indemne avec statut de cheptel indemne Les élevages qui se situent dans les « zones tampons », mais à moins de 5 km de la zone à risque ne peuvent pas transhumer (la distance de 5 km s'apprécie en fonction des parcelles pâturées et pas seulement du siège de l'exploitation)</p> <p>EPIDIDYMITE CONTAGIEUSE Recherche sérologique pour les béliers avec résultat négatif obtenu lors de la dernière de prophylaxie. Le nombre de béliers effectifs déclaré sur le Certificat de Transhumance devra correspondre au nombre de béliers mis en estive.</p> <p>TREMBLANTE : Ne sont autorisés à monter que les béliers ayant un gène de résistance à la tremblante donc ARR/ARR, ARR/AHQ ou ARR/ARQ.</p>
Equin	Vaccination obligatoire contre la grippe pour les équins transhumant sur les quartiers de : Aygues-Cluses, Barrada, Bernazaou, Vizos, Budérouos, Aulian, Bédéret.

Tout animal transhumant devra présenter des résultats négatifs à ces différentes prophylaxies

Pour tout troupeau (ovin, bovin, caprin, équin) porteur d'autres maladies (Gale, Piétin etc...) non légalement recherchées, la Commission Syndicale de la Vallée du Barège se réserve le droit d'interdire l'accès aux estives.

Article 7 : Quotas

Toutes les Unités Pastorales recevant du cheptel bovin sont limitées à compter de 2011 et pour les nouveaux transhumants à 50 têtes maximum par troupeau.

Article 13 : Tarifs

Droits d'usage pour les éleveurs valléens. Les nouveaux transhumants sont dans l'obligation de verser 100,00 € d'arrhes, sous 10 jours après réception du courrier de la Commission Syndicale de la Vallée du Barège leur autorisant à estiver leur cheptel, faute de quoi l'Unité Pastorale sera attribuée à un autre éleveur.

Les prix des pacages pour les éleveurs non valléens sont fixés comme suit pour la saison 2012 :

Cheptel	Prix/ Tête	Estives
Bovín	24.75 €	Troumouse, Espécières, Sazos-Grust-Viscos, Tourmalet, Piquette-Laquette
	22.60 €	Aspé-Saugué, Aygues-Cluses, Bolou-Saillent, Camplong-Campbieilh, Cestrède-Bué, Estaubé, Pailha, Peyrehitte, Toucouets.
Ovin	3.15 €	Nat, Abié, La Glère, Aspé, secteur de Packe
	3.75 €	les autres quartiers
Equin	54.70 €	Aygues-Cluses, Barrada, Bernazaou, Vizos, Couret, Budéraous, Cestrède-Bué
Abeilles	2.70 €	Lienz, Tourmalet

L'introduction des bêtes dans la vallée d'Ossoue est interdite (quartiers réservés aux espagnols).

Ces droits sont dus pour les bêtes menées au pâturage, sans qu'il soit tenu compte des pertes.
Ces droits sont versés avant le 30 octobre à la caisse du Receveur, Perception de Luz-St-Sauveur.

Article 14 : P.H.A.E.

- La Commission Syndicale de la Vallée du Barège s'engage à adresser à chaque éleveur transhumant la déclaration d'utilisation de pâturages collectifs pour la campagne en cours, relative à la P.H.A.E. (Pâturages collectifs - Estives).
- L'éleveur s'engage à remplir **correctement** le document, et à le retourner dans les délais avec les pièces annexes, faute de quoi sa demande de reversement d'annuité P.H.A.E. pour l'année en cours ne pourra être validée.
- Le Gestionnaire d'estive s'engage à demander la P.H.A.E. au nom de l'éleveur si les critères d'éligibilité sont respectés.
- Le Gestionnaire d'estive s'engage à reverser à l'éleveur ayant droit, et ce dans les délais qui lui sont impartis, la P.H.A.E.
- L'éleveur s'engage à reverser au Gestionnaire d'estive 5 % de la somme P.H.A.E. qu'il a perçu pour les frais de gestion, conformément à la délibération s'y reportant, sous couvert du courrier de Monsieur Le Directeur des Exploitations, de la Politique Sociale et de l'Emploi, Ministère de l'Agriculture, du 24 juin 1998.
- En cas de fausse déclaration, il sera exigé à l'éleveur de rembourser les sommes perçues, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur. L'éleveur s'engage à apporter la preuve de la régularité de sa situation à la D.D.T. en cas de contrôle administratif ou sur place.

Article 15 : Cohabitation des animaux

La Commission Syndicale de la Vallée du Barège exige de la part des éleveurs le respect total de la cohabitation des espèces ovines, bovines et équines sur les estives valléennes sous peine d'expulsion.

Article 16 : Non -respect du Règlement

Le non-respect des conditions émises dans ce Règlement Pastoral par les propriétaires transhumants obligera, selon les cas, la Commission Syndicale de la Vallée du Barège à :

- majorer de 50 % la redevance pacage pour toute infraction à l'article 2
- quintupler la redevance pacage
- entamer des poursuites judiciaires

Annexe 2 – Documents relatifs à la construction et la stratégie de la Charte de développement durable de la Montagne basque

Figure 14 : Chronologie de la construction de la Charte de développement durable de la Montagne basque
(ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2007).

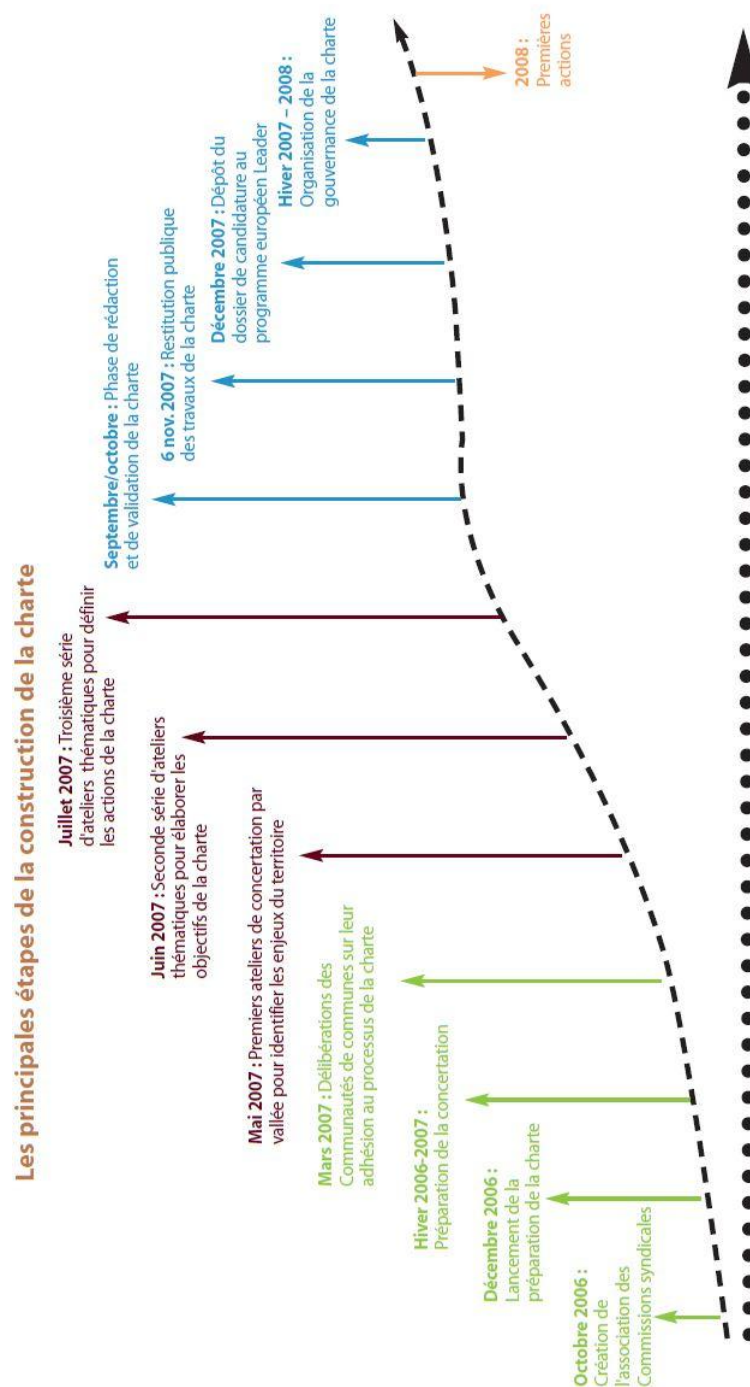


Figure 15 : Stratégie globale adoptée à l'issue de l'élaboration de la Charte de développement durable de la Montagne basque (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2007).

Schéma de la stratégie de la charte de développement durable de la montagne basque



Annexe 3 – Le Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque (éléments de présentation)

Présentation du Guide de bonnes pratiques par les acteurs du Programme LEADER Montagne basque
(LEADER MONTAGNE BASQUE, 2013)

« *Projet phare de ce programme LEADER, à la fois innovant et ambitieux, le Guide de Bonnes Pratiques a pour objectif d'organiser une meilleure cohabitation des activités sur la montagne basque et de prévenir les conflits d'usage. Cette démarche d'animation, développée depuis 2010 avec le recrutement d'une animatrice, est portée par les Commissions syndicales et les communautés de communes, avec la participation d'un réseau d'acteur relais (socioprofessionnels, associations, institutionnels). La démarche du Guide s'est concrétisée par une série d'action déployées depuis 3 ans sur tout le territoire. D'une part, des formations-actions à destination des élus gestionnaires pour les aider sur des cas concrets de conflit d'usage, aboutissant à la création d'outils communs de gestion (réglementaire ou de sensibilisation). D'autre part, un palette de supports de communication (classeurs de fiches, dépliants, vidéos, bande dessinée, affichage, bord de route, signalétique,...) pour sensibiliser les différents usagers aux bonnes pratiques à adopter en montagne ».*

Contenu global du classeur de fiches – Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque

(ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2011b)

*Cadre réglementaire des différentes activités pour une gestion optimale des pratiques,
Informations pour mieux connaître la Montagne basque,
Conseils pratiques pour une bonne cohabitation.*

Annexe 4 – Les effets du bon et du mauvais gouvernement dans la campagne siennoise (peintures d’Ambrogio Lorenzetti)

À la fin des années 1330, l’Italie communale du centre et du nord est menacée par la seigneurie. Le gouvernement des Neuf commande alors au peintre Ambrogio Lorenzetti une œuvre de propagande afin de convaincre la population des vertus de la commune et du partage du pouvoir. achevées en 1339, les fresques placées sur les murs du Palazzo pubblico globalement désignées sous l’appellation « *l’allégorie des effets du bon et du mauvais gouvernement* » représentent notamment la ville et la campagne siennoises régies par le bon gouvernement d’un côté, et sous un mauvais gouvernement en proie à la haine et à la destruction de l’autre. Cette œuvre éminemment politique dénonce, plus particulièrement au travers des effets du bon et du mauvais gouvernement, la menace de la seigneurie et des guerres de faction sur le régime communal siennois (voir sur ce sujet : BOUCHERON, 2013 et STARN, 1995).

Figure 16 : Les effets du bon gouvernement à la campagne par Ambrogio Lorenzetti (1337-1339).



Effets du bon gouvernement à la campagne, 1337-1339, Ambrogio Lorenzetti (Sienne, Palazzo Pubblico, salle des Neuf)

Effetti del Buon Governo in campagna

Figure 17 : Les effets du mauvais gouvernement à la campagne par Ambrogio Lorenzetti (1337-1339).



Effets du mauvais gouvernement à la campagne, 1337-1339, Ambrogio Lorenzetti (Sienne, Palazzo Pubblico, salle des Neuf)

Effetti del Cattivo Governo in campagna

TABLES

Table des matières

INTRODUCTION	13
--------------------	----

PARTIE 1	LE RECOURS A LA NOTION « D'EXTERNALITES » DU PASTORALISME, ENTRE POSITIONNEMENT POLITIQUE ET CONSTAT DE TERRAIN	19
-----------------	--	-----------

CHAPITRE 1.

LES PROCESSUS DE QUALIFICATION-REQUALIFICATION DES EFFETS DE L'ACTIVITE AGRICOLE A L'ECHELLE INTERNATIONALE, EVOLUTION ET DIFFUSION DES NOTIONS

NOTIONS	23
1. La multifonctionnalité agricole ou la recherche d'une légitimité politique après « les crises » sur fond de préoccupations environnementales	25
1.1. Emergence et mise en politique du paradigme multifonctionnel.....	25
1.2. Les grands débats politiques et scientifiques autour de la multifonctionnalité agricole, évolution et épuisement d'une notion controversée	27
2. L'ère des services écosystémiques et environnementaux, de la requalification de l'interface nature/société à celle des rapports agriculture/société.....	30
2.1. La référence aux services écosystémiques pour protéger la nature, mise en politique d'une notion scientifique	30
2.2. Les agriculteurs fournisseurs de services environnementaux, une « réappropriation opportuniste » des services écosystémiques par le monde agricole	34
2.3. La notion de services environnementaux pour qualifier l'interface agriculture/société, entre « glissement d'arène » et resserrement du cadre de pensée	36
2.4. L'ouverture d'une « fenêtre d'opportunité » pour les services environnementaux en France, réelle mutation économiciste de la politique agricole ou simple tendance rhétorique ?	38

CHAPITRE 2.

L'ACTION PUBLIQUE EN FAVEUR DU PASTORALISME, ENTRE DILUTION SECTORIELLE, AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET SPECIFICITE DU « COLLECTIF » SUR FOND

D'INTERET GENERAL	43
1. La forêt ou la brebis : la remise en cause des usages traditionnels au 19ème siècle	45
2. Les années 1960, la reconnaissance de « l'agriculture de peuplement » aux interstices du référentiel moderniste.....	48
3. La loi pastorale de 1972, une reconnaissance historique des effets positifs du pastoralisme et de l'élevage de montagne.....	50
3.1. La loi pastorale de 1972, des outils de modernisation spécifiques pour un pastoralisme collectif multifonctionnel	52
3.2. Une Indemnité spéciale montagne pour maintenir la fourniture d'un « bloc » de services environnementaux par l'élevage de montagne.....	54
4. Des politiques d'aménagement pour une approche transversale de la montagne, l'agriculture de montagne et le pastoralisme au service d'un espace multifonctionnel	56
4.1. La loi montagne de 1985, la reconnaissance d'un espace à la fois multifonctionnel et spécifique	57
4.2. La loi DTR 2005, le pastoralisme comme outil de valorisation des espaces naturels.....	58
5. L'agro-environnement et la montagne dans la PAC	60

6. Le début des années 2000, le soutien de la « singularité pastorale » légitimé par ses productions secondaires	62
6.1. La naissance du PSEM, un cadre d'action transversal et original pour le pastoralisme collectif pyrénéen	63
6.2. Une référence explicite aux externalités positives et à la multifonctionnalité du pastoralisme	65
7. Les modalités de défense de la spécificité pastorale dans un contexte de resectorisation des dispositifs, d'individualisation des aides et d'incertitude sur le devenir du PSEM.....	67
 CHAPITRE 3.	
LE PASTORALISME ET LES ESTIVES PYRENEENNES, DES ENJEUX DU COLLECTIF AUX EFFETS EXTERNES	72
1. Le pastoralisme collectif et les modalités de gestion des estives pyrénéennes : entre complexité socio-spatiale et particularismes locaux	73
1.1. Une part limitée de l'agriculture pyrénéenne mais une empreinte spatiale importante et un vivier pour l'emploi	74
1.2. Une économie pastorale et des modes de gestion collective variables d'ouest en est de la chaîne pyrénéenne	76
1.3. Les estives pyrénéennes du point de vue pastoral : des communs par excellence ?.....	82
1.3.1. <i>Les modalités d'accès à la ressource (et de prélèvement) pour les éleveurs utilisateurs, entre reconnaissance des droits d'usage et dynamiques agricoles locales</i>	<i>84</i>
1.3.2. <i>Les modalités de définition des règles et la répartition des faisceaux de droits</i>	<i>85</i>
1.3.3. <i>Les différents niveaux de gestion et d'utilisation collective de la ressource pastorale à l'échelle d'une unité de gestion.....</i>	<i>88</i>
2. Les estives pyrénéennes, des espaces en partage aux ressources multiples	93
2.1. Une richesse environnementale et culturelle reconnue et valorisée	94
2.2. L'estive comme support privilégié d'une activité touristique constituant l'un des piliers de l'économie pyrénéenne	96
3. Aux origines des externalités, le partage de l'espace et la pluralité des perceptions	100
<hr/>	
PARTIE 2	POUR UNE APPROCHE RELATIONNELLE DES EFFETS DU PASTORALISME COLLECTIF PYRENEEN..... 105
<hr/>	
CHAPITRE 4.	
DES EXTERNALITES A L'APPROCHE RELATIONNELLE.....	108
1. Catégories de pratique et catégories d'analyse, les allers et retours des mots clés entre mondes sociopolitiques et scientifiques.....	109
2. De l'utilisation de la notion d'externalités en tant que catégorie analytique, critiques et évolution d'un concept multidimensionnel.....	110
2.1. Inefficacité du marché et prise en compte classique des externalités	110
2.2. Les coûts de transaction et les systèmes d'acteurs révélés par l'existence d'effets externes	111
2.3. Le caractère territorialisé des externalités	112
2.4. La dimension temporelle des effets externes, réflexions autour des trajectoires évolutives	113
2.5. Le caractère multilatéral et réciproque des externalités.....	117
3. La définition des externalités, « une affaire de goût et de convenance » ?	118
3.1. De l'acceptation dure à l'acceptation molle des externalités, l'approche par la notion de cadrage/débordement.....	119
3.2. Que faire du concept d'externalités ?	122
4. Un concept pour désigner un ensemble de phénomènes : la relation	125

4.1. Une issue théorique au travers du projet scientifique de Claude Raffestin : l'écologie humaine	125
4.2. Une mise en application de l'approche relationnelle de Raffestin et de l'axe de réflexion sur la coopération proposé par Callon.....	128
5. Hypothèses de recherche et cadre d'analyse.....	129
<u>CHAPITRE 5.</u>	
DEMARCHE DE RECHERCHE-ACTION	135
1. Un travail de recherche à la rencontre entre initiative privée et intentions de recherche.....	136
2. Un pluralisme méthodologique pour répondre aux enjeux de la recherche et aux objectifs de la structure.....	139
2.1. La conduite d'entretiens semi-directifs auprès d'une diversité d'acteurs des estives pyrénéennes	140
2.2. L'observation participante, une valorisation du temps en entreprise et une aide à l'élaboration d'une méthodologie transférable	143
2.3. Elaboration et expérimentation de la méthodologie de travail en groupe sur les effets du pastoralisme	145
2.3.1. <i>Le résultat d'un compromis entre attentes du monde social et travail de recherche en sciences sociales.....</i>	<i>145</i>
2.3.2. <i>Une méthode incluse dans une démarche globale évolutive, de l'exploration à l'opérationnalité</i>	<i>148</i>
2.3.3. <i>Les finalités de notre méthode de travail en groupe, une issue ouverte et une double visée réformatrice</i>	<i>151</i>
3. L'heuristique locale de notre démarche de recherche-action : conditions de validité et posture du « chercheur-acteur »	151
4. Un travail de terrain à dimension pyrénéenne fondé sur la diversité des zones d'étude	154
4.1. L'association des cellules pastorales pyrénéennes au choix des terrains d'étude.....	154
4.2. Les critères de sélection des terrains d'étude	155
4.2.1. <i>Au moins un terrain par zone d'économie pastorale</i>	<i>155</i>
4.2.2. <i>Une diversité des modes de gestion des estives étudiées</i>	<i>156</i>
4.2.3. <i>Des enjeux et usages dominants hétérogènes sur les estives.....</i>	<i>156</i>
4.3. Les quatre zones d'étude sélectionnées.....	157
PARTIE 3	DES EFFETS DU PASTORALISME A LA COOPERATION LOCALE MULTI-ACTEURS
	165
<u>CHAPITRE PREALABLE</u>	
IDENTIFICATION ET CARACTERISATION PRELIMINAIRES DES EFFETS MULTIPLES DU PASTORALISME PYRENEEN	169
1. Des effets fortement territorialisés	171
1.1. ... Qui varient en fonction de l'espace considéré.....	171
1.2. ... Qui varient en fonction des activités et des enjeux dominants les estives	172
1.3. ... Qui varient en fonction des caractéristiques de l'activité pastorale	173
2. De l'apprentissage mutuel aux pistes d'action collective.....	175
<u>CHAPITRE 6.</u>	
LES ESTIVES DE « PEYRAGUDES », UN CADRE RELATIONNEL MARQUE PAR LA DOMINATION DU TOURISME AMENAGEUR, LE CAS D'UNE COOPERATION EN SUSPENS	179
1. L'influence des dimensions spatiale, temporelle et sociale sur le contexte relationnel de la zone d'étude	179

2. Le revégétalisation en station, un miroir des relations entre acteurs du pastoralisme et exploitants de domaines skiables	189
2.1. Une petite histoire de la revégétalisation en milieu montagnard	189
2.2. La restauration écologique sur Peyragudes, un succès nuancé par le cloisonnement entre activité pastorale et tourisme aménageur	192
2.3. L'intégration du pastoralisme, une piste d'amélioration des travaux de restauration écologique en station	197
2.4. Peyragudes, vers un redémarrage du dialogue entre acteurs du pastoralisme et exploitants du domaine skiable ?	201
 CHAPITRE 7.	
LES ESTIVES DE « LARRAU », VERS UNE GOUVERNANCE DU MULTI-USAGE A L'ECHELLE DE LA MONTAGNE BASQUE	208
1. L'influence des dimensions spatiale, temporelle et sociale sur le contexte relationnel de la zone d'étude	208
2. La Charte de développement durable et le Programme LEADER de la Montagne basque, le développement d'un outil collectif de gouvernance des relations entre les usagers de l'espace	220
2.1. Du conflit d'usage au projet de développement collectif porté par les Commissions syndicales	220
2.2. Entre gouvernance partagée et réaffirmation du rôle premier du pastoralisme sur la Montagne basque	223
2.3. La prise en compte sectorielle et transversale de conflits d'usage spatialisés	227
2.4. Apports et limites de la démarche de coopération dans la régulation des relations impliquant le pastoralisme	231
 CHAPITRE 8.	
LE PAYSAGE, DU CONSENSUS APPARENT A L'OPPOSITION DES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DE L'ESPACE	243
1. Un paysage propre et entretenu, symbole de la maîtrise du « sauvage » par l'activité pastorale	246
2. Le pastoralisme au service d'un paysage scénique organisé pour le multi-usage	250
3. Le paysage comme reflet des relations entre activités humaines, le « bon pastoralisme » en filigrane	254
3.1. Une approche technique et distanciée du paysage et des « bonnes pratiques pastorales »	254
3.2. Le « paysage vécu » comme reflet des rapports de force localisés	258
4. Au-delà des modèles paysagers, les processus de formalisation de l'intérêt général sur les estives pyrénéennes	259
4.1. Les modèles paysagers révélateurs de stratégie de développement territorial divergentes	259
4.2. La définition collective de l'intérêt général sur les estives pyrénéennes, un « tournoi » perpétuel	261
4.3. Le collectif et l'animation comme conditions de réussite de la coopération locale dans un contexte d'incertitudes	263
CONCLUSION	271
BIBLIOGRAPHIE	277
BIBLIOGRAPHIE GENERALE	279
TEXTES JURIDIQUES	296
SITOGRAFIE	297
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	299

ANNEXES	305
ANNEXE 1	
Règlement pastoral sur le territoire valléen de la Commission syndicale de la vallée du Barège	307
ANNEXE 2	
Documents relatifs à la construction et la stratégie de la Charte de développement durable de la Montagne basque	311
ANNEXE 3	
Le Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque (éléments de présentation)	313
ANNEXE 4	
Les effets du bon et du mauvais gouvernement dans la campagne siennoise (peintures d'Ambrogio Lorenzetti)	314
TABLES	317
TABLE DES MATIERES	319
TABLE DES FIGURES	324
TABLE DES CARTES	325
TABLE DES TABLEAUX	325
TABLE DES ENCADRES	326
TABLE DES CITATIONS	327

Table des figures

Figure 1 : Les bénéficiaires tirés des écosystèmes et leurs liens avec le bien-être de l'Homme	33
Figure 2 : Le cadre institutionnel issu de la loi pastorale de 1972	53
Figure 3 : Poids de chaque mesure en paiements réalisés	61
Figure 4 : Répartition des financements issus de l'enveloppe « PSEM » sur le massif pyrénéen entre 2007 et 2013	64
Figure 5 : La saisonnalité et l'étagement des pratiques pastorales en Pyrénées centrales	73
Figure 6 : Représentation schématique de l'utilisation des estives d'Aulon	90
Figure 7 : Représentation schématique de l'utilisation du domaine pastoral de la vallée du Barège	92
Figure 8 : Notre démarche globale d'enquête et d'expérimentation et son caractère progressif	149
Figure 9 : Itinéraire méthodologique final proposé aux agents de développement	150
Figure 10 : Composition du Comité de programmation du GAL	224
Figure 11 : Répartition des financements FEADER hors animation	225
Figure 12 : Les soutiens en faveur de l'agropastoralisme issus du LEADER Montagne basque pour la période 2009-2013	226
Figure 13 : Un exemple d'action de communication issu du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque	230
Figure 14 : Chronologie de la construction de la Charte de développement durable de la Montagne basque	311
Figure 15 : Stratégie globale adoptée à l'issue de l'élaboration de la Charte de développement durable de la Montagne basque	312
Figure 16 : Les effets du bon gouvernement à la campagne par Ambrogio Lorenzetti (1337-1339)	314
Figure 17 : Les effets du mauvais gouvernement à la campagne par Ambrogio Lorenzetti (1337-1339)	315

Table des cartes

Carte 1 : Surfaces agricoles en gestions individuelle et collective sur le massif pyrénéen.....	75
Carte 2 : La répartition des UGB herbivores par département	76
Carte 3 : Répartition des exploitations et classe d'âge majoritaire des chefs d'exploitation par canton	77
Carte 4 : Composition de la SAU des exploitations pastorales ayant leur siège sur le massif pyrénéen.....	78
Carte 5 : La répartition des entités collectives de gestion des espaces pastoraux sur le massif pyrénéen.....	79
Cartes 6 : Les surfaces en gestion collective du massif pyrénéen.....	96
Carte 7 : Répartition des grands zonages environnementaux sur le massif pyrénéen	96
Cartes 8 : Les grandes orientations économiques du massif pyrénéen.....	97
Carte 9 : Part de l'emploi agricole dans le massif pyrénéen.....	97
Carte 10 : Les emplois touristiques sur le massif pyrénéen	98
Carte 11 : La répartition des terrains d'étude sur le versant français du massif des Pyrénées	157
Carte 12 : Localisation de la zone d'étude « Peyragudes »	179
Carte 13 : Localisation de la zone d'étude « Larrau »	208
Carte 14 : Les secteurs gérés par la Commission syndicale du Pays de Soule	210
Carte 15 : La gestion de l'espace pastoral sur la zone d'étude de Larrau.	211
Carte 16 : Zone LEADER Montagne basque.....	232

Table des tableaux

Tableau 1 : Extrait des conclusions de l'INERM relatives à l'utilisation insuffisante des alpages.	51
Tableau 2 : Les structures collectives de gestion des espaces pastoraux dans les Pyrénées .81	81
Tableau 3 : Les différents types de biens	83
Tableau 4 : Les surfaces gérées par le pastoralisme dans les Parcs Nationaux.....	95
Tableau 5 : Le multi-usage des estives du Plateau de Beille.	99
Tableau 6 : Typologie de services, de l'externalité au service environnemental complet ...	115
Tableau 7 : Apports des appropriations scientifiques du concept d'externalité.....	123
Tableau 8 : Le cadre d'analyse.	133
Tableau 9 : L'articulation entre le cahier des charges de la structure et les méthodologies des SHS	147

Table des encadrés

Encadré 1 : Liste non exhaustive des produits de l'agriculture ayant un caractère public selon l'OCDE.....	28
Encadré 2 : Première liste des services écosystémiques contenue dans le SCEP (1970)	30
Encadré 3 : Exposé des motifs de la loi pastorale tel qu'il est présenté par le gouvernement en 1972.....	52
Encadré 4 : Extrait de l'article 1 ^{er} de loi 72-12 du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde	52
Encadré 5 : Extrait de l'article 18 de la loi montagne 85-30 du 9 janvier 1985	57
Encadré 6 : Extrait de l'article 1 ^{er} de la loi montagne 85-30 du 9 janvier 1985	58
Encadré 7 : Extrait de l'article 181 de la loi DTR 2005-157 modifiant l'article 18 de la loi montagne	59
Encadré 8 : Extrait de la circulaire DGPAAT/SDEA/C2011-3091 du 12 décembre 2011 relative à la mise en œuvre de la mesure 323c « dispositif intégré en faveur du pastoralisme » dans le cadre du PDRH et du PSEM.....	66
Encadré 9 : Les Commissions syndicales, héritage de la gestion de l'espace valléen par les communautés locales	80
Encadré 10 : Organisation pastorale sur les estives de la commune d'Aulon	89
Encadré 11 : Organisation pastorale sur les estives de la Commission syndicale de la vallée du Barège	91
Encadré 12 : Les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Larrau	158
Encadré 13 : Les surfaces pastorales chevauchant le domaine skiable de Peyragudes.....	159
Encadré 14 : Les surfaces pastorales du Plateau de Beille.....	160
Encadré 15 : Les surfaces pastorales de la commune de Mantet	161
Encadré 16 : Une définition de la revégétalisation	189
Encadré 17 : La mise en défens des zones de récolte et de revégétalisation	194
Encadré 18 : La question de l'acceptation des travaux de restauration écologique par les éleveurs.....	198
Encadré 19 : La nécessité d'une collaboration entre acteur de la restauration écologique en station et acteurs du pastoralisme.....	199
Encadré 20 : Une mise au point sur la gestion et l'utilisation des cayolars en Pays de Soule	212
Encadré 21 : La pratique « atendes » d'hier à aujourd'hui	217
Encadré 22 : Le double constat à l'origine de la démarche collective de développement engagée sur le territoire de la Montagne basque	220
Encadré 23 : Les préconisations principales issues du travail du Conseil de développement	221
Encadré 24 : Le statut des Commissions syndicales, structures privilégiées pour le portage de la Charte.....	222
Encadré 25 : Extrait de la candidature au programme LEADER 2007-2013.....	233

Table des citations

Agent de développement pastoral 1	68
Agent de développement pastoral 1	182
Gestionnaire d'estive 1.....	182
Elu 1	182
Eleveur 1	183
Gestionnaire d'estive 1.....	183
Elu 1	183
Représentant de l'ingénierie écologique 1	184
Agent de développement pastoral 2	185
Elu 1	186
Eleveur 1	187
Gestionnaire d'estive 2.....	187
Gestionnaire d'estive 3.....	187
Elu 1	187
Représentante de l'ingénierie écologique 2	193
Représentant de l'ingénierie écologique 1	193
Représentant du domaine skiable.....	194
Représentant de l'ingénierie écologique 1	195
Représentante de l'ingénierie écologique 2	195
Gestionnaire d'estive 1.....	195
Agent de développement pastoral 1	195
Agent de développement pastoral 2	196
Représentante de l'ingénierie écologique 2	196
Représentant de l'ingénierie écologique 1	197
Représentante de l'ingénierie écologique 2	198
Représentante de l'ingénierie écologique 2	199
Agent de développement pastoral 3	199
Agent de développement pastoral 3	201
Gestionnaire d'estive 4.....	202
Agent de développement pastoral 2	202
Représentante de l'ingénierie écologique 2	203
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 1.....	213
Agents de développement pastoral 4.....	214
Eleveur 2.....	214

Eleveur 2.....	215
Socioprofessionnelle du tourisme 1.....	215
Personne ressource.....	215
Agents de développement pastoral 4.....	216
Eleveur 2.....	216
Agents de développement pastoral 4.....	217
Elu 3 (éleveur larraintar).....	218
Représentant d’une structure associative relative au pastoralisme.....	222
Agents de développement pastoral 4.....	222
Agent de développement territorial 1.....	227
Agent de développement agricole.....	227
Agent de développement territorial 2.....	228
Personne ressource.....	231
Personne ressource.....	233
Elu 2.....	233
Agent de développement territorial 2.....	235
Agent de développement territorial 1.....	236
Eleveur 3.....	237
Elu 3 (éleveur larraintar).....	246
Représentant de l’usage environnemental de l’espace 2.....	246
Elu 4.....	247
Gestionnaire d’estive 3.....	247
Eleveur 1.....	247
Gestionnaire d’estive 1.....	248
Eleveur 1.....	248
Eleveur 2.....	249
Gestionnaire d’estive 4.....	249
Gestionnaire d’estive 4.....	249
Eleveur 3.....	249
Représentant de l’animation culturelle 1.....	251
Socioprofessionnelle du tourisme 1.....	251
Gestionnaire d’estive 3.....	251
Socioprofessionnelle du tourisme 2.....	251
Socioprofessionnel du tourisme 3.....	252
Agent de développement territorial 3.....	252
Elu 1.....	252

Elu 6	252
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 3.....	253
Elue 5.....	253
Représentant de l'ingénierie écologique 1	254
Représentante de l'animation culturelle 2	255
Représentant de l'ingénierie écologique 1	255
Représentante de l'ingénierie écologique 2	255
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 1.....	255
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 2.....	256
Agent de développement pastoral 1	257
Socioprofessionnelle du tourisme 4.....	258
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 1.....	260
Représentant de l'usage environnemental de l'espace 2.....	264
Agent de développement pastoral 1	265
Agent de développement agricole 1.....	266

Estives en partage

Une approche relationnelle des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen

Résumé Depuis le milieu des années 2000, le champ lexical du discours public de défense et de légitimation du pastoralisme pyrénéen s'est enrichi de notions « empruntées » aux sciences économiques et aux arènes de discussion internationales. Le pastoralisme est depuis lors qualifié de producteur « d'externalités » par certains agents de développement pastoral et représentants de la profession agricole. Le cœur de ce travail de recherche-action est d'interroger l'irruption de ce nouveau paradigme à une échelle locale, en analysant la manière dont les usagers de l'espace montagnard eux-mêmes appréhendent les effets multiples du pastoralisme sur leurs espaces de pratiques. Malgré son utilité potentielle pour la justification d'une action publique dirigée spécifiquement vers l'activité pastorale, l'utilisation de la notion d'externalités en tant que catégorie analytique ne permet pas d'appréhender la réalité des rapports entre la multiplicité d'acteurs investis dans l'utilisation et dans la gouvernance des estives pyrénéennes. En revanche, le recours à une approche relationnelle des effets du pastoralisme permet de reconnecter ces phénomènes à leur contexte spatial, social et temporel d'émergence, mais aussi de faire apparaître la place des acteurs et des organisations locales dans la régulation de la coprésence et des nouvelles proximités. À l'échelle locale, l'étude des effets multiples du pastoralisme renvoie ainsi aux thématiques du multi-usage de l'espace montagnard et à l'action collective des acteurs divers impliqués dans sa gestion et dans son utilisation. La capitalisation et l'interprétation des modalités de gestion collective innovantes des estives ainsi que le transfert des connaissances fondamentales et méthodologiques peuvent alors inciter les acteurs du développement à une prise en compte plus intégrée de l'élargissement et de la complexification de l'espace social constitué par les estives pyrénéennes.

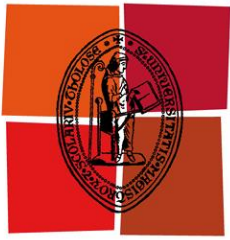
Mots clés : Pastoralisme, Externalités, Multi-usage, Montagne, Action collective territorialisée, Services environnementaux.

Shared pastures

Relational approach of pastoralism externalities in Pyrenean mountain

Abstract Since the early 2000's, the political discourse about defense and legitimization of pastoralism has contained economical terms. Some agriculture representatives and development agents qualify pastoralism as an « externalities producer ». This action-research aims at questioning the appearance of this new paradigm on the local scale by studying the manner by which mountain space users themselves consider the multiple effects of pastoralism on their spaces and practices. Despite their potential utility to justify a specific public action directed to pastoral activity, "externalities" used as an analytical category don't allow to understand the links between the multiple stakeholders invested in pastures utilization and governance. On the other hand, relational approach of pastoralism multiple effects enables to reconnect these phenomena to their spatial, social and temporal context of emergence. This theoretical approach also reveals the position of local stakeholders and organizations in the proximity regulation. Studying pastoralism multiple effects on the local scale refers to multiple-use of mountain areas and to collective action of those who use and manage Pyrenean pastures. Capitalization and interpretation of innovative forms of governance, but also transfer of scientific and methodological knowledge can lead development agents to a better consideration of the enlargement and the complexification of the social space constituted by Pyrenean pastures.

Keywords : Pastoralism, Externalities, Multiple-use, Mountain areas, Collective action, Environmental services.



Université
de Toulouse

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse 2 - Jean Jaurès

Discipline ou spécialité :

Géographie - Aménagement

Présentée et soutenue par

Lucie LAZARO

le 16 octobre 2015

Tome II

ESTIVES EN PARTAGE

*Elaboration et expérimentation d'une méthodologie de travail collectif
sur les effets multiples du pastoralisme*

École doctorale :

Temps, Espaces, Sociétés, Cultures (TESC)

Unité de recherche :

UMR Dynamiques Rurales

Composition du jury :

Directrice(s) ou Directeur(s) de Thèse

Bernard CHARLERY DE LA MASSELIÈRE, Professeur de Géographie à l'université
Toulouse 2 – Jean Jaurès (Directeur de thèse)

Corinne EYCHENNE, Maître de conférences en Géographie à l'université Toulouse 2 –
Jean Jaurès (Codirectrice de thèse)

Rapporteurs

Marc DEDEIRE, Maître de conférences HDR en Aménagement de l'espace à l'université
Paul Valéry – Montpellier 3

Bernard PECQUEUR, Professeur de Géographie à l'université Joseph Fourier, Grenoble

Autres membres du Jury

Philippe PERRIER-CORNET, Directeur de recherche à l'INRA, Montpellier

Laurent RIEUTORT, Professeur de Géographie à l'université Blaise Pascal, Clermont-
Ferrand

*Université Toulouse 2 – Jean Jaurès
Ecole Doctorale Temps Espaces Sociétés Cultures
UMR Dynamiques Rurales (UTM, ENFA)*

THÈSE

**Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ
Spécialité Géographie – Aménagement**

TOME II

ESTIVES EN PARTAGE

***Elaboration et expérimentation d'une méthodologie de travail
collectif sur les effets multiples du pastoralisme***

Lucie LAZARO

Directrice(s) ou Directeur(s) de Thèse :

Bernard CHARLERY DE LA MASSELIÈRE, Professeur de Géographie à l'université
Toulouse 2 – Jean Jaurès (Directeur de thèse)

Corinne EYCHENNE, Maître de conférences en Géographie à l'université Toulouse 2 –
Jean Jaurès (Codirectrice de thèse)

Rapporteurs :

Marc DEDEIRE, Maître de conférences HDR en Aménagement de l'espace à l'université
Paul Valéry – Montpellier 3

Bernard PECQUEUR, Professeur de Géographie à l'université Joseph Fourier, Grenoble

Autres membres du Jury :

Philippe PERRIER-CORNET, Directeur de recherche à l'INRA, Montpellier

Laurent RIEUTORT, Professeur de Géographie à l'université Blaise Pascal, Clermont-
Ferrand

Note au lecteur – Introduction du Tome II

Ce document a été produit à l'issue d'un travail de recherche-action sur « *les externalités du pastoralisme collectif pyrénéen* » provenant d'une collaboration de longue date entre la recherche en sciences sociales et le monde du développement pastoral. L'apparition récente dans le débat public sur le pastoralisme d'un champ lexical issu des sciences économiques¹, la proximité de la réforme des dispositifs publics de soutien agricole et les connaissances parcellaires des acteurs du développement pastoral au sujet de la nature exacte des effets multiples du pastoralisme sur les autres usagers de l'espace ont constitué le terreau de cette thèse en CIFRE. Celle-ci fut menée au sein des deux structures partenaires - l'UMR Dynamiques rurales et le Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace - et avait deux objectifs majeurs.

Il s'agissait dans un premier temps de réduire le flou sémantique entourant les effets multiples du pastoralisme et de produire un socle de connaissances scientifiques sur le sujet par l'intermédiaire d'un travail de recherche fondamental et théorique. Le transfert de ces connaissances devait permettre aux agents de développement pastoral d'investir le débat public sur la prise en compte du pastoralisme à l'aide d'un argumentaire fondé sur des savoirs récents, produits et validés scientifiquement.

Il s'agissait dans un second temps d'élaborer une méthodologie de travail transférable et reproductible par les agents de développement pastoral. Cette méthodologie, construite et expérimentée à l'échelle locale, devait permettre l'identification, la caractérisation et une meilleure prise en compte des effets du pastoralisme par la multiplicité d'acteurs investis dans l'utilisation et dans la gestion des estives pyrénéennes.

Le Tome I est consacré à la partie fondamentale et théorique du travail de recherche-action. Nous y proposons un cadre théorique permettant l'étude des externalités du pastoralisme pyrénéen dont nous analysons l'expression à l'échelle locale sur quatre terrains d'étude répartis sur la chaîne pyrénéenne². Le Tome I constitue le cœur du travail de thèse, du point de vue académique. Il apporte des connaissances et un regard renouvelés sur les effets multiples du pastoralisme pyrénéen, ainsi qu'une analyse des formes de coopération locales mises en place par les acteurs au-

¹ Depuis le milieu des années 2000, le pastoralisme est de plus en plus qualifié, que ce soit par les représentants de la profession agricole, par les agents de développement agricole ou encore, par les représentants de l'administration, à l'aide de vocables tels que : la multifonctionnalité, les services, les biens publics ou encore les externalités.

² Les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Larrau dans les Pyrénées-Atlantiques ; les surfaces pastorales situées au niveau du domaine skiable de Peyragudes entre vallée du Louron (Hautes-Pyrénées) et vallée du Larboust (Haute-Garonne) ; les surfaces pastorales du Plateau de Beille en Ariège ; les surfaces pastorales de la commune de Mantet dans les Pyrénées-Orientales.

tour de ces phénomènes qui échappent aux cadres mercantiles et institutionnels en place.

Le Tome II est quant à lui centré sur le second objectif – méthodologique – du travail. Au travers de ce document, nous présentons :

- les éléments qui ont participé à l'élaboration de notre méthodologie de travail et qui montrent le cheminement intellectuel réalisé au travers du guide utilisé pour les entretiens, d'un exemple d'analyse thématique, d'extraits des résultats du travail d'observation participante et de fiches méthodologiques ;
- les résultats de son expérimentation sur nos quatre zones d'étude au travers de quatre documents opérationnels construits de manière analogue pour chacun des terrains et contenant une présentation fournie de chacune des zones (historique de développement, économie locale, activités en présence, éléments chiffrés, etc.) ainsi que les résultats bruts de la mise en application de la méthode de travail en groupe ;
- la méthodologie finale proposée aux agents de développement, et obtenue à l'issue du travail de terrain, de sa montée en opérationnalité et de son amélioration tout au long des quatre phases d'expérimentation.

Ce document n'est donc pas une annexe de la thèse, mais l'une des émanations du travail de recherche-action. Il peut être lu indépendamment du Tome I par le lecteur issu du développement pastoral ou territorial et par le lecteur plus spécifiquement intéressé par les questions méthodologiques. Il peut également être lu séparément par le lecteur qui souhaite disposer d'un aperçu global et monographique de l'un ou l'autre de nos terrains d'étude. La vocation première de ce document est néanmoins de dialoguer avec le Tome I auquel il apporte les résultats bruts du travail de terrain, des extraits d'analyse, ainsi que des éléments factuels, statistiques et cartographiques (données chiffrées, cartes, etc.) permettant de préciser nos études de cas.

Sommaire

PARTIE 1	ELEMENTS DE CONSTRUCTION DE LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL COLLECTIF.....	9
<hr/>		
I.	LES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS ET LES OUTILS DE L'OBSERVATION PARTICIPANTE.....	13
II.	FICHES SYNTHETIQUES DES METHODOLOGIES DE TRAVAIL COLLECTIF MOBILISEES PAR LES SCIENCES SOCIALES	24
III.	LES GRANDS PRINCIPES DE NOTRE METHODE DE TRAVAIL, UNE ARTICULATION ENTRE LE CAHIER DES CHARGES DE LA STRUCTURE ET L'ETAT DE L'ART BIBLIOGRAPHIQUE	45
PARTIE 2	EXPERIMENTATION DE LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL COLLECTIF SUR LE TERRAIN.....	51
<hr/>		
I.	COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ETUDE « PEYRAGUDES »	56
II.	COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ETUDE « LARRAU »	92
III.	COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ETUDE « MANTET »	146
IV.	COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ETUDE « PLATEAU DE BEILLE ».....	198
PARTIE 3	PROPOSITION D'UNE METHODOLOGIE DE TRAVAIL COLLECTIF SUR LES EFFETS DU PASTORALISME.....	247
<hr/>		
I.	LA SELECTION ET LE RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS AUX SEANCES DE TRAVAUX DE GROUPE	249
II.	L'EQUIPE OPERATRICE, UN ELEMENT FONDAMENTAL DE LA DEMARCHE	253
III.	DEROULEMENT DES SEANCES, UN ESPACE PROCEDURAL ARTICULANT ETAPES DE REFLEXION/EXPRESSION INDIVIDUELLES ET ETAPES DE NEGOCIATIONS COLLECTIVES	254
	CONCLUSION	265
	BIBLIOGRAPHIE DU TOME II	269
	Liste des entretiens semi-directifs	275
	Liste des sigles et acronymes	279
	TABLES	283

PARTIE 1
ELEMENTS DE CONSTRUCTION DE LA
METHODOLOGIE DE TRAVAIL
COLLECTIF

Notre travail de recherche-action est marqué par le pluralisme méthodologique. Afin de produire des connaissances fondamentales et d'élaborer une méthodologie de travail transférable aux agents de développement, nous avons mobilisé une association de méthodes courantes de l'enquête en sciences sociales.

Nous avons eu recours à l'entretien semi-directif auprès d'un échantillon d'enquête composé de propriétaires fonciers, de gestionnaires et d'usagers multiples des surfaces d'estive concernées par nos terrains d'étude. Nous avons également utilisé les outils de l'observation participante au travers d'un guide d'observation des événements publics et d'un carnet de bord permettant de retranscrire les séquences de travail et les échanges informels avec les agents de développement pastoraux. Enfin, nous avons mis au point une méthode de travail en groupe réunissant, sur chacun de nos terrains, un groupe d'acteurs diversifiés investis dans la gestion et dans l'utilisation des espaces pastoraux étudiés. Ces ateliers de travail collectif, principaux constituants de la méthodologie finale proposée aux agents de développement pastoral, avaient un double objectif. Il s'agissait tout d'abord de compléter et d'enrichir les connaissances fondamentales produites dans le cadre des entretiens semi-directifs par la reproduction du caractère relationnel du social au travers « *d'un espace procédural préconstruit* ». Ces ateliers nous permettaient également, du point de vue du développement pastoral, de créer une arène de discussion locale sur les effets multiples du pastoralisme et de répondre, en un temps court et optimisé pour l'animation, à la triple demande d'identification, de caractérisation et d'amélioration de la prise en compte locale des effets du pastoralisme.

Cette partie donne au lecteur un aperçu de notre cheminement intellectuel, du guide d'entretien à la méthodologie à tester sur le terrain, en passant par les outils de l'observation participante et par un état de l'art bibliographique.

I. LES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS ET LES OUTILS DE L'OBSERVATION PARTICIPANTE

Nous avons eu recours à un ensemble d'outils d'observation et d'analyse dans le double objectif de produire des connaissances fondamentales sur les effets du pastoralisme pyrénéen et de construire une méthode de travail transférable et reproductible par les agents de développement.

Les résultats de nos entretiens semi-directifs ont constitué à la fois le corpus de données principal de la partie fondamentale du travail de recherche-action ainsi qu'une source d'informations indispensables à la construction et à la mise en œuvre de nos séances de travail en groupe. Le contenu des multiples entretiens menés sur nos quatre terrains nous a en effet permis de disposer d'un aperçu global de la gestion et de l'utilisation des espaces pastoraux sur chacune des zones d'étude. Ainsi, nous avons pu sélectionner et recruter les participants à nos séances de travail en groupe. Par ailleurs, les résultats des entretiens nous ont permis d'élaborer nos supports de travail collectifs (listes d'effets du pastoralisme, liste de pratiques pastorales, etc.).

Afin de mettre à profit le temps passé au GIP-CRPGE et sur le terrain, nous avons eu recours à un carnet de bord ainsi qu'à un guide d'observation des événements publics. Le guide d'observation a constitué un excellent moyen d'enrichir nos hypothèses de travail et de compléter nos connaissances sur les effets multiples du pastoralisme pyrénéen, lors des multiples groupes de travail, réunions et manifestations auxquels nous avons assisté dans le cadre de nos travaux³. Le carnet de bord utilisé à la manière de DULAURANS (2012) comme une « *modalité de consignation des techniques du banal et du quotidien* » nous a quant à lui permis de garder une trace écrite des échanges formels et informels avec les agents de développement pastoraux notamment. Nous y avons plus particulièrement consigné les « routines d'animation » des agents, leurs contraintes et leurs attentes quant à la méthode de travail à produire. Ce travail de retranscription régulier a mené à la constitution d'un recueil de pratiques d'animations et de critères méthodologiques formant une sorte de cahier des charges de la méthode à élaborer.

Afin d'illustrer ce travail, cet ensemble d'outils est présenté dans le développement qui suit au travers des guides d'entretien et d'observation utilisés, du modèle d'analyse thématique, d'extraits du carnet de bord et d'un compte-rendu d'évènement public.

³ Réunions relatives au Plan de soutien à l'économie de montagne, groupes de travail Natura 2000, manifestations liées au pastoralisme ou à l'agriculture de montagne, etc.

1. Les entretiens semi-directifs, un corpus de données pour la recherche et pour l'action

Figure 1 : Le guide d'entretien utilisé.

Guide d'entretien semi-directif utilisé

Ce document présente le guide d'entretien semi-directif utilisé auprès des acteurs rencontrés sur l'ensemble de nos terrains d'étude

<p>Thème 1 <u>L'ACTEUR INTERVIEWE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours / trajectoire personnelle - Activité(s) - Lien au territoire (pratiques de l'espace, pratiques sociales) - Structure - Objectifs et enjeux dans le travail / de la structure <p>Thème 2 <u>LA ZONE D'ETUDE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités structurantes - Atouts et contraintes du territoire - Stratégie et enjeux de développement <p>Thème 3 <u>L'ESPACE PASTORAL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Description physique - Sa pratique individuelle de l'espace pastoral - Acteurs / usages en présence - Relations entre les acteurs / usages - Les modalités de gouvernance (pastorales, autres) - La propriété, - Le ou les enjeu(x) dominant(s) (environnementaux, touristiques, paysagers, etc.) <p>Thème 4 <u>LE PASTORALISME</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Systèmes d'exploitation - Types d'éleveurs - Types de pratiques pastorales (écobuage, gardiennage, fêtes, etc.) - Avis personnel sur les pratiques - Impacts du pastoralisme (sur lui, sur le territoire) - Poids local du pastoralisme (vis-à-vis des autres activités, dans le processus décisionnel) - Evolution du pastoralisme - Type de « modèle pastoral » à privilégier <p>Thème 5 <u>LA PRISE EN COMPTE DES EFFETS DU PASTORALISME</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiatives locales de prise en compte du pastoralisme / du multi-usage des espaces pastoraux - Politiques publiques de soutien de l'activité - Evolution de la reconnaissance locale et de la prise en compte du pastoralisme - Avis sur les actions menées en faveur du pastoralisme - Pistes d'amélioration possibles <p>Thème 6 <u>LA SEANCE DE TRAVAIL EN GROUPE SUR LA QUESTION DES EFFETS DU PASTORALISME</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition à participer - Expérience(s) en la matière - Attentes et craintes vis-à-vis du travail 	<p>Thème TRANSVERSAL – LE TEMPS</p> <p>L'évolution dans le temps (de l'espace, du pastoralisme, la prise en compte de ses effets)</p>
---	--

Tableau 1 : Le tableau d'analyse thématique.

TERRAIN					
Date et lieu					
Remarques					
RUBRIQUE	THEMES/SOUS-THEMES		Verbatim	Analyse	
LA PERSONNE ENQUETEE	Parcours personnel				
	Profession/structure				
	Description de l'activité et objectifs				
	Pratiques de l'espace pastoral				
	Disposition à participer à une séance de travail en groupe (avis sur la question)				
LE TERRITOIRE	Milieu physique et environnement				
	Economie locale				
	Enjeux de développement				
	Formes d'élevage (en présence/souhaitées)				
L'ESPACE PASTORAL	Description des estives				
	Foncier et formes d'appropriation				
	Place des acteurs et activités (gestionnaires et usagers de l'espace)				
LES RELATIONS IMPLIQUANT LA PRODUCTION D'EFFETS + ou - PAR LE PASTORALISME	Nature				
	Acteurs ou groupes d'acteurs impliqués				
	Caractérisation	Localisation			
		Lien avec une ou plusieurs pratiques pastorale en particulier			
		Evolution et situation dans le temps			
		Importance accordée à l'effet (pour la personne, sur le territoire)			
	Modalités de prise en compte (existantes ou à mettre en œuvre)	A l'échelle locale			
Aux niveaux supra (échelles départementales, régionales, nationales, européennes)					
INITIATIVES LOCALES DE PRISE EN COMPTE DES EFFETS DU PASTORALISME	Description	Acteurs/Institutions concernées			
		Objectifs généraux du travail			
		Temps de mise en place			
		Financements			
		Statut du pastoralisme et de ses représentants			
	Son jugement	Evolutions constatées (dans ses pratiques de l'espace, dans les relations entre acteurs)			
		Caractère innovant de l'initiative			
		Critiques et limites du travail			
		Pistes d'amélioration			

2. Le carnet de bord et la retranscription des « routines d'animation »

Les deux figures suivantes représentent des extraits de notre carnet de bord. Il s'agit d'exemples de « routines d'animation » des agents de développement pastoral du GIP-CRPGE. La figure 2 montre l'itinéraire méthodologique adopté pour l'animation des Commissions locales d'écobuage⁴ (CLE). Les CLE ont pour mission principale l'étude des déclarations d'écobuage. Elles se réunissent chaque année avant le début de la saison (avant le 1^{er} novembre) pour donner un avis sur chaque déclaration en tenant compte des difficultés techniques et des enjeux de chacun. Elles reposent sur la responsabilisation des pratiquants et sur la concertation des différents acteurs locaux autour de la pratique du brûlage pastoral (GIP-CRPGE, 2013b).

Figure 2 : Extrait du carnet de bord - les « routines d'animation » des agents de développement pastoral - les Commissions locales d'écobuage.

Méthodologie des Commissions locales d'écobuage (Annie et Didier, Septembre 2011/Février 2014)

Réunion 1 Présentation des objectifs et de la méthodologie	Réunion 2 Travail sur les cartes échanges	Réunion 3 Production d'une synthèse collective	Réunion 4 Validation
<p>Présentation et premiers échanges</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appropriation des cartes • Appropriation de la méthodologie <p>Travail d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rassemblement des acteurs concernés par les travaux d'écobuage (éleveurs, pompiers, ONF, élus, propriétaires, etc.) ➤ Mise en circulation des cartes dans les locaux de la mairie ou de la collectivité locale concernée <p><u>Remarque</u> Si le travail est à l'échelle communale, il faut rassembler tous les acteurs, si c'est à l'échelle du canton, les acteurs sont rassemblés par groupes d'intérêt (par zone ou par catégorie d'usage).</p>	<p>Travail sur les cartes</p> <p>Les participants renseignent les cartes selon les contraintes et les enjeux qui les concernent sur les zones écobuées potentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité • Faune cynégétique • Moyens humains • Dates particulières, etc. <p>Un code couleur spécifique est utilisé (vert, orange, rouge) selon la nature de l'enjeu.</p> <p>Travail d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recueil de l'avis des participants ➤ Compilation des premières données ➤ Mise en circulation des cartes 	<p>Production d'une synthèse collective des échanges</p> <p>Travail d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recueil des nouveaux commentaires et des informations supplémentaires ➤ Participation : les acteurs réalisent des annotations sur les cartes collectives ➤ Compilation des données et production d'une « carte synthèse » 	<p>Synthèse des cartes</p> <p>Travail de validation collective</p> <p>Travail d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recherche du consensus sur les travaux à effectuer, la date, les zones concernées, les moyens humains, les enjeux à respecter et les conditions de réalisation. <p>La décision finale revient à la puissance publique (préfecture et mairie)</p>

⁴ Le GIP-CRPGE définit l'écobuage comme « une technique d'entretien des espaces pastoraux par le feu courant et qui a pour objectif principal le maintien d'une ressource fourragère de la meilleure qualité possible par l'élimination des ligneux et des refus de pâturage » (GIP-CRPGE, 2013b).

La figure 3 développe quant à elle l’itinéraire méthodologique adopté par les animatrices pastorales lors de l’élaboration des diagnostics pastoraux, de la commande à la restitution du travail. Le diagnostic pastoral permet au commanditaire (collectivité locale, Groupement pastoral ou autre) de dresser un état des lieux de l’activité pastorale locale, de mettre en avant les atouts et les handicaps du territoire et de disposer de préconisations de gestion qui lui permettront, à titre d’exemple :

- de mieux utiliser la ressource fourragère disponible (par l’accueil d’éleveurs extérieurs, la mise en place d’un gardiennage des troupeaux ou la réorganisation des circuits de pâturage par exemple),
- d’accompagner un projet de développement pastoral (construction d’une cabane fromagère, réalisation d’équipements pastoraux, etc.),
- ou encore de limiter les conflits d’usage entre éleveurs transhumants (en lien avec les limites des quartiers d’estive par exemple).

Figure 3 : Extrait du carnet de bord - les « routines d’animation » des agents de développement pastoral - la réalisation des diagnostics pastoraux.

Méthodologie du Diagnostic pastoral

(Annie, Février 2013)

PHASE 1 <i>Fin hiver début printemps</i>	PHASE 2 <i>Eté</i>	PHASE 3 <i>Automne</i>	PHASE 4 <i>Hiver</i>
<p><u>Prise de commande</u> Par l’institution commanditaire (commune, commission syndicales, etc.)</p> <p><u>Travail d’animation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation d’une rencontre entre le commanditaire, le gestionnaire d’estive, les représentants d’autres institutions (par exemple le Parc national des Pyrénées) si nécessaire et le GIP-CRPG (animatrice en charge du diagnostic pastoral) ➤ Définition des attentes précises : zone de travail et enjeux. 	<p><u>Travail de terrain</u> Premier niveau d’expertise et de diagnostic sur site</p> <p><u>Travail d’animation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sorties régulières sur la zone d’estive concernée et réalisation de relevés et d’un travail cartographique sur: <ul style="list-style-type: none"> • la végétation • les équipements pastoraux • la position des troupeaux et les quartiers divers identifiés, etc. ➤ Organisation de sorties de terrain en compagnie des éleveurs (travail sur l’utilisation et l’état pastoral de certaines zones, etc.) 	<p><u>Travail d’enquête</u> Conduite d’entretiens auprès d’un groupe d’éleveurs utilisateurs et gestionnaires des estives diagnostiquées, auprès du gardien (dans le cas d’estives gardées) et d’autres acteurs ressources si nécessaire (agents du Parc national, animateur Natura 2000, etc.)</p> <p><u>Travail d’animation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduite d’entretiens et analyse des données recueillies ➤ Confrontation entre les résultats obtenus sur le terrain et les résultats des enquêtes en vue de la réalisation de la restitution finale aux commanditaires 	<p><u>Rédaction et restitution</u> Rédaction du rapport et restitution au commanditaire</p> <p><u>Travail d’animation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etat des lieux ➤ Elaboration de scénarios d’évolution possibles basés sur des préconisations d’améliorations techniques : <ul style="list-style-type: none"> • Modes et périodes d’utilisation de l’espace • Gardiennage • Equipements • Structuration et accueil des éleveurs, etc. <p><i>L’animatrice a un rôle d’expertise</i></p> <p><i>Le choix d’application des préconisations du diagnostic final revient au commanditaire et/ou au décisionnaire public</i></p>

3. L'observation des événements publics

Figure 4 : Le guide d'observation des événements publics utilisé (adapté de BEAUD et WEBER, 1997).

Guide d'observation d'événements publics utilisé (adapté de BEAUD et WEBER, 1997)

ETAPE 1. L'identification des conditions de présence aux événements

En ce qui concerne la participation à ces événements il y a deux cas de figure :

- Faire partie naturellement du public concerné, à ce moment-là on occupe la place de « spectateur-participant autorisé » ;
- Négocier ou justifier sa présence.

Il est important de préciser les conditions de son passage.

N.B. : Dans le cadre de notre travail et de notre statut de salariée-doctorante en convention CIFRE, nous avons été menée à assister et à participer à toute une série de réunions et d'événements. Le fait d'appartenir à la structure du GIP-CPRGE fut à la fois un atout et la garantie d'un accès et d'une certaine légitimité, néanmoins, cette appartenance n'est pas neutre et rend le statut du chercheur-acteur ambivalent et marqué par les rapports institutionnels antérieurs entretenus par la structure avec les autres acteurs en présence. Nous avons donc été placée sous la protection et sous l'autorité d'un membre autorisé à participer et nous avons utilisé les outils de la recherche en sciences sociales afin de prendre de la distance par rapport au point de vue associé à notre statut.

ETAPE 2. Le travail PREALABLE à l'événement

Avant de se rendre à l'événement observé, il convient de noter :

- La manière dont on a eu connaissance de l'événement
- La personne ou l'institution qui nous en a informé ?
- Les destinataires prévus ?
- Le caractère confidentiel ou public de l'annonce ?
- La manière dont les organisateurs apparaissent : s'engagent-ils eux-mêmes ou engagent-ils leur institution ?
- La date et l'heure, si l'on y va accompagnée, seule ou a plusieurs et si c'est le cas, avec qui.

ETAPE 3. Le travail d'observation AU COURS de l'événement

La prise de notes

- Si la situation permet la prise de notes, le critère à respecter est de pouvoir donner ses notes au voisin.

Les programmes et documents écrits

- Tout récupérer (programme, textes, plans de table, objets...).
- Savoir et noter si tout le monde est destinataire des objets ou si l'on a eu à les demander.

Le travail de mémorisation

- La mémorisation se fait sur un temps court, un jour ou deux. Il faut donc noter le plus rapidement possible tout ce que l'on a remarqué.
- Mettre en place une liste de questions standardisées pour la mémorisation.
- Noter plus tard ses propres sentiments au sujet de l'événement.
- Réaliser un repérage spatio-temporel :
 - Observer les lieux, arriver en avance,
 - Prendre une bonne place d'observation si le placement est libre,
 - Si des places sont attribuées, identifier la personne qui nous place,
 - Mémoriser les lieux pour faire un schéma, réfléchir aux mots permettant de nommer les places (noms de lieux, noms des participants...),
 - Compter le nombre de personnes.
- Faire un schéma traduisant les relations spatiales, les positions des participants, la description des objets.
- Noter les mots utilisés par les participants, dans quel contexte, pour désigner qui ou quoi ?

ETAPE 4. Le travail de retranscription de l'observation APRES l'événement

Déroulement général et remarques personnelles

- Ouvrir son cahier de notes et étaler devant soi tous les éléments récupérés au cours de l'événement observé.
- Noter tout ce dont on se souvient, toutes les remarques :
 - Le déroulement chronologique de l'événement :
 - Le schéma des lieux et des positions des participants,
 - Ce qui a été fait, entendu,
 - Ses remarques, ses états d'âme, ce qui a choqué ou plu,
 - L'analyse provisoire (ébauche).
- Légender les « aides mémoire » (qui les a donné, quel était leur rôle).

Analyse des interactions

- Décrire les interactions entre participants. S'agit-il d'interactions personnelles ou anonymes ? Sont-elles en rapport avec le thème de l'événement ou l'ordre du jour de la réunion ? Marquent-elles un rapport de subordination, un conflit, un positionnement quelconque ?
- Observer la scène, son cadre, les autres participants et leur attitude.
- Si l'on est soi-même partie prenante, comprendre à quel titre on est admis à participer ou à observer. Il y aura forcément une perte de liberté de manœuvre et une difficulté à changer de rôle et donc de point de vue. Il faut donc :
 - Noter le déroulement chronologique de l'événement,
 - Retenir les mots, les formules et les interprétations des participants,
 - Nommer et repérer les points de vue que l'on n'a pas pu prendre,
 - Compléter son observation par des entretiens ou des questions (après l'événement, par exemple auprès des membres de l'équipe qui y ont participé),
 - Admettre que l'observation sera incomplète dans la tension entre l'engagement et la distanciation.

Le texte qui suit comporte un exemple d'observation de réunion réalisée à l'aide du guide d'observation précédent.

CONFERENCE : RESTITUTION DE L'ETUDE STRATEGIQUE DE L'ACAP

Date : 16 Novembre 2011

LIEU : Salle de conférences INRA Toulouse Auzeville

Organisateur : Association des chambres d'agriculture des Pyrénées

ETAPE 1. AVANT l'évènement

Contexte :

Cette conférence est réalisée au terme de l'étude stratégique de l'ACAP : « *Pastoralisme, agriculture et territoires de montagne, vers une stratégie pyrénéenne partagée* ». Cette étude a été l'objet de vifs débats entre [REDACTED]. L'étude semble considérer l'élevage de montagne dans sa globalité en adoptant un point de vue essentiellement agro-économique (basé sur l'exploitation agricole) qui met un peu à la marge tout l'aspect territorial du pastoralisme qui devrait être considéré de manière dissociée et sous ses dimensions économiques mais aussi environnementales voire patrimoniales [REDACTED].

Cette étude revêt une importance stratégique particulière dans la mesure où les préconisations qui en ressortiront seront données à lire à un niveau national et participeront à fomentier la traduction des textes européens de la réforme par les politiques nationales. Elle représente donc un réel enjeu pour le pastoralisme pyrénéen et pour le CRPGE qui n'a pas joué la politique de la chaise vide malgré ses réticences vis-à-vis de l'étude.

Cet évènement fait donc suite au séminaire organisé à Bagnères de Luchon par l'ACAP le 28 juin 2011. Le but de ce séminaire était de réaliser une première phase de restitution des résultats de l'étude stratégique (à l'issue de l'ensemble des réunions territoriales organisées sur une dizaine de territoires répartis sur les Pyrénées), mais également de prendre en compte les retours des participants au séminaire sur cette étude, voire de faire émerger de nouveaux axes de développement stratégique pour l'agriculture de montagne par le biais d'ateliers thématiques et de séances plénières.

Notre évènement couronne ce travail et présente les résultats finaux de l'étude stratégique.

Conditions de participation à l'évènement et premières observations :

Ma directrice de thèse me conseille vivement de m'y rendre, ce qui arrange DB qui ne peut pas y représenter le GIP-CRPGE à cette occasion.

A l'arrivée, un CD ainsi qu'un petit document me sont remis.

Les participants sont attendus à 14h, mais la réunion débute de manière effective à 14h50 environ, ce qui me laisse le temps de lire le document distribué et d'observer l'arrivée au compte-goutte des participants.

Les participants sont moins nombreux qu'au séminaire de Luchon, entre 50 et 60. On a principalement des représentants de la profession agricole, CDA, Syndicats, cellules pastorales, ACAP, DDT. (Corinne parle de « messe syndicale », les représentants de la FNSEA sont nombreux).

Organisation de la salle :

La salle est organisée de façon très conventionnelle : un estrade où s'expriment les organisateurs, financeurs, représentants syndicaux et chargés de mission responsables de l'étude. Les participants (ou plutôt l'auditoire) sont placés aléatoirement dans la salle, par affinités professionnelles.

Concernant le document distribué :

Celui-ci a visiblement pour but de proposer les enrichissements apportés par le séminaire de Luchon ainsi que par la consultation internet. Il n'y pas de grande nouveauté vis-à-vis de la note de synthèse rendue à l'occasion de la rencontre luchonnaise. Les axes restent similaires mais un 5^{ème} axe, transversal, relatif à l'innovation vient compléter le tout « Innover, transférer et former ». Cet axe n'est pas réellement développer dans l'encadré correspondant.

Concernant les enrichissements du séminaire luchonnais et plus particulièrement les enrichissements relatifs à la « gestion équilibrée des territoires et des ressources », le séminaire a visiblement été l'occasion de la réaffirmation de certains points qui me paraissent importants même si ils ne sont pas nouveaux :

- l'importance et la spécificité issues de la gestion collective des estives dans les Pyrénées.
- *« Le glissement politique vers la rémunération de la production de biens publics est perçu comme positif pour le pastoralisme, qui apparaît aux yeux des participants comme un réel atout de la montagne, alors que la notion de compensation de handicap apparaît plus négative ».*
- on observe aussi la mise en évidence à plusieurs reprises du patrimoine rural et culturel montagnard, mais aussi de l'activité d'élevage, ainsi que de la dimension socioculturelle des territoires montagnard.

Ces divers éléments qui apparaissent dans l'axe relatif au territoire et aux ressources (qui est finalement l'axe du pastoralisme, des territoires en gestion collective, des estives) me font fortement penser à la loi montagne et aux discussions qui l'entourent. Celle-ci, à forte portée symbolique, a mené de par les discussions à son sujet, les acteurs et élus montagnards à appréhender leur territoire comme identitaire, spécifique et à privilégier la vision au travers des externalités, de la production de biens publics, plutôt que du handicap. On retrouve les discussions concernant la loi montagne dans ce document. Je m'interroge sur la portée de l'axe 3. Serait-il tout comme a pu l'être la loi montagne, un axe à portée purement symbolique, mettant en avant des notions identitaires, de spécificité, de patrimoine culturel mais sans application en termes de développement, sans portée opératoire ?

Le développement de l'axe rassure sur ce point. La volonté de conservation des aides relatives aux espaces pastoraux est réaffirmée. Dans cet axe, l'ACAP met en évidence une liste de biens publics issus des activités agricoles et pastorales :

Cette liste est rangée en trois parties distinguant 3 catégories de biens publics principales liées aux « activités agricoles et pastorales » :

- **La lutte contre les risques naturels**
- **Le maintien d'une identité territoriale**
- **Le maintien de la biodiversité et d'espaces ouverts, la valorisation de la ressource semi-naturelle reconnue d'intérêt environnemental.**

On retrouve les catégories d'externalités que j'ai mises en évidence pour réaliser la phase exploratoire auprès des cellules du massif.

Dans cette étude, afin de désigner ce qui est pris en compte on emploie les expressions suivantes : « agriculture et pastoralisme », « agro-pastoralisme », « activités agricoles et pastorales », « agriculture et pastoralisme pyrénéens », « exploitations agricoles montagnardes ». Le pastoralisme est distingué de l'agriculture de montagne sur certains points, notamment pour ce qui est de la gestion de l'espace et des ressources (axe 3), mais l'agriculture de montagne et le pastoralisme sont toujours mis côte à côte, l'idée est donc de distinguer le pastoralisme tout en renforçant son appartenance à un système agricole plus global. On a le même type d'utilisation des termes que ce que l'on retrouve au niveau de la loi sur développement des territoires ruraux de 2005, le pastoralisme est distingué, mais on emploie les deux notions et la spécificité du pastoralisme apparaît surtout dans ce qui a trait au territoire et aux ressources (ici les « biens publics »).

Pour ce qui est des axes 1 et 2, concernant les aspects productifs et la valorisation des produits, le pastoralisme n'apparaît plus en tant qu'activité distincte. On parle « d'exploitation agricole de montagne », de marchés, « d'élevage pyrénéen », de filières, de systèmes agricoles.

La « profession agricole » a la main mise sur cette étude (nous apprendrons plus tard que [REDACTED], premier défenseur de « l'utilité publique agricole », des gestionnaires d'estive, a été mis à l'écart du comité de suivi par [REDACTED]. [REDACTED] veut mobiliser l'étude stratégique pour en faire le fer de lance de la stratégie régionale midi-pyrénéenne, ce qui inquiète beaucoup [REDACTED]. On remarque une volonté de réorienter les aides vers les exploitations agricoles, vers les produits, la gestion collective de l'espace et les biens publics agricoles étant relégués dans l'axe 3.

ETAPE 2. PENDANT l'évènement, contenu et remarques

I. PREAMBULE (Remerciements + intervention représentante ministère)

██████████ (Président de l'ACAP)

Les objectifs de l'étude :

- Pour la PAC,
- Pour valoriser une approche politique pyrénéenne,
- Pour une approche intersectorielle.

Définir une politique à mettre en œuvre transversalement sur le territoire.

Il revient sur la spécificité pyrénéenne, sur l'identité pyrénéenne « les points communs qui nous réunissent » et sur l'importance de préparer le développement à venir.

Une partie Remerciements de rigueur suit.

██████████ (Conseillère technique chargée des filières animales de Bruno Le Maire)

Montagne =

- Qualité des produits,
- Beauté des paysages,
- Authenticité de ses valeurs.

Montagne = diversité.

La France devra valoriser ses atouts : compétitivité, attractivité, attractivité touristique montagnarde.

Elle revient sur l'importance de la multifonctionnalité de la montagne.

On compte 800 000 Ha de surface agricole : la moitié en fond de vallée et exploitations, la moitié en gestion collective.

Souplesse et adaptation des politiques publiques à la montagne.

FILM

Visionnage d'un film.

II. RETOUR SUR L'ETUDE, RESTITUTION

1. ██████████ (chargée de mission ACAP)

Origine de l'étude, comité de suivi PSEM 2009.

Retour sur le déroulement du séminaire luchonnais : reconnaissance du rôle de l'agropastoralisme et de la pertinence de l'échelle du massif. (Toujours ce mot « agropastoralisme » !).

Beaucoup de chiffres sont présentés, les données du recensement agricole 2010 ont été dépouillées.

En voici quelques-unes :

- 60% des exploitations pyrénéennes sont des exploitations d'herbivores.
- 29% dont pastorales.

On observe une baisse du nombre d'exploitations :

- -12% d'exploitations pastorales
- -26% d'exploitations autres

Il semble que les exploitations pastorales possèdent un « pouvoir tampon ».

En ce qui concerne les effectifs animaux :

On observe une diminution des effectifs sur toutes les espèces sauf pour les ovins viandes notamment en Ariège et en Hautes-Pyrénées.

Sur l'emploi :

- 8,6% des actifs Midi-Pyrénées sont agricoles (sans compter les doubles actifs).
- 1 milliard d'€ PBS pour les exploitations d'herbivores, 800 millions pour le pastoralisme.
- 267 millions d'€ de chiffre d'affaire pour les filières pyrénéennes :
 - o 120 pour la filière lait de brebis

- 35 pour la filière lait de vache
- 86 pour la filière viande bovine
- 25 pour la filière viande ovine

Sur les espaces multifonctionnels, la gestion collective assied l'ancrage territorial ?

Constats :

Inversement des tendances sur le massif :

- La diminution du nombre d'exploitations se poursuit.
- Les effectifs animaux baissent mais les surfaces moyennes des exploitations se maintiennent : extensification des pratiques ?
- On observe des fluctuations moins amples sur les exploitations pastorales.

2. [REDACTED] (chargé de mission ACAP)

Revient sur l'axe 4 « Gouvernance », sur les politiques publiques.

- Subsidiarité,
- Programmation multi-échelle.

L'objectif de cette étude est de défendre les orientations pyrénéennes dans différents cadres politiques existants, et en mutation au cours des années 2013-2014 :

- Les législatives européennes.
- La programmation de la France dans la réforme de la PAC et de la politique de cohésion européenne.
- La révision du schéma de massif et sa traduction en convention de massif.
- Les enjeux politiques identifiés :
- Les critères d'éligibilité au premier pilier.
- Les critères d'éligibilité, les enveloppes, les taux d'intervention, les plafonds pour le deuxième pilier.
- Les enveloppes et de faibles coûts de transaction pour les approches coordonnées de type PSEM et LEADER.
- Enjeux pyrénéen de prise en compte des espaces montagnards (estives, parcours, zones intermédiaires)
- Renforcer la compensation de handicap naturel.
- Agri-environnement : reconnaître les pratiques d'élevage montagnard comme favorables à l'environnement.
- Conforter les modes de gestion collectifs de l'espace (particularité pyrénéenne).
- Modalités de mise en œuvre adaptées, souples et simples.
- Cohérence des échelles de définitions des politiques et des actions.
- Financements.

Leviers du massif (politique de massif et PSEM) :

- **Le pastoralisme collectif (important),**
- Les filières.

Il n'existe aucun outil favorisant les synergies économiques intersectorielles. Question des enveloppes ?

Sur les modalités de mise en œuvre de la gouvernance :

- Base d'action : (inframassif) UP, vallée, canton, filière.
- Massif : orientation stratégiques communes.

III. REACTIONS

4 intervenants :

(De gauche à droite)

- [REDACTED] (Président CDA Région MP)
- [REDACTED] (Président ACAP)
- [REDACTED] (Préfet coordonnateur de massif, préfet de région MP)
- [REDACTED] (Représentante du ministère)

1. Président FDSEA 09, Président d'un GP

- La population agricole baisse.
- On a un ensauvagement du milieu montagnard à reprendre par l'agriculture. Pour cela, il faut donner des moyens.
- Il est impossible de cumuler la PHAE avec les aides au débroussaillage, ce n'est pas normal.

2. Président de la CDA 65

- Le pastoralisme est d'utilité publique, il produit des aménités gratuitement.
- La montagne n'est pas un sanctuaire, mais un territoire de vie, économique.
- Importance de l'intersectoriel et des synergies.
- Les espaces collectifs ne doivent pas être traités à part des exploitations. Question des DPU collectifs à renforcer.
- Il faut mobiliser le FEDER aussi pour la montagne.

3. Intervenante CDA Aquitaine

- Economie de production du massif pyrénéen : Filières de production.
- Le résidentiel est lié à l'économie de production.
- Réforme de la politique territoriale pour mieux prendre en compte la gestion collective de l'espace pyrénéen.
- Importance d'équilibrage des politiques entre collectivités territoriales et politiques européennes.

4. Président de l'ACAP

- Déploire l'absence des élus des conseils régionaux. Cela pose question pour l'écriture du schéma de massif.

5. Représentante ministère

- Recours à de nombreux chiffres concernant les aides de l'Etat.
- Répétition du mot « compétitivité ».
- PAC : Maintien du budget grâce au ministre, renouvellement de l'ICHN, possibilité de créer au sein du second pilier un sous-programme thématique montagne ?

6. ██████████

- Travail sur le schéma de massif relancé.
- Se réapproprier cette étude.

ETAPE 3. APRES l'évènement

Il n'y a pas de débat, l'idée est de confirmer l'étude. Les axes structurant la stratégie pyrénéenne n'ont de toutes manières jamais réellement été remis en cause.

██████████ aurait plutôt vu, un axe 1 dédié aux éleveurs, un axe 2 sur la gestion de l'espace et les territoires, un axe 3 sur la rémunération des biens publics et services environnementaux. Cela aurait selon lui mieux répondu aux enjeux émergents mais la profession agricole est trop présente dans cette étude.

Seul ██████████ fait référence au pastoralisme et la production d'aménités non rémunérées, c'est son fer de lance semble-t-il.

II. FICHES SYNTHETIQUES DES METHODOLOGIES DE TRAVAIL COLLECTIF MOBILISEES PAR LES SCIENCES SOCIALES

Afin de construire une méthodologie de travail transférable aux agents de développement, nous avons élaboré - à l'aide des outils de l'observation participante présentés précédemment - un premier cahier des charges. Notre méthodologie de travail devait ainsi permettre d'identifier, de caractériser et d'améliorer la prise en compte locale des effets multiples du pastoralisme tout en limitant le temps d'animation sur le terrain. Elle devait par ailleurs faire appel à des outils et à des supports de travail aisément réutilisables, voire couramment utilisés dans les « routines d'animation » des agents sur le terrain (utilisation du diaporama, conduite de séries courtes d'entretiens semi-directifs, conduite de réunions de travail en petits groupes, utilisation de l'outil cartographique, etc.).

Nous avons confronté ce cahier des charges préalable aux méthodologies de travail en groupe produites et mobilisées par les sciences sociales afin de construire et d'expérimenter sur le terrain, avec les contraintes imposées par la « *commande* », notre propre méthodologie de travail.

Les sept fiches méthodologiques qui suivent donnent un aperçu synthétique des méthodologies des sciences sociales auxquelles nous nous sommes référée afin de construire notre propre démarche de travail.

Fiche méthodologique 1

Le Zonage à dire d'acteurs ou ZADA

D'après AIT-ALHAYANE (2010), CARON et CHEYLAN (2005) et CLOUET (2000)

1. Définition et principes majeurs

Le ZADA aide à la construction de projets associant savoirs académiques et savoirs populaires.

Il permet de capter les représentations que les acteurs se font de leur espace à l'aide d'outils cartographiques (cartographie « non directive », représentations graphiques). Cette méthodologie fait appel à l'information géographique.

Le ZADA permet la prise en compte de la volonté locale par le biais d'un découpage du territoire en zones à enjeux pour l'intervention.

2. Cadre habituel d'utilisation

Le ZADA est utilisé dans le cadre de projets d'aménagement du territoire.

Il permet la planification du développement sur des espaces de tailles variées (souvent sur de grands espaces).

Il est également utilisé pour cartographier les ressources naturelles.

3. Statut du ou des chercheurs

Il n'y a pas de précision concernant le nombre de chercheurs impliqués dans ce genre de méthodologie de recherche.

Le rôle du chercheur va être de mettre en perspective et d'objectiver les « dires d'acteurs » à l'aide de ses résultats cartographiques ou graphiques obtenus à la suite d'entretiens individuels ou de réunions de groupes.

Le chercheur va valoriser les solutions de développement les plus adaptées en fonction des résultats obtenus.

4. Public visé / participants

Les locaux (agriculteurs, habitants, etc.).

Les acteurs impliqués ou concernés par le projet d'aménagement en question.

5. Statut des participants / contrat moral et compétences requises

Les participants sont des sources d'information.

Ils doivent être capables de se repérer dans l'espace, de lire une carte et/ou de pouvoir représenter cet espace.

Une concertation est organisée dans certaines démarches de ZADA afin d'aboutir à un consensus sur les résultats obtenus.

6. Nombre de participants / forme d'enquête

Le nombre de participants n'est pas spécifié.

Le ZADA peut s'effectuer au travers de compilation d'entretiens individuels ou de travaux de groupe.

7. Durée de mise en œuvre / temps de présence nécessaire sur le terrain

Le temps de présence sur le terrain n'est pas spécifié.

Dans certaines formes d'application de la méthodologie plusieurs phases de travail sur le terrain sont nécessaires.

8. Déroulement (exemple)

Dans le cadre de la méthodologie de ZADA proposée par CLOUET (2000) le travail se déroule en plusieurs étapes :

- une phase de diagnostic concerté comprenant la définition des unités de développement via le ZADA puis une restitution des résultats et un « feedback »,
- une phase de planification des actions (définition des orientations, etc.),
- une phase de réalisation, de suivi et d'évaluation périodique des actions menées.

9. Productions à l'issue du travail / attentes

Le ZADA permet la production d'une cartographie collective.

Il permet de définir des projets locaux, d'optimiser ou de comprendre l'utilisation des ressources et il peut constituer une aide à la décision concernant la planification territoriale.

Il apporte une organisation des connaissances des acteurs.

10. Avantages et limites de la méthodologie

Les outils associés à cette méthodologie (cartes, images satellite, cartographies mentales, etc.) constituent des instruments de dialogue.

Néanmoins, la recherche du diagnostic partagé n'est pas au centre de notre démarche comme elle peut l'être dans certaines applications du ZADA. Il ne s'agit pas pour nous de se poser en « prescripteur » ni d'arriver à tout prix au « consensus » autour d'actions à mener autour des effets du pastoralisme mais bien d'obtenir les différentes visions de cette problématique et de créer les conditions de négociation et de coopération entre protagonistes tout en sachant que la coopération n'est pas forcément possible ou souhaitable pour les acteurs eux-mêmes.

Fiche méthodologique 2

Le Rapid rural appraisal ou RRA

D'après CHAMBERS (1994a et 1994b), FALL et LERICOLLAIS (1992) et RICHARDS (1995)

1. Définition et principes majeurs

Il s'agit d'une méthodologie d'investigation qualitative en milieu rural pour le développement qui implique la mobilisation des savoirs et des discours des populations locales. Le RRA s'intéresse à la gestion de problèmes immédiats et de dynamiques actuelles.

2. Cadre habituel d'utilisation

Le RRA est habituellement utilisé par les agences de développement, plus particulièrement dans les pays du Sud.

Il existe différents types de RRA :

- le RRA exploratoire (utilisé en amont d'une recherche plus poussée),
- le RRA thématique,
- le RRA de contrôle (utilisé dans l'évaluation de certaines actions de développement par exemple),
- le RRA participatif ou PRA (Participative rural appraisal) dans le cadre duquel les populations locales sont associées à toutes les étapes de la recherche.

3. Statut du ou des chercheurs

Les chercheurs travaillent en équipe pluridisciplinaire et en interaction avec les acteurs du terrain. Leur rôle est de saisir les informations rapidement et de révéler les dynamiques de changement à l'œuvre.

4. Public visé / participants

Ce sont les populations locales qui sont au centre du travail.

5. Statut des participants / contrat moral et compétences requises

Le travail est basé sur une interaction permanente avec les populations locales selon des formes variées.

Ces méthodologies comprennent des étapes de restitution et de validation par les participants.

6. Nombre de participants / formes d'enquête

Le nombre de participants n'est pas spécifié et les formes d'enquête sont variées. Le RRA peut en effet mobiliser toute une batterie d'outils : entretiens semi-directifs, jeux analytiques, focus group, observation directe, portraits, recollection de données

secondaires (documentation locale, imagerie, photographies satellite, documents administratifs, etc.).

7. Durée de mise en œuvre / temps de présence nécessaire sur le terrain

L'un des caractères principaux du RRA est sa durée limitée contrairement aux immersions longues des recherches anthropologiques « conventionnelles ».

8. Déroulement (exemple)

Il ne semble pas y avoir de déroulement type, simplement quelques « grands principes » communs (CHAMBERS, 1994) :

- le principe de triangulation (croisement des données, des résultats, des méthodes, des disciplines, des investigateurs, etc.),
- le renversement de l'apprentissage (le chercheur se met en position d'apprendre des acteurs locaux),
- l'apprentissage rapide et progressif par le croisement des données, la répétition,
- la position d'écoute et d'empathie du chercheur,
- l'optimisation des échanges,
- la quête de diversité des sources.

9. Productions à l'issue du travail / attentes

Une restitution des résultats et l'élaboration d'un plan d'action afin de résoudre un problème localisé.

10. Avantages et limites de la méthodologie

Le RRA, sous ses formes diverses, présente un certain nombre de limites :

- le temps court d'immersion ne permet ni la représentativité des personnes enquêtées ni la généralisation des résultats obtenus qui possèdent ainsi un caractère localisé.
- certains soulèvent la bureaucratisation des RRA et le manque d'écoute des plus pauvres ou des plus effacés dans le cadre de processus ne laissant que peu de temps sur le terrain afin de répondre aux « calendriers serrés » des agences de développement (RICHARDS, 1995).

Néanmoins, et bien que le travail en équipe pluridisciplinaire de chercheurs ne soit pas envisageable dans le cadre d'une thèse, une méthode d'immersion rapide analogue peut, nous semble-t-il, de par son caractère ouvert et adaptable, s'intégrer à un travail de recherche-action, être re-mobilisable par les agents de développement et présenter un certain nombre d'avantages pour la recherche, à condition d'être couplée à une méthode de recherche plus approfondie et « conventionnelle » d'entretiens semi-directifs.

Fiche méthodologique 3

Le focus group

D'après HAMEL (2001), KAPLOWITZ (2001) et KHAN et al. (1991)

1. Définition et principes majeurs

Il s'agit d'une « discussion approfondie dans laquelle on associe un petit nombre de personnes issues de la population cible. La réunion est menée par un modérateur qui discute des sujet d'intérêt pour une étude particulière » (KHAN et al. 1991).

2. Cadre habituel d'utilisation

Le focus group est utilisé dans des cadres divers, en recherche action ou recherche fondamentale. Il existe différents types de focus group mobilisés dans différents contextes :

- les analyses de marché,
- les programmes de santé,
- l'intervention sociologique (constitution d'un collectif de lutte sociale),
- la production de connaissances sur un thème particulier en complément d'autres méthodologies de recherche.

3. Statut du ou des chercheurs

Le chercheur ou les chercheurs sont des modérateurs compétents qui guident les échanges selon les thèmes à aborder, les informations à recueillir, les problèmes à expliquer ou à résoudre. Les rôles sont généralement répartis au sein de l'équipe de travail avec : un modérateur (qui anime et régule les échanges entre les participants) et un ou plusieurs observateurs (qui observent la réunion, prennent des notes et démarrent le travail d'analyse).

Dans certaines formes de focus group, comme ceux de l'intervention sociale, les sociologues tentent de reconstituer un collectif de lutte sociale. Dans d'autres formes, comme l'analyse de marché, les participants sont choisis selon des critères d'homogénéité et ne se connaissent pas.

4. Public visé / participants

La nature des participants dépend de la nature du focus group, il peut s'agir d'acteurs locaux, de consommateurs d'un produit, de protagonistes d'un mouvement social, d'acteurs concernés par un problème particulier, etc.

5. Statut des participants / contrat moral et compétences requises

En général, les participants constituent des sources d'information et ne sont pas associés à l'analyse des données.

Dans certains cas, ils ne connaissent ni le commanditaire de l'enquête, ni ses objectifs et sont rétribués pour leur participation.

6. Nombre de participants / formes d'enquête

Le nombre de participants varie selon les auteurs : 4 à 7 selon KAPLOWITZ (2001), 6 à 12 selon HAMEL (2001) et 8 à 12 selon KHAN et *al.* (1991). L'enquête prend la forme d'un échange procédural dont les modalités sont définies par le ou les chercheurs, l'idée principale étant de favoriser l'expression libre de tous les participants (le tour de table est souvent utilisé).

7. Durée de mise en œuvre / temps de présence nécessaire sur le terrain

Dans la liste d'auteurs étudiés, seuls KHAN et *al.* (1991) nous renseignent sur la durée du focus group : entre 1 et 2 heures.

KAPLOWITZ (2001) mobilise cet outil de manière itérative (il réalise 12 focus group) en association avec la conduite d'entretiens individuels basés sur le même guide de discussion.

8. Déroulement (exemple)

Il ne semble pas y avoir de déroulement type. Néanmoins, les focus groups reposent sur la discussion libre et l'expression de l'ensemble des participants, permises par un caractère procédural qui se matérialise par un certain nombre de modes opératoires : l'élaboration et le suivi rigoureux d'un guide de discussion (constitué de questions ou de thèmes à aborder), la mise en place de tours de table et la régulation stricte des prises de parole, ou encore la mise en place de phases de travaux écrits des participants suivis de phases de restitution au groupe, etc.

9. Productions à l'issue du travail / attentes

Les attentes sont variées il peut s'agir de : la conversion d'un groupe en mouvement social, de l'évaluation et/ou de l'amélioration d'un produit pharmaceutique ou de consommation, de la résolution d'un problème particulier, de la collecte de données sur un sujet précis (sur les perceptions des services écosystémiques rendus par la mangrove par les populations locales dans le cas de KAPLOWITZ (2001)).

10. Avantages et limites de la méthodologie

Les limites de la méthode sont les suivantes :

- le fait que la représentativité du groupe est basée sur la représentation théorique que le chercheur se fait de son objet d'étude,
- les problèmes liés à la généralisation des résultats à une population plus large et donc le caractère localisé des résultats obtenus,
- le fait que dans la plupart des utilisations du focus group, les participants ont un statut de simples informateurs et ne sont ni associés aux différentes étapes de la recherche (aucune restitution ne leur est faite) ni au fait de la suite du travail,

- le fait que le groupe peut dans certains cas inhiber la parole plutôt que la faciliter,
- la question de l'influence du modérateur sur la tournure des discussions et sur les résultats obtenus.

Le focus group présente néanmoins un certain nombre d'avantages :

- son caractère procédural peut faciliter la discussion (dans les cas de conflits par exemple, le fait de donner la parole à chaque participant l'un après l'autre peut favoriser l'expression et l'écoute mutuelle),
- il peut permettre l'élaboration d'idées en groupe, l'observation des négociations entre acteurs autour d'un sujet et l'identification des rapports de force entre les participants par leur mise en relation directe plutôt que par les entretiens individuels,
- il peut mener le chercheur à reformuler sa façon de présenter les problèmes, les objectifs de sa recherche, en fournissant des résultats inattendus.

Selon certains auteurs, à l'image de KAPLOWITZ (2001), le focus group n'est cependant pas une méthodologie d'enquête suffisante pour aborder un problème de façon complète. Il convient selon lui de coupler le focus group à d'autres méthodes de recollection des données à l'image des entretiens semi-directifs individuels. La pluralité méthodologique nous semble également de mise afin d'obtenir des résultats scientifiquement valables.

Fiche méthodologique 4

La démarche patrimoniale ou « audit » patrimonial

D'après OLLAGNON (2006) et PUPIN, VIEL et COLIN (2008)

1. Définition et principes majeurs

Il s'agit d'une démarche qui émane d'un besoin issu de la société civile, des acteurs ou décisionnaires d'un territoire, qui souhaitent résoudre des problèmes liés à la gestion de la biodiversité, au rapport au vivant. Il peut également s'agir d'une démarche engagée par une équipe de chercheurs et à laquelle certains territoires participent sur la base du volontariat (cas des travaux de PUPIN, VIEL et COLIN, 2008). Elle consiste à mettre en place les moyens de construire et/ou de révéler les objectifs communs des acteurs concernés par le problème étudié par des étapes successives d'entretiens et de concertations menées par un « auditeur patrimonial ». L'issue des différentes étapes de travail est la rédaction d'une charte matérialisant un « projet partagé » co-élaboré par les acteurs.

2. Cadre habituel d'utilisation

Ce type de démarche est habituellement utilisé en réponse à une demande sociale, dans le but de mettre en évidence collectivement les conditions d'amélioration de la gestion locale de la biodiversité, du vivant en tant que « patrimoine local d'intérêt ».

3. Statut du ou des chercheurs

Le ou les chercheurs ont un statut « d'auditeurs patrimoniaux » ou encore de « tiers experts » chargés de conduire une audition et de valoriser les résultats des différentes étapes de travail composant « l'audit patrimonial ». Dans les travaux présentés par PUPIN, VIEL et COLIN (2008), « l'auditeur patrimonial » est accompagné d'un « superviseur » ou « consultant senior » (érudit local, personne ressource influente ou autre ?) dont l'objectif est de faciliter les relations entre l'auditeur et les acteurs du territoire en question.

4. Public visé / participants

Ce sont les acteurs divers concernés par la gestion du patrimoine d'intérêt qui participent à la démarche : agriculteurs, représentants des activités de loisir, élus, associations environnementales, etc. Ces acteurs peuvent représenter plusieurs échelles de gestion du patrimoine en question : acteurs représentants des institutions départementales ou régionales et acteurs locaux.

5. Statut des participants / contrat moral et compétences requises

Le travail est basé sur la réalisation d'entretiens approfondis et de groupes de travail réunissant une diversité d'acteurs. Les personnes auditionnées semblent avoir plus qu'un simple statut d'informateurs, ils participent également (plus particulièrement

dans le cadre des groupes de travail) aux échanges et à la co-construction d'un projet commun qui est révélé et traduit en charte par l'auditeur.

6. Nombre de participants / formes d'enquête

La démarche se réalise par la conduite d'entretiens approfondis et par la succession de groupes de travail. Dans les travaux de PUPIN, VIEL et COLIN (2008), ce sont 100 entretiens menés par territoire d'étude et 4 réunions de 10 à 15 personnes réunissant chacune des « familles d'acteurs » choisies sur la base de leur activité géographique (une « famille d'agriculteurs », une « famille d'élus », etc.). La mise en place des groupes et l'engagement des acteurs dans le travail a été permise par la conduite de réunions préparatoires.

7. Durée de mise en œuvre / temps de présence nécessaire sur le terrain

La durée de présence sur le terrain n'est pas précisée. Cependant, étant donné le nombre d'entretiens conduits, la nécessité de mise en place des réunions préparatoires et des groupes de travail, on peut supposer un temps de présence assez étendu et des coûts humains et financiers élevés pour la réalisation de la démarche complète.

8. Déroulement (exemple)

- Identification d'un problème de gestion de la biodiversité,
- mise en place d'un audit patrimonial sur le territoire comprenant une étape d'entretiens approfondis et des phases de réunions de groupe (préparatoires et effectives),
- réalisation d'une charte comprenant un ensemble de projets de gestion du vivant et des actions envisagées à moyen terme pour y parvenir.

9. Productions à l'issue du travail / attentes

Une charte réalisée par le ou les auditeurs à l'issue des phases d'investigation et constituant le « projet partagé et co-construit ».

10. Avantages et limites de la méthodologie

La démarche présente l'avantage d'associer les méthodologies de travail de groupe et d'entretiens, ceci permettant selon nous une analyse assez complète du problème étudié. Par ailleurs, l'idée de co-construction d'un projet de gestion du patrimoine d'intérêt associant les différentes familles d'acteurs apparaît intéressante, néanmoins, ces travaux ne donnent que peu d'informations sur la validation de la charte par les acteurs et sur les retours éventuels à l'issue de sa réalisation. Le chercheur possède un statut extrêmement étendu dans cette démarche, il réalise l'audit, révèle le diagnostic partagé et formalise par écrit les projets et actions à mener à l'issue du travail.

Fiche méthodologique 5

Le diagnostic de territoire et le diagnostic transversal

D'après LARDON et PIVETEAU (2005) et MAUCO, PEYRACHE-GADEAU et RAYMOND (2005)

1. Définition et principes majeurs

Ces démarches présentent la caractéristique commune de constituer un préalable à la mise en œuvre de projets de développement sur un territoire en particulier. L'objectif est d'associer les acteurs locaux concernés par l'éventuel projet à sa construction, de les mettre en capacité d'agir selon les limites de la subsidiarité, mais également de leur donner une certaine maîtrise des changements qui les concernent.

2. Cadre habituel d'utilisation

Ce type de démarche est habituellement utilisé en préalable à une procédure territoriale ou à la mise en œuvre d'un projet de développement local.

3. Statut du ou des chercheurs

Le ou les chercheurs accompagnent et forment les acteurs locaux dans le ou les processus de développement territorial qui les concernent afin qu'ils prennent part à ces transformations.

4. Public visé / participants

Ce sont les acteurs divers concernés par le projet de développement en question (élus, habitants, etc.).

5. Statut des participants / contrat moral et compétences requises

Les participants sont des sources d'information, mais ils participent également à la construction collective du projet qui les concerne.

6. Nombre de participants / formes d'enquête

Le diagnostic territorial proposé par LARDON et PIVETEAU (2005) est une démarche adaptable aux contextes locaux, basée sur les représentations spatiales et plus particulièrement sur la chorématique. Elle associe des données « froides » (analyse statistique et thématique des données par exemple) et des données « tièdes » (images, paysages...) à des données « chaudes » issues d'enquêtes à dire d'acteurs. Ni le nombre de participant, ni la forme précise des enquêtes ne sont précisés, la démarche est constituée par une ossature générale faite de phases d'état des lieux, de confrontation et de restitution, chacune d'entre-elles aboutissant à la mise au point de nouvelles représentations spatiales (chorèmes). Ces étapes impliquent néanmoins la conduite d'entretiens individuels et des phases de mise en débat et donc de réunions de groupe.

Le diagnostic transversal de MAUCO, PEYRACHE-GADEAU et RAYMOND (2005) comprend des phases de rencontres préparatoires, des phases d'entretiens individuels et des séances de travail en groupe de « présentation-atelier » qui constituent des restitutions intermédiaires suivies de discussions-validations préalables à la suite du travail et à l'élaboration de pistes d'action. Le nombre exact de participants n'est pas précisé.

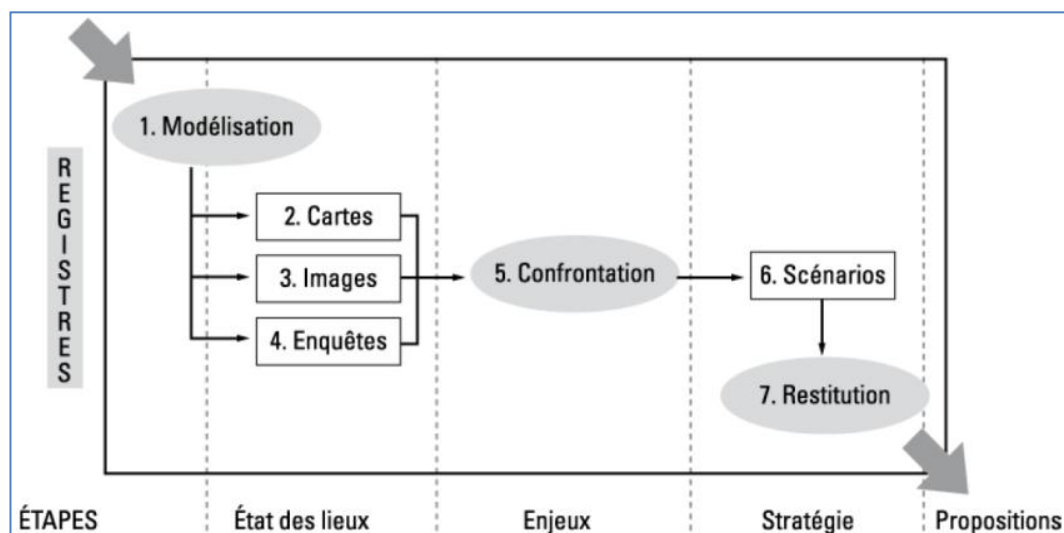
7. Durée de mise en œuvre / temps de présence nécessaire sur le terrain

La durée de présence sur le terrain est relativement importante, il s'agit là de démarches lourdes réalisées sur plusieurs mois, voire sur plus d'un an.

8. Déroulement (exemples)

L'itinéraire méthodologique du diagnostic de territoire est synthétisé par LARDON et PIVETEAU (2005) dans le schéma suivant :

Figure 5 : Itinéraire méthodologique du diagnostic de territoire (LARDON et PIVETEAU, 2005).



Le diagnostic transversal proposé par MAUCO, PEYRACHE-GADEAU et RAYMOND (2005) se scinde en trois phases :

- une phase de rencontres successives des acteurs concernés par le projet. L'objectif de cette phase est d'élaborer un diagnostic collectif et de mettre en évidence des objectifs partagés afin de formuler des pistes d'action,
- la deuxième phase est la validation des actions proposées par les décideurs et acteurs concernés ainsi que la détermination d'un plan d'action,
- la troisième phase, faite d'enquêtes par entretiens individuels et de réunions de présentation-atelier a pour but d'aboutir à la co-définition du projet de développement, des conditions de sa faisabilité, des limites possibles, des initiatives existantes.

9. Productions à l'issue du travail / attentes

Les deux démarches de diagnostic aboutissent à la construction d'un diagnostic partagé du territoire en question et des attentes des acteurs concernés (qui se matérialisent au travers de représentations sous forme de chorèmes pour l'une d'entre-elles). Elles permettent d'élaborer des stratégies et des pistes d'action. La poursuite du travail, c'est-à-dire la validation finale du plan d'action et sa mise en œuvre concrète sont néanmoins confiées aux acteurs décisionnaires et plus particulièrement aux élus des territoires en question.

10. Avantages et limites des méthodologies

Les avantages de ces démarches sont multiples :

- les deux mobilisent une pluralité d'outils méthodologiques : entretiens individuels, travaux de groupe, analyses de données statistiques, cartographiques, représentations graphiques. Cette multiplicité d'outils, combinée au croisement de divers types de données permet selon nous au chercheur d'élaborer une représentation relativement bien documentée et complète du territoire à l'étude.
- l'association des acteurs locaux à la réalisation du diagnostic et la mise en place d'un plan d'action s'apparente aux objectifs présents dans la démarche patrimoniale. Néanmoins, ces démarches présentent des phases de restitution et de validation itératives qui donnent plus de place aux acteurs et à leur représentation du territoire.

Néanmoins, ces démarches requièrent un temps de présence et de mise en application très important (quelques mois, voire plus d'un an) qui n'est pas envisageable dans le cadre de nos travaux de thèse portant sur quatre territoires différents. Par ailleurs, les acteurs y sont sollicités à maintes reprises, ce qui est selon nous rendu possible par l'existence d'une demande locale initiale, issue du territoire, et par la présence d'une finalité à moyen terme qui permet aux acteurs locaux de s'engager plus volontiers dans le travail. Dans le cadre de notre travail, il nous apparaît difficilement envisageable de mobiliser les acteurs locaux d'un même territoire sur plusieurs périodes.

Fiche méthodologique 6

La modélisation d'accompagnement

D'après BARNAUD, ANTONA et MARZIN (2011) et BOUSQUET, BARRETEAU et MULLON (1996)

1. Définition et principes majeurs

Cette méthodologie est mobilisée dans l'étude des relations entre les dynamiques sociales et écologiques, autrement dit dans l'analyse des situations d'interface et d'interdépendance hommes/écosystèmes autour de thèmes comme les services écosystémiques ou encore la question de l'accès et de l'utilisation des ressources naturelles. Elle permet de mettre en relation les acteurs concernés par un problème d'accès aux ressources, de disponibilité ou encore de conflits relatifs à l'utilisation de certaines ressources naturelles (rendues vulnérables suite à des pressions anthropiques trop importantes) par l'organisation de rencontres, d'échanges et de confrontation des points de vue prenant la forme de jeux de rôle.

2. Cadre habituel d'utilisation

Ce type de démarche est habituellement utilisé en réponse à des problèmes d'accès, de gestion ou encore d'utilisation des ressources naturelles.

3. Statut du ou des chercheurs

Le ou les chercheurs ont un statut d'accompagnateurs mais également de participants à la méthodologie dans le sens où ils assument leur point de vue et en débattent avec les autres acteurs. Ils confrontent de manière systématique leurs hypothèses de recherche avec les participants.

4. Public visé / participants

Ce sont les acteurs concernés par le problème étudié : habitants, usagers des ressources naturelles (paysans, etc.), élus locaux, représentants de parcs naturels, chercheurs, etc.

5. Statut des participants / contrat moral et compétences requises

Le travail est basé sur l'organisation de jeux de rôles, les participants doivent se prêter au jeu et en accepter les règles.

La démarche est itérative et basée sur l'apprentissage mutuel, c'est-à-dire que les acteurs sollicités co-construisent les modèles de compréhension des phénomènes étudiés avec les chercheurs. Ces modèles sont restitués aux acteurs puis validés selon des phases d'expérimentation cycliques.

6. Nombre de participants / formes d'enquête

La démarche se réalise par la préparation puis par la conduite de jeux de rôle réunissant des groupes de participants (une douzaine).

7. Durée de mise en œuvre / temps de présence nécessaire sur le terrain

L'expérimentation se réalise par cycles, elle est itérative, elle s'étend donc sur plusieurs jours, sans compter le temps de recrutement des participants, le temps alloué aux enquêtes de terrain complémentaires nécessaires à l'élaboration des modèles et le temps consacré à la préparation des ateliers participatifs. On peut supposer une présence sur le terrain de plusieurs jours, voire de plusieurs semaines.

8. Déroulement (exemple)

Le déroulement de la modélisation d'accompagnement repose, comme son nom l'indique, sur l'élaboration d'un modèle représentant la situation étudiée par les chercheurs, sur la base de leur analyse du problème (enquêtes complémentaires), ce modèle est ensuite simulé avec la participation des acteurs locaux concernés afin de tester les hypothèses des chercheurs (sur lesquelles reposent le modèle construit initialement). Le modèle est ensuite ajusté selon les résultats de la première étape de simulation, puis testé à nouveau, et autant de fois que nécessaire. La modélisation d'accompagnement nécessite donc l'utilisation d'un logiciel de modélisation particulier (outils de modélisation : les Systèmes multi-agents ou SMA) et se réalise par répétition de cycles d'expérimentation.

9. Productions à l'issue du travail / attentes

Le but de ce travail est d'aboutir à la construction d'une représentation collective du système de ressource dont la gestion fait débat. Il implique également l'élaboration d'une modélisation qui est censée faciliter la négociation, voire les processus de concertation et les synergies entre les protagonistes engagés dans la gestion d'un écosystème naturel.

10. Avantages et limites de la méthodologie

La démarche présente l'avantage d'associer les acteurs locaux au travail d'analyse des phénomènes de façon répétée afin d'aboutir à une représentation des problèmes la plus proche possible des représentations des participants sans forcément chercher le « consensus ».

La mise en place de jeux de rôle apparaît comme une modalité de reproduction des interactions locales relativement intéressante dans le sens où, en se « mettant à la place de », on peut imaginer que les participants auront moins tendance à rentrer en conflit plutôt qu'en s'engageant directement dans la confrontation de points de vue. Malgré ses avantages, cette démarche présente, de notre point de vue, un certain nombre de contraintes qui rendent son utilisation improbable dans le cadre de notre

travail. Il s'agit d'une part de l'itération qui nous apparaît difficilement réalisable dans les conditions de la thèse sur les quatre terrains d'étude.

Par ailleurs, elle implique la maîtrise d'un logiciel de modélisation des relations, un temps de préparation des jeux relativement important et une immersion prolongée sur le terrain qui nous semblent difficilement transférables aux agents de développement selon les critères exprimés quant à la méthodologie à produire.

Fiche méthodologique 7

La méthode d'analyse en groupe

D'après VAN CAMPENHOUDT, CHAUMONT et FRANSSSEN (2005)

1. Définition et principes majeurs

Cette méthode de travail en groupe s'inscrit dans une approche inductive, « par le bas », ancrée dans l'expérience des participants et partant du terrain. Le principe fondamental de l'analyse en groupe est de mobiliser la « compétence des acteurs » en les associant à toutes les étapes de l'analyse des chercheurs. La méthode repose ainsi sur la mise en place et l'analyse de la « coopération conflictuelle » issue des échanges et des confrontations qui s'établissent entre théoriciens et praticiens.

2. Cadre habituel d'utilisation

Ce type de démarche est habituellement utilisé en réponse à une demande sociale qui peut émaner de différents commanditaires (centres hospitaliers, institutions sociales, juridiques ou éducatives, etc.).

3. Statut du ou des chercheurs

Les chercheurs travaillent en groupe, ils forment « l'équipe opérationnelle » qui comporte au moins trois chercheurs dont un animateur qui conduit le groupe et régule les échanges, ainsi qu'un ou plusieurs rapporteurs qui constituent la mémoire du groupe, ils assurent la prise de notes, l'enregistrement des échanges notamment, le reste de l'équipe joue un rôle de participant et d'observateur.

4. Public visé / participants

Ce sont les acteurs divers, parfois membres de l'institution commanditaire, qui sont concernés par un problème spécifique dans leur travail et leur relationnel quotidiens.

5. Statut des participants / contrat moral et compétences requises

Un rapport de confiance est établi entre les chercheurs et les participants. Les auteurs parlent d'un « contrat moral » au sein duquel le rapport d'autorité qui peut s'établir entre chercheurs et acteurs doit être gommé. L'idée est de favoriser les échanges entre participants et entre participants et chercheurs en favorisant l'expression de chacun et l'égalité des participants au débat. Les acteurs sont associés au travail des chercheurs depuis les hypothèses jusqu'aux résultats (ils prennent connaissance du rapport) et aux suites à donner.

Les participants doivent maîtriser certaines compétences argumentaires et avoir l'habitude des confrontations verbales régulées.

6. Nombre de participants / formes d'enquête

Les participants sont au nombre de douze. Le but est de pouvoir reproduire le caractère relationnel du social au sein d'un « espace procédural préconstruit ». Les individus recrutés se connaissent, ils ont des positions diverses et vivent des expériences communes. Le travail prend la forme d'un « débat organisé, réglé par des procédures et des consignes précises ».

7. Durée de mise en œuvre / temps de présence nécessaire sur le terrain

L'analyse en groupe s'étend sur au moins une journée de travail si ce n'est deux (16 heures). Les auteurs évoquent la difficulté de l'itération des séances de travail avec des participants très pris dans le cadre de leur profession.

8. Déroulement (exemple)

L'analyse en groupe se déroule selon trois phases principales :

- une phase d'introduction durant laquelle les chercheurs exposent ou rappellent les objectifs et le cadre du travail, le déroulement de la séance, le rôle des participants ainsi que la manière dont le groupe a été constitué, mais également les différentes étapes d'analyse ainsi que le suivi de l'analyse des chercheurs et des résultats (envoi du rapport, etc.). Enfin, les chercheurs demandent l'autorisation d'enregistrer et précisent leurs rôles respectifs durant la séance. Un temps est laissé pour des questions.
- la phase de présentation des récits qui est au cœur du travail d'analyse en groupe. Les participants élaborent et présentent chacun un récit de pratiques et/ou d'interactions en rapport avec la thématique abordée ou le problème posé. L'un des récits est sélectionné par le groupe puis analysé et retravaillé au travers de différentes phases d'échanges et de modifications. Ce sont donc les participants qui déterminent l'orientation de l'analyse.
- la séance se termine par une phase d'évaluation qui repose sur l'expression libre des participants, sur leurs impressions par rapport à l'expérience.
- un suivi du travail est mis en place avec l'envoi du rapport d'étude aux participants.

9. Productions à l'issue du travail / attentes

Les objectifs de cette méthode sont multiples, selon les auteurs, il s'agit de :

- prendre en compte les savoirs locaux, la pluralité des vérités sociales et les rapports de force,
- construire des savoirs globaux et répondre à l'exigence d'établissement d'une vérité scientifique,
- mobiliser la réflexivité des individus et prendre en compte les limites de la subjectivité (en couplant s'il le faut les séances de travail en groupe avec des entretiens individuels),
- formuler des hypothèses et des problématiques nouvelles,

- explorer des perspectives pratiques.

Un rapport d'étude est produit à l'issue des séances de travail et de l'analyse des chercheurs.

10. Avantages et limites de la méthodologie

En dépit du fait que notre posture soit hypothético-déductive plutôt qu'inductive, cette méthode et ses principes présentent un certain nombre d'avantages en adéquation avec nos questions de recherche et avec les attentes émises par notre structure d'accueil :

- cette méthode vise à recréer un espace d'interaction entre les acteurs. Elle prend en compte le caractère relationnel du social, elle s'inscrit ainsi dans une approche relationnelle qui constitue le cadre théorique fondamental de notre travail,
- les aspects préconstruit et procédural de l'analyse en groupe permettent le respect du principe « d'éthique communicationnelle » dans le sens où ils garantissent notamment : le respect de l'égalité entre les participants qui peuvent tous faire valoir leur point de vue et leur association à toutes les étapes de l'analyse (ils interviennent des séances de travail à la réception du rapport d'étude),
- la méthode ne nie pas pour autant les rapports de force entre les acteurs,
- l'issue du travail est ouverte, cette méthode ne constitue pas une recherche d'une interprétation unique, d'un consensus absolu et autoritaire, mais bien d'une formulation des accords et désaccords entre les acteurs,
- la méthode crée un espace d'échange entre les acteurs, sans finalité instrumentale immédiate, elle enrichit leur vision de leurs propres pratiques (elle provoque une prise de recul par rapport à certaines questions),
- Enfin, cette méthode possède une « visée réformatrice » c'est-à-dire qu'elle vise à transformer les rapports entre les acteurs et à terme, à provoquer une amélioration de leur gestion des problèmes : « l'horizon de cette méthode est l'amélioration graduelle du cadre de prise en compte des relations dissymétriques ». Rappelons que le refroidissement du cadrage des relations dissymétriques, c'est-à-dire la formalisation de ces relations et la négociation entre acteurs autour de ces relations, aboutissant potentiellement à des formes de coopération, constitue l'un des objectifs de notre travail.

Néanmoins, cette méthode présente un certain nombre de limites nous concernant :

- elle nécessite la présence d'au moins trois chercheurs,
- elle se réalise sur un temps assez long, elle peut nécessiter de mobiliser les participants sur 2 jours consécutifs,
- elle ne couvre pas toutes les positions, ce qui pose le problème de la représentativité et de la généralisation des résultats. L'utilisation des entretiens individuels en complément des séances de groupe peut permettre d'avoir la vision d'acteurs dont l'absence peut s'avérer significative,

- cette méthode nécessite une certaine « culture de l'argumentation » et pré-suppose des compétences importantes de la part des acteurs, elle n'est donc pas adaptée à tous les publics.

III. LES GRANDS PRINCIPES DE NOTRE METHODE DE TRAVAIL, UNE ARTICULATION ENTRE LE CAHIER DES CHARGES DE LA STRUCTURE ET L'ETAT DE L'ART BIBLIOGRAPHIQUE

Le développement suivant est construit sur le même modèle que les fiches méthodologiques synthétiques réalisées à l'issue de l'état de l'art de la littérature en sciences sociales sur les méthodes mobilisant les travaux de groupe. La fiche qui suit correspond à la méthodologie que nous avons mise au point et expérimentée en articulant le cahier des charges de la structure commanditaire (le GIP-CRPGE) et certains des principes des méthodologies de travail en groupe produites et/ou mobilisées par d'autres chercheurs.

Cette fiche fait ainsi apparaître les éléments dont nous nous sommes inspirée à l'issue de notre état de l'art bibliographique, ainsi que les contraintes et les apports éventuels de notre méthode.

L'ensemble des méthodes citées dans la fiche méthodologique qui suit sont décrites en détail en partie précédente. Le tableau ci-dessous permet d'associer directement les méthodes citées aux auteurs qui les mobilisent et auxquels nous faisons référence :

Tableau 2 : Les méthodes citées et les auteurs de référence.

NOM DE LA METHODE	AUTEURS
Le Zonage à dire d'acteurs (ZADA)	AIT-ALHAYANE (2010), CARON et CHEYLAN (2005) et CLOUET (2000)
Le Rapid rural appraisal (RRA)	CHAMBERS (1994a et 1994b), FALL et LERICOLLAIS (1992) et RICHARDS (1995)
Le focus group	HAMEL (2001), KAPLOWITZ (2001) et KHAN et al. (1991)
La démarche patrimoniale ou « audit » patrimonial	OLLAGNON (2006) et PUPIN, VIEL et COLIN (2008)
Le diagnostic de territoire et le diagnostic transversal	LARDON et PIVETEAU (2005) et MAUCO, PEYRACHE-GADEAU et RAYMOND (2005)
La modélisation d'accompagnement	BARNAUD, ANTONA et MARZIN (2011) et BOUSQUET, BARRETEAU et MULLON (1996)
La méthode d'analyse en groupe	VAN CAMPENHOUDT, CHAUMONT et FRANSSSEN (2005)

Notre méthode de travail en groupe

1. Définition et principes majeurs

Il s'agit d'une démarche qui émane d'un besoin issu d'un service de développement pastoral (le GIP-CRPGÉ) qui souhaite disposer d'une méthodologie de travail permettant, à l'échelle locale (communale ou intercommunale), d'identifier, de caractériser et d'améliorer les conditions de prise en compte des effets multiples du pastoralisme sur les autres usagers des estives pyrénéennes.

L'objectif est d'associer un ensemble représentatif d'acteurs locaux investis dans la propriété foncière, la gestion et/ou l'utilisation des espaces pastoraux dans le cadre d'échanges guidés par animateur compétent (chercheur ou agent de développement) qui régule les temps de parole et oriente la discussion selon un ensemble de thématiques prédéfinies et en utilisant des supports variés (diaporama, tableaux, cartes, questionnaires).

A l'instar de la méthode d'analyse en groupe, il s'agit ici de « reproduire le caractère relationnel du social » au sein d'un « espace procédural préconstruit ».

2. Cadre habituel d'utilisation

Notre méthode est pour l'heure utilisée suite à la demande d'un commanditaire issu du monde du développement pastoral afin de :

- produire des savoirs nouveaux sur les effets multiples du pastoralisme dans le cadre d'une démarche globale de recherche-action ;
- expérimenter et proposer des outils méthodologiques et des supports de travail transférables et re-mobilisables par les agents de développement dans le cadre de l'animation pastorale.

A l'échelle des terrains sur lesquels elle est expérimentée et suivant ainsi l'un des principes de la modélisation d'accompagnement, notre méthodologie de travail permet de co-construire, en collaboration avec les acteurs locaux, une représentation collective du pastoralisme, de ses relations multiples avec les autres usages de l'espace et des modalités éventuelles de prise en compte de ses effets. Elle a pour but d'aboutir à l'émergence de pistes d'action d'améliorer la prise en compte locale du pastoralisme.

Tout comme les démarches de diagnostic territorial ou transversal, cette méthode peut être utilisée en préalable à la mise en place d'un projet de développement.

3. Statut du ou des chercheurs

Le chercheur (ou l'agent de développement) ne travaille pas seul. A l'image de la méthode d'analyse en groupe, le travail est conduit par une équipe opérationnelle au sein de laquelle chaque membre a un rôle précis.

Cette équipe comporte au moins trois personnes dont l'animateur de séance et au moins deux rapporteurs de séance qui constituent la « mémoire du groupe » en garantissant la prise de notes et l'enregistrement audio-photographique des réunions.

Dans notre cas, parmi les deux rapporteurs :

- l'un (technicien pastoral) a pour mission exclusive de retranscrire les échanges (secrétaire de séance),
- le second (agent de développement pastoral) a pour mission d'évaluer les outils méthodologiques, les supports de travail mobilisés et la qualité de l'animation dans un objectif d'amélioration et de transférabilité de la méthode aux agents de développement.

Tout comme dans certaines formes de focus group, le chercheur possède un statut de « modérateur compétent » qui guide les interactions.

Il a également pour objectif de mobiliser les savoirs et les compétences des acteurs en un temps relativement réduit (c'est l'une des caractéristiques propre aux travaux de RRA et PRA décrits plus haut).

L'animateur de séance accompagne les participants, objective et met en perspective les dires des acteurs.

4. Public visé / participants

L'idée principale de notre méthode d'analyse en groupe est de reproduire artificiellement les relations locales des acteurs investis dans la propriété foncière, dans la gestion et dans l'utilisation des espaces pastoraux.

Les participants sollicités sont ainsi concernés directement par l'activité pastorale ou bien par les estives, ils représentent les grandes catégories d'acteurs investis dans la gouvernance et dans l'usage de ces espaces : socioprofessionnels du tourisme, élus locaux, agents de développement, usagers environnementaux, éleveurs, exploitants de domaines skiables, autres usagers productifs, etc.

5. Statut des participants / contrat moral et compétences requises

Comme dans les méthodes de diagnostic territorial/transversal ou encore d'audit patrimonial, les participants sont des sources d'information et participent à la construction des connaissances et des pistes d'action qui émergent à l'issue du travail.

Dans la lignée de la méthode d'analyse en groupe, un contrat moral est passé entre le chercheur et les participants. En effet, l'objectif du travail est de favoriser les échanges entre les participants, entre le chercheur et les participants tout en prenant garde à l'égalité des participants dans le débat (respect du temps de parole). Respecter cette égalité de temps de parole ne signifie pas pour autant nier le fait qu'il existe un rapport de force entre les acteurs locaux. Par ailleurs, le chercheur associe les participants aux résultats du travail par l'envoi d'un compte-rendu écrit auquel les acteurs sont invités à réagir.

Les participants doivent maîtriser un certain nombre de compétences afin de participer aux échanges et notamment :

- maîtriser certaines compétences argumentaires ainsi que les confrontations verbales régulées (tout comme pour l'analyse en groupe) ;
- être en capacité de lire une carte et de se repérer sur un fond cartographique (à l'instar du ZADA).

6. Nombre de participants / formes d'enquête

Le nombre de participants peut varier de 4 à 7. L'optimum étant atteint entre 5 et 6 participants afin de laisser des temps de parole individuelle et d'échanges collectifs suffisants.

La démarche globale prend la forme d'un travail en deux étapes constitué d'une série courte d'entretiens semi-directifs individuels et d'une séance de travail en groupe par terrain.

L'utilisation de l'association entre des séries courtes d'entretiens semi-directifs et de séances de travail en groupe est une pratique relativement courante des animatrices pastorales de la structure dans le cadre de la conduite de diagnostics pastoraux notamment.

7. Durée de mise en œuvre / temps de présence nécessaire sur le terrain

Tout comme les méthodes de RRA et de PRA et en raison des contraintes de temps exprimées par les animatrices pastorales, le temps de présence global sur le terrain est limité lors des séances en groupe à 1 demi-journée, soit des séances d'une durée comprise entre 3 et 4 heures.

La durée de réunion expérimentée ici correspond aux « routines d'animation » des agents de développement pastoral, dont les séances de travail ne dépassent que rarement la demi-journée.

En outre, en l'absence de demande locale formalisée et dans le cas d'un travail prospectif et expérimental comme le notre, ils apparaît difficile de mobiliser des acteurs, déjà très sollicités par ailleurs, plus d'une demi-journée.

8. Déroulement (exemple)

Le travail se déroule en 3 grandes phases.

- La première phase de travail correspond à une série courte d'entretiens semi-directifs. Le traitement des entretiens permet d'obtenir un aperçu global des formes locales de gestion et d'utilisation des estives ainsi que des relations entre les divers groupes d'acteurs. Il apporte également les informations nécessaires à l'identification de « collectifs de concernement » qui correspondent à des catégories d'utilisateurs ou d'acteurs impactés de façon analogue par le pastoralisme. C'est l'identification de ces collectifs qui permet de sélectionner et de recruter les participants aux séances de travail en groupe. Les personnes sollicitées pour les travaux de groupe ne sont pas systématiquement les mêmes que celles qui sont rencontrées en entretien individuel, l'entretien préalable représente cependant un événement facilitateur dans l'association des acteurs au travail. Les entretiens permettent enfin de renseigner les supports du travail de groupe (liste d'effets, de pratiques pastorales, etc.).
- La deuxième phase correspond à la séance de travail en groupe qui se décompose en plusieurs étapes :

- une partie introductive de présentation du contexte de l'étude, des objectifs du travail et du contrat moral chercheur/participants,
 - une pré-évaluation du travail à l'aide d'un questionnaire individuel permettant de relever les attentes et les difficultés appréhendées par les participants préalablement au travail,
 - l'identification et la caractérisation des effets du pastoralisme qui se réalise par la proposition de supports de travail multiples aux participants (listes d'effets, tableaux à renseigner, fonds cartographiques, etc.) et par le ménagement de temps de réflexion individuelle, de tours de table et discussions collectives,
 - les pistes amélioration de la prise en compte des effets du pastoralisme qui sont obtenues suite à un temps de réflexion individuel suivi d'un débat collectif régulé par l'animateur de séance,
 - la séance de travail en groupe s'achève par une post-évaluation du travail à l'aide d'un questionnaire individuel permettant de relever les apports constatés et les difficultés ressenties par les participants à l'issue de la réunion.
- La troisième phase correspond à l'analyse, au suivi du travail et à l'amélioration de la méthodologie. Cette phase se caractérise par :
- des réunions de travail formelles et informelles entre les membres de l'équipe opératrice,
 - par l'analyse des matériaux recueillis à l'issue de la démarche (enregistrements, documents écrits, comptes-rendus de séance, évaluations, etc.),
 - par la rédaction du bilan envoyé aux acteurs locaux,
 - par la mise en place d'un suivi du travail (prise en compte des retours des acteurs)
 - et par l'amélioration des outils méthodologiques et de l'animation si nécessaire.

9. Productions à l'issue du travail / attentes

A l'instar de l'analyse en groupe, un rapport est rédigé à l'issue de chaque expérimentation. Ce rapport opérationnel qui comprend dans notre cas une monographie du terrain concerné, un aperçu global de la méthodologie adoptée et un bilan des résultats obtenus à l'issue de la séance de travail en groupe est rédigé par le chercheur. Il est envoyé à l'ensemble des participants à la démarche (aux entretiens semi-directifs et à la réunion de travail) pour validation/retour éventuel/conservation. Il constitue la mémoire du travail réalisé.

Plus généralement, cette méthode de travail répond à une double attente :

- elle répond aux exigences et au cahier des charges de la structure commanditaire en produisant des savoirs nouveaux sur les effets multiples du pastoralisme pyrénéen ainsi que des outils méthodologiques transférables et reproductibles.
- Cette méthode possède en outre une visée réformatrice à l'image de la majorité des méthodes de travail en groupe analysées précédemment (Cf. fiches méthodologiques). Elle a en effet pour objectif d'améliorer la prise en compte des ef-

fets du pastoralisme à l'échelle locale en créant une arène de négociation multi-acteurs et en donnant la possibilité aux intervenants de définir des pistes d'action dans ce sens. Tout comme la méthode d'analyse en groupe, elle vise à transformer les rapports entre les acteurs et à terme, à provoquer une amélioration de leur gestion des problèmes : « *l'horizon de cette méthode est l'amélioration graduelle du cadre de prise en compte des relations dissymétriques* » (VAN CAMPENHOUDT, CHAUMONT et FRANSSSEN, 2005).

10. Avantages et limites de la méthodologie

La méthodologie que nous avons présentée ici présente un certain nombre d'apports :

- elle crée les conditions d'un débat entre des acteurs multiples,
- elle favorise l'apprentissage mutuel acteurs/acteurs, chercheurs/acteurs, équipe opératrice/acteurs et au sein même de l'équipe opératrice,
- elle apporte une vision collective du pastoralisme et du multi-usage des estives,
- elle est construite de façon à être adaptable aux différents contextes locaux et perfectible (grâce aux étapes d'évaluation et de retour),
- elle associe les entretiens et les séances de travail en groupe afin de multiplier les formes de recueil et d'analyse de l'information,
- son issue reste ouverte, tout comme celle de la modélisation d'accompagnement ou encore de la méthode d'analyse en groupe, il ne s'agit pas d'aboutir à un consensus autoritaire, mais bien d'aboutir à un ensemble de perceptions et de pistes d'actions, afin de co-construire une représentation collective des rapports de force, de formes de gouvernance et d'usages en présence sur les estives à l'étude.

Elle est cependant porteuse d'un certain nombre de limites :

- elle est relativement lourde (diversité des supports proposés, temps de réflexion réduit) et trop courte dans la durée ce qui réduit l'approfondissement des discussions collectives.
- elle ne couvre pas tous les acteurs. Seul un échantillon de 4 à 7 personnes est concerné par le travail en groupe. L'association avec une série d'entretiens semi-directifs permet d'augmenter la diversité des sources et des modalités de recueil des données.
- elle n'émane pas d'une nécessité locale formalisée ce qui peut avoir deux effets. Le premier effet - négatif - est de limiter l'intérêt d'acteurs locaux déjà très sollicités par ailleurs pour une démarche essentiellement expérimentale et prospective. Le second effet est positif dans le sens où l'absence de finalité instrumentale immédiate et de pression liée à une hiérarchie politique ou financière quelconque permet aux acteurs de s'exprimer beaucoup plus spontanément et librement sur les questions traitées.

PARTIE 2
EXPERIMENTATION DE LA
METHODOLOGIE DE TRAVAIL
COLLECTIF SUR LE TERRAIN

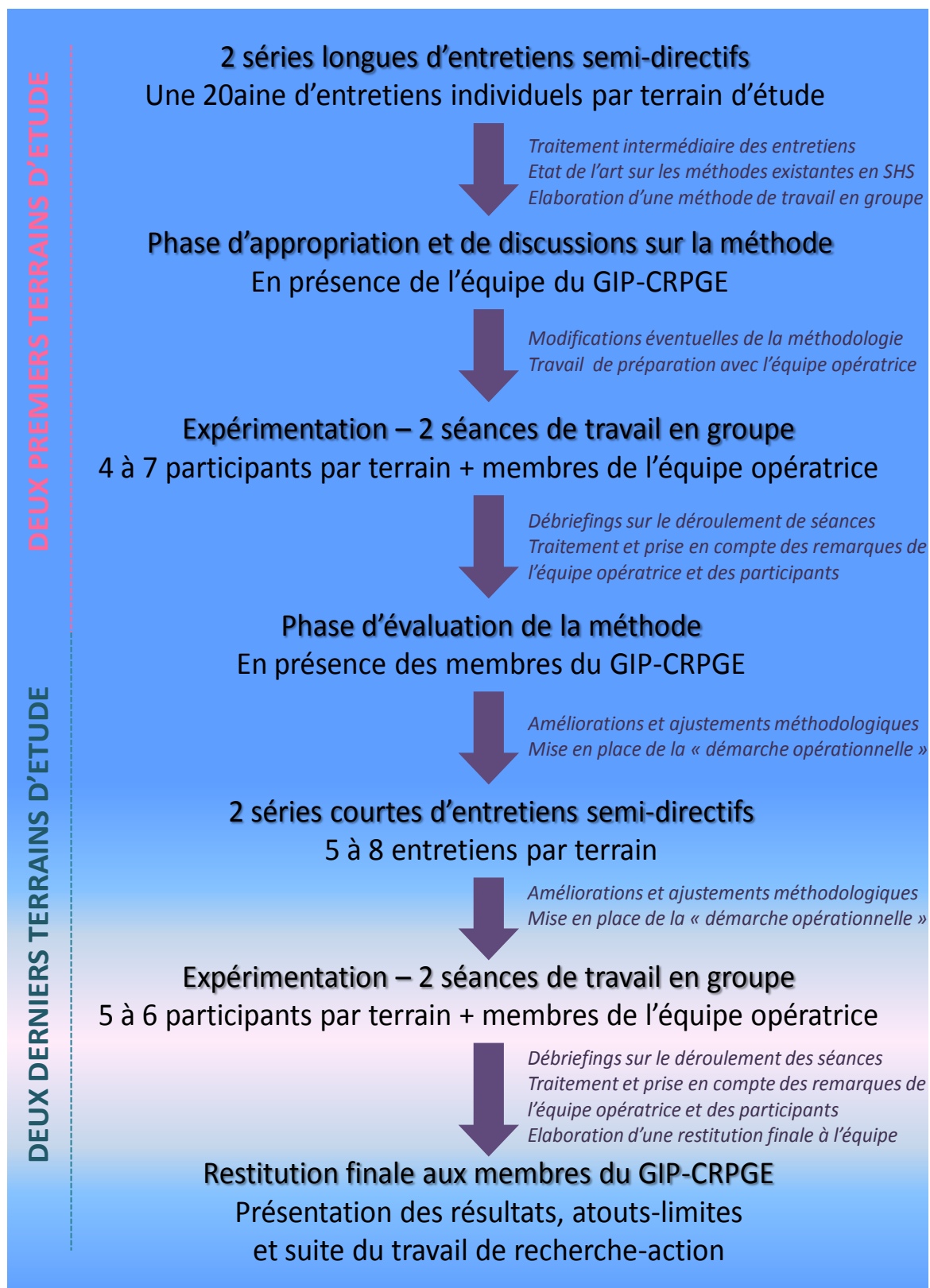
Nous avons donc construit une démarche de travail globale associant séries d'entretiens semi-directifs et réunions de travail en groupe. Ce travail de terrain devait à la fois permettre de produire des connaissances fondamentales et de répondre aux objectifs de développement. Nous avons donc mis au point un travail de terrain scindé en deux grandes étapes :

- une première étape de recherche fondamentale, sur nos deux premiers terrains (Peyragudes et Larrau), faite de séries longues d'entretiens semi-directifs et de deux « *ateliers de travail en groupe tests* »,
- une deuxième étape de travail (sur Mantet et le Plateau de Beille), plus opérationnelle, constituée quant à elle de séries courtes d'entretiens semi-directifs et de deux ateliers de travail en groupe améliorés avec l'aide des agents de développement pastoral à l'issue de la première phase de travail.

La figure présentée en page suivante donne un aperçu global des différentes étapes du travail de recherche-action.

Cette partie du Tome II contient quatre rapports de terrain, présentés dans l'ordre chronologique de réalisation (Peyragudes, Larrau, Mantet, Plateau de Beille). Ces rapports sont construits de manière analogue. Chacun d'entre eux comporte une monographie du terrain en question (économie locale, activités en présence sur les espaces pastoraux, enjeux dominants, éléments factuels, statistiques et cartographiques), une description précise de la méthodologie et du travail mis en œuvre sur la zone en question, ainsi que le déroulement précis et les résultats bruts de l'atelier de travail en groupe. Ces quatre documents laissent transparaître l'évolution de notre méthodologie de travail (sa montée en opérationnalité), les résultats de celle-ci, ainsi que sa réception par les participants sur chacune des zones testées.

Figure 6 : La démarche d'enquête globale et sa montée en opérationnalité.





Avec le soutien du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, du Fonds Européen de Développement Régional et du Ministère Chargé de la Recherche.



COMPTE RENDU
TRAVAIL DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT
Les effets du pastoralisme collectif pyrénéen
Zone d'étude « PEYRAGUDES » - Vallée du Louron/Vallée du Larboust

Photo 1 : Brebis pâturent les pistes de Peyragudes durant la saison estivale (GIP-CRPGE).

Contact

Lucie LAZARO

Salariée-doctorante GIP-CRPGE / UMR Dynamiques Rurales

Courriel : lucie.lazaro@gip-crpge.com

I. COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ETUDE « PEYRAGUDES »

1. Rappel du partenariat et des objectifs aux fondements du travail de recherche/développement sur les effets du pastoralisme collectif pyrénéen

Le travail de recherche développement qui nous a réunis ici est le fruit de la rencontre entre l'Unité mixte de recherche Dynamiques rurales et le questionnement du GIP-CRPGE, qui n'est autre que le service pastoral des Hautes-Pyrénées. Cette structure, en tant que principal interlocuteur départemental pour tout ce qui a trait au pastoralisme et à ses politiques d'accompagnement, suit de près la mobilisation récente par divers groupes de pression⁵, par l'Etat⁶ et par les acteurs territoriaux⁷ d'un vocabulaire emprunté à l'économie et relatif aux fonctions multiples du pastoralisme ; on parle tour à tour du pastoralisme comme fournisseur : d'externalités, de services, de services environnementaux (ou écosystémiques), d'aménités, ou encore de biens publics.

En l'état actuel des dispositifs publics européens et nationaux, dont les réformes sont en cours de discussion, il apparaît important, tant pour le GIP-CRPGE que pour les institutions du massif (qui ont permis le financement de cette recherche) d'avoir en leur possession des références scientifiques et techniques sur la réelle teneur des « services rendus » par l'activité pastorale ou encore de ses effets négatifs. En effet, les atouts du pastoralisme ou encore de l'espace pastoral, en tant que « fournisseurs » d'effets d'intérêt collectif sont largement mobilisés dans les documents stratégiques (Etude stratégique de l'Association des chambres d'agriculture pyrénéennes, Schéma de Massif), dans les documents de programmation (Document régional de développement rural) ou encore dans les textes de loi (Loi DTR 2005), mais ils ne font pas l'objet de définition ou d'identification claire. Nous sommes face à des listes imprécises d'effets ou de services qui semblent permettre de distinguer le pastoralisme et son espace d'action : l'estive, du secteur agricole dans son ensemble dans le but de justifier des enveloppes européennes et nationales spécifiques. Or, on constate que, malgré le consensus qui semble s'être formé autour de la multifonctionnalité de l'activité pastorale, nous manquons cruellement de références techniques ou scientifiques de niveau territorial à son sujet. C'est dans ce cadre qu'un travail de fond sur les effets du pastoralisme sur l'espace pastoral et sur ses usagers divers est apparu nécessaire afin d'appréhender la place du pastoralisme au sein des territoires pyrénéens aujourd'hui et pour alimenter scientifiquement les réflexions en cours ou à venir sur les réformes des dispositifs de soutien l'agriculture.

⁵ Association de défense de la montagne Euromontana, Association des Chambres d'Agriculture Pyrénéennes.

⁶ Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR).

⁷ Institutions du massif.

Le GIP-CRPGE s'est donc donné un double objectif :

- 1) le premier étant de clarifier ce que sont les effets du pastoralisme collectif pyrénéen et d'envisager leurs modes de prise en compte au niveau local,
- 2) le second étant de mettre au point une méthodologie de travail adaptable et reproductible, permettant aux agents de développement sur un territoire donné d'identifier, de caractériser et d'envisager des modes de prise en compte des effets de l'activité pastorale sur l'espace montagnard et ses usagers divers.

2. Déroulement général du travail à l'échelle pyrénéenne

Dans cette optique nous avons mis au point une démarche de terrain constituée d'enquêtes sous forme d'entretiens semi-directifs⁸ et de réunions de travail sur quatre terrains d'étude répartis sur le versant français des Pyrénées.

C'est suite à une phase exploratoire⁹ réalisée avec la collaboration de l'ensemble des cellules pastorales de la chaîne pyrénéenne réunies au sein du Réseau Pastoral Pyrénéen que nous avons sélectionné nos quatre terrains d'étude répartis sur cinq départements (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales).

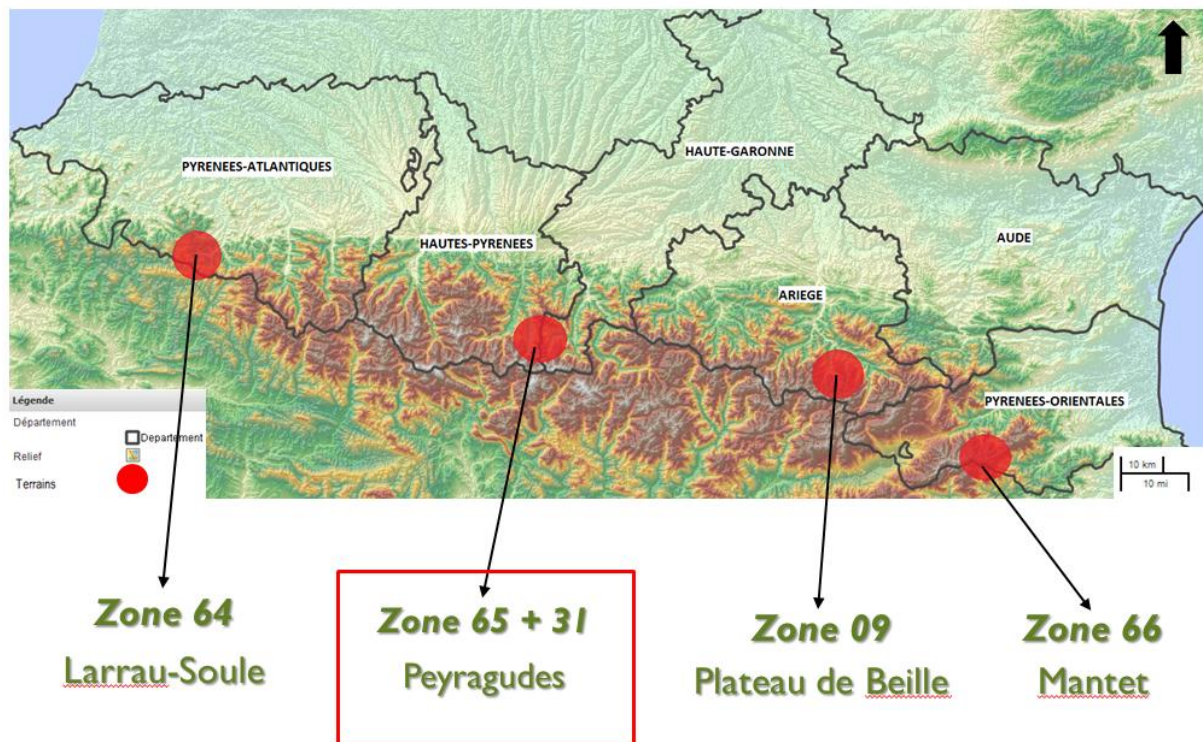
Voici la liste des quatre terrains présentés d'ouest en est du massif pyrénéen :

- 1) Les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Larrau dans les Pyrénées-Atlantiques,
- 2) Les surfaces pastorales situées au niveau du domaine skiable de Peyragudes entre vallée du Louron (Hautes-Pyrénées) et vallée du Larboust (Haute-Garonne),
- 3) Les surfaces pastorales du plateau de Beille en Ariège,
- 4) Les surfaces pastorales de la commune de Mantet dans les Pyrénées-Orientales.

⁸ Les entretiens semi-directifs sont menés à l'aide d'une grille élaborée par l'enquêteur en fonction de son questionnement. Cette grille comprend toute une série de thèmes simples qui devront être abordés lors de l'entretien sans forcément suivre un ordre précis (exemple : « présentation », « parcours », « lien au pastoralisme », « effets du pastoralisme identifiés », « enjeux de développement »...). Cela permet de laisser plus libre cours au discours de son interlocuteur, mais aussi de réduire au maximum l'intervention de l'enquêteur qui ne survient que si nécessaire pour recentrer le discours sur les thèmes à aborder. Ce mode de recueil des données diffère donc du questionnaire par la limitation de l'intervention de l'enquêteur et par l'ouverture d'un domaine d'exploration plus large et plus approfondi facilitée par une liberté plus importante laissée à l'enquêté afin de développer son discours.

⁹ C'est une phase préalable au travail d'enquête à proprement parler qui permet de fixer les zones et la méthode d'enquête notamment.

Carte 1 : La répartition des terrains d'étude (SIG Pyrénées, Lazaro).



Nous avons par la suite divisé notre phase de terrain en deux temps :

1. Un premier temps sur les zones de « Peyragudes » et de « Larrau », consacré :
 - 1) d'une part à la mise en place d'un socle de connaissances sur les externalités du pastoralisme collectif pyrénéen par le biais de deux séries longues d'entretiens semi-directifs ;
 - 2) d'autre part à l'élaboration et au test sur le terrain d'une méthodologie de travail en groupe permettant l'identification, la caractérisation et la prise en compte des effets du pastoralisme.

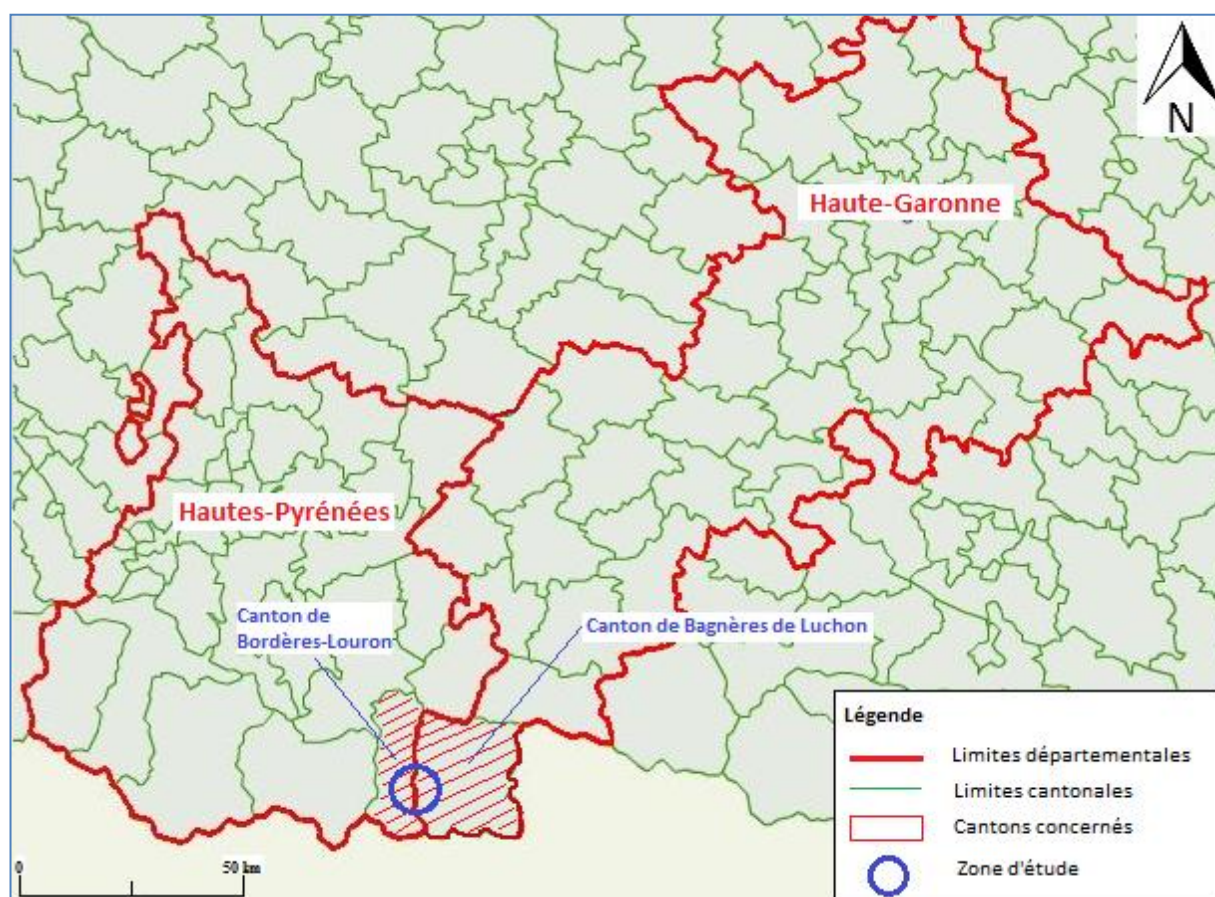
Cette première étape du travail de recherche-développement a donc pour but de répondre à la fois aux objectifs exploratoires de la recherche via les séries longues d'entretiens approfondis et aux objectifs en termes de développement par l'intermédiaire du test d'une méthode de travail en groupe.
2. Un second temps sur les terrains de « Mantet » et du « plateau de Beille » sur lesquels nous avons prévu des étapes de travail allégées composées par des séries courtes d'entretiens semi-directifs auprès de personnes ressources et par la mise en œuvre de la méthodologie « opérationnelle » élaborée et améliorée à l'issue de la première phase approfondie de terrain, le but final étant que cette démarche puisse être reproductible et transférable aux services de développement et/ou aux collectivités territoriales. Cette seconde étape représente donc la partie développement de notre travail avec un degré d'opérationnalisation plus élevé.

3. Le travail de recherche-développement sur la zone « Peyragudes », une mise en contexte préalable

La zone de travail de « Peyragudes » a été sélectionnée en raison de la présence d'un domaine skiable fortement développé chevauchant les surfaces pastorales utilisées par plusieurs gestionnaires d'estive. L'objectif étant d'observer quelle pouvait être l'influence de la cohabitation entre deux activités économiques éloignées – pastoralisme et tourisme hivernal - tant en terme d'impact paysager que de rentabilité ou de dynamisme, sur la nature des effets du pastoralisme perçus par les usagers de l'espace et sur la place attribuée à ce-dernier tant au niveau de la stratégie de développement territorial qu'au niveau de la gestion de l'espace.

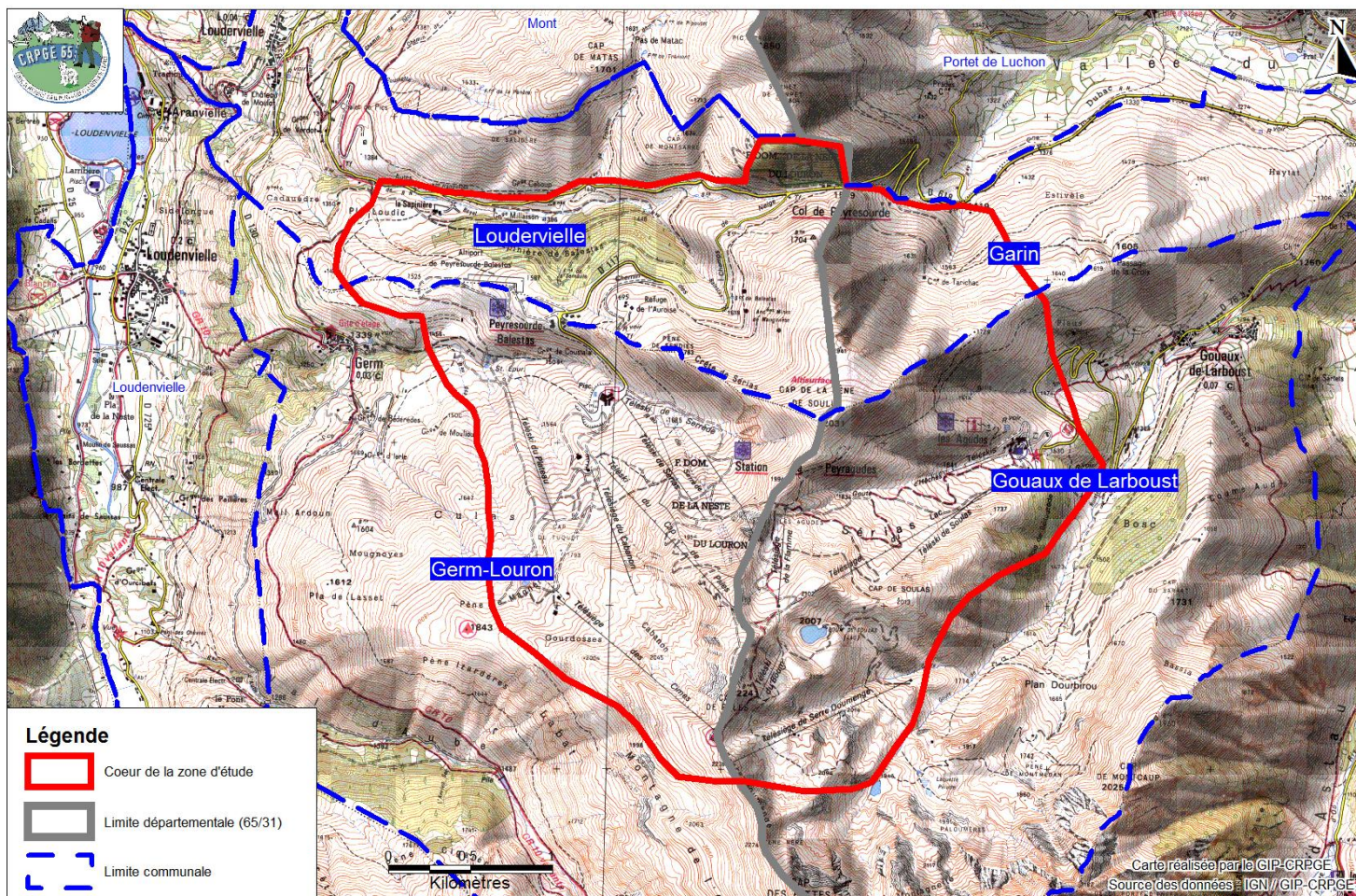
Les cartes suivantes montrent la situation de notre secteur d'étude chevauchant le canton de Bordères-Louron et celui du Bagnères de Luchon. Au niveau administratif, notre zone d'intérêt s'étend sur les quatre communes de : Loudervielle, Germ-Louron, Garin et Gouaux de Larboust. La zone cœur du secteur d'étude correspond au nœud d'activité comprenant notamment le domaine skiable de Peyragudes ainsi que le col de Peyresourde. La carte 3 zoome en détail sur la zone cœur.

Carte 2 : Localisation de la zone d'étude « Peyragudes » (Observatoire des territoires de la DATAR, LAZARO)



Carte 3 : La zone à l'étude, un zoom sur les 4 communes concernées et sur la zone cœur (Géoportail, Lazaro).

Carte détaillée de la zone d'étude - Secteur "Peyragudes"



3.1. Vallée du Louron / Vallée du Larboust, des évolutions contrastées

Il convient, au préalable, de réaliser un court développement concernant les évolutions diamétralement opposées des deux vallées louronnaise et larboustoise de façon à remettre notre secteur de travail dans son contexte économique et social.

Contrairement à Bagnères de Luchon, ville thermale dont la station de ski « Superbagnères » fut créée aux prémices du 20^{ème} siècle, le tourisme en Louron ne se développe que tardivement, et ce à partir du milieu des années 1960, avec l'ouverture de la station de Peyresourde. Ce développement est quasi-concomitant du sursaut de l'intercommunalité locale menacée de disparition. En effet, après avoir été mise à mal par un net repli démographique lié à la disparition ou à la déliquescence des activités économiques traditionnelles (mines, usines, pastoralisme, installations hydroélectrique...), le canton louronnais se voit menacé de disparition par l'Etat (CLARIMONT et VLES, 2006). De ce fait, une politique locale volontariste de création d'emploi et de fixation des populations va être menée notamment sous l'impulsion du conseiller général local. L'intercommunalité reste en place et se voit même refondée par la création du SIVOM de Val Louron en 1973 (prédécesseur d'EPIVAL¹⁰, qui deviendra par la suite CCVL¹¹). Dans le même temps des projets touristiques d'ampleur voient le jour, c'est ainsi qu'est créé le lac artificiel de Génos-Loudenvielle en 1975 constituant une base de loisirs nautiques de 30ha, suivi de près par l'achèvement du domaine skiable de Val-Louron inauguré en 1976 (CLARIMONT et VLES, 2006). Cette réorientation de l'économie locale vers le tourisme se poursuit dans les décennies suivantes avec la reprise en main de la station de Peyresourde (aujourd'hui 3^{ème} station pyrénéenne en termes de chiffre d'affaire) et la mise au jour d'un centre de thermoludisme dénommé « Balnéa » en 2000. Ainsi, comme en atteste les figures ci-dessous, la vallée du Louron parvient à mettre fin au déclin de la population et se réinvente au travers d'une dynamique touristique permise par l'investissement dans des équipements modernes. Le pourcentage élevé et en augmentation constante de résidences secondaires en Louron illustre cette politique centrée sur le tourisme.

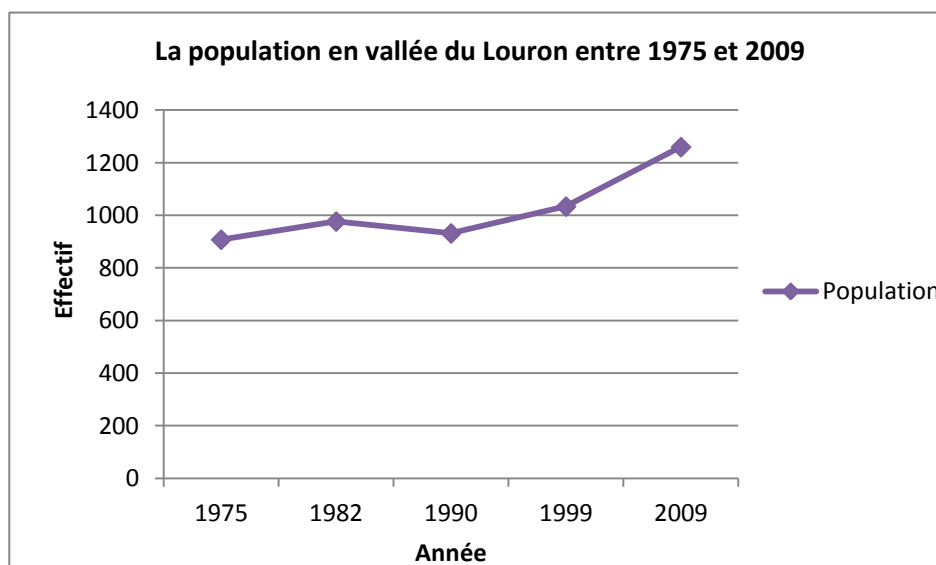
Tableau 3 : Les types de logements en vallée du Louron entre 1999 et 2009 (INSEE, 2009).

	Année 1999	%	Année 2009	%
Ensemble	1779	100	2648	100
Résidences principales	467	26,3	575	21,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	1269	71,3	2018	76,2
Logements vacants	43	2,4	54	2

¹⁰ Établissement public intercommunal de la vallée du Louron.

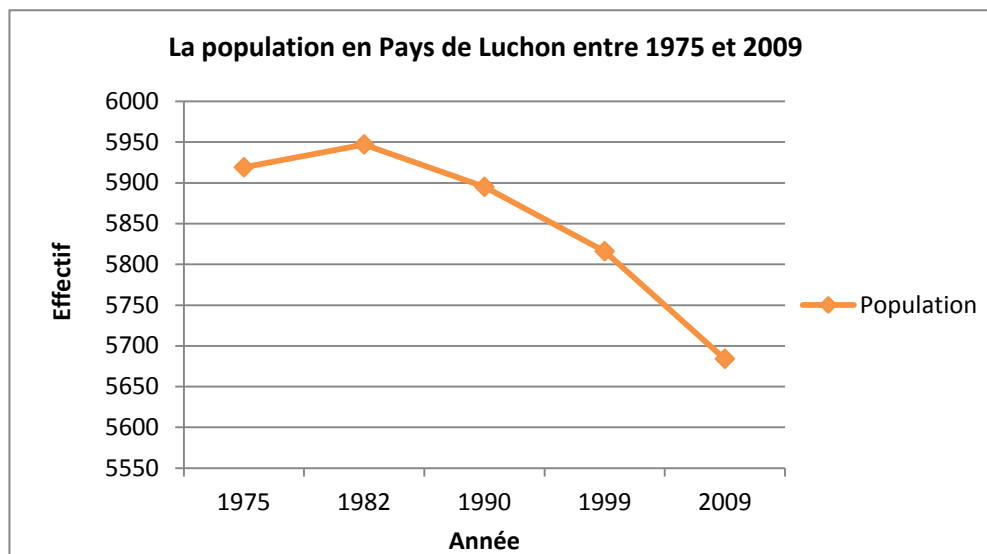
¹¹ Communauté de communes de la vallée du Louron.

Figure 7 : Graphique présentant l'évolution de la population louronnaise entre 1975 et 2009 (INSEE, 2009).



La vallée du Larboust est quant à elle incluse administrativement au sein de la communauté de communes du Pays de Luchon qui englobe les trois vallées de la Pique, d'Oueil et du Larboust. Alors que le « bas Larboust » représenté notamment par les communes de Saint-Aventin, Cazeaux et Castillon se polarise en direction du centre économique luchonnais et de la station de ski de Superbagnères qui s'étend sur les territoires administratifs de ces communes, le « haut Larboust » et plus particulièrement la commune de Gouaux de Larboust, propriétaire d'une partie de Peyragudes et partie prenante du Syndicat d'économie mixte d'aménagement de la station (SEMAP), se retrouve économiquement tournée vers la vallée du Louron malgré son appartenance administrative et géographique au Pays de Luchon. Il est assez frappant de noter la différence de trajectoire entre Louronnais et Luchonnais. Alors que la réputation de Luchon en tant que ville thermale et mondaine fut faite dès le second empire, et malgré le développement précoce de la pratique du ski et d'un parc hôtelier considérable, la station thermale a subi de plein fouet le déclin des villes thermales et n'a pas su trouver les moyens de moderniser ses installations. « C'est que les responsables municipaux et privés, englués dans la mentalité de rentiers des aménités construites par les générations antérieures, n'ont pas jusqu'ici pu trouver les voies aptes à compenser le recul d'un thermalisme populaire de moins en moins bien soutenu par la Sécurité sociale » (PILLEBOUE, 2002). Ainsi, le thermalisme ne constitue plus une source de développement suffisante et le domaine skiable de Superbagnères souffre des progrès considérables réalisés par les domaines skiables voisins et plus particulièrement par Peyragudes.

Figure 8 : Graphique présentant l'évolution de la population en Pays de Luchon entre 1975 et 2009. (INSEE, 2009).



Nous sommes donc en présence, au niveau de notre zone d'étude, d'un nœud d'activités économiques qui ne se superpose pas aux territoires administratifs qui l'englobent et qui se polarise et se développe manifestement en direction et sous l'impulsion de la vallée du Louron.

3.2. Données générales sur les activités localisées sur le secteur « Peyragudes »

3.2.1. Le pastoralisme, tendances locales

Le secteur de « Peyragudes » se localise donc sur deux départements et entre deux vallées aux cheminements distincts ; il s'étend sur le territoire cadastral de quatre communes : Loudervielle et Germ-Louron (dans le canton de Bordères-Louron) ; Gouaux de Larboust et Garin (dans le canton de Bagnères de Luchon).

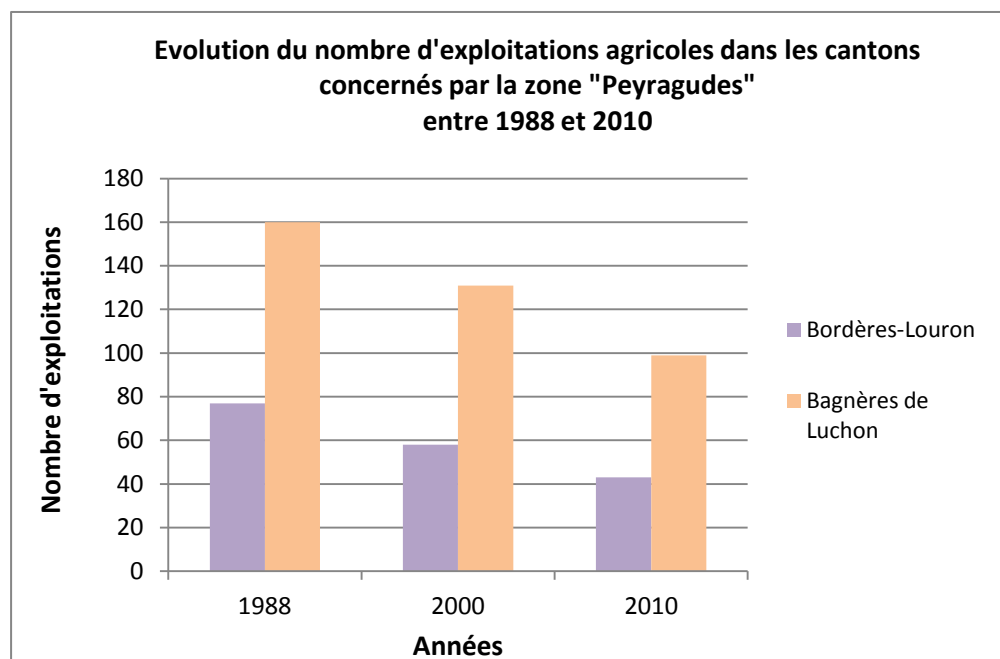
Malgré une vigueur agricole un petit peu plus marquée au sein du canton de Bagnères de Luchon, comme en atteste le graphique ci-dessous, le nombre d'exploitations agricoles est en nette baisse sur les deux cantons concernés par notre étude, suivant les tendances nationales, pyrénéennes et départementales. En effet, sur le massif des Pyrénées, on observe une baisse de 26 % du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010 et une baisse un peu plus modérée, qui atteint les 12 %, concernant les exploitations dites « pastorales » qui représentent 29 % des exploitations herbivores pyrénéennes.

Cette baisse est couplée à un vieillissement des éleveurs transhumants, il faut savoir par exemple que dans les Hautes-Pyrénées, pour l'année 2007, sur les 1 450 éleveurs transhumants recensés, près de 50 % avaient plus de 50 ans et seulement 5 % avaient moins de 30 ans¹². De plus, la faible rentabilité des exploitations pastorales et les difficul-

¹² Source des données : déclarations PHAE 2007, GIP-CRPG, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées.

tés d'installation en montagne liées plus particulièrement au morcellement du foncier et à la pénibilité du travail participent à cette tendance malgré des politiques départementales et pyrénéennes relativement volontaristes quant au soutien de l'activité pastorale¹³.

Figure 9 : Graphique présentant l'évolution du nombre d'exploitations sur les cantons concernés par la zone « Peyragudes » entre 1988 et 2000. (AGRESTE, 2010).



Les chiffres relatifs aux quatre communes concernées par notre secteur d'étude sont compilés dans le tableau ci-après. On constate de la même manière une baisse globale du nombre d'exploitations par commune couplée à un agrandissement de la SAU et du cheptel par exploitation.

Tableau 4 : Statistiques agricole des 4 communes concernées par le secteur « Peyragudes » (AGRESTE, 2010).

CANTON	COMMUNE	Exploitations agricoles			SAU (en ha)			Cheptel		
		1988	2000	2010	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Bagnères de Luchon	Garin	10	4	5	71	85	99	240	459	378
	Gouaux de Larboust	9	6	2	125	82	47	340	124	94
Bordères-Louron	Germ-Louron	4	4	2	48	45	47	83	62	55
	Loudervielle	4	4	1	58	29	17	131	20	20

¹³ Via le Plan de Soutien à l'Economie de Montagne, véritable cadre d'action pour le pastoralisme collectif pyrénéen et par le biais des actions du GIP-CRPGÉ et de ses partenaires : étude sur le renouvellement des transhumants, soutien d'activités de recherche sur le sujet, participation aux arènes de discussion nationales, etc.

Le faible nombre d'éleveurs par village pousse les gestionnaires d'estive à l'accueil d'éleveurs extérieurs aux communes propriétaires du domaine pastoral voire extérieurs à leur département¹⁴ de façon à rationaliser et à maintenir la valorisation agricole de leurs estives. Comme nous allons le voir, seul le groupement pastoral bovin de Garin fait exception à cette règle en étant majoritairement constitué d'agriculteurs possédant leur siège d'exploitation sur la commune.

3.2.2. Gestion et utilisation pastorale de l'espace à l'étude

Notre zone d'étude porte sur les surfaces pastorales chevauchant la station de ski de Peyragudes dont les contours constituent le nœud local d'activités et la zone cœur de notre travail d'enquête. Néanmoins, ces surfaces pastorales s'étendent par-delà la station, la propriété foncière y est complexe et les gestionnaires et utilisateurs divers. Voici donc une description synthétique des gestionnaires et utilisateurs de l'espace pastoral en question :

- **Le groupement pastoral bovin de Garin** réunit 4 éleveurs utilisateurs pour un cheptel de 200 bovins environs. Trois d'entre eux utilisent essentiellement les 200 ha d'estives situés sur le versant Haute-Garonne au niveau du territoire de la commune de Garin. Le dernier éleveur (propriétaire de 30 mères) se cantonne quant à lui quasi-exclusivement sur le secteur de Balestas qui est :
 - en propriété propre de la communauté de communes de la Vallée du Louron sur sa partie ouest ;
 - concerné par un bail emphytéotique conclu entre la communauté de communes de la Vallée du Louron (preneur ou emphytéote) et la commune de Loudervielle (bailleur) sur sa partie est.

- **Le groupement pastoral ovin et bovin de Bassia** compte environ 1 500 ovins et 100 à 120 bovins. Il réunit une dizaine d'éleveurs utilisateurs (dont une majorité sont extérieurs aux communes sièges des estives) qui assurent la gestion les surfaces pastorales comprises entre :
 - La Haute-Garonne où environ 870 ha d'estives sont loués par le groupement pastoral à la commune de Gouaux de Larboust ;
 - Et les Hautes-Pyrénées où près de 380 ha d'estives sont loués par le groupement pastoral à la communauté de communes de la Vallée du Louron qui est, sur les dites zones, preneur d'un bail emphytéotique portant sur une partie des territoires administratifs des communes de Loudervielle (partie haute du secteur Balestas) et de Germ-Louron (sur la majorité de la station de Peyresourde).

¹⁴ Le département des Hautes-Pyrénées accueillait déjà près de 210 éleveurs transhumants extérieurs au département en 2011 (Déclarations PHAE, GIP-CRPGE, Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées).

- **L'association foncière pastorale de Germ-Louron** réunit des propriétaires privés et publics. Elle s'étend sur une surface d'environ 520 ha sur laquelle se cantonnent les troupeaux de 4 éleveurs utilisateurs (1 local et 3 extérieurs à la commune) possédant un cheptel composé d'environ 200 ovins et 20 équins. Les surfaces de l'AFP de Germ-Louron sont également utilisées par une troupe de 160 bovins des 4 Véziaux du Louron durant une partie de la saison d'estive sur la base d'un accord passé entre les deux gestionnaires d'estive concernés.
- **La commune de Loudervielle** loue en direct une partie de son territoire communal, environ 160 ha, à 5 éleveurs extérieurs à la commune possédant un cheptel composé d'une vingtaine d'équins et d'une cinquantaine de bovins.
- **La Communauté de communes de la vallée du Louron** gère une surface pastorale d'une trentaine d'hectares qu'elle possède en propriété propre et qui se localise sur le secteur de Balestas comprenant le pôle fromager nouvellement construit. La Communauté de communes accueille sur ces surfaces un éleveur gersois détenteur de 180 brebis laitières.

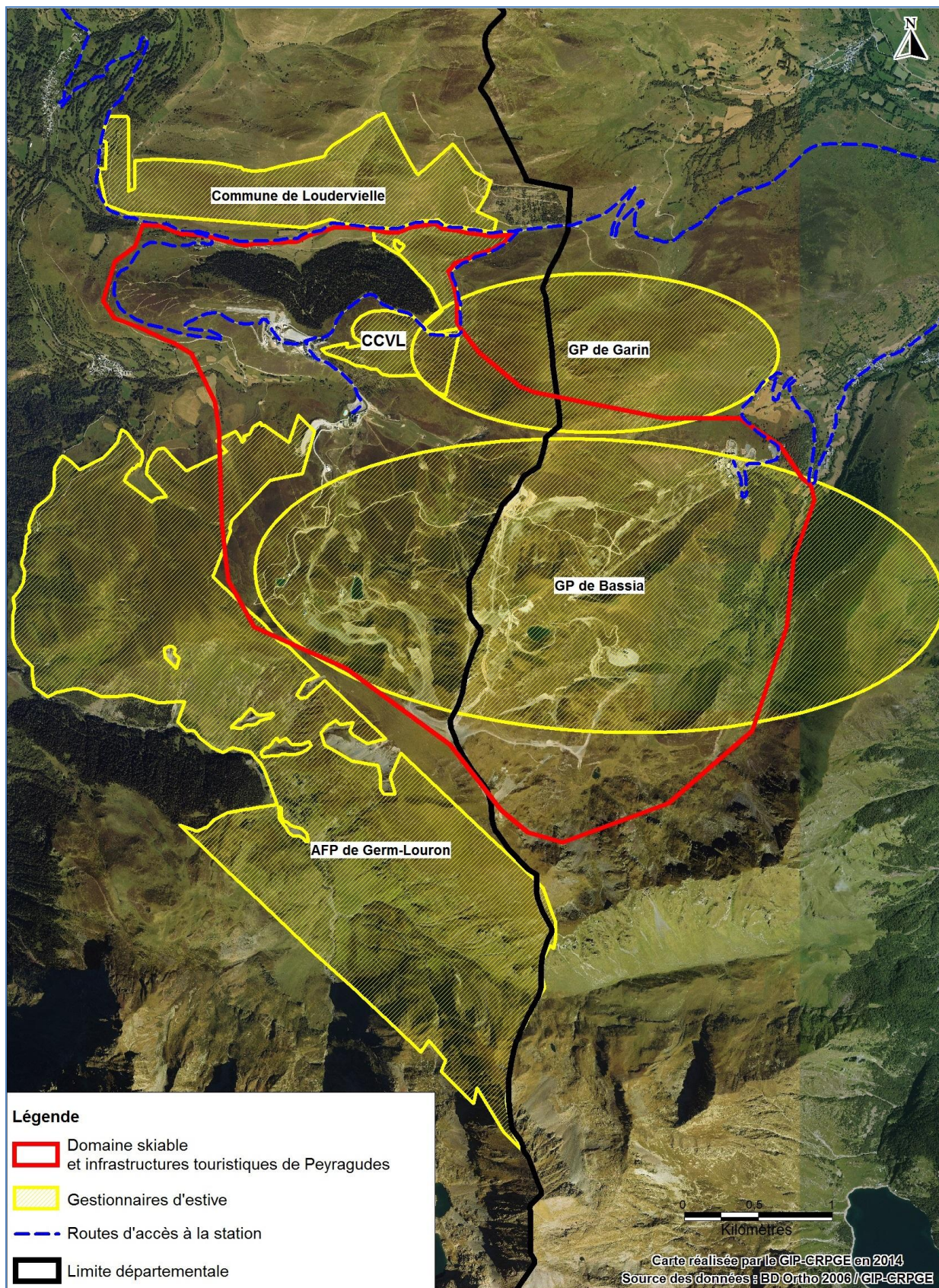
Le tableau et les deux cartes suivants illustrent l'utilisation et la gestion pastorales des estives de la zone d'étude.

Tableau 5 : L'utilisation pastorale des estives de la zone d'étude de « Peyragudes » (GIP-CRPGE, 2013).

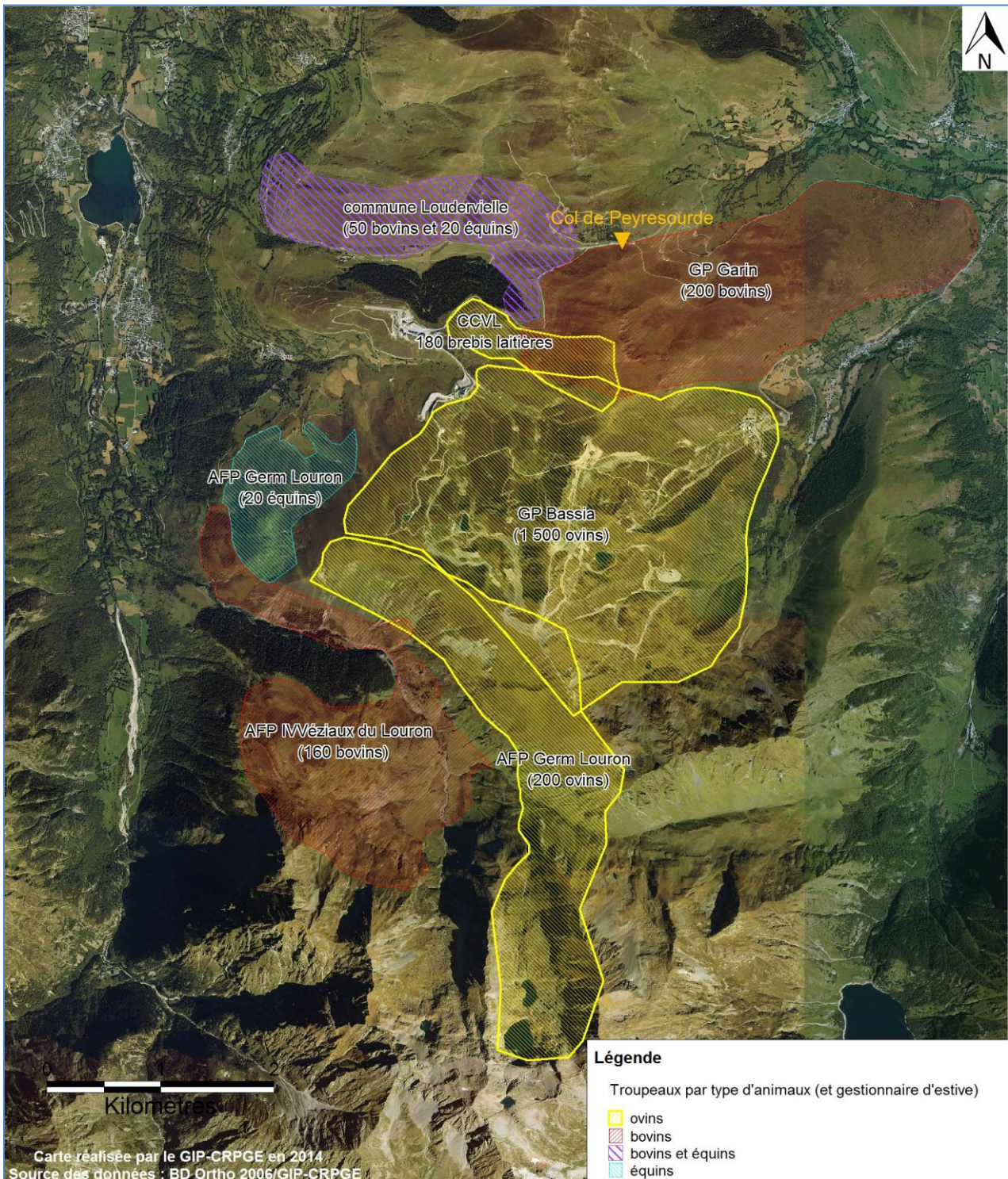
Gestionnaire	GP bovin de GARIN	GP ovin et bovin de BASSIA	AFP de GERM-LOURON	Commune de LOUDERVIELLE	CCVL
Surfaces utilisées	Surfaces jouxtant le col de Peyresourde côté 31, Quartier de Balestas	Domaine skiable côté 65 et 31, Surfaces haut-garonnaises	Surfaces pastorales cadastrées sur Germ-Louron	Surfaces jouxtant le col de Peyresourde côté 65	Quartier de Balestas
Localisation	Bi-départementale	Bi-départementale	Hautes-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Hautes-Pyrénées
Cheptel	200 bovins	1500 ovins 100 à 120 bovins	200 ovins 160 bovins (voisins*) 20 équins	50 bovins 20 équins	180 ovins lait
Éleveurs utilisateurs	4 éleveurs locaux	10 éleveurs dont 8 extérieurs et 2 locaux	4 éleveurs dont 3 extérieurs et 1 local	5 éleveurs extérieurs	1 éleveur extérieur
Étendue en ha	200 ha	1250 ha	520 ha	160 ha	30 ha

* Durant une partie de la saison d'estive, les bovins issus des estives adjacentes des 4 Véziaux du Louron utilisent les surfaces de l'AFP de Germ-Louron sur la base d'un accord passé entre les gestionnaires d'estive concernés.

Carte 4 : Les surfaces d'estive à proximité directe ou chevauchant la station de Peyragudes (GIP-CRPGE, 2013).



Carte 5 : L'utilisation pastorale de la zone d'étude par type de troupeau et par gestionnaire (GIP-CRPGE, 2014).



Au-delà de cette complexité dans la propriété et de cette multiplicité de gestionnaires et utilisateurs, il faut noter que la zone d'étude connaît, d'une part, une forte utilisation par des éleveurs extérieurs aux communes propriétaires¹⁵ ce qui reflète la baisse générale du nombre d'agriculteurs sur le massif et sur les 4 communes de la zone à l'étude ; elle connaît d'autre part une problématique de sous-utilisation pastorale sur certaines parties. En effet, le diagnostic pastoral commandé par la Communauté de communes de la vallée du Louron au GIP-CRPGÉ et mené parallèlement au projet de cabane fromagère au niveau du refuge de l'Auroise¹⁶ a montré que sur les secteurs de Balestas et de « la station », soit environ 450 ha compris dans notre zone de travail, le niveau de chargement correspondait à 55 % de la ressource fourragère théoriquement disponible (les besoins des troupeaux ont été estimés à 118 500 UFL tandis que la ressource disponible était, quant à elle, estimée à 220 000 UFL) (GIP-CRPGÉ, 2013). La venue, lors de la dernière saison d'estive de 2013, d'un éleveur ovin-lait au niveau de ce secteur et permise par la construction du pôle fromager a certainement conduit à une amélioration du taux d'utilisation de la ressource fourragère disponible.

En dépit de l'historicité de la pratique pastorale sur le secteur, celle-ci, à l'instar des activités qui constituaient traditionnellement l'économie de la vallée du Louron (mines de manganèse, exploitation ardoisière, hydroélectricité...) n'est plus au fondement de l'économie locale (CLARIMONT et VLES, 2006). Le pastoralisme cohabite en effet depuis le milieu des années 1960 avec un domaine skiable, tout d'abord scindé en deux, recomposé en 1977 puis restructuré à la fin des années 1980 et qui n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis lors grâce à un investissement fort de l'intercommunalité et des dirigeants locaux dans l'activité touristique.

3.2.3. Le tourisme hivernal, station et activités induites

Depuis 1989 et la renaissance de la station de ski de Peyragudes issue de la fusion entre les anciennes stations des Agudes et de Peyresourde, celle-ci n'a cessé de se développer. Elle constitue l'empreinte anthropique la plus prégnante sur l'espace constituant notre zone d'étude et s'avère être l'un des piliers de la stratégie de développement local de la vallée du Louron ; stratégie fondée sur la mobilisation des ressources locales et sur une économie essentiellement touristique dont la maîtrise est plus particulièrement assurée par la communauté de communes de la Vallée du Louron, majoritaire au sein des Sociétés d'Economies Mixtes qui assurent notamment la gestion des stations de Peyragudes, Val Louron mais aussi du centre de thermoludisme Balnéa.

Pour avoir une idée chiffrée de ce que représente la station de Peyragudes à l'échelle de l'intercommunalité louronnaise, mais également dans le paysage du massif pyrénéen, nous avons compilé des données issues de plusieurs sources¹⁷.

¹⁵ 80 % d'éleveurs extérieurs au niveau du GP de Bassia, 75 % pour l'AFP de Germ et l'intégralité des éleveurs au niveau des surfaces de Loudervielle.

¹⁶ Le diagnostic pastoral mené par le CRPGÉ sur le secteur Balestas entre 2012 et 2013 avait pour objectif d'aider le maître d'ouvrage (la Communauté de communes de la vallée du Louron) à cerner les potentialités du site afin d'optimiser l'introduction d'un nouveau troupeau laitier.

¹⁷ ATOUT France 2013 et 2012 ; DOMAINES SKIABLES DE FRANCE, 2011 ; GROUPE N'PY, 2013 ; MONTAGNE LEADERS, 2011 ; PINQUET, 2013.

A l'issue de la saison 2011-2012, et sur les 38 stations du massif pyrénéen, les 8 domaines du groupe N'PY ont enregistré 2 318 000 journées-skieur et ont réalisé un chiffre d'affaire global de 53,5 millions d'euros, soit près de 50 % du chiffre d'affaires des 38 stations pyrénéennes. La station de Peyragudes, membre du réseau N'PY, s'étend sur 1500 ha répartis entre 1600 m et 2400 m d'altitude entre les deux versants louronnais et larboustois. Avec ses 49 pistes balisées (soit 60 km de piste au total) desservies par 17 remontées mécaniques et ses 15 km de parcours nordique, elle est l'une des stations les plus importantes du massif pyrénéen tant par sa superficie que par son poids économique. En 2010, le chiffre d'affaires de la station s'élève à près de 9 millions d'euros. Elle enregistre environ 420 000 journées-skieur au cours de la saison 2011-2012.

A l'échelle du massif, les stations de sports d'hiver sont l'un des principaux pourvoyeurs d'emplois. Au sein de la zone de montagne touristique pyrénéenne, les communes situées en « stations de montagne » concentrent deux tiers de l'emploi salarié touristique. Cet emploi salarié représente 16 % de l'emploi salarié total. Le domaine skiable de Peyragudes génère à lui seul 38 emplois à temps complet et 128 emplois saisonniers, ceci sans compter le nombre d'emplois induits difficilement quantifiable (hébergement, restauration, commerces, locations de matériel, etc.). Par ailleurs, la station de Peyragudes diversifie son offre d'activités de loisir en proposant des balades en raquettes mais aussi en chiens de traîneaux, des sorties en dameuse, des nuits en igloo, des sauts en parapente biplace, la pratique de l'airboard (luge gonflable carénée), du Snake Gliss (luge collective), du Yooner (luge sur suspensions), ou encore la possibilité de visiter de l'usine à neige.

Le tourisme hivernal représente un élément essentiel de la vie économique locale tant en termes de retombées économiques, que de fixation de l'emploi local et par conséquent de la population et des services associés.

3.2.4. Le tourisme d'été, une diversification des usages sur la zone à l'étude

Notre zone de travail est, par ailleurs, concernée par un tourisme d'été qui se matérialise majoritairement par de la ballade/randonnée aux alentours des zones commerciales de la station et du Col de Peyresourde (familles et camping-caristes), par du tourisme de loisirs (parapente, VTT en forêt, arapaho notamment) et par de la randonnée pédestre sur le sentier du GR 10 traversant l'AFP de Germ-Louron. Le tourisme d'été constitue, selon les acteurs locaux, un complément au tourisme d'hiver sur le secteur de Peyragudes sans pour autant représenter l'essentiel des revenus issus du tourisme hivernal. En outre, les entretiens menés auprès des représentants du tourisme local montrent que le secteur de « Peyragudes » constitue une « zone de passage » pour le touriste estivant¹⁸ qui sera orienté plus spécifiquement vers d'autres secteurs jugés plus « attractifs » durant la saison d'été par les socioprofessionnels du tourisme, à l'image du lac de Génos-Loudenvielle ou des sentiers balisés hors du domaine skiable.

¹⁸ En lien avec ses panoramas sur les vallées larboustoises/louronnaises, en lien avec le Col de Peyresourde largement fréquenté par les cyclistes mais aussi par les camping-caristes, notamment lors du passage du Tour de France et en lien avec la présence d'une activité de bar/restauration.

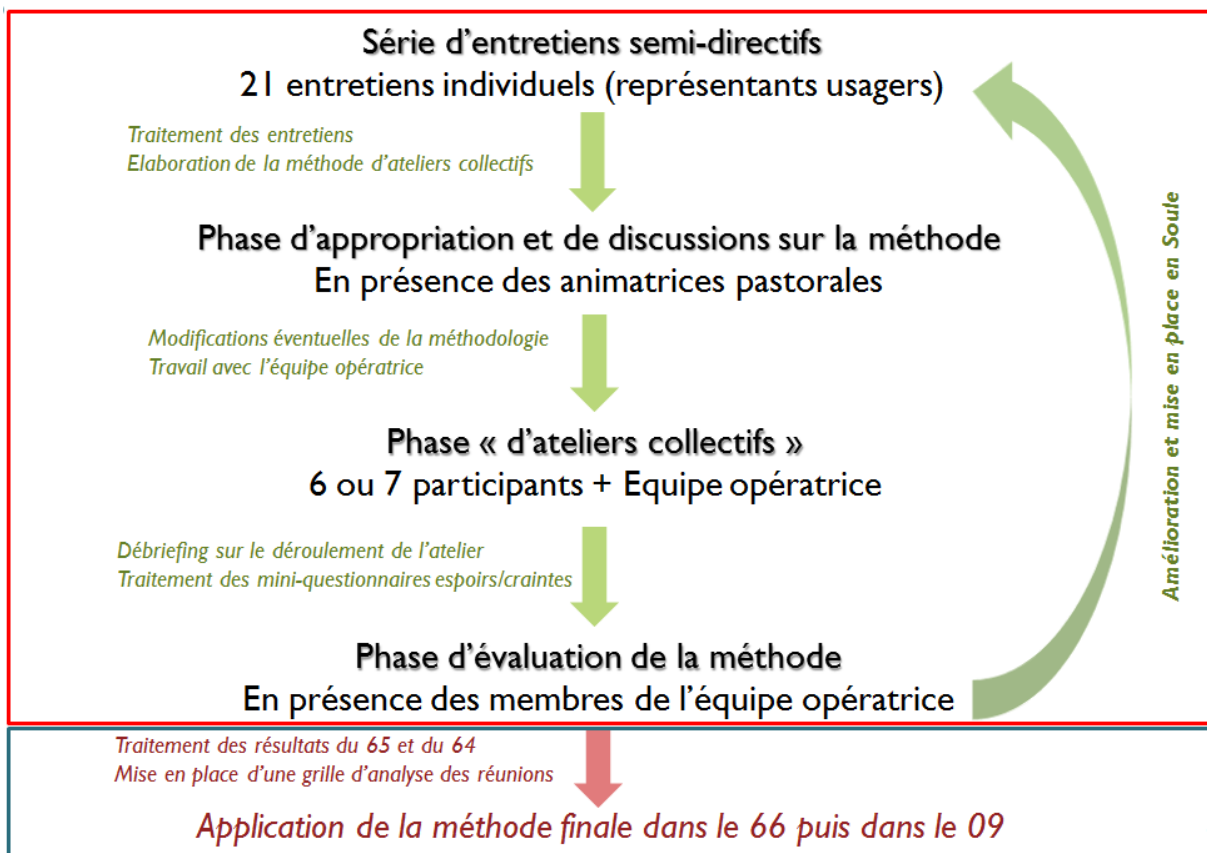
Les deux grands usages de ce secteur sont donc représentés par le tourisme et par l'activité pastorale, et ceux-ci apparaissent de façon marquée dans le discours des acteurs locaux malgré leurs poids économiques distincts. La station se révèle être au centre de la stratégie de développement des élus et des dirigeants locaux alors que le pastoralisme apparaît comme une pratique dont l'importance est principalement paysagère et patrimoniale bien que les projets récents de la communauté de communes de la Vallée du Louron témoignent d'un intérêt renouvelé pour l'activité de production fromagère en estive.

4. Méthodologie de travail et résultats obtenus à l'issue du travail de terrain sur le secteur « Peyragudes »

4.1. Les étapes de travail sur le secteur « Peyragudes », des entretiens individuels à l'atelier de travail collectif

Le schéma suivant, plus particulièrement la partie encadrée en rouge, retrace les étapes de travail qui ont été suivies sur la zone d'étude de « Peyragudes ».

Figure 10 : Aperçu général des étapes de travail.

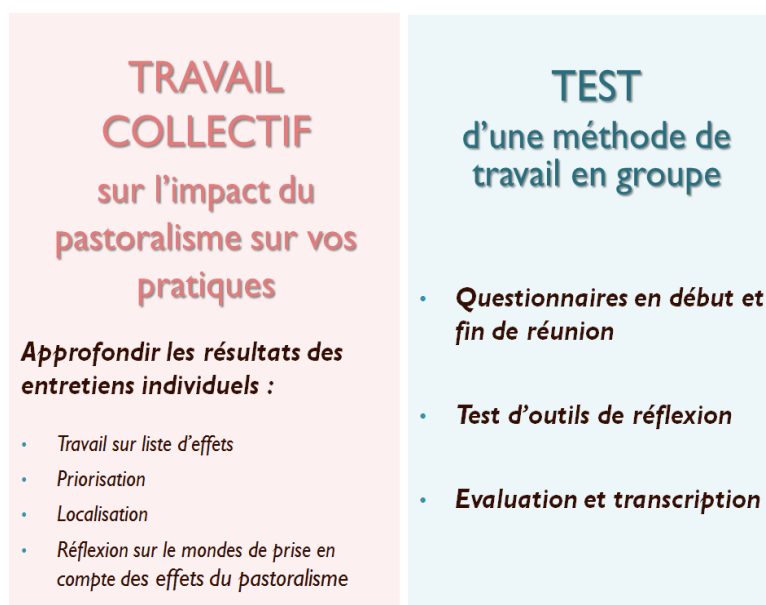


La première étape, réalisée dans le courant du mois d'août 2012 et consacrée à une série longue de 21 entretiens semi-directifs, avait pour but de mettre en évidence, suite à une phase de traitement intermédiaire des données recueillies, une liste d'effets identifiés par les enquêtés. Dans le même temps, une méthode de travail en atelier collectif composée d'exercices variés et mobilisant des supports de réflexion divers a été mise au point puis discutée et améliorée en présence des animatrices du GIP-CRPG¹⁹. La méthode de travail remodelée a ensuite été mise en application le 27 juin 2013 dans les locaux de la Communauté de communes de la vallée du Louron.

Figure 11 : le double objectif de la réunion de travail.

L'objectif de l'atelier de travail collectif était double, il s'agissait dans un premier temps d'approfondir les résultats obtenus durant les entretiens individuels, mais aussi de tester l'efficacité des outils de travail et exercices proposés en vue de l'amélioration de notre méthodologie comme l'illustre le schéma ci-contre.

Nous nous concentrerons dans la suite de ce développement sur la manière dont nous avons sélectionné nos enquêtés puis sur les résultats obtenus à l'issue de la réunion de travail louronnaise.



4.2. La mise en place de l'échantillon d'enquête

La vocation au fondement de notre travail était d'obtenir, à une échelle locale, une identification des effets du pastoralisme perçus par les usagers de la montagne sur leurs pratiques de l'espace pastoral mais également sur leur espace d'activité. Ayant fait préalablement le choix d'une enquête qualitative fondée sur l'analyse du discours (ce qui sous-entend un nombre d'enquête moins élevé mais des entretiens plus approfondis), nous avons réduit notre population d'enquête aux représentants de chaque type d'usagers de la montagne. L'intérêt était de pouvoir balayer l'ensemble des quatre grandes communautés d'usage communément présentes au sein de l'espace pastoral à savoir :

¹⁹ Rappelons que les animateurs territoriaux sont les destinataires finaux de la méthode mise au point, ils jouent donc un rôle de proposition particulièrement important.

- 1) L'usage culturel,
- 2) L'usage productif,
- 3) L'usage récréatif,
- 4) L'usage environnemental.

Ainsi, grâce à l'étude des documents territoriaux (charte du Pays des Nestes, candidature pôle touristique...), de la sitographie locale disponible et avec la collaboration du GIP-CRPGE nous avons construit une liste d'acteurs locaux multiples constituant notre échantillon d'enquête :

Tableau 6 : Liste des 21 personnes interrogées sur notre terrain 65/31 en fonction de leur statut et du type d'usage de l'espace.

FONCTION - STRUCTURE	CATEGORIE D'USAGE/STATUT
Animateur de la Maison du Pastoralisme d'Azet	Usage culturel
Responsable du Label Pays d'Art et d'Histoire Aure/Louron	Usage culturel
Président de l'association de chasse englobant notamment les communes de Germ-Louron et Loudervielle, Maire d'Avajan	Usage récréatif
Président de l'AAPPMA du Louron	Usage récréatif
Gérante du Centre de Montagne de Germ	Usage récréatif
Directeur de l'office du tourisme de la vallée du Louron	Usage récréatif
Eleveur bovin, membre du GP de Garin	Usage productif
Eleveur bovin, président du GP de Garin	Usage productif
Eleveur bovin, président du GP de Bassia	Usage productif
Directeur de la SEMAP, Maire de Loudervielle	Usage productif
Eleveur ovin, chef des pistes à la SEMAP, président de l'AFP de Germ-Louron	Usage productif
Vice-président du GP de Bassia, président de l'association de protection de la nature - ARPALouron	Usage environnemental
Chargée de mission restauration écologique au Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	Usager expert - Intermédiaire technique Usage environnemental
Agent territorial ONF	Usager expert - Intermédiaire technique
Directeur du bureau d'étude AMIDEV	Usager expert - Intermédiaire technique
Agent territorial RTM	Usager expert - Intermédiaire technique
Conseiller Agricole, chargé de mission pastoralisme à la Chambre d'agriculture 31	Animation territoriale
Directeur du GIP-CRPGE	Animation territoriale
Maire de la commune de Gouaux de Larboust	Elu local
Maire de la commune de Loudervielle	Elu local
Directeur de la communauté des communes de la Vallée du Louron	Elu local

Les informations recueillies suite à la tenue des entretiens nous ont permis d'affiner notre liste d'usages de l'espace, et de rassembler les différents usages nouvellement listés en sept catégories dénommées les « collectifs de concernement ». Chacun de ces collectifs rassemble une multiplicité d'usagers aux pratiques proches et impactés de façon analogue par le pastoralisme. Ainsi avons-nous obtenu sept collectifs de concernement :

- 1) Station de ski,
- 2) Pastoralisme,
- 3) Tourisme hors ski-alpin,
- 4) Usages récréatifs traditionnels (chasse/pêche),
- 5) Usagers-experts/intermédiaires techniques,
- 6) Ingénierie territoriale,
- 7) Collectivités locales.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la composition de chacun de ces collectifs. Il faut noter que la liste des usages de l'espace à l'étude n'est pas exhaustive, elle repose sur notre analyse préalable et sur les propos recueillis lors des entretiens, elle a pour vocation de donner un aperçu aussi proche que possible de la réalité.

Tableau 7 : La mise en évidence des collectifs de concernement, zone « Peyragudes ».

USAGES IDENTIFIES PAR LES ENQUETES	GRANDES CATEGORIE D'USAGES	USAGERS	COLLECTIFS DE CONCERNEMENT
Pastoralisme (éleveurs, berger)	PASTORALISME	ELEVEURS (GP), BERGER	Identifiés comme les 2 usages principaux de l'espace et souvent mis en relation: PASTORALISME / STATION (SEMAP)
Travaux, engins motorisés (personnel SEMAP)	TOURISME AMENAGEUR	SALARIES DE LA SEMAP, TOURISTES, LOCAUX	
Ski alpin			
Parcours avec chiens de traîneau	TOURISME HIVERNAL HORS SKI ALPIN	SOCIOPROFESSIONNELS DU TOURISME HIVERNAL, TOURISTES, LOCAUX	TOURISME hors ski alpin - Usages RECREATIFS issus de la diversification des activités en montagne. Souvent envisagés comme moins impactants pour l'environnement par rapport au tourisme aménageur que représente la station mais aussi moins rémunérateurs bien qu'indispensables pour l'activité économique et l'emploi local
Randonnée en raquettes			
Ski de fond			
Guidage et accompagnement commerciaux	<i>TOURISME DOUX (Activités récréatives estivales commerciales et non commerciales)</i>	SOCIOPROFESSIONNELS DU TOURISME, TOURISTES, LOCAUX	
Arapaho			
Parapente			
VTT en forêt			
Cueillette de myrtilles			
Randonnée, promenade			
Observation du paysage, de la biodiversité, photographie			
Chasse	ACTIVITES RECREATIVES DE PRELEVEMENT FAUNISTIQUE	MEMBRES DES SOCIETES LOCALES DE CHASSE ET DE PECHE	Usages RECREATIFS TRADITIONNELS
Pêche			
Gestion des forêts domaniales et communales	TRAVAUX ET PRESTATIONS TECHNIQUES	USAGERS DE L'ESTIVE ET PRESTATAIRES TECHNIQUES (SEMAP, ONF, RTM, AMIDEV, Conservatoire Botanique)	USAGERS-EXPERTS/INTERMEDIAIRE TECHNIQUES
Travaux de protection contre les risques			
Restauration écologique			
Animation territoriale	ANIMATION ET ETUDES	AGENTS DE DEVELOPPEMENT (GIP-CRPGE, CDA31)	INGENIERIE TERRITORIALE
PROPRIETAIRES FONCIERS - GESTIONNAIRES		COLLECTIFS DE CONCERNEMENT LOCAUX	
CCVL	PROPRIETAIRE, BAILLEUR, GESTIONNAIRE	CCVL	COLLECTIVITES LOCALES
Commune de Germ Louron	PROPRIETAIRE	COLLECTIVITES LOCALES	
Commune de Loudervielle	PROPRIETAIRE, BAILLEUR		
Commune de Gouaux de Larboust			

C'est sur cette base que nous avons déterminé la liste des sept participants à la réunion de travail louronnaise. L'objectif était d'avoir un représentant par collectif de concernement et d'éviter la surreprésentation. Nous avons donc sollicité sept enquêtés.

Tableau 8 : Liste des participants, zone « Peyragudes ».

STRUCTURE	COLLECTIF DE CONCERNEMENT
Groupe pastoral de Bassia	Pastoralisme
SEMAP	Station de Ski
Centre d'hébergement/restauration	Tourisme doux (écotourisme)
Société de chasse	Chasse/Pêche
ONF	Usagers experts – Intermédiaires techniques
GIP-CRPGE	Ingénierie territoriale
CCVL	Collectivités locales

Une « équipe opératrice » composée d'une évaluatrice de la méthode²⁰ appliquée et d'un secrétaire de séance²¹ a participé au bon déroulement de la séance et à la prise en note des résultats et améliorations à apporter en vue de la suite du travail.

4.3. Compte-rendu de l'atelier de travail collectif du 27 juin 2013

4.3.1. Déroulement général

Sur les sept acteurs sollicités, quatre ont effectivement participé au travail collectif. Cette réunion s'est déroulée sous la forme d'un atelier travail comportant des phases de réflexion individuelle et des phases d'échange. Nous avons proposé aux participants toute une série de supports permettant le recueil de leurs impressions sur le travail, des résultats et favorisant la discussion : questionnaires, tableaux, cartes²². Les sous-parties suivantes présentent les principaux résultats obtenus à l'issue de l'atelier.

4.3.2. Le classement des effets du pastoralisme

Le cœur du travail de groupe a été constitué par le tri et la hiérarchisation de la liste d'effets du pastoralisme obtenue à l'issue des 21 entretiens semi-directifs. Nous avons donc remis aux participants la liste d'effets ci-dessous, accompagnée d'un tableau de tri. La consigne était pour chacun des participants, de réaliser un tri individuel, puis de présenter son résultat au groupe au cours d'un tour de table. Il était question à l'issue du tour de table, d'aboutir si possible à un résultat collectif.

²⁰ Animatrice pastorale du GIP-CRPGE.

²¹ Technicien pastoral du GIP-CRPGE.

²² Les supports distribués au cours de la réunion sont présentés en annexe du compte-rendu.

Tableau 9 : Liste des effets du pastoralisme, zone « Peyragudes ».

LISTE D'EFFETS IDENTIFIES LORS DES 21 ENTRETIENS INDIVIDUELS	
1. Entretien de l'espace	9. Participation à la sécurisation de l'espace montagnard
2. Maintien de l'accès à la montagne	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Protection contre les avalanches</i> • <i>Protection contre les incendies liés à l'embroussaillement</i>
3. Contribution à l'attractivité touristique du territoire	10. Maintien du tissu social local
4. Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	11. Réalisation d'économies
5. Maintien d'un paysage esthétique et varié	<ul style="list-style-type: none"> • <i>économies de broyage de la végétation</i> • <i>économies dans la lutte contre les avalanches</i>
6. Dégâts environnementaux	12. Maintien des pratiques collectives
<ul style="list-style-type: none"> • <i>problèmes sanitaires avec la faune cynégétique</i> • <i>dégradation de la qualité de l'eau des ruisseaux</i> 	13. Dégâts liés au sous-pâturage ou à la déprise agricole
7. Contribution à l'économie locale	14. Préservation de la biodiversité
<ul style="list-style-type: none"> • <i>maintien de l'emploi</i> • <i>apport de revenus pour les collectivités</i> 	15. Dégâts liés au surpâturage
8. Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	<ul style="list-style-type: none"> • <i>sur la ressource forestière</i> • <i>sur les sols</i>
	16. Contribution à la perpétuation du patrimoine local
	17. Amélioration du bien-être des animaux domestiques

Tableau 10 : Tableau de classement des effets du pastoralisme, zone « Peyragudes ».

EFFETS NEGLIGEABLES OU INEXISTANTS		EFFETS MOYENNEMENT IMPORTANTS	EFFETS TRES IMPORTANTS
Selon moi ces effets ne sont pas présents	Ces effets ont un impact négligeable sur mes activités		

Tableau 11 : Le classement réalisé par la socioprofessionnelle du tourisme.

	EFFETS NON CLASSES	EFFETS INEXISTANTS	EFFETS NEGLIGEABLES	EFFETS MOYENNEMENT IMPORTANTS	EFFETS TRES IMPORTANTS
Socio-professionnelle du tourisme	(14) Préservation de la biodiversité (15) Dégâts liés au surpâturage (17) Amélioration du bien être des animaux domestiques	(4) Dégâts matériels (6) Dégâts environnementaux	(8) Accidents animaux domestiques/ activités récréatives	(9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	Paysage et Espaces
					(1) Entretien de l'espace (2) Maintien de l'accès à la montagne (5) Maintien d'un paysage esthétique et varié (11) Réalisation d'économies (13) Dégâts liés au souspâturage Culture et Société (10) Maintien du tissu social local (12) Maintien des pratiques collectives (16) Perpétuation patrimoine Economie (3) Contribution à l'attractivité touristique (7) Contribution à l'économie locale (11) Réalisation d'économies

Commentaires/Précisions apportés au classement :

- Les effets lui paraissent complexes à hiérarchiser.
- Elle regroupe néanmoins spontanément les effets qu'elle juge importants en 3 catégories : paysage et espaces, culture et société, économie.
- Le rapport au paysage important dans sa profession, « *ce qui se voit* », « *ce que les gens aime* ». Ces éléments sont au centre de son travail d'éducation à l'environnement envers le jeune public pour comprendre le paysage (les hommes qui sont derrière).

-
- Concernant la réalisation d'économies, il s'agit de l'aspect physique lié à la station mais aussi à l'économie locale.
 - Elle ne se sent pas compétente vis-à-vis des problématiques de sur ou souspâturage mais elle constate le souspâturage en observant le paysage qui l'entoure et qui est gagné par la forêt.
 - Elle apporte une rectification de l'effet (12) relatif aux pratiques collectives, elle le désignerait plutôt « *maintien d'un certain mode de pratiques collectives* » à pondérer avec le renouvellement des pratiques collectives. Elle souligne que ce ne sont pas les seules pratiques collectives du territoire et propose une nouvelle dénomination pour l'effet (12) « *maintien DE pratiques collectives* ».
 - Elle évoque le problème lié à la progression de la végétation.
 - Il lui semble important de nuancer les effets (3) et (16) sur l'attractivité touristique et la perpétuation du patrimoine. Elle émet des inquiétudes vis-à-vis de la « *mise en scène* » de l'activité pastorale qui a lieu lors de certains événements mettant en avant le pastoralisme (fêtes, foires...). Il est important selon elle de perpétuer le patrimoine dans le renouvellement et de ne pas s'ancrer dans une vision « *passéiste* ».
 - Elle place l'effet (9) sur la sécurisation de l'espace montagnard dans la colonne « moyennement important » car elle ne connaît pas réellement l'impact du pastoralisme en lien avec les risques.

Tableau 12 : Le classement réalisé par l'animatrice pastorale.

	EFFETS NON CLASSES	EFFETS INEXISTANTS	EFFETS NEGLIGEABLES	EFFETS MOYENNEMENT IMPORTANTS	EFFETS TRES IMPORTANTS
Animatrice pastorale	(13) Dégâts liés au souspâturage (15) Dégâts liés au surpâturage	(6) Dégâts environnementaux	(4) Dégâts matériels (8) Accidents animaux domestiques/ activités récréatives	(11) Réalisation d'économies (17) Amélioration du bien être des animaux domestiques	Entretien de l'espace (1) Entretien de l'espace (2) Maintien de l'accès à la montagne Economie et identité locale (7) Contribution à l'économie locale (10) Maintien du tissu social local (12) Maintien des pratiques collectives (16) Perpétuation patrimoine Tourisme (3) Contribution à l'attractivité touristique (5) Maintien d'un paysage esthétique et varié Non catégorisé (9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard Effet important mais moins évident sur le secteur (14) Préservation de la biodiversité

Commentaires/Précisions apportés au classement :

- Selon elle, la biodiversité est un effet notable mais pas premier sur le secteur en question (pas de zonage Natura 2000 ou environnemental).
- Le paysage ouvert et la présence d'un pastoralisme actif intéressent le tourisme.
- Elle lie l'effet (5) sur le maintien d'un paysage esthétique et varié au tourisme, mais si cet effet avait été renommé en tant que « maintien d'un cadre de vie » elle l'aurait lié à la catégorie « économie et identité locale ».

- La participation du pastoralisme à la sécurisation de l'espace montagnard particulièrement important sur ce secteur en lien avec la présence du domaine skiable.
- L'effet (17) lié à l'amélioration du bien être animal dépend des conditions climatiques et des soins apportés au bétail à l'échelle de l'exploitation.
- Elle n'a pas constaté de dégâts environnementaux liés à la qualité de l'eau lors des tournées réalisées en estives.
- L'effet relatif aux accidents animaux domestiques/activités récréatives n'est pas négligeables mais il existe des solutions pour le limiter : la communication.
- Elle n'est pas parvenue à classer les « dégâts liés au sur ou souspâturage » car ce sont selon elle les conséquences d'un déséquilibre au niveau de l'utilisation pastorale qui va provoquer par la suite des conséquences et peut-être des dégâts indirects.

Tableau 13 : Le classement réalisé par le gestionnaire d'estive.

	EFFETS NON CLASSES	EFFETS INEXISTANTS	EFFETS NEGLIGEABLES	EFFETS MOYENNEMENT IMPORTANTS	EFFETS TRES IMPORTANTS
Gestionnaire d'estive	(2) Maintien de l'accès à la montagne (3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire (11) Réalisation d'économies (13) Dégâts liés au sous-pâturage ou à la déprise agricole (14) Préservation de la biodiversité (15) Dégâts liés au surpâturage (17) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	(12) Maintien des pratiques collectives	(6) Dégâts environnementaux (8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	(4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques (16) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	(1) Entretien de l'espace (5) Maintien d'un paysage esthétique et varié (7) Contribution à l'économie locale (9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard (10) Maintien du tissu social local

Commentaires/Précisions apportés au classement :

- Le travail qui lui est demandé est complexe selon lui.
- Il éprouve des difficultés à classer l'effet relatif au maintien de l'accès à la montagne. Il a besoin de cet effet pour ses pratiques mais il apparaît aussi néfaste car il gêne la progression des troupeaux (les pistes permettent un accès plus rapide à l'estive mais gêne les bêtes).
- Certains effets sont en contradiction avec son statut d'éleveur.
- Il qualifie les relations avec la station comme une interdépendance. La présence de la station influe sur les pratiques des éleveurs (notamment la présence des infrastructures qui impactent le gardiennage et le travail journalier). Il y a de la même manière des

possibilités de dégâts sur les infrastructures de la station par les troupeaux. Il y parle de l'importance du « relationnel », du « lien » avec la station et avec d'autres institutions.

- Il évoque les dégâts environnementaux en lien avec la présence de cervidés notamment (problèmes sanitaires sur le troupeaux).
- En tant qu'éleveur il évoque en premier lieu l'effet des autres usages sur le pastoralisme et a donc tendance à positionner le pastoralisme en récepteur et non en fournisseur d'effets.
- Concernant les dégâts sur la qualité de l'eau, on ne peut pas les attribuer exclusivement au pastoralisme selon lui, ils peuvent aussi provenir de la faune sauvage.
- Les pratiques collectives sont négligeables au niveau du Groupement pastoral qu'il préside.

Tableau 14 : Le classement réalisé par l'élu.

	EFFETS NON CLASSES	EFFETS INEXISTANTS	EFFETS NEGLIGEABLES	EFFETS MOYENNEMENT IMPORTANTS	EFFETS TRES IMPORTANTS
Elu	(10) Maintien du tissu social local	(6) Dégâts environnementaux (15) Dégâts liés au surpâturage	(2) Maintien de l'accès à la montagne (4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques (8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives (17) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	(3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire (5) Maintien d'un paysage esthétique et varié (7) Contribution à l'économie locale	(1) Entretien de l'espace (9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard (11) Réalisation d'économies (12) Maintien des pratiques collectives (13) Dégâts liés au sous-pâturage ou à la déprise agricole (14) Préservation de la biodiversité (16) Contribution à la perpétuation du patrimoine local

Commentaire/Précisions apportés au classement :

- Il n'y a pas de dégât lié au surpâturage selon lui. Avant, il y avait des dégâts en lien avec la régénération au niveau des forêts.
- Pour lui, le maintien de l'accès à la montagne en lien avec le pastoralisme est négligeable car il peut aussi bien être imputé à d'autres activités (hydroélectricité, exploitation forestière, tourisme...).
- L'amélioration du bien-être des animaux domestiques dépend du soin apporté au troupeau par l'éleveur individuellement.
- La contribution à l'économie locale du pastoralisme est pour l'heure moyennement importante mais pourrait le devenir dans le cadre d'une reconversion de l'économie avec le changement climatique (qui pousserait à la baisse des retombées économiques liées au tourisme hivernal). Avant l'économie locale était basée sur le manganèse.

- Il regrette la disparition de la coopérative laitière et fruitière de la vallée du Louron qui représentait un outil collectif favorisant le tissu social.
- Si les troupeaux n'étaient pas présents, il faudrait faire venir du matériel pour faucher, ce serait couteux, donc le pastoralisme fait faire des économies. Mais il y a la réciproque, le réengazonnement des pistes est favorable aux bêtes.
- Les CUMA et les AFP sont des outils de discussion par rapport au pastoralisme et sa place au niveau territorial.
- Il qualifie la vallée du Louron de « civilisation agricole et pastorale ».

Photos 2 et 3 : Disposition de la salle de réunion et support de classement des effets du pastoralisme, zone « Peyragudes » (GIP-CRPG).



Bien que le classement des effets et les discussions associées n'aient pas permis d'arriver à un résultat collectif en cours de réunion. Nous pouvons dégager quelques grands axes de réflexion :

Le pastoralisme comme gestionnaire de l'espace :

Tout d'abord, l'effet relatif à l'entretien de l'espace est omniprésent, que ce soit dans les entretiens semi-directifs ou dans les réflexions collectives. Il est classé comme « très important » par tous les participants. Le passage des animaux sur des zones pentues ouvre des sentes qui permettent un accès plus facile. Le pastoralisme est associé à la valorisation agricole de l'espace montagnard, à la limitation d'un recouvrement végétal jugé trop abondant et non désiré qui obstrue le paysage. Il contribue aussi par ce biais au maintien d'un paysage « cadre de vie » pour locaux et touristes mais aussi à la sécurisation de l'espace montagnard vis-à-vis des risques d'avalanches en maintenant un tapis végétal ras ; cela conduit par conséquent à la réalisation d'économies de broyage par la collectivité.

Le pastoralisme comme contributeur à la stratégie de développement local :

On note que l'activité pastorale est envisagée comme pourvoyeuse d'emplois, et comme l'un des vecteurs de l'attractivité touristique louronnaise. Elle contribue à alimenter une certaine « image » de la vallée et plus particulièrement du secteur de Peyragudes. Une image où se mêleraient activités aménageuses hautement rentables (domaine skiable) et activités aux racines plus anciennes à fort potentiel symbolique, favorisant l'attractivité estivale et l'offre de produits locaux. L'investissement de la CCVL dans le pôle fromager au niveau du secteur de Balestas illustre ce statut du pastoralisme en tant qu'activité agricole valorisant l'espace, certes, mais aussi en tant que produit touristique de diversification de l'offre en période estivale.

Le pastoralisme comme marqueur socioculturel :

Le pastoralisme est enfin envisagé comme porteur d'un pan de la culture locale. Néanmoins, l'image véhiculée par l'activité lors de certaines manifestations locales fait débat. Cette image renvoie pour certains à une sorte de mise en scène du pastoralisme qui ne correspondrait pas à la réalité des pratiques. Pour beaucoup, le maintien de l'activité pastorale locale favorise le tissu social.

Il convient de noter que les effets relatifs au surpâturage, aux accidents causés par les animaux domestiques sur les touristes et aux dégâts environnementaux potentiellement causés par l'activité pastorale ont été jugés non classables, négligeables ou encore inexistants par les participants.

4.3.3. *Les discussions sur les modes de prise en compte du pastoralisme*

Les échanges engagés durant la réunion ont permis d'identifier des modes de prise en compte des effets du pastoralisme. On constate que les effets négatifs minoritaires mais bien identifiés de l'activité pastorale à l'image des accidents entre animaux domestiques et touristes ou encore des dégâts matériels sur les infrastructures touristiques sont traités localement par la communication entre les protagonistes (SEMAP/berger ou éleveurs) ou bien par la signalétique et/ou la communication à destination des touristes.

L'effet relatif au bien-être animal se traite plutôt selon les participants à l'échelle de l'exploitation agricole par les soins apportés par l'éleveur.

« Parce que l'entretien, le ceci, le cela, etcetera, c'est juste une conséquence d'une activité, mais l'activité c'est un métier, donc c'est d'abord, économiquement, é-co-no-mi-que-ment, permettre aux gens de vivre sans qu'il y ait la notion d'assistance ! Mais permettre aux gens de vivre de leur métier ! »

Extrait de réunion, zone « Peyragudes » (27 juin 2013)

Concernant les effets positifs, les modes de prise en compte évoqués par les participants sont beaucoup plus larges et vont concerner le maintien de l'activité dans son ensemble et non effet par effet via les outils techniques et institutionnels existants :

- La mise en place d'Associations foncières pastorales en zones intermédiaires afin d'assurer la valorisation agricole de surfaces privées localisées la plupart du temps au niveau du pourtour des villages. La simplification de l'utilisation du foncier privé via l'AFP peut également favoriser l'installation agricole,
- Une redéfinition juridique des baux ruraux, jugés trop restrictifs pour le propriétaire foncier,
- L'émergence de projets issus de la volonté politique locale et favorisant l'installation d'éleveurs transhumants (à l'image du pôle fromager du quartier Ballestas),
- La prise en compte existante consistant en une relation de réciprocité station/pastoralisme : les éleveurs utilisent les accès liés à la station, la revégétalisation des pistes en perpétue l'utilisation pastorale ; en contrepartie, le pastoralisme entretient les surfaces de la station et offre une image attractive au touriste estivant,
- L'amélioration de la formation des gardiens de troupeau est évoquée,
- Le fait de donner à l'éleveur les moyens de valoriser la plus-value de ses produits en lui offrant des outils de transformation (pôle fromager). La relation agriculture/tourisme est première dans la valorisation des produits. Il y a une demande, il faut prendre des risques et permettre aux gens de s'installer.
- La vente directe des produits fromagers, le fait de porter un produit jusqu'au bout (valorisation haute du prix du lait),
- L'importance de préserver des structures agricoles à l'image des coopératives laitières (dont la disparition constitue un regret pour la collectivité).

4.3.4. Le travail sur les cartes du secteur à l'étude



Photo 4 : Le travail sur les cartes du secteur à l'étude (GIP-CRPGE).

La carte fut l'un des derniers supports de travail proposé aux participants lors de l'atelier du 27 juin 2013. L'objectif était de localiser un maximum d'effets identifiés et classés dans les étapes précédentes sur l'une des cartes présentées²³ (fond IGN ou BD Ortho). Bien que les participants aient utilisé les deux cartes pour se repérer, ils ont positionné les gommettes fournies sur la carte IGN (les indicateurs de lieu favorisant leur repérage). Les effets qui ont été positionnés ont la caractéristique commune de posséder une empreinte nettement visible sur l'espace via la pente, les sentiers, le bâti, la structuration du paysage (col, route) ou encore la végétation. Les effets immatériels relatifs à l'économie locale, au patrimoine, au paysage, à la culture ou au tissu social n'ont pas été positionnés.

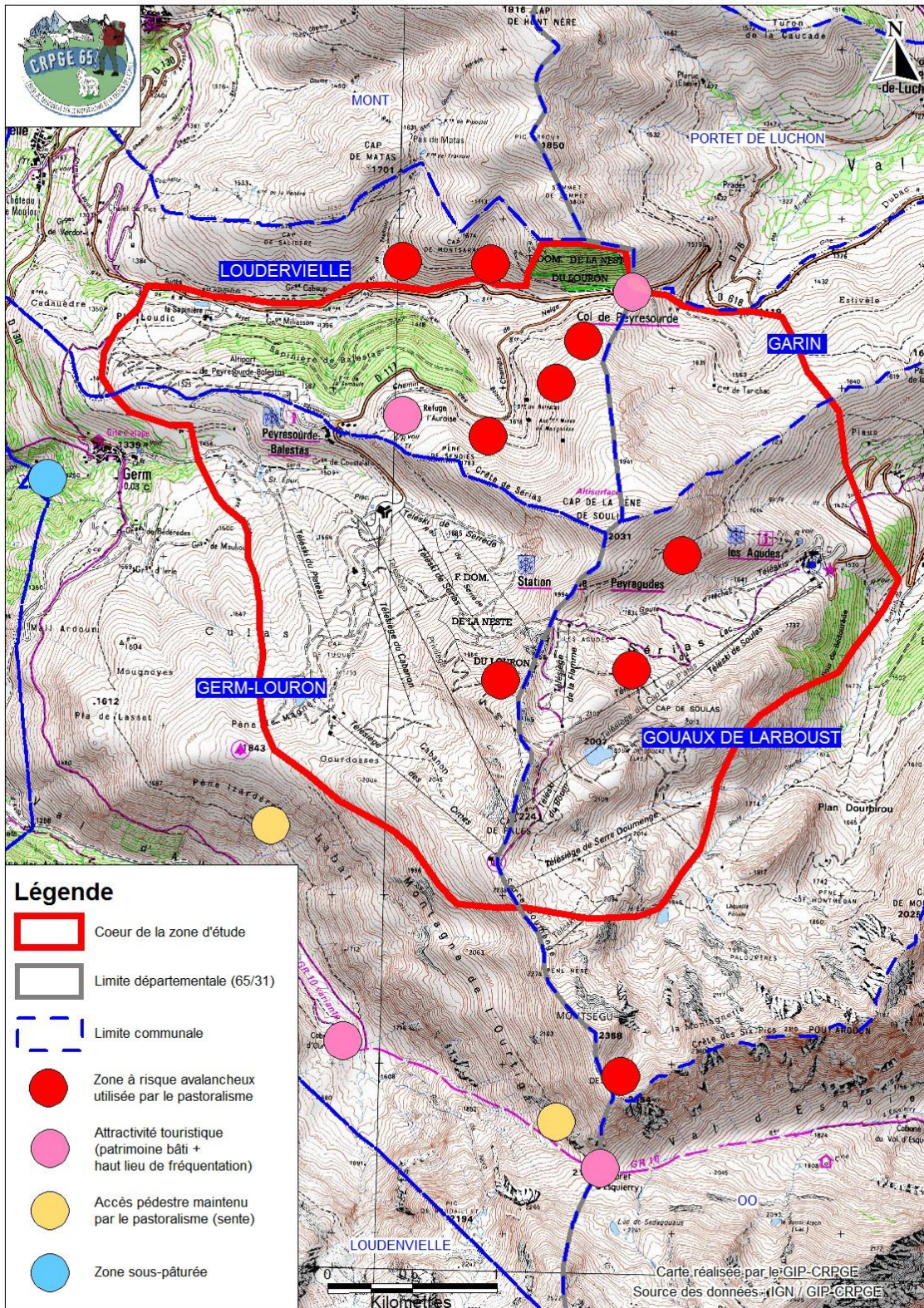
Les participants ont ainsi localisé :

- en premier lieu les zones à avalanches où l'action croisée du pastoralisme et de la Société d'Economie Mixte d'Exploitation de la Station limite les risques,
- les cabanes anciennes et récentes, ainsi que le col de Peyresourde comme vecteurs de fréquentation touristique,
- les sentes, sortes de petits chemins d'accès créés par le passage répété des animaux et qui favorisent de zones à forte pente,
- Une zone sous-pâturée.

²³ Les 2 cartes présentaient uniquement un zoom sur la zone d'étude ainsi que les limites administratives des communes côté 65.

Carte 6 : Les résultats de la spatialisation des effets du pastoralisme lors de l'atelier.

Localisation des effets du pastoralisme par les participants (atelier de travail 65/31 du 27 Juin 2013)



4.3.5. Les perceptions des participants vis-à-vis de la démarche

Deux questionnaires courts ont été distribués aux participants lors de la réunion de travail. L'un en introduction et l'autre en conclusion d'atelier. Le but était d'appréhender les attentes des participants préalablement à l'atelier, mais aussi de recueillir à l'issue du travail leurs impressions et les améliorations ou suites à apporter.

Figure 12 : Questionnaires des étapes d'évaluation de début et de fin de séance.

QUESTIONNAIRE « ANTE » ATELIER	QUESTIONNAIRE « POST » ATELIER
<p><u>Consigne</u></p> <p><i>Vous disposez de 10 minutes pour répondre par écrit et de façon anonyme à ce petit questionnaire. Vos réponses seront relevées à la fin des 10 minutes, elles permettront d'améliorer cette démarche et de juger de son utilité.</i></p> <p><u>Questions</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le travail que nous allons mener ensemble sur les effets du pastoralisme vous paraît-il nécessaire ? Pourquoi ou pourquoi pas ? 2. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de cette réunion ? 3. Quelles sont vos craintes vis-à-vis de cette réunion ? 4. Quelle serait a priori pour vous son utilité au niveau local? 	<p><u>Consigne</u></p> <p><i>Vous disposez de 10 minutes pour répondre par écrit et de façon anonyme à ce petit questionnaire. Vos réponses seront relevées à la fin des 10 minutes, elles permettront d'améliorer cette démarche et de juger de son utilité.</i></p> <p><u>Questions</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le travail que vous venez de réaliser vous a-t-il paru nécessaire? Pourquoi ou pourquoi pas? 2. Quelles sont les points positifs que vous avez relevés? 3. Quelles sont les points négatifs que vous avez relevés? 4. Quelle serait a posteriori pour vous son utilité au niveau local?

Les réponses des participants font apparaître :

- L'intérêt porté aux réunions permettant d'associer des usagers de l'espace divers. Ces rassemblements apparaissent comme étant assez rares et comme des occasions d'échanger et de légitimer les points de vue des divers secteurs d'activité de l'espace en question ;
- Certains participants donnent à ce travail une vocation de reconnaissance vis-à-vis des effets de l'activité pastorale pouvant mener à une élévation de l'ambition pour le maintien et le développement de cette activité ;
- Les sujets qui ressortent de façon prioritaire sont :
 - L'interrelation entre le pastoralisme et le tourisme qui se situe à la base de la compréhension du secteur « Peyragudes »,
 - La question du foncier, de sa maîtrise,
 - La question de la transmission du foncier et de la culture pastorale ;

- Enfin, les participants évoquent les suites à donner au travail. Celui-ci ne constitue en effet qu'une façon de poser les questions et d'engager la discussion entre les acteurs. Il permet d'évoquer des pistes d'action locales et peut constituer une aide à la décision politique. Il reste néanmoins inachevé.

5. Conclusion : limites et suite du travail de recherche-développement

Certaines limites inhérentes au travail ont été soulevées par l'équipe opératrice à l'issue de la réunion du 27 juin 2013, elles concernent notamment la lourdeur et la complexité des tâches demandées aux participants ainsi que le comportement d'animation et de passation des consignes. Cet atelier, premier d'une série de 4 réunions menées sur la chaîne des Pyrénées a donc vocation à être amélioré (allégé, simplifié) au regard de ces critiques.

Cela dit, on note l'intérêt des participants pour l'échange entre divers acteurs du territoire aux origines socioprofessionnelles variées. Le fait de poser les problèmes ensemble paraît donc constituer une avancée concernant la situation du pastoralisme sur le secteur « Peyragudes » et les choix politiques qui le concernent, mais cette avancée reste incomplète en l'absence de demande locale formalisée, de moyens et de pistes d'action concrètes. Les suites du travail dans la vallée du Louron restent donc à accomplir.



Avec le soutien du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, du Fonds Européen de Développement Régional et du Ministère Chargé de la Recherche.



COMPTE RENDU
TRAVAIL DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT
Les effets du pastoralisme collectif pyrénéen
Zone d'étude « LARRAU » - Pays de Soule

Photo 5 : Aperçu d'une partie des exploitations de Larrau.

Contact
Lucie LAZARO
Salariée-doctorante GIP-CRPGE / UMR Dynamiques Rurales
Courriel : lucie.lazaro@gip-crpge.com

II. COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ETUDE

« LARRAU »

1. Rappel du partenariat et des objectifs aux fondements du travail de recherche/développement sur les effets du pastoralisme collectif pyrénéen

Le travail de recherche développement qui nous a réunis ici est le fruit de la rencontre entre l'Unité Mixte de Recherche Dynamiques Rurales et le questionnement du GIP-CRPGE, qui n'est autre que le service pastoral des Hautes-Pyrénées. Cette structure, en tant que principal interlocuteur départemental pour tout ce qui a trait au pastoralisme et à ses politiques d'accompagnement, suit de près la mobilisation récente par divers groupes de pression²⁴, par l'Etat²⁵ et par les acteurs territoriaux²⁶ d'un vocabulaire emprunté à l'économie et relatif aux fonctions multiples du pastoralisme ; on parle tour à tour du pastoralisme comme fournisseur : d'externalités, de services, de services environnementaux (ou écosystémiques), d'aménités, ou encore de biens publics.

En l'état actuel des dispositifs publics européens et nationaux, dont les réformes sont en cours de discussion, il apparaît important, tant pour le GIP-CRPGE que pour les institutions du massif (qui ont permis le financement de cette recherche) d'avoir en leur possession des références scientifiques et techniques sur la réelle teneur des « services rendus » par l'activité pastorale ou encore de ses effets négatifs. En effet, les atouts du pastoralisme et de l'espace pastoral, en tant que « fournisseurs » d'effets d'intérêt collectif sont largement mobilisés dans les documents stratégiques (Etude stratégique de l'Association des Chambres d'Agriculture Pyrénéennes, Schéma de Massif), dans les documents de programmation (Document Régional de Développement Rural) ou encore dans les textes de loi (Loi DTR 2005), mais ils ne font pas l'objet de définition ou d'identification claire. Nous sommes face à des listes imprécises d'effets ou de services qui semblent permettre de distinguer le pastoralisme et son espace d'action : l'estive, du secteur agricole dans son ensemble dans le but de justifier des enveloppes européennes et nationales spécifiques. Or, on constate que, malgré le consensus qui semble s'être formé autour de la multifonctionnalité de l'activité pastorale, nous manquons cruellement de références techniques ou scientifiques de niveau territorial à son sujet. C'est dans ce cadre qu'un travail de fond sur les effets du pastoralisme sur l'espace pastoral et sur ses usagers divers est apparu nécessaire afin d'appréhender la place du pastoralisme au sein des territoires pyrénéens aujourd'hui et pour alimenter scientifiquement les réflexions en cours ou à venir sur les réformes des dispositifs de soutien à l'agriculture.

²⁴ Association pour les espaces de montagne Euromontana, Association des Chambres d'Agriculture Pyrénéennes.

²⁵ Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR).

²⁶ Institutions du massif.

Le GIP-CRPGÉ s'est donc donné un double objectif :

- 1) le premier étant de clarifier ce que sont les effets du pastoralisme collectif pyrénéen et d'envisager leurs modes de prise en compte au niveau local,
- 2) le second étant de mettre au point une méthodologie de travail adaptable et reproductible, permettant aux agents de développement sur un territoire donné d'identifier, de caractériser et d'envisager des modes de prise en compte des effets de l'activité pastorale sur l'espace montagnard et ses usagers divers.

2. Déroulement général du travail à l'échelle pyrénéenne

Dans cette optique nous avons mis au point une démarche de terrain constituée d'enquêtes sous forme d'entretiens semi-directifs²⁷ et de réunions de travail sur quatre terrains d'étude répartis sur le versant français des Pyrénées.

C'est suite à une phase exploratoire²⁸ réalisée avec la collaboration de l'ensemble des cellules pastorales de la chaîne pyrénéenne réunies au sein du Réseau Pastoral Pyrénéen que nous avons sélectionné nos quatre terrains d'étude répartis sur cinq départements (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales).

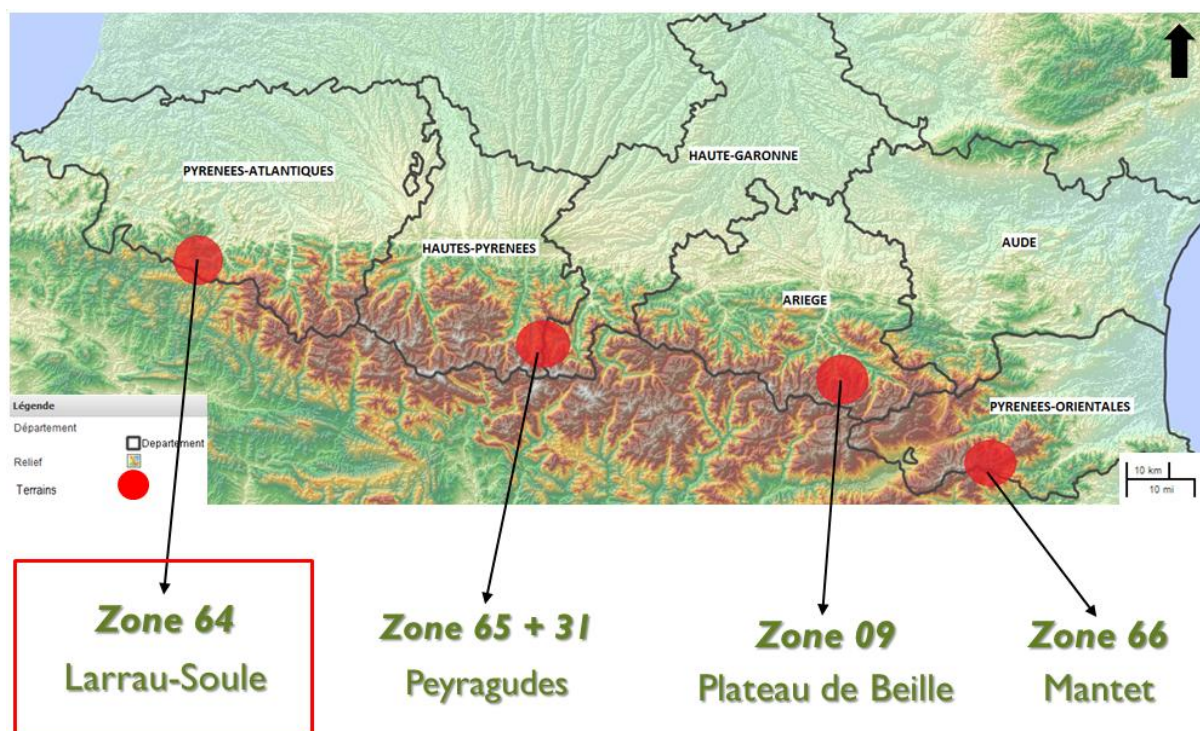
Voici la liste des quatre terrains présentés d'ouest en est du massif pyrénéen :

- 1) Les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Larrau dans les Pyrénées-Atlantiques,
- 2) Les surfaces pastorales situées au niveau du domaine skiable de Peyragudes entre vallée du Louron (Hautes-Pyrénées) et vallée du Larboust (Haute-Garonne),
- 3) Les surfaces pastorales du plateau de Beille en Ariège,
- 4) Les surfaces pastorales de la commune de Mantet dans les Pyrénées-Orientales.

²⁷ Les entretiens semi-directifs sont menés à l'aide d'une grille élaborée par l'enquêteur en fonction de son questionnement. Cette grille comprend toute une série de thèmes simples qui devront être abordés lors de l'entretien sans forcément suivre un ordre précis (exemple : « présentation », « parcours », « lien au pastoralisme », « effets du pastoralisme identifiés », « enjeux de développement »...). Cela permet de laisser plus libre cours au discours de son interlocuteur, mais aussi de réduire au maximum l'intervention de l'enquêteur qui ne survient que si nécessaire pour recentrer le discours sur les thèmes à aborder. Ce mode de recueil des données diffère donc du questionnaire par la limitation de l'intervention de l'enquêteur et par l'ouverture d'un domaine d'exploration plus large et plus approfondi facilitée par une liberté plus importante laissée à l'enquêté afin de développer son discours.

²⁸ C'est une phase préalable au travail d'enquête à proprement parler qui permet de fixer les zones et la méthode d'enquête notamment.

Carte 7 : La répartition des terrains d'étude (SIG Pyrénées, Lazaro).



Nous avons par la suite divisé notre phase de terrain en deux temps :

1. Un premier temps sur les zones de « Peyragudes » et de « Larrau », consacré :
 - 1) d'une part à la mise en place d'un socle de connaissances sur les externalités du pastoralisme collectif pyrénéen par le biais de deux séries longues d'entretiens semi-directifs ;
 - 2) d'autre part à l'élaboration et au test sur le terrain d'une méthodologie de travail en groupe permettant l'identification, la caractérisation et la prise en compte des effets du pastoralisme.

Cette première étape du travail de recherche-développement a donc pour but de répondre à la fois aux objectifs exploratoires de la recherche via les séries longues d'entretiens approfondis, et également aux objectifs en termes de développement par l'intermédiaire du test d'une méthode de travail en groupe.
2. Un second temps sur les terrains de « Mantet » et du « plateau de Beille » sur lesquels nous avons prévu des étapes de travail allégées, composées par des séries courtes d'entretiens semi-directifs auprès de personnes ressources et par la mise en œuvre de la méthodologie « opérationnelle » élaborée et améliorée à l'issue de la première phase approfondie de terrain, le but final étant que cette démarche puisse être reproductible et transférable aux services de développement et/ou aux collectivités territoriales. Cette seconde étape représente donc la partie développement de notre travail avec un degré d'opérationnalisation plus élevé.

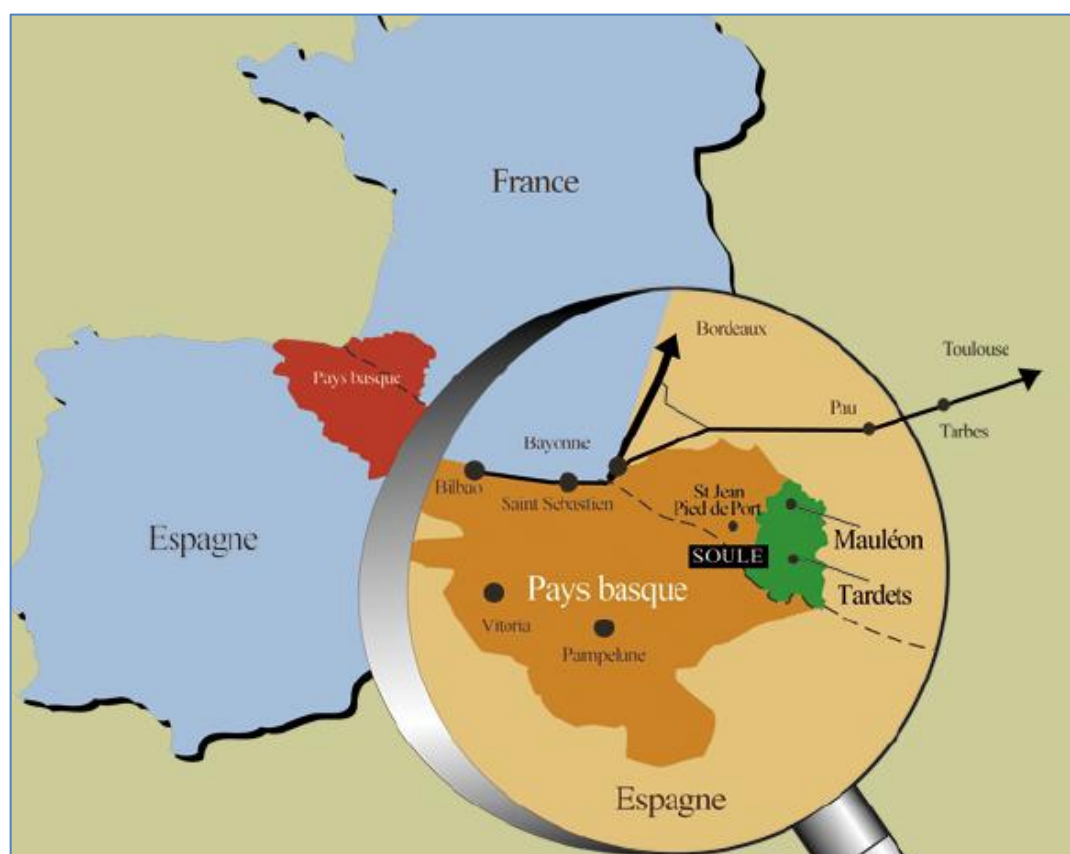
3. Le travail de recherche-développement sur la zone « Larrau », une mise en contexte préalable

Notre zone d'étude s'étend sur les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Larrau. Nous l'avons sélectionnée en raison de la place prégnante qu'y tient le pastoralisme, considéré par les acteurs locaux à la fois comme l'activité principale du secteur, tant d'un point de vue économique que patrimonial, mais également comme une pratique qui partage son espace depuis quelques décennies désormais avec les usages touristiques et environnementaux en pleine expansion et qui se développent principalement au niveau du secteur d'Iraty (présence d'une zone d'hébergements et de loisirs) et au niveau du col d'Orgambideska (activités ornithologiques, éducation à l'environnement).

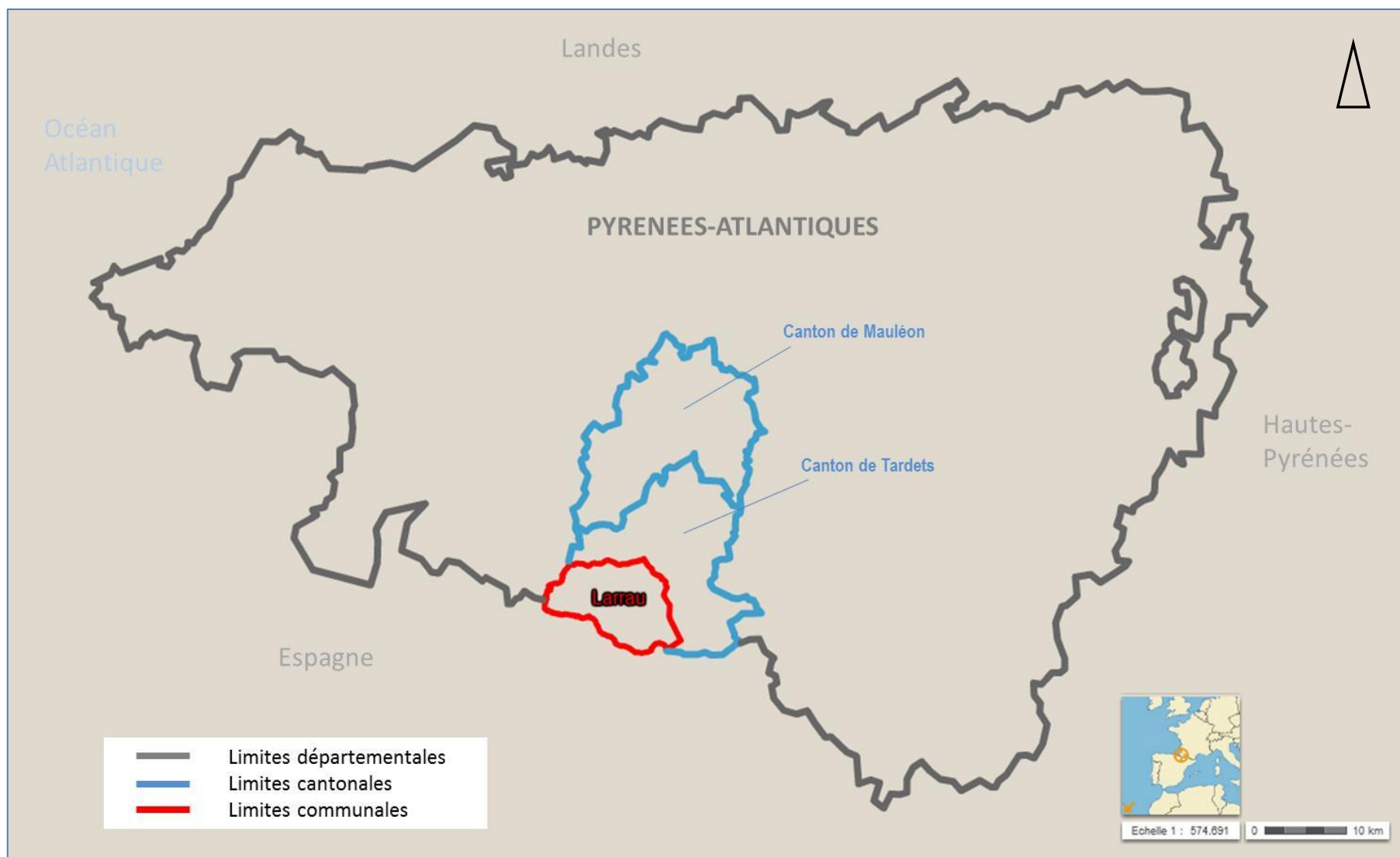
L'objectif était pour nous d'observer quelle pouvait être l'influence de la cohabitation entre ces activités sur la nature des effets du pastoralisme perçus par les usagers de l'espace et sur la place attribuée à ce dernier tant au niveau de la stratégie de développement territorial qu'au niveau de la gestion de l'espace.

Les cartes suivantes mettent en évidence la localisation de notre secteur d'étude :

Carte 8 : Le Pays de Soule, au nord-est du Pays Basque (SALVI, 2005).



Carte 9 : La zone à l'étude, un zoom sur la commune de Larrau (Géoportail, Lazaro).



3.1. *La Soule, une reconversion par le développement local*

Située à l'est du Pays Basque, la communauté de communes de Soule-Xiberoa prend la forme d'une vallée orientée nord-sud. Limitrophe de l'Espagne au sud, du Béarn à l'est et au nord, elle est voisine des trois communautés des communes de Garazi-Baïgorry, d'Iholdi-Oztibarre et d'Amikuze à l'ouest. Elle est composée de deux cantons : Mauléon-Licharre (Basse Soule) pour sa partie nord, et Tardets-Sorholus (Haute-Soule) pour sa partie sud. Le canton de Mauléon-Licharre présente un relief relativement doux, fait de collines, contrairement au canton de Tardets-Sorholus et plus particulièrement à ses deux communes montagnardes : Larrau et Sainte-Engrâce, dont les altitudes oscillent entre un minimum de 400 m et un maximum de 2017 m d'altitude pour le point culminant, le pic d'Orhy. La vallée souletine est relativement étroite, ne dépassant pas les 25 km de largeur, elle s'étend sur 696,9 km² (JAUZION, 2009) et présentait une population de 13 190²⁹ habitants en 2009 (INSEE, 2009). Les deux cantons de Mauléon-Licharre et Tardets-Sorholus comptaient respectivement 9 955 habitants répartis sur 19 communes et 3 096 habitants répartis sur 16 communes en 2009.

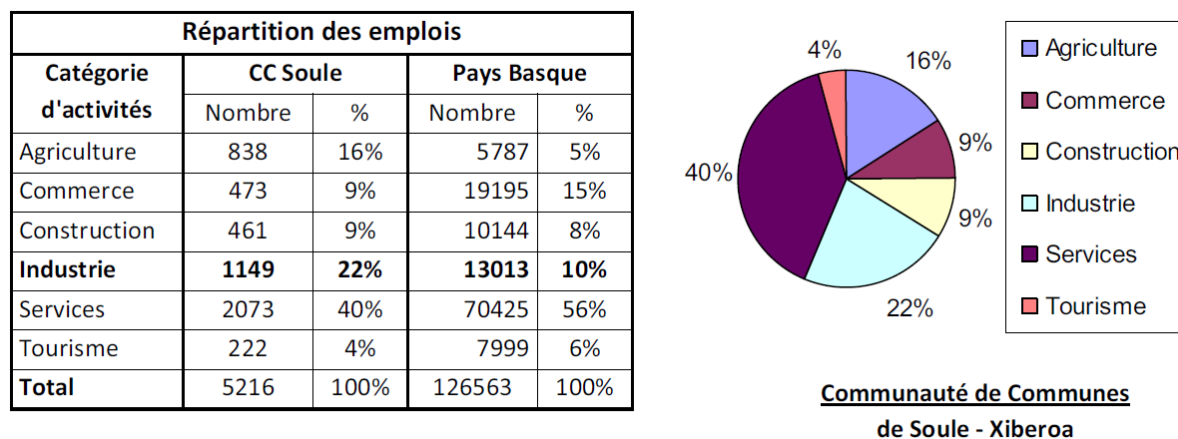
Depuis le milieu du 19^{ème} siècle et jusque dans les années 1970, l'économie souletine reposait majoritairement sur l'industrie de la chaussure (fabrication de semelles et montage) et sur l'économie agro-pastorale, présente quant à elle depuis des temps immémoriaux. Les années 1970-1980 marquent le début des délocalisations en Asie du sud-est et en Chine. C'est alors que l'industrie de la chaussure s'effondre, passant de près de 2 000 emplois en 1850 à environ 80 emplois pour 6 entreprises en 2012 (AZIA, 2012). L'économie pastorale est quant à elle de plus en plus menacée par l'ouverture des marchés et par des modèles dominants d'agriculture entrepreneuriale à haut rendement. C'est ainsi que les acteurs locaux entament des réflexions collectives et des démarches participatives associant élus et population pour envisager la l'avenir de la Soule. « *Cette vallée de Soule a été l'un des premiers territoires qui, dans les années 75, a adopté ce concept de développement local qui émergeait de par la DATAR* » (Entretien Personne ressource, octobre 2012). « *La Soule présente un « passé de développement local » ancien. Ce fut l'une des premières régions de France à se lancer dans une démarche de Contrat de Pays en 1973, sous l'égide de la DATAR et sur proposition du préfet de l'époque* » (SALVI, 2005). Cette démarche d'auto-développement s'est matérialisée par une réflexion sur la reconversion économique et industrielle de la Soule, et quatre grands axes de développement ont notamment émergé :

- La nécessité de mettre l'accent sur la valeur ajoutée plus que sur la capacité de production en transformant les produits agricoles sur place (création de l'abattoir public du Pays de Soule, de la coopérative Axuria) ;
- L'investissement dans la formation au niveau de deux secteurs : l'agriculture (création d'un lycée agricole) et l'industrie, via la mise en place de formations qualifiantes répondant à l'essor de l'aéronautique (en microtechnique et en micromécanique) ;

²⁹ La somme des habitants des cantons de Mauléon-Licharre et de Tardets-Sorholus ne correspond pas à la population totale de la communauté de communes de Soule Xiberoa qui comprend également, et ce depuis 2012, la commune de Lichos appartenant au canton de Navarrenx, et qui comprenait 139 habitants en 2009.

- Le développement d'un tourisme intégré et respectueux du territoire, en relation avec l'économie agricole ;
- Le maintien et l'évolution de la culture locale (création en 1985 d'Ikerzaleak : association de promotion et de sauvegarde du patrimoine souletin)³⁰.

Figure 13 : La répartition des emplois en Soule (AZIA, 2012).

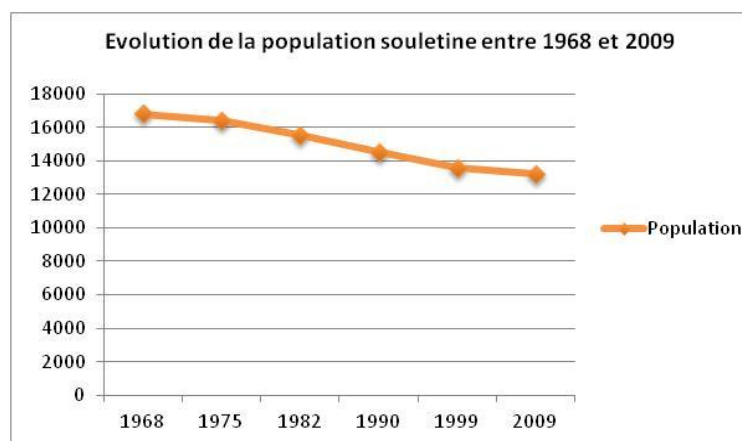


Source : INSEE – SIRENE 2010

Aujourd'hui et comme le montre la figure ci-dessus, l'industrie souletine représente le secteur d'activité le plus important en termes d'emplois après les services. Cette industrie se développe au travers de deux secteurs notamment : l'agroalimentaire et la micro-mécanique. L'agriculture prend également une place importante avec 838 emplois en 2010 soit 16 % de la population active.

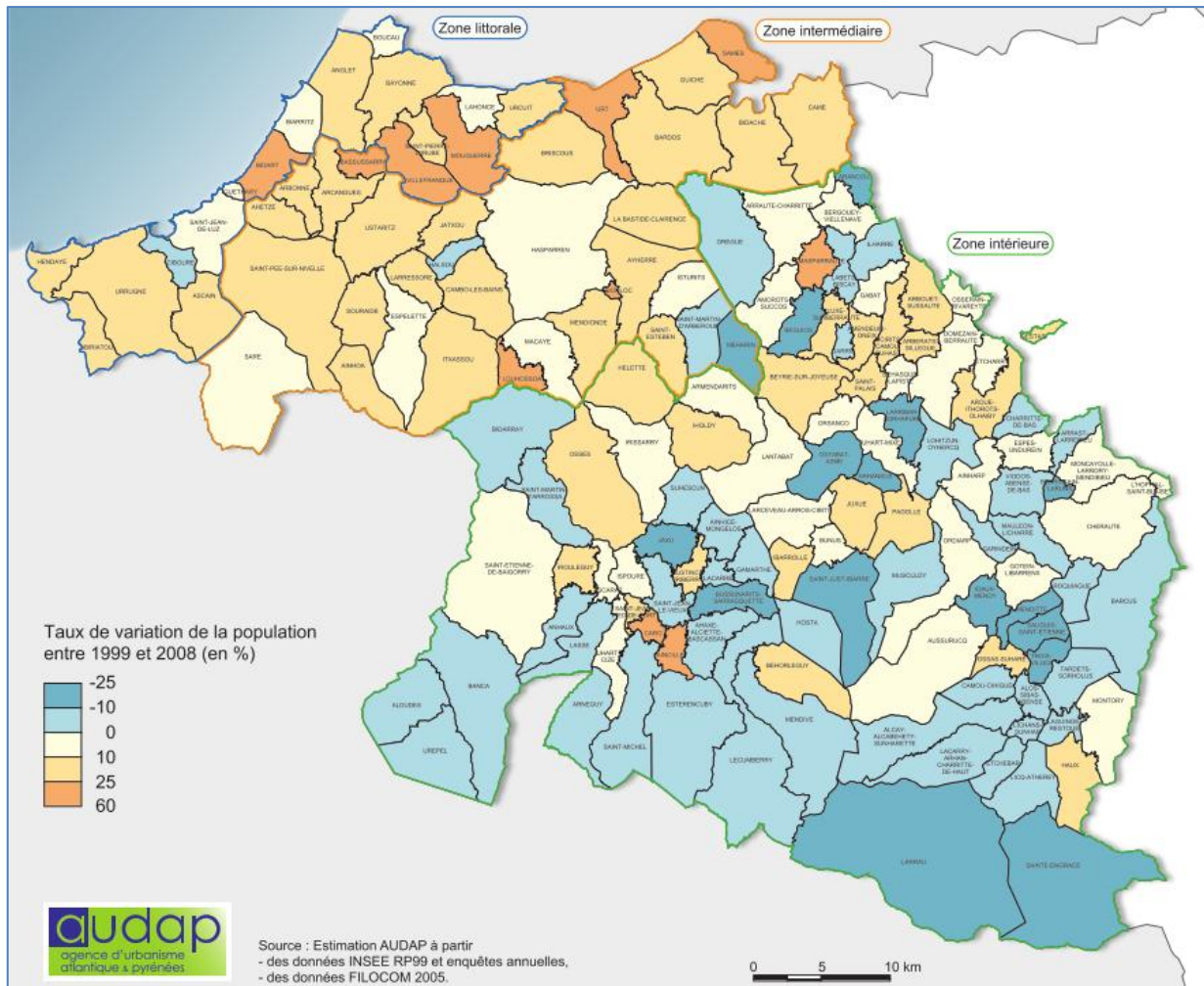
Néanmoins, ce mouvement de réorientation n'a pas suffi à endiguer la baisse démographique constante que connaît la vallée souletine. Alors que la population du Pays basque littoral et intermédiaire connaît une évolution à tendance globalement positive entre les années 1999 et 2008 (Cf. Carte 10), les données de l'INSEE représentées ci-dessous nous montrent une diminution continue de la population souletine entre 1968 et 2009 :

Figure 14 : Evolution de la population souletine entre 1968 et 2009 (INSEE, 2009).



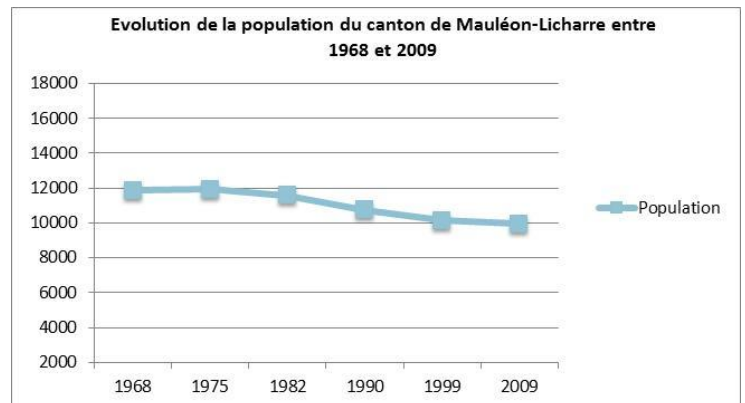
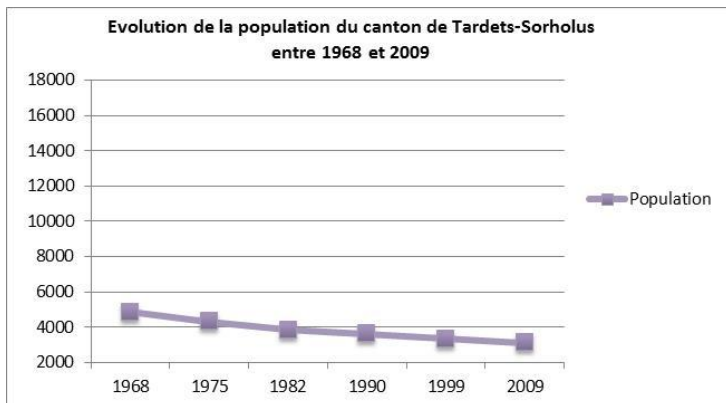
³⁰ Entretien Personne ressource, octobre 2012.

Carte 10 : Evolution de la population basque entre 1999 et 2008 (Estimations AUDAP).



Cette baisse démographique représente une perte de population de 36 % pour le canton de Tardets-Sorholus et de 17 % pour le canton de Mauléon-Licharre dans la même période. Les communes de montagne, Larrau et Sainte-Engrâce sont particulièrement touchées par la déprise démographique.

Figures 15 et 16 : Evolution de la population dans les cantons de Tardets Sorholus et Mauléon Licharre entre 1968 et 2009 (INSEE, 2009).



Du point de vue agricole, le constat est assez similaire, on observe une baisse globale du nombre d'exploitations et un agrandissement des surfaces couplé à une augmentation des cheptels. Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, les exploitations agricoles sont orientées pour près de 60 % vers l'élevage d'herbivores et plus particulièrement de brebis laitières (JAUZION, 2009). De la même manière, en pays de Soule, sur les 740 exploitations recensées en 2010 (AGRESTE, 2010), la grande majorité est consacrée à l'élevage, avec deux orientations principales : l'élevage ovin laitier et l'élevage bovin allaitant. Près de 320 d'entre elles, soit quasiment la moitié, transhument en période estivale sur les surfaces d'estive (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2007). Si l'on reprend les figures du diagnostic de territoire réalisé par l'association AZIA en 2012, entre 2000 et 2010, on constate une baisse du nombre d'exploitations agricoles de 16 % au niveau du canton de Mauléon-Licharre et de 12 % au niveau du canton de Tardets-Sorholus. Cette baisse est tout de même moins importante que la diminution observée pendant la même période à l'échelle basque (-25 %) ou encore à l'échelle nationale (-26 %). Néanmoins, un des éléments qui interroge les acteurs locaux est la question relative à la baisse des UTA, particulièrement marquée en Soule. Le sujet lié au manque de main d'œuvre fut effectivement largement abordé lors de nos entretiens individuels, qu'il s'agisse de la main-d'œuvre sur les exploitations ou en estives. L'association AZIA (2012) attribue cette forte diminution à l'augmentation de la pluriactivité chez les femmes qui se sont progressivement déconnectées des exploitations agricoles toujours plus grandes mais de plus en plus gérées de façon individuelle. Enfin, une autre préoccupation réside dans l'âge avancé des chefs d'exploitation souletins. La proportion des plus de 40 ans (entre 63 et 71 %) est assez élevée (AZIA, 2012), et ce chiffre est couplé à un fort taux de célibat chez cette catégorie socioprofessionnelle (SALVI, 2005 ; JAUZION, 2009). Les acteurs locaux émettent de ce fait des craintes quant à l'avenir de certaines exploitations menées à disparaître ou bien à fusionner pour agrandissement dans les années qui viennent et en l'absence éventuelle de reprise.

Tableaux 15, 16, 17, 18 : Données générales sur l'évolution de l'agriculture souletine (AZIA, 2012).

Nombre d'exploitations			
	2000	2010	Evolution
Canton de Mauléon	550	462	-16%
Canton de Tardets	317	278	-12%
Pays Basque	3 375	4 500	-25%
France			-26%

UTA (Unité de Travail Agricole)			
	2000	2010	Evolution
Canton de Mauléon	933	635	-32%
Canton de Tardets	489	319	-35%
Pays Basque	4 956	5 900	-16%
France			-21%

SAU (Surface Agricole Utile)			
	2000	2010	Evolution
Canton de Mauléon	16 794	15 640	-7%
Canton de Tardets	8 782	7 732	-12%
Pays Basque	126 000	114 660	-9%
France			-3%

Chefs d'exploitation		
	moins de 40 ans	plus de 40 ans
Canton de Mauléon	27%	63%
Canton de Tardets	19%	71%
Pays Basque		

Sources des données : Euskal herriko laborantza ganbara, Agreste (2010).

3.2. Données générales sur les activités localisées sur le secteur « Larrau »

3.2.1. Le pastoralisme, tendances locales

La commune de Larrau s'étend sur une vaste surface qui s'élève approximativement à 12 680 ha, dont 5 815 ha de surfaces pastorales divisées en 38 estives. Deux institutions participent à la gestion du territoire pastoral cadastré sur la commune, soit de façon exclusive, soit en gestion partagée :

- La commune de Larrau,
- La commission syndicale du Pays de Soule qui gère les surfaces syndicales en propriété indivise et dont la juridiction s'étend sur les 43 communes composant la province de Soule historique.

La carte ci-dessous donne un aperçu des 38 estives cadastrées sur la commune de Larrau et des modes de gestion associés.

Carte 11 : Les 38 estives cadastrées sur la commune de Larrau (CELLULE PASTORALE 64, 2012a).

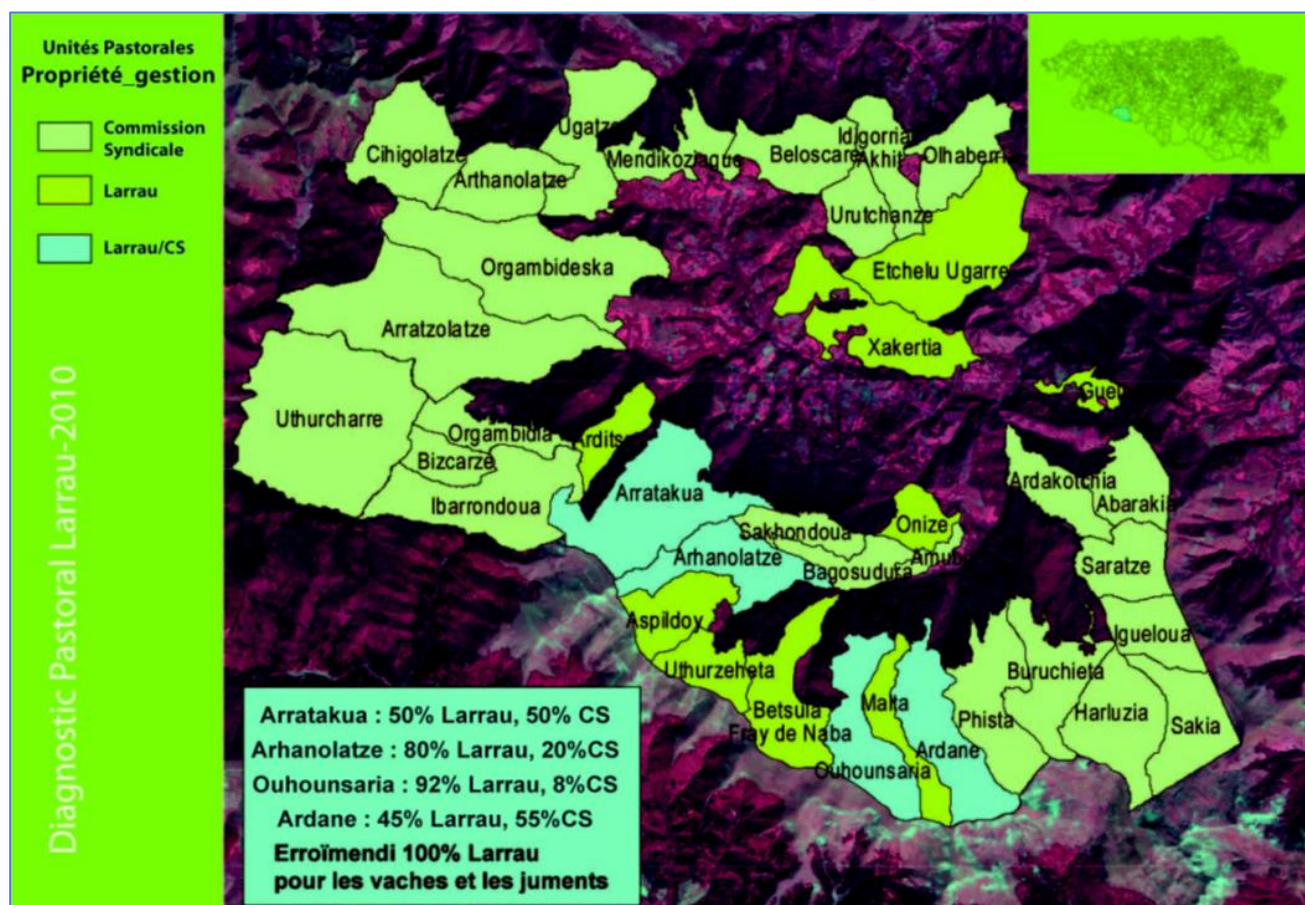
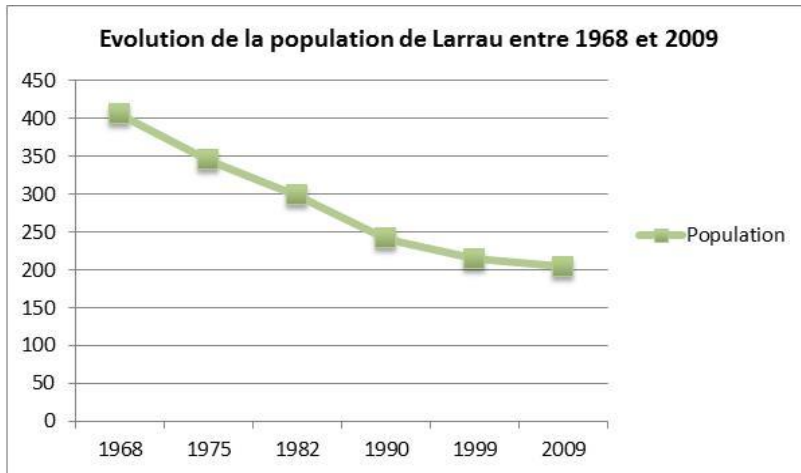


Figure 17 : Evolution de la population de Larrau entre 1968 et 2009 (INSEE, 2009).

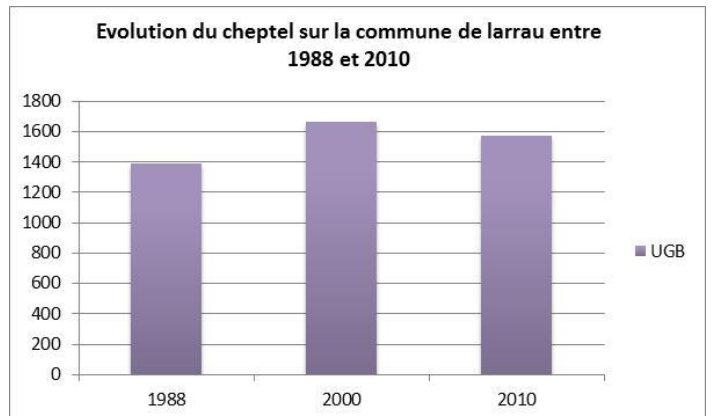


D'un point de vue démographique et agricole, la commune de Larrau connaît une évolution similaire aux autres territoires de montagne pyrénéens.

La population communale a diminué de moitié entre 1968 et 2009 comme le montre la figure ci-contre.

Du point de vue agricole, le constat est celui d'une baisse importante du nombre d'exploitations couplée à une augmentation du cheptel et de la SAU moyenne par exploitation qui s'est agrandie de 13 ha en 30 ans pour passer à 33,3 ha en 2012 (CELLULE PASTORALE 64, 2012a).

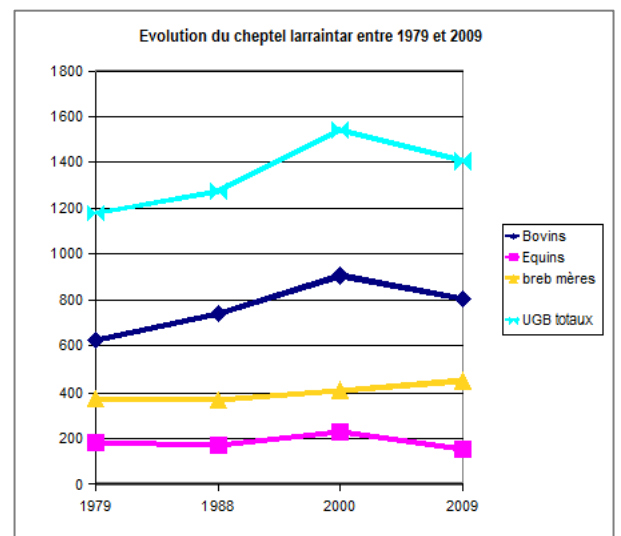
Figures 18, 19 et 20 : Evolution du nombre d'exploitations et de leur cheptel sur la commune de Larrau (CELLULE PASTORALE 64, 2012a ; AGRESTE, 2010).



Comme le montre la figure ci-contre, l'augmentation du cheptel est essentiellement liée à une augmentation des effectifs bovins. Les effectifs ovins connaissant quant à eux une élévation beaucoup plus modérée.

Les exploitations du village de Larrau sont toutes transhumantes. Leurs orientations, recensées en 2012 par la Cellule pastorale 64, sont de trois sortes, on trouve :

- **Les ovins-laitiers** (avec une utilisation sur une période plus courte des espaces pastoraux),



- **Les bovins-allaitants et gros bétail** (bovins et équins),
- **Les ovins laitiers-allaitants « traditionnels »** (avec une utilisation maximale des espaces collectifs, environ un mois de plus que pour les ovins-laitiers mais des niveaux de production inférieurs) (CELLULE PASTORALE 64, 2012a).

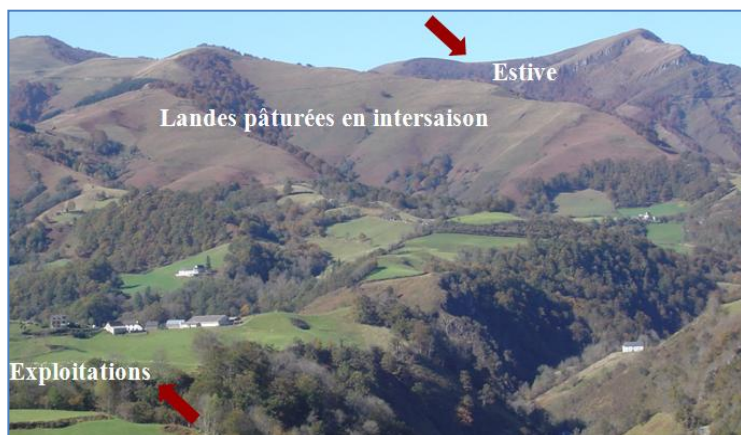


Photo 6 : L'implantation des exploitations de Larrau (CELLULE PASTORALE 64, 2012a).

Ce qui caractérise les exploitations de Larrau réside dans la perpétuation du système de gestion « atendes » (interdépendances) qui se traduit par une utilisation maximale de l'espace pastoral et des secteurs de mi-saison. Ce mode d'exploitation est basé sur la notion d'interdépendance entre les prairies,

landes, parcours de mi-saison privés et les estives collectives. Les bâtiments des agriculteurs larraintars sont situés en zones intermédiaires, la plupart du temps très proches des landes et parcours de mi-saison et de l'estive. Les animaux ont ainsi la possibilité de valoriser l'espace collectif et privé sur une longue période. Cette valorisation est d'autant plus importante et prolongée que les éleveurs larraintars ne sont pas soumis aux dates de montée/descente d'estives mises en place par la commission syndicale souletine sur les territoires syndicaux. En outre, même si cette pratique tend à diminuer, une dizaine d'éleveurs larraintars perpétuent la fauche de la fougère et la quasi majorité continue d'entretenir les pentes à l'aide de matériel spécifique (CELLULE PASTORALE 64, 2012a).

3.2.2. Larrau, la réserve fourragère des transhumants souletins

a) Une gestion partagée entre commune et commission syndicale

La vaste surface de la commune de Larrau en fait une réserve fourragère essentielle pour les éleveurs transhumants des 43 communes représentées au sein de la commission syndicale du Pays de Soule. Comme nous le disions plus haut, la gestion des territoires d'estive cadastrés sur Larrau est assurée :

- D'une part, par la commune de Larrau elle-même, via son Règlement de pâturage communal datant du 27 janvier 1999. Celui-ci fixe toute une série de règles concernant notamment l'accueil des animaux extérieurs à la commune sur les surfaces en propriété communale.
- D'autre part, par la commission syndicale du Pays de Soule qui gère les surfaces indivises cadastrées sur Larrau. Cette commission assure la gestion des biens indivis des 43 communes composant la Soule historique, à savoir : les 19 communes du canton de Mauléon-Licharre, les 16 communes du canton de Tardets-Sorholus, 7 communes du canton de Saint-Palais et la commune d'Esquiule du canton du Piémont-Oloronais. Sur les secteurs appartenant à sa juridiction, la commission syndicale gère notamment :

- Les dates de montée en estive,
- Les demandes de transhumance,
- La desserte en eau,
- La répartition des aides de la PAC entre les éleveurs et le syndicat,
- Les baccades (WELCH-DEVINE, 2008).

Les surfaces indivises gérées par la commission syndicale se répartissent sur 5 secteurs dénommés : Ahuzki, Irati, Malta, Igueloua, Bostmendieta et situés sur 7 communes : Alçay, Aussurucq, Camou-Cihigue, Licq-Atherey, Lacarry, Larrau, Musculdy (WELCH-DEVINE, 2008).

Carte 12 : Les secteurs gérés par la commission syndicale du Pays de Soule (WELCH-DEVINE, 2008).

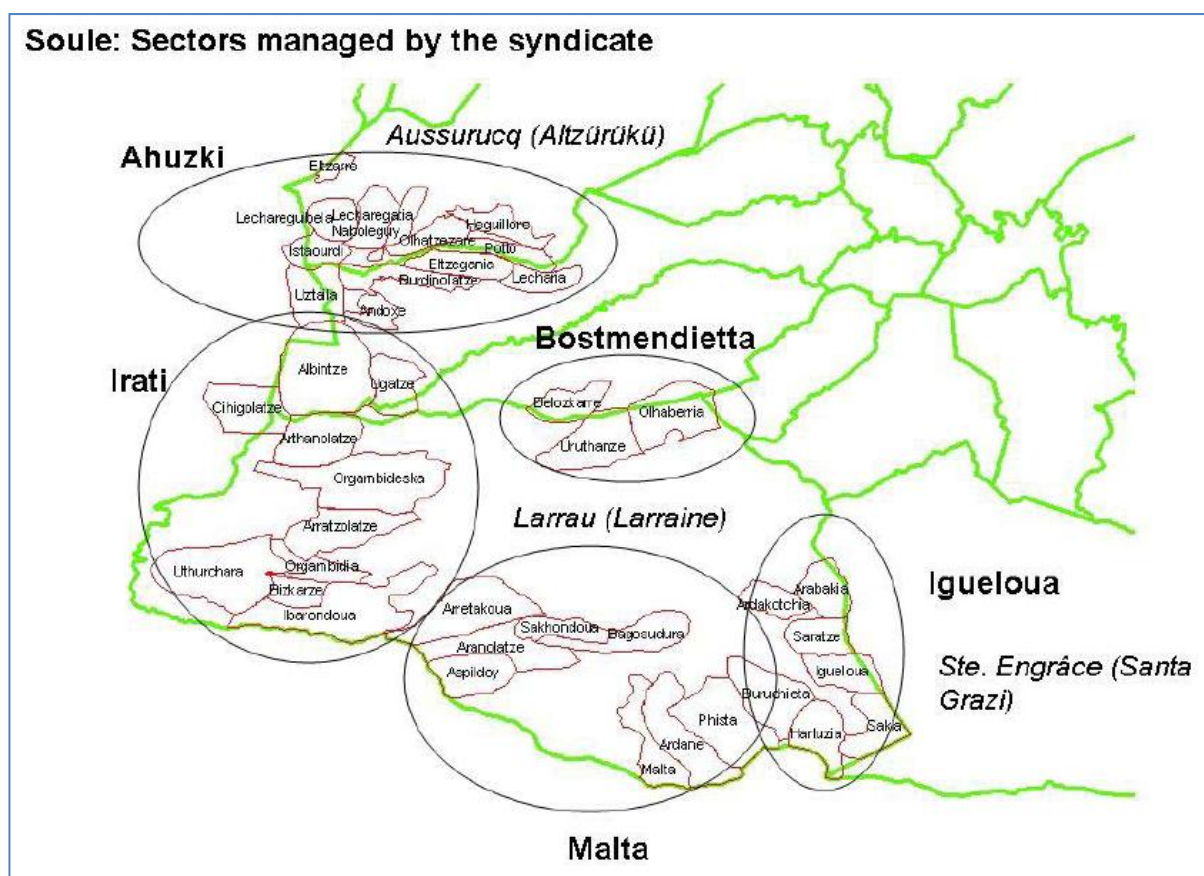


Tableau 19 : Fiches d'identité des 4 commissions syndicales basques (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2007).

Commissions syndicales	Territoire d'action (en ha)	Nombre de communes adhérentes	Population du territoire (Insee 1999)	Nombre d'exploitants transhumants dans la vallée	Taille du cheptel transhumant sur la vallée (UGB)	Budget (en K€)	Nombre de salariés
Soule	14 132	43	17 000	320	7 800	1 096	14
Cize	17 000	20	6 495	400	12 000	564	5
Baïgorry	8 533	8	3 731	250	8 200	286	2
Ostabaret	2 337	9	1 460	130	(nc)	318	2

Source : rapport Echos des Villes-Mutadis (données 2004, n'intégrant pas les activités des chalets d'Irati pour la CS de Soule)

Au total, la commission syndicale du Pays de Soule gère un territoire de 14 132 ha dont plus de 8 000 ha sont des estives (JAUZION et ARRANZ, 2008). Les estives syndicales étaient utilisées par près de 177 éleveurs transhumants en 2008. Le tableau suivant, réalisé à l'aide des données du « *Diagnostic pastoral des cayolars souletins en gestion syndicale* » (JAUZION et ARRANZ, 2008), permet de mettre en évidence les chiffres relatifs à la transhumance sur les territoires syndicaux :

Tableau 20 : Données concernant la transhumance sur les secteurs syndicaux (JAUZION et ARRANZ, 2008).

SECTEUR	Données relatives à la transhumance											
	Surface en ha	Nombre de CAYOLARS avec tpx	Nombre d'éleveurs	Evolution du nombre d'éleveurs entre 1984 et 2008	Nombre d'éleveurs estimés pour 2013	Effectifs ovins	Evolution des effectifs ovins entre 1984 et 2008	Berger Sans Terres	Gardien salarié	Nombre de cayolars pratiquant le tour de garde	Nombre de cayolars pratiquant la traite en estive	Nombre de cayolars avec fabrication fromagère
AHUSKI	1966	13	43	-46%	36	6314	0%	1	1	8	9	1
IRATI	3155	12	55	-28%	50	9898	4%	0	2	8	4	0
MALTA	1014	6	38	-30%	36	7630	6%	0	0	6	2	1
IGUELOUA	1190	7	37	-23%	31	5930	16%	2	2	3	2	1
BOSMENDIETA	717	4	4	-60%	1	602	-64%	0	0	1	1	0
TOTAL	8042	42	177	-34%	154	30374	2%	3	5	26	18	3

En 2008, 42 cayolars accueillait 177 troupeaux ovins sur les territoires syndicaux soit une baisse de 34 % de la population d'éleveurs transhumants entre 1984 et 2008 (JAUZION et ARRANZ, 2008).

Il faut remarquer ici que seuls les troupeaux ovins sont comptabilisés. En effet, la gestion basée sur l'unité matérialisée par le « cayolar » concerne seulement les ovins. Pour ce qui est du gros bétail, la gestion des troupeaux qui évoluent en libre parcours se réalise par secteur. En 2008, 2 735 vaches et 287 chevaux étaient déclarés à la commission syndicale avec une concentration maximale de gros bétail sur le secteur d'Ahuski où se cantonnaient 51 % des bovins et 37 % des équins (JAUZION et ARRANZ, 2008).

La commune de Larrau accueille également un certain nombre d'éleveurs transhumants souletins sur ses surfaces. Néanmoins, comme sur les surfaces syndicales, les effectifs transhumants déclarés sur la commune sont en diminution quasi-constante depuis 1997.

Tableau 21 : L'activité pastorale sur le territoire de Larrau entre 1997 et 2010 (CELLULE PASTORALE 64, 2012a).

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total UGB Ovins	929	999	1002	987	975	903	854	885	892	882	862	887	843	825
Total UGB Bovins	1004	947	928	951	929	944	914	912	935	916	905	921	867	877
Total UGB Equins	156	180	184	180	176	170	154	154	133	111	102	103	102	94
Total UGB	2089	2127	2114	2118	2080	2017	1922	1951	1960	1909	1869	1911	1812	1796
Total Eleveurs	107	100	100	101	105	100	86	86	89	83	84	84	78	76

Cette diminution de la transhumance se traduit par une diminution des effectifs transhumants mais également par une limitation de la période d'estive. Ces observations sont attribuées d'une part au choix de certains chefs d'exploitation souletins qui ont privilégié l'agrandissement de leurs surfaces privées, l'orientation vers d'autres schémas de production jugés plus rentables et/ou la diminution de la période d'estive ; en effet, un certain nombre d'éleveurs n'estivent que des brebis taries sur des temps écourtés (Entretien Agents de développement pastoral). Le problème de la faiblesse de la main d'œuvre en montagne (peu de bergers permanents) est également l'une des raisons identifiées menant à la limitation de la transhumance ainsi jugée difficile par certains éleveurs du fait des tours de garde pratiqués au sein d'une majorité de cayolars (WELCH-DEVINE, 2008).

b) *La question de la propriété et du droit d'accès à l'estive, le cayolar comme pivot d'exploitation*

Les parcours collectifs et les estives à l'étude sont en propriété indivise intercommunale ou bien en propriété communale. Il existe également quelques estives privées utilisées en demi-saison. Cependant, au Pays Basque, les surfaces d'estive sont divisées en unités d'utilisation et de gestion de l'espace : les cayolars.

Dans sa définition première³¹, le cayolar désigne à la fois la cabane pastorale et le terrain adjacent correspondant à l'emplacement d'un enclos ou d'une écurie. Il s'apparente à une sorte de propriété privée et indivise entre les détenteurs de « txotx » dénommés les « txotxerdis ». La CELLULE PASTORALE 64 (2012b) définit le txotx de la manière suivante : « Titre de propriété qui donne accès à l'ensemble des droits pour un nombre donné de brebis :

- *La propriété de la cabane et d'un terrain adjacent (enclos),*
- *Le droit de couper le bois d'œuvre et de chauffage,*
- *Le droit de pacage exclusif, temporaire et absolu pour les ovins ».*

A l'origine, les txotx étaient exclusivement détenus et utilisés par des éleveurs, et chacun d'entre eux correspondait à une part du cayolar et à un certain nombre de brebis autorisées à estiver. Les txotx restaient pour la plupart dans les familles détentrices et conservaient une vocation uniquement pastorale. Avec la diminution de la population agricole, les détenteurs de txotx se sont peu à peu éloignés du monde agricole. Aujourd'hui, plusieurs cas de figure existent :

- les txotxerdis non utilisateurs : propriétaires de txotx inactifs d'un point de vue pastoral ;
- les txotxerdis utilisateurs : qui activent eux-mêmes leur part en estivant leurs troupeaux ou bien qui louent leur part à des éleveurs transhumants.

Les éleveurs txotxerdis sont extrêmement attachés aux droits que leur confère leur « part de cayolar ». Néanmoins, ce système de gestion, bien que fortement adapté à la société souletine ancestrale, pose aujourd'hui un certain nombre de questions, notamment

³¹ Néanmoins, on utilise également le mot cayolar pour désigner l'unité pastorale dans son ensemble, à savoir la cabane, les terrains adjacents et les surfaces de parcours associées.

quant à la destination des txotx non activés. En effet, les propriétaires non utilisateurs se déconnectent progressivement du monde de l'élevage et de la vocation pastorale du cayolar. Certains d'entre eux souhaitent utiliser le cayolar de façon récréative (chasse, résidence de vacances...), d'autres ne sont tout simplement pas au courant d'être en possession d'une telle part. De ce fait, certains txotx ne sont plus activés, leurs propriétaires restent parfois même introuvables. Les parts sont alors perdues et avec elles l'assurance d'une maîtrise de l'avenir du cayolar. Ainsi, parmi les éleveurs cayolaristes de notre territoire d'étude, on trouve :

- des éleveurs txotxerdis qui activent leur propre part de cayolar héritée ou achetée à un propriétaire,
- des éleveurs qui louent un txotx à un propriétaire,
- des éleveurs qui estivent sur la base de conventions verbales passées avec les txotxerdis.

Ces éleveurs sont la plupart du temps réunis au sein d'un groupement pastoral qui réalise un certain nombre d'investissements permettant, par exemple, la mise aux normes du cayolar, la mise en place ou la réfection d'équipements pastoraux, etc. En complément des investissements des GP, les collectivités (commission syndicale ou commune) assurent une aide pour les gros travaux comme les dessertes en eau ou les accès. Ainsi, un second problème se pose. Il s'agit du futur des investissements réalisés en l'absence d'une stabilisation juridique du système de txotx. D'une part, les éleveurs non propriétaires de txotx s'investissent au sein d'un GP (frais d'estive, part d'autofinancement) sans avoir de vision à long terme quant à leur propre utilisation du cayolar. D'autre part, les collectivités réalisent des investissements qui concernent des propriétaires privés susceptibles de réorienter le cayolar vers d'autres usages voire de s'en déconnecter. Ainsi, les investissements pourraient perdre leur vocation agricole première et se voir inutilisés ou réutilisés à des fins non agricoles. Toutes ces interrogations ont mené la Cellule pastorale 64 à entamer une étude juridique sur le système de txotx de façon à l'actualiser tout en pérennisant l'usage pastoral du territoire et des équipements réalisés (CELLULE PASTORALE 64, 2012b).

3.2.3. Les usages récréatifs et environnementaux en développement

Au-delà de la pratique pastorale, le territoire larraintar est également marqué, à la fois par les activités traditionnelles de production et de loisir (sylviculture, chasse et pêche) mais également par des activités touristiques : randonnée, activités de pleine nature (estivales et hivernales).

Bien que l'ensemble du territoire larraintar soit accessible car traversé de routes (D26/D19) et de pistes carrossables, constituant autant d'accès aux multiples circuits de randonnée (GR10, GR12) et sentiers balisés³², le secteur d'Iraty représente un nœud d'activités. En effet, Iraty est le siège :

- d'un complexe d'hébergement/restauration constitué par les chalets d'Iraty ;
- d'un espace nordique localisé au cœur de la forêt d'Iraty³³,
- d'un parcours de pêche (lacs Iraty-Soule),
- d'activités liées à l'éducation environnementale (CPIE Montagne Basque) et à l'ornithologie (site d'observation sur le col d'Orgambidesca, LPO Aquitaine).

³² Ces chemins et sentiers sont ponctués de sites naturels remarquables (gorges d'Holzarte, cascade de Pista), de patrimoine bâti (chapelle St-Joseph, cayolars) et de points de vue (site d'observation ornithologique, point de vue sur le Pic d'Orhi).

³³ La forêt d'Iraty est présentée par les structures touristiques (offices de tourisme notamment), mais également par la chate de la montagne basque (2008) comme la plus grande hêtraie d'Europe avec une surface de plus de 17 000 ha répartis entre la France et l'Espagne.

Carte 13 : Extrait de la brochure touristique de Larrau (Site internet de la mairie de Larrau : <http://www.larrau.org/>)



IRATY
La forêt d'Iraty, la plus grande hêtraie d'Europe, s'étend sur 17 000 ha de part et d'autre de la frontière franco-espagnole. Sa faune et sa flore constituent un patrimoine naturel exceptionnel, comme celles des gorges et de la forêt d'Holzarte. «Le Village Vacances» construit en 1968, offrant 43 chalets à la location, fait partie de la commune de Larrau.

Tracés des sentiers

- - - - - Sentier GR10
- · - · - Sentier GR12
- - - - - Sentiers balisés
- - - - - Autres sentiers
(Autres sentiers non balisés mentionnés à titre indicatif sur lesquels la commune décline toute responsabilité.)

Autres légendes

- ☀ Quartier ; point de vue ;
- Route principale ; goudronnée ; pastorale ;
- +++++ Limite d'Etat ; de Commune ;
- ▲ Sommet ; col ; grotte ; gouffre ;
- ⚡ Vestige ; site ornithologique ; téléphone ;
- ⛪ Eglise-chapelle ; ferme ; cayolar ; refuge.



a) *La place centrale de la CSPS dans la gestion du multi-usage*

La commission syndicale du Pays de Soule possède un rôle clé dans la gestion du multi-usage sur notre territoire à l'étude. Sur les surfaces syndicales, elle gère à la fois :

- **Les activités de chasse** (par la location des cols et des cabanes). En 2007, les produits de la chasse représentaient encore 22 % des revenus de la commission syndicale souletine (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2007),
- **La forêt**, il faut savoir que la CSPA possède une grande partie de la forêt sur le territoire à l'étude³⁴. Cela dit, les produits de la forêt ont sérieusement diminué depuis la fin des années 1990 en lien avec les tempêtes, la concurrence des autres pays (Chine et Pays de l'est) et la régression des aides de l'Etat notamment. Ils atteignaient seulement 8 % des revenus de la CSPA en 2005 (ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE, 2007 et 2011).
- **Les activités de tourisme** par le biais de la gestion des chalets d'Iraty et des activités associées (Randonnée/VTT/Raquettes/Ski de fond). Au total, 39 chalets sont en location pour près de 60 000 nuitées par an. Le budget de fonctionnement de ce complexe représente 750 000 euros annuels pour la CSPA et 13 emplois à temps plein (Entretien Socioprofessionnelle du tourisme).

Petite histoire de l'aménagement touristique sur Iraty extraite de DUFOURG (1970)

« Quant au syndicat de Soule, il lançait, dès 1964-1965, son programme très important d'équipement touristique du complexe d'Iraty. Le cadre s'y prêtait admirablement aux alentours des trois cols d'Orgambidesca (1284m), Bagarguia (1327m) et Haguichouria (1319m) le long de la route venue de Larrau et réunissant par la montagne les Vallées de Soule et du Pays de Cize. La vue s'étend en effet sur le pic d'Orby (2017m), le pic des Escaliers (1423m), la vallée de la Haute-Soule jusqu'à celle d'Oloron, à travers une jolie hêtraie et en bordure d'un affluent de l'Iraty : l'Ourbelca-Erreca. Plusieurs zones d'implantation ont été définies :

- 1- Zone des colonies, d'établissements climatiques et de villages de vacances (future),
- 2- Zone résidentielle de chalets individuels (entreprise en 1968),
- 3- Zone de camping-caravaning (entreprise en 1968),
- 4- Zone d'implantation de camps volants : scouts, éclaireurs, à proximité de trois plans d'eau, l'un réalisé en 1967-1968, les autres inscrits au programme 1969,
- 5- Des plantations ornementales, pistes cavalières, un parcours touristique de pêche sur l'Iraty,
- 6- Deux courts de tennis, un centre commercial, une bibliothèque, une garderie d'enfants (programme 1970), etc. ».

³⁴ Au total et sur l'ensemble de son territoire, la CSPA possède 7635 ha soumis au régime forestier dont 1250 ha situés en forêt d'Iraty.

b) Des enjeux environnementaux qui se matérialisent en zonages et en activités

Le territoire larraintar, ses surfaces pastorales communales et syndicales, sont concernés par toute une série de périmètres environnementaux :

La commune est intégralement concernée par le réseau de sites Natura2000 :

L'objectif de ce type de zonage est d'assurer la préservation du milieu naturel et son bon état de conservation par l'intermédiaire des directives européennes « habitats faune flore » (1992) et « oiseaux » (1979). La carte 14 ci-dessous illustre le recouvrement intégral de la commune par des « zones spéciales de conservation » (ZSC) instaurées par la directive « habitats faune flore » et son recouvrement partiel par des « zones de protection spéciales » (ZPS) directement issues des « zones importantes pour la conservation des oiseaux » (ZICO). L'article 2 de la directive habitats stipule que « *les mesures prises en vertu de la présente directive visent à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire* ». La directive Oiseaux a quant à elle pour objectif de promouvoir la conservation de « *toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen* » (Article premier de la directive). Pour répondre aux objectifs fixés par ces directives, la gestion des sites Natura 2000 est habituellement assurée par la mise en place d'un Document d'Objectifs (DOCOB) contenant l'inventaire des espèces/écosystèmes mais également des activités humaines en présence. Ce bilan donne lieu à la mise en place concertée de toutes une série d'actions à mettre en œuvre et sensées répondre aux objectifs de conservation. Un comité de pilotage (COFIL) du site composé d'acteurs usagers et gestionnaires divers de l'espace ayant potentiellement un impact sur le ou les sites en question assure l'élaboration et la validation du DOCOB (rédigé par une structure opératrice) ainsi que le suivi des actions reliées (l'animation est assurée par un animateur Natura 2000 qui veille à la mise en œuvre des mesures, à l'adhésion, à l'information et à la sensibilisation des structures et acteurs locaux).

Dans le cas de la commune de Larrau, et du territoire souletin plus globalement, la démarche Natura 2000 est relativement mal acceptée par les décideurs et acteurs locaux. Dans sa thèse portant sur la démarche Natura 2000 en Soule, Meredith WELCH-DEVINE (2008, p.140) aborde les raisons pour lesquelles cette démarche rencontre des difficultés d'acceptation. Selon l'auteure, le conflit portant sur la mise en place de Natura 2000 s'est concentré sur certains thèmes :

- le fait que les éleveurs basques soient considérés localement comme les intendants principaux de l'espace,
- la pauvreté des relations entre l'Etat et l'échelle locale,
- la peur de l'incertitude liée au futur de cette démarche et des contraintes qu'elle pourrait impliquer,
- les problèmes budgétaires,
- le lien entre Natura 2000 et la réintroduction de l'ours,

- et la question de qui est légitime pour gérer les pâturages d'altitude, ce thème étant le produit selon l'auteure de la transition qui serait opérée passant de la propriété commune à la co-gestion.

WELCH-DEVINE (2008) attribue principalement la raison du blocage local vis-à-vis de la démarche au fait que Natura 2000 impliquerait le passage d'un système de ressources communes gérées entièrement par les locaux et leurs représentants³⁵ à un système en comités de gestion constitués d'une multiplicité d'acteurs (publics et privés), à multiples échelles et avec un partage du pouvoir.

L'Arrêté de Protection Biotope sur le site de reproduction du gypaète barbu d'Holzarte :

« Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont des espaces réglementés présentant un patrimoine naturel d'intérêt et notamment des espèces protégées. Ils sont mis en œuvre par des arrêtés pris par le Préfet de Département. » (Site internet DREAL Aquitaine³⁶).

Dans notre cas, l'APPB porte sur le biotope du site de reproduction d'une espèce de vautour protégée : le gypaète barbu (qui bénéficie notamment d'un Plan national d'actions).

L'APPB sur le site de reproduction du gypaète barbu d'Holzarte implique notamment la limitation voire l'interdiction de certaines pratiques durant la période de reproduction de l'espèce. A titre d'exemple, cet arrêté limite : la circulation de véhicules, les travaux publics, l'écobuage, l'utilisation d'instruments bruyants, etc. Dans certains cas, et notamment pour ce qui a trait à la pratique de l'écobuage, l'arrêté s'accompagne de préconisations visant à limiter l'impact des activités humaines sur le gypaète.

Tout comme la démarche Natura 2000, cet instrument de protection réglementaire ne bénéficie pas d'un accueil local favorable. Les limitations de circulation, de travaux et de la pratique de l'écobuage sont appréhendées par certains acteurs comme des mesures beaucoup trop restrictives qui entravent la poursuite de leurs activités qu'ils jugent faiblement dérangeantes, voire sans effet sur l'espèce concernée (Entretiens semi-directifs conduits à l'automne 2012).

La commune est intégralement concernée par des ZNIEFF de type II, et partiellement par des ZNIEFF de type I :

Les ZNIEFF sont des territoires qui correspondent à des unités écologiques homogènes de taille réduite (ZNIEFF de type I : étangs, massifs forestiers, etc.) ou encore à des ensemble naturels plus vastes et reliés d'un point de vue fonctionnel (ZNIEFF de type II : bassins versants, etc.). Ces zones se caractérisent et se distinguent par « *la richesse ou la spécificité de leur faune, de leur flore ou de leurs milieux dits « habitats naturels »* » mais également par « *leur biodiversité remarquable protégée ou menacée* » (Site internet, DREAL Midi-Pyrénées³⁷).

³⁵ Dans le cadre des contraintes et de la régulation imposées par l'Europe et l'Etat.

³⁶ <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

³⁷ <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>

Elles se matérialisent par des inventaires qui constituent à la fois :

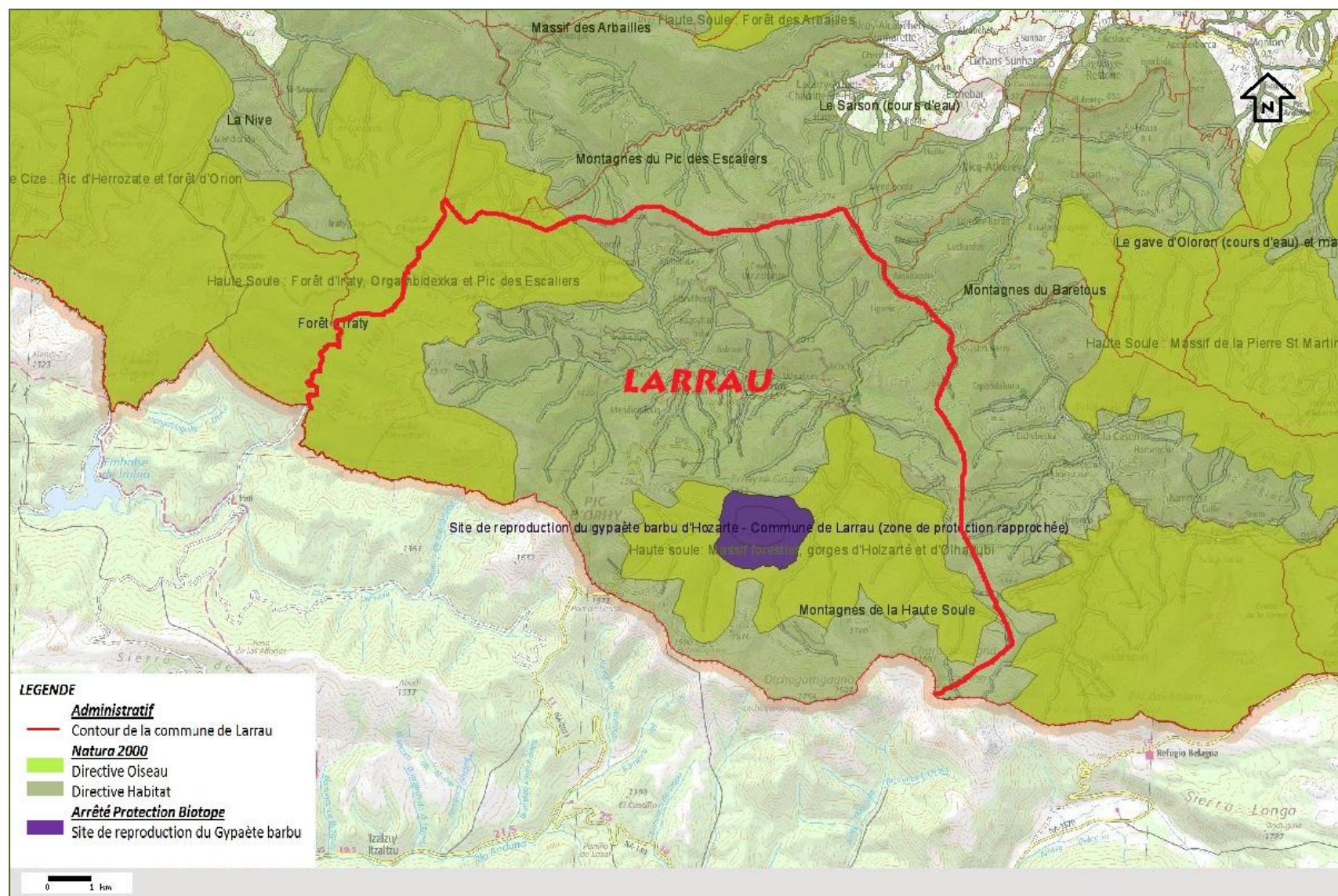
- des « *outils de connaissance scientifique des milieux* »,
- des « *outils d'alerte sur les enjeux du patrimoine naturel* »,
- et de ce fait des « *documents de référence et d'aide à la décision* » pour les usagers et gestionnaires de l'espace.

Ces périmètres n'ont pas de portée juridique directe à l'image de certains zonages de protection (APPB...), leur rôle est essentiellement d'enrichir la connaissance et de faciliter la gestion des milieux.

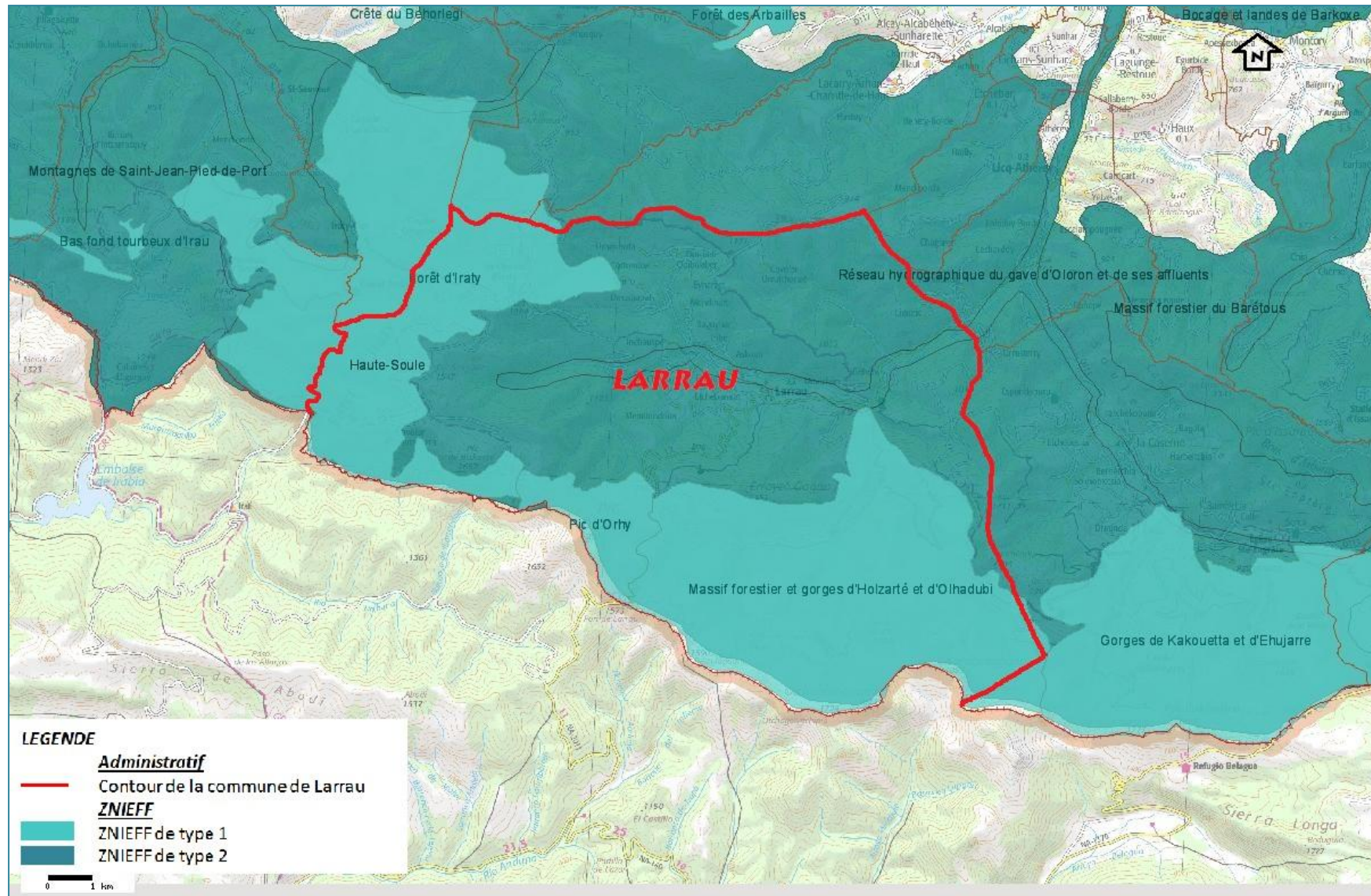
Nous rencontrons donc toute une série de zonages de protection de l'environnement mais également des périmètres marquant la richesse faunistique et floristique du territoire d'étude. Bien que les instruments de protection soient inégalement acceptés et investis par les acteurs locaux, leur présence souligne à la fois la singularité de l'espace mais également la volonté de protection des instances nationales et européennes vis-à-vis des milieux et des espèces qu'il abrite.

Enfin, cette richesse reconnue favorise le développement d'usages relatifs à l'environnement, et plus particulièrement d'activités d'éducation à l'environnement mais également d'activités d'expertises et d'inventaires environnementaux (LPO Aquitaine, CPIE). Sur le secteur d'Iraty, la LPO Aquitaine loue le col de chasse d'Orgambideska à la Commission syndicale du Pays de Soule, ce col fait partie des cinq sites sur lesquels l'association assure le suivi régulier de la migration de certaines espèces d'oiseaux. Elle y accueille également le public à hauteur de 5 000 visiteurs par ans dans le cadre d'activités d'observation des oiseaux et d'éducation à l'environnement (Entretiens semi-directifs conduits à l'automne 2012).

Carte 14 : Natura 2000 et Arrêté de protection biotope sur la commune de Larrau (DREAL Aquitaine, données cartographiques).



Carte 15 : Les ZNIEFF sur la commune de Larrau (DREAL Aquitaine, données cartographiques).

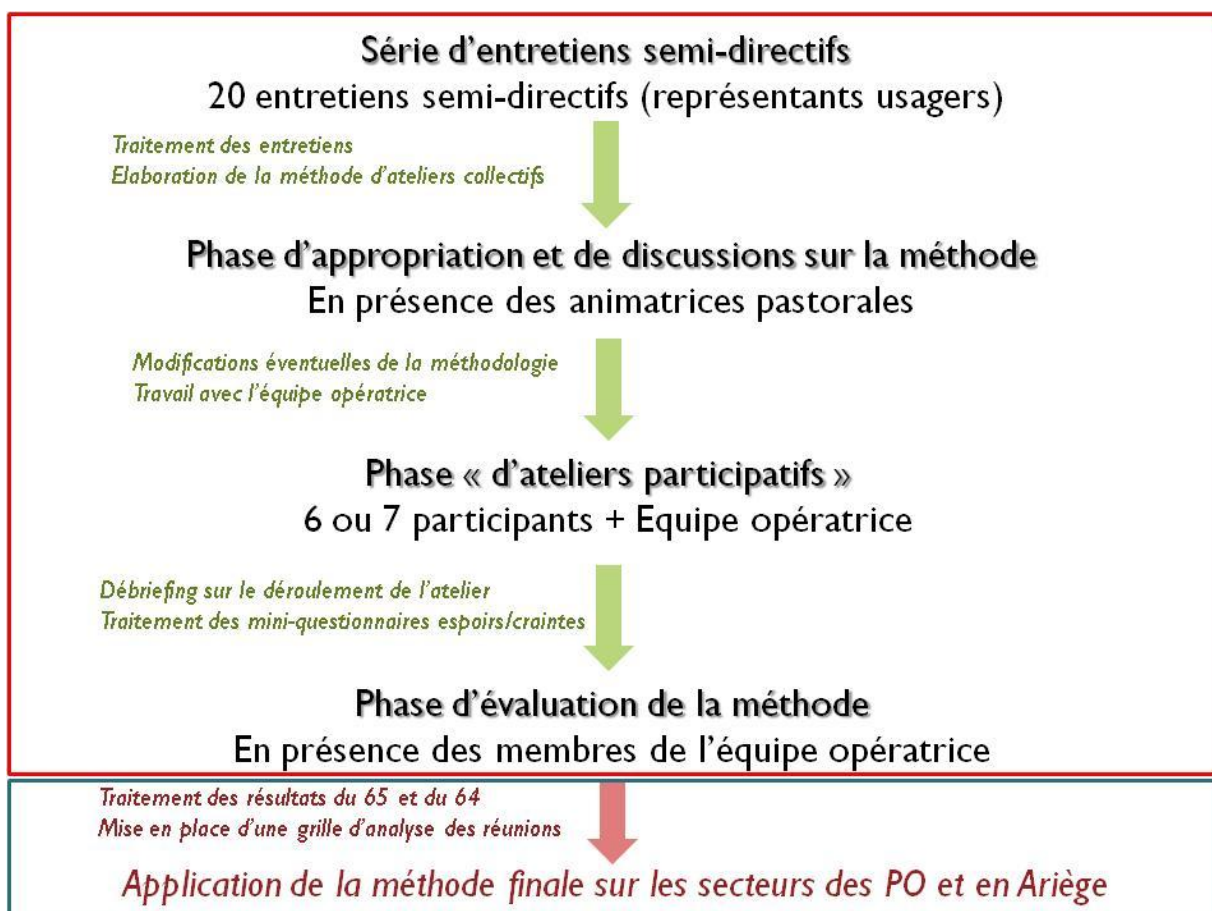


4. Méthodologie de travail et résultats obtenus à l'issue du travail en atelier sur le secteur « Larrau »

4.1. Les étapes de travail sur le secteur « Larrau », des entretiens individuels à l'atelier de travail collectif

Le schéma suivant, plus particulièrement la partie encadrée en rouge, retrace les étapes de travail qui ont été suivies sur la zone d'étude de « Larrau ».

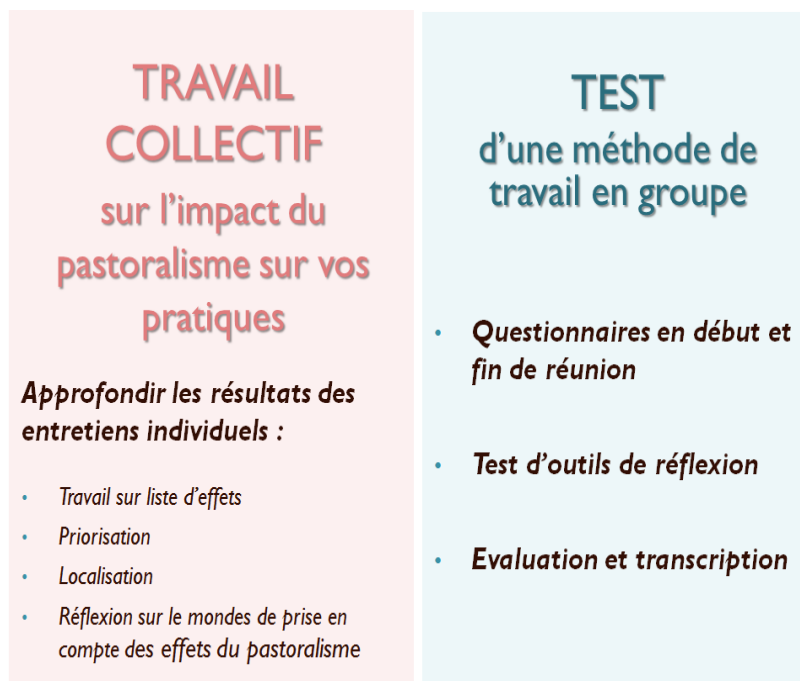
Figure 21 : Aperçu général des étapes de travail.



La première étape, réalisée dans le courant du mois de novembre 2012 et consacrée à une série longue de 22 entretiens semi-directifs, avait pour but de mettre en évidence, suite à une phase de traitement intermédiaire des données recueillies, une liste d'effets identifiés par les enquêtés. Dans le même temps, une méthode de travail en atelier collectif composée d'exercices variés et mobilisant des supports de réflexion divers a été

mise au point puis discutée et améliorée en présence des animatrice du GIP-CRPGE³⁸. La méthode de travail remodelée a ensuite été mise en application le 15 novembre 2013 dans les locaux de la mairie de Larrau.

Figure 22 : Le double objectif de l'atelier.



L'objectif de l'atelier de travail collectif était double, il s'agissait dans un premier temps d'approfondir les résultats obtenus durant les entretiens individuels, mais aussi de tester l'efficacité des outils de travail et exercices proposés en vue de l'amélioration de notre méthodologie comme l'illustre la figure ci-contre.

Nous nous concentrons dans la suite de ce développement sur la manière dont nous avons sélectionné nos enquêtés puis sur les résultats obtenus à l'issue de la réunion de travail souletine.

4.2. La mise en place de l'échantillon d'enquête

La vocation au fondement de notre travail était d'obtenir, à une échelle locale, une identification des effets du pastoralisme perçus par les usagers de la montagne sur leurs pratiques mais également sur leur espace d'activité. Ayant fait préalablement le choix d'une enquête qualitative fondée sur l'analyse du discours (ce qui sous-entend un nombre d'enquête moins élevé mais des entretiens plus approfondis), nous avons réduit notre population d'enquête aux représentants de chaque type d'usagers de la montagne. L'intérêt était de pouvoir balayer l'ensemble des 4 grandes communautés d'usage communément présentes au sein de l'espace pastoral à savoir :

- 1) L'usage culturel,
- 2) L'usage productif,
- 3) L'usage récréatif,
- 4) L'usage environnemental.

Ainsi, grâce à l'étude des documents territoriaux (Diagnostic de territoire d'AZIA, Diagnostics pastoraux, Charte de la Montagne Basque, Programme LEADER, etc.), de la

³⁸ Rappelons que les animateurs territoriaux sont les destinataires finaux de la méthode mise au point, ils jouent donc un rôle de proposition particulièrement important.

sitographie locale disponible et avec la collaboration de la Cellule Pastorale 64, nous avons construit une liste d'acteurs locaux multiples constituant notre échantillon d'enquête :

Tableau 22 : Liste des 22 personnes interrogées sur notre terrain 64 en fonction de leur statut et du type d'usage de l'espace.

FONCTION - STRUCTURE	CATEGORIE D'USAGES / STATUT
Animatrice du Programme LEADER Montagne Basque	Animation territoriale
Animateur de l'Association AZIA	Animation territoriale
Animateur de l'Association Euskal Herriko Artzainak	Animation territoriale
Animatrice de l'Association des Commissions Syndicales Montagne Basque	Animation territoriale
Maire de la commune de Charritte de Bas	Elu local
Personne ressource, ancien élu local	Personne ressource - ancien Elu local
Médiateur patrimonial au CEP Ospitalea	Usage culturel
Directeur du CPIE Pays Basque	Usage environnemental - Usage culturel Usager expert - Intermédiaire technique
Chargé de projets LPO Aquitaine - Coordinateur du programme d'étude de la migration des oiseaux (Aquitaine)	Usage environnemental Usager expert - Intermédiaire technique
Eleveur larraintar	Usage productif
Berger Sans Terre - Représentant de l'AOP Ossau Iraty - Membre d'EHLG	Usage productif
Maire de Larrau, Eleveur larraintar	Usage productif - Elu local
Eleveur larraintar - Président de l'association de chasse de Larrau	Usage productif - Usage récréatif
Directeur de la Commission Syndicale du Pays de Soule	Usage productif - Usage récréatif Animation territoriale
Directrice de l'Office de tourisme de Tardets	Usage récréatif
Représentant de l'AAPPMA Basaburua	Usage récréatif
Responsable des Chalets d'Iraty	Usage récréatif
CDEO Ordiarp, Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques	Usager expert - Intermédiaire technique Animation territoriale
Coordinateur d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara	Usager expert - Intermédiaire technique Animation territoriale
Agent territorial ONF	Usager expert - intermédiaire technique Usage productif

Les informations recueillies suite à la tenue des entretiens nous ont permis d'affiner notre liste d'usages de l'espace, et de rassembler les différents usages nouvellement listés en 7 catégories dénommées les « collectifs de concernement ». Chacun de ces collectifs rassemble une multiplicité d'usagers aux pratiques proches et impactés de façon analogue par le pastoralisme. Ainsi avons-nous obtenu huit collectifs de concernement :

- 1) Pastoralisme,
- 2) Tourisme,
- 3) Usages environnementaux,
- 4) Usages culturels,
- 5) Usages récréatifs traditionnels (chasse/pêche),
- 6) Usagers-experts/intermédiaires techniques,
- 7) Ingénierie territoriale,
- 8) Collectivités locales.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la composition de chacun de ces collectifs. Il faut noter que la liste des usages de l'espace à l'étude n'est pas exhaustive, elle repose sur notre analyse préalable et sur les propos recueillis lors des entretiens, elle a pour vocation de donner un aperçu aussi proche que possible de la réalité.

Tableau 23 : La mise en évidence des collectifs de concernement, zone « Larrau ».

USAGES IDENTIFIES PAR LES ENQUETES	GRANDES CATEGORIE D'USAGES	USAGERS	COLLECTIFS DE CONCERNEMENT
Pastoralisme (éleveurs, berger)	PASTORALISME	ELEVEURS (GP), BERGER	PASTORALISME - Usagers PRODUCTIFS
Hébergement et complexe de loisirs	TOURISME (Activités récréatives estivales et hivernales commerciales et non commerciales)	SOCIOPROFESSIONNELS DU TOURISME, Commission Syndicale du Pays de Soule (Chalets d'Iraty), TOURISTES, LOCAUX	TOURISME - Usagers RECREATIFS issus de la diversification des activités en montagne
Randonnée en raquettes			
Ski de fond			
Guidage et accompagnement commerciaux			
Engins motorisés (voitures, quads, motos)			
VTT en forêt			
Cueillette de champignons			
Randonnée, promenade			
Observation du paysage, de la biodiversité, photographie			
Activité d'observation, d'inventaire et de protection de la biodiversité			
Education à l'environnement, découverte du patrimoine naturel	ACTIVITES LIEES AU PATRIMOINE CULTUREL	CEP Ospitalea+CPIE, Association Ikerzaleak	Usagers CULTURELS
Education à l'environnement et découverte du patrimoine culturel			
Chasse	ACTIVITES RECREATIVES DE PRELEVEMENT FAUNISTIQUE	MEMBRES DES SOCIETES LOCALES DE CHASSE ET DE PECHE	Usagers RECREATIFS TRADITIONNELS
Pêche			
Gestion des forêts domaniales et communales	TRAVAUX ET PRESTATIONS TECHNIQUES	USAGERS DE L'ESTIVE ET PRESTATAIRES TECHNIQUES (ONF)	Usagers-EXPERTS/INTERMEDIAIRES TECHNIQUES (+ Usagers Productifs)
Animation territoriale	ANIMATION ET ETUDES	AGENTS DE DEVELOPPEMENT (CDEO, CDA64, EHLG, Cellule Pastorale)	INGENIERIE TERRITORIALE
PROPRIETAIRES FONCIERS - GESTIONNAIRES		COLLECTIFS DE CONCERNEMENT LOCAUX	
Commission Syndicale du Pays de Soule	PROPRIETAIRES, GESTIONNAIRES	ELUS des Collectivités Locales et Etablissement Public de Coopération Intercommunale	
Commune de LARRAU			

C'est sur cette base que nous avons déterminé la liste des participants à la réunion de travail. L'objectif était d'avoir au moins un représentant par collectif de concernement tout en limitant le nombre de participants afin de favoriser la prise et le temps de parole de chacun d'eux. Nous avons donc sollicité sept enquêtés :

Tableau 24 : Liste des participants, zone « Larrau ».

STRUCTURE	COLLECTIF DE CONCERNEMENT
Agent de développement pastoral 1 (CDA 64)	Usager expert-intermédiaire technique + Ingénierie territoriale
Représentant de l'ONF	Usagers expert-Intermédiaire technique + Forêt
Représentant du CPIE Pays Basque	Usager environnemental/culturel + Usager expert-intermédiaire technique
Agent de développement pastoral 2 (LPA d'Oloron)	Usager expert-intermédiaire technique + Ingénierie territoriale
Berger sans terre (AOP Ossau Iraty – EHLG)	Pastoralisme
Représentant de la Commission syndicale souletine	Pastoralisme + Tourisme + Chasse + Forêt
Éleveur - Elu Iarraintar	Pastoralisme + Collectivité locale

Une évaluatrice de la méthode³⁹ appliquée a participé au bon déroulement de la séance et à la prise en note des résultats et améliorations à apporter en vue de la suite du travail.

4.3. Compte-rendu de l'atelier de travail collectif du 15 novembre 2013

4.3.1. Déroulement général

Sur les sept acteurs sollicités, six ont effectivement participé au travail collectif. Cette réunion s'est déroulée sous la forme d'un atelier travail comportant des phases de réflexion individuelle et des phases d'échange. Nous avons proposé aux participants toute une série de supports permettant le recueil de leurs impressions sur le travail, des résultats et favorisant la discussion : questionnaires, tableaux, cartes. Les sous-parties suivantes présentent les principaux résultats obtenus à l'issue de l'atelier.

4.3.2. Le classement des effets du pastoralisme

Le cœur du travail de groupe a été constitué par le tri et la hiérarchisation de la liste d'effets du pastoralisme obtenue à l'issue des 22 entretiens semi-directifs. Nous avons donc remis aux participants la liste d'effets ci-dessous, accompagnée d'un tableau de tri. La consigne était pour chacun des participants, de réaliser un tri individuel, puis de présenter son résultat au groupe au cours d'un tour de table. Il était question à l'issue du tour de table, d'aboutir si possible à un résultat collectif.

³⁹ Animatrice pastorale au GIP-CRPG ;

Tableau 25 : Liste des effets et tableau remis aux participants pour classement, zone « Larrau ».

LISTE D'EFFETS IDENTIFIES LORS DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS	
1. Entretien de l'espace	8. Maintien du tissu social local
2. Maintien de l'accès à la montagne	9. Maintien des pratiques collectives, de la capacité à travailler ensemble
3. Contribution à l'attractivité touristique du territoire	10. Incidences liées au sous-pâturage <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une flore non désirée
4. Maintien d'un paysage diversifié	11. Préservation d'une certaine biodiversité
5. Incidences liées à la pratique de l'écobuage <ul style="list-style-type: none"> • Sur les touristes • Sur la forêt 	12. Elaboration de produite à forte valeur ajoutée
6. Contribution à l'économie locale <ul style="list-style-type: none"> • maintien de l'emploi • apport de revenus pour les collectivités 	13. Incidences liées au surpâturage
7. Participation à la sécurisation de l'espace montagnard <ul style="list-style-type: none"> • Protection contre les incendies 	14. Contribution à la perpétuation du patrimoine anthropique local

Tableau 26 : Tableau de classement des effets du pastoralisme, zone « Larrau ».

EFFETS NON CLASSES	EFFETS NEGLIGEABLES OU INEXISTANTS		EFFETS MOYENNEMENT IMPORTANTS	EFFETS TRES IMPORTANTS
	Selon moi ces effets ne sont pas présents	Ces effets ont un impact négligeable		

Photo 7 : Support des résultats du classement des effets par chaque participant (GIP-CRPGE).



Préalablement au travail de classement, les participants sollicitent un retour sur la définition de certains des effets présentés dans la liste distribuée. Nous précisons donc les effets listés au regard du contenu de nos entretiens semi-directifs :

- 1) **Entretien de l'espace** : les participants ne sollicitent pas de précision quant à cet effet.
- 2) **Maintien de l'accès à la montagne** : cet effet sous-entend le maintien de l'accès aux espaces d'altitude par la limitation d'une végétation indésirable qui viendrait obstruer les chemins. L'accès est maintenu par le maintien des sentiers et chemins permis grâce à l'action des troupeaux. Il est question d'accès physique à la montagne pour l'ensemble des usagers. Cet effet peut être relié à l'entretien de l'espace. Nous constatons qu'il n'a pas été compris de la même façon par tous les participants. La majorité d'entre eux pensait qu'il s'agissait du maintien de l'accès à la montagne pour l'activité agricole.
- 3) **Contribution à l'attractivité touristique du territoire** : les participants ne sollicitent pas de précision quant à cet effet.
- 4) **Maintien d'un paysage diversifié** : il faut le prendre au sens du maintien de la mosaïque de paysages, avec une combinaison de milieux ouverts et fermés. Comme nous le verrons par la suite, le paysage d'estive n'est pas forcément un paysage diversifié. Il s'agit surtout de l'ensemble constitué par les différents étages montagnards qui entre dans le constat de diversité paysagère. Peut-être qu'en interviewant les enquêtés sur l'estive même, nous aurions obtenu une réponse différente.
- 5) **Incidences liées à la pratique de l'écobuage** :
 - a. **Sur les touristes** : La méconnaissance des pratiques pour certains visiteurs peut amener une nuisance en lien avec la présence d'un écobuage (fumées...).
 - b. **Sur la forêt** : Cet effet est lié au débordement de certains écobuages sur la forêt.

Cet effet évoque plutôt les incidences négatives de la pratique spécifique de l'écobuage. Néanmoins, l'écobuage est aussi une pratique associée à l'effet plus généraliste d'entretien de l'espace, mais également dans le maintien de l'accès. Les effets négatifs ont été cités par les enquêtés en lien avec des pratiques ou des problèmes spécifiques. Les effets positifs sont quant à eux plus généralistes et englobent un ensemble de pratiques dont l'écobuage (mais également le gardiennage, la présence des troupeaux à certains endroits...).

- 6) **Contribution à l'économie locale** : par le maintien de l'emploi et par l'apport de revenus pour les collectivités.
- 7) **Participation à la sécurisation de l'espace montagnard** : notamment concernant le risque d'incendies (le risque d'avalanche n'est pas ressorti dans les enquêtes).
- 8) **Maintien du tissu social local** : Cet effet sous-tend la présence permanente d'éleveurs sur le territoire larraintar et souletin en lien avec la possibilité de transhumer.

- 9) **Maintien des pratiques collectives, de la capacité à travailler ensemble** : cet effet sous-tend deux éléments. A la fois le maintien des pratiques collectives liées à « l'esprit cayolar », mais également le fait que la culture pastorale développe la capacité à travailler ensemble (aspect socio-culturel) et donc un tissu associatif plus dense, un développement local plus marqué. Nous sommes donc en présence d'un pan agricole lié aux pratiques collectives des éleveurs et d'un pan sociologique plus diffus.
- 10) **Incidences liées au sous-pâturage** : cet effet est lié au développement d'une flore non désirée.
- 11) **Préservation d'une certaine biodiversité** : liée à l'activité pastorale.
- 12) **Elaboration de produits à forte valeur ajoutée** : les participants ne sollicitent pas de précision quant à cet effet.
- 13) **Incidences liées au surpâturage** : les participants ne sollicitent pas de précision quant à cet effet.
- 14) **Contribution à la perpétuation du patrimoine anthropique local** : cet effet englobe le patrimoine qui relève des activités humaines (nous avons ajouté le qualificatif anthropique pour le différencier du patrimoine naturel). Cette notion de patrimoine englobe l'aspect matériel (bâti, vestiges archéologiques), mais également culturel.

Remarques générales :

Bien que notre étude porte sur les estives. Certains des effets identifiés, à l'image du maintien du tissu social ou encore du maintien des pratiques collectives sont des effets diffus, immatériels et difficilement localisables car ils impactent à la fois la vie en estive et la vie au village. L'entretien de l'espace est également un effet dont les conséquences sont visibles à la fois en estives, mais également en zones intermédiaires. Ce constat est particulièrement marqué sur la commune de Larrau en raison du système « atendes » (interdépendances) dans le cadre duquel l'entretien de l'espace est envisagé comme un système.

Les effets relatifs à l'écobuage font réagir les participants. Plus particulièrement les incidences de cette pratique sur les visiteurs non informés mais également sur les conflits et la remise en cause de l'activité qui peuvent être potentiellement générés (alerte des pompiers...). Les effets sur la forêt leur semblent plus négligeables (localisés et exceptionnels).

Les tableaux qui suivent et les commentaires associés présentent les résultats du classement des effets effectué par chacun des participants dans l'ordre d'intervention ainsi que le résultat collectif obtenu à l'issue de l'étape de classement.

Tableaux 27 : Le classement réalisé par le représentant du CPIE Pays Basque.

EFFETS NON CLASSES	EFFETS INEXISTANTS	EFFETS NEGLIGEABLES	EFFETS MOYENNEMENT IMPORTANTS	EFFETS TRES IMPORTANTS
(5) Incidences liées à la pratique de l'écobuage (sur la forêt)			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> (5) Incidences liée à la pratique de l'écobuage (7) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard </div> (10) Incidences liées au sous-pâturage (13) Incidences liées au surpâturage	(1) Entretien de l'espace (2) Maintien de l'accès à la montagne (3) Contribution à l'attractivité touristique (4) Maintien d'un paysage diversifié (11) Préservation d'une certaine biodiversité (12) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée (14) Contribution à la perpétuation du patrimoine Effets 6/8/9 regroupés (6) Contribution à l'économie locale (8) Maintien du tissu social local (9) Maintien des pratiques collectives, de la capacité à travailler ensemble

Commentaires/précisions apportés au classement

- Il place l'effet (5) Incidences liées à la pratique de l'écobuage entre deux colonnes car selon lui, l'effet peut être très important par rapport à la qualité et à l'attractivité du paysage pour les touristes. Par contre, sur l'aspect négatif de l'écobuage, c'est un aspect moyennement important. Sur la question de la forêt, il ne se prononce pas et choisit de placer cet aspect dans la colonne « non classé » car il ne connaît pas la fréquence des dégâts ni les conflits associés. L'éleveur berger sans terre réagit sur l'irréversibilité des dégâts sur la forêt, malgré le fait qu'ils soient exceptionnels.

- L'effet (6) « Contribution à l'économie locale » est classé très important en raison de la place première du pastoralisme dans l'économie de Larrau.
- L'effet (7) « Participation à la sécurisation de l'espace montagnard » est placé entre deux colonnes à l'image de l'effet (5) car il n'y a pas la fréquence d'incendies que l'on rencontre en Méditerranée ou sur la Rhune par exemple (hors écobuage). L'objectif est de maintenir des espaces ouverts et pas forcément de limiter les incendies (c'est un effet induit).
- Les effets (10) et (13) « Incidences liées au sous-pâturage et au surpâturage » sont classés comme moyennement importants car ils ne concernent que certains secteurs. Néanmoins ces effets peuvent tendre vers le « très important ».
- L'effet (14) « Contribution à la perpétuation du patrimoine » lui pose question. Pour lui, il est très important sur la partie « cayolars », le fait que le fonctionnement du système cayolars existe toujours maintient ce patrimoine en vie. Il parle du patrimoine bâti mais aussi du patrimoine vivant relatif au fonctionnement des cayolars.

Tableaux 28 : Le classement réalisé par le représentant de la Commission syndicale du Pays de Soule.

EFFETS NON CLASSES	EFFETS INEXISTANTS	EFFETS NEGLIGEABLES	EFFETS MOYENNEMENT IMPORTANTS	EFFETS TRES IMPORTANTS
		(13) Incidences liées au surpâturage	(2) Maintien de l'accès à la Montagne (5) Incidences liées à la pratique de l'écobuage (sur la forêt) (7) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard (10) Incidences liées au sous-pâturage	(1) Entretien de l'espace (3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire (4) Maintien d'un paysage diversifié (5) Incidences liées à la pratique de l'écobuage (sur le tourisme, la société) (6) Contribution à l'économie locale (8) Maintien du tissu social local (9) Maintien des pratiques collectives, de la capacité à travailler ensemble (11) Préservation d'une certaine biodiversité (12) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée (14) Contribution à la perpétuation du patrimoine anthropique local

Commentaires/précisions apportés au classement

- Il classe l'effet (2) « Maintien de l'accès à la montagne » moyennement important car il faut maîtriser cet accès pour limiter les conflits d'usage si on a une ouverture en l'absence de règle. Donc on peut parler de maintien de l'accès à la montagne « dans un certain cadre ».
- L'effet (3) « Contribution à l'attractivité touristique du territoire » est selon lui très important mais des synergies plus fortes doivent être recherchées entre pastoralisme et socioprofessionnels du tourisme.
- L'effet (5) « Incidences liées à la pratique de l'écobuage » est important par rapport au tourisme mais également par rapport à la société qui peut avoir une incidence sur cette pratique et remettre en cause l'activité pastorale par ce biais. Il positionne égale-

ment l'effet (5) en colonne moyennement important car même s'il arrive que de la forêt soit atteinte par cette pratique, dans beaucoup de secteurs, la forêt progresse.

- L'effet (6) « Contribution à l'économie locale » est classé comme très important du fait du nombre élevé d'exploitations sur Larrau et en Soule. Nombre mis en lien avec la possibilité de transhumer. Mais le pastoralisme contribue également outre l'activité touristique à attirer de jeunes sur le plan agricole (attire agricole).
- L'effet (7) « Participation à la sécurisation de l'espace montagnard » est classé comme moyennement important car ce n'est pas un contexte de sud-est. On est en présence d'un enrichissement moins important, d'une activité agricole dynamique et d'un climat moins sec. Mais on peut se poser la question pour les années à venir durant lesquelles cet effet pourrait devenir plus important.
- L'effet (8) « Maintien du tissu social local » est classé comme très important en lien avec la présence d'éleveurs permanents, mais il évoque le danger actuel de la main d'œuvre (présence des bergers en montagne) beaucoup plus faible aujourd'hui. Donc ce tissu peut être une force mais également un danger en lien avec la baisse de la main d'œuvre.
- Il nuance l'effet (9) « Maintien des pratiques collectives » qui est selon lui très important mais aujourd'hui mis à mal par les logiques individualistes qui dominent la société et l'économie. L'esprit du cayolar actuel n'est plus forcément celui qui le régissait avant. La capacité à travailler ensemble était une obligation dans le passé, mais elle est aussi avant-gardiste sur ces espaces, elle peut apporter des solutions pour gérer ces espaces.
- Pour lui, l'effet (10) « Incidences liées au sous-pâturage » est moyennement important car il représente des pertes de vocation d'espaces en lien avec la difficulté d'accès ou le manque de main d'œuvre.
- Il classe l'effet (11) « préservation d'une certaine biodiversité » comme très important mais il n'est pas d'accord avec la formulation. Pour lui, il ne s'agit pas d'une certaine biodiversité, mais de la biodiversité locale construite depuis longtemps. Si le pastoralisme venait à disparaître il y aurait toujours de la biodiversité, peut-être moins riche. Il voit le déterminant « certain » comme quelque chose de négatif.
- Pour lui la valeur ajoutée des produits locaux n'est pas forcément valorisée, c'est néanmoins un effet très important.
- Pour lui le surpâturage est péjoratif et lié à des mauvaises pratiques. C'est une notion ambiguë qui peut poser problème dans les dispositifs de soutien.
- L'effet (14) « Contribution à la perpétuation » du patrimoine anthropique local doit être pris au sens large (bâti, culturel).

Tableaux 29 : Le classement réalisé par l'élu et éleveur larraintar.

EFFETS NON CLASSES	EFFETS INEXISTANTS	EFFETS NEGLIGEABLES	EFFETS MOYENNEMENT IMPORTANTS	EFFETS TRES IMPORTANTS
	(13) Incidences liées au surpâturage	(7) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 5px;"> (3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire (9) Maintien des pratiques collectives, de la capacité à travailler ensemble </div> (2) Maintien de l'accès à la montagne (10) Incidences liées au sous-pâturage (12) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	(1) Entretien de l'espace (4) Maintien d'un paysage diversifié (5) Incidences liées à la pratique de l'écobuage (6) Contribution à l'économie locale (8) Maintien du tissu social local (11) Préservation d'une certaine biodiversité (14) Contribution à la perpétuation du patrimoine anthropique local

Commentaires/précisions apportés au classement

- L'effet (2) « Maintien de l'accès à la montagne » est envisagé comme moyennement important car il est important d'encadrer le multi-usage pour limiter les conflits.
- Il place l'effet (3) « Contribution à l'attractivité touristique du territoire » entre les deux colonnes moyennement et très important car bien que cela soit important, il pense qu'il faut laisser une avance au pastoralisme. Il préfère parler d'agrotourisme.
- Il rassemble la montagne et la zone intermédiaire pour tout ce qui est entretien et maintien du paysage car l'activité pastorale influe sur ces deux étages montagnards.
- Pour lui, il est essentiel de rectifier (5) « les incidences liées à l'écobuage » qui est une pratique vitale pour son activité. On peut rectifier cela par de l'information auprès des visiteurs qui ne connaissent pas le territoire.

- L'effet (7) « Participation à la sécurisation de l'espace montagnard » est jugé comme négligeable car les incendies sont exceptionnels.
- Pour lui le maintien des pratiques collectives est important. Par contre la capacité à travailler ensemble est quelque chose de difficile à la gérer.
- L'effet (10) « Incidences liées au sous-pâturage » est classé comme moyennement important car l'activité pastorale locale est encore très présente.
- L'effet (11) « Préservation d'une certaine biodiversité » lui paraît très important à condition de ne pas inclure les prédateurs au sein de cette biodiversité (ours). Il ne souhaite pas que les troupeaux deviennent le garde-manger de certaines espèces.
- L'effet (12) « Elaboration de produits à forte valeur ajoutée » lui semble moyennement important car on associe trop le pastoralisme au produit fromage et le produit viande n'est pas assez valorisé. Il y a beaucoup de bovins sur l'estive, des équins et pour lui, il est essentiel de garder les 3 dents sur l'estive et ne pas associer exclusivement cet espace aux troupeaux ovins et à la production de fromage comme cela peut être fait en Béarn.
- L'effet lié au surpâturage n'est pas présent selon lui. C'est une vision négative qui sous-entend que la gestion de l'espace ne se fait pas correctement.
- L'effet (14) « Contribution du patrimoine anthropique local » est envisagé comme très important. Il voit surtout derrière cette notion, l'aspect cayolar, exclusivement pastoral.

Tableaux 30 : Le classement réalisé par l'agent de développement pastoral 1 (représentante de la Chambre d'agriculture).

EFFETS NON CLASSES	EFFETS INEXISTANTS	EFFETS NEGLIGEABLES	EFFETS MOYENNEMENT IMPORTANTS	EFFETS TRES IMPORTANTS
(9) Maintien des pratiques collectives, de la capacité à travailler ensemble (14) Contribution à la perpétuation du patrimoine anthropique	(13) Incidences liées au surpâturage	(10) Incidences liées au sous-pâturage	(2) Maintien de l'accès à la montagne (3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire (5) Incidences liées à la pratique de l'écobuage (Aspect forêt)	(7) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard (1) Entretien de l'espace (4) Maintien d'un paysage diversifié (5) Incidences liées à la pratique de l'écobuage (Volet touristique, grand public) (6) & (8) Contribution à l'économie locale & Maintien du tissu social local (11) Préservation d'une certaine biodiversité (12) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée

Commentaires/précisions apportés au classement

- Pour elle, l'effet (3) sur la « contribution à l'attractivité touristique du territoire » est moyennement important car c'est plutôt un effet induit de l'activité pastorale. Le territoire est attractif parce qu'il est entretenu, parce qu'il y a des paysages.
- Elle distingue les incidences liées à l'écobuage sur le grand public, classées en très important, des incidences liées à l'écobuage sur la forêt qui sont moyennement importantes sur le territoire de Larrau.
- L'effet (7) sur la « participation à la sécurisation de l'espace montagnard » est un enjeu sur Larrau mais il est moins fort que ce que l'on peut rencontrer sur d'autres secteurs, c'est pourquoi elle le place entre moyennement et très important.
- Elle relie les effets (6) « Contribution à l'économie locale » et (8) « Maintien du tissu social local » car Larrau est une commune au niveau de laquelle l'économie locale et le tissu social reposent sur l'activité agricole.

- Elle ne classe pas l'effet (9) « Maintien des pratiques collectives, de la capacité à travailler ensemble » car pour elle ce n'est pas un effet du pastoralisme mais un postulat du pastoralisme souletin. C'est quelque chose de très important qui constitue une des composantes du pastoralisme et non pas un de ses effets.
- L'effet lié au sous-pâturage n'est pas important car selon elle, localement, les pratiques s'adaptent à la ressource.
- Elle classe l'effet (12) « Elaboration de produits à forte valeur ajoutée » comme très important en y associant la production fromagère. Elle apporte dans la lignée de l'élu-éleveur une nuance concernant les produits carnés.
- Elle ne classe pas l'effet (14) « Contribution à la perpétuation du patrimoine anthropique local » car elle ne voit pas ce qu'il y a derrière.

Tableaux 31 : Le classement réalisé par l'agent de développement pastoral 2 (LPA Oloron).

EFFETS NON CLASSES	EFFETS INEXISTANTS	EFFETS NEGLIGEABLES	EFFETS MOYENNEMENT IMPORTANTS	EFFETS TRES IMPORTANTS
	(13) Incidences liées au surpâturage	(5) Incidences liées à la pratique de l'écobuage (sur la forêt)	(10) Incidences liées au sous-pâturage	<p><u>Groupe économique et social fondamental</u> (6) Contribution à l'économie locale (8) Maintien du tissu social local (9) Maintien des pratiques collectives, de la capacité à travailler ensemble (14) Contribution à la perpétuation du patrimoine anthropique local (12) & (4) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée & Maintien d'un paysage diversifié</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p><u>L'entretien de l'espace</u> (1) Entretien de l'espace (4) Maintien d'un paysage diversifié (11) Préservation d'une certaine biodiversité (7) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard (5) Incidences liées à la pratique de l'écobuage (en lien avec le tourisme) (2) Maintien de l'accès à la montagne (3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire (en lien avec les effets 12 et 4)</p>


Commentaires/précisions apportés au classement

- Pour lui, il y a 2 choses : un aspect économique et social qui est une priorité car si il y a de l'économie et un tissu social fort, cela va générer le second point lié à l'entretien du territoire, au maintien d'un paysage diversifié, à la préservation de la biodiversité,

etc. Et c'est uniquement si le premier point fonctionne que le second va se développer. Il envisage son classement comme un mille feuilles.

- Pour ce qui du l'effet (12) « Elaboration de produits à forte valeur ajoutée », il rejoint les autres participants en disant que l'on n'est pas sur une zone de grosse valorisation des produits. Le produit qui se vend le mieux localement est le paysage et le contexte agropastoral. Il y a peu de fromage d'estive, il y a surtout des systèmes à bêtes taries. Donc le produit à forte valeur ajoutée est le paysage.
- Les incidences liées au sous-pâturage sont moyennement importantes car très localisées.
- Il apparaît important selon lui de travailler sur le lien écobuage/tourisme. Par contre au sujet des incidences liées à la pratique de l'écobuage sur la forêt, il est classé comme négligeables car il n'y a pas de bois de protection, car la forêt a plutôt tendance à progresser.
- Au départ, il n'avait pas classé l'effet (2) « Maintien de l'accès à la montagne ». Mais si on le prend sous l'angle multi-usage il faut le travailler c'est très important. Et également sous l'angle du cayolar étant donné qu'aujourd'hui le nombre de propriétaires/utilisateurs de cayolars est très faible par rapport à l'ensemble des propriétaires de txotx. Dans l'ensemble des propriétaires de txotx très peu utilisent donc il faut un travail de fond sur le statut des utilisateurs... Néanmoins sur la question de l'accès, on ne peut pas interdire l'accès des gens à la montagne mais il faut travailler sur le multi-usage et plus particulièrement sur l'usage pastoral.

Tableaux 32 : Le classement réalisé par l'éleveur berger sans terre (AOP Ossau Iraty, EHLG).

EFFETS NON CLASSES	EFFETS INEXISTANTS	EFFETS NEGLIGEABLES	EFFETS MOYENNEMENT IMPORTANTS	EFFETS TRES IMPORTANTS
		(7) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">(3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire (découle des effets 8 et 6)</div> (10) Incidences liées au sous-pâturage (13) Incidences liées au surpâturage (14) Contribution à la perpétuation du patrimoine anthropique local (5) Incidences liées à la pratique de l'écobuage (3) Maintien d'un paysage diversifié (11) Préservation d'une certaine biodiversité	 <p><u>Volet social et économique</u> (8) Maintien du tissu social local (6) Contribution à l'économie locale</p> <p><u>Volet gestion de l'espace et de l'accès</u> (1) Entretien de l'espace (2) Maintien de l'accès à la montagne</p> <p><u>Volet culturel</u> (9) Maintien des pratiques collectives, de la capacité à travailler ensemble</p>

Commentaires/précisions apportés au classement

- Pour lui, les effets (10) et (13) liés « au sous et au surpâturage » sont moyennement importants. Néanmoins, ce sont des effets à corriger si on les constate par une meilleure gestion collective en cas d'évolution. Il constate qu'il y a des secteurs sur lesquels il y a beaucoup plus de bovins qu'avant sur une même zone. Selon lui, il faudrait à ce moment-là anticiper les problèmes.
- Il classe l'effet (14) « Contribution à la perpétuation du patrimoine anthropique local » comme moyennement important. Car même s'il faut préserver les anciens cayolars ou encore les traces d'activités humaines passées, ce n'est pas selon lui un enjeu majeur.

- Il classe l'effet (5) « Incidences liées à la pratique de l'écobuage » comme moyennement important tout en précisant que cette pratique est à encadrer et à expliquer. ça se fait déjà et il faut expliquer pourquoi et le fait d'avoir une meilleure communication peut limiter les incidences.
- Sur les estives collectives, on trouve essentiellement des zones de pâturage, donc selon lui, on ne peut pas parler de diversifié. Car le haut des estives collectives est de la pâture, c'est donc selon lui, plus le milieu naturel lui-même qui est diversifié. Il ne voit pas comment le pastoralisme peut peser sur ce constat, il classe donc l'effet (3) « Maintien d'un paysage diversifié » en moyennement important.
- Pour lui le fait de pouvoir accéder à la montagne pour travailler est essentiel. Il a pris l'accès dans le sens où les éleveurs utilisateurs peuvent utiliser la montagne.
- Pour lui, l'effet (9) « Maintien des pratiques collectives, de la capacité à travailler ensemble » est essentiel d'un point de vue culturel mais il pense que c'est un effet à travailler et à animer dans le contexte actuel. On fait référence avec nostalgie aux tours de garde dans les cayolars. Mais il faut envisager les choses avec un regard actuel pour trouver une façon de travailler avec les nouvelles références. Malgré le fait que les gens soient très attachés à la notion de txotx et de propriété, il lui semble que les éleveurs qui se réunissent au sein des cayolars partagent des enjeux communs pour travailler ensemble. Il y aurait un travail d'animation à faire pour que chaque cayolar réunisse des éleveurs avec des intérêts similaires, il lui semble important de recréer des enjeux collectifs (il prend le cas du libre parcours des bovins et de l'importance des troupeaux bovins sur certains secteurs qui pourrait nuire à l'ensemble des espèces dans le cas d'une période de sécheresse). Il est essentiel selon lui d'anticiper la gestion des estives plutôt que de réagir une fois que les dégâts sont faits. Une gestion collective est à mettre en œuvre.

Tableau 33 : Le classement collectif.

	EFFETS NON CLASSES	EFFETS INEXISTANTS	EFFETS NEGLIGEABLES	EFFETS MOYENNEMENT IMPORTANTS	EFFETS TRES IMPORTANTS
RESULTAT COLLECTIF	Eléments qui génèrent de l'ambiguïté (13) Incidences liées au surpâturage		(7) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard		<p>Clé d'entrée économique et sociale</p> <p>↓</p> <p>Effets induits liés notamment à l'entretien</p> <p>+</p> <p>Enjeu de sensibilisation et de communication autour de l'écobuage</p>

Commentaires/précisions apportés au classement

- Les agents de développement pastoral proposent de reprendre le classement effectué par l'agent pastoral 2 avec l'économique et social comme points premiers, engendrant les effets induits et notamment l'entretien de l'espace.
- Le représentant de la Commission syndicale abonde dans leur sens, selon lui, on peut conserver la clé d'entrée autour de l'économique et du social. Puis envisager le jeu d'interactions avec les effets qui sont induits. Si il y a de l'entretien, il y a de la biodiversité, de la sécurisation... Pour lui on a une clé d'entrée par l'économie et le social plutôt qu'une hiérarchisation. Il faut penser interdépendance. Si la clé d'entrée est mise à mal, on a un effet de cascade. Dans les politiques comme Natura 2000, on a pas une approche transversale de la montagne, on va mettre en place un DOCOB pour gérer et protéger des milieux sans tenir compte des répercussions sur l'aspect économique et social, on est sur une approche thématique voire sectorielle. Le fait de partir de la clé d'entrée économie, de lier les effets entre eux et de montrer leur structuration est quelque chose d'intéressant. Trois

éléments importants : la transversalité, l'interaction entre les éléments et la clé d'entrée par l'économique et social. Que ce soit au niveau local ou bien à des niveaux plus vastes, ces éléments permettent une meilleure compréhension et donc des dispositifs qui seraient potentiellement mieux adaptés.

- Selon l'agent de développement pastoral 2, il faut aborder tout en système. On ne peut pas forcément distinguer l'estive du bas de la montagne et les effets les uns des autres.
- Le représentant du CPIE revient sur l'importance de la sensibilisation autour de la pratique de l'écobuage.
- Pour le représentant de la Commission syndicale, l'effet relatif à l'écobuage et à ses incidences est emblématique du décrochage entre les gens qui connaissent la montagne et le reste de la société.
- L'éleveur berger sans terre relève le fait que les cayolars du bas ont perdu leur vocation de production fromagère. Pour lui la reconquête de la montagne basque à travers la production de fromage est un enjeu important.
- L'élu et éleveur larraintar n'est pas d'accord avec cette vision. Il évoque le travail des éleveurs locaux qui restent en permanence sur le territoire montagnard contrairement aux éleveurs extra communaux qui, pour certains, n'utilisent l'estive que sur une courte période avec un projet local à court terme (2 saisons) et qui vont pourtant bénéficier de subventions importantes en lien avec la traite des animaux.

4.3.3. *Le travail sur les cartes du secteur à l'étude, tentative de localisation des effets du pastoralisme*

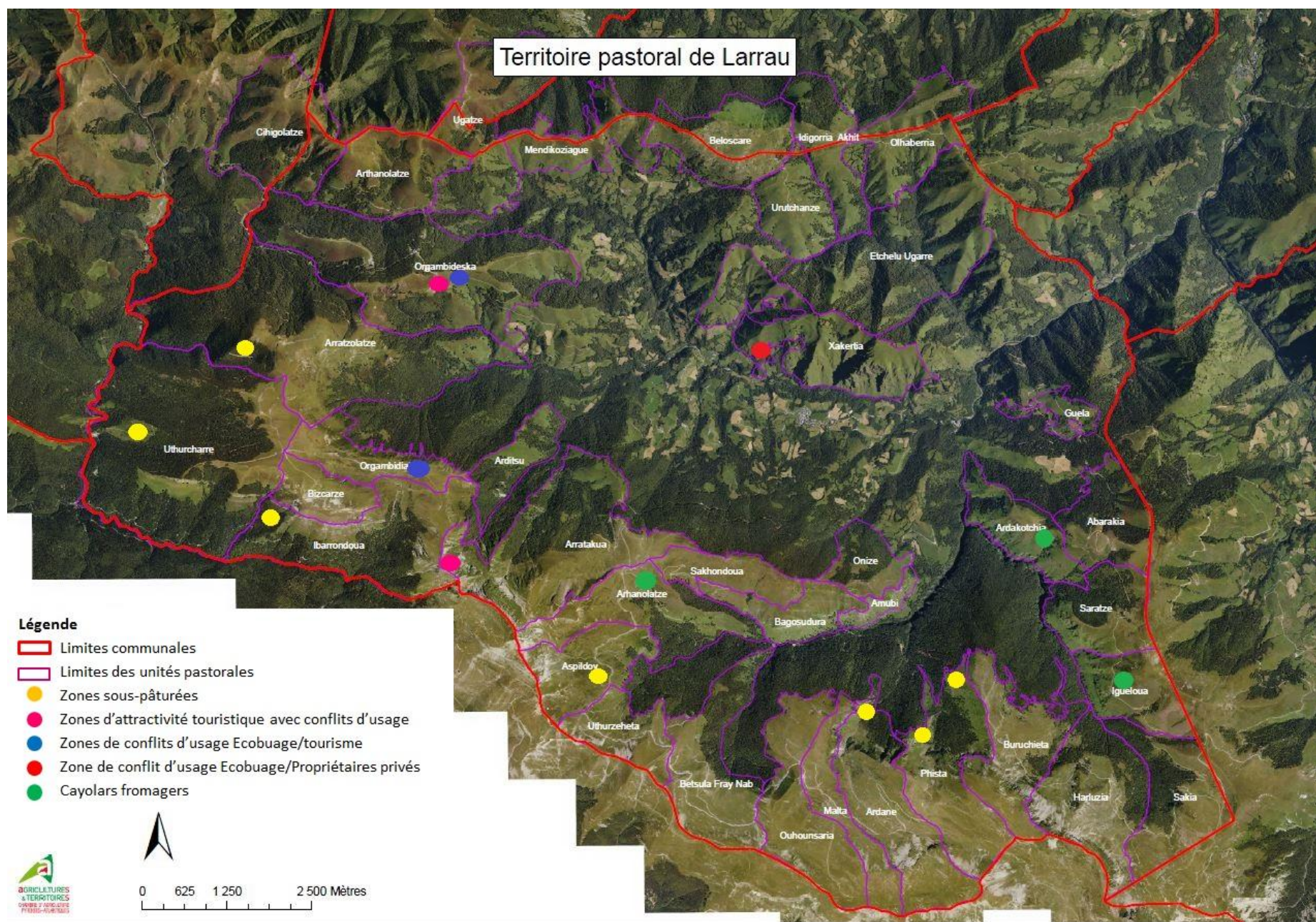
La carte fut l'un des supports de travail proposé aux participants lors de l'atelier. L'objectif était de localiser un maximum d'effets identifiés et classés dans les étapes précédentes sur l'une des cartes présentées⁴⁰ (fond IGN ou BD Ortho). Contrairement à notre réunion louronnaise, les participants ont privilégié le travail sur le fond BD Ortho, ce qui marque une connaissance spatiale affinée du territoire à l'étude. Les effets qui ont été positionnés ont la caractéristique commune de posséder une empreinte nettement visible sur l'espace via les cabanes fromagères (le bâti, la production), le développement du recouvrement végétal (zones sous-pâturées), l'attractivité touristique, ou encore la présence de conflits d'usage favorisés par une haute fréquentation touristique (infrastructures et fréquentation touristiques visibles). Ont également été positionnées les zones de conflits d'usage liées plus spécifiquement à la pratique de l'écobuage (zones écobuées avec activité touristique ou résidentielle). Les effets immatériels relatifs à l'économie locale, au patrimoine, à la culture ou au tissu social n'ont pas été positionnés précisément, ils sont envisagés comme diffus, inclus dans un système d'interdépendances. Par ailleurs, les effets relatifs à la biodiversité sont, à l'instar des précédents, difficilement localisables. Des cartes représentant les divers milieux, les zones de présence de certaines espèces floristiques et faunistiques ont été produites par le CPIE dans le cadre du diagnostic pastoral mené sur la commune de Larrau en 2012, mais elles ne représentent pas forcément le lien entre le pastoralisme et la présence de ces espèces. Enfin, les participants caractérisent les effets relatifs à l'entretien de l'espace et au paysage comme des impacts globaux, ils recouvrent tout le territoire représenté que l'on peut donc envisager à la manière d'un système entretenu à toutes les époques de l'année et à tous les étages montagnards par l'activité pastorale. Néanmoins, ces pratiques sont en équilibre fragile.

Les participants ont ainsi localisé :

- ❖ *L'entretien de l'espace* (réparti sur tout le territoire, effet majeur),
- ❖ *Les zones de conflits d'usage et d'attractivité touristique* (en lien avec la co-présence tourisme/troupeaux) ;
- ❖ *Les zones où la pratique de l'écobuage est mêlée à une forte fréquentation touristique ;*
- ❖ *Une zone où la pratique de l'écobuage est conflictuelle* (plutôt sur la zone intermédiaire, c'est lié à un conflit avec les propriétaires privés qui refusent la pratique) ;
- ❖ *Les zones sous-pâturées ;*
- ❖ *Les cayolars fromagers.*

⁴⁰ Les deux cartes présentaient un zoom sur la zone d'étude ainsi que les limites administratives de la commune de Larrau et les limites des unités pastorales.

Carte 16 : Les résultats de la spatialisation des effets du pastoralisme lors de l'atelier, zone « Larrau ».



4.3.4. Discussion sur la prise en compte des effets du pastoralisme

Le manque d'adaptation des dispositifs de soutien à la gestion collective et aux spécificités locales

- Le représentant de la Commission syndicale du Pays de Soule revient sur le concept de transversalité. Les systèmes d'accompagnement financiers sont trop sectorisés. Ils ne tiennent pas compte de la gestion transversale et cela amène des effets pervers. Il évoque la PHAE qui avait pour objectif de soutenir le niveau de gestion collectif et qui s'avérait finalement être une mesure individuelle. Sur les espaces d'estive, on a plutôt tendance à adapter ou à transformer des systèmes qui sont initialement étudiés et conçus pour le niveau individuel et pas pour la gestion collective. L'intérêt serait d'avoir un cadre de politique montagnarde qui prenne en compte ces aspects.
- L'agent de développement pastoral 1 abonde dans le sens du représentant de la Commission syndicale et de l'élu et éleveur larraintar par rapport au manque de reconnaissance de la spécificité des pratiques. Les outils développés doivent souvent l'être en respectant une cohérence pyrénéenne voire nationale, et cela va se faire au détriment de la prise en compte des multiples spécificités locales. Finalement, ce sont les pratiques qui ont à s'adapter à un cadre global plutôt que l'inverse.

La nécessité d'une clé d'entrée par l'activité plutôt que par l'environnement pour limiter l'équivocité sur la manière d'envisager les territoires montagnards

- Le représentant de la Commission syndicale soulève le fait que lorsque l'on parle des estives, la clé d'entrée utilisée n'est pas celle de la gestion mais plutôt une clé d'entrée environnementale (mesure 323c, FEADER). Alors qu'une gestion équilibrée mènerait de toute façon à toute une série d'effets positifs sur la biodiversité, l'environnement, etc. Il faut réussir collectivement à maintenir le pastoralisme en montagne et c'est la notion indispensable à appréhender et à mettre en avant.
- L'élu et éleveur larraintar évoque les difficultés liées aux conditions d'obtention des soutiens publics qui sont liées à des cadres environnementaux qui ne sont pas forcément adaptés aux pratiques agricole présentes sur le territoire. La PHAE ne lui semble pas adaptée aux territoires de haute montagne (notamment concernant les engrais). Il souhaiterait que les soutiens soient plutôt axés sur la main-d'œuvre qui est un facteur limitant sur les territoires montagnards.
- Le représentant de la Commission syndicale revient sur les discussions dans le cadre du suivi et de l'évaluation du PSEM et du fait que ce dispositif avait initialement été accordé en raison de la présence de l'ours. Cette entrée amène de l'ambiguïté en l'absence de dissociation (il défend le fait que ce dispositif soit as-

socié à la politique agricole montagnarde). Cela montre que ce territoire est envisagé de façon équivoque. Certains acteurs ont un point de vue lié au maintien de l'équilibre des activités économiques et agricoles d'autres ont un point de vue lié aux aspects environnementaux. Il apparaît qu'en l'absence d'évocation de l'ours, le pastoralisme à lui seul ne possède pas assez d'arguments pour avoir un accompagnement, un levier financier assurant le maintien des pratiques.

- Le représentant du CPIE rejoint les interventions précédentes en rappelant que l'entrée environnementale exclusive est insuffisante pour prendre en compte un territoire où l'on a une activité humaine émettant des impacts positifs sur l'environnement. La question est traitée à l'envers, les entrées « espèces », « milieux » peuvent être incluses au même titre que l'activité.

Soutenir le maintien des pratiques et pas uniquement la marge de progrès

- L'agent de développement pastoral 1 souligne le fait que les éleveurs et gestionnaires d'estive sont soumis à la marge de progrès qu'impose la Politique agricole commune et notamment les MAET. Le maintien (le non-abandon) de la pratique n'est pas pris en compte et doit être argumenté plus fortement. Il serait nécessaire de mettre en place des MAET qui reconnaissent les bonnes pratiques, le maintien de l'activité et son lien avec la biodiversité mais cela nécessiterait un argumentaire fort. L'effort est dans le maintien des pratiques.

La nécessité de construire des argumentaires, le besoin de soutien des animateurs locaux par la recherche et du transfert

- L'agent de développement pastoral 2 aborde ce besoin de construire des argumentaires. Les animateurs locaux se placent du point de vue des activités économiques mais ils sont remis en causes au niveau technique et scientifique. Ils sont confrontés aux organismes d'Etat (DREAL), au conservatoire botanique, aux parcs nationaux et de façon plus importante encore aux associations environnementales pour lesquelles ils apparaissent comme des concurrents. Il ressent le besoin d'un appui venant de l'extérieur, d'un appui des scientifiques (liens avec les chercheurs, les universitaires) car le consensus « le pastoralisme a des effets positifs » ne suffit plus dans le contexte de durcissement actuel. Il prend l'exemple des DOCOB Natura2000 sur lesquels ils se retrouvent un peu hors de l'habitude d'entrée par le milieu. Ils ont réalisé un DOCOB (vallée des Aldudes) en adoptant une méthodologie différente, avec un diagnostic socio-économique poussé sur les différents secteurs d'activité impactant les territoires au même niveau que le diagnostic écologique.
- Le représentant du CPIE évoque ce DOCOB et l'importance de considérer l'aspect socio-économique et la réalité économique du territoire malgré l'entrée

environnementale pour ne pas aboutir seulement à du « jardinage ». De façon à ne pas aboutir à des actions qui entretiennent artificiellement les milieux.

- Le représentant de la Commission syndicale ressent un décalage temporel entre les milieux scientifiques et le transfert des connaissances vers le terrain, vers les politiques.

4.3.5. *Les perceptions des participants vis-à-vis de la démarche*

Les deux tableaux suivants présentent les résultats obtenus à l'issue du dépouillement des questionnaires distribués avant et après le travail en atelier. Ces questionnaires étaient destinés à évaluer les attentes/craintes vis-à-vis de l'atelier de travail, puis, les apports et les difficultés relevées par les participants à l'issue de l'atelier.

Figure 23 : Questionnaires des étapes d'évaluation de début et de fin de séance.

QUESTIONNAIRE « ANTE » ATELIER	QUESTIONNAIRE « POST » ATELIER
<p>Consigne</p> <p><i>Vous disposez de 10 minutes pour répondre par écrit et de façon anonyme à ce petit questionnaire. Vos réponses seront relevées à la fin des 10 minutes, elles permettront d'améliorer cette démarche et de juger de son utilité.</i></p>	<p>Consigne</p> <p><i>Vous disposez de 10 minutes pour répondre par écrit et de façon anonyme à ce petit questionnaire. Vos réponses seront relevées à la fin des 10 minutes, elles permettront d'améliorer cette démarche et de juger de son utilité.</i></p>
<p>Questions</p>	<p>Questions</p>
<p>1. <i>Le travail que nous allons mener ensemble sur les effets du pastoralisme vous paraît-il nécessaire ? Pourquoi ou pourquoi pas ?</i></p>	<p>1. <i>Le travail que vous venez de réaliser vous a-t-il paru nécessaire? Pourquoi ou pourquoi pas?</i></p>
<p>2. <i>Quelles sont vos attentes vis-à-vis de cette réunion ?</i></p>	<p>2. <i>Quelles sont les points positifs que vous avez relevés?</i></p>
<p>3. <i>Quelles sont vos craintes vis-à-vis de cette réunion ?</i></p>	<p>3. <i>Quelles sont les points négatifs que vous avez relevés?</i></p>
<p>4. <i>Quelle serait a priori pour vous son utilité au niveau local?</i></p>	<p>4. <i>Quelle serait a posteriori pour vous son utilité au niveau local?</i></p>

Tableau 34 : Les résultats du questionnaire « ante-atelier », zone « Larrau ».

ATTENTES et UTILITE EVENTUELLE DU TRAVAIL EN PREPARATION	
Partage/Echange	Echanger avec d'autres acteurs et partager des points de vue Aboutir à vision globale de la place du pastoralisme sur le territoire Construire un projet local partagé
Apports méthodologiques	Lister précisément ce que génère le pastoralisme Construire un argumentaire émanant du terrain Apporter de la méthodologie de travail
Connaissances Lien avec la recherche	Apporter un socle de connaissances scientifiques Créer un lien entre la recherche et l'animation locale
Les suites	Aborder la suite du travail
CRAINTES VIS-A-VIS DU TRAVAIL EN PREPARATION	
Autocensure	Limitation de l'échange par les origines politiques et institutionnelles diverses des participants Risque d'autocensure sur certains sujets
Monopolisation	Monopolisation des résultats par certaines structures
Manque de temps	Manque de temps pour échanger et travailler

Tableau 35 : Les résultats du questionnaire « post-atelier », zone « Larrau ».

APPORTS ET DIFFICULTES RELEVÉES A L'ISSUE DE L'ATELIER	
Une vision partagée	Construction d'un argumentaire approuvé par le terrain Vision et liste d'effets du pastoralisme validées collectivement Consensus local à faire remonter aux niveaux plus élevés (région...)
Apports méthodologiques	Travail intéressant Méthodologie originale dans les supports utilisés, au niveau de la conduite d'atelier Supports favorisent l'aboutissement à un résultat collectif Méthode en ateliers remobilisable dans le cadre des diagnostics multi-usage
LES DIFFICULTES PERCUES A L'ISSUE DE L'ATELIER	
Problème globaux	Intérêt immédiat du travail difficile à appréhender Travail sur des acquis sans réelle volonté de changement
Autocensure	Autocensure des participants sur certains sujets
Problème méthodologique	Mots et expressions qualifiant les effets trop généralistes menant à des difficultés de compréhension mutuelle – Formulation trop large Localisation de certains effets difficile (différences d'échelles spatiales) Travail effet par effet plutôt que participant par participant jugé plus efficace
Manque de temps	Manque de temps pour aborder la prise en compte des effets du pastoralisme

5. Conclusion : limites et suite du travail de recherche-développement

Au cours de notre travail en Soule, nous avons pu noter un investissement particulièrement fort des acteurs locaux. La totalité des enquêtés sollicités lors des entretiens ainsi que la quasi-totalité des participants mobilisés pour l'atelier ont répondu présents.

Les supports proposés lors de l'atelier ont été reçus favorablement et renseignés intégralement par les participants, même si des questions sont posées autour de plusieurs thèmes :

- **Sur les supports de travail et le temps d'échange** : notamment par rapport à l'usage de la carte qui semble poser problème pour spatialiser certains effets ; mais également en lien avec le manque de temps laissé à la discussion sur la prise en compte des externalités du pastoralisme ;
- **Sur l'échantillon de participants** : une forme d'autocensure est relevée en lien avec les origines institutionnelles et politiques diverses ;
- **Sur l'utilité immédiate des résultats obtenus et sur les actions concrètes entreprises à l'issue du travail.**

La fluidité des échanges montre que la réception de ces outils de travail varie fortement d'un groupe de participants à l'autre, voire d'un territoire à l'autre. Elle est également fonction de la qualité d'animation de réunion qui a évolué à l'issue du premier atelier (Peyragudes). Le double test de la méthode de travail collectif et des prochaines versions allégées s'avère donc indispensable afin d'évaluer au mieux les supports proposés et leur réception.

In fine, nous soulignons l'intérêt des participants pour l'échange entre divers acteurs du territoire aux usages et aux origines institutionnelles variés. Le fait de poser les problèmes ensemble paraît donc constituer une avancée concernant la situation du pastoralisme sur le secteur « Larrau » mais cette avancée reste incomplète en l'absence de demande locale formalisée, de moyens et de pistes d'action concrètes. Les suites du travail sur le territoire larraintar et plus globalement en Pays de Soule restent donc à accomplir.



Avec le soutien du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, du Fonds Européen de Développement Régional et du Ministère Chargé de la Recherche.



COMPTE RENDU
TRAVAIL DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT
Les effets du pastoralisme collectif pyrénéen
Zone d'étude « MANTET » - Pyrénées-Orientales



Photo 8 : Brebis sculptée – Table d'orientation du Col de Mantet (GIP-CRPGE).

Contact

Lucie LAZARO

Salariée-doctorante GIP-CRPGE / UMR Dynamiques Rurales

Courriel : lucie.lazaro@gip-crpge.com



III. COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ETUDE **« MANTET »**

1. Rappel du partenariat et des objectifs aux fondements du travail de recherche/développement sur les effets du pastoralisme collectif pyrénéen

Le travail de recherche développement qui nous a réunis ici est le fruit de la rencontre entre l'Unité Mixte de Recherche Dynamiques Rurales et le questionnement du GIP-CRPGE, qui n'est autre que le service pastoral des Hautes-Pyrénées. Cette structure, en tant que principal interlocuteur départemental pour tout ce qui a trait au pastoralisme et à ses politiques d'accompagnement, suit de près la mobilisation récente par divers groupes de pression⁴¹, par l'Etat⁴² et par les acteurs territoriaux⁴³ d'un vocabulaire emprunté à l'économie et relatif aux fonctions multiples du pastoralisme ; on parle tour à tour du pastoralisme comme fournisseur : d'externalités, de services, de services environnementaux (ou écosystémiques), d'aménités, ou encore de biens publics.

En l'état actuel des dispositifs publics européens et nationaux, dont les réformes sont en cours de discussion, il apparaît important, tant pour le GIP-CRPGE que pour les institutions du massif (qui ont permis le financement de cette recherche) d'avoir en leur possession des références scientifiques et techniques sur la réelle teneur des « services rendus » par l'activité pastorale ou encore de ses effets négatifs. En effet, les atouts du pastoralisme et de l'espace pastoral, en tant que « fournisseurs » d'effets d'intérêt collectif sont largement mobilisés dans les documents stratégiques (Etude stratégique de l'Association des Chambres d'Agriculture Pyrénéennes, Schéma de Massif), dans les documents de programmation (Document Régional de Développement Rural) ou encore dans les textes de loi (Loi DTR 2005), mais ils ne font pas l'objet de définition ou d'identification claire. Nous sommes face à des listes imprécises d'effets ou de services qui semblent permettre de distinguer le pastoralisme et son espace d'action : l'estive, du secteur agricole dans son ensemble dans le but de justifier des enveloppes européennes et nationales spécifiques. Or, on constate que, malgré le consensus qui semble s'être formé autour de la multifonctionnalité de l'activité pastorale, nous manquons cruellement de références techniques ou scientifiques de niveau territorial à son sujet. C'est dans ce cadre qu'un travail de fond sur les effets du pastoralisme sur l'espace pastoral et sur ses usagers divers est apparu nécessaire afin d'appréhender la place du pastoralisme au sein des territoires pyrénéens aujourd'hui et pour alimenter scientifiquement les réflexions en cours ou à venir sur les réforme des dispositifs de soutien de l'agriculture.

⁴¹ Association pour les espaces de montagne Euromontana, Association des Chambres d'Agriculture Pyrénéennes.

⁴² Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR).

⁴³ Institutions du massif.

Le GIP-CRPGE s'est donc donné un double objectif :

- le premier étant de clarifier ce que sont les effets du pastoralisme collectif pyrénéen et d'envisager leurs modes de prise en compte au niveau local,
- le second étant de mettre au point une méthodologie de travail adaptable et reproductible, permettant aux agents de développement sur un territoire donné d'identifier, de caractériser et d'envisager des modes de prise en compte des effets de l'activité pastorale sur l'espace montagnard et ses usagers divers.

2. Déroulement général du travail à l'échelle pyrénéenne

Dans cette optique nous avons mis au point une démarche de terrain constituée d'enquêtes sous forme d'entretiens semi-directifs⁴⁴ et de réunions de travail sur quatre terrains d'étude répartis sur le versant français des Pyrénées.

C'est suite à une phase exploratoire⁴⁵ réalisée avec la collaboration de l'ensemble des cellules pastorales de la chaîne pyrénéenne réunies au sein du Réseau Pastoral Pyrénéen que nous avons sélectionné nos quatre terrains d'étude répartis sur cinq départements (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales).

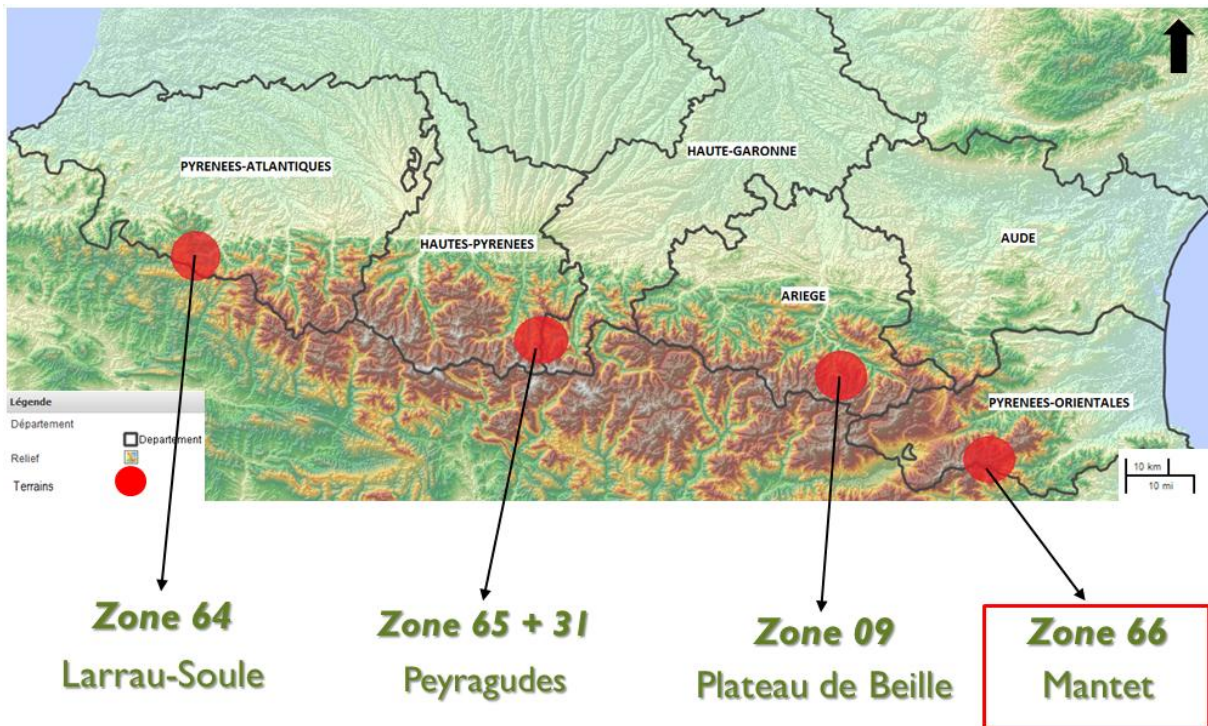
Voici la liste des quatre terrains. Ils sont présentés d'ouest en est du massif pyrénéen :

- 1) Les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Larrau dans les Pyrénées-Atlantiques,
- 2) Les surfaces pastorales situées au niveau du domaine skiable de Peyragudes entre vallée du Louron (Hautes-Pyrénées) et vallée du Larboust (Haute-Garonne),
- 3) Les surfaces pastorales du plateau de Beille en Ariège,
- 4) Les surfaces pastorales de la commune de Mantet dans les Pyrénées-Orientales.

⁴⁴ Les entretiens semi-directifs sont menés à l'aide d'une grille élaborée par l'enquêteur en fonction de son questionnement. Cette grille comprend toute une série de thèmes simples qui devront être abordés lors de l'entretien sans forcément suivre un ordre précis (exemple : « présentation », « parcours », « lien au pastoralisme », « effets du pastoralisme identifiés », « enjeux de développement »...). Cela permet de laisser plus libre cours au discours de son interlocuteur, mais aussi de réduire au maximum l'intervention de l'enquêteur qui ne survient que si nécessaire pour recentrer le discours sur les thèmes à aborder. Ce mode de recueil des données diffère donc du questionnaire par la limitation de l'intervention de l'enquêteur et par l'ouverture d'un domaine d'exploration plus large et plus approfondi facilitée par une liberté plus importante laissée à l'enquêté afin de développer son discours.

⁴⁵ C'est une phase préalable au travail d'enquête à proprement parler qui permet de fixer les zones et la méthode d'enquête notamment.

Carte 17 : La répartition des terrains d'étude (SIG Pyrénées, Lazaro).



Nous avons par la suite divisé notre phase de terrain en deux temps :

1. Un premier temps sur les zones de « Peyragudes » et de « Larrau », consacré :
 - 1) d'une part à la mise en place d'un socle de connaissances sur les externalités du pastoralisme collectif pyrénéen par le biais de deux séries longues d'entretiens semi-directifs ;
 - 2) d'autre part à l'élaboration et au test sur le terrain d'une méthodologie de travail en groupe permettant l'identification, la caractérisation et la prise en compte des effets du pastoralisme.

Cette première étape du travail de recherche-développement a donc pour but de répondre à la fois aux objectifs exploratoires de la recherche via les séries longues d'entretiens approfondis, et également aux objectifs en termes de développement par l'intermédiaire du test d'une méthode de travail en groupe.

2. Un second temps sur les terrains de « Mantet » et du « plateau de Beille » sur lesquels nous avons prévu des étapes de travail allégées, composées par des séries courtes d'entretiens semi-directifs auprès de personnes ressources et par la mise en œuvre de la méthodologie d'atelier « opérationnelle » élaborée et améliorée à l'issue de la première phase approfondie de terrain, le but final étant que cette démarche puisse être reproductible et transférable aux services de développement et/ou aux collectivités territoriales. Cette seconde étape représente donc la partie développement de notre travail avec un degré d'opérationnalisation plus élevé.

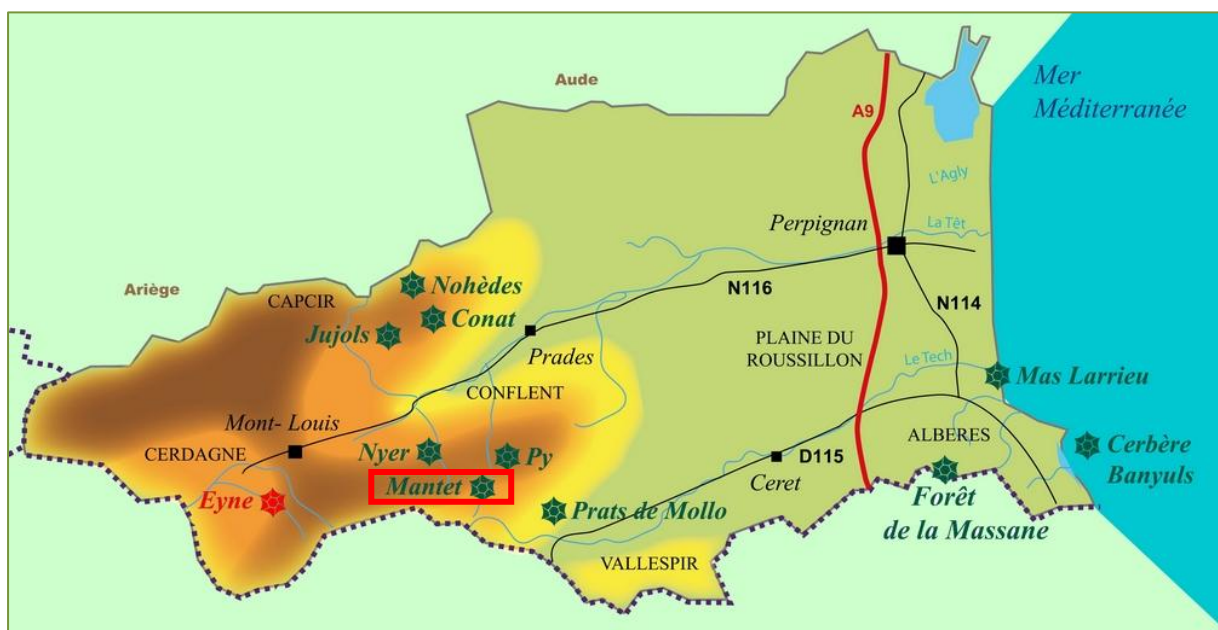
3. Le travail de recherche-développement sur la zone « Mantet », une mise en contexte préalable

Notre zone d'étude s'étend sur les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de Mantet. Nous l'avons sélectionnée en raison de la place prégnante qu'y tient le pastoralisme, qui, associé à l'activité d'accueil touristique (gîtes, bistrot de pays, tables d'hôtes, maison de la nature) constitue l'activité économique majeure du village. Nous l'avons choisie également en raison de l'orientation de cette collectivité vers un tourisme doux et un environnement préservé. En effet, comme nous le verrons, cette commune est, depuis 1984, protégée sur 94 % de sa surface par une réserve naturelle dont elle est gestionnaire et dont la création fait notamment suite à un projet d'aménagement de l'espace émanant des sociétés belges propriétaires d'une partie du territoire dans les années 1970. Ce projet d'aménagement comprenait notamment un complexe immobilier et une station de ski.

L'objectif était pour nous d'observer quel pouvait être l'influence des choix de protection qui avaient été faits sur les effets du pastoralisme perçus par les usagers de l'espace et sur la place attribuée à ce-dernier tant au niveau de la stratégie de développement local qu'au niveau de la gestion de l'espace.

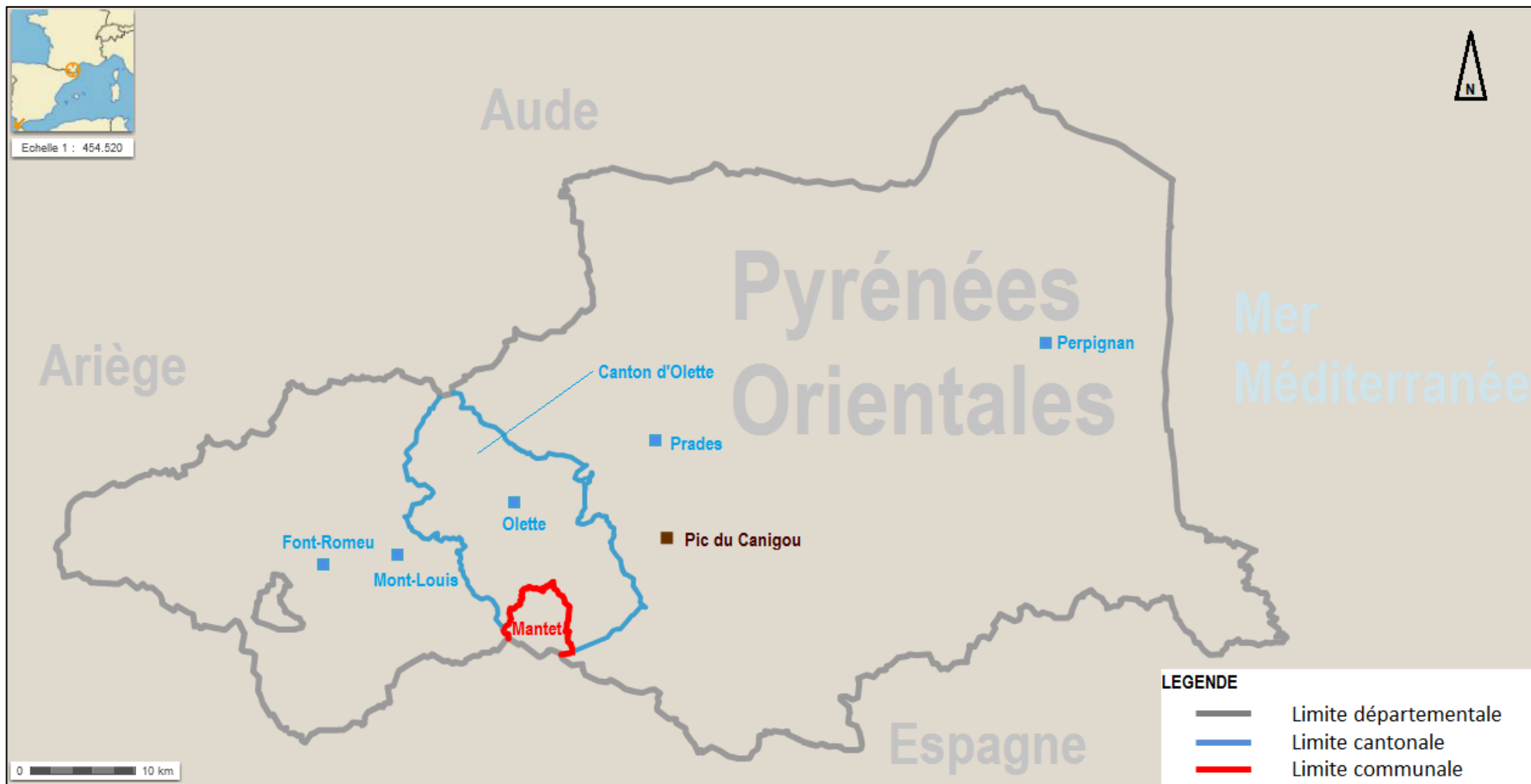
Les cartes suivantes mettent en évidence la localisation de notre secteur d'étude :

Carte 18 : Localisation de la réserve naturelle de Mantet (Site internet des réserves naturelles catalanes⁴⁶)



⁴⁶ <http://www.catalanes.espaces-naturels.fr/>

Carte 19 : La zone à l'étude, un zoom sur la commune de Mantet (Géoportail, Lazaro).



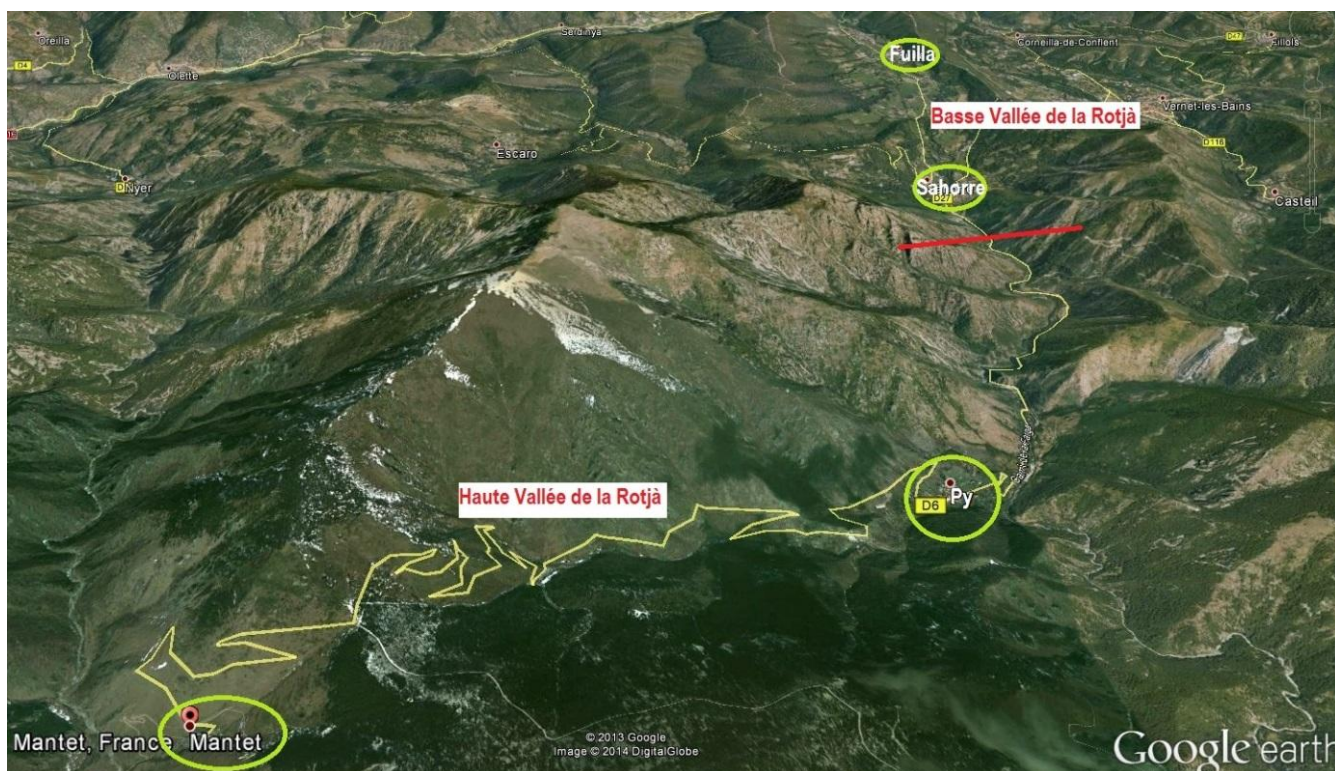
3.1. Mantet, un isolat géographique relié économiquement à la Rotjà

Mantet est une commune de 30 habitants (Mairie de Mantet, 2013) située dans la région du Conflent entre le massif de la Carança et du Canigó. Elle est incluse administrativement parmi les 15 communes du canton d'Olette qui comptait 1 622 habitants en 2009 et parmi les 34 communes de la communauté de communes du Conflent qui comptait quant à elle 13 588 habitants en 2009 (INSEE, 2009).

Bordée au sud par l'Espagne et à l'est par la réserve naturelle de Nyer, la vallée de Mantet constitue une sorte d'isolat géographique seulement rattaché à la vallée de la Rotjà par l'unique route d'accès, la départementale n°6, qui permet au visiteur motorisé d'accéder à la commune au terme de l'ascension du col de Mantet culminant à 1 760 m d'altitude. Ce territoire est ainsi relié économiquement et culturellement à la vallée de la Rotjà, sans pour autant y être rattaché géographiquement.

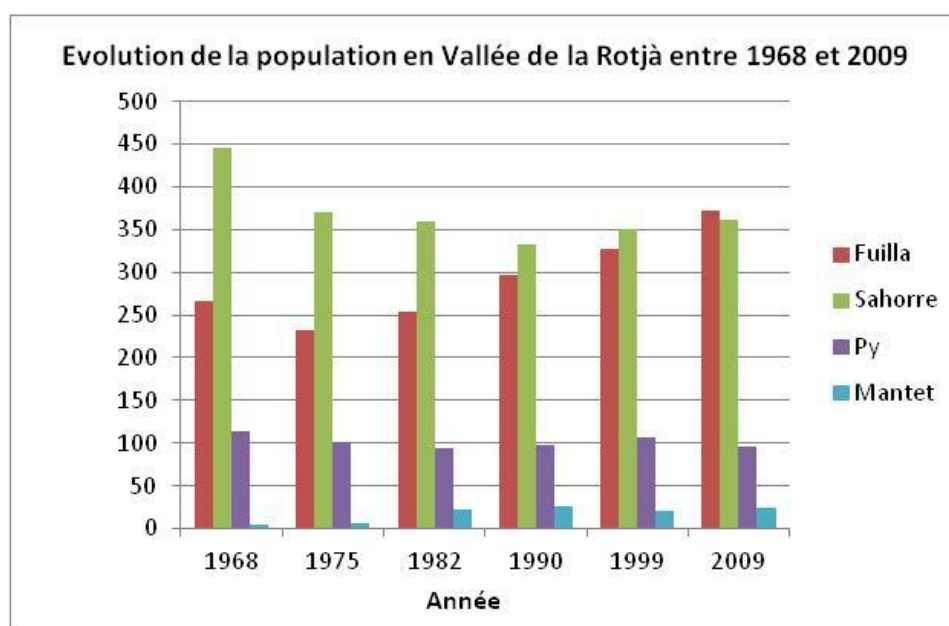
La vallée de la Rotjà comporte quatre communes : Fuilla, Sahorre, Py et Mantet. Elle peut être divisée géographiquement en deux parties : la haute vallée de la Rotjà comprenant les communes de Py et de Mantet et la basse vallée de la Rotjà comprenant les communes de Fuilla et Sahorre. En effet, on observe une forte dénivellation entre les zones habitées des deux communes basses dont les altitudes moyennes oscillent entre 500 et 700 mètres alors que les villages de Py et de Mantet se positionnent aux alentours de 1 000 mètres pour Py et de 1 500 mètres pour Mantet. Cette dénivellation se matérialise notamment au niveau de la route d'accès (la D6) qui sépare la zone basse, des villages de Py et de Mantet, et qui s'avère particulièrement laborieuse comme en témoigne l'aperçu suivant :

Figure 24 : Aperçu de la route d'accès D6 (Google earth, Lazaro).



Au niveau démographique, et pour ce qui concerne la basse vallée de la Rotjà, on constate une hausse de la population au cours des vingt dernières années, faisant suite à la baisse démographique liée à l'exode rural dans les années 1970. La hausse de population est plus particulièrement marquée dans la commune de Fuilla qui gagne plus de 100 habitants entre les années 80 et 2009 pour atteindre plus de 360 habitants. Py semble suivre l'évolution démographique de la basse vallée de manière beaucoup moins marquée cependant. Mantet connaît quant à elle une évolution démographique tout à fait singulière. Après avoir été vidée de ses habitants suite à la réalisation de la route d'accès au village en 1966, Mantet se voit repeuplée par trois couples de néoruraux au début des années 1980 et se stabilise depuis avec une population oscillant entre 20 et 30 habitants (Entretiens menés sur la zone « Mantet », Été 2013).

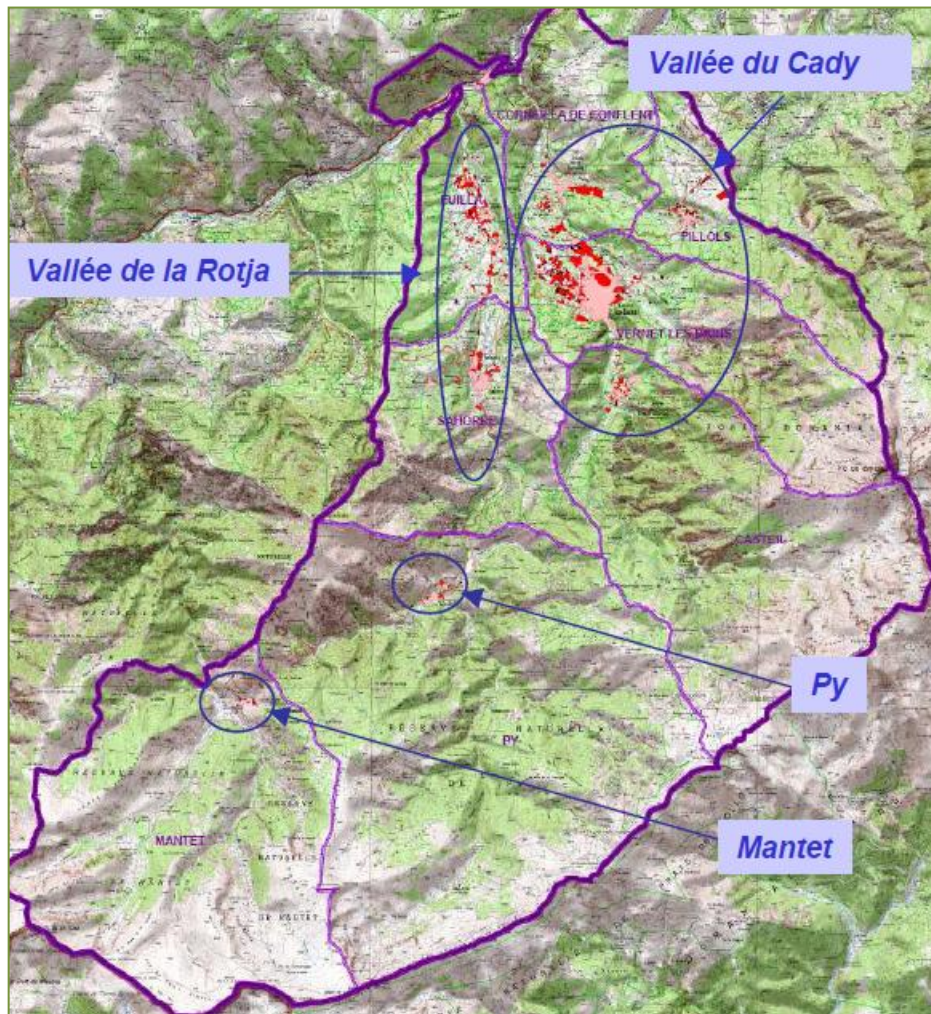
Figure 25 : Evolution de la population en vallée de la Rotjà entre 1968 et 2009 (INSEE, 2009).



Photos 9 et 10 : Le village de Mantet dans les années 1960-1970, un village utilisé par l'activité agricole mais vidé de sa population (Mairie de Mantet).

Sur la figure 25, on observe en outre une différence de population entre basse vallée et haute vallée de la Rotjà, les communes de Py et de Mantet se révélant beaucoup moins peuplées que Fuilla et Sahorre. Cette différence se matérialise également au niveau de l'urbanisation qui se concentre plus particulièrement sur la basse vallée, comme l'illustre la carte ci-dessous issue du diagnostic de territoire Cady-Rotjà réalisé par la CELLULE PASTORALE 66 (2013) qui remarquait également l'isolement des villages de Py et de Mantet vis-à-vis du reste de leur territoire d'étude :

Carte 21 : Une tâche urbaine concentrée dans certaines parties de la vallée (CELLULE PASTORALE 66, 2013).



Petite histoire démographique de Mantet (GUISSET et al., 2012, p.114)

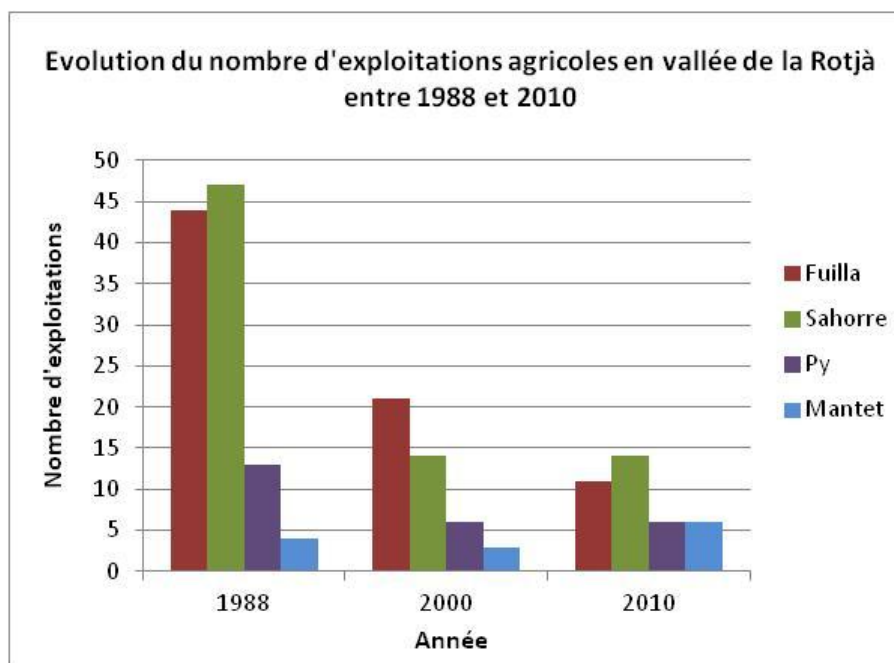
« C'est dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle que la population de Mantet a été la plus importante. A l'époque, quelques 150 à 200 habitants vivaient en quasi autarcie. La plupart des métiers étaient liés aux activités agricoles et pastorales. Puis, au cours du vingtième siècle, cette population va décroître passant successivement de 157 habitants en 1901, à 79 habitants en 1936. Pendant la deuxième guerre mondiale, après l'installation en 1943, d'un poste frontière dans la vallée de l'Aleman (la Baraque des Allemands) par les troupes d'occupation, la totalité des habitants sera chassée de leur village. A la Libération, quelques-uns reviendront (46 habitants en 1946) mais l'exode se poursuivra et Mantet ne comptera plus que 4 habitants en 1968 (RIGOLI, 1996). Pendant plusieurs hivers, il n'y aura d'ailleurs plus de résidents permanents au village. La route, qui n'a atteint le village de Mantet qu'en 1964, a d'ailleurs entraîné, dans un premier temps, le départ des personnes les plus âgées, restées jusque-là au village ».

Au niveau agricole et ce depuis les vingt dernières années, le Conflent représente une zone de reconquête pastorale. Cette situation est particulièrement intense dans les vallées de Cady et de la Rotjà où l'on compte 40 % d'agriculteurs installés depuis moins de cinq ans (CELLULE PASTORALE 66, 2013), ce qui traduit une dynamique agricole importante qui concerne majoritairement le secteur de l'élevage qui se développe et se diversifie (production de fromage) mais également des productions localement réinvesties ou inédites à l'image de la culture du safran ou encore de la spiruline.

L'arboriculture et plus particulièrement la culture de la pomme, anciennement connue comme l'une des productions principales de la basse vallée de la Rotjà est quant à elle en forte régression. Elle ne concerne plus aujourd'hui qu'une vingtaine d'hectares de pommiers (AGRESTE, 2010) dont la poursuite d'exploitation n'est pas garantie (absence de reprise pour les arboriculteurs notamment). Cependant, la fête de la pomme qui est un événement important pour la basse vallée de la Rotjà, organisée depuis une trentaine d'années le dernier dimanche d'octobre, continue de véhiculer une image forte menant le visiteur à associer ce territoire à l'arboriculture.

Nous nous trouvons donc face à une activité agricole qui diminue globalement et qui présente une double orientation, avec une haute vallée de la Rotjà tournée en quasi-totalité vers l'élevage transhumant et une basse vallée plutôt orientée vers l'arboriculture (pour près de 48 % des exploitations en 2010⁴⁷), même si cette activité tend à régresser au profit du pastoralisme et d'autres types d'exploitations agricoles (apiculture, culture de la spiruline ou encore du safran).

Figure 26 : Evolution du nombre d'exploitations en vallée de la Rotjà entre 1988 et 2010. (AGRESTE, 2010).



⁴⁷ AGRESTE (2010).

3.2. Une description de la propriété foncière pour appréhender les relations entre les propriétaires et les gestionnaires du territoire de Mantet

Sur les 3 214 ha sur lesquels s'étend la commune de Mantet, la propriété foncière est de plusieurs sortes (GUISSET et *al.*, 2012) :

- **Le village et les zones à proximité** (soit près de 186 ha) sont constitués par une majorité de petites parcelles en propriétés privées,
- **Les terrains pastoraux et forestiers** de la commune sont :
 - o pour près de 80 % de leur surface en propriété privée de personnes physiques, de personnes morales, de la Société civile forestière l'Écureuil (propriétaire majoritaire) et d'autres sociétés ;
 - o pour 20 % de leur surface en propriété publique de la commune de Mantet et du CLER (Comité de liaison de l'environnement roussillonnais).

Le tableau et la carte suivants extraits du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de Mantet (GUISSET et *al.*, 2012) illustrent la répartition de la propriété sur les terrains pastoraux et forestiers en 2004 :

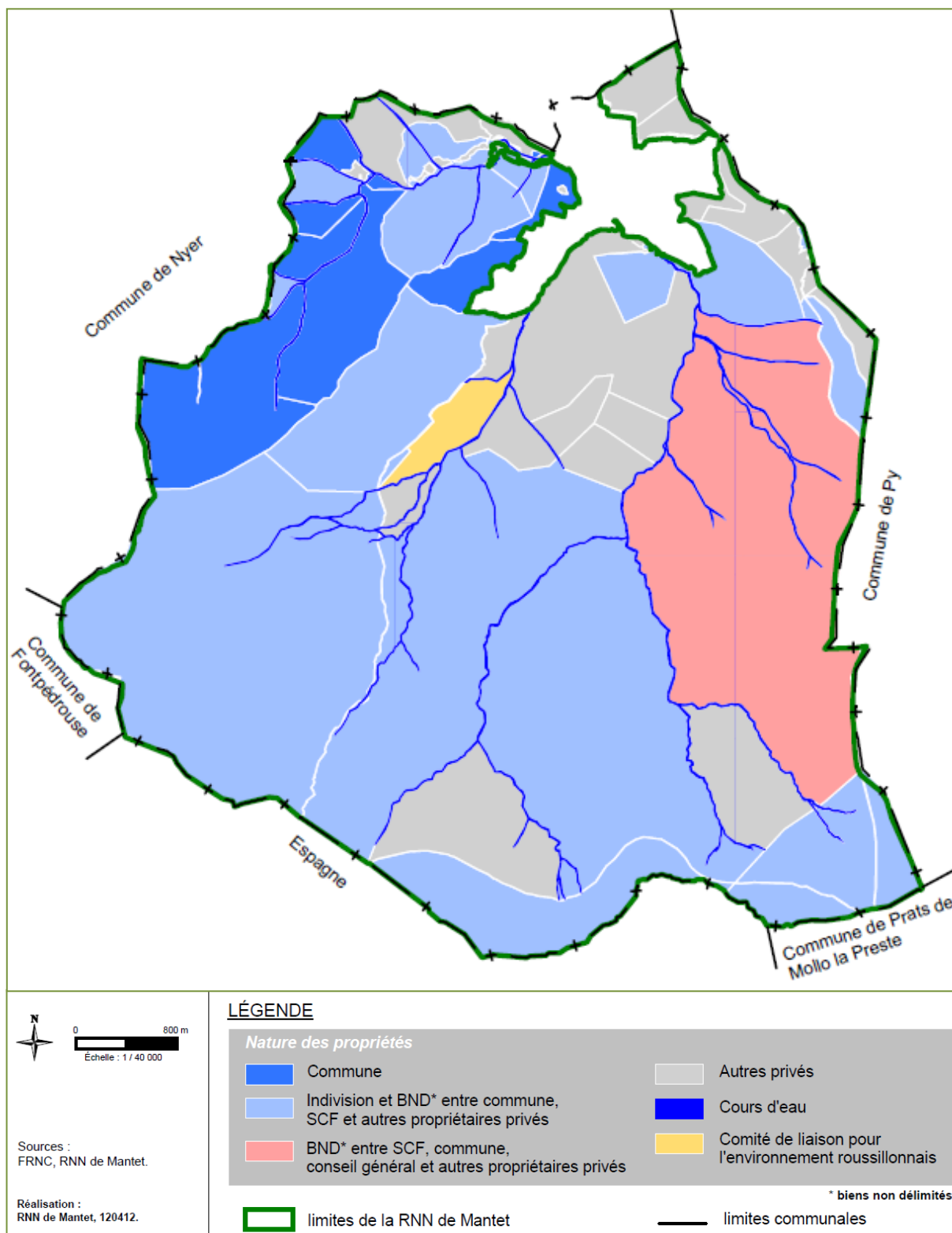
Tableau 36 : Répartition de la propriété sur les terrains pastoraux et forestiers de la commune de Mantet (GUISSET et *al.*, 2012).

État du foncier dans la réserve naturelle de Mantet en l'an 2004 :

Propriétaires fonciers		Superficie (ha)	Proportion (%)
Propriétaires privés (Personnes morales)	SCF de l'Écureuil	1 901	62,8
	Autres sociétés	178	5,9
Propriétaires privés (personnes physiques)		514	16,9
Comité de Liaison de l'Environnement Roussillonnais (CLER)		30	1,0
Collectivités locales (commune de Mantet)		405	13,4

N.B. : Les informations concernant les superficies et les propriétaires associés datent de 2004 et ont connu depuis de légères variations. En effet, d'après les informations qui nous ont été prodiguées lors des entretiens menés à l'été 2013 auprès des acteurs de Mantet, il semblerait que la commune de Mantet soit aujourd'hui propriétaire de plus de 500 ha, nous avons néanmoins choisi de garder les informations contenues dans le plan de gestion de la Réserve naturelle nationale pour donner un aperçu général des types de propriétaires présents et de leurs poids respectifs pour ce qui concerne la propriété foncière.

Carte 22 : La propriété foncière sur les terrains pastoraux et forestiers de Mantet (GUISSET et al., 2012)



Précisions sur les BND (Centre Régional de la Propriété Forestière, PACA, 2007)***Définition d'une parcelle en BND***

Il s'agit généralement d'une parcelle sur laquelle s'exercent des droits de propriété de plusieurs personnes. Chaque copropriétaire détient une part quantifiée en surface dénommée « lot » dont on ne connaît pas la localisation exacte à l'intérieur de la parcelle.

Conséquences du BND

Chaque propriétaire détient la propriété au prorata de la surface de son lot par rapport à la surface totale. Pour tout acte de gestion, comme par exemple une vente de bois, il faut obligatoirement une entente préalable écrite.

On note sur la carte 22 qu'une grande partie de la propriété privée, notamment celle qui concerne la Société civile forestière l'Ecureuil constitue ce que l'on nomme des biens non délimités ou BND. Ce type de bien rend nécessaire une entente préalable entre les propriétaires pour tout acte de gestion. Le pouvoir des gros propriétaires, à l'image de la SCF l'Ecureuil est ainsi limité par ce statut en BND. Néanmoins, les entretiens menés auprès des acteurs locaux à l'été

2013 font apparaître des divergences concernant la gestion de l'espace entre la mairie et la SCF l'Ecureuil. Ces divergences ont notamment porté sur le renouvellement de l'Association foncière pastorale de Mantet. Celle-ci fut créée en 1975 sur 1 535 ha puis étendue à deux reprises, en 1982 et en 2005. Elle porte désormais sur 3 169 ha, soit 98 % du territoire communal et rassemble 87 propriétaires (GUISSET et al., 2012). Cette Association foncière pastorale permet d'unir l'ensemble des propriétaires en une seule structure de gestion de l'espace qui est associée par une Convention pluriannuelle de pâturage au Groupement pastoral de Mantet ; par la signature de cette convention ce dernier formalise et sécurise ainsi durant toute la durée de vie de l'AFP l'utilisation pastorale du territoire⁴⁸. Cependant, l'année 2002 est aux prémices d'une opposition entre la SCF l'Ecureuil et la mairie de Mantet quant au renouvellement de l'AFP. Au terme de trois ans de tractations, et avec le soutien du conseiller général local, la mairie obtient le renouvellement de l'association jusqu'en 2020 (Entretiens Mantet, Eté 2013).

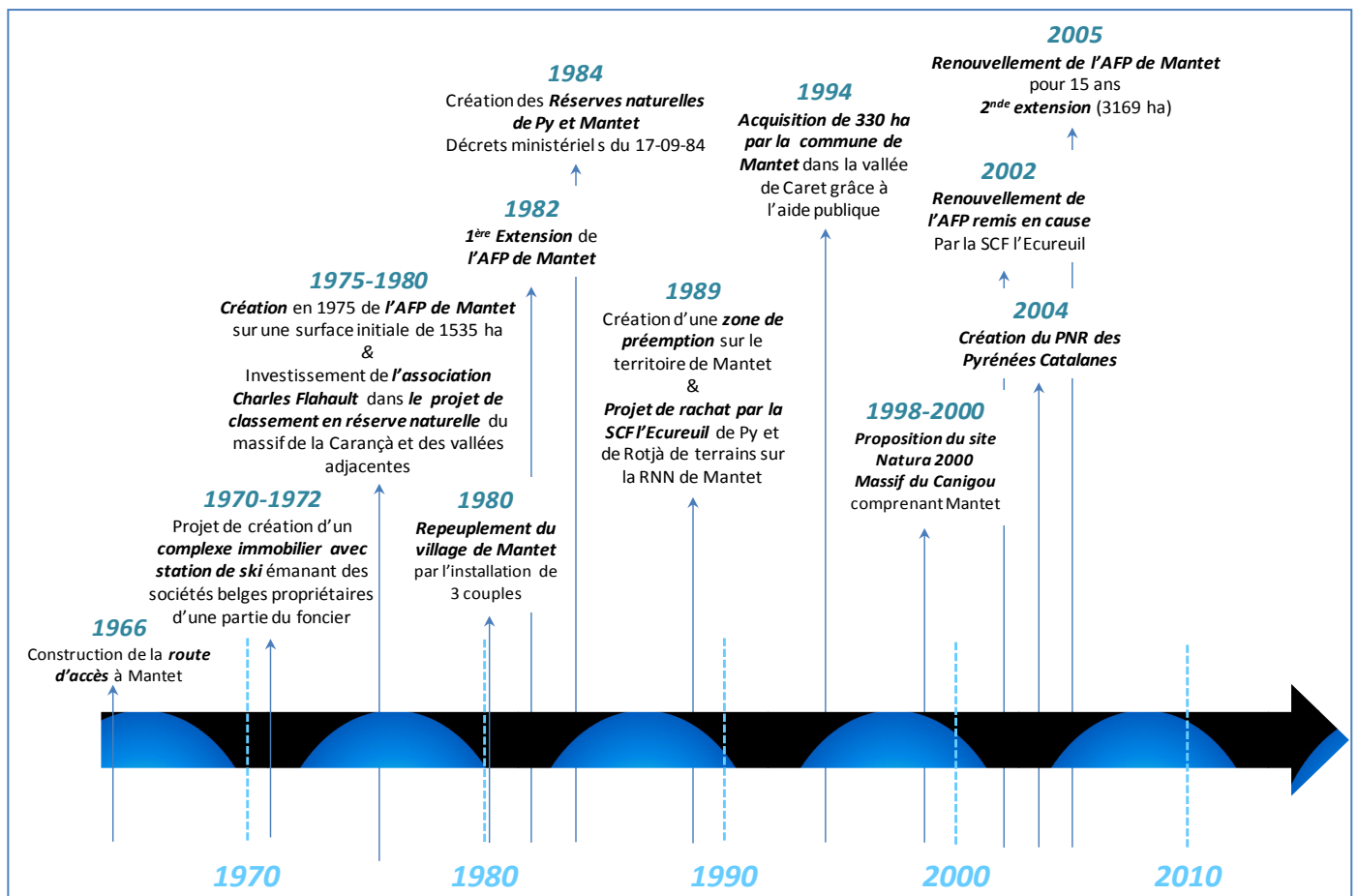
Ce conflit illustre une différence de point de vue entre les deux parties (mairie et SCF l'Ecureuil) quant à la destination du territoire. La SCF l'Ecureuil semble avoir tenté de faire valoir ses intérêts économiques (qui concernent plus particulièrement les revenus relatifs à la chasse privée) alors que la collectivité promeut une ouverture au multi-usage et voit l'opposition de la SCF l'Ecureuil au renouvellement de l'AFP comme une forme de cloisonnement voire de privatisation d'une majeure partie du territoire.

Cette situation illustre également la spécificité désormais ancienne de la commune de Mantet dont la majeure partie du territoire est détenue par des sociétés privées (ce qui est également le cas de la commune voisine : Py). Cette importante partie du territoire communal fut d'abord acquise dans les années 1970 par des sociétés belges dont la volonté était d'investir localement dans l'aménagement immobilier et touristique via la mise en place d'un complexe immobilier et d'une station de ski. C'est suite à ce projet et à la mobilisation concomitante de l'association naturaliste Charles Flahaut (entre 1975 et 1980) pour la création d'un Parc national en Pyrénées-Orientales que les collectivités locales se sont progressivement orientées vers la protection de leur environnement en optant pour la création de Réserves naturelles gérées à une échelle locale. Cette période est ainsi marquée par la naissance de la Réserve naturelle nationale de Mantet (et également celle de

⁴⁸ L'existence de l'AFP permet de faciliter l'usage pastoral en limitant notamment le nombre d'interlocuteurs en lien avec le nombre important de propriétaires (elle limite donc le nombre de baux ou de conventions à signer pour le GP). Sa vocation est avant tout pastorale, elle permet de mutualiser les moyens pour aménager l'espace à des fins principalement agricoles.

Py) créée officiellement en 1984. La fin des années 1980 marque l'acquisition d'une majeure partie du territoire de Mantet par la Société Civile forestière l'Ecureuil avec pour objectif principal l'exploitation de la forêt. Là encore, des divergences ont pu apparaître entre la SCF l'Ecureuil et la RNN de Mantet quant aux modes d'exploitation et aux accès à la forêt. Actuellement, la forêt n'est quasiment plus exploitée par la SCF l'Ecureuil qui tire localement ses revenus de la chasse.

Figure 27 : Quelques dates marquant les évolutions et les choix de développement de la commune de Mantet (GUISSET et al. 2012 ; Entretiens Mantet, Été 2013 ; Lazaro).



Ce retour synthétique sur l'histoire contemporaine de la propriété foncière sur le territoire de Mantet souligne la singularité de cette commune dans ses choix quant à la destination de l'espace. Alors que beaucoup de territoires pyrénéens se sont orientés au milieu du siècle dernier vers une activité de tourisme hivernal aménagée, ces collectivités (Py et Mantet notamment) ont opté pour un développement faisant la part belle à la protection de l'environnement et ce malgré les intérêts privés en présence et les divergences qui ont ponctué la vie locale.

3.3. *Données générales sur les activités localisées sur le secteur « Mantet »*

3.3.1. *Le pastoralisme, systèmes locaux, utilisation de l'espace et droits d'usage*

a) *Des éleveurs locaux engagés dans l'agritourisme*

La commune de Mantet est le siège de six exploitations pastorales (AGRESTE, 2010) mais constitue également le lieu de vie et de travail de trois familles d'éleveurs ovins, équins et caprins. Chacune de ces familles associe activité pastorale et activité touristique via des démarches individuelles :

- de transformation et commercialisation de produits laitiers (fromage de brebis bio) ou carnés (viande caprine) ;
- d'hébergement et de restauration (gîtes et chambres/tables d'hôte).

Le pastoralisme apparaît donc indissociable de l'accueil touristique sur ce territoire et les produits qui en sont issus semblent constituer pour les acteurs interrogés une source d'attractivité supplémentaire. Ces deux secteurs constituent la base de l'économie du village. En effet, sur les 82 % d'actifs que compte la population de Mantet, deux tiers sont concernés soit par l'activité d'élevage, soit par l'accueil touristique (restauration hébergement) soit par une association de ces deux secteurs (GUISSET et *al.*, 2012).

b) *Une espace communal partagé entre les différentes espèces*

En termes de surface et d'utilisation pastorale, sur les 3 214 ha sur lesquels s'étend la commune de Mantet, on compte approximativement 2500 ha de terrains pastoraux composés de milieu ouverts et semi-ouverts qui se divisent en deux parties :

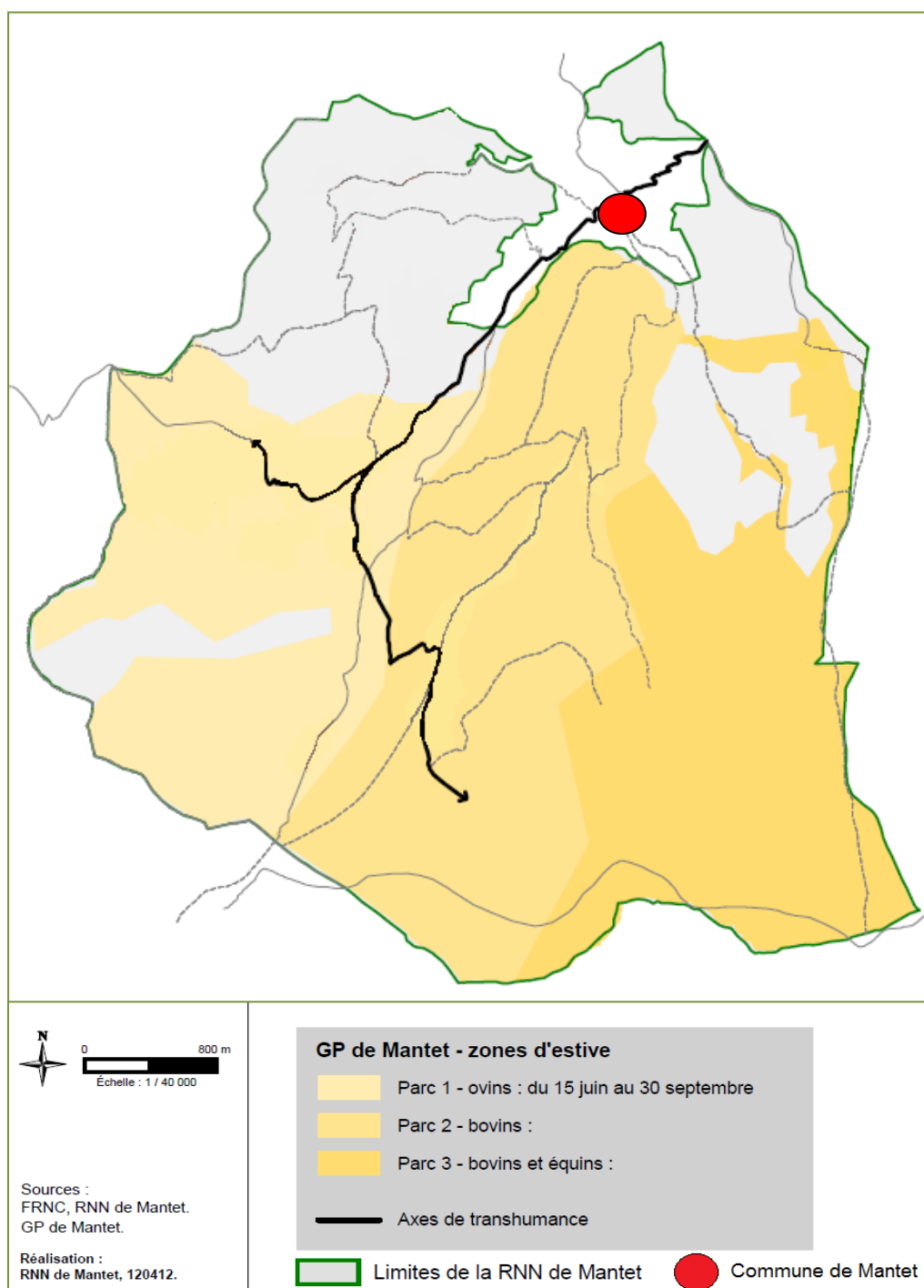
- **Les terres du pourtour du village** dont les éleveurs locaux se partagent l'utilisation et où se cantonnent l'ensemble des troupeaux locaux à la mi-saison (automne et printemps). Durant la période estivale, elles sont utilisées uniquement par le troupeau de brebis laitières et par le troupeau de chèvres pyrénéennes (vallée de Caret).
- **Les surfaces d'estives** sont utilisées quant à elles de juin à septembre-octobre par :
 - Les troupeaux bovins et équins gardés par un vacher salarié du Groupement pastoral et qui utilisent la partie située à l'est et au centre du territoire pastoral de Mantet (notamment la vallée du Ressec, Pomarole ainsi que les hauteurs entre Forquets et l'Aleman).
 - Les troupeaux ovins allaitants, gardés par un berger salarié du GP, qui se répartissent quant à eux sur la partie ouest et sur les comes localisées sur les hauteurs de la commune (Col del Pal, Coma de la Dona, Coma de la Portella...).

Le tableau et la carte suivants donnent un aperçu chiffré de l'utilisation pastorale des estives de Mantet et de la répartition spatiale du gros bétail et des troupeaux ovins allaitants.

Tableau 37 : L'activité pastorale de Mantet (Entretiens Mantet, Été 2013 ; GUISET et al., 2012).

L'activité pastorale de Mantet						
Type de troupeau estivé	Equin	Bovin	Ovin Allaitant	Ovin Laitier	Caprin Allaitant	TOTAL
Nombre de têtes au total	17	280	550	90	300*	
Troupeaux locaux	2	1	1	1	1	6
Troupeaux extérieurs	0	2	3	0	0	5
Zone utilisée en saison estivale (Cf. Carte 7)	Estive (Parc 3)	Estive (Parcs 2 et 3)	Estive (Parc 1)	Pourtour Village	Pourtour Village	
Zone utilisée à la mi-saison	Pourtour Village	Pourtour Village	Pourtour Village	Pourtour Village	Pourtour Village	

Carte 23 : Le pastoralisme sur la commune de Mantet (GUISET et al., 2012).



c) *Une forme de survivance des droits d'usage au travers de la loi Stratae*

L'accès aux surfaces pastorales par les éleveurs locaux ainsi que par leurs « invités » extérieurs à la commune est garantie par la mise en pratique des outils issus des lois pastorales de 1972 (GP, AFP, Convention pluriannuelle de pâturage).

Néanmoins, le droit d'accès et d'utilisation de l'espace à des fins pastorales par les habitants du village se matérialise également par la survivance de droits d'usage anciens issus des usages de Barcelone dont les premiers écrits remonteraient au 11^{ème} siècle (BECAT, CAMIADE et MENEAU, 2003). « *Ces Usages de Barcelone* » furent connus comme le premier code féodal européen, véritable législation de caractère local » (BECAT, CAMIADE et MENEAU, 2003).

La loi Stratae constitue l'article 72 de ces usages, elle dispose que « *les routes et les chemins publics, les eaux courantes et les fontaines vives, les prës et les pâturages, les forêts et les garrigues et les roches sont aux puissances non pour qu'elles les aient en alleu ni pour qu'elles les tiennent en leur domaine mais pour que de tout temps ils soient à l'usage de leurs peuples sans autre contrariété ni obstacle et sans aucun service constitué* » (Traduction d'ASSIER-ANDRIEU, 1987, citée par BECAT, CAMIADE et MENEAU, 2003). Dans leur « *Contribution à l'étude juridique des usages de la commune de Mantet* », BECAT, CAMIADE et MENEAU (2003) tentent d'apporter une explication de cette loi, mais aussi d'envisager son application devant une juridiction française⁴⁹. Ils soulignent également que « *le recueil des usages locaux et des règlements (...) permettent d'avancer que les droits de pacages sont toujours d'actualité à travers la « loi Stratae » sur le territoire de la commune de Mantet* ». Par ailleurs, nos enquêtes sur la commune témoignent de l'attachement des habitants de Mantet, et plus particulièrement des éleveurs locaux à cette loi à laquelle ils font référence pour revendiquer une forme de droit d'utilisation inaliénable des surfaces pastorales de la commune quel que soit la forme de propriété : privée ou publique.

En outre, il faut noter que l'article 7 du décret de création de la Réserve naturelle nationale de Mantet stipule que « *les activités agricoles, forestières ou pastorales continuent de s'exercer dans la réserve suivant les usages en vigueur* » (GUISSET et al., 2012), ainsi, la RNN qui reconnaît l'existence des droits d'usage, ne constitue pas une limite à l'utilisation pastorale de l'espace protégé.

⁴⁹ Qui leur paraît possible sans garantie de succès néanmoins.

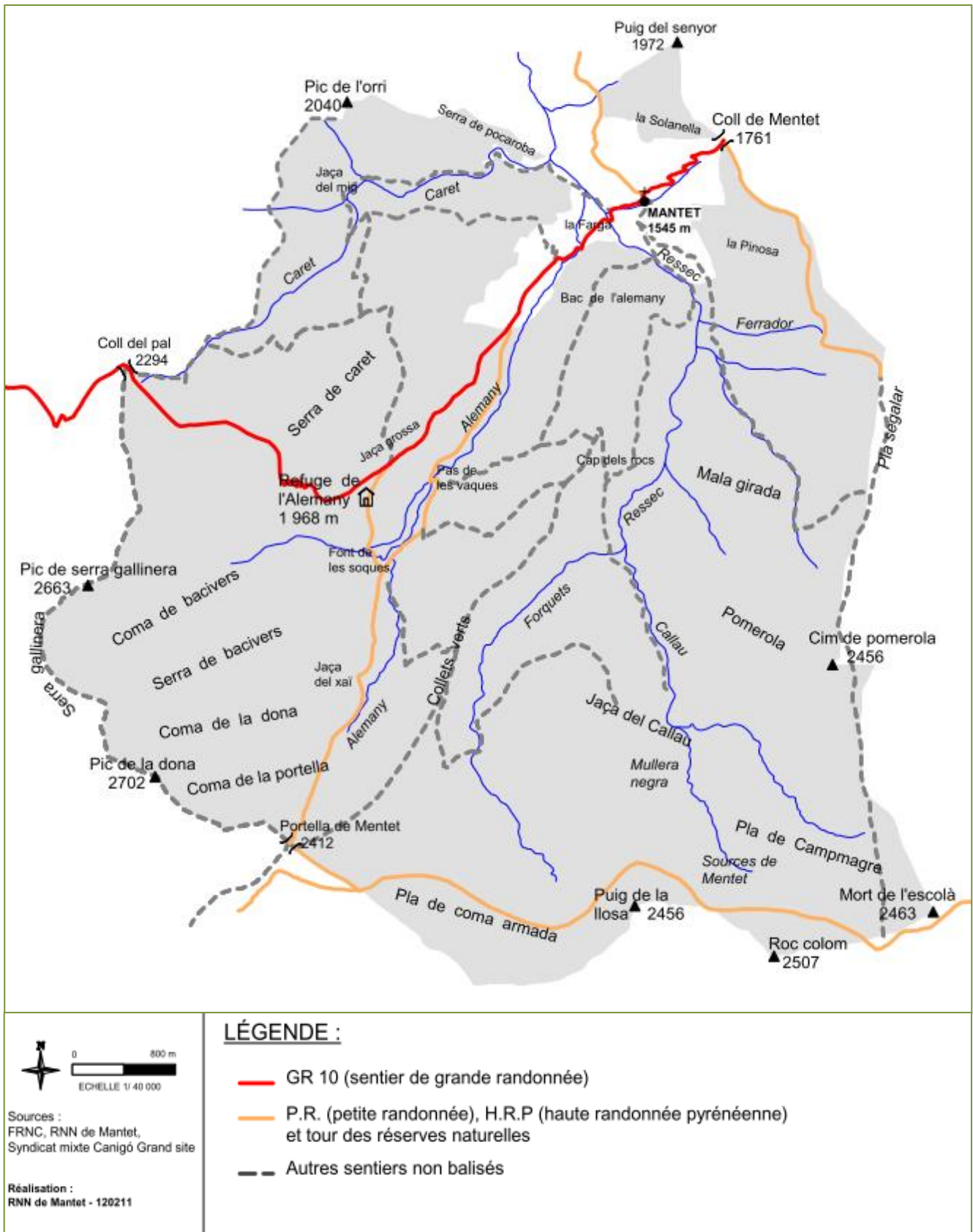
3.3.2. *Les activités récréatives : activités traditionnelles et tourisme doux*

Sur la commune de Mantet, la randonnée pédestre constitue l'activité récréative majeure. Le territoire est en effet traversé par le GR 10 du Col del Pal au Col de Mantet ainsi que par toute une série de sentiers balisés et non balisés comme l'illustre la carte suivante. Sur les deux principaux sentiers de randonnée les écompteurs placés par la RNN de Mantet ont permis d'évaluer une fréquentation des itinéraires qui avoisinait les 5 000 personnes durant la période estivale (juin à septembre).

Le plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de Mantet (GUISSET et *al.*, 2012) fait également état :

- ***de la pratique d'activités récréatives traditionnelles, à savoir la chasse, la pêche à la truite et la cueillette.*** L'activité de chasse (hors des 523 ha de réserve) est d'ailleurs une activité importante sur la commune. L'ACCA locale compte près de 60 chasseurs qui chassent principalement l'isard, mais également le chevreuil et le cerf. La pêche est quant à elle directement gérée par la fédération départementale. Enfin, il existe divers types de *cueillettes* : champignons, espèces végétales et fruits sauvages,
- ***de la présence d'activités d'éducation à l'environnement*** en lien avec l'existence de la Maison de la Nature (exposition permanente, sentiers d'interprétation, documentation, information, etc) et en lien avec son offre d'activités pédagogiques et d'animations variées. En 2012, la Réserve naturelle nationale estimait la fréquentation de la Maison de la Nature à 2 000 personnes par an,
- ***d'activités de randonnée équestre,***
- ***d'activités de raquettes à neige ou de ski de randonnée,***
- ***de pratique du VTT,***
- ***d'activités de compétition liées à la randonnée pédestre*** (ultra trail),

Carte 24 : Le réseau pédestre sur la commune de Mantet (GUISSET et al., 2012).



3.3.3. Une multitude de zonages, inventaires environnementaux et territoires de projets témoignant de la singularité du territoire

Comme en témoignent le tableau et la carte suivants, la commune de Mantet est concernée par une multitude de zonages environnementaux, d'inventaires du patrimoine naturel, de territoires de projets, etc. L'ensemble de ces périmètres révèle la singularité de cet espace, tant du point de vue de son patrimoine naturel que socio-économique et culturel, ainsi qu'une volonté politique de protection de la nature et d'amélioration de la connaissance au sujet de ce territoire.

Tableau 38 : Les zonages de protection du patrimoine naturel sur la commune de Mantet (GUISSET et al., 2012).

Type de zonage d'inventaire, de protection,...	Code et nom de référence	Surface en RN sur le total de la zone (ha)	Part de la RN concernée (%)
ZNIEFF Type I	Vallée de Mantet N°6608-5128	3 028 ha / 5 170 ha	100
ZNIEFF Type II	Chaîne du Puigmal et vallées adjacentes N°6608-0000	3 028 ha / 28 457 ha	100
ZICO	LR11 Massif du Canigou-Caraça	3 028 ha / 53 550 ha	100
Forêt de protection	Décret ministériel du 12 - 09 - 1953	385 ha	13
SIC Natura 2000 * Directive Habitats Faune Flore	Massif du Canigou FR9101475	3 028 ha / 11 640 ha	100
ZPS Natura 2000 Directive Oiseaux	Canigou – Conques de la Preste FR91100076	3 028 ha / 20 224 ha	100
Parc naturel régional	Pyrénées Catalanes	3 028 ha / 137 100 ha	100
Projet d'extension du site classé Opération Grand Site national	Canigó	3 028 ha / 17 770 ha	100

*la liste des SIC (sites d'importance communautaire) de la région biogéographique alpine a été arrêtée par décision de la commission européenne en date du 22 décembre 2003 (parue au JO de l'UE en date du 21/01/2004).

La Réserve Naturelle Nationale de Mantet⁵⁰ :

La RNN de Mantet occupe 94 % du territoire communal soit une surface d'environ 3 028 ha. La gestion de la RNN de Mantet est assurée par la Fédération des réserves naturelles catalanes et par la commune de Mantet. Les objectifs de la RNN sont de plusieurs ordres :

- La protection et la gestion des habitats et espèces,
- La connaissance des milieux et espèces,
- L'accueil du public et la sensibilisation concernant l'espace protégé et les actions qui y sont menées.

⁵⁰ Sources des données pour ce paragraphe : Canigó Grand Site, DOCOB Natura 2000, 2012 ; GUISSET et al., 2012 ; site internet des RNN : <http://www.catalanes.espaces-naturels.fr/>.

Pour ce faire, la RNN de Mantet met en place divers outils :

- une surveillance régulière du territoire,
- sa mission de police de la nature,
- la mise en place d'une signalétique et d'informations sur la réglementation en vigueur au sein de la RNN,
- une activité d'accueil du public rendu possible par la Maison de la Nature,
- des activités pédagogiques : exposition permanente, documentation, informations, sorties, animations, évènements annuels, etc.

Enfin, le plan de gestion de la RNN de Mantet permet de définir les activités développées au sein de l'espace protégé, ainsi que les actions à mettre en œuvre pour répondre aux grands objectifs de la RNN. Ces actions associent différentes institutions, mais également les gestionnaires et usagers de l'espace à la RNN. Elles sont définies sur une durée de quatre ans et sont compilées dans un plan de travail définissant le type d'opération à mettre en œuvre, la durée, les organismes ou personnes associées ainsi que les coûts estimés.

La commune est intégralement concernée par le réseau de sites Natura 2000 :

L'objectif de ce type de zonage est d'assurer la préservation du milieu naturel et son bon état de conservation par l'intermédiaire des directives européennes « habitats faune flore » (1992) et « oiseaux » (1979). La commune est intégralement concernée par des « zones spéciales de conservation » (ZSC) instaurées par la directive « habitats faune flore » et par des « zones de protection spéciales » (ZPS) issues des « zones importantes pour la conservation des oiseaux » (ZICO). L'article 2 de la directive habitats stipule que « *les mesures prises en vertu de la présente directive visent à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire* ». La directive Oiseaux a quant à elle pour objectif de promouvoir la conservation de « *toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen* » (Article premier de la directive). Pour répondre aux objectifs fixés par ces directives, la gestion des sites Natura 2000 est habituellement assurée par la mise en place d'un Document d'Objectifs (DOCOB) contenant l'inventaire des espèces/écosystèmes mais également des activités humaines en présence. Ce bilan donne lieu à la mise en place concertée de toutes une série d'actions à mettre en œuvre et sensées répondre aux objectifs de conservation. Un comité de pilotage (COFIL) du site composé d'acteurs usagers et gestionnaires divers de l'espace ayant potentiellement un impact sur le ou les sites en question assure l'élaboration et la validation du DOCOB (rédigé par une structure opératrice) ainsi que le suivi des actions reliées (l'animation est assurée par un animateur Natura 2000 qui veille à la mise en œuvre des mesures, à l'adhésion, à l'information et à la sensibilisation des structures et acteurs locaux).

Dans le cas de la commune de Mantet, et plus particulièrement en lien avec l'activité pastorale, le DOCOB se traduit en Mesures agro-environnementales territorialisées impliquant le Groupement pastoral de Mantet. Ces mesures constituent une forme de contractualisation pluriannuelle passée entre le GP de Mantet et l'Europe et par laquelle l'entité collective s'engage à assurer une gestion pastorale spécifique limitant la progression de certaines espèces ou favorisant certains types d'habitats par exemple.

La commune est intégralement concernée par des ZNIEFF de type I et II :

Les ZNIEFF sont des territoires qui correspondent à des unités écologiques homogènes de taille réduite (ZNIEFF de type I : étangs, massifs forestiers, etc.) ou encore à des ensembles naturels plus vastes et reliés d'un point de vue fonctionnel (ZNIEFF de type II : bassins versants, etc.). Ces zones se caractérisent et se distinguent par « *la richesse ou la spécificité de leur faune, de leur flore ou de leurs milieux dits « habitats naturels »* » mais également par « *leur biodiversité remarquable protégée ou menacée* » (Site internet, DREAL Midi-Pyrénées⁵¹).

Elles se matérialisent par des inventaires qui constituent à la fois :

- des « *outils de connaissance scientifique des milieux* »,
- des « *outils d'alerte sur les enjeux du patrimoine naturel* »,
- et de ce fait des « *documents de référence et d'aide à la décision* » pour les usagers et gestionnaires de l'espace.

Ces périmètres n'ont pas de portée juridique directe à l'image de certains zonages de protection (RNN...), leur rôle est essentiellement d'enrichir la connaissance et de faciliter la gestion des milieux.

Les parcelles incluses en forêt de protection :

Les parcelles en forêt de protection s'étendent sur une surface de 385 ha. Ce statut créé en 1922 constitue un outil de protection contre les risques naturels. L'objectif est de « *lutter contre l'érosion des sols en montagne, et la défense contre les risques naturels (avalanches, glissements de terrain...) ainsi que contre l'envahissement des eaux et des sables en zone côtière. Il a été élargi en 1976, par la loi sur la protection de la nature, aux forêts dont le maintien s'impose soit pour des raisons écologiques, soit pour le bien-être de la population pour les forêts périurbaines* » (Site internet du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt⁵²).

Ce statut implique une gestion forestière spécifique concernant :

- l'aménagement,
- l'exercice du pâturage et les droits d'usage,
- le régime des exploitations,
- les fouilles et les extractions de matériaux (Canigó Grand Site, DOCOB Natura 2000, 2012).

Le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes⁵³ :

Créé en 2004, le PNR des Pyrénées Catalanes est une collectivité territoriale gérée par un Syndicat mixte qui s'étend sur un territoire de près de 140 000 ha composé de

⁵¹ <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>

⁵² <http://agriculture.gouv.fr/Forets-de-protection>

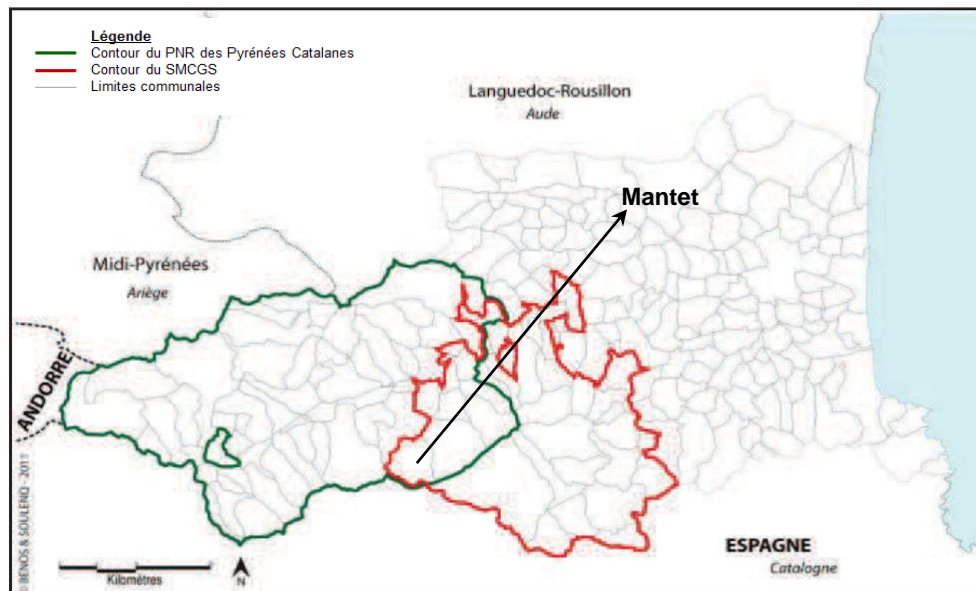
⁵³ Sources des données pour ce paragraphe : Entretiens Mantet, Été 2013 ; site internet du PNR des Pyrénées Catalanes, www.parc-pyrenees-catalanes.fr.

64 communes pour une population de plus de 20 000 habitants. Son rôle est d'intégrer la protection de l'environnement et les enjeux de développement économique sur son périmètre d'action. Le PNR n'a pas de pouvoir réglementaire. Il fournit un accompagnement dans le cadre d'engagements volontaires des collectivités, institutions ou personnes porteuses de projets. Il intervient principalement dans la promotion touristique du territoire des Pyrénées Catalanes, dans l'urbanisme et le maintien du paysage, dans l'énergie, dans le domaine agricole et la valorisation des activités traditionnelles, et également dans la préservation du patrimoine naturel notamment via l'éducation à l'environnement et la mise en place des MAET sur une partie des sites chevauchant le PNR concerné sur 70 % de sa surface par le réseau Natura 2000⁵⁴.

Sur le territoire qui nous concerne, l'intervention du PNR est de deux ordres :

- Pour ce qui a trait à la valorisation des produits locaux et de l'accueil touristique via la communication réalisée autour des produits alimentaires et touristiques bénéficiant de la marque Parc (Annuaire, packaging...). Le PNR intervient également en association avec l'association Rotjà Vallée Gourmande⁵⁵ et a communiqué autour des produits et des pratiques locales au travers de la publication d'une collection de livres dont l'un portait sur l'élevage.
- A un niveau plus général concernant la mise en place des cabanes pastorales par la réalisation d'une « doctrine », sorte de cahier des charges permettant aux porteurs de projets à l'échelle du département de rentrer dans les conditions réglementaires afin d'obtenir les permis de construire nécessaires.

Carte 25 : Localisation du PNR des Pyrénées catalanes et du Syndicat mixte Canigó grand site (adapté de BENOS, 2011).



⁵⁴ Au niveau de la commune de Mantet, c'est le Syndicat Mixte Canigó Grand Site qui est opérateur dans la mise en place des MAET.

⁵⁵ L'association Rotjà vallée gourmande promeut les produits agricoles et touristiques de la vallée par différents médias (livret de producteurs, parution d'un journal, organisation de marchés, etc.).

L'inclusion dans le site classé du Massif du Canigó :

L'opération Grand Site du Massif du Canigó est lancée en 1994 par l'Etat. Le Syndicat mixte Canigó grand site (SMCGS), structure de gestion du site, voit quant à lui le jour en 2002. Son domaine de compétences porte sur un périmètre d'adhésion constitué par 39 communes, plus de 27 000 habitants et sur une superficie de 80 000 ha (Canigó Grand Site, DOCOB Natura2000, 2012). Le classement Grand Site a pour but d'engager une protection « active » face au problème que peut représenter la fréquentation touristique sur des sites aux patrimoines naturels et culturels remarquables. Dans le cadre de ces sites, il peut s'agir par exemple de lancer des programmes de réhabilitation d'envergure. Ces sites relèvent d'une démarche contractuelle et partenariale entre Etat et collectivités locales.

« Un Grand Site est un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la loi de 1930, qui accueille un large public et nécessite une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur et l'attrait. On utilise couramment ce terme pour qualifier des territoires qui sont entrés dans une telle démarche » (Site internet du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie⁵⁶).

Les trois objectifs poursuivis par une opération Grand Site d'après le site internet du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie⁵⁷ sont les suivants :

- restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site ;
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information, animations) dans le respect du site ;
- favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

Statuts du SMCGS, Canigó Grand Site, (DOCOB Natura2000, 2012) :

Les statuts du Syndicat Mixte ont été reformés en 2009. En l'occurrence, son objet statutaire principal a pour objectifs de :

- Réduire la pression sur les espaces fragiles ; il s'agit de favoriser les mesures de protection sur les sites sensibles, tout en évitant la pénétration automobile sur certains secteurs ;
- Bien que compétent pour l'entretien et la valorisation du Site classé, il s'agit de redéployer les flux touristiques en piémont pour favoriser la création de ressources économiques. C'est la résultante directe de la restriction de l'accès motorisé en altitude et du projet des « Rondes du Canigó » (480 kilomètres de sentiers réhabilités, pour la majeure partie en piémont du massif, invitant ainsi les visiteurs à se diffuser sur l'ensemble du territoire du Grand Site) ;
- Protéger le paysage en veillant tout particulièrement à éviter son enfermement naturel (maintien du pastoralisme et gestion forestière durable) tout autant que son artificialisation. L'action portée par le Syndicat mixte de relancer l'extension du Site classé a été l'action majeure pour éviter l'implantation d'une nouvelle ligne Très Haute Tension (THT) en Haut-Vallespir au nom de l'intégrité paysagère.

« Le 22 août 2013, le décret d'extension du site classé du Massif du Canigó a été publié. Le site passe de 7788 à 23 212 hectares, devenant ainsi le 4^{ème} plus grand site classé de France en surface » (Site internet Canigó Grand Site⁵⁸). Ainsi, le site inclut depuis peu la commune de Mantet.

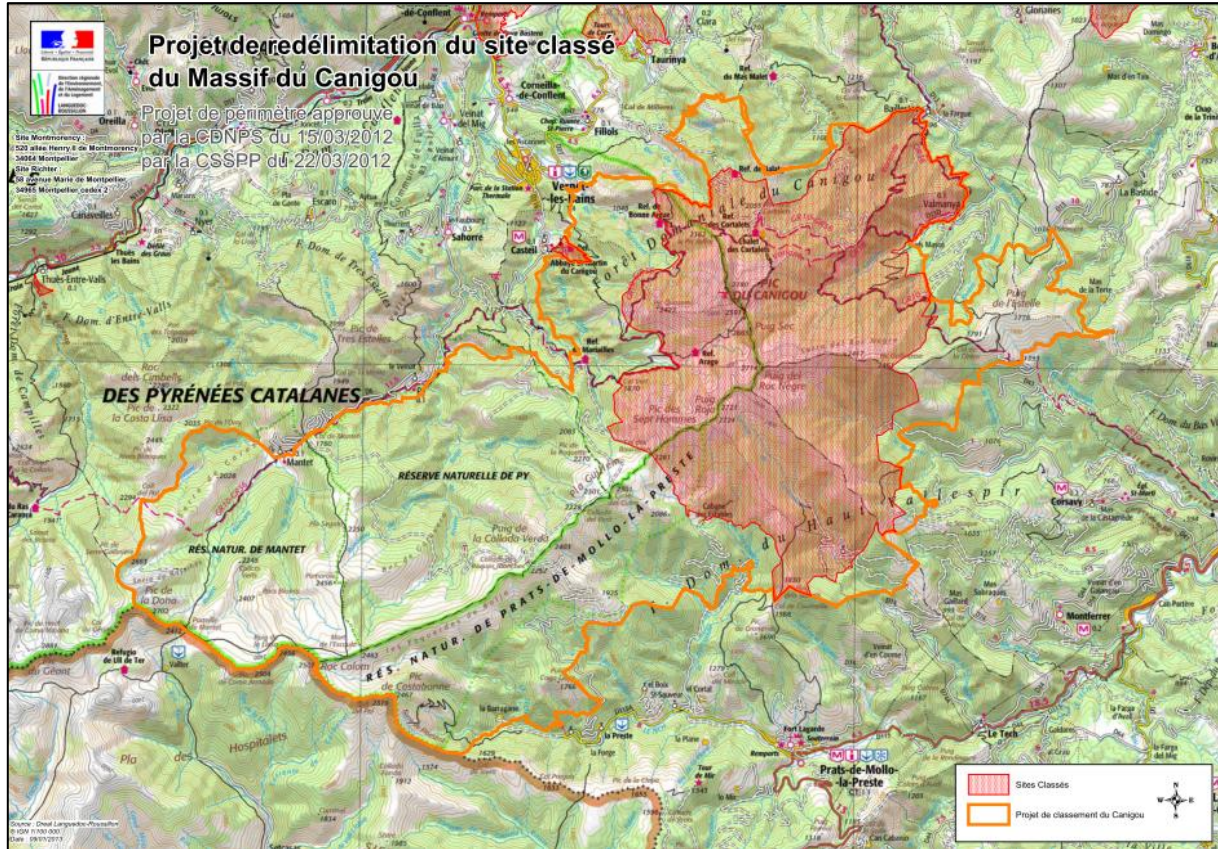
⁵⁶ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-appelle-t-on-Grand-Site>

⁵⁷ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-Operations-Grands-Sites.html>

⁵⁸ <http://www.canigo-grandsite.fr/index.html>

Il faut également noter que c'est le SMCGS qui est opérateur Natura 2000 et donc chargé de la contractualisation des MAET sur le territoire de Mantet.

Carte 26 : Extension du Site Classé du Massif du Canigó incluant notamment la commune de Mantet (Site internet de Canigó Grand Site⁵⁹).



Nous rencontrons donc toute une série de zonages de protection de l'environnement mais également des périmètres marquant la richesse faunistique et floristique du territoire d'étude ainsi que des territoires de projets :

- leur présence souligne à la fois la singularité de l'espace mais également la volonté de protection des instances européennes, nationales et locales vis-à-vis des enjeux environnementaux qu'il abrite ;
- leur multitude constitue la raison principale nous ayant menée à la sélection de ce territoire comme l'un de nos terrains d'étude concernant les effets de l'activité pastorale sur l'espace et ses usagers divers. Le but est d'appréhender l'influence des choix locaux en matière de protection de l'environnement sur la place de l'activité pastorale sur le territoire.

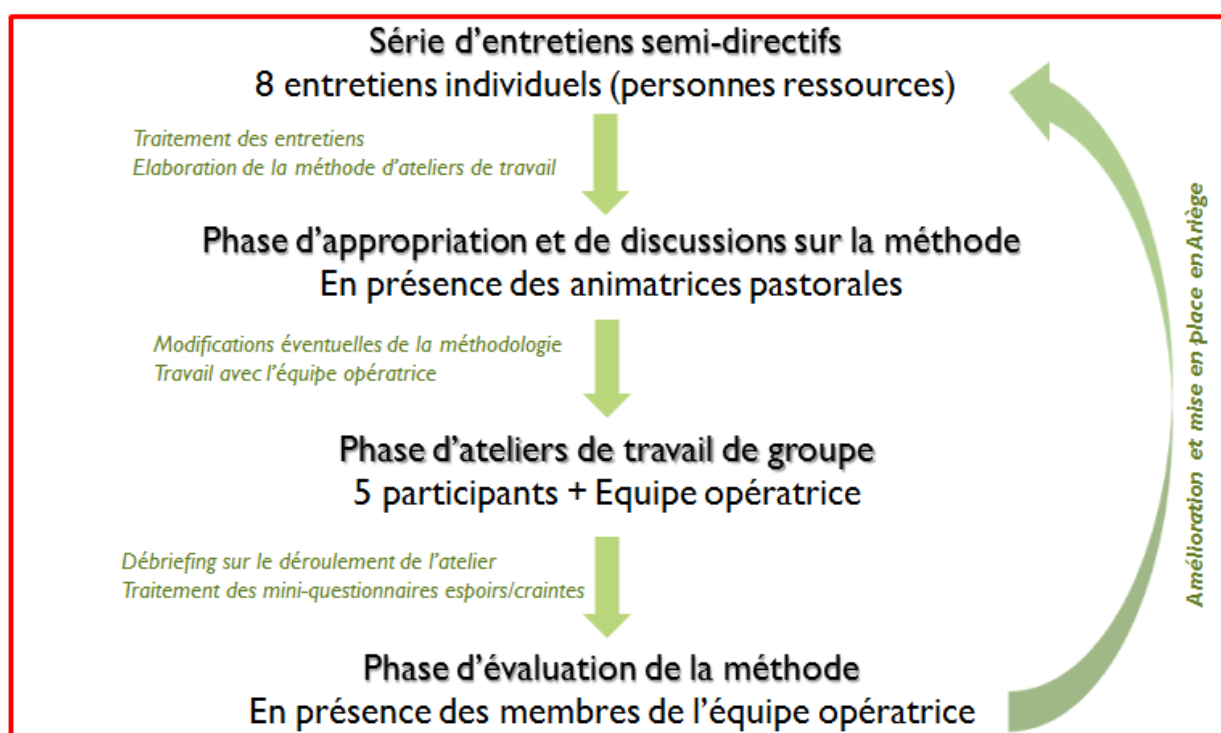
⁵⁹ http://www.canigo-grandsite.fr/wa_files/ProjetExtensionSiteClasse_CC_81Canigo_CC_81A3.pdf

4. Méthodologie de travail et résultats obtenus à l'issue du travail en atelier sur le secteur « Mantet »

4.1. Les étapes de travail sur le secteur « Mantet », des entretiens individuels à l'atelier de travail collectif

Le schéma suivant retrace les étapes de travail qui ont été suivies sur la zone d'étude de « Mantet ».

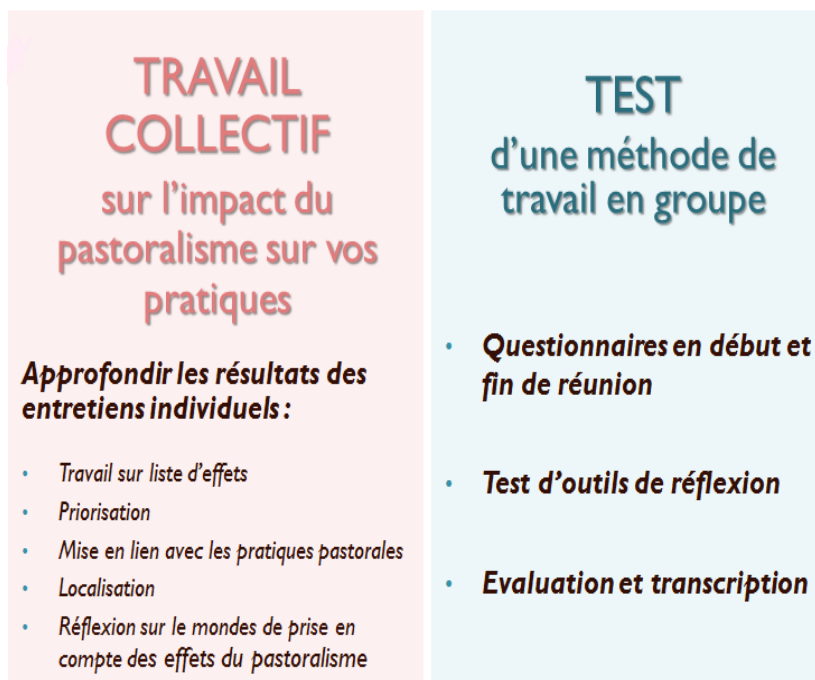
Figure 28 : Aperçu général des étapes de travail sur la commune de Mantet.



La première étape, réalisée dans le courant du mois de juillet 2013 et consacrée à une série courte de 8 entretiens semi-directifs, avait pour but de mettre en évidence, suite à une phase de traitement intermédiaire des données recueillies, les institutions et acteurs locaux influents en matière de gestion de l'espace, leurs relations, ainsi que les divers usages de l'espace. Dans le même temps, une méthode de travail en atelier collectif composée d'exercices variés et mobilisant des supports de réflexion divers a été mise au point puis discutée et améliorée en présence des animatrice du GIP-CRPGE⁶⁰. La méthode de travail remodelée a ensuite été mise en application le 17 janvier 2014 dans les locaux de la mairie de Mantet.

⁶⁰ Rappelons que les animateurs territoriaux sont les destinataires finaux de la méthode mise au point, ils jouent donc un rôle de proposition particulièrement important.

Figure 29 : Le double objectif de l'atelier.



L'objectif de l'atelier de travail collectif était double, il s'agissait dans un premier temps d'approfondir les résultats obtenus durant les entretiens individuels, mais aussi de tester l'efficacité des outils de travail et exercices proposés en vue de l'amélioration de notre méthodologie comme l'illustre le schéma ci-contre.

Nous nous concentrons dans la suite de ce développement sur la manière dont nous avons sélectionné nos enquêtés puis sur les résultats obtenus à l'issue de la réunion de travail sur la commune de Mantet.

4.2. La mise en place de l'échantillon d'enquête

La vocation au fondement de notre travail était d'obtenir, à une échelle locale, une identification des effets du pastoralisme perçus par les usagers de la montagne sur leurs pratiques mais également sur leur espace d'activité. Ayant fait préalablement le choix d'une enquête qualitative fondée sur l'analyse du discours (ce qui sous-entend un nombre d'enquête moins élevé mais des entretiens plus approfondis), nous avons réduit notre population d'enquête aux représentants des diverses catégories d'usagers de la montagne. L'intérêt était de pouvoir balayer l'ensemble des quatre grandes communautés d'usage communément présentes au sein de l'espace pastoral à savoir :

- 1) L'usage culturel,
- 2) L'usage productif,
- 3) L'usage récréatif,
- 4) L'usage environnemental.

Ainsi, grâce à l'étude des documents territoriaux (DOCOB Natura2000, Annuaire Rotjà Vallée Gourmande, Rotjà Diplomatique, Charte du PNR des Pyrénées Catalanes, etc) de la sitographie locale disponible (site internet de la RNN de Mantet, site internet du PNR des Pyrénées Catalanes, site internet du Massif du Canigó, etc.) et avec les données recueillies à l'issue de l'entretien informatif mené auprès de la cellule pastorale 66 à l'été 2011, nous avons construit une liste d'acteurs locaux multiples constituant notre échantillon d'enquête :

Tableau 39 : Liste des 8 personnes interrogées sur la zone « Mantet » en fonction de leur statut et du type d'usage de l'espace.

FONCTION - STRUCTURE	CATEGORIE D'USAGES / STATUT
Conservateur de la RNN de Mantet	Usage environnemental Usage culturel Usager expert- Intermédiaire technique
Vacher pour le Groupement Pastoral de Mantet	Usage productif
Chambre d'Agriculture 66 - Pôle Montagne Elevage Diversification Accompagnement agricole territoire Conflent-Fenouilledes	Animation territoriale Usager expert- Intermédiaire technique
Pôle Valorisation des Ressources et Patrimoine du PNR des Pyrénées Catalanes Chef de projet Valorisation des produits du terroir	Animation territoriale Usage culturel Usage récréatif Usager expert- Intermédiaire technique
Maire du village de Mantet - Propriétaire du Bistrot de Pays	Elue locale Usage productif Usage récréatif
Eleveur caprins - Accueil touristique : Gîte à la ferme Cazenove hébergement et table d'hôtes	Usage productif Usage récréatif
Eleveuse ovins lait - Productrice de fromage de brebis bio Commercialisation de produits laitiers à la ferme	Usage productif Membre du conseil municipal
Eleveuse équins - Présidente du GP de Mantet - Accueil touristique : Gîte La Cavale hébergement et table d'hôtes	Usage productif Usage récréatif

Les informations recueillies suite à la tenue des entretiens nous ont permis d'affiner notre liste d'usages de l'espace, et de rassembler les différents usages nouvellement listés en sept catégories dénommées les « collectifs de concernement ». Chacun de ces collectifs rassemble une multiplicité d'usagers aux pratiques proches et impactés de façon analogue par le pastoralisme. Ainsi avons-nous obtenu sept collectifs de concernement :

- 1) Pastoralisme,
- 2) Tourisme,
- 3) Usages environnementaux,
- 4) Usages culturels,
- 5) Usages récréatifs traditionnels (chasse/pêche),
- 6) Usagers-experts/intermédiaires techniques,
- 7) Ingénierie territoriale,
- 8) Collectivités locales.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la composition de chacun de ces collectifs. Il faut noter que la liste des usages de l'espace à l'étude n'est pas exhaustive, elle repose sur notre analyse préalable et sur les propos recueillis lors des entretiens, elle a pour vocation de donner un aperçu aussi proche que possible de la réalité.

Tableau 40 : La mise en évidence des collectifs de concernement, zone « Mantet ».

USAGES IDENTIFIES PAR LES ENQUETES	GRANDES CATEGORIE D'USAGES	USAGERS	COLLECTIFS DE CONCERNEMENT
Pastoralisme (éleveurs, berger/vacher)	PASTORALISME	ELEVEURS (GP), BERGER/VACHER	PASTORALISME - Usagers PRODUCTIFS
Hébergement et tables d'hôtes	TOURISME (Activités récréatives estivales et hivernales commerciales et non commerciales)	SOCIOPROFESSIONNELS DU TOURISME (hébergeurs, restaurateurs, propriétaires et gérant de gîtes), TOURISTES, LOCAUX	TOURISME - Usagers PRODUCTIFS et RECREATIFS issus de la diversification des activités en montagne
Randonnée pédestre			
Randonnée équestre			
Randonnée raquettes			
Ski de randonnée			
Guidage et accompagnement commerciaux			
VTT			
Observation du paysage, de la biodiversité, photographie	ACTIVITES LIEES AU PATRIMOINE NATUREL	RNN de Mantet	Usagers ENVIRONNEMENTAUX
Activité d'observation, d'inventaire et de protection de la biodiversité			
Education à l'environnement, découverte du patrimoine naturel	ACTIVITES LIEES AU PATRIMOINE CULTUREL	RNN de Mantet, PNR Pyrénées Catalanes	Usagers CULTURELS
Education à l'environnement et découverte du patrimoine culturel			
Chasse	ACTIVITES RECREATIVES DE PRELEVEMENT FAUNISTIQUE et FLORISTIQUE	MEMBRES DE L'ACCA DE CHASSE E ET DE LA FEDERATION DE PECHE, TOURISTES, LOCAUX	Usagers RECREATIFS TRADITIONNELS
Pêche			
Cueillette de champignons, espèces végétales			
Gestion des forêts	TRAVAUX ET PRESTATIONS TECHNIQUES	PROPRIETAIRES FONCIERS ET PRESTATAIRES TECHNIQUES (RNNONF/RTM)	PROPRIETAIRES FONCIERS Usagers-EXPERTS/INTERMEDIAIRES TECHNIQUES
Animation territoriale	ANIMATION ET ETUDES	AGENTS DE DEVELOPPEMENT (CDA66, Cellule Pastorale 66, PNR)	INGENIERIE TERRITORIALE
PROPRIETAIRES FONCIERS - GESTIONNAIRES		COLLECTIFS DE CONCERNEMENT LOCAUX	
Commune de MANTET	PROPRIETAIRES, GESTIONNAIRES	ELUS des Collectivités Locales Représentants de l'AFP de Mantet (propriétaires)	
AFP de MANTET			

C'est sur cette base que nous avons déterminé la liste des participants à la réunion de travail. L'objectif était d'avoir au moins un représentant par collectif de concernement tout en limitant le nombre de participants afin de favoriser la prise et le temps de parole de chacun d'eux. Nous avons donc sollicité six personnes.

Tableau 41 : Liste des participants, réunion « Mantet ».

STRUCTURE	COLLECTIF DE CONCERNEMENT
AFP de Mantet – ACCA Chasse	Propriétaire foncier - Usager récréatif
Mairie de Mantet – Tourisme	Elue Locale – Usager productif/récréatif
RNN de Mantet	Usager environnemental/culturel + Usager expert-intermédiaire technique
Elevage – Tourisme	Usager productif/récréatif
Cellule pastorale des Pyrénées-Orientales	Ingénierie territoriale + Usager expert-intermédiaire technique
Elevage – Mairie de Mantet	Membre du Conseil Municipal + Usager productif

Une évaluatrice de la méthode⁶¹ appliquée et d'un secrétaire de séance⁶² ont participé au bon déroulement de l'atelier et à la prise en note des résultats et améliorations à apporter en vue de la suite du travail.

⁶¹ Animatrice pastorale au GIP-CRPG.

⁶² Technicien pastoral au GIP-CRPG.

4.3. Compte-rendu de l'atelier de travail collectif du 17 janvier 2014

4.3.1. Déroulement général

Sur les six acteurs sollicités, cinq ont effectivement participé au travail collectif. Cette réunion s'est déroulée sous la forme d'un atelier travail comportant des phases de réflexion individuelle et des phases d'échange. Nous avons proposé aux participants toute une série de supports permettant le recueil de leurs impressions sur le travail, des résultats et favorisant la discussion : questionnaires, tableaux, cartes. Les sous-parties suivantes présentent les principaux résultats obtenus à l'issue de l'atelier.

4.3.2. Le classement des effets du pastoralisme

Le cœur du travail de groupe a été constitué par le tri et la hiérarchisation de la liste d'effets du pastoralisme obtenue à l'issue des 62 entretiens semi-directifs réalisés sur nos 4 terrains pyrénéens. Nous avons donc remis aux participants la liste d'effets ci-dessous, accompagnée d'un tableau de tri. La consigne était pour chacun des participants, de réaliser un tri individuel, puis de présenter son résultat au groupe au cours d'un tour de table. Il était question à l'issue du tour de table, d'aboutir si possible à un résultat collectif.

Photos 11 : Atelier de travail sur les externalités du pastoralisme à la mairie de Mantet (GIP-CRPGE).



Tableaux 42 et 43 : Liste des effets et tableau remis aux participants pour classement, réunion « Mantet ».

LISTE D'EFFETS MIS EN EVIDENCE	
1. Entretien de l'espace	11. Réalisation d'économies <ul style="list-style-type: none"> • économies de broyage de la végétation • économies dans la lutte contre les avalanches, contre les incendies
2. Maintien de l'accès à la montagne	12. Maintien des pratiques collectives
3. Contribution à l'attractivité touristique du territoire	13. Incidences liées à la pratique de l'écobuage <ul style="list-style-type: none"> • Sur la forêt • En lien avec le tourisme
4. Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	14. Incidences liées au sous-pâturage <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un couvert végétal dense
5. Maintien d'un paysage diversifié	15. Préservation d'une certaine biodiversité
6. Dégâts environnementaux <ul style="list-style-type: none"> • En lien avec les pratiques sanitaires individuelles (utilisation d'insecticides sur les animaux ou de vermifuges à effet retard) • problèmes sanitaires avec la faune cynégétique • dégradation de la qualité de l'eau des ruisseaux 	16. Incidences liées au surpâturage <ul style="list-style-type: none"> • Sur la forêt • Sur les sols
7. Contribution à l'économie locale <ul style="list-style-type: none"> • maintien de l'emploi • apport de revenus pour les collectivités 	17. Contribution à la perpétuation du patrimoine local
8. Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	18. Amélioration du bien-être des animaux domestiques
9. Participation à la sécurisation de l'espace montagnard <ul style="list-style-type: none"> • Protection contre les avalanches • Protection contre les incendies liés à l'embroussaillage 	19. Elaboration de produits à forte valeur ajoutée
10. Maintien du tissu social local	

Remplissez la colonne « Classement » du tableau à l'aide de la légende suivante :

- P** = Prioritaire → « Je considère que cet effet possède un impact majeur sur le territoire et/ou sur mes pratiques »
M = Moyennement important → « Je considère que cet effet possède un impact moyennement important sur le territoire et/ou sur mes pratiques »
X = Pas présent → « Je considère que cet effet ne concerne pas ce territoire et/ou n'impacte pas mes pratiques »
? = Non classé → « Je ne parviens pas à classer cet effet car sa formulation me pose problème ou parce que je ne le connais pas bien »

LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
1) Entretien de l'espace		
2) Maintien de l'accès à la montagne		
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire		
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques		
5) Maintien d'un paysage diversifié		
6) Dégâts environnementaux		
7) Contribution à l'économie locale		
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives		
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard		
10) Maintien du tissu social local		
11) Réalisation d'économies		
12) Maintien des pratiques collectives		
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage		
14) Incidences liées au sous-pâturage		
15) Préservation d'une certaine biodiversité		
16) Incidences liées au surpâturage		
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local		
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques		
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée		

Préalablement au travail individuel de classement et dans la lignée des précisions quant à la nature des effets présentés sollicitées par les participants lors de la réunion précédente (sur la zone de travail de Larrau), nous avons passé en revue puis défini chacun des effets du pastoralisme inclus dans la liste distribuée aux participants au regard du contenu de nos entretiens semi-directifs et des ateliers précédents :

- 1) **Entretien de l'espace** : cet effet est souvent associé à la limitation du recouvrement végétal et au maintien des milieux ouverts. C'est un effet général derrière lequel on trouve toute une série de pratiques pastorales.
- 2) **Maintien de l'accès à la montagne** : cet effet sous-entend le maintien de l'accès aux espaces d'altitude par la limitation d'une végétation indésirable qui viendrait obstruer les chemins. L'accès est maintenu par le maintien des sentiers et chemins permis grâce à l'action des troupeaux. Il est question d'accès physique à la montagne pour l'ensemble des usagers.
- 3) **Contribution à l'attractivité touristique du territoire** : cet effet est mis en lien avec la présence du pastoralisme sur les surfaces d'altitude envisagé comme « une vie en montagne », parfois même comme une « décoration » participant à l'attractivité touristique du territoire.
- 4) **Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques** : cet effet a été notamment cité en station de ski, en lien avec la présence des troupeaux de brebis à proximité des remontées mécaniques ou encore des biens en location.
- 5) **Maintien d'un paysage diversifié** : au sens du maintien de la mosaïque de paysages, avec une alternance de milieux ouverts et fermés. Comme nous l'avons vu en Pays Basque, une nuance peut être apportée à cet effet car le paysage d'estive n'est pas forcément un paysage diversifié. Il s'agit surtout de l'ensemble constitué par les différents étages montagnards qui entre dans le constat de diversité paysagère.
- 6) **Dégâts environnementaux** : ici il s'agit d'effets de plusieurs sortes :
 - **En lien avec les pratiques sanitaires** : l'utilisation d'insecticides ou de vermifuges à effet retard sur les animaux domestiques ayant des effets négatifs sur les abeilles et/ou sur les organismes coprophages notamment.
 - **En lien avec la faune cynégétique** : il s'agit d'une maladie qui se transmet entre animaux domestique et faune sauvage : la pestivirose.
 - **En lien avec la qualité de l'eau des ruisseaux** : qui peut être remise en cause par la stagnation des troupeaux (notamment bovins) sur de petits cours d'eau.
- 7) **Contribution à l'économie locale** :
 - **Par le maintien de l'emploi** : direct (gardiennage) et indirect (travaux portés par le GP qui impliquent des entreprises locales).
 - **Par l'apport de revenu à la collectivité.**
- 8) **Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives** : souvent entre bovins et touristes.
- 9) **Participation à la sécurisation de l'espace montagnard** :

- Concernant **le risque d'incendies** diminué par la limitation du recouvrement végétal.
 - Par rapport **au risque d'avalanches** limité par le passage des troupeaux et le maintien d'un tapis végétal ras favorisant la tenue du manteau neigeux.
- 10) **Maintien du tissu social local** : cet effet est relié à la présence permanente d'éleveurs sur le territoire.
- 11) **Réalisation d'économies** : le fait que le pastoralisme limite le couvert végétal va limiter les coûts en broyage pour certains gestionnaires de l'espace (pour les stations de ski en lien avec la protection contre les avalanches ou pour les collectivités en lien avec la protection contre les incendies).
- 12) **Maintien des pratiques collectives, de la capacité à travailler ensemble** : cet effet peut sous-tendre deux éléments :
- A la fois **le maintien des pratiques collectives** liées au groupement pastoral,
 - mais également le fait que la culture pastorale développe **la capacité à travailler ensemble (aspect socioculturel)** et donc un tissu associatif plus dense, un développement local plus marqué. Nous sommes donc en présence d'un pan agricole lié aux pratiques collectives des éleveurs et d'un pan sociologique plus diffus.
- 13) **Incidences liées à la pratique de l'écobuage** : l'écobuage peut être vu comme une pratique positive associée à l'entretien de l'espace mais également comme une pratique potentiellement négative en lien avec :
- **Les débordements éventuels sur la forêt.**
 - **Les touristes ou visiteurs** qui ne connaissent pas cette pratique et l'appréhendent comme un risque (sentiment d'insécurité).
- 14) **Incidences liées au sous-pâturage** : cet effet est associé au développement d'une végétation « non désirée » par les enquêtés. Le sous-pâturage est relié à un recouvrement végétal synonyme de déprise et d'abandon.
- 15) **Préservation d'une certaine biodiversité** : en lien avec les milieux pastoraux.
- 16) **Incidences liées au surpâturage** : cet effet est relatif à une concentration d'animaux trop importante à certains endroits qui peut s'avérer facteur de dégâts sur la forêt (en régénération), sur le sol (apparition de sol nu...).
- 17) **Contribution à la perpétuation du patrimoine local** : ici, la notion de patrimoine englobe l'aspect matériel (bâti), mais également immatériel (culture pastorale, savoir-faire liés au pastoralisme).
- 18) **Amélioration du bien-être des animaux domestiques** : par le fait que les animaux soient à l'extérieur et conduits de façon extensive durant la période estivale.
- 19) **Elaboration de produits à forte valeur ajoutée** : le pastoralisme est associé par certains interlocuteurs à la production de produits laitiers ou carnés à forte valeur ajoutée, de produits de qualité.

Remarques générales :

L'existence même de ce travail et son orientation vers les effets secondaires du pastoralisme pose un problème à certains participants qui considèrent que l'on en arrive à éluder l'aspect fondamental de cette activité de production, constituant de l'économie locale. La crainte de ces participants est de voir le point de mire se déplacer vers les seuls effets secondaires de l'activité pastorale.

Cette étude est révélatrice d'un glissement dans la manière de considérer le pastoralisme au travers de ses effets secondaires car l'économie ne parvient pas à prendre en compte la base de l'activité.

L'exercice est néanmoins jugé a priori intéressant pour sortir des postulats généraux sur les effets du pastoralisme.

Les réactions face au contenu de l'étude**Extrait de l'atelier de travail de Mantet, 17 janvier 2014**

« Moi je ne vous cache pas que ça me met vachement mal à l'aise. Parce qu'on est en train de mettre l'accent ou d'officialiser ce qui me paraît bien secondaire dans le pastoralisme. Quand vous dites par exemple « contribution à l'économie locale », le pastoralisme, c'est de l'économie locale, point ! Alors on a l'air de dire qu'on accepte le pastoralisme parce que... Le pastoralisme pour moi c'est une profession donc c'est des emplois, c'est des revenus, c'est du maintien de l'habitat local en milieu rural etcetera... Puis c'est des veaux, c'est de la viande, c'est ce que vous avez marqué dans le questionnaire précédent, c'est des agneaux, c'est du fromage, puis il y a quelques incidences, on est en train de focaliser - enfin c'est le but de votre étude - Sur les externalités, moi ce qui m'intéresse dans le pastoralisme, ce sont, enfin je ne sais pas si le terme existe, mais ce sont les internalités ! »

Représentant de l'AFP et de l'ACCA de Mantet

« A partir du moment où on met en avant les effets secondaires, (...)c'est bien aussi parce que finalement, sa fonction première est peut-être remise en question, que peut-être l'économie elle-même n'arrive pas à trouver un équilibre, que l'on va chercher à côté les effets secondaires importants pour justifier après éventuellement des aides diverses ! (...) Le pire ça serait qu'à un moment donné, cette activité n'existe que pour ses effets secondaires. »

Représentant de la Réserve naturelle nationale de Mantet

Les tableaux qui suivent présentent les résultats du classement des effets réalisés par chacun des participants dans l'ordre d'intervention ainsi que le résultat collectif obtenu à l'issue de l'étape de classement. Les effets qui ont été reliés entre eux par les participants apparaissent dans des cases de couleurs similaires. Il faut noter que le groupe choisit d'ajouter la valeur N « Négligeable » aux différentes valeurs de classement proposées. Les effets peuvent être ainsi associés aux caractères suivants :

- **P = Prioritaire** « Je considère que cet effet possède un impact majeur sur le territoire et/ou sur mes pratiques ».
- **M = Moyennement important** « Je considère que cet effet possède un impact moyennement important sur le territoire et/ou sur mes pratiques ».
- **N = Négligeable** « Je considère que cet effet possède un impact négligeable sur le territoire et/ou sur mes pratiques ».
- **X = Pas présent** « Je considère que cet effet ne concerne pas ce territoire et/ou n'impacte pas mes pratiques ».
- **? = Non classé** « Je ne parviens pas à classer cet effet car sa formulation me pose problème ou parce que je ne le connais pas bien ».

Tableau 44 : Le classement réalisé par l'élèveuse – élue locale.

LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
1) Entretien de l'espace	P	Elle n'aime pas ce terme, qui est dégradant pour les éleveurs. Pour elle "on vit dedans! Donc pour nous la ressource est essentielle!"
2) Maintien de l'accès à la montagne	P	Sans pastoralisme, elle ne voit pas comment la montagne pourrait continuer à vivre.
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	P	Par les produits du pastoralisme: tourisme, agriturismo. Le lien montagne/produit participe à l'attractivité touristique. Sur Mantet il s'agit d'un tourisme présentant un intérêt pour l'environnement, lié à la beauté du paysage et à ce qui peut "s'y manger" (viande, fromage...).
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	X	ça n'existe pas sur Mantet.
5) Maintien d'un paysage diversifié	P	Pas de commentaire.
6) Dégâts environnementaux	?	Il est important selon elle d'avoir une concertation avec la RNN lorsqu'il y a des dégâts sur la ressource pastorale pour mettre en place un suivi. Il y a des excès que les éleveurs ne vont pas forcément constater mais que les environnementalistes vont relever. Pour éviter l'affrontement, il faut une prise de conscience et des avancées sur ce point pour corriger certaines pratiques.
7) Contribution à l'économie locale	P	Lié aux produits du pastoralisme et au tourisme.
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	P	Cela peut arriver non seulement avec les bovins mais aussi avec les chiens de protection au niveau des troupeaux ovins. Surtout si le loup s'installe. Il faudra y travailler en collaboration avec la RNN.
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	P	La présence des bergers et donc le fait qu'il y ait une vie humaine en montagne permet de sécuriser l'espace.
10) Maintien du tissu social local	P	Ces effets sont prioritaires et liés avec le produit et le maintien de la vie et de l'accès à la montagne. C'est un tout.
11) Réalisation d'économies	P	
12) Maintien des pratiques collectives	M	Sur l'estive il y a une pratique collective au niveau du GP, mais pour l'hivernage, il y a une pratique différenciée car tout le monde n'a pas la même manière de conduire les animaux.
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage	P	Il y a eu de l'écobuage à Mantet qui a été abandonné suite à l'avalanche, des effets négatifs sont apparus. Pour elle, il faut un suivi derrière la pratique de l'écobuage sinon on observe une dégradation. Il faudrait un travail et un suivi plus approfondis là dessus. Les moyens humains sont mis dans les pratiques d'ouverture mais pas dans le suivi qui devrait y être associé.
14) Incidences liées au sous-pâturage	P	Les effets 14, 15 et 16 sont reliés selon elle. Il y a des endroits surpâturés, des endroits sous-pâturés donc la biodiversité peut diminuer à certains endroits et augmenter à d'autres. Mais cela mériterait un suivi avec des moyens humains, de l'expertise. Cela participerait à la prise de conscience. C'est lié à la préservation de la ressource.
15) Préservation d'une certaine biodiversité	P	
16) Incidences liées au surpâturage	P	
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	P	C'est important sur Mantet, pour la transmission des usages et des coutumes. Elle évoque une étude en droit portée par la mairie de Mantet et menée par l'IFCT et l'ICRESS. Le troupeau viande de brebis de Mantet est issu des anciens troupeaux, il n'y pas eu de rupture dans l'usage et cela apparaît important pour la transmission des droits d'usage.
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	M	Tout dépend de la conduite des animaux, des pratiques individuelles des éleveurs.
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	P	L'effet qui lui est apparu comme le plus important. Effet essentiel.

Tableau 45 : Le classement du représentant de l'AFP et de l'ACCA de Mantet.

LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
1) Entretien de l'espace	M	Pour lui, ce n'est pas la finalité de l'élevage.
2) Maintien de l'accès à la montagne	?	Pour lui, ce n'est pas la finalité de l'élevage. Il a classé les effets 2, 6, 8, 14, 16 en non classés car leur formulation lui pose problème.
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	P	Dans la mesure où des touristes viennent acheter des produits locaux. Au départ la formulation de cet effet le gênait car la présence du pastoralisme ne constituait pas pour lui un facteur d'attractivité touristique. Mais les produits locaux y participent (fromage, viande).
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	X	Non présent.
5) Maintien d'un paysage diversifié	M	Pas de commentaire.
6) Dégâts environnementaux	?	Idem Effet 2.
7) Contribution à l'économie locale	P	Le pastoralisme est de l'économie locale.
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	?	Idem Effet 2.
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	M	Pas de commentaire.
10) Maintien du tissu social local	P	Pas de commentaire.
11) Réalisation d'économies	M	Pas de commentaire.
12) Maintien des pratiques collectives	P	A Mantet il s'agirait plutôt de la récréation d'une motivation pour des pratiques collectives.
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage	N	Pas de commentaire.
14) Incidences liées au sous-pâturage	?	Idem Effet 2.
15) Préservation d'une certaine biodiversité	M	Pas de commentaire.
16) Incidences liées au surpâturage	?	Idem Effet 2.
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	P	Pas de commentaire.
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	P	Les animaux sont plus heureux à Mantet qu'en batterie.
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	P	C'est la base de l'activité.

Tableau 46 : Le classement réalisé par l'élue locale et propriétaire d'un commerce.

LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
1) Entretien de l'espace	P	Cet effet est important pour la commune.
2) Maintien de l'accès à la montagne	P	Cet effet est prioritaire mais le pastoralisme n'est pas le seul acteur qui y contribue.
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	P	A nouveau la contribution du pastoralisme est partielle, le GR10 est tout aussi important dans l'attractivité touristique du territoire. Le pastoralisme est complémentaire.
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	X	Pas présent.
5) Maintien d'un paysage diversifié	P	Au fil des années, le genêt gagne. L'entretien des troupeaux profite au paysage.
6) Dégâts environnementaux	M	Elle ne maîtrise pas vraiment cet aspect. Elle sait que les vermifuges peuvent avoir un impact sur les coprophages. C'est une étude entamée par la réserve naturelle. La gestion de certains troupeaux peut également poser problème.
7) Contribution à l'économie locale	P	Cela constitue l'un des fondements de l'économie locale de Mantet.
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	M	Il n'y a pas beaucoup d'exemples. Il n'y a pas eu de randonneur blessé.
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	?	Les éleveurs ne sont pas les seuls acteurs de cette sécurisation. Les autres usagers le sont aussi (randonneurs, chasseurs...).
10) Maintien du tissu social local	P	Effet évident car les éleveurs et leurs familles représentent une bonne partie de la population de la commune.
11) Réalisation d'économies	P	Cela lui paraît évident.
12) Maintien des pratiques collectives	P	C'est un effet à développer.
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage	P	C'est une pratique négative selon elle. On doit plutôt privilégier le débroussaillage aux impacts plus positifs au niveau de la végétation.
14) Incidences liées au sous-pâturage	M	Elle ne sait pas forcément répondre ici.
15) Préservation d'une certaine biodiversité	P	Cela lui paraît évident.
16) Incidences liées au surpâturage	M	Pas de commentaire.
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	P	A développer avec la restauration des orris et des murets
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	?	Elle ne voit pas de quoi il s'agit.
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	P	C'est la base.
Ajout 20) Une utilisation excessive des clôtures	P	Il y a des clôtures partout. Les utilisateurs s'en plaignent. Il serait nécessaire d'avoir une réflexion là-dessus et de développer le gardiennage. Les éleveurs sont importants mais ne sont pas les seuls utilisateurs (randonneurs, chasseurs, cueilleurs...). Les effets sur les autres utilisateurs et sur le paysage ne sont pas seulement positifs.

Tableau 47 : Le classement réalisé par l'agent de développement pastoral.

LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
1) Entretien de l'espace	P	Pas de commentaire.
2) Maintien de l'accès à la montagne	P	Pas de commentaire.
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	P	Le fait qu'il y ait du pastoralisme peut être déterminant pour faire venir des gens sur un territoire. Aujourd'hui les gens s'intéressent à l'activité d'élevage et à l'activité agricole en général.
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	X	Pas de problème localement.
5) Maintien d'un paysage diversifié	P	Pas de commentaire.
6) Dégâts environnementaux	?	Cet effet lui semble plutôt négligeable.
7) Contribution à l'économie locale	P	Pas de commentaire.
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	X	Elle a classé cet effet comme non présent tout en spécifiant qu'il est important de réaliser de la sensibilisation et de l'information auprès des autres usagers de l'espace.
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	M	Par rapport à l'aspect incendie notamment.
10) Maintien du tissu social local	P	Pas de commentaire.
11) Réalisation d'économies	M	Pas de commentaire.
12) Maintien des pratiques collectives	M	Localement ce n'est pas vraiment perceptible.
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage	?	Pas d'information là-dessus.
14) Incidences liées au sous-pâturage	X	Ce n'est pas présent localement.
15) Préservation d'une certaine biodiversité	P	Pas de commentaire.
16) Incidences liées au surpâturage	M	Il y a des choses à améliorer.
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	P	C'est à valoriser et à développer.
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	M	Le fait qu'ils soient à l'extérieur peut être favorable mais ce n'est pas toujours le cas.
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	P	Pas de commentaire.

Tableau 48 : Le classement réalisé par le représentant de la Réserve naturelle nationale de Mantet.

Il se pose la question par rapport aux effets qu'il est sensé classer. S'agit-il des effets existants ou bien des effets potentiels ou souhaitables? Il y a des points de vue qui ont été exprimés avant lui et qui le mènent à modifier son propre classement et son regard sur certains effets.		
LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
1) Entretien de l'espace	?	De quel espace parle-t-on? Selon lui, l'espace naturel n'a pas forcément besoin d'être entretenu. Cet effet est trop vague; il doit être précisé.
2) Maintien de l'accès à la montagne	P, M	Pas de commentaire.
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	M	Au départ il avait mis négligeable parce qu'il l'avait imaginé tel qu'il était présenté: c'est-à-dire le côté "carte postale" pour les touristes. Néanmoins, la vision exposée par Maryse Maury, en lien avec les produits qui sont fabriqués par les éleveurs du territoire.
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	X	Pas présent.
5) Maintien d'un paysage diversifié	M	Pas de commentaire.
6) Dégâts environnementaux	P	Pour lui c'est une préoccupation en termes d'effets potentiels plus que par rapport aux effets constatés aujourd'hui. Il y a un questionnement par rapport aux pratiques des éleveurs sur les troupeaux en lien avec certains insectes.
7) Contribution à l'économie locale	P	Pas de commentaire.
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	N	C'est un risque potentiel mais négligeable actuellement.
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	N	La question est de ce que l'on entend par sécurisation. Pour ce qui est du risque d'avalanches et d'incendies, ça n'est pas le cas. Par contre, la présence des gardiens en montagne peut être un facteur de sécurisation à l'instar de ce qu'évoquait Maryse Maury.
10) Maintien du tissu social local	P	Pas de commentaire.
11) Réalisation d'économies	X	Si l'on s'en tient à la définition donnée en début de travail, ça n'est pas présent.
12) Maintien des pratiques collectives	M	Pas de commentaire.
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage	N	Cette pratique a été abandonnée par le GP. En outre, la façon de mettre en œuvre les brûlis dirigés posait problème dans le cadre de la RNN.
14) Incidences liées au sous-pâturage	N	Pas de commentaire.
15) Préservation d'une certaine biodiversité	?	Il faudrait définir quelle biodiversité. On part du postulat que le pastoralisme apporte une certaine biodiversité. Il n'est pas en mesure de dire sur Mantet si c'est un plus par rapport à la faune sauvage par exemple. L'apport se matérialise surtout en termes de paysages que de biodiversité, habitats ou espèces.
16) Incidences liées au surpâturage	M	Cet effet est très ponctuel. Il a notamment été constaté sur certains tourbières.
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	M	Cet effet est à reformuler. Il l'avait au départ considéré comme négligeable dans la mesure où le patrimoine traditionnel n'était plus utilisé par le pastoralisme voire que certaines pratiques actuelles ne respectaient pas ce patrimoine lié à d'autres pratiques (bétail qui passe en travers). Par contre, en ce qui concerne le patrimoine immatériel c'est moyennement important selon lui.
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	N	Pas de commentaire.
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	P	Pas de commentaire. (Evident)

Tableau 49 : Le classement collectif.

LE RESULTAT COLLECTIF						
LISTE EFFETS	PARTICIPANTS					COLLECTIF
	M.Ferrer	O.Guinel	C. Guisset	C. Marchand	M.Maury	
1) Entretien de l'espace	M	P	?	P	P	
2) Maintien de l'accès à la montagne	?	P	P,M	P	P	
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	P	P	M	P	P	A travailler
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	X	X	X	X	x	
5) Maintien d'un paysage diversifié	M	P	M	P	P	
6) Dégâts environnementaux	?	M	P	N	?	
7) Contribution à l'économie locale	P	P	P	P	P	P
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	?	M	N	X	M	
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	M	?	N	M	P	
10) Maintien du tissu social local	P	P	P	P	P	P
11) Réalisation d'économies	M	P	X	M	P	
12) Maintien des pratiques collectives	P	P	M	M	M	
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage	N	P	N	?	P	
14) Incidences liées au sous-pâturage	?	M	N	X	P	
15) Préservation d'une certaine biodiversité	M	P	?	P	P	
16) Incidences liées au surpâturage	?	M	M	M	P	
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	P	P	M, N	P	P	A travailler
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	P	?	N	M	M	
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	P	P	P	P	P	P
20) Surutilisation des clôtures		P				

A l'issue du tour de table de classement collectif, trois effets sont classés prioritaires à l'unanimité : l'effet (19) « élaboration de produits à forte valeur ajoutée », l'effet (7) « contribution à l'économie locale » et l'effet (10) « maintien du tissu social local ». Les effets (3) « Contribution à l'attractivité touristique du territoire » et (17) « Contribution à la perpétuation du patrimoine local » ressortent également dans une moindre mesure. Le groupe décide de conserver ces 5 effets pour la suite du travail.

4.3.3. Le travail sur le lien entre pratiques pastorales locales et effets prioritaires

Suite à la phase de classement des effets, nous avons proposé aux participants une liste contenant 10 groupes de pratiques pastorales. Ces pratiques ont été observées sur nos quatre terrains d'étude et évoquées par les enquêtés lors de nos entretiens. Le but de cette étape de travail est, dans un premier temps, de réaliser un tri dans la liste proposée de façon à avoir un aperçu des pratiques pastorales locales ; puis, dans un second temps, de mettre en relation les pratiques locales ainsi mises en évidence avec les effets du pastoralisme jugés prioritaires lors de l'étape de classement précédente.

Tableau 50 : La liste des pratiques pastorales proposée aux participants, réunion « Mantet ».

<u>1. Type de troupeaux</u>	<u>6. Aspects environnementaux</u>
Mixité des espèces	Participation à la gestion des milieux (Natura 2000)
Troupeaux ovins	Insertion dans des démarches de restauration écologique
Troupeaux bovins	<u>7. Les pratiques du Groupement Pastoral</u>
Troupeaux équins	Accueil de jeunes éleveurs transhumants
Troupeaux caprins	Accueil d'éleveurs transhumants extérieurs
<u>2. Système d'élevage</u>	Aménagement de l'espace
Mixte	(cabanes, parcs, clôtures)
Laitier	Réalisation de travaux collectifs
Allaitant	(fait de travailler ensemble)
<u>3. Type de Gardiennage</u>	Rassemblements (AG, repas)
Libre parcours	<u>8. Transformation et/ou valorisation des produits en estive</u>
Surveillance par les éleveurs	Ballades touristiques (visites d'estives)
Gardiennage salarié	Traite en estive
Conduite lâche	Transformation fromagère en estive
Conduite serrée (une troupe ou par lots)	Commercialisation des produits en estive
Présence d'un chien de protection	<u>9. Valorisation des produits au village et agritourisme</u>
<u>4. Pratiques d'ouverture</u>	Transformation fromagère à la ferme
Ecobuage	Commercialisation de fromage et/ou produits transformés
Débroussaillage manuel	à base de lait
Débroussaillage mécanique	Commercialisation de viande et/ou produits carnés transformés
Fauche pedestre	Gîte rural/Chambres d'hôte
Fauche de la fougère	Restauration/Table d'hôte
Emondage	<u>10. Société/Culture</u>
<u>5. Aspects sanitaires</u>	Fêtes pastorales
Utilisation d'insecticides	Evènements locaux en lien avec l'activité pastorale
Utilisation de vermifuges à effet retard	

Tableau 51 : La liste de pratiques pastorales mise en évidence à l'issue du tri collectif, réunion « Mantet ».

<u>1. Type de troupeaux</u>	<u>6. Aspects environnementaux</u>
Mixité des espèces	Participation à la gestion des milieux (Natura 2000)
Troupeaux ovins	Insertion dans des démarches de restauration écologique
Troupeaux bovins	<u>7. Les pratiques du Groupement Pastoral</u>
Troupeaux équins	Accueil de jeunes éleveurs transhumants
Troupeaux caprins	Accueil d'éleveurs transhumants extérieurs
<u>2. Système d'élevage</u>	Aménagement de l'espace
Mixte	(cabanes, parcs, clôtures)
Laitier	Réalisation de travaux collectifs
Allaitant	(fait de travailler ensemble)
<u>3. Type de Gardiennage</u>	Rassemblements (AG, repas)
Libre parcours	<u>8. Transformation et/ou valorisation des produits en estive</u>
Surveillance par les éleveurs	Ballades touristiques (visites d'estives)
Gardiennage salarié	Traite en estive
Conduite lâche	Transformation fromagère en estive
Conduite serrée (une troupe ou par lots)	Commercialisation des produits en estive
Présence d'un chien de protection	<u>9. Valorisation des produits au village et agritourisme</u>
<u>4. Pratiques d'ouverture</u>	Transformation fromagère à la ferme
Ecobuage	Commercialisation de fromage et/ou produits transformés à base de lait
Débroussaillage manuel	Commercialisation de viande et/ou produits carnés transformés
Débroussaillage mécanique	Gîte rural/Chambres d'hôte
Fauche pedestre	Restauration/Table d'hôte
Fauche de la fougère	<u>10. Société/Culture</u>
Emondage	Fêtes pastorales
<u>5. Aspects sanitaires (Interrogations)</u>	Evènements locaux en lien avec l'activité pastorale
Utilisation d'insecticides ?	<u>11. Irrigation Effet ajouté</u>
Utilisation de vermifuges à effet retard ?	

Ainsi certaines pratiques sont éliminées car absentes ou bien uniquement présentes en zone d'hivernage à l'image de la conduite serrée des troupeaux.

Les aspects sanitaires sont quant à eux sources d'interrogations, il nous est impossible de savoir précisément ce qui se fait au niveau des exploitations.

Par ailleurs, des mises en défens de tourbières sont réalisées au niveau de la Réserve naturelle pour restauration écologique.

Des ballades en estives ont été proposées pour le troupeau ovin et également via la Réserve naturelle mais ces initiatives ont été stoppées. Une fête de la transhumance a également été organisée en collaboration entre le GP et les acteurs locaux dans les années 1990 puis abandonnée. Aujourd'hui, les évènements locaux en lien avec le pastoralisme sont les « journées murets » durant lesquelles le petit patrimoine bâti est restauré par des groupes de locaux et de visiteurs ainsi que les journées « séneçon » organisées dans le but d'arracher cette espèce invasive.

L'irrigation est ajoutée à la liste car elle est pratiquée dans la vallée du Ressec au niveau du parcours d'estive des brebis laitières. Des prés sont irrigués sur 1 ha environ.

Tableau 52 : L'association entre les pratiques pastorales locales et les effets prioritaires réalisée par le groupe, réunion « Mantet ».

LES PRATIQUES PASTORALES LOCALES ASSOCIEES AUX EFFETS CLASSES PRIORITAIRES PAR LE GROUPE		
LISTE EFFETS PRIORITAIRES	Pratiques Associées	Commentaires
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	x 9, 10	9. Valorisation des produits au village et agritourisme 10. Société/Culture
7) Contribution à l'économie locale	x 1, 2, 3, 4, 7, 9, 10	1. Type de troupeaux (Sans troupeau, pas d'économie) 2. Système d'élevage (les systèmes laitiers et allaitants) 3. Type de Gardiennage (notamment par la présence d'un gardiennage salarié) 4. Pratiques d'ouverture (la pratique du débroussaillage) 7. Les pratiques du Groupement Pastoral (notamment l'accueil de jeunes éleveurs et d'éleveurs extérieurs) 9. Valorisation des produits au village et agritourisme 10. Société/Culture (la valorisation des produits et le fait qu'il y ait des événements locaux (fêtes...))
10) Maintien du tissu social local	x 1, 2, 9, 10	1. Type de troupeaux 2. Système d'élevage 9. Valorisation des produits au village et agritourisme 10. Société/Culture (via les événements organisés qui lient les gens sont ouverts au public mais font également participer les locaux)
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	x 1, 2, 3, 7, 10, 11	1. Type de troupeaux 2. Système d'élevage 3. Type de Gardiennage 7. Les pratiques du Groupement Pastoral 10. Société/Culture 11. Les pratiques d'irrigation
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	x 1, 2, 3, 9, 10, 11	1. Type de troupeaux 2. Système d'élevage 3. Type de Gardiennage 9. Valorisation des produits au village et agritourisme 10. Société/Culture (les événements locaux contribuent à faire connaître et à valoriser les produits) 11. Les pratiques d'irrigation

4.3.4. *Tentative de localisation des effets prioritaires du pastoralisme*

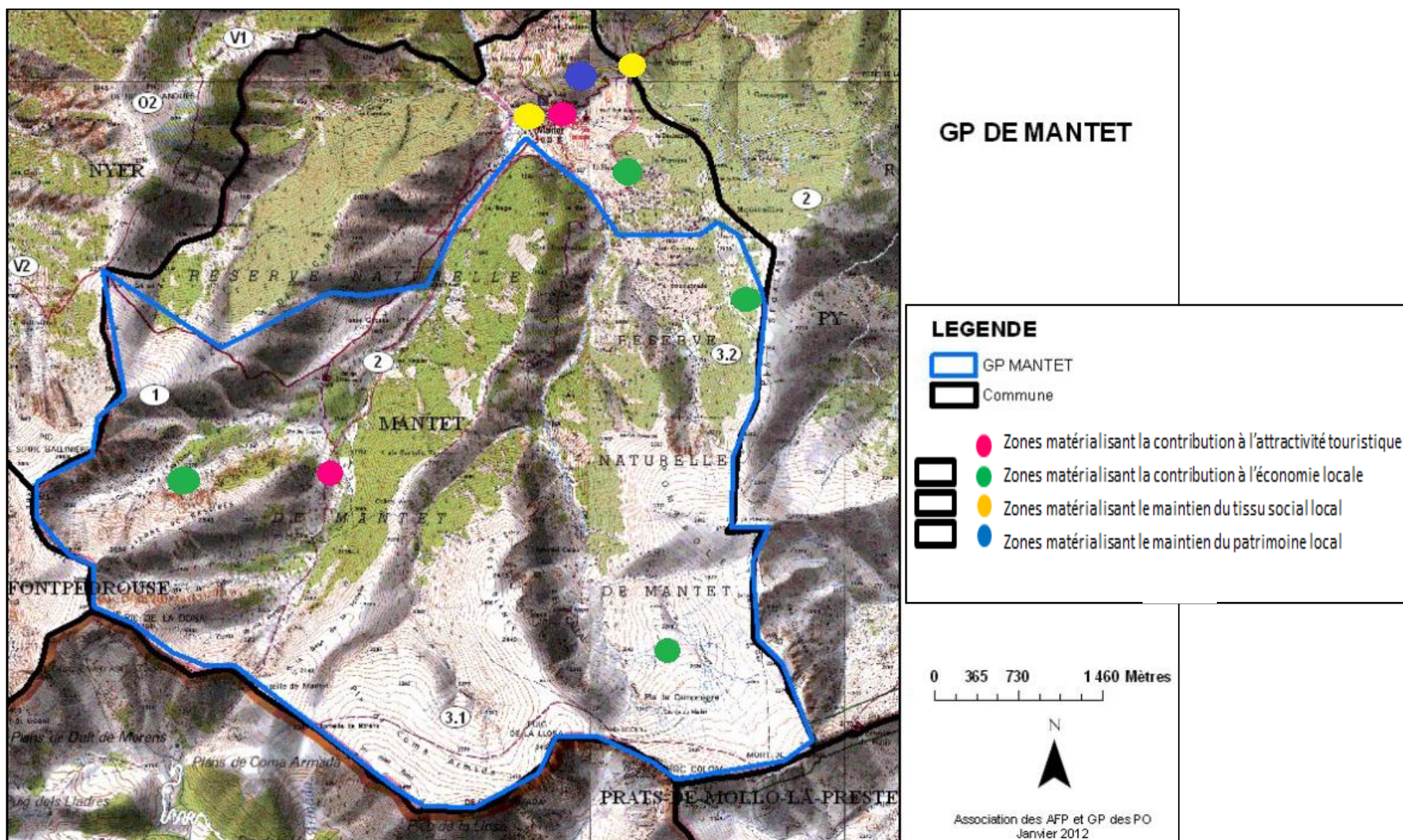
La carte fut l'un des supports de travail proposé aux participants lors de l'atelier. L'objectif était de localiser les effets classés prioritaires dans les étapes précédentes sur la carte IGN présentée.

Les participants ont tenté de localiser les effets prioritaires. Cet exercice fut assez laborieux étant donné qu'ils impactent, pour la plupart l'ensemble du territoire. Néanmoins certaines zones ont été plus spécifiquement marquées car elles semblent constituer des points où les effets à localiser apparaissent de façon plus prégnante (le village, le col, les différents parcs, les zones de murets).

Les participants ont ainsi localisé :

- ❖ ***Les zones d'attractivité touristique en lien avec le pastoralisme*** (au niveau du village, du refuge de l'Aleman et du col de Mantet) ;
- ❖ ***Les zones matérialisant la contribution à l'économie locale*** : l'ensemble du territoire est concerné, néanmoins les surfaces d'estives ont été matérialisées par un point vert au centre de chaque parc :
 - l'estive ovine,
 - l'estive bovine,
 - l'estive équine : Mouscaillou,
 - l'estive des brebis laitières : le Ressec
- ❖ ***Les zones correspondant au maintien du tissu social local*** : le village
- ❖ ***Les zones en lien avec la perpétuation du patrimoine local*** : là encore, l'ensemble du territoire est concerné mais la zone correspondant aux murets est marquée plus spécifiquement.
- ❖ ***Les zones correspondant à l'élaboration de produits à forte valeur ajoutée*** ne sont pas positionnées spécifiquement, tout le territoire est concerné.

Carte 27 : Les résultats de la spatialisation des effets du pastoralisme, réunion « Mantet » (IGN, AFP-GP-PO, Lazaro).



4.3.5. Discussion sur la prise en compte des effets du pastoralisme

La prise en compte des effets du pastoralisme au niveau des dispositifs publics :

- *L'éleveuse – élue souligne l'importance de la mise en valeur du lien produit/territoire/travail :*

Il faut prendre en compte le lien produit/territoire. Le terme « jardinier de l'espace » est très négatif, les bêtes ne sont pas seulement présentes pour entretenir l'espace, cela ne correspond pas au métier d'éleveur transhumant dont le fondement est le lien aux bêtes et au territoire. Le lien produit/territoire/travail de l'Homme doit être mis en valeur. Cela permettrait de valoriser le travail de l'Homme en Montagne et de donner un sens à sa présence. Dans le cas contraire, les éleveurs transhumants deviendront « les ouvriers des villes » pour un objectif récréatif. On perd peu à peu l'authenticité et l'usage d'un territoire, on nivelle tout et on retire les spécificités, la personnalité de chaque territoire pour en faire des espaces de loisir pour les urbains. Or, selon elle, les urbains demandent le contact humain et pas forcément ce nivellement.

- *L'agent de développement pastoral évoque la prise en compte de l'aspect économique du pastoralisme par des outils d'information :*

Le problème est qu'actuellement, on va dans le sens de la prise en compte de l'aspect environnemental et de la prédation pour justifier les crédits pastoraux. On ne prend pas en compte l'aspect économique du pastoralisme.

Il lui apparaît important d'améliorer l'éducation des petits et grands, la sensibilisation, pour transmettre les histoires locales, la tradition pastorale des territoires mais également l'économie actuelle. Il faut mettre en avant ce qu'induit le pastoralisme.

Des crédits seraient à trouver sur l'aspect éducation mais également sur l'information et la signalétique. Sur tout ce qui tourne autour de la communication.

La prise en compte des effets du pastoralisme au niveau local :

- *L'agent de développement pastoral souligne le manque de moyens pour l'animation pastorale en Pyrénées-Orientales :*

Il y a un manque de moyen au niveau de l'accompagnement et de l'animation pastorale sur le département des Pyrénées-Orientales qui ne dispose que d'un seul poste pour 50 GP, 6 AFP. En termes d'animation des GP, cela pose problème et on

aboutit à des pratiques sans dispositif de suivi. L'animation serait un point à améliorer par le recrutement, la volonté politique.

- L'éleveuse-élue et l'élue-propriétaire de commerce évoquent les soutiens apportés par la commune :
 - Les journées Murets ou arrachage de Sénéçon sont à l'initiative de la commune et permettent de mettre en valeur les produits locaux et le pastoralisme.
 - Les journées raquettes sont également l'occasion de valoriser les produits de la commune et de la vallée. C'est un travail commun qui relie la commune, la RNN de Mantet, les éleveurs. On allie l'éducation environnementale, le respect du territoire et de la faune, à la valorisation des pratiques et des produits locaux.
 - La commune a réalisé un entretien du chemin menant à la rivière pour le rendre praticable par les éleveurs notamment (un parc est présent de l'autre côté). La commune a également ouvert un chemin d'accès à la parcelle d'un éleveur.
 - La commune a soutenu en collaboration avec le PNR la démarche de construction de la cabane pastorale dont le GP était maître d'œuvre.
 - La commune s'implique également dans le foncier en travaillant au renouvellement de l'AFP. Après 2020 l'avenir de l'AFP ne sera plus assuré, il faudra poursuivre ce travail.
 - La commune a soutenu le pastoralisme, mais c'est une relation de réciprocité car c'est aussi la présence du pastoralisme qui permet à la commune de se maintenir. L'installation des agriculteurs sur la commune qui a participé à son développement.

Ce qu'il faudrait faire localement pour mieux prendre en compte l'activité :

- L'éleveuse-élue et l'élue-propriétaire de commerce proposent de renouveler la fête de la transhumance de Mantet qui constitue un évènement fédérateur :

La fête du pastoralisme a été réalisée pendant 2 ou 3 ans dans les années 1990 et a connu un franc succès. Mais les problèmes relationnels entre les éleveurs ont mis fin à cet évènement qui demandait une dynamique et une entente à l'échelle valléenne. C'est d'ailleurs cette organisation qui a donné lieu à l'association Rotjà Vallée Gourmande notamment. L'unité de la vallée s'est construite autour du pastoralisme et de cette fête de la transhumance qui a été fédératrice : pour les éleveurs de la vallée, pour les élus et institutions (canton, communes, RNN), pour les locaux et les visiteurs, etc.

- L'éleveuse-élue, l'élue-propriétaire de commerce et l'agent de développement pastorale évoquent l'importance de travailler perpétuellement sur les liens entre les acteurs du territoire (éleveurs, propriétaires fonciers, RNN) :

Ces liens sont à développer constamment car ils ne sont jamais acquis. Il faut limiter les crispations et unir les intérêts locaux.

Le fait que la commune gère la Réserve naturelle nationale mène à conduire des réunions de travail pour mettre au point son plan de gestion pluriannuel. Ces réunions permettent de réunir les acteurs, gestionnaires, usagers divers et propriétaires de l'espace. Ce genre d'arène de discussion est à favoriser.

4.3.6. Les perceptions des participants vis-à-vis de la démarche

Les deux tableaux suivants présentent les résultats obtenus à l'issue du dépouillement des questionnaires distribués avant et après le travail en atelier. Ces questionnaires étaient destinés à évaluer les attentes/craintes vis-à-vis de l'atelier de travail, puis, les apports et les difficultés relevées par les participants à l'issue de l'atelier.

Figure 30 : Questionnaires des étapes d'évaluation de début et de fin de séance.

QUESTIONNAIRE « ANTE » ATELIER	QUESTIONNAIRE « POST » ATELIER
<p><u>Consigne</u></p>	<p><u>Consigne</u></p>
<p>Vous disposez de 10 minutes pour répondre par écrit et de façon anonyme à ce petit questionnaire. Vos réponses seront relevées à la fin des 10 minutes, elles permettront d'améliorer cette démarche et de juger de son utilité.</p>	<p>Vous disposez de 10 minutes pour répondre par écrit et de façon anonyme à ce petit questionnaire. Vos réponses seront relevées à la fin des 10 minutes, elles permettront d'améliorer cette démarche et de juger de son utilité.</p>
<p><u>Questions</u></p>	<p><u>Questions</u></p>
<p>1. Le travail que nous allons mener ensemble sur les effets du pastoralisme vous paraît-il nécessaire ? Pourquoi ou pourquoi pas ?</p>	<p>1. Le travail que vous venez de réaliser vous a-t-il paru nécessaire? Pourquoi ou pourquoi pas?</p>
<p>2. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de cette réunion ?</p>	<p>2. Quelles sont les points positifs que vous avez relevés?</p>
<p>3. Quelles sont vos craintes vis-à-vis de cette réunion ?</p>	<p>3. Quelles sont les points négatifs que vous avez relevés?</p>
<p>4. Quelle serait a priori pour vous son utilité au niveau local?</p>	<p>4. Quelle serait a posteriori pour vous son utilité au niveau local?</p>

Tableau 53 : Les résultats du questionnaire « ante-atelier », réunion « Mantet ».

ATTENTES ET UTILITE EVENTUELLE DU TRAVAIL EN PREPARATION	
Partage/Echange	Echanger avec d'autres acteurs et partager des points de vue Aboutir à une meilleure compréhension du pastoralisme sur le territoire Réaliser un bilan sur la manière dont le pastoralisme est géré au niveau local
Apports méthodologiques	Apporter de la méthodologie de travail transposable sur d'autres territoires La localisation et la définition précise des effets de l'activité pour sortir des généralités
Les suites	Faire converger les regards sur le pastoralisme local Redéfinir les pratiques pastorales en adéquation avec l'environnement
CRAINTES VIS-A-VIS DU TRAVAIL EN PREPARATION	
Un point de vue biaisé	Le travail sur les externalités peut poser un problème d'inversion des priorités et orienter le point de vue vers des éléments secondaires de cette l'activité Risque d'officialisation d'une priorité donnée aux externalités plutôt qu'à l'aspect économique, primaire de l'activité (production alimentaire)
Un travail plus utile que nécessaire	Ce travail est jugé utile ou intéressant mais pas forcément nécessaire
Une absence de retombées concrètes	Le risque d'une absence de retombées concrètes suite au travail

Tableau 54 : Les résultats du questionnaire « post-atelier », réunion « Mantet ».

APPORTS ET DIFFICULTES RELEVES A L'ISSUE DE L'ATELIER	
Une vision partagée	Vision et liste d'effets du pastoralisme validées collectivement Tour de table intéressant pour récolter les visions des différents acteurs Une convergence sur les points essentiels
Apports méthodologiques	L'exposition du point de vue de chacun au travers d'un tour de table est une étape intéressante pour appréhender la vision des divers participants
L'utilité locale	Une évolution dans la prise de conscience des acteurs locaux Une ouverture pour favoriser la gestion commune de la ressource Une évolution des relations humaines L'intérêt de développer un travail collectif (journées murettes, canaux...)
LES DIFFICULTES PERCUES A L'ISSUE DE L'ATELIER	
Problèmes globaux	Intérêt immédiat du travail difficile à appréhender L'absence du GP pose un problème pour les suites du travail
Problèmes méthodologiques	La localisation des effets est laborieuse, le travail sur la carte ne semble pas adapté pour certains participants
Manque de temps	Le manque de temps pour la discussion et pour aborder la prise en compte des effets du pastoralisme

5. Conclusion : limites et suite du travail de recherche-développement

Au cours de notre atelier, les supports proposés ont été reçus favorablement et renseignés intégralement par les participants, même si des questions sont posées autour de plusieurs thèmes :

- **Concernant la liste des effets présentée** : certains des effets présentés ont un niveau de généralité élevé ou bien sont formulés de telle manière que les participants leur attribuent des définitions différentes. Cette équivocité mène à des résultats de classement assez variés et à une rare unanimité. Le tour de table réalisé à l'issue du classement individuel des effets permet à chacun des participants de formaliser sa vision et la définition qu'il place derrière les divers effets du pastoralisme. Ce moment d'écoute est utile aux participants et peut amener une évolution dans leur propre vision de la pratique pastorale et de ses impacts sur le territoire. Ainsi les participants peuvent s'éclairer mutuellement malgré les divergences de points de vue.
- **Concernant les supports de travail et le temps d'échange** : l'usage de la carte semble poser problème pour spatialiser les effets prioritaires dont l'impact est relativement diffus ; par ailleurs, le travail est dense au cours de l'atelier et les participants soulèvent un manque de temps laissé à la discussion sur la prise en compte des externalités du pastoralisme.
- **Au sujet de l'utilité immédiate des résultats obtenus et sur les actions concrètes entreprises à l'issue du travail** : cet atelier a une vocation expérimentale et se place dans une démarche de coopération inter-acteurs. Son utilité locale directe est assez difficile à appréhender par les participants. Néanmoins, ce mode de travail peut faire émerger des perspectives d'action et ouvrir l'échange entre acteurs divers.

In fine, nous soulignons l'intérêt des participants pour l'échange entre divers acteurs du territoire aux usages et aux origines institutionnelles variés. Le fait de poser les problèmes ensemble paraît donc constituer une avancée concernant la situation du pastoralisme sur le secteur « Mantet » mais cette avancée reste incomplète en l'absence de demande locale formalisée et de moyens mis en œuvre. Les suites du travail sur le territoire et restent donc à accomplir par :

- **la poursuite de ce type de coopération** associant les participants ici présents mais également les membres du GP, les habitants, voire les associations de randonnée, etc ;
- **le travail sur les pistes d'actions soulevées** lors de la discussion sur la prise en compte des effets du pastoralisme (organisation d'événements associant l'activité et les produits du pastoralisme, travail sur la communication, relationnel...).



Avec le soutien du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, du Fonds Européen de Développement Régional et du Ministère Chargé de la Recherche.



COMPTE RENDU TRAVAIL DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

Les effets du pastoralisme collectif pyrénéen

Zone d'étude « PLATEAU DE BEILLE » - Ariège

Photo 12 : Vaches gasconnes sur le Plateau de Beille (Corinne Eychenne).

Contact

Lucie LAZARO

Salariée-doctorante GIP-CRPGE / UMR Dynamiques Rurales

Courriel : lucie.lazaro@gip-crpge.com

IV. COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ETUDE **« PLATEAU DE BEILLE »**

1. Rappel du partenariat et des objectifs aux fondements du travail de recherche/développement sur les effets du pastoralisme collectif pyrénéen

Le travail de recherche développement qui nous a réunis ici est le fruit de la rencontre entre l'Unité Mixte de Recherche Dynamiques Rurales et le questionnement du GIP-CRPGE, qui n'est autre que le service pastoral des Hautes-Pyrénées. Cette structure, en tant que principal interlocuteur départemental pour tout ce qui a trait au pastoralisme et à ses politiques d'accompagnement, suit de près la mobilisation récente par divers groupes de pression⁶³, par l'Etat⁶⁴ et par les acteurs territoriaux⁶⁵ d'un vocabulaire emprunté à l'économie et relatif aux fonctions multiples du pastoralisme ; on parle tour à tour du pastoralisme comme fournisseur : d'externalités, de services, de services environnementaux (ou écosystémiques), d'aménités, ou encore de biens publics.

En l'état actuel des dispositifs publics européens et nationaux, dont les réformes sont en cours de discussion, il apparaît important, tant pour le GIP-CRPGE que pour les institutions du massif (qui ont permis le financement de cette recherche) d'avoir en leur possession des références scientifiques et techniques sur la réelle teneur des « services rendus » par l'activité pastorale ou encore de ses effets négatifs. En effet, les atouts du pastoralisme et de l'espace pastoral, en tant que « fournisseurs » d'effets d'intérêt collectif sont largement mobilisés dans les documents stratégiques (Etude stratégique de l'Association des Chambres d'agriculture pyrénéennes, Schéma de Massif), dans les documents de programmation (Document régional de développement rural) ou encore dans les textes de loi (Loi DTR 2005), mais ils ne font pas l'objet de définition ou d'identification claire. Nous sommes face à des listes imprécises d'effets ou de services qui semblent permettre de distinguer le pastoralisme et son espace d'action : l'estive, du secteur agricole dans son ensemble dans le but de justifier des enveloppes européennes et nationales spécifiques. Or, on constate que, malgré le consensus qui semble s'être formé autour de la multifonctionnalité de l'activité pastorale, nous manquons cruellement de références techniques ou scientifiques de niveau territorial à son sujet. C'est dans ce cadre qu'un travail de fond sur les effets du pastoralisme sur l'espace pastoral et sur ses usagers divers est apparu nécessaire afin d'appréhender la place du pastoralisme au sein des territoires pyrénéens aujourd'hui et pour alimenter scientifiquement les réflexions en cours ou à venir sur les réformes des dispositifs de soutien de l'agriculture.

⁶³ Association pour les espaces de montagne Euromontana, Association des Chambres d'Agriculture Pyrénéennes.

⁶⁴ Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR).

⁶⁵ Institutions du massif.

Le GIP-CRPGE s'est donc donné un double objectif :

1. le premier étant de **clarifier** ce que sont les effets du pastoralisme collectif pyrénéen et d'envisager leurs modes de prise en compte au niveau local,
2. le second étant de mettre au point une **méthodologie de travail adaptable et re-productible**, permettant aux agents de développement sur un territoire donné d'identifier, de caractériser et d'envisager des modes de prise en compte des effets de l'activité pastorale sur l'espace montagnard et ses usagers divers.

2. Déroulement général du travail à l'échelle pyrénéenne

Dans cette optique nous avons mis au point une démarche de terrain constituée d'enquêtes sous forme d'entretiens semi-directifs⁶⁶ et de réunions de travail sur quatre terrains d'étude répartis sur le versant français des Pyrénées.

C'est suite à une phase exploratoire⁶⁷ réalisée avec la collaboration de l'ensemble des cellules pastorales de la chaîne pyrénéenne réunies au sein du Réseau Pastoral Pyrénéen que nous avons sélectionné nos quatre terrains d'étude répartis sur cinq départements (Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Pyrénées-Orientales).

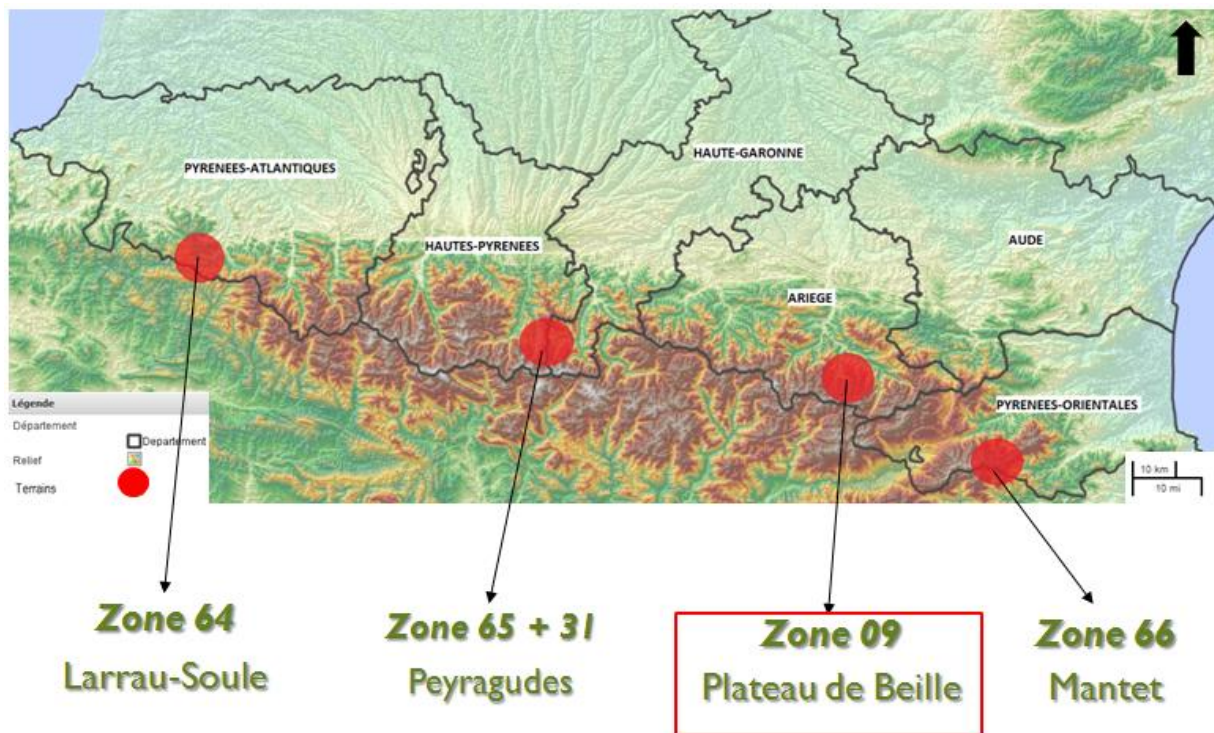
Voici la liste des quatre terrains. Ils sont présentés d'ouest en est du massif pyrénéen :

- Les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de **Larrau** dans les Pyrénées-Atlantiques,
- Les surfaces pastorales situées au niveau du domaine skiable de **Peyragudes** entre vallée du Louron (Hautes-Pyrénées) et vallée du Larboust (Haute-Garonne),
- Les surfaces pastorales du **Plateau de Beille** en Ariège,
- Les surfaces pastorales de la commune de **Mantet** dans les Pyrénées-Orientales.

⁶⁶ Les entretiens semi-directifs sont menés à l'aide d'une grille élaborée par l'enquêteur en fonction de son questionnement. Cette grille comprend toute une série de thèmes simples qui devront être abordés lors de l'entretien sans forcément suivre un ordre précis (exemple : « présentation », « parcours », « lien au pastoralisme », « effets du pastoralisme identifiés », « enjeux de développement »...). Cela permet de laisser plus libre cours au discours de son interlocuteur, mais aussi de réduire au maximum l'intervention de l'enquêteur qui ne survient que si nécessaire pour recentrer le discours sur les thèmes à aborder. Ce mode de recueil des données diffère donc du questionnaire par la limitation de l'intervention de l'enquêteur et par l'ouverture d'un domaine d'exploration plus large et plus approfondi facilitée par une liberté plus importante laissée à l'enquêté afin de développer son discours.

⁶⁷ C'est une phase préalable au travail d'enquête à proprement parler qui permet de fixer les zones et la méthode d'enquête notamment.

Carte 28 : La répartition des terrains d'étude (SIG Pyrénées, Lazaro).



Nous avons par la suite divisé notre phase de terrain en deux temps :

1. Un premier temps sur les zones de « Peyragudes » et de « Larrau », consacré :
 - d'une part à la **mise en place d'un socle de connaissances** sur les externalités du pastoralisme collectif pyrénéen par le biais de deux séries longues d'entretiens semi-directifs ;
 - d'autre part à **l'élaboration et au test sur le terrain d'une méthodologie de travail en groupe** permettant l'identification, la caractérisation et la prise en compte des effets du pastoralisme.

Cette première étape du travail de recherche-développement avait donc pour but de répondre à la fois aux objectifs exploratoires de la recherche via les séries longues d'entretiens approfondis, et également aux objectifs en termes de développement par l'intermédiaire du test d'une méthode de travail en groupe.

2. Un second temps sur les terrains de « Mantet » et du « Plateau de Beille » sur lesquels nous avons prévu **des étapes de travail allégées**, composées par des séries courtes d'entretiens semi-directifs auprès de personnes ressources et par **la mise en œuvre de la méthodologie d'atelier « opérationnelle »** élaborée et améliorée à l'issue de la première phase approfondie de terrain, le but final étant que cette démarche puisse être reproductible et transférable aux services de développement et/ou aux collectivités territoriales. Cette seconde étape représente donc la partie développement de notre travail avec un degré d'opérationnalisation plus élevé.

3. Le travail de recherche-développement sur la zone « Plateau de Beille », une mise en contexte préalable

Notre zone d'étude s'étend sur les surfaces pastorales chevauchant la zone du Plateau de Beille dans le département ariégeois. Nous l'avons sélectionnée en raison de la cohabitation sur ce Plateau, d'une activité pastorale encore dynamique et d'un espace nordique créé à la fin des années 1980, constituant aujourd'hui le siège de toute une série d'activités récréatives, en hiver comme en été.

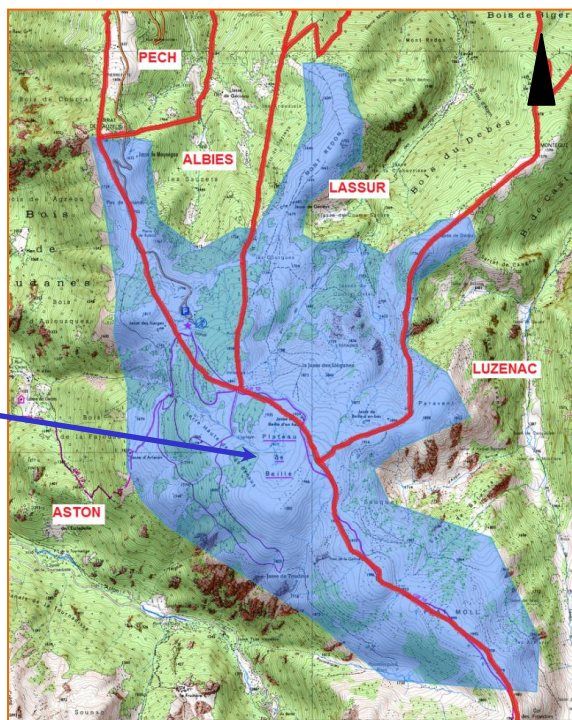
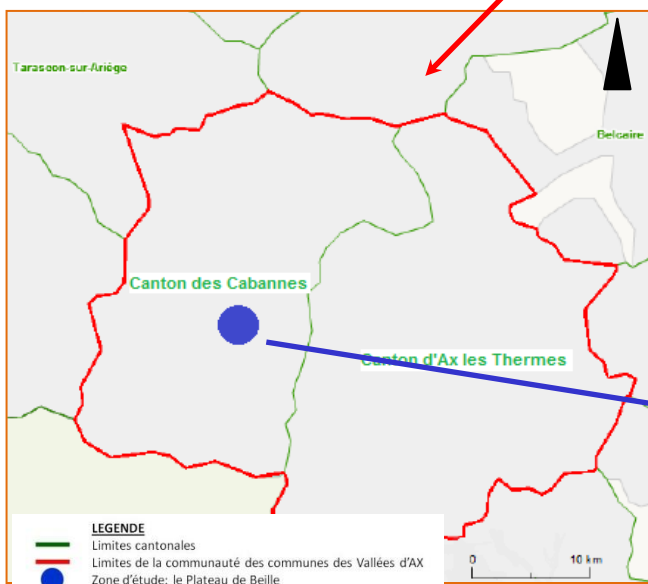
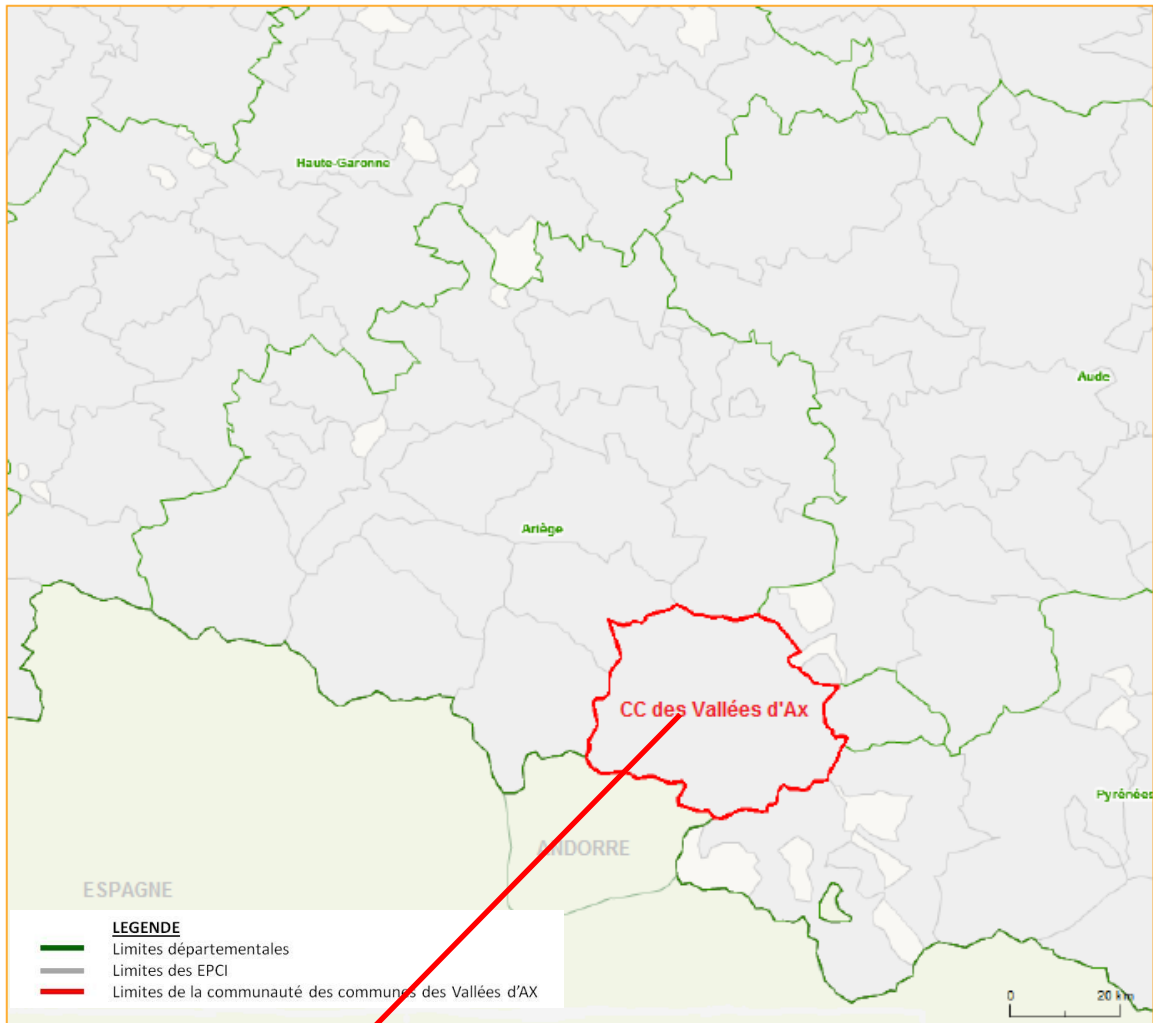
L'objectif était pour nous d'observer quelle pouvait être l'influence des choix de développement qui avaient été faits sur les effets du pastoralisme perçus par les usagers de l'espace et sur la place attribuée à ce dernier tant au niveau de la stratégie de développement local qu'au niveau de la gestion de l'espace.

3.1. Le Plateau de Beille, l'un des piliers économiques des Vallées d'Ax

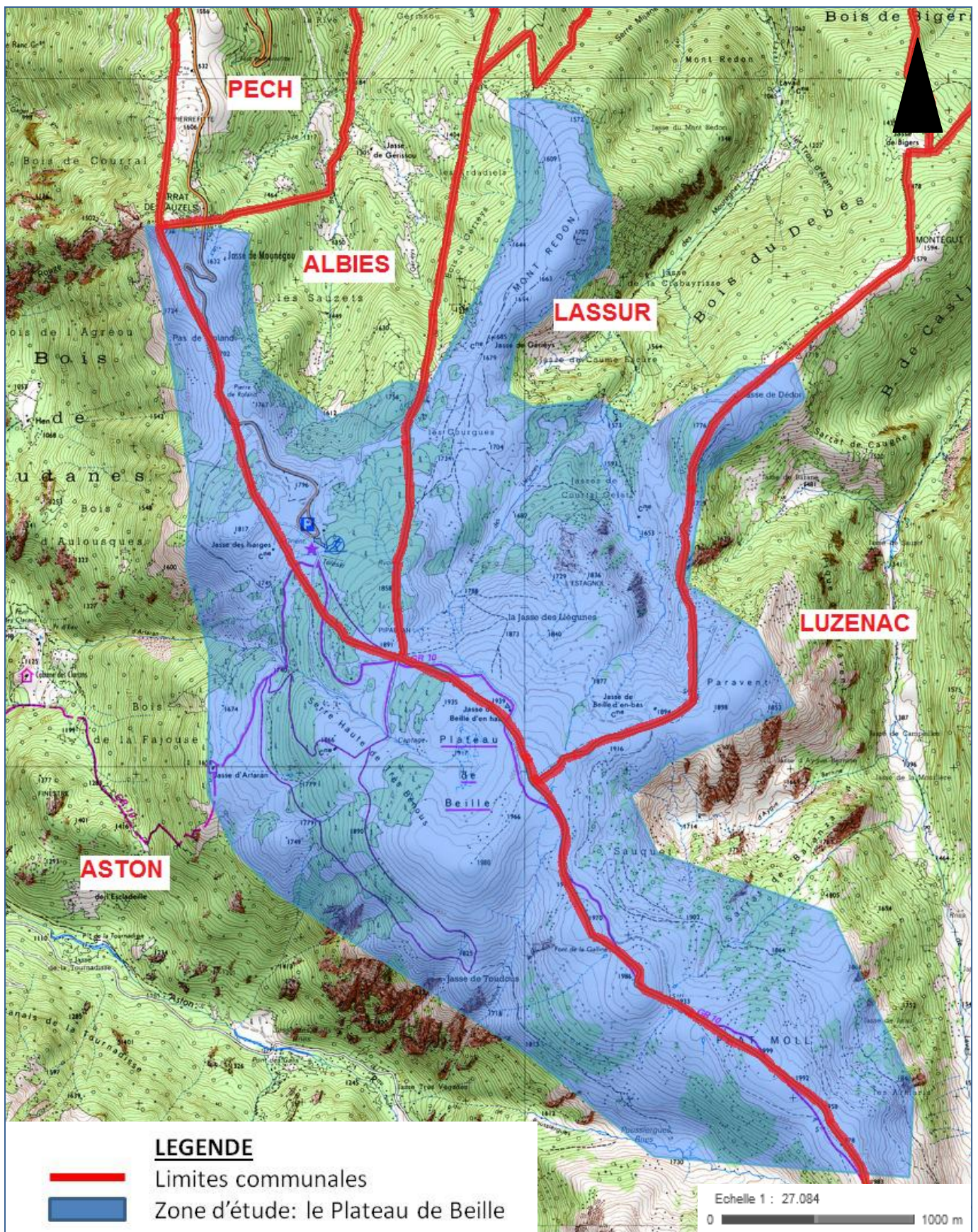
3.1.1. Le Plateau de Beille, l'un des constituants d'une vallée orientée vers le tourisme hivernal

Localisé au sud-est du département ariégeois, au-dessus de la commune des Cabannes que l'on rejoint en quittant la Nationale 20 entre Tarascon et Ax-les-Thermes, le Plateau de Beille est à la confluence des territoires administratifs des communes d'Aston, d'Albiès, de Lassur et de Luzenac (Canton des Cabannes). Bordé au sud et à l'ouest par la vallée de l'Aston, et marqué au nord et à l'est par les vallées d'Albiès, de Mourègnes et de Lavail, ce Plateau s'étend sur une surface approximative de 1 450 ha dont 300 ha de forêt sur un relief relativement doux, dont l'altitude oscille entre 1 700 et 2000 m (DESSARPS, 2008).

Carte 29, 30, 31 : Cartes de localisation de la zone « Plateau de Beille » (Observatoire des territoires de la DATAR, Géoportail, IGN).



Carte 32 : Contours du Plateau de Beille (Géoportail, IGN).



Du point de vue administratif, notre secteur à l'étude est ainsi rattaché à la communauté de communes des Vallées d'Ax qui rassemble les 39 communes des cantons des Cabannes (25 communes et 2 632 habitants) et d'Ax-les-Thermes (14 communes et 3 007 habitants) (INSEE, 2009). Si l'on s'attarde sur l'évolution de la population de la communauté de communes au cours des dernières décennies, on remarque une baisse démographique globale entre 1968 et 2009, cependant, sur une période plus récente comprise entre 1990 et 2009, la population a eu tendance à remonter pour se stabiliser au cours de la dernière décennie, probablement en lien avec l'essor des domaines skiables et nordiques.

Figure 31 : Evolution de la population de la communauté des communes des Vallées d'Ax entre 1968 et 2009 (INSEE, 2009).

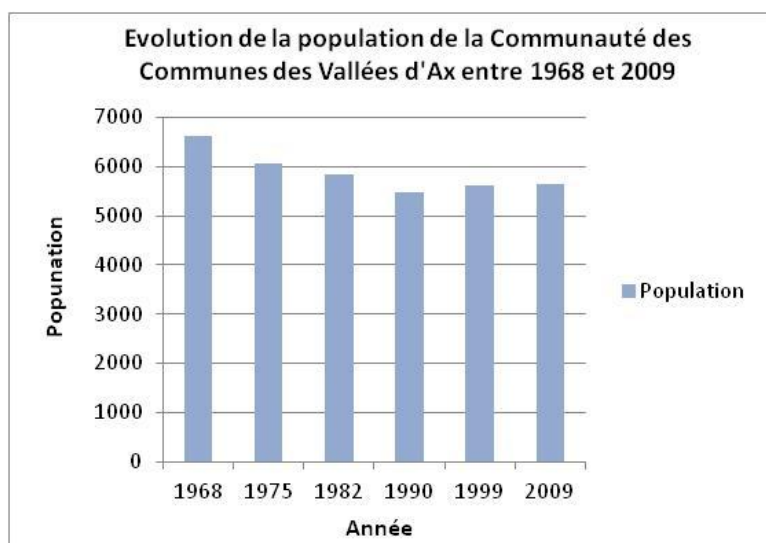


Tableau 55 : Evolution de la population sur les communes concernées par le Plateau de Beille entre 1999 et 2009 (INSEE, 2009).

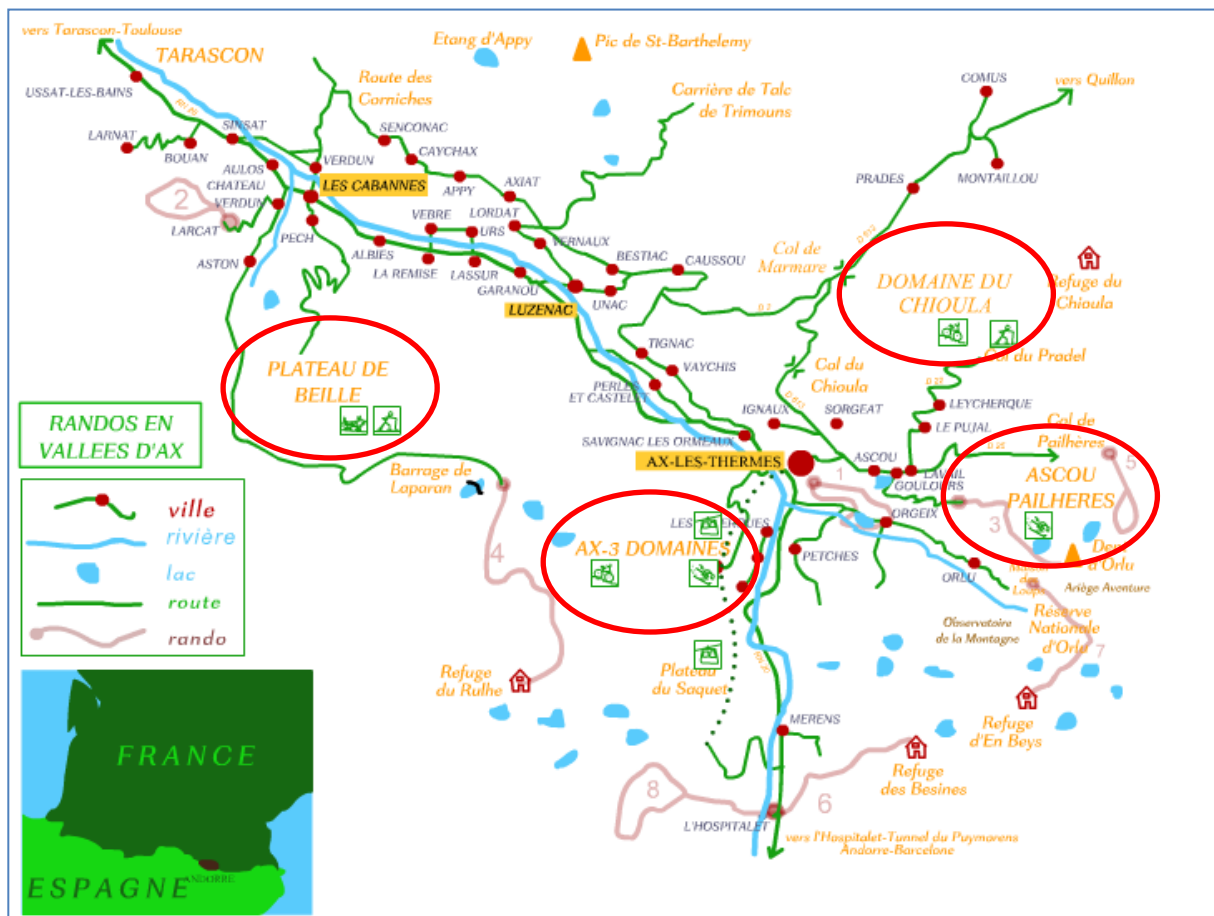
		ANNEE	
		2009	1999
Commune	Albiès	137	151
	Aston	219	238
	Lassur	65	64
	Luzenac	579	630
	Pech	40	34
	Unac	124	117
	Urs	44	24
	Vèbre	138	126
	Verdun	231	183

Notre zone d'étude connaît, depuis la fin des années 1980 et la création de l'espace nordique de Beille (1989), une notoriété (en lien avec le passage du tour de France notamment) et une fréquentation touristique croissantes favorisées par la diversification des activités récréatives qui y sont pratiquées et proposées.

Cet espace constitue ainsi l'un des poumons économiques de la communauté de communes des Vallées d'Ax dont la stratégie de développement est largement orientée vers l'offre en lien avec le tourisme d'hiver via ses quatre sites :

- **Les 2 espaces nordiques :**
 - Le Plateau de Beille,
 - Le domaine du Chioula.
- **Les 2 stations de ski alpin :**
 - Ax-3-Domains,
 - Ascou-Pailhères.

Carte 33 : Les 4 domaines skiables et nordiques de la communauté de communes des Vallées d'Ax (Site internet de l'Office du tourisme du Pays des vallées d'Ax⁶⁸).



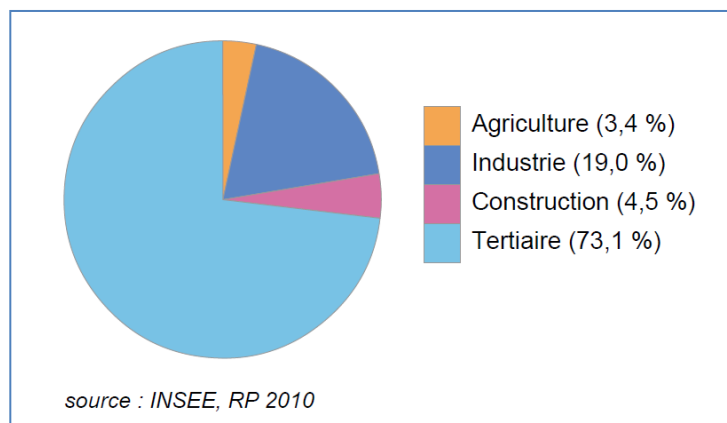
L'encadré ci-dessous donne un aperçu du poids économique représenté par les espaces nordiques locaux de Beille et de Chioula :

Extrait du dossier de presse Beille/Chioula 2013-2014 :

« Depuis 1989 date de sa création, Beille est le premier site nordique des Pyrénées. Après s'être placé pendant de nombreuses années dans le Top 5 Français tant en fréquentation qu'en chiffre d'affaires, **Beille est devenu en 2011 la 3^{ème} station nordique française.** Pour l'année 2012/2013, le chiffre d'affaires des Espaces nordiques des Vallées d'Ax a été de 818 293 EUR (en progression de 18 %) dont **670 040 EUR pour Beille** et 148 830 EUR pour le Chioula. Il s'agit de la 1^{ère} meilleure saison en chiffre d'affaires depuis la création de Beille avec une augmentation de 10 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Ces excellents résultats sont notamment imputables à l'arrivée il y a deux ans d'un tapis luge qui connaît un succès incontestable. La clientèle est composée en majorité de **familles avec enfants âgés de 3 à 12 ans.** Beille et le Chioula représentent à eux deux **20 % de l'activité hiver de la vallée d'Ax** (8 % pour la station de ski alpin d'Ascou Palhières et 72 % pour Ax 3 Domaines). Elles cumulent 100 000 journées ski soit **85 000 pour Beille** et 15 000 pour le Chioula. La Régie des Espaces Nordiques de la Vallée d'Ax compte **35 salariés dont 8 permanents.** Au total, ce sont 50 salariés qui travaillent sur les Espaces Nordiques ou chez leurs partenaires ».

⁶⁸ <http://www.vallees-ax.com>

Figure 32 : La part des emplois par secteur sur la communauté de communes des Vallées d'Ax (Observatoire des territoires de la DATAR⁶⁹).



Ainsi, l'économie de la communauté de communes des Vallées d'Ax repose principalement sur le tourisme et l'économie résidentielle comme en témoigne également la figure ci-contre, qui illustre la part considérable de l'emploi dans le secteur tertiaire (plus de 70 % de l'emploi local). L'industrie représente quant à elle 19 % de l'emploi local et se matérialise plus particulièrement par

l'usine de Talc de Luzenac qui employait en 2013 près de 270 salariés permanent et 70 salariés saisonniers (Site internet de la mairie de Luzenac⁷⁰, 2013). Enfin, l'agriculture ne représente quant à elle que 3,4 % des emplois.

3.2. L'agriculture sur la communauté de communes des Vallées d'Ax

Du point de vue agricole, la communauté de communes des Vallées d'Ax comptait 89 exploitations lors du dernier recensement, dont 47 exploitations localisées sur le canton des Cabannes et 42 exploitations sur le canton d'Ax-les-Thermes (AGRESTE, 2010). La grande majorité de ces exploitations sont des systèmes d'élevages transhumants dont la plupart sont orientés vers l'élevage ovin ou bovin allaitant.

Tableau 56 : Les exploitations agricoles et leurs caractéristiques globales sur les cantons de la CCVax (AGRESTE, 2010).

DONNÉES RECENSEMENT AGRICOLE 2010 - Communauté des communes des Vallées d'Ax							
CANTON	COMMUNE	Nombre d'exploitations agricoles			Evolution entre 1988 et 2010	Nombre d'UGB (estimation)	SAU Moyenne par exploitation (ha)
		Année 2010	Année 2000	Année 1988			
Les Cabannes	25 Communes	47	56	91	-44	1677	40,4
Ax-les-Thermes	14 Communes	42	43	84	-42	1245	50,3
TOTAL CCVax	39 Communes	89	99	175	-86	2922	44

On constate, comme sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, une baisse globale du nombre d'exploitations agricoles qui atteint sur cette zone les 50 % entre 1988 et 2010, avec une diminution plus pondérée qui avoisine les 10 % entre 2000 et 2010.

Sur les 25 communes du canton des Cabannes plus particulièrement concerné par le Plateau de Beille, 15 communes ne comptent plus sur leur territoire que 1 à 2 exploitations et 3 communes n'en comptent plus aucune (AGRESTE, 2010). Ce faible nombre d'agriculteurs et plus particulièrement d'éleveurs locaux justifie l'observation qui peut être

⁶⁹ <http://www.datar.gouv.fr/>

⁷⁰ www.luzenac.fr

faite sur les estives où l'accueil d'éleveurs extérieurs est monnaie courante de façon à assurer l'utilisation optimale de la ressource pastorale et son renouvellement.

3.3. Le Plateau de Beille, une zone de multi-usage, avantages et inconvénients d'un relief favorable

3.3.1. Une dynamique pastorale relativement forte sur les estives du Plateau de Beille

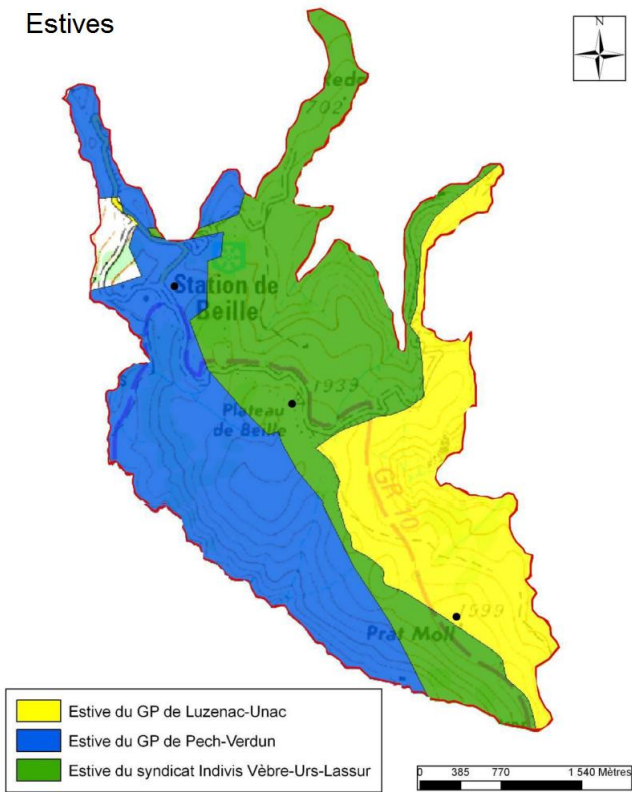
Le Plateau de Beille est à l'intersection des surfaces pastorales gérées et utilisées par trois groupements pastoraux. D'ouest en est, on rencontre ainsi :

- Le groupement pastoral bovin-équin de Pech-Verdun,
- Le groupement pastoral ovin-équin de Vèbre-Urs-Lassur,
- Le groupement pastoral bovin-équin de Luzenac-Unac.

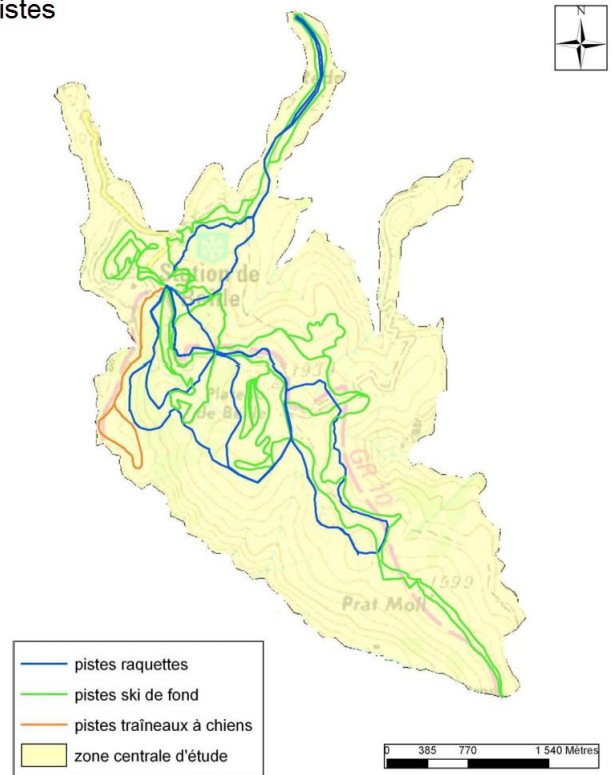
Les cartes suivantes illustrent le chevauchement entre les pistes destinées aux activités nordiques du Plateau de Beille, les pistes carrossables, les sentiers divers et les trois unités pastorales précédemment citées. On remarque que les estives de Pech-Verdun et de Vèbre-Urs-Lassur sont plus spécifiquement concernées par ces aménagements et de ce fait par les activités récréatives qui y sont pratiquées. Cela dit, les éleveurs locaux font ressortir le fait que la topographie de la zone conduit les visiteurs à arpenter le plateau de façon relativement libre durant la saison estivale malgré les sentiers pédestres et VTT existants (Entretiens, Ariège, hiver 2013-2014). Cette cohabitation, associée à l'importance des cheptels et à l'absence de frontière naturelle ou artificielle entre les trois unités pastorales explique en grande partie le recours au gardiennage salarié par ces Groupement pastoraux.

Cartes 34, 35, 36, 37 : Les estives et l'accessibilité sur le Plateau de Beille (DESSARPS, 2008).

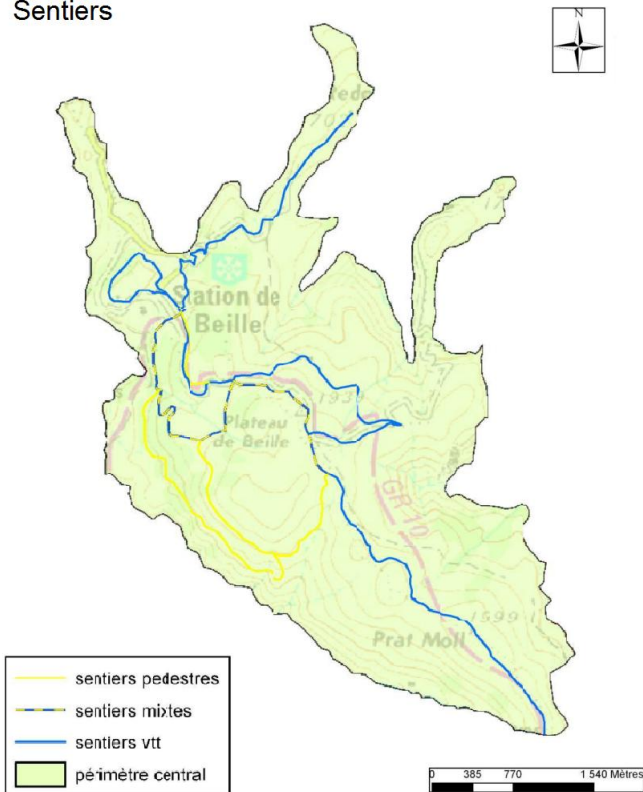
Estives



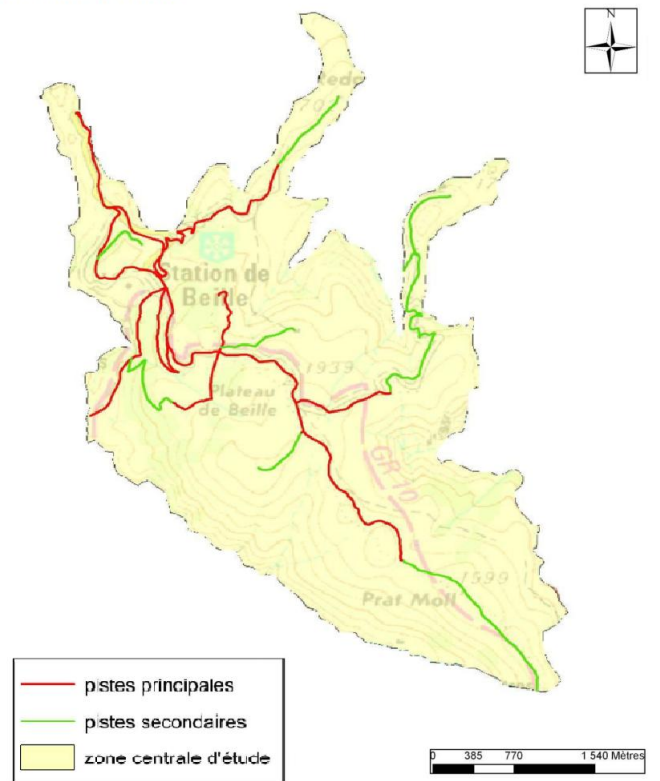
Pistes



Sentiers



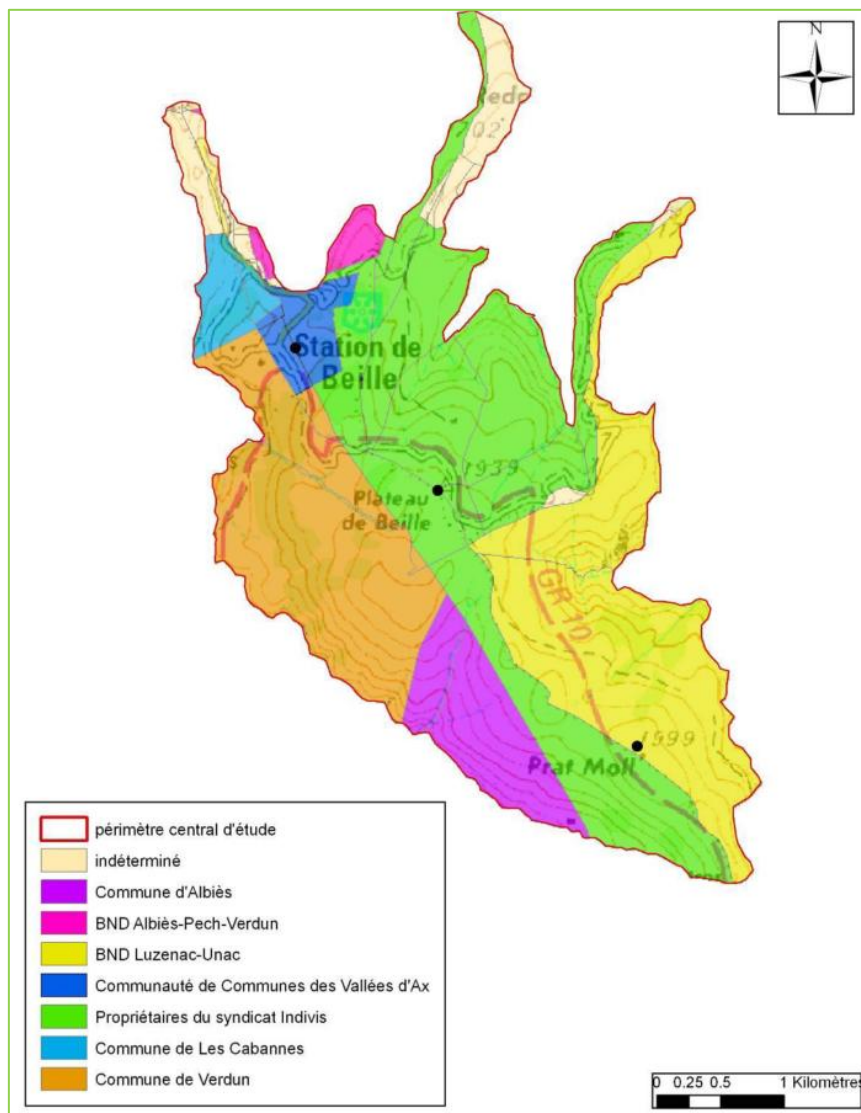
Pistes carrossables



Au niveau de la propriété foncière et à l'image de ce que l'on peut constater dans de nombreux espaces pastoraux pyrénéens, la propriété foncière ne correspond pas aux limites administratives, elle implique une diversité de propriétaires publics et privés, et s'avère relativement complexe et morcellée.

Pour ce qui nous concerne, une grande partie de la zone d'étude est détenue par les collectivités locales (communes, communauté de communes, biens non délimités entre communes). La zone correspondant à l'unité pastorale de Vèbre-Urs-Lassur est quant à elle, et dans sa quasi-totalité, en propriété privée d'un syndicat de propriétaires indivis. Ces propriétaires sont les descendants des 118 familles (habitantes des communes de Vèbre, Urs et Lassur) ayant acquis ces surfaces au milieu du 19^{ème} siècle. Ils sont représentés par des mandataires qui administrent ces biens en leur nom et prennent des décisions relatives à la gestion des pâturages (signature de la convention pluriannuelle de pâturage auprès du groupement pastoral notamment), de la transhumance, des forêts, des coupes d'affouage et des activités de prélèvements faunistiques et floristiques, à l'issue d'une assemblée générale annuelle des propriétaires (FEDERATION PASTORALE DE L'ARIEGE, 2008 ; Entretiens, Ariège, hiver 2013-2014).

Carte 38 : La propriété foncière sur le Plateau de Beille (DESSARPS, 2008).



Le tableau suivant nous donne un aperçu des différents types de troupeaux utilisant cet espace, de l'importance des cheptels, de leur provenance ainsi que des données générales sur les unités pastorales associées.

Tableau 57 : L'utilisation pastorale des estives du Plateau de Beille (FEDERATION PASTORALE DE L'ARIEGE, 2008 ; Aides au gardiennage Luzenac-Unac, 2013)

Groupement pastoral de PECH VERDUN
<p><u>Données Générales</u> Superficie : 1300 ha Gardiennage salarié : 1 vacher Nombre Total d'éleveurs : 6 Total Bovins : 304 Têtes Total Equins : 27 Têtes</p> <p><u>Eleveurs extérieurs</u> Nombre d'éleveurs extérieurs aux communes sièges du GP : 2 Soit 33% des éleveurs du GP de Pech-Verdun Cheptel détenu par les éleveurs extérieurs aux communes sièges : - 37 Bovins soit 12% des bovins - 4 Equins soit 17% des équins</p>
Groupement pastoral de VEBRE URS LASSUR
<p><u>Données Générales</u> Superficie : 1400 ha Gardiennage salarié : 1 berger salarié + 1 éleveur gardien vacher Nombre Total d'éleveurs : 8 Total Bovins : 156 Têtes Total Ovins : 1390 Têtes</p> <p><u>Eleveurs extérieurs</u> Nombre d'éleveurs extérieurs aux communes sièges du GP : 5 Soit 63% des éleveurs du GP de Vebre-Urs-Lassur Cheptel détenu par les éleveurs extérieurs aux communes sièges : - 136 Bovins soit 87% des bovins - 1010 Ovins soit 73% des ovins</p>
Groupement pastoral de LUZENAC UNAC
<p><u>Données Générales</u> Superficie : 1920 ha Gardiennage salarié : 1 vacher Nombre Total d'éleveurs : 20 Total Bovins : 392 Têtes Total Equins : 85 Têtes</p> <p><u>Eleveurs extérieurs</u> Nombre d'éleveurs extérieurs aux communes sièges du GP : 15 Soit 75% des éleveurs du GP de Luzenac-Unac Cheptel détenu par les éleveurs extérieurs aux communes sièges : - 197 Bovins soit 50% des bovins - 79 Equins soit 93% des équins</p>

L'activité pastorale est bel et bien présente sur l'espace à l'étude qui est valorisé par une trentaine de troupeaux bovins, ovins et équins gardés par les salariés des groupements pastoraux. Par ailleurs, les trois unités pastorales concernées par notre zone d'étude et plus particulièrement Pech-Verdun et Vèbre-Urs-Lassur montrent des taux d'utilisation de la ressource pastorale qui avoisinent les 90-100 % (et qui dépassent les 100 % durant les années sèches) (FEDERATION PASTORALE DE L'ARIEGE, 2008).

On remarque en outre que sur les 34 éleveurs utilisateurs, 22 soit près de 65 %, sont des éleveurs extérieurs aux communes concernées par les 3 unités pastorales en question. Cet effectif « d'extérieurs » élevé est lié au faible nombre d'éleveurs locaux menant les groupements pastoraux à organiser l'accueil d'extérieurs depuis quelques décennies (au sein même du canton, hors canton ou encore au niveau extra-départemental).

La coprésence pastoralisme/activités récréatives particulièrement marquée sur le Plateau de Beille est envisagée à la fois comme une source potentielle de conflits d'usage et de dérangement pour les troupeaux, mais elle apporte également certains avantages à l'activité pastorale, dans le sens où les divers types d'accès créés pour le tourisme sont également utilisés par les éleveurs. De plus, la fréquentation importante de cet espace bénéficie aux activités de valorisation locales à l'image de l'activité de balade-transhumance en estive qui se déroule durant les mois de juillet et août. Cette animation, menée sous l'impulsion d'un éleveur local, est l'occasion de sensibiliser le grand public au pastoralisme mais également de valoriser les races et les produits locaux au cours d'un repas partagé sur place⁷¹ (Entretiens, Ariège, hiver 2013-2014).

3.3.2. Les activités récréatives sur le Plateau de Beille

Le Plateau de Beille est fortement fréquenté été comme hiver. En été, les randonneurs côtoient les vététistes mais également les activités proposées par les deux principaux prestataires de services locaux : activité balade-transhumance en estive et activités de canirando et de trottidog (randonneurs ou trottinettes tractés par des chiens).

En hiver, l'activité majeure est le ski de fond qui côtoie également les activités de randonnées raquettes, de chien de traîneau, de luge, de biathlon et d'initiation au ski alpin. La RENVA : Régie des espaces nordiques des Vallées d'Ax présidée par la communauté de communes des Vallées d'Ax assure l'entretien (débroussaillage, élagage, reprofilage, revégétalisation) des 70 km de pistes de ski de fond et des 42 km de pistes pour raquettes qui trouvent également une vocation de sentiers de randonnée ou encore de pistes carrossables durant la saison estivale (DESSARPS, 2008). En termes de fréquentation et de chiffre d'affaire, le Plateau de Beille est au premier rang des espaces nordiques pyrénéens et au troisième rang national depuis 2011 (Dossier de presse 2013-2014, Beille-Chioula).

Cette zone est également concernée par les activités de prélèvements faunistiques et floristiques au premier rang desquelles on trouve l'activité de chasse mais également la cueillette des champignons et une activité de pêche localisée en aval du Plateau de Beille (en raison de la taille réduite des ruisseaux sur place) (DESSARPS, 2008).

⁷¹ Les balades-transhumances attirent 3 500 personnes chaque été (Entretiens, Ariège, Hiver 2013-2014).

5 sociétés de chasse⁷² se partagent le secteur du Plateau de Beille, ce qui représentait environ 265 chasseurs en 2008 (DESSARPS, 2008). Cette activité est très présente sur le territoire où différents types de gibiers sont prélevés :

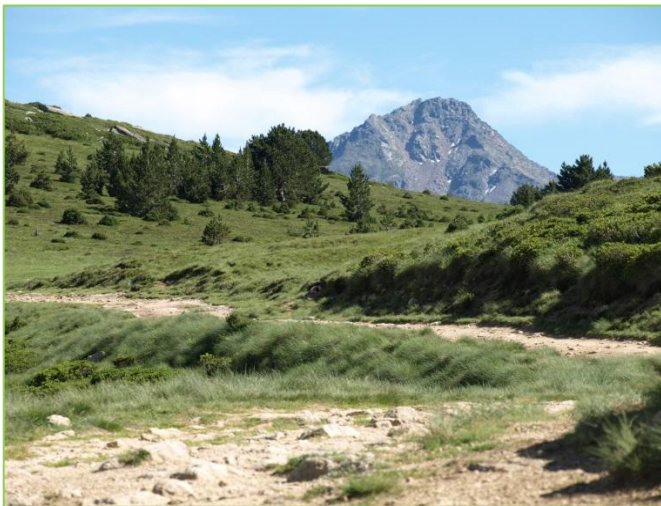
- la perdrix grise de montagne,
- le grand tétras,
- l'isard,
- le sanglier,
- le chevreuil,
- le lièvre.

Le tableau suivant, extrait de DESSARPS (2008) présente le calendrier des grands groupes d'activités humaines présentes sur le plateau de Beille :

Tableau 58 : Calendrier des activités du Plateau de Beille (DESSARPS, 2008).

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Activités pastorales												
Activités cynégétiques												
Cueillette des champignons												
Activités touristiques hivernales												
Activités touristiques estivales												

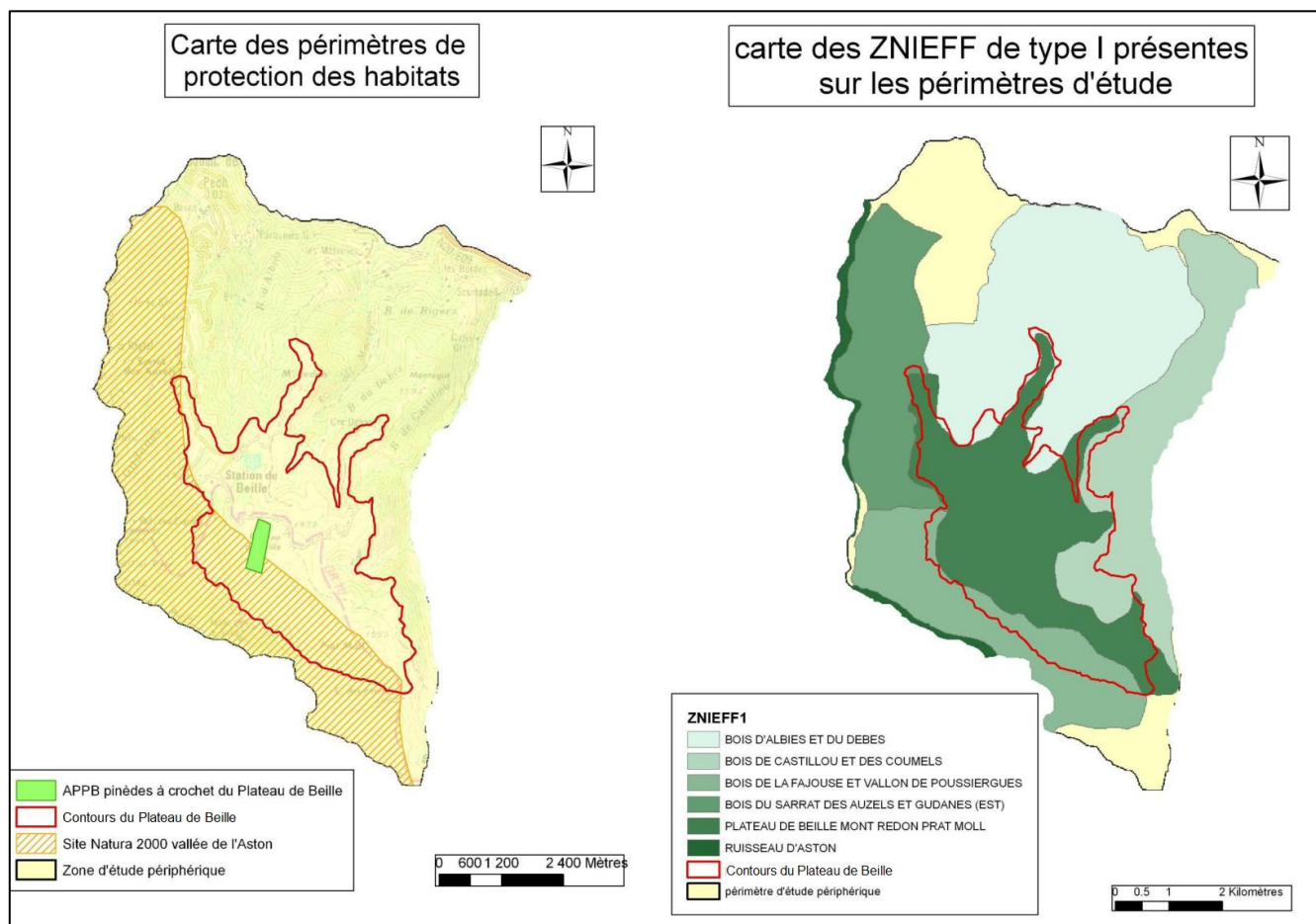
Photos 13 et 14 : Aperçus du Plateau de Beille (Corinne Eychenne).



⁷² ACCA Verdun, ACCA des Cabannes, AICCA des Deux Vallées, AICA Luzenac-Unac, Groupement des Chasseurs de Foix.

3.3.3. Des zonages environnementaux relativement peu nombreux sur la zone d'étude

Cartes 39 et 40 : Aperçu des périmètres de protection présents sur le Plateau de Beille et sur la zone périphérique (DESSARPS, 2008).



La commune d'Aston est quasi intégralement concernée par le réseau de sites Natura 2000 :

Le site Natura 2000 Vallée de l'Aston qui s'étend sur 15 030 ha correspond approximativement aux limites administratives de la commune d'Aston. Il chevauche la partie nord-ouest du Plateau de Beille et concerne ainsi presque le tiers de la zone d'étude. Il s'étend sur une bonne partie des estives de Pech-Verdun et, dans une moindre mesure, sur l'unité pastorale de Vèbre-Urs-Lassur.

L'objectif de ce type de zonage est d'assurer la préservation du milieu naturel et son bon état de conservation par l'intermédiaire des directives européennes « habitats faune flore » (1992) et « oiseaux » (1979). La commune d'Aston est ainsi concernée par des « zones spéciales de conservation » (ZSC) instaurées par la directive « habitats faune flore » et par des « zones de protection spéciales » (ZPS) directement issues des « zones importantes pour la conservation des oiseaux » (ZICO)⁷³. L'article 2 de la directive habitats stipule que « les mesures prises en vertu de la présente directive visent à assurer le maintien ou le

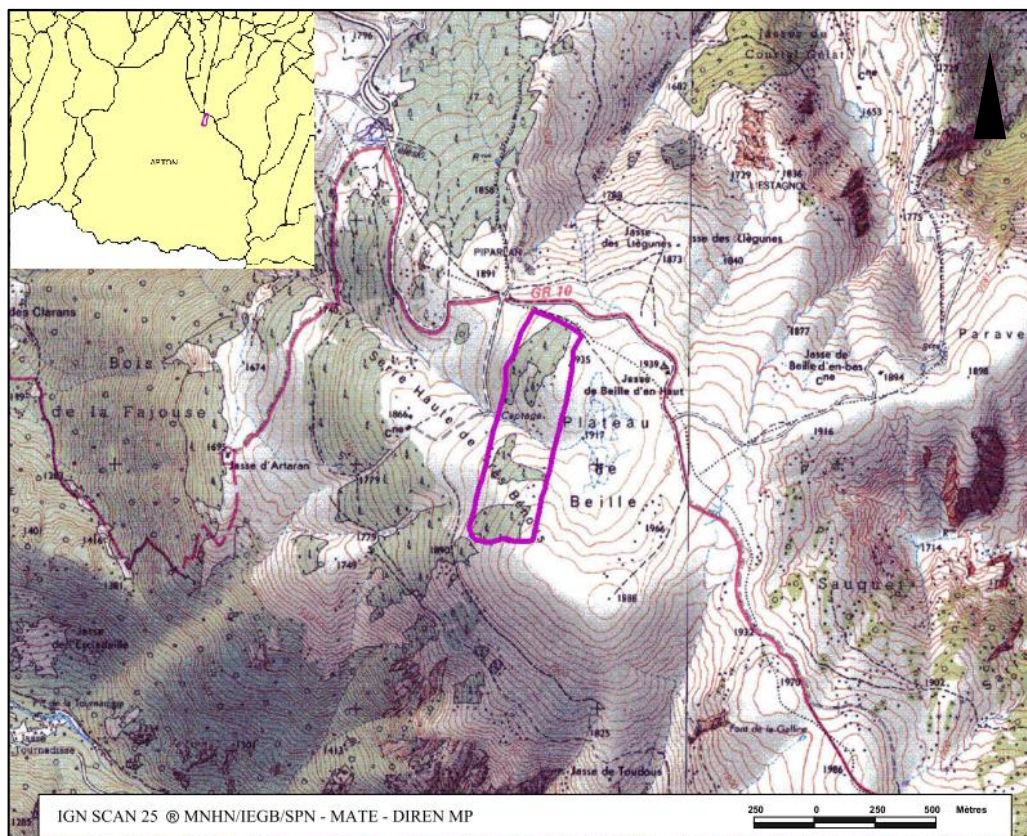
⁷³ Une grande partie de notre zone d'étude est d'ailleurs concernée par une ZICO.

rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire ». La directive Oiseaux a quant à elle pour objectif de promouvoir la conservation de « toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen » (Article premier de la directive). Pour répondre aux objectifs fixés par ces directives, la gestion des sites Natura2000 est habituellement assurée par la mise en place d'un Document d'Objectifs (DOCOB) contenant l'inventaire des espèces/écosystèmes mais également des activités humaines en présence. Ce bilan donne lieu à la mise en place concertée de toutes une série d'actions à mettre en œuvre et sensées répondre aux objectifs de conservation. Un comité de pilotage (COFIL) du site composé d'acteurs usagers et gestionnaires divers de l'espace ayant potentiellement un impact sur le ou les sites en question assure l'élaboration et la validation du DOCOB (rédigé par une structure opératrice) ainsi que le suivi des actions reliées (l'animation est assurée par un animateur Natura2000 qui veille à la mise en œuvre des mesures, à l'adhésion, à l'information et à la sensibilisation des structures et acteurs locaux).

Le DOCOB du site Natura 2000 de la Vallée de l'Aston est validé, néanmoins, les actions et mesures associées ne sont pas encore mises en application.

L'Arrêté Préfectoral de Protection Biotope pinèdes à crochet du Plateau de Beille :

Cartes 41 : L'APPB pinèdes à crochet du Plateau de Beille (MATE/DIREN Midi-Pyrénées).



« Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont des espaces réglementés présentant un patrimoine naturel d'intérêt et notamment des espèces protégées. Ils sont mis en œuvre par des arrêtés pris par le Préfet de Département. » (Site internet DREAL Aquitaine⁷⁴).

Dans notre cas, l'APPB porte sur « les biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie de l'avifaune des pinèdes à crochet » (Extrait de l'APPB, 1988). Il est constitué de préconisations, de limitations voire d'interdictions en lien avec certaines pratiques de façon à réduire l'impact des activités humaines sur le biotope des pinèdes à crochet (à titre d'exemple, certains travaux ainsi que la pratique de l'écobuage sont interdits sur la zone concernée par l'arrêté).

Le Plateau de Beille est intégralement concernée par des ZNIEFF de type II, et partiellement par des ZNIEFF de type I :

Les ZNIEFF sont des territoires qui correspondent à des unités écologiques homogènes de taille réduite (ZNIEFF de type I : étangs, massifs forestiers, etc.) ou encore à des ensemble naturels plus vastes et reliés d'un point de vue fonctionnel (ZNIEFF de type II : bassins versants, etc.). Ces zones se caractérisent et se distinguent par « la richesse ou la spécificité de leur faune, de leur flore ou de leurs milieux dits « habitats naturels » » mais également par « leur biodiversité remarquable protégée ou menacée » (Site internet, DREAL Midi-Pyrénées⁷⁵).

Elles se matérialisent par des inventaires qui constituent à la fois :

- Des « outils de connaissance scientifique des milieux »,
- Des « outils d'alerte sur les enjeux du patrimoine naturel »,
- Et de ce fait des « documents de référence et d'aide à la décision » pour les usagers et gestionnaires de l'espace.

Ces périmètres n'ont pas de portée juridique directe à l'image de certains zonages de protection (APPB...), leur rôle est essentiellement d'enrichir la connaissance et de faciliter la gestion des milieux.

Notre zone d'étude présente ainsi un nombre limité de périmètres environnementaux et les zonages existants (Natura 2000 Vallée de l'Aston, APPB Pinède à crochet) s'étendent sur des surfaces relativement réduites et localisées en comparaison avec ce que nous avons pu rencontrer sur notre terrain basque ou encore sur la commune de Mantet. Du point de vue des enjeux de protection, sa situation est plutôt assimilable à celle de la station de Peyragudes qui ne présente quant à elle, hors ZNIEFF I et II, aucun périmètre environnemental.

⁷⁴ <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

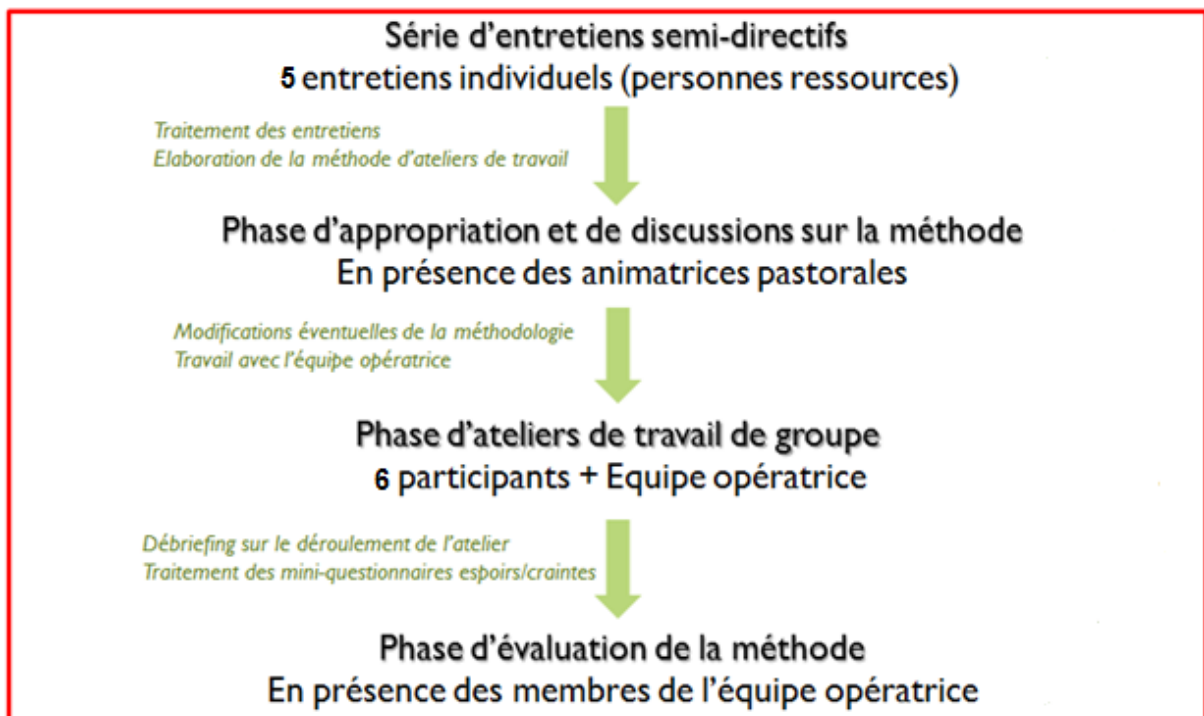
⁷⁵ <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>

4. Méthodologie de travail et résultats obtenus à l'issue du travail en atelier sur le secteur du « Plateau de Beille »

4.1. Les étapes de travail sur le secteur du « Plateau de Beille », des entretiens individuels à l'atelier de travail collectif

Le schéma suivant retrace les étapes de travail qui ont été suivies sur la zone d'étude.

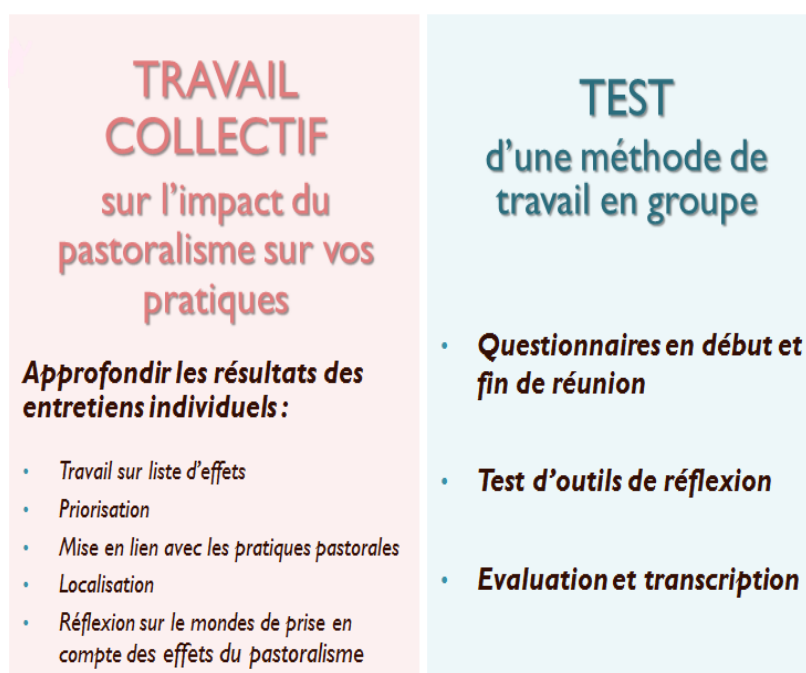
Figure 33 : Aperçu général des étapes de travail réalisée sur notre zone d'étude.



La première étape, réalisée dans le courant des mois de décembre 2013/janvier 2014 et consacrée à une série courte de cinq entretiens semi-directifs avait pour but de mettre en évidence, suite à une phase de traitement intermédiaire des données recueillies, les institutions et acteurs locaux influents en matière de gestion de l'espace, leurs relations, ainsi que les divers usages de l'espace. Dans le même temps, une méthode de travail en atelier collectif composée d'exercices variés et mobilisant des supports de réflexion divers a été mise au point puis discutée et améliorée en présence des animatrices du GIP-CRPGE⁷⁶. La méthode de travail remodelée a ensuite été mise en application le 11 février 2014 dans les locaux de la communauté de communes des Vallées d'Ax.

⁷⁶ Rappelons que les animateurs territoriaux sont les destinataires finaux de la méthode mise au point, ils jouent donc un rôle de proposition particulièrement important.

Figure 34 : Le double objectif de l'atelier. Source : L. Lazaro.



L'objectif de l'atelier de travail collectif était double, il s'agissait dans un premier temps d'approfondir les résultats obtenus durant les entretiens individuels, mais aussi de tester l'efficacité des outils de travail et exercices proposés en vue de l'amélioration de notre méthodologie comme l'illustre le schéma ci-contre.

Nous nous concentrons dans la suite de ce développement sur la manière dont nous avons sélectionné nos enquêtés puis sur les résultats obtenus à l'issue de la réunion de travail ariègeoise.

4.2. La mise en place de l'échantillon d'enquête

La vocation au fondement de notre travail était d'obtenir, à une échelle locale, une identification des effets du pastoralisme perçus par les usagers de la montagne sur leurs pratiques mais également sur leur espace d'activité. Ayant fait préalablement le choix d'une enquête qualitative fondée sur l'analyse du discours (ce qui sous-entend un nombre d'enquête moins élevé mais des entretiens plus approfondis), nous avons réduit notre population d'enquête aux représentants des diverses catégories d'usagers de la montagne. L'intérêt était de pouvoir balayer l'ensemble des 4 grandes communautés d'usage communément présentes au sein de l'espace pastoral à savoir :

- 1) L'usage culturel,
- 2) L'usage productif,
- 3) L'usage récréatif,
- 4) L'usage environnemental.

Ainsi, grâce à l'étude des documents territoriaux (mémoire de fin d'études, diagnostics pastoraux, etc.), de la sitographie locale disponible (site internet de la communauté de communes des Vallées d'Ax, site internet du Plateau de Beille, etc) et avec les données recueillies à l'issue de l'entretien informatif mené auprès de la cellule pastorale 66 à l'été 2011, nous avons construit une liste d'acteurs locaux constituant notre échantillon d'enquête.

Tableau 59 : Liste des 5 personnes interrogées en fonction de leur statut et du type d'usage de l'espace, zone « Plateau de Beille ».

FONCTION - STRUCTURE	CATEGORIE D'USAGES / STATUT
Chargée de Mission Montagne - Communauté des Communes des Vallées d'Ax	Animation territoriale Usager expert - Intermédiaire technique
Président du Groupement Pastoral de Vèbre-Urs-Lassur Eleveur ovins et bovins allaitants	Usage productif
Présidente du Syndicat de Propriétaires Indivis de Vèbre-Urs-Lassur	Propriétaire foncier Usage récréatif
Président du Groupement Pastoral de Pech-Verdun Eleveur bovins allaitants + Animation Balade-transhumance sur le Plateau de Beille	Usage productif Usage culturel Usage récréatif
Animateur pastoral de la Fédération Pastorale de l'Ariège	Animation territoriale

Les informations recueillies suite à la tenue des entretiens nous ont permis d'affiner notre liste d'usages de l'espace, et de rassembler les différents usages nouvellement listés en 7 catégories dénommées les « collectifs de concernement ». Chacun de ces collectifs rassemble une multiplicité d'usagers aux pratiques proches et impactés de façon analogue par le pastoralisme. Ainsi avons-nous obtenu 7 collectifs de concernement :

- 1) Pastoralisme,
- 2) Tourisme,
- 3) Usages environnementaux,
- 4) Usages culturels,
- 5) Usages récréatifs traditionnels (chasse/pêche),
- 6) Usagers-experts/intermédiaires techniques,
- 7) Ingénierie territoriale,
- 8) Collectivités locales.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la composition de chacun de ces collectifs. Il faut noter que la liste des usages de l'espace à l'étude n'est pas exhaustive, elle repose sur notre analyse préalable et sur les propos recueillis lors des entretiens, elle a pour vocation de donner un aperçu aussi proche que possible de la réalité.

Tableau 60 : La mise en évidence des collectifs de concernement, zone « Plateau de Beille ».

USAGES IDENTIFIES PAR LES ENQUETES	GRANDES CATEGORIE D'USAGES	USAGERS	COLLECTIFS DE CONCERNEMENT
Pastoralisme (éleveurs, berger/vacher)	PASTORALISME	ELEVEURS (GP), BERGER/VACHER	PASTORALISME - Usagers PRODUCTIFS
Accueil, Restauration, Commerces, Point infos...	TOURISME (Activités récréatives estivales et hivernales commerciales et non commerciales)	SOCIOPROFESSIONNELS DU TOURISME (RENVA, restaurateurs, prestataires de services), TOURISTES, LOCAUX	TOURISME - Usagers PRODUCTIFS et RECREATIFS issus de la diversification des activités en montagne
Entretien des infrastructures touristiques			
Randonnée pédestre			
VTT			
Ski de fond			
Randonnée raquettes			
Observation du paysage, de la biodiversité, photographie			
Prestation de services (balade-transhumance, chiens de traîneau...)			
Guidage et accompagnements commerciaux			
Activité d'observation, d'inventaire et de protection de la biodiversité	ACTIVITES LIEES AU PATRIMOINE NATUREL	DREAL, ONCFS, Fédération de Chasse de L'Ariège	Usagers ENVIRONNEMENTAUX
Sensibilisation aux activités locales (pastoralisme, races locales, Produits)	ACTIVITES LIEES AU PATRIMOINE CULTUREL	PRESTATAIRE DE SERVICES Balade-Transhumance	Usagers CULTURELS
Chasse	ACTIVITES RECREATIVES DE PRELEVEMENT FAUNISTIQUE et FLORISITQUE	MEMBRES DES SOCIETES DE CHASSE, DES SOCIETES DE PECHE, TOURISTES, LOCAUX	Usagers RECREATIFS TRADITIONNELS
Pêche			
Cueillette de champignons, espèces végétales			
Gestion des forêts, Travaux d'entretien des chemins	TRAVAUX ET PRESTATIONS TECHNIQUES	ONF, CCVax	Usagers-EXPERTS/INTERMEDIAIRES TECHNIQUES
Animation territoriale	ANIMATION ET ETUDES	AGENTS DE DEVELOPPEMENT (Fédération Pastorale de l'Ariège, CCVax)	INGENIERIE TERRITORIALE
PROPRIETAIRES FONCIERS - GESTIONNAIRES		COLLECTIFS DE CONCERNEMENT LOCAUX	
Communes, Indivisions de Communes, CCVAX	PROPRIETAIRES, GESTIONNAIRES	ELUS des Collectivités Locales Mandataires des propriétaires privés	
Syndicat des Propriétaires Indivis Vèbre-Urs-Lassur			

C'est sur cette base que nous avons déterminé la liste des participants à la réunion de travail. L'objectif était d'avoir au moins un représentant par collectif de concernement tout en limitant le nombre de participants afin de favoriser la prise et le temps de parole de chacun d'eux. Nous avons sollicité 9 enquêtés :

Tableau 61 : Liste des participants, réunion « Plateau de Beille ».

NOM ET STRUCTURE	COLLECTIF DE CONCERNEMENT
Représentant de l'usage environnemental	Usager Environnemental
Agent de développement territorial	Animation Territoriale – Usager Expert/Intermédiaire Technique
Gestionnaire d'estive	Usager Productif
Elu communal	Elu local
Gestionnaire d'estive – socioprofessionnel du tourisme	Usager Productif – Récréatif - Culturel
Elu intercommunal	Elu local – Usager Productif
Agent de développement pastoral	Animation Territoriale
Représentant de l'activité de chasse	Usager Récréatif - Environnemental
Gestionnaire d'estive – Elu	Membre du Conseil Municipal + Usager productif

Une évaluatrice de la méthode appliquée et un secrétaire de séance⁷⁷ ont participé au bon déroulement de la séance et à la prise en note des résultats et améliorations à apporter en vue de la suite du travail.

4.3. Compte-rendu de l'atelier de travail collectif du 11 février 2014

4.3.1. Déroulement général

Sur les neuf acteurs sollicités, six ont effectivement participé au travail collectif. Cette réunion s'est déroulée sous la forme d'un atelier travail comportant des phases de réflexion individuelle et des phases d'échange. Nous avons proposé aux participants toute une série de supports permettant le recueil de leurs impressions sur le travail, des résultats et favorisant la discussion : questionnaires, tableaux, cartes⁷⁸. Les sous-parties suivantes présentent les principaux résultats obtenus à l'issue de l'atelier.

4.3.2. Le classement des effets du pastoralisme

Le cœur du travail de groupe a été constitué par le tri et la hiérarchisation de la liste d'effets du pastoralisme obtenue à l'issue des 62 entretiens semi-directifs réalisés sur nos 4 terrains pyrénéens. Nous avons donc remis aux participants la liste d'effets ci-dessous, accompagnée d'un tableau de tri. La consigne était pour chacun des participants, de réaliser un tri individuel, puis de présenter son résultat au groupe au cours d'un tour de table. Il était question à l'issue du tour de table, d'aboutir si possible à un résultat collectif.

⁷⁷ Animatrice pastorale au GIP-CRPGE et technicien pastoral au GIP-CRPGE.

⁷⁸ Les supports distribués au cours de la réunion sont en annexe 1 du document.

Tableaux 62 et 63 : Liste des effets et tableau remis aux participants pour classement, réunion « Plateau de Beille ».

LISTE D'EFFETS MIS EN EVIDENCE	
1. Entretien de l'espace	11. Réalisation d'économies <ul style="list-style-type: none"> • économies de broyage de la végétation • économies dans la lutte contre les avalanches, contre les incendies
2. Maintien de l'accès à la montagne	12. Maintien des pratiques collectives
3. Contribution à l'attractivité touristique du territoire	13. Incidences liées à la pratique de l'écobuage <ul style="list-style-type: none"> • Sur la forêt • En lien avec le tourisme
4. Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	14. Incidences liées au sous-pâturage <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un couvert végétal dense
5. Maintien d'un paysage diversifié	15. Préservation d'une certaine biodiversité
6. Dégâts environnementaux <ul style="list-style-type: none"> • En lien avec les pratiques sanitaires individuelles (utilisation d'insecticides sur les animaux ou de vermifuges à effet retard) • problèmes sanitaires avec la faune cynégétique • dégradation de la qualité de l'eau des ruisseaux 	16. Incidences liées au surpâturage <ul style="list-style-type: none"> • Sur la forêt • Sur les sols
7. Contribution à l'économie locale <ul style="list-style-type: none"> • maintien de l'emploi • apport de revenus pour les collectivités 	17. Contribution à la perpétuation du patrimoine local
8. Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	18. Amélioration du bien-être des animaux domestiques
9. Participation à la sécurisation de l'espace montagnard <ul style="list-style-type: none"> • Protection contre les avalanches • Protection contre les incendies liés à l'embroussaillage 	19. Elaboration de produits à forte valeur ajoutée
10. Maintien du tissu social local	

Remplissez la colonne « Classement » du tableau à l'aide de la légende suivante :

- P** = Prioritaire → « Je considère que cet effet possède un impact majeur sur le territoire et/ou sur mes pratiques »
M = Moyennement important → « Je considère que cet effet possède un impact moyennement important sur le territoire et/ou sur mes pratiques »
N = Négligeables → « Je considère que cet effet possède un impact négligeable sur le territoire et/ou sur mes pratiques »
X = Pas présent → « Je considère que cet effet ne concerne pas ce territoire et/ou n'impacte pas mes pratiques »
? = Non classé → « Je ne parviens pas à classer cet effet car sa formulation me pose problème ou parce que je ne le connais pas bien »

LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
1) Entretien de l'espace		
2) Maintien de l'accès à la montagne		
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire		
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques		
5) Maintien d'un paysage diversifié		
6) Dégâts environnementaux		
7) Contribution à l'économie locale		
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives		
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard		
10) Maintien du tissu social local		
11) Réalisation d'économies		
12) Maintien des pratiques collectives		
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage		
14) Incidences liées au sous-pâturage		
15) Préservation d'une certaine biodiversité		
16) Incidences liées au surpâturage		
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local		
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques		
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée		

Remarques générales :

L'un des participants évoque la question du point de vue de l'étude. Il s'interroge sur la pertinence de l'entrée par les effets du pastoralisme. Selon lui, le questionnement devrait s'orienter vers l'analyse des interactions locales, du développement des activités sur le territoire, et de la manière dont ces éléments impactent l'activité pastorale. Nous revenons donc sur l'une des implications plus globale de notre étude qui consiste à comprendre quelles sont les interdépendances entre les effets du pastoralisme mis en avant par les acteurs enquêtés et le contexte local (poids relatifs des activités économiques, position de l'activité pastorale, situation géographique...).

Extrait de réunion – CCVAx 11 février 2014

« Quelles sont les interactions ? Ou à quoi est soumis le pastoralisme ? C'est-à-dire que le pastoralisme on peut le caractériser de l'est à l'ouest de la chaîne des Pyrénées, il est diversifié, on va dire, mais on le connaît puisque c'est assez ancien et je dirais, ça a déjà été étudié, et par contre, le pastoralisme au sens le plus large, il est soumis à un certain nombre d'effets, de facteurs extérieurs en fonction des territoires et des développements des activités de ces territoires-là, et donc quelque part... Est-ce que quand même c'est la même façon de l'appréhender ? »

Questions sur la liste d'effets distribuée :

- La première question concerne le contenu de l'effet relatif aux pratiques collectives et sur la nuance entre cet effet et l'effet relatif au maintien du tissu social local. Cet effet peut sous-tendre deux éléments :
 - à la fois le maintien des pratiques collectives liées au groupement pastoral,
 - mais également le fait que la culture pastorale développe la capacité à travailler ensemble (aspect socio-culturel) et donc un tissu associatif plus dense, un développement local plus marqué.

Nous sommes donc en présence d'un pan agricole lié aux pratiques collectives des éleveurs et d'un pan sociologique plus diffus. En ce qui concerne le maintien tissu social local, cet effet est relatif à la présence permanente d'éleveurs dans les villages (les locaux demeurant sur les communes sièges des surfaces pastorales toute l'année).

- Une seconde intervention porte sur l'effet lié au bien-être des animaux domestiques. L'un des participants suggère en effet, d'ajouter un effet relatif au bien-être humain, et plus particulièrement au bien-être des pâtres permis par l'amélioration progressive de leurs conditions de travail en estive (cabanes...).

Les tableaux suivants présentent les résultats du classement des effets réalisés par chacun des participants dans l'ordre d'intervention ainsi que le résultat collectif obtenu à l'issue de l'étape de classement. Les effets qui ont été reliés entre eux par les participants apparaissent dans des cases de couleurs similaires.

Les effets peuvent être associés aux caractères suivants :

- **P = Prioritaire** « Je considère que cet effet possède un impact majeur sur le territoire et/ou sur mes pratiques ».
- **M = Moyennement important** « Je considère que cet effet possède un impact moyennement important sur le territoire et/ou sur mes pratiques ».
- **N = Négligeable** « Je considère que cet effet possède un impact négligeable sur le territoire et/ou sur mes pratiques ».
- **X = Pas présent** « Je considère que cet effet ne concerne pas ce territoire et/ou n'impacte pas mes pratiques ».
- **? = Non classé** « Je ne parviens pas à classer cet effet car sa formulation me pose problème ou parce que je ne le connais pas bien ».

Tableau 64 : Le classement de l'agent de développement pastoral.

LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
Ce participant n'a utilisé que 3 modalités de classement. Il classe tous les effets liés à l'entretien de l'espace et à l'économie en prioritaire. Il regroupe donc les effets liés à l'entretien (1, 2, 5, 9, 11, 15) en un bloc prioritaire et les effets liés à l'économie (3, 7, 10, 12, 17, 19) en un second bloc d'effets prioritaires. Les autres effets (8, 13, 14, 16, 18), mineurs, représentent pour lui le fait que l'on ait réalisé ou pas les deux niveaux préalables.		
1) Entretien de l'espace	P	
2) Maintien de l'accès à la montagne	P	
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	P	
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	X	Cet effet est mineur. Avec de l'aménagement concerté et complémentaire en amont, il est possible de limiter cet effet.
5) Maintien d'un paysage diversifié	P	
6) Dégâts environnementaux	X	A l'image de l'effet 4, cet effet est mineur. Avec de l'aménagement concerté et complémentaire en amont, il est possible de limiter cet effet.
7) Contribution à l'économie locale	P	
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	M	Cet effet existe mais il est exceptionnel.
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	P	"Le fait qu'il y ait une activité collective, construite, avec des troupeaux, des hommes, donc la notion de veille et de présence d'activités fait que le milieu vit, il y a de l'humain, donc à partir de là, il y a du réseau, on n'est plus seuls même si les espaces sont importants."
10) Maintien du tissu social local	P	Cet effet dépasse selon lui l'échelon strictement pastoral des acteurs du pastoralisme.
11) Réalisation d'économies	P	Il identifie cet effet comme un bien public qu'il relie au maintien de l'accès aux estives, au maintien des paysages ouverts. La notion d'économie est liée au fait que les espaces sont entretenus "naturellement" ou via des "pratiques ancestrales". Selon lui, la première économie serait donc de maintenir un savoir-faire ancestral.
12) Maintien des pratiques collectives	P	On peut être ici sur de l'économique, de l'associatif ou de l'échange.
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage	M	
14) Incidences liées au sous-pâturage	M	
15) Préservation d'une certaine biodiversité	P	
16) Incidences liées au surpâturage	M	Cet effet est très localisé, il peut être problématique dans certains territoires reconnus à haute valeur environnementale, mais compte tenu de l'immensité des espaces envisagés ici, cela apparaît de moindre importance selon lui.
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	P	Il y a ici l'aspect culturel, traditionnel, d'un savoir-faire, mais il y a aussi de la valeur ajoutée. Cela peut être le résultat indirect ou complémentaire de l'émergence de la qualité des produits, d'une diversification et d'un retour économique sur le terrain.
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	M	Cet effet peut apparaître prédominant, de premier plan pour le grand public mais il le classe comme un effet de second plan en lien avec le pastoralisme.
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	P	

Légende

	Effets économiques
	Effets liés à l'entretien, à l'environnement
	Effets culturels
	Effets mineurs

Tableau 65 : Le classement de l'agent de développement territorial.

LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
En tant que représentant d'une collectivité, elle est plus particulièrement sensible à la partie "aménagement de l'espace" et "développement d'activités économiques" est au cœur de son travail. Le pastoralisme est une activité économique. Elle s'occupe des activités touristiques donc les effets en lien avec le tourisme lui sont familiers.		
1) Entretien de l'espace	P	
2) Maintien de l'accès à la montagne	P	
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	P	Les touristes sont attirés par les pratiques pastorales et vont à la rencontre des éleveurs.
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	N	
5) Maintien d'un paysage diversifié	P	
6) Dégâts environnementaux	?	Elle ne connaît pas bien ce type d'effet.
7) Contribution à l'économie locale	P	
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	N	Très peu d'accidents.
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	M	Cet effet lui pose question. Beille n'est pas concernée par les avalanches. La protection contre les incendies peut intervenir. Le fait de voir des pâtres sur Beille démontre une montagne habitée, vivante, cela peut représenter une forme de sécurisation. Néanmoins cet effet lui paraît moyennement important.
10) Maintien du tissu social local	P	
11) Réalisation d'économies	P	En lien avec les économies de broyage.
12) Maintien des pratiques collectives	P	
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage	M	
14) Incidences liées au sous-pâturage	M	
15) Préservation d'une certaine biodiversité	M	
16) Incidences liées au surpâturage	?	Elle ne connaît pas bien ce type d'effet.
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	P	
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	?	Elle ne sait pas forcément classer cet effet mais suppose que le bien-être des animaux va améliorer la valeur ajoutée des produits.
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	P	Elle accorde beaucoup d'importance à cet effet.

Tableau 66 : Le classement de l' élu communal.

LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
Le fait de mettre les animaux à la montagne est une nécessité sur les territoires de montagne, l'avantage principal selon lui est que celui conduit l'entretien, le maintien de l'accès et une montagne vivante.		
1) Entretien de l'espace	P	
2) Maintien de l'accès à la montagne	P	
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	M	L'attraction touristique est selon lui beaucoup plus liée à la notoriété du plateau de Beille qu'à l'activité pastorale ou aux animaux. Pas la station l'hiver et l'été les visiteurs viennent pour les balades.
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	N	
5) Maintien d'un paysage diversifié	P	
6) Dégâts environnementaux	N	
7) Contribution à l'économie locale	M	L'économie locale vient avant et après l'estive. Une fois que les bêtes sont en estive, rien ne se passe dans les villages où sont les éleveurs, tout se déroule sur les espaces pastoraux. "Mais économiquement, ce qu'il se passe sur l'estive, c'est pas quantifiable, c'est quantifiable après, c'est quand les bêtes descendent et qu'ils peuvent les vendre."
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	N	
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	M	
10) Maintien du tissu social local	M	
11) Réalisation d'économies	N	
12) Maintien des pratiques collectives	P	
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage	M	Il y a des écobuages sauvages sur le plateau de Beille car les animaux ne consomment pas les zones à fougères et à genêts.
14) Incidences liées au sous-pâturage	M	
15) Préservation d'une certaine biodiversité	M	
16) Incidences liées au surpâturage	M	
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	P	
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	P	
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	M	Il n'y pas de fabricants de fromage dans le secteur. Tout est basé sur la viande. Il n'y a pas de fabrication (sauf la viande). Excepté l'activité d'animation d'un éleveur.
20) Amélioration du bien être des personnes	P	AJOUT de cet effet qui passe par la mise à disposition de cabanes pour les gardiens

Tableau 67 : Classement du gestionnaire d'estive – élu communal.

LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
1) Entretien de l'espace	P	
2) Maintien de l'accès à la montagne	P	La part des GP et du pastoralisme en montagne est importante pour l'économie. Car en supposant qu'il n'y en ait pas, l'entretien du tout l'espace et le maintien des accès au plateau reviendraient à la charge des communes, et cela est quantifiable. Sur Luzenac, Le GP prend en charge tous les chemins qui mènent au plateau de Beille. Ramassage des arbres barrant les chemins, travaux sur les ruisseaux déviés... Il n'y a pas d'employé communal pour entretenir la montagne.
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	P	
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	N	
5) Maintien d'un paysage diversifié	P	
6) Dégâts environnementaux	N	
7) Contribution à l'économie locale	P	
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	N	
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	P	
10) Maintien du tissu social local	P	
11) Réalisation d'économies	P	La part des GP et du pastoralisme en montagne est importante pour l'économie. Car en supposant qu'il n'y en ait pas, l'entretien du tout l'espace et le maintien des accès au plateau reviendraient à la charge des communes, et cela est quantifiable. Sur Luzenac, Le GP prend en charge tous les chemins qui mènent au plateau de Beille. Ramassage des arbres barrant les chemins, travaux sur les ruisseaux déviés...
12) Maintien des pratiques collectives	P	
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage	N	
14) Incidences liées au sous-pâturage	N	La gestion pastorale et le chargement des estives sont relatifs à la surface disponible. Donc cet effet est négligeable.
15) Préservation d'une certaine biodiversité	P	
16) Incidences liées au surpâturage	N	La gestion pastorale et le chargement des estives sont relatifs à la surface disponible. Donc cet effet est négligeable.
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	P	Si il n'y plus d'éleveurs sur la commune (extérieurs) pour venir entretenir la montagne cela va poser problème.
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	P	
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	P	Au départ il ne l'avait pas classé car il ne comprenait pas le sens de cet effet. Suite à l'explication de l'effet, du fait que la valeur ajoutée des produits pastoraux soit souvent comparée aux produits issus de l'élevage intensif ou non transhumant, il classe l'effet prioritaire.

Tableau 68 : Le classement du représentant de l'activité de chasse.

LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
1) Entretien de l'espace	P	
2) Maintien de l'accès à la montagne	M	Cet effet lui pose un problème de classement. Pour lui, le lien entre l'activité pastorale et l'accès au plateau est mitigé. L'un des éleveurs présents intervient pour préciser que cet effet dépend de la zone considérée. Avant la construction de la route, une multitude de chemins, entretenus par le pastoralisme, permettaient l'accès au plateau. Désormais, un bon nombre de ces chemins ne sont plus entretenus.
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	P	
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	X	
5) Maintien d'un paysage diversifié	P	
6) Dégâts environnementaux	X	Il n'y a pas de dégâts environnementaux à sa connaissance.
7) Contribution à l'économie locale	P	
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	N	Incidents exceptionnels. Il y a eu plus de personnes qui se sont perdues en montagne.
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	M	Il associe cet effet à l'accès. Pour lui la contribution majeure à l'accès et à la sécurisation émane des dessertes qui ont été réalisées et pas forcément directement du pastoralisme.
10) Maintien du tissu social local	P	
11) Réalisation d'économies	M	Cet effet lui paraît un peu flou.
12) Maintien des pratiques collectives	M	Il classe cet effet moyennement important en lien avec l'évolution du pastoralisme et la diminution des pratiques collectives par rapport à ce que l'on pouvait voir auparavant.
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage	N	Cet effet est négligeable excepté sur une zone (à proximité de Piparlan) qui brûle régulièrement. L'un des éleveurs présents intervient pour soulever la différence entre l'écobuage maîtrisé que les éleveurs utilisent pour entretenir la ressource et l'écobuage sauvage dont il est question ici.
14) Incidences liées au sous-pâturage	P	Il évoque le problème de sous-pâturage à la périphérie du plateau de Beille qui pose un problème. Zones de rhododendrons qui limitent le passage des chasseurs. Il envisage le sous-pâturage comme "un effet contraire" du pastoralisme qui va engendrer une perte de biodiversité.
15) Préservation d'une certaine biodiversité	P	De manière générale, le pastoralisme est positif pour la biodiversité.
16) Incidences liées au surpâturage	N	
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	P	
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	?	Le fait de prendre grand soin des bêtes fait partie du patrimoine local (même si c'est un élément à améliorer sur certains secteurs hors plateau de Beille). Il ne l'a néanmoins pas classé.
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	P	

Tableau 69 : Classement du questionnaire d'estive – socioprofessionnel du tourisme.

LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
Il propose un préambule: "Il me semble important de préciser que pour nous éleveurs, aujourd'hui on nous dit: "oui c'est très bien vous amenez des aménités et tout ça..." Mais la première raison pour laquelle on transhume, c'est que c'est notre système d'exploitation agricole. Et qu'en gros on a pas le choix!" Il propose ensuite de classer les aménités en 3 groupes de valeurs égales: un volet culturel (Effets 12 et 17), un volet économique, un volet environnemental/entretien de l'espace.		
1) Entretien de l'espace	P	L'entretien de l'espace mène aux effets 5, 9 et 15.
2) Maintien de l'accès à la montagne	M	Moyennement important sur Beille même si sur Luzenac, l'accès est garanti par les éleveurs du GP de Luzenac-Unac, sur le GP de Pech-Verdun, la route a généré des effets négatifs dans le sens où les éleveurs prennent de moins en moins les anciens chemins, dans le sens où ils ont de plus en plus de difficultés à canaliser les animaux hors des grands réseaux. Ces axes routiers sont difficiles à gérer et rende laborieuse l'entretien des zones basses.
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	P	
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	X	
5) Maintien d'un paysage diversifié	P	
6) Dégâts environnementaux	X	
7) Contribution à l'économie locale	P	Le pastoralisme amène de l'économie parce que c'est la carte postale des Pyrénées. Il évoque par ailleurs l'importance du pastoralisme, de la montagne et du paysage pour le développement de son entreprise dont le discours repose sur les pratiques, la culture et les savoirs pastoraux.
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	M	Il est confronté à cela en tant que président du GP. Un accident grave est arrivé en 2008 entre une vache et un enfant. Le GP a donc fait de gros efforts d'informations en lien avec cet évènement. Il est essentiel pour lui de prendre en compte cet effet sur cet espace hautement touristique.
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	P	
10) Maintien du tissu social local	M	
11) Réalisation d'économies	M	
12) Maintien des pratiques collectives	P	Il associe le pastoralisme à l'un des rares groupes sociaux à travailler ensemble en lien avec leur système: l'estive collective et en lien avec la tradition. Il parle de "communautés d'hommes et de femmes qui gèrent des estives ensemble et qui perpétuent une tradition ancestrale". sur le Plateau de Beille la collaboration entre GP se déroule bien.
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage	N	
14) Incidences liées au sous-pâturage	M	Certaines zones de bordure sont moins bien entretenues. Il pense notamment aux surfaces de Vèbre Urs Lassur qui ont été, pour certaines, laissées à l'abandon pendant longtemps. Néanmoins, la création récente du GP de Vèbre Urs Lassur, un GP jeune et redynamisé s'est avérée nécessaire pour regagner progressivement ces espaces.
15) Préservation d'une certaine biodiversité	P	
16) Incidences liées au surpâturage	X	
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	P	
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	P	Il y a une carte à jouer pour la valorisation des produits à ce niveau là envers le grand public qui a une sensibilité forte sur ce point.
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	P	Valorisation de viande, de fromage. Il aurait eu des difficultés à élaborer des produits à forte valeur ajoutée ailleurs qu'en montagne et au sein de ce système.

Légende

	Effets économiques
	Effets liés à l'entretien, à l'environnement
	Effets culturels
	Effets mineurs

Tableau 70 : Classement collectif, réunion « Plateau de Beille ».

LE RESULTAT COLLECTIF							
LISTE EFFETS	PARTICIPANTS						COLLECTIF
	C. CHOPIN	JC. KEFF	P. LACUBE	T. MARFAING	E. MARTY	A. ROUZAUD	
1) Entretien de l'espace	P	P	P	P	P	P	P
2) Maintien de l'accès à la montagne	P	P	M	P	M	P	A travailler
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	P	M	P	P	P	P	A travailler
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	N	N	X	X	X	N	
5) Maintien d'un paysage diversifié	P	P	P	P	P	P	P
6) Dégâts environnementaux	?	N	X	X	X	N	
7) Contribution à l'économie locale	P	M	P	P	P	P	A travailler
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	N	N	M	M	N	N	
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	M	M	P	P	M	P	
10) Maintien du tissu social local	P	M	M	P	P	P	
11) Réalisation d'économies	P	N	M	P	M	P	A travailler
12) Maintien des pratiques collectives	P	P	P	P	M	P	
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage	M	M	N	M	N	N	
14) Incidences liées au sous-pâturage	M	M	M	M	P	N	
15) Préservation d'une certaine biodiversité	M	M	P	P	P	P	A travailler
16) Incidences liées au surpâturage	?	M	X	M	N	N	
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	P	P	P	P	P	P	P
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques	?	P	P	M	?	P	
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	P	M	P	P	P	P	A travailler
20) Amélioration du bien être des personnes		P					

Remarques à l'issue du tour de table :

Sur le double sens de l'effet relatif au maintien de l'accès à la montagne :

A l'issue du tour de table une discussion est engagée au sujet du maintien de l'accès à la montagne. Deux types d'accès sont distingués. On y trouve à la fois l'accès pour l'extérieur, pour le grand public et l'accès en tant « qu'accès réseau », physique. On peut donc parler de l'accès au sens « multi-usage » : espace partagé entre divers usagers, ou bien de l'accès physique au sens « réseau de chemins ». La manière d'appréhender cet effet est donc conditionnée par le sens attribué. Alors que l'accès « réseau » semble moyennement important, l'accès « multi-usage » est quant à lui jugé prioritaire par les participants.

Sur le classement collectif :

Les participants et notamment ceux en lien avec le pastoralisme, proposent de ne pas se fonder uniquement sur les effets qui ont fait l'unanimité dans la suite du travail. Mais de travailler sur les effets qui ont fait réagir les participants. L'important serait pour eux de travailler sur les effets extrêmes, sur les effets qui font réagir les participants non issus de l'élevage. Ainsi, l'aspect économique ressort en tant qu'effet à traiter car la vie du territoire dépend de l'économie, des emplois. Il faut mettre en avant l'impact économique de l'activité pastorale. L'utilisation du territoire pastorale constitue une possibilité de valorisation économique pour les éleveurs en lien avec l'image véhiculée par ces espaces.

Ainsi, les participants décident de retenir en plus des trois effets classés prioritaires à l'unanimité :

- le maintien de l'accès à la montagne (qui a suscité des réactions),
- la contribution à l'attractivité touristique du territoire,
- la contribution à l'économie locale,
- la réalisation d'économies,
- la préservation d'une certaine biodiversité,
- l'élaboration de produits à forte valeur ajoutée.

Le fait de reconnaître le lien entre pastoralisme et biodiversité, mais également le fait de considérer le pastoralisme comme une activité ouverte au multi-usage semble important pour les éleveurs de façon à maintenir l'activité sur le territoire.

4.3.3. *Le travail sur le lien entre pratiques pastorales locales et effets prioritaires*

Suite à la phase de classement des effets, nous avons proposé aux participants une liste contenant 11 groupes de pratiques pastorales. Ces pratiques ont été observées sur nos quatre terrains d'étude et évoquées par les enquêtés lors de nos entretiens. Le but de cette étape de travail est, dans un premier temps, de réaliser un tri dans la liste proposée de façon à avoir un aperçu des pratiques pastorales locales ; puis, dans un second temps, de mettre en relation les pratiques locales ainsi mises en évidence avec les effets du pastoralisme jugés prioritaires lors de l'étape de classement précédente.

Tableau 71 : La liste des pratiques pastorales proposée aux participants, réunion « Plateau de Beille ».

<u>1. Type de troupeaux</u>	<u>6. Aspects environnementaux</u>
Mixité des espèces	Participation à la gestion des milieux (Natura 2000)
Troupeaux ovins	Insertion dans des démarches de restauration écologique
Troupeaux bovins	<u>7. Les pratiques du Groupement Pastoral</u>
Troupeaux équins	Accueil de jeunes éleveurs transhumants
Troupeaux caprins	Accueil d'éleveurs transhumants extérieurs
<u>2. Système d'élevage</u>	Aménagement de l'espace (cabanes, parcs, clôtures)
Mixte	Réalisation de travaux collectifs (fait de travailler ensemble)
Laitier	Rassemblements (AG, repas)
Allaitant	<u>8. Transformation et/ou valorisation des produits en estive</u>
<u>3. Type de Gardiennage</u>	Ballades touristiques (visites d'estives)
Libre parcours	Traite en estive
Surveillance par les éleveurs	Transformation fromagère en estive
Gardiennage salarié	Commercialisation des produits en estive
Conduite lâche	<u>9. Valorisation des produits au village et agritourisme</u>
Conduite serrée (une troupe ou par lots)	Transformation fromagère à la ferme
Présence d'un chien de protection	Commercialisation de fromage et/ou produits transformés à base de lait
<u>4. Pratiques d'ouverture</u>	Commercialisation de viande et/ou produits carnés transformés
Ecobuage	Gîte rural/Chambres d'hôte
Débroussaillage manuel	Restauration/Table d'hôte
Débroussaillage mécanique	<u>10. Société/Culture</u>
Fauche pedestre	Fêtes pastorales
Fauche de la fougère	Evènements locaux en lien avec l'activité pastorale
Emondage	<u>11. Pratique de l'irrigation</u>
<u>5. Aspects sanitaires</u>	
Utilisation d'insecticides	
Utilisation de vermifuges à effet retard	

Tableau 72 : La liste des pratiques pastorales mise en évidence à l'issue de tri, réunion « Plateau de Beille ».

<u>1. Type de troupeaux</u>	<u>6. Aspects environnementaux</u>
Mixité des espèces	Participation à la gestion des milieux (Natura 2000)
Troupeaux ovins	DOCOB à l'étude, acteurs locaux et GP frileux
Troupeaux bovins	Insertion dans des démarches de restauration écologique
Troupeaux équins	Revégétalisation
Troupeaux caprins	<u>7. Les pratiques du Groupement Pastoral</u>
<u>2. Système d'élevage</u>	Accueil de jeunes éleveurs transhumants
Mixte	Accueil d'éleveurs transhumants extérieurs
Laitier	Aménagement de l'espace
Allaitant	(cabanes, parcs, clôtures)
<u>3. Type de Gardiennage</u>	Réalisation de travaux collectifs
Libre parcours	(fait de travailler ensemble)
Surveillance par les éleveurs (pour les che- vaux)	Rassemblements (AG, repas)
Gardiennage salarié	<u>8. Transformation et/ou valorisation des produits en estive</u>
Conduite lâche	Ballades touristiques (visites d'estives)
Conduite serrée (une troupe ou par lots) (en début de saison)	Traite en estive
Présence d'un chien de protection	Transformation fromagère en estive
<u>4. Pratiques d'ouverture</u>	Commercialisation des produits en estive
Ecobuage (Ecobuage sauvage)	<u>9. Valorisation des produits au village et agritourisme</u>
Débroussaillage manuel	Transformation fromagère à la ferme
Débroussaillage mécanique	Commercialisation de fromage et/ou produits transformés à base de lait
Fauche pedestre	Commercialisation de viande et/ou produits carnés trans- formés
Fauche de la fougère	Gîte rural/Chambres d'hôte
Emondage (seulement sur Luzenac-Unac)	Restauration/Table d'hôte
<u>5. Aspects sanitaires</u>	<u>10. Société/Culture</u>
Utilisation d'insecticides (en dernier recours)	Fêtes pastorales
Utilisation de vermifuges à effet retard (sur les exploitation avec un impact sur la non dégradation des bouses en estive. Destruction des bousiers).	Evènements locaux en lien avec l'activité pastorale
	<u>11. Pratique de l'irrigation</u>
	(il y a un manque d'eau sur le Plateau de Beille)
	<u>12. Les pratiques en lien avec le tourisme, le guidage et la signalétique (ajout)</u>
	Le gardien informe les touristes et les guide s'ils sont perdus

Précisions relatives à certaines pratiques pastorales :

Au sujet de la revégétalisation et des liens GP/Station :

- Des partenariats existent avec la station sur les démarches de revégétalisation notamment. Mais ils sont à développer. Il faudrait mettre en place un relais sur les travaux de mise en valeur réalisés par les GP. La station pourrait venir en soutien et collaborer avec les GP étant données l'importance des surfaces à gérer. Les moyens nécessaires dépassent les capacités des GP.
- Il faut amener des rencontres pour associer les problématiques et converger, investir des champs de travail en commun (participation de la station aux assemblées générales des GP, information sur les travaux en cours...).
- Sur Pech-Verdun, la station a ouvert des pistes, le GP a donc demandé une revégétalisation qui va être réalisée.
- Travail de la fédération pastorale avec la RENVA pour l'utilisation de semences locales : des projets communs sont à mener (avec de la valorisation économique).
- A la création de la station, il y a eu une confrontation entre activités touristiques et pastoralisme. Les rapports se sont apaisés mais il est important d'aller plus loin dans les associations et la complémentarité.

Au sujet de l'attractivité de la valorisation en estive :

L'activité de balade-transhumance attire près de 3 500 personnes par an. Des tour operators et agences de voyage français et andorrans commencent d'ailleurs à s'intéresser à ces événements et envoient des groupes de juin à septembre.

Au sujet des événements en lien avec le pastoralisme :

Les Pastoralies constituaient un événement local en lien avec l'activité pastorale mais elles ne sont plus organisées aujourd'hui. C'est un événement à réinvestir.

La clarification permise par l'énumération et le tri des pratiques nous a permis d'obtenir une sorte de photographie des pratiques pastorales locales présentes sur les estives du Plateau de Beille. La suite du travail a consisté à relier ces pratiques aux effets identifiés comme prioritaires ou « à approfondir » lors de l'étape de classement. Le tableau suivant présente les résultats de la mise en lien entre ces effets et les pratiques pastorales locales.

Tableau 73 : Le lien entre les pratiques pastorales et les effets prioritaires du pastoralisme, réunion « Plateau de Beille ».

LISTE EFFETS PRIORITAIRES	Pratiques Associées	Commentaires
1) Entretien de l'espace	1,2,3,4,6,7	1. Type de troupeaux 2. Système d'élevage 3. Type de Gardiennage 4. Pratiques d'ouverture 6. Aspects environnementaux 7. Les pratiques du Groupement Pastoral
2) Maintien de l'accès à la montagne (du point de vue multiusage notamment)	12, 8	8. Transformation et ou valorisation des produits à l'estive (en lien avec l'aspect touristique, le multiusage) 12. Guidage et signalétique T. Marfaing évoque la difficulté à relier cet effet aux pratiques car il s'agit là d'une sous partie du thème principal qui est l'entretien de l'espace.
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire	1,3,4,7,8,9,10,12	1. Type de troupeaux 3. Type de Gardiennage (c'est le berger et son troupeau) 4. Pratiques d'ouverture 7. Les pratiques du Groupement Pastoral (cabanes pastorale qui respectent la beauté du site) 8. Transformation et ou valorisation des produits à l'estive 9. Valorisation des produits au village/agritourisme 10. Société/Culture 12. Guidage et signalétique
5) Maintien d'un paysage diversifié	1,2,3,4,6,7	1. Type de troupeaux 2. Système d'élevage 3. Type de Gardiennage 4. Pratiques d'ouverture 6. Aspects environnementaux 7. Les pratiques du Groupement Pastoral
7) Contribution à l'économie locale	4,7,8,9,10	4. Pratiques d'ouverture 7. Les pratiques du Groupement Pastoral (Aménagement de l'espace par les GP qui font travailler les entreprises et qui accueillent de jeunes éleveurs, ce qui crée des emplois) 8. Transformation et ou valorisation des produits à l'estive 9. Valorisation des produits au village/agritourisme 10. Société/Culture
11) Réalisation d'économies	8,9,10	8. Transformation et ou valorisation des produits à l'estive 9. Valorisation des produits au village/agritourisme 10. Société/Culture
15) Préservation d'une certaine biodiversité	1,2,3,4,5,6,7,10	1. Type de troupeaux (le retour des ovins allaitants sur une estive peut ramener le perdreau blanc, le lièvre... Les bovins vont bousculer la végétation de façon différente et créer des sentiers en sous bois utilisés par la faune sauvage sur lesquels les oiseaux se nourrissent de micro-organismes, notamment les tétas et les perdrix. C'est le cas au niveau du bois de pins à crochet ouvert par les vaches.) 2. Système d'élevage 3. Type de Gardiennage 4. Pratiques d'ouverture 5. Aspects sanitaires 6. Aspects environnementaux 7. Les pratiques du Groupement Pastoral 10. Société/Culture (les fêtes locales liées au pastoralisme représentent des lieux d'échange au niveau desquels les chasseurs peuvent informer et sensibiliser le grand public à la biodiversité: perdreaux, vautours)
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local	1,3,7,9,10	1. Type de troupeaux (l'importance du patrimoine relatif au maintien des races locales sur les estives ariégeoises : gasconnes, tarasconnaises, merrens est soulignée par les éleveurs) 3. Type de Gardiennage 7. Les pratiques du Groupement Pastoral (patrimoine bâti) 9. Valorisation des produits au village/agritourisme 10. Société/culture
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée	1,2,8,9,10	1. Type de troupeaux (races valorisées) 2. Système d'élevage (vente de vache allaitante de race) 8. Transformation et ou valorisation des produits à l'estive 9. Valorisation des produits au village/agritourisme 10. Société/culture

4.3.4. *Tentative de localisation des effets prioritaires du pastoralisme*

La carte fut l'un des supports de travail proposé aux participants lors de l'atelier. L'objectif était de localiser les effets classés prioritaires dans les étapes précédentes sur la carte IGN présentée.

Les participants ont localisé :

- ❖ *Les zones débroussaillées, où les GP ont réalisé des travaux d'entretien;*
- ❖ *Une zone sous-pâturée qui pose un problème pour la faune sauvage.*

Les participants ont tenté de localiser les effets listés. Cet exercice fut assez laborieux car beaucoup d'entre eux ont un impact diffus sur le territoire d'étude. Seuls deux éléments ont ainsi été positionnés.

Néanmoins, la carte a suscité un échange relatif à des zones de rencontres entre le pastoralisme et le grand public (l'activité touristique). Ces zones de rencontre, à l'image d'un parc de contention situé proche d'une zone fréquentée sont les lieux d'échanges entre usagers et parfois de confrontations. Ces lieux de rencontres entre « l'urbain » et les éleveurs témoignent parfois d'une incompréhension émanant du visiteur sur la manière de conduire les animaux ou de les manipuler. Les éleveurs soulignent « une fracture » entre les visiteurs urbains et eux-mêmes qui se creuse progressivement. Selon les participants, le positionnement des effets du pastoralisme sur la carte n'est pas forcément un point d'entrée adapté. Il serait peut-être opportun de positionner plutôt des « lieux où l'on a besoin d'échanger » comme le parc de contention, où l'on a des regards croisés. Ces lieux ont été investis par les pasteurs comme des outils sur le terrain : de contention, d'abreuvement, d'ouverture... Ces zones posent des interrogations aux autres usagers : visiteurs, chasseurs, station, etc. Ce sont les zones de cabanes, de parcs, d'aménagements, d'abreuvements ou de travaux réalisés par les GP. Il serait donc pertinent de localiser ces nœuds d'activité matérialisant la coprésence : activité d'élevage/activité touristique.

Cet échange fait également émerger le questionnement sur les effets du développement du multi-usage sur le pastoralisme et sur la gestion des flux de visiteurs qui doit être envisagée sur ce type de territoire. Il apparaît important pour certains participants de gérer la fréquentation en canalisant les visiteurs, en les orientant vers des secteurs moins cruciaux pour les animaux et en canalisant également les véhicules via des stationnements localisés sur des lieux permettant la quiétude sur le plateau. La topographie de Beille, relativement facile d'accès (relief doux, panorama), rend néanmoins difficile la gestion des flux de visiteurs qui ont une tendance à la dispersion sur le territoire malgré l'existence de chemins balisés. Ainsi, Beille apparaît comme une surface pastorale « sacrifiée » au tourisme alors que les estives

4.3.5. *Discussion sur la prise en compte des effets du pastoralisme*

- **La mise en place d'un travail collégial associant les GP et les autres gestionnaires (aménageurs...) - Une gouvernance du Plateau de Beille à définir**

Agent de développement pastoral :

Les éleveurs sont fédérés, ils constituent des opérateurs de terrain rassemblés au sein des Groupement pastoraux. Ces structures ou leurs représentants sont parties prenantes de ce qu'il se passe sur leur territoire. Ils sont en capacité de faire remonter des besoins et des points de vue aux autres aménageurs qui ont des activités estivales et hivernales. Sur ce territoire, les différents gestionnaires et aménageurs ont un destin croisé, il faut simplement faire état qu'il est nécessaire de mettre en place des réunions de travail et des orientations définies de manière collégiale.

Gestionnaire d'estive – socioprofessionnel du tourisme :

Les relations entre les éleveurs et la station ont démarré sur un antagonisme fort à la création des infrastructures. Un directeur de station a été facilitateur et a permis le travail commun. Mais il semble essentiel de forcer cette collaboration pour éviter de revenir aux cloisonnements et l'absence de concertation sur les aménagements ou autre. Le GP de Pech-Verdun invite annuellement le président de la station à son assemblée générale. Mais c'est un travail à poursuivre. Selon lui, il faut réinvestir la rencontre et le travail en commun.

Agent de développement territorial :

Selon elle, en hiver, la gouvernance du Plateau de Beille est limpide alors qu'en été, les relations entre gestionnaires apparaissent moins clairement. Il lui apparaît essentiel de définir « la bonne gouvernance » du Plateau de Beille en toute saison.

- **La mise en place de plans de gestion pluriannuels partagés – L'importance de la relation à long terme Aménageurs/Acteurs du pastoralisme**

Agent de développement pastoral :

Il évoque le fait que, concernant le pastoralisme, il existe des projets d'estive assez précis à 5ans. Le problème vient du fait que ce type de plan de gestion pluriannuel n'existe pas pour l'activité de tourisme hivernal, ce qui fait que les acteurs du pastoralisme n'ont pas forcément de lisibilité sur la vision du territoire à 5 ans des aménageurs (activité touristique). Ce partage d'informations et des visions du territoire serait un besoin.

Gestionnaire d'estive – socioprofessionnel du tourisme :

Il évoque l'exemple d'une piste réalisée sur l'espace pastoral sans information préalable des éleveurs. Néanmoins, il explique que les relations entre aménageurs et pastoralisme ne sont pour autant pas mauvaises. Les relations quotidiennes sont bonnes (entraide, parking...) mais le problème émane de la gestion des relations sur le long terme et sur les gros aménagements.

- **L'information et l'éducation des enfants et des habitants nouveaux installés dans les villages**

Gestionnaire d'estive – socioprofessionnel du tourisme :

L'arrivée récente de nouvelles familles dans les villages est importante, mais les éleveurs relèvent une méconnaissance des éleveurs transhumants et du pastoralisme de la part de ces nouveaux arrivants. Selon lui : « Si on veut exister demain, il faut être compris là où on vit ». L'enjeu serait de mener des actions auprès des enfants et des familles résidant dans les villages pour la reconnaissance de l'activité pastorale. « Il y a une perte du sens », certains habitants ne comprennent pas le pastoralisme et les enjeux qu'il porte. Il évoque l'exemple de la mairie de Verdun au niveau de laquelle l'investissement sur une cabane pastorale n'a pas été compris par tous. Le fait de « mettre de l'argent là-haut » n'avait pas de sens pour certaines personnes qui considèrent le village au travers du « bourg-centre » sans penser aux espaces d'altitude. C'est un enjeu prioritaire. Il apparaît essentiel de ne pas seulement éduquer le grand public à la culture pastorale, mais également les locaux, en passant par les enfants (les écoles).

Gestionnaire d'estive – élu et représentant de l'activité de chasse :

Ces deux intervenants vont dans le sens de l'acteur précédant. Le premier concernant l'importance de la reconnaissance du rôle du pastoralisme dans l'entretien des chemins. Le second au sujet de la mauvaise image dont souffre la chasse auprès de certains publics.

Agent de développement pastoral :

Cette observation vaut également pour les habitants qui reviennent vivre sur le territoire après une longue absence et dont la vision du pastoralisme faussée ne correspond plus aux pratiques actuelles.

Elu communal :

Il évoque la difficulté pour la mairie à attirer les jeunes parents et à les faire participer aux activités du village (comité des fêtes, montagnes, estives...). Le fait de transmettre aux enfants lui semble donc un bon moyen de sensibiliser leurs parents par la même occasion. L'organisation de réunions ou de rencontres en estives au niveau de la mairie serait un bon moyen d'attirer cette population.

Représentant des activités de chasse :

Il aborde les travaux de la fédération de chasse de l'Ariège pour informer les locaux au sujet de la faune et plus particulièrement de l'avifaune présente sur leur territoire et dont ils ne sont pas forcément conscients (Grand Tétrás...).

Il souligne également le dénigrement à destination de la chasse malgré les projets d'intervention en milieu scolaire réalisés dans l'intention de sensibiliser les scolaires à la faune cynégétique.

Pour l'ensemble de ces participants, il semble difficile de mener les locaux à s'intéresser à l'activité pastorale, aux usages traditionnels (chasse...) et à la montagne en général.

- **La mise en place d'un évènement dédié à l'activité pastorale pour réassocier les éleveurs à la communication autour du pastoralisme**

Agent de développement territorial et gestionnaire d'estive - socioprofessionnel du tourisme :

La mise en place d'évènements dédiés à l'activité pastorale, à l'image du « festival des saveurs » serait une manière d'informer le public et les locaux sur le pastoralisme, sur les troupeaux, leur comportement, les pratiques des éleveurs et des gardiens, etc.

Agent de développement pastoral :

« Sauf qu'aujourd'hui la population d'éleveurs, elle s'est sentie ces dernières années, mise de côté sur les aspects communication. On parle beaucoup du pastoralisme et du bienfondé du pastoralisme, mais globalement le discours qui est véhiculé n'était pas forcément des paroles d'éleveurs quoi ! Et donc les éleveurs à un moment donné, en particulier dans la partie Couserans, ont souhaité ouvrir ces transhumances vers le grand public, pas forcément pour faire de la valeur ajoutée, mais au moins pour pouvoir parler et échanger. Et après éventuellement, on peut penser que derrière, il peut se faire une valeur ajoutée directe ou indirecte avec différents opérateurs. Donc quelque part, il y a un besoin de communication et d'attention sur la profession ».

Gestionnaire d'estive - élu :

La transhumance à pied a été stoppée localement par la préfecture en lien avec la route et les questions de sécurité. Il y a 20 ans, la transhumance existait localement mais plus aujourd'hui. Dans le Couserans, la multitude de petites routes permet de perpétuer la transhumance à pied.

Agent de développement pastoral :

Les mouvements liés au pastoralisme s'épuisent en lien avec le manque de bénévolat. Il est important que les collectivités prennent conscience que le pastora-

lisme est une carte de visite qu'il faut développer au même titre que la neige ou le paysage. De gros événements à l'image des Pastoralies⁷⁹ nécessitent des moyens financiers, humains et logistiques lourds. C'est événementiel et attractif, mais ça ne peut pas se reproduire annuellement.

- **La gestion des flux de visiteurs**

Elu communal :

Cela pourrait être permis par la création d'une double signalétique : hivernale et estivale pour que les touristes d'été se cantonnent sur les sentiers.

Agent de développement territorial :

La signalisation d'été est limitée sur le Plateau de Beille en raison des travaux de damage sur les pistes hivernales de la station. La communication entre la communauté de communes et la RENVA devrait également être améliorée sur ce point, sur la gestion de la signalétique mobile par exemple.

- **La politique pastorale et le Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde**

Agent de développement pastoral et gestionnaire d'estive - socioprofessionnel du tourisme :

Selon eux, les grands enjeux vont se mesurer à l'aune du devenir du PSEM. Quelle sera le PSEM, la politique de la montagne dans les prochaines années ? Les moyens conditionneront l'avenir de l'activité. Il faut une « vraie politique » autour de l'entretien, du gardiennage, etc.

Le problème est que malgré la structuration de la profession agricole et la présence d'acteurs forts (présidente de l'ANEM, etc.) dans les Pyrénées, l'avenir des soutiens n'est pas garanti.

- **L'avenir des estives du Plateau de Beille**

Gestionnaire d'estive – élu et gestionnaire d'estive - socioprofessionnel du tourisme :

Le Plateau de Beille n'est pas forcément une « bonne » montagne pour les animaux mais c'est une montagne « facile » au niveau de l'unité pastorale de Pech-Verdun. Ils se posent des questions concernant la perpétuation des éleveurs locaux.

⁷⁹ Les pastoralies constituent un événement relatif au pastoralisme, rassemblant près de 40 animations, qui fut organisé jusqu'en 2010 sur le Plateau de Beille. Site internet de l'évènement : <http://www.pastoralies.fr/pastoralies/Bienvenue.html>.

4.3.6. Les perceptions des participants vis-à-vis de la démarche

Les deux tableaux suivants présentent les résultats obtenus à l'issue du dépouillement des questionnaires distribués avant et après le travail en atelier. Ces questionnaires étaient destinés à évaluer les attentes/craintes vis-à-vis de l'atelier de travail, puis, les apports et les difficultés relevées par les participants à l'issue de l'atelier.

Figure 35 : Questionnaires des étapes d'évaluation de début et de fin de séance.

QUESTIONNAIRE « ANTE » ATELIER	QUESTIONNAIRE « POST » ATELIER
<p>Consigne</p> <p><i>Vous disposez de 10 minutes pour répondre par écrit et de façon anonyme à ce petit questionnaire. Vos réponses seront relevées à la fin des 10 minutes, elles permettront d'améliorer cette démarche et de juger de son utilité.</i></p> <p>Questions</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Le travail que nous allons mener ensemble sur les effets du pastoralisme vous paraît-il nécessaire ? Pourquoi ou pourquoi pas ?</i> 2. <i>Quelles sont vos attentes vis-à-vis de cette réunion ?</i> 3. <i>Quelles sont vos craintes vis-à-vis de cette réunion ?</i> 4. <i>Quelle serait a priori pour vous son utilité au niveau local?</i> 	<p>Consigne</p> <p><i>Vous disposez de 10 minutes pour répondre par écrit et de façon anonyme à ce petit questionnaire. Vos réponses seront relevées à la fin des 10 minutes, elles permettront d'améliorer cette démarche et de juger de son utilité.</i></p> <p>Questions</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Le travail que vous venez de réaliser vous a-t-il paru nécessaire? Pourquoi ou pourquoi pas?</i> 2. <i>Quelles sont les points positifs que vous avez relevés?</i> 3. <i>Quelles sont les points négatifs que vous avez relevés?</i> 4. <i>Quelle serait a posteriori pour vous son utilité au niveau local?</i>

Tableau 74 : Les résultats du questionnaire « ante-atelier », réunion « Plateau de Beille ».

ATTENTES et UTILITE EVENTUELLE DU TRAVAIL EN PREPARATION	
Le Par-tage/Echange	Echanger avec d'autres acteurs et partager des points de vue (en l'absence de réunion de ce type localement) Aboutir à une meilleure compréhension du pastoralisme sur le territoire Faire émerger le point de vue des éleveurs
Les apports méthodologiques	Apporter une méthodologie de travail transposable sur d'autres territoires Mettre au point une grille et une méthodologie d'enquête re-mobilisables Définir une échelle d'analyse « territoriale » et participative impliquant les acteurs locaux
L'utilité potentielle du travail	Favoriser le décloisonnement entre les activités sur Beille (tourisme/pastoralisme) Améliorer les relations entre les acteurs locaux Faire émerger des synergies et aboutir à des expériences collectives Sensibiliser la population et les organismes décisionnaires (Elus, Région, Etat) sur la place du pastoralisme et ses apports
 Craintes vis-a-vis du travail en préparation	
Un point de vue qui interroge	Le travail sur les externalités peut poser un problème d'inversion des priorités et mener à oublier la vocation première du pastoralisme qui constitue une nécessité pour les systèmes d'élevage montagnards
Les points faibles du travail	L'absence des décisionnaires autour de la table Le risque de répétition, l'absence d'originalité d'un thème déjà traité Le risque d'une démarche trop « intellectuelle » inadaptée sur le terrain

Tableau 75 : Les résultats du questionnaire « post-atelier », réunion « Plateau de Beille ».

APPORTS ET DIFFICULTES RELEVÉES A L'ISSUE DE L'ATELIER	
Une clarification sur le multi-usage	Une clarification des perceptions des différents acteurs, usagers et gestionnaires Une convergence sur les points essentiels Une meilleure compréhension des fondements du multi-usage sur le Plateau de Beille
Les apports méthodologiques	De bons supports pédagogiques La mise en évidence de points de frictions et d'expériences locales positives aux travers des discussions
L'utilité locale	L'émergence de pistes d'amélioration Une meilleure connaissance des apports et de la place de l'activité pastorale pour les « non-initiés »
Les suites du travail	La mise en place d'interventions partenariales de communication ou bien sur les milieux L'implication des populations locales via des programmes de formation spécifiques sur le pastoralisme et la montagne Une animation spécifique à conduire sur les territoires La mise en place d'une gouvernance partagée et d'une vision à 5-6 ans pour les usagers divers du le Plateau de Beille (plus particulièrement les aménageurs et le pastoralisme)

LES DIFFICULTES PERCUES A L'ISSUE DE L'ATELIER	
Problèmes globaux	L'absence de décisionnaires (Etat/Région) associés au travail Une concrétisation difficile en l'absence de décisionnaires « supra »
Problèmes de méthodologie	La localisation des effets est laborieuse, le travail sur la carte ne semble pas adapté. La longueur de l'atelier et l'aspect trop « écrit » sont soulignés

5. Conclusion : limites et suite du travail de recherche-développement

Au cours de notre atelier, les supports proposés ont été reçus favorablement et renseignés intégralement par les participants, même si des questions sont posées autour de plusieurs thèmes :

Concernant la liste des effets présentée : le tour de table réalisé à l'issue du classement individuel des effets permet à chacun des participants de formaliser sa vision et la définition qu'il place derrière les divers effets du pastoralisme. Ce moment d'écoute est utile aux participants et peut amener une évolution dans leur propre vision de la pratique pastorale et de ses impacts sur le territoire. Ainsi les participants peuvent s'éclairer mutuellement malgré les divergences de points de vue. Ce moment permet également, au travers des dialogues suscités, de faire apparaître des points négatifs à améliorer sur le territoire ou encore des expériences positives à réitérer.

Concernant les supports de travail et le temps d'échange : l'usage de la carte semble poser problème pour spatialiser les effets dont l'impact est relativement diffus ; par ailleurs, le travail est dense et les participants soulèvent un manque de temps laissé à la discussion.

Au sujet de l'utilité immédiate des résultats obtenus et sur les actions concrètes entreprises à l'issue du travail : cet atelier a une vocation expérimentale et se place dans une démarche de coopération inter-acteurs. Bien que ce mode de travail fasse émerger des perspectives d'action et ouvre l'échange entre divers usagers, animateurs et gestionnaires du territoire, les participants relèvent l'absence de décisionnaires ayant la possibilité de réellement impacter sur la prise de décision et sur la mise en application des pistes d'action soulevées lors du travail.

In fine, nous soulignons l'intérêt des participants pour l'échange entre divers acteurs du territoire aux usages et aux origines institutionnelles variés. Le fait de poser les problèmes ensemble paraît donc constituer une avancée concernant la situation du pastoralisme sur le secteur « Plateau de Beille » mais cette avancée reste incomplète en l'absence de demande locale formalisée et de moyens mis en œuvre. Les suites du travail sur le territoire restent donc à accomplir par :

- La poursuite de ce type de coopération associant les participants ici présents mais également les exploitants de la station (RENVA, CCVAX), les organismes décisionnaires (Région, autres collectivités locales), les habitants, etc.

- L'interpellation des décideurs locaux quant aux résultats des échanges.
- Le travail sur la mise en application des pistes d'actions soulevées pour favoriser la prise en compte des effets du pastoralisme (travail sur la communication, le relationnel, la bonne gouvernance).

PARTIE 3
PROPOSITION D'UNE METHODOLOGIE
DE TRAVAIL COLLECTIF SUR LES EFFETS
DU PASTORALISME

Cette partie est consacrée à la présentation de notre méthodologie finale d'identification, de caractérisation et d'amélioration de la prise en compte locale des effets multiples du pastoralisme pyrénéen. Elle émerge de la montée en opérationnalité et de l'amélioration progressive de la démarche de travail que nous avons élaborée et expérimentée sur les quatre terrains étudiés.

Nous présentons ici les différentes étapes ainsi que les caractéristiques essentielles de cette démarche, des modalités de sélection des participants au déroulement précis des séances de travail collectif en passant par la constitution et les intérêts multiples de l'équipe opératrice.

Associée aux « *grands principes de notre méthode de travail en groupe* » présentés en sous-partie III de la première partie (p. 45), cette démarche finale constitue notre proposition aux agents de développement à l'issue du travail de recherche-action. Nous la synthétisons au travers d'un schéma global présenté en fin de partie (figure 37).

I. LA SÉLECTION ET LE RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS AUX SÉANCES DE TRAVAUX DE GROUPE

Les entretiens individuels ont été l'occasion de solliciter une grande majorité des personnes qui ont participé à nos quatre séances de travail en groupe. En effet, afin de respecter la contrainte de temps imposée par le travail des animatrices et par la disponibilité réduite des participants éventuels, souvent très sollicités par ailleurs, nous avons défini une durée de séance de groupe d'une demi-journée (entre trois et quatre heures). En outre, nous souhaitions parvenir à une certaine diversité de participants afin d'aboutir à des relations de groupe relativement révélatrices quant à la situation locale d'utilisation et de gestion des estives. La multiplicité d'acteurs rencontrés au cours des entretiens individuels, ainsi que le lien de confiance établi au cours de ces échanges nous ont permis de constituer des groupes de quatre à sept participants aux séances de travail.

Ces participants étaient définis en fonction de leur appartenance à l'un ou l'autre des collectifs de concernement mis en évidence à l'issue des entretiens conduits sur chacune des zones d'étude. Les acteurs du pastoralisme, en tant que représentants du « collectif producteur » étaient bien entendu associés au travail. Les tableaux suivants illustrent ce travail de sélection des participants sur notre terrain basque.

Bien que l'absence de finalité instrumentale affichée et de demande explicite issue des territoires étudiés aie pu constituer un véritable frein à l'engagement des acteurs locaux sur une durée trop étendue et à la mise en place d'une méthode trop chronophage ou itérative (comme la modélisation d'accompagnement ou encore les diagnostics transversal et de territoire), l'aide des agents des cellules pastorales, en tant que représentants « d'institutions pivots » du territoire, dans la sélection des terrains à l'étude et dans l'orientation vers des participants disposés au travail en groupe, nous a permis d'obtenir un taux de présence relativement élevé aux séances organisées (entre quatre et sept participants). De plus, notre double statut de chercheur-acteur intégré au sein d'une catégorie de structure possédant une certaine légitimité au sein des territoires montagnards a certainement joué en notre faveur. Enfin, tout comme le notent VAN CAMPENHOUDT, CHAUMON et FRANSSSEN (2005), la dimension prospective et l'absence de finalité instrumentale directe pour les acteurs des territoires étudiés caractérisant notre méthode s'est révélée être relativement favorable à l'expression des participants, libérés d'une quelconque obligation immédiate de résultats, et en position de prise de recul par rapport à leurs relations et à leurs pratiques quotidiennes.

Tableau 76 : Identification des collectifs de concernement locaux sur le terrain basque.

USAGES IDENTIFIES PAR LES ENQUETES	GRANDES CATEGORIE D'USAGES	USAGERS	COLLECTIFS DE CONCERNEMENT et collectif producteur
Pastoralisme (éleveurs, berger)	PASTORALISME	ELEVEURS (GP), BERGER	PASTORALISME - Usagers PRODUCTIFS
Hébergement et complexe de loisirs	TOURISME (Activités récréatives estivales et hivernales commerciales et non commerciales)	SOCIOPROFESSIONNELS DU TOURISME, Commission Syndicale du Pays de Soule (Chalets d'Iraty), TOURISTES, LOCAUX	TOURISME - Usagers RECREATIFS issus de la diversification des activités en montagne
Randonnée en raquettes			
Ski de fond			
Guidage et accompagnement commerciaux			
Engins motorisés (voitures, quads, motos)			
VTT en forêt			
Cueillette de champignons			
Randonnée, promenade			
Observation du paysage, de la biodiversité, photographie			
Activité d'observation, d'inventaire et de protection de la biodiversité			
Education à l'environnement, découverte du patrimoine naturel	ACTIVITES LIEES AU PATRIMOINE CULTUREL	CEP Ospitalea+CPIE, Association Ikerzaleak	Usagers CULTURELS
Education à l'environnement et découverte du patrimoine culturel			
Chasse	ACTIVITES RECREATIVES DE PRELEVEMENT FAUNISTIQUE	MEMBRES DES SOCIETES LOCALES DE CHASSE ET DE PECHE	Usagers RECREATIFS TRADITIONNELS
Pêche			
Gestion des forêts domaniales et communales	TRAVAUX ET PRESTATIONS TECHNIQUES	USAGERS DE L'ESTIVE ET PRESTATAIRES TECHNIQUES (ONF)	Usagers-EXPERTS/INTERMEDIAIRES TECHNIQUES (+ Usagers Productifs)
Animation territoriale	ANIMATION ET ETUDES	AGENTS DE DEVELOPPEMENT (CDEO, CDA64, EHLG, Cellule Pastorale)	INGENIERIE TERRITORIALE
PROPRIETAIRES FONCIERS - GESTIONNAIRES		COLLECTIFS DE CONCERNEMENT LOCAUX	
Commission Syndicale du Pays de Soule	PROPRIETAIRES, GESTIONNAIRES	ELUS des Collectivités Locales et Etablissement Public de Coopération Intercommunale	
Commune de LARRAU			

Tableau 77 : Participants sollicités pour la séance de travail sur le terrain basque.

Fonction - Structure	COLLECTIF DE CONCERNEMENT ou PRODUCTEUR
Agent de développement pastoral - Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques	Usager expert-intermédiaire technique + Ingénierie territoriale
Représentant de l'Office National des Forêts	Usagers expert-Intermédiaire technique + Forêt
Représentant du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement	Usager environnemental/culturel + Usager expert-intermédiaire technique
Agent de développement pastoral - Lycée professionnel agricole d'Oloron	Usager expert-intermédiaire technique + Ingénierie territoriale
Berger sans terre, représentant de l'AOP Ossau Iraty et d'Euskal herriko laborantza ganbara	Pastoralisme
Représentant de la Commission syndicale du Pays de Soule	Etablissement Public de Coopération Intercommunal (Pastoralisme + Tourisme + Chasse + Forêt)
Eleveur et élu larraintar	Pastoralisme + Collectivité locale

II. L'ÉQUIPE OPÉRATRICE, UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL DE LA DEMARCHE

Au cours de ce travail, au sein duquel nous avions une mission d'accompagnement d'animation et de régulation des échanges, nous étions accompagnée d'une « équipe opératrice » composée dans la quasi-totalité des cas par une animatrice pastorale et un technicien du GIP-CRPGE. Alors que l'animatrice pastorale tenait un rôle d'observatrice et d'évaluatrice de la méthode mise en application en vue de son amélioration et de sa mise en adéquation progressive avec les attentes de la structure, le technicien prenait quant à lui en charge la prise de note, la consignation des principaux résultats et l'enregistrement audio-photographique des séances de travail. Ils constituaient ainsi la mémoire des échanges effectués. Ils nous permettaient en outre d'associer directement le GIP-CRPGE aux différentes phases d'expérimentation. Leurs ressentis et leurs productions à l'issue de chaque séance de travail étaient mis en commun au cours d'une ou plusieurs réunions formelles ou informelles entre les membres de l'équipe opératrice, puis avec l'ensemble des membres du GIP-CRPGE. Ces retours d'expérience ont été force de proposition pour améliorer la méthode de travail en groupe au cours de l'expérimentation afin d'aboutir à une « méthode clé en main » intégrée dans une démarche de travail reproductible par les agents de développement. A titre d'exemple, ces échanges nous ont menée à modifier les supports de travail proposés afin de les rendre plus simple à mettre au point⁸⁰, il nous ont également permis de bénéficier de l'expérience des agents de la structure en matière de conduite et d'animation de réunion. Le partage d'expérience sur notre propre méthode de travail et sur les habitudes et le vécu professionnel des membres du GIP-CRPGE a donc constitué, au-delà d'une optimisation méthodologique, un véritable apprentissage mutuel.

⁸⁰ Durant les deux premières séances de travail, nous utilisons de grands supports en papier sur lesquels nous plaçons des vignettes autocollantes. Ce type de support, bien que dynamique et illustratif a été jugé trop lourd à mettre en œuvre par l'équipe qui a préféré un support de travail numérique, plus aisé à transporter, moins lourd à préparer et aisément reproductible.

III. DEROULEMENT DES SEANCES, UN ESPACE PROCEDURAL ARTICULANT ETAPES DE REFLEXION/EXPRESSION INDIVIDUELLES ET ETAPES DE NEGOCIATIONS COLLECTIVES

A l'image de l'analyse en groupe ou encore des démarches de focus group, nos séances de travail ont pris la forme d'échanges non spontanés régulés par des procédures et des consignes précises, et médiatisés par plusieurs types de supports (tableaux et cartes). L'idée était de guider les participants sur les sujets d'intérêt à savoir l'identification, la caractérisation et la prise en compte des effets du pastoralisme, par le biais de tours de table successifs permettant l'expression de chacun des acteurs présents et l'écoute mutuelle, mais également par l'aménagement de temps d'échanges et de négociation au sein de chacune des étapes. Le développement suivant décrit le format final de nos séances de travail.

1. La partie introductive, présentation du travail et établissement d'un contrat moral avec les participants

Nos séances comprenaient une partie introductive dont les objectifs étaient multiples. Il s'agissait tout d'abord de rappeler les attentes et le cadre général du travail de groupe. Contrairement à certaines méthodes de travail en groupe au sein desquelles les participants n'ont qu'un rôle d'informateurs rétribués et ne possèdent que peu d'informations sur l'étude à laquelle ils participent (à l'image de certains types de focus groups), dans le cadre de notre travail, les participants étaient tenus au courant de la nature du commanditaire, des financements obtenus, de la nature prospective de la méthode, de son déroulement, mais également de leur rôle et du moyen par lequel ils avaient été sélectionnés. Cette première partie avait aussi pour vocation d'associer les acteurs présents au suivi du travail par la garantie de l'envoi, à l'issue de la séance, d'un rapport opérationnel comprenant les informations glanées sur la zone à l'étude, un rappel du contexte et de la méthodologie de travail, ainsi que les résultats détaillés de la séance de travail. Ce rapport, envoyé au format papier à l'ensemble des enquêtés à l'issue de chaque phase de terrain, représentait à la fois un moyen de rétribution des participants par l'élaboration d'une trace écrite du travail, mais également une manière de les associer au suivi et à l'analyse des données brutes, en leur offrant la possibilité de réagir sur les résultats du travail collectif. Ainsi, au-delà de son aspect introductif, cette étape de séance fondamentale, avait pour objectif de passer une sorte de contrat moral avec les participants et de les associer au travail de recherche et à son suivi éventuel. La suite de l'introduction était consacrée à la présentation de l'équipe opérationnelle et à la définition des modes de recueil des échanges (retranscription écrite, enregistrement audio, et photographies).

Un temps dédié aux questions était aménagé à la fin de la partie introductive afin de recueillir les interrogations et les réactions immédiates des acteurs à l'issue de la présentation complète des objectifs de séance et des conditions de suivi du travail.

2. Les phases d'évaluation du travail, le recueil du vécu des participants avant et après la séance

Avant de passer au cœur du travail collectif sur le effets du pastoralisme et à la fin de la séance, deux temps consacrés à l'évaluation du travail étaient prévus. Ces deux étapes encadrant le travail de groupe à proprement parler avaient pour but de donner aux participants le moyen de s'exprimer librement, par écrit et de façon individuelle sur leurs impressions, leurs attentes ou leurs vécus vis-à-vis de la séance à venir ou passée. Nous avons ainsi mis au point deux courts questionnaires de début et de fin de séance (figure suivante) à destination des participants. Ces deux questionnaires étaient constitués chacun de quatre questions relativement ouvertes permettant aux participants de s'exprimer sur le déroulement et sur l'utilité locale de la réunion. Le fait de prodiguer un questionnaire avant et un questionnaire après le travail constituait en outre une façon d'envisager l'écart possible entre les attentes des participants au regard des objectifs annoncés et les résultats obtenus à l'issue de la séance.

Les réponses aux questionnaires constituaient d'une part des éléments supplémentaires permettant d'améliorer la méthode de travail à l'issue des deux premiers terrains, et d'autre part un moyen permettant d'envisager le potentiel de ce type de démarche en matière de développement local. Le travail d'évaluation individuelle permettait par ailleurs aux acteurs présents de s'exprimer librement sur leur vécu vis-à-vis des échanges et du relationnel avec les autres participants en s'affranchissant de la pression éventuellement liée au groupe.

Figure 36 : Questionnaires des étapes d'évaluation de début et de fin de séance.

QUESTIONNAIRE « ANTE » ATELIER	QUESTIONNAIRE « POST » ATELIER
<p>Consigne</p> <p><i>Vous disposez de 10 minutes pour répondre par écrit et de façon anonyme à ce petit questionnaire. Vos réponses seront relevées à la fin des 10 minutes, elles permettront d'améliorer cette démarche et de juger de son utilité.</i></p> <p>Questions</p> <p>1. Le travail que nous allons mener ensemble sur les effets du pastoralisme vous paraît-il nécessaire ? Pourquoi ou pourquoi pas ?</p> <p>2. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de cette réunion ?</p> <p>3. Quelles sont vos craintes vis-à-vis de cette réunion ?</p> <p>4. Quelle serait a priori pour vous son utilité au niveau local ?</p>	<p>Consigne</p> <p><i>Vous disposez de 10 minutes pour répondre par écrit et de façon anonyme à ce petit questionnaire. Vos réponses seront relevées à la fin des 10 minutes, elles permettront d'améliorer cette démarche et de juger de son utilité.</i></p> <p>Questions</p> <p>1. Le travail que vous venez de réaliser vous a-t-il paru nécessaire? Pourquoi ou pourquoi pas?</p> <p>2. Quelles sont les points positifs que vous avez relevés?</p> <p>3. Quelles sont les points négatifs que vous avez relevés?</p> <p>4. Quelle serait a posteriori pour vous son utilité au niveau local?</p>

3. La négociation autour de l'existence et de la caractérisation des effets multiples du pastoralisme

Le cœur de la séance de travail était constitué par une première étape de réflexion sur une liste d'énoncés obtenue à l'issue du traitement intermédiaire des entretiens semi-directifs menés sur nos différentes zones d'étude. Cette liste présentait de manière synthétique les différents effets positifs et négatifs du pastoralisme identifiés par les acteurs enquêtés. Les tableaux suivants montrent la liste présentée aux participants ainsi que les consignes et le tableau de classement des effets projeté dans le cadre de nos deux dernières séances de travail :

Tableau 78 : Liste d’effets du pastoralisme présentée au cours des séances de travail.

LISTE D’EFFETS MIS EN EVIDENCE	
1. Entretien de l’espace	11.Réalisation d’économies <ul style="list-style-type: none"> • économies de broyage de la végétation • économies dans la lutte contre les avalanches, contre les incendies
2. Maintien de l’accès à la montagne	12.Maintien des pratiques collectives
3. Contribution à l’attractivité touristique du territoire	13.Incidences liées à la pratique de l’écobuage <ul style="list-style-type: none"> • Sur la forêt • En lien avec le tourisme
4. Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	14.Incidences liées au sous-pâturage <ul style="list-style-type: none"> • Développement d’un couvert végétal dense
5. Maintien d’un paysage diversifié	15.Préservation d’une certaine biodiversité
6. Dégâts environnementaux <ul style="list-style-type: none"> • En lien avec les pratiques sanitaires individuelles (utilisation d’insecticides sur les animaux ou de vermifuges à effet retard) • problèmes sanitaires avec la faune cynégétique • dégradation de la qualité de l’eau des ruisseaux 	16.Incidences liées au surpâturage <ul style="list-style-type: none"> • Sur la forêt • Sur les sols
7. Contribution à l’économie locale <ul style="list-style-type: none"> • maintien de l’emploi • apport de revenus pour les collectivités 	17.Contribution à la perpétuation du patrimoine local
8. Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	18.Amélioration du bien-être des animaux domestiques
9. Participation à la sécurisation de l’espace montagnard <ul style="list-style-type: none"> • Protection contre les avalanches • Protection contre les incendies liés à l’embroussaillage 	19.Elaboration de produits à forte valeur ajoutée
10.Maintien du tissu social local	

Tableau 79 : Consignes et tableau de classement des effets du pastoralisme.

Remplissez la colonne « Classement » du tableau à l’aide de la légende suivante :		
P = Prioritaire	→	« Je considère que cet effet possède un impact majeur sur le territoire et/ou sur mes pratiques »
M = Moyennement important	→	« Je considère que cet effet possède un impact moyennement important sur le territoire et/ou sur mes pratiques »
N = Négligeables	→	« Je considère que cet effet possède un impact négligeable sur le territoire et/ou sur mes pratiques »
X = Pas présent	→	« Je considère que cet effet ne concerne pas ce territoire et/ou n’impacte pas mes pratiques »
? = Non classé	→	« Je ne parviens pas à classer cet effet car sa formulation me pose problème ou parce que je ne le connais pas bien »
LISTE EFFETS	Classement	Commentaires
1) Entretien de l’espace		
2) Maintien de l’accès à la montagne		
3) Contribution à l’attractivité touristique du territoire		
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques		
5) Maintien d’un paysage diversifié		
6) Dégâts environnementaux		
7) Contribution à l’économie locale		
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives		
9) Participation à la sécurisation de l’espace montagnard		
10) Maintien du tissu social local		
11) Réalisation d’économies		
12) Maintien des pratiques collectives		
13) Incidences liées à la pratique de l’écobuage		
14) Incidences liées au sous-pâturage		
15) Préservation d’une certaine biodiversité		
16) Incidences liées au surpâturage		
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local		
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques		
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée		

Ainsi, au terme d'une durée de réflexion individuelle comprise entre dix et quinze minutes, les participants étaient invités au cours d'un tour de table à renseigner chacun leur tour un tableau de classement projeté au mur. L'objectif était d'obtenir la vision justifiée de chacun d'eux quant à la présence ou à l'absence d'un effet, et au sujet de son importance vis-à-vis des autres. Le caractère procédural du tour de table et des consignes visait à favoriser l'expression de chacun des participants ainsi que l'écoute mutuelle. A la fin du tour de table, un temps d'échange était ménagé afin d'éliminer les effets inexistantes et afin d'identifier des effets réellement importants sur le territoire pour une majorité d'acteurs. L'idée n'était pas d'aboutir à un consensus mais bien de mettre en évidence les effets constituant des points d'accord et de désaccord entre les participants afin d'y travailler en priorité dans la suite des étapes de travail.

4. La mise en lien de certains effets avec les pratiques pastorales de la zone d'étude

L'étape suivante présentait deux objectifs, il s'agissait d'une part de réaliser une photographie des pratiques pastorales de la zone d'étude, pour ensuite mettre en lien les pratiques existantes avec les effets précédemment sélectionnés par le groupe pour un travail approfondi. Une liste de pratiques pastorales basée sur le contenu de entretiens individuels menés auparavant était ainsi proposée au groupe. Les pratiques inexistantes sur la zone étaient éliminées. Les pratiques restantes étaient mises en lien avec les effets précédemment identifiés par le remplissage collectif d'un tableau. Les tableaux suivants présentent la liste des pratiques proposée aux participants ainsi que le tableau à remplir.

Tableau 80 : Liste de pratiques pastorales fournies aux participants.

<p><u>1. Type de troupeaux</u> Mixité des espèces Troupeaux ovins Troupeaux bovins Troupeaux équins Troupeaux caprins</p>	<p><u>6. Aspects environnementaux</u> Participation à la gestion des milieux (Natura 2000) Insertion dans des démarches de restauration écologique</p>
<p><u>2. Système d'élevage</u> Mixte Laitier Allaitant</p>	<p><u>7. Les pratiques du Groupement Pastoral</u> Accueil de jeunes éleveurs transhumants Accueil d'éleveurs transhumants extérieurs Aménagement de l'espace (cabanes, parcs, clôtures) Réalisation de travaux collectifs (fait de travailler ensemble) Rassemblements (AG, repas)</p>
<p><u>3. Type de Gardiennage</u> Libre parcours Surveillance par les éleveurs Gardiennage salarié Conduite lâche Conduite serrée (une troupe ou par lots) Présence d'un chien de protection</p>	<p><u>8. Transformation et/ou valorisation des produits en estive</u> Ballades touristiques (visites d'estives) Traite en estive Transformation fromagère en estive Commercialisation des produits en estive</p>
<p><u>4. Pratiques d'ouverture</u> Ecobuage Débroussaillage manuel Débroussaillage mécanique Fauche pedestre Fauche de la fougère Emondage</p>	<p><u>9. Valorisation des produits au village et agri-tourisme</u> Transformation fromagère à la ferme Commercialisation de fromage et/ou produits transformés à base de lait Commercialisation de viande et/ou produits carnés transformés Gîte rural/Chambres d'hôte Restauration/Table d'hôte</p>
<p><u>5. Aspects sanitaires</u> Utilisation d'insecticides Utilisation de vermifuges à effet retard</p>	<p><u>10. Société/Culture</u> Fêtes pastorales Evènements locaux en lien avec l'activité pastorale</p>
	<p><u>11. Pratique de l'irrigation</u></p>

Tableau 81 : Consignes et tableau de mise en lien des pratiques pastorales avec les effets identifiés.

Remplissez la colonne « Pratiques associées » du tableau à l'aide de la légende suivante :		
1 = Type de troupeaux	6 = Aspects environnementaux	11= Pratique de l'irrigation
2 = Système d'élevage	7 = Pratiques du groupement pastoral	
3 = Type de gardiennage	8 = Transformation et/ou valorisation des produits en estives	
4 = Pratiques d'ouverture	9 = Valorisation des produits au village et agritourisme	
5 = Aspects sanitaires	10= Société/culture	

LISTE EFFETS PRIORITAIRES	Pratiques Associées	Commentaires
1) Entretien de l'espace		
2) Maintien de l'accès à la montagne		
3) Contribution à l'attractivité touristique du territoire		
4) Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques		
5) Maintien d'un paysage diversifié		
6) Dégâts environnementaux		
7) Contribution à l'économie locale		
8) Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives		
9) Participation à la sécurisation de l'espace montagnard		
10) Maintien du tissu social local		
11) Réalisation d'économies		
12) Maintien des pratiques collectives		
13) Incidences liées à la pratique de l'écobuage		
14) Incidences liées au sous-pâturage		
15) Préservation d'une certaine biodiversité		
16) Incidences liées au surpâturage		
17) Contribution à la perpétuation du patrimoine local		
18) Amélioration du bien-être des animaux domestiques		
19) Elaboration de produits à forte valeur ajoutée		

Le but de ces supports était double. Il s'agissait d'une part de comprendre plus précisément quels étaient les caractéristiques du pastoralisme à l'origine de chacun des effets d'intérêts, et d'autre part de faire parler les participants sur leur rapport aux différents aspects de l'activité pastorale. De la même manière que la précédente, cette étape fonctionnait par le biais d'un tour de table avec des temps d'échange ménagés entre les interventions de chaque participant. L'issue de l'étape de travail était remplissage collectif du tableau précédent.

5. Le travail sur la carte, une tentative de localisation des effets du pastoralisme

Il était ensuite demandé aux participants de se réunir autour de deux fonds cartographiques IGN® représentant la zone d'étude :

- Le premier représentait l'image SCAN 25® du territoire à l'étude,
- Le second représentait la même zone géographique, cette fois grâce à l'image BD ORTHO®.

L'utilisation de ces deux fonds cartographiques différents avait pour but d'aider les participants les moins aguerris à l'usage des cartes à se repérer et à se positionner grâce aux indications multiples du SCAN 25®, ils étaient ensuite libres de choisir la carte qui convenait au plus grand nombre. Après avoir sélectionné l'une des cartes, les participants avaient ensuite pour consigne de positionner sur cette dernière, à l'aide de gommettes autocollantes colorées, les effets débattus à l'issue de la première étape de classement.

Le travail sur les fonds cartographiques présentait selon nous une source d'intérêts non négligeable déjà soulignée dans le cadre des méthodes de Zonage à dire d'acteurs. Il permettait tout d'abord de reconnecter la discussion avec l'espace d'étude, avec son organisation et avec le rôle du pastoralisme dans celle-ci. Nous pensions, à l'instar de CARON et CHEYLAN (2005) que l'outil cartographique, en tant qu'instrument de dialogue pouvait conduire les participants à « *s'exprimer en faisant références à des lieux précis, à des objets matériels, à des limites physiques, etc.* ». La consigne de placement des effets localisables sur la carte nous permettait également de tester la dimension spatiale des effets du pastoralisme et de voir à quel point le relief, les limites physiques ou encore la position des éléments matériels pouvaient influencer les relations entre le pastoralisme et les autres usages de l'espace. Enfin, à l'image d'AIT-ALHAYANE (2010) nous pensions que l'outil cartographique constituait un moyen adapté pour faire émerger les diverses « logiques de conception » des acteurs en présence et pour élargir les perspectives du dialogue et de la négociation. Par ailleurs, au-delà de ses intérêts scientifiques, l'outil cartographique présentait l'avantage d'être largement mobilisé par les agents du GIP-CRPGÉ dans le cadre de leurs travaux quotidiens, en collaboration avec les gestionnaires d'estive et les acteurs divers des projets de développement pastoraux (Co-définition des périmètres des Associations foncières pastorales, définition des plans de gestion amorçant la mise en place des MAET, etc.).

6. La phase finale de discussion-négociation sur la prise en compte des effets du pastoralisme

Lors de la dernière étape consacrée aux effets du pastoralisme, nous avons ménagé un temps entièrement dédié à la discussion entre les participants autour de deux questions :

- Existe-t-il des moyens permettant de prendre en compte ces effets (rémunération ou autres)?
- Que faudrait-il mettre en place pour favoriser leur perpétuation? Ou leur limitation dans le cas d'effets négatif?

Le but de ces deux questions relativement généralistes était de faire parler les participants sur les moyens existants et à mettre en œuvre afin de prendre en compte les effets du pastoralisme à une échelle locale. Nous avons volontairement minimisé le caractère procédural et les supports du travail pour cette dernière étape car notre but était de récolter un maximum d'informations sur les initiatives locales existantes ou ayant existé, mais également d'observer la négociation entre les acteurs concernant les coopérations possibles et/ou à mettre en œuvre pour améliorer la prise en compte des effets de l'activité pastorale. Cette dernière étape était l'occasion d'observer l'ouverture éventuelle d'une coopération autour des débordements constitués par les effets positifs et négatifs du pastoralisme. La limitation du caractère procédural de cette phase finale permettait également de prendre en considération et de compenser l'engagement intellectuel et la participation importante demandée aux participants en début de séance par un échange, certes régulé et relancé selon les résultats des entretiens individuels⁸¹, mais moins fastidieux et plus « habituel » pour les acteurs présents.

7. Evaluation et clôture de séance

La dernière partie de la séance était dédiée, comme indiqué plus haut, au renseignement du second questionnaire d'évaluation par les participants, aux remerciements et au rappel des conditions de suivi du travail (envoi du rapport et réactions possibles).

⁸¹ Cette discussion était en effet l'occasion de relancer les participants sur les initiatives locales de prise en compte des effets du pastoralisme identifiées lors de nos entretiens semi-directifs.

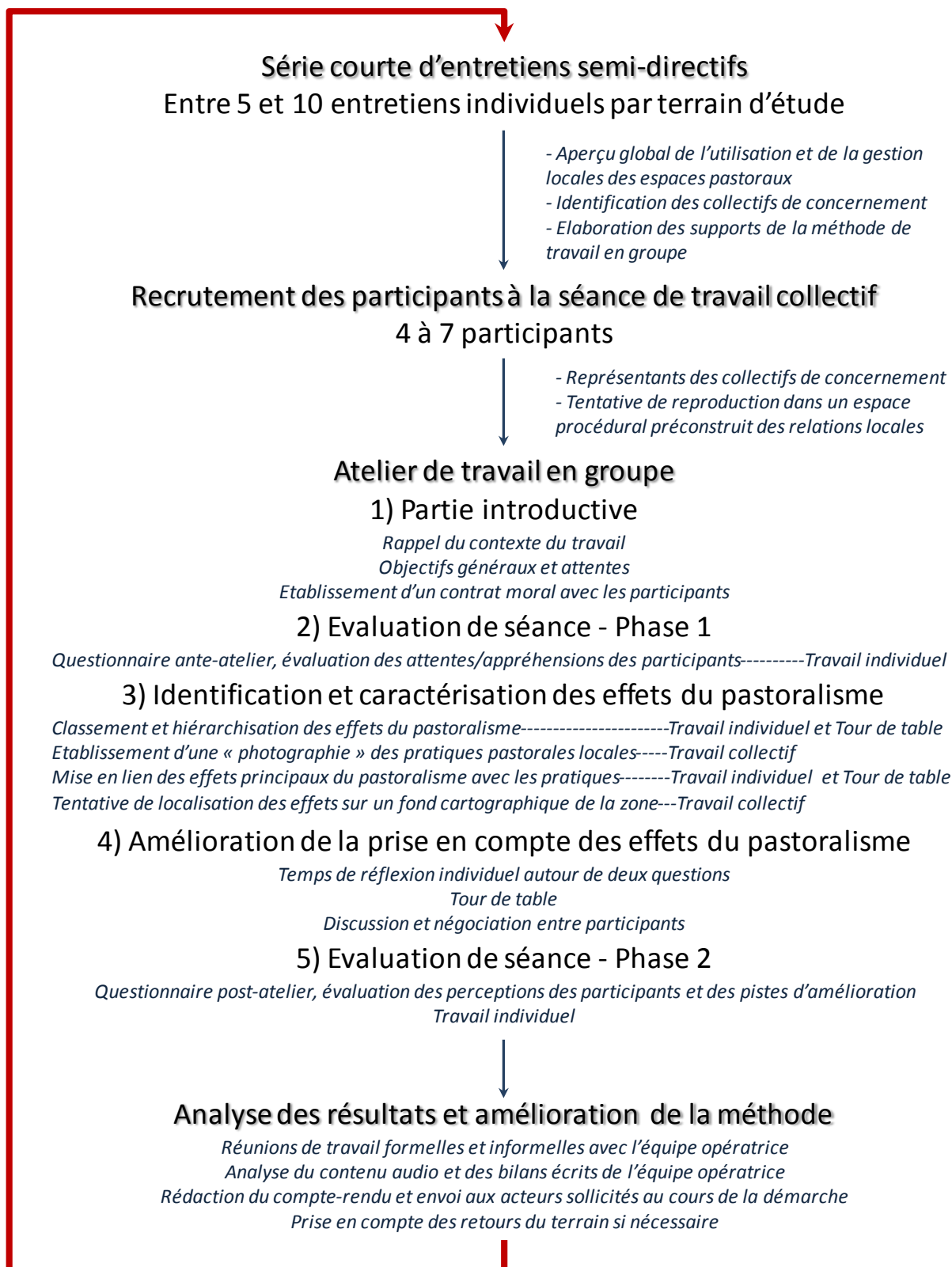
8. L'analyse des séances de travail et le suivi

Nous avons réalisé l'analyse du contenu des séances de travail avec l'aide des notes de l'équipe opérationnelle complétées par les enregistrements audio. Des réunions de travail formelles et informelles en présence de l'équipe opérationnelle ont complété et enrichi ce travail d'analyse.

Les résultats bruts ont été consignés au sein d'un rapport opérationnel par terrain d'étude puis associés aux données recueillies à l'issue de l'observation participante et des entretiens semi-directifs pour l'écriture et l'interprétation des résultats du travail global de recherche-action (Cf. Tome 1). Le rapport opérationnel a été envoyé à l'ensemble des participants à la démarche de recherche-action.

La figure en page suivante donne un aperçu global de la méthodologie de travail finale proposée aux agents de développement à l'issue de la démarche de recherche-action :

Figure 37 : Méthodologie de travail finale proposée aux agents de développement pastoral.



CONCLUSION

Apports/limites et suites à donner au travail

L'expérimentation de la méthode de travail élaborée sur nos quatre zones d'étude, les phases d'évaluation aménagées dans le cadre des séances de travail en groupe et les réunions successives associant les membres de l'équipe opératrice, voire l'ensemble de l'équipe du GIP-CRPGÉ, nous ont permis de faire émerger un certain nombre d'apports et de limites liés à cette démarche.

Du point de vue des participants aux travaux de groupe, plusieurs avancées ont été relevées. La majorité des acteurs locaux envisagent les séances de groupe comme l'opportunité de construire une vision collective des usages et de la gestion des espaces pastoraux. Elles permettent selon eux d'ouvrir des discussions entre des acteurs diversifiés - qui n'ont pas forcément l'opportunité d'échanger par ailleurs - sur une liste d'effets du pastoralisme et sur la régulation du multi-usage de l'espace. Ces échanges ont conduit, dans l'ensemble des cas, à la mise en évidence de points de friction entre les usagers de l'espace, mais également de synergies ou de travaux collectifs existants à renforcer, transformer ou renouveler (événements liés au pastoralisme, actions des collectivités en faveur du patrimoine bâti, etc.).

Sur les quatre terrains, les participants sont parvenus à un ensemble de pistes d'action permettant d'agir sur les points de vigilance relevés et de favoriser une meilleure prise en compte de l'activité pastorale. Le travail de formation auprès des habitants des territoires concernés, la sensibilisation des visiteurs aux activités en présence sur les estives, l'organisation d'une gouvernance commune des estives sur le moyen voire sur le long terme (associant exploitants touristiques et éleveurs par exemple) ou encore la mise en place de balisages permettant de canaliser les flux de visiteurs sont tout autant de pistes de travail dégagées par les participants.

Les protagonistes soulignent également l'intérêt d'un travail collectif reposant sur une liste d'effets du pastoralisme. Le tour de table et l'écoute mutuelle conduisent en effet les acteurs à faire évoluer leurs propres visions de certains effets identifiés. Chaque effet présenté sous-tend ainsi une palette de nuances individuelles. L'expression de ces nuances mène à un apprentissage mutuel, à l'enrichissement ou à la mutation des points de vue individuels, voire dans certains cas à la mise en place d'une vision collective des effets du pastoralisme ainsi reconnectés à leur territoire d'émergence.

Certains acteurs (agents de développement pastoral, éleveurs et élus) notent l'importance de ces travaux collectifs dans la mise en place d'un « *argumentaire approuvé par le terrain* » à faire remonter aux décideurs départementaux ou régionaux afin de défendre l'activité pastorale.

En matière purement méthodologique, notre démarche est jugée originale par un certain nombre de participants du point de vue de la diversité des supports utilisés que de la stratégie d'animation (association des tours de table, de discussions collectives et de temps de réflexion individuelle). En outre, les agents de développement pastoral estiment la méthode (pour tout ou partie) reproductible

dans le cadre de leurs propres « routines d'animation » (diagnostics multi-usage, préalablement à des projets de développement, etc.).

Cet ensemble d'apports fait ressortir de façon marquée la visée réformatrice de notre méthode de travail dont l'horizon est d'améliorer graduellement la compréhension et la prise en compte des effets multiples de l'activité pastorale.

Les participants aux travaux et agents de développement pastoral relèvent néanmoins un certain nombre de limites.

En matière de méthodologique, les acteurs soulèvent le manque de temps dans les discussions collectives, la lourdeur du travail (diversité et densité des supports, sollicitations multiples) ainsi que leurs difficultés à localiser les effets du pastoralisme sur les fonds cartographiques proposés. Dans l'ensemble des cas, les participants ont tendance à localiser les effets du pastoralisme qui ont une conséquence nettement visible (à l'image de l'embroussaillage en lien avec le sous-pâturage) ou encore les « *points de rencontre* » entre les usagers de l'espace (croisement entre un lieu fréquenté par les activités récréatives et un équipement pastoral par exemple).

En ce qui concerne les apports des séances de travail à l'échelle de la gestion locale des estives, le caractère expérimental du travail, l'absence de demande locale formalisée et de moyens de concrétisation immédiats posent question quant à l'intérêt du travail à court terme et à son opérationnalisation. Bien que ce travail puisse constituer une aide à la décision publique selon certains acteurs, ces derniers regrettent de ne pouvoir mettre en application ces pistes d'action par manque de financements ou en lien avec l'absence de décideurs en capacité de concrétiser le travail.

In fine, la méthode expérimentée sur nos quatre terrains d'étude constitue un double point de départ.

Elle est, en premier lieu, le point de départ d'un travail d'animation à prolonger à l'échelle locale afin de mettre œuvre les actions mises en évidence par les acteurs sur ces quatre terrains. Ce prolongement pourra se réaliser par l'itération des séances de travail collectif permettant d'assurer la continuité des échanges et par la recherche de financements.

Elle constitue en second lieu le point de départ d'une stratégie d'animation innovante pour les agents de développement pastoral qui disposent dès lors d'un éventail d'outils méthodologiques reproductibles, adaptables et perfectibles.

BIBLIOGRAPHIE DU TOME II

- AGRESTE (2010)**. Données localisées. Recensements agricoles 1988, 2000, 2010. Disponible en ligne sur : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/page-d-accueil/article/donnees-en-ligne>.
- AIT-ALHAYANE Khadija (2010)**. Cartographier des ressources naturelles : une démarche pour voir et comprendre l'espace des hommes. *L'Espace Géographique*. 2010-1, p. 20-34.
- ASSIER-ANDRIEU Louis (1987)**. *Le peuple et la loi. Anthropologie historique des droits paysans en Catalogne française*. Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris, 263 p.
- ASSOCIATION AZIA (2012)**. *Diagnostic de territoire de l'association AZIA – Pays de Soule*. Bilan présenté en 2012, 36 p.
- ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE (2011)**. *Guide de Bonnes Pratiques de la Montagne Basque - Classeur*.
- ASSOCIATION DES COMMISSIONS SYNDICALES DE LA MONTAGNE BASQUE (2007)**. *Charte de développement durable de la montagne basque*. 89 p. Disponible en ligne sur : <http://leader.lurralde.net/fr/leader-montagne-basque/la-charte-de-developpement-durable-de-la-montagne-basque.html>, consulté le 30 novembre 2011.
- ATOUT FRANCE (2013)**. *Panorama du tourisme de la montagne. Cahier n°2 : emploi et retombées économiques*. Ed : Atout France, Coll. : Observation touristique, n°34.
- ATOUT FRANCE (2012)**. *Panorama du tourisme de la montagne. Cahier n°1 : l'offre et la fréquentation*. Ed : Atout France, Coll. : Observation touristique, n° 31.
- BARNAUD Cécile., ANTONA Martine et Jacques MARZIN (2011)**. Vers une mise en débat des incertitudes associées à la notion de services écosystémiques. *VertigO*, Vol 11, n°1, 2011, 22 p.
- BEAUD Stéphane et Florence WEBER (1997)**. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris, ed : La découverte, collection grands repères, 4ème édition, 2010, 335 p.
- BECAT Joan, CAMIADE Martina et Jean-Philippe MENEAU (2003)**. *Contribution à l'étude juridique des usages et coutumes de la commune de Mantet*. Etude portée par la commune de Mantet, Premier Rapport. Université de Perpignan, IFCT/ICRESS, Juin 2003, 65p.
- BÉNOS Rémi (2011)**. *Patrimonialisation de la montagne et action publique territorialisée : la politique « Grand Site » dans le massif du Canigou*. Thèse de géographie-aménagement soutenue le 12 décembre 2011 à l'Université de Toulouse, 503 p.
- BOUSQUET François, BARRETEAU Olivier, MULLON Christian et Jacques WEBER (1996)**. Modélisation d'accompagnement : système multi-agents et gestion des ressources renouvelables. In : *Colloque international : Quel environnement au 21ème siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie*. 8-11 septembre 1996, Abbaye de Frontevraud.
- CARON Patrick et Jean-Paul CHEYLAN (2005)**. Donner sens à l'information géographique pour accompagner les projets de territoire : cartes et représentations spatiales comme supports d'itinéraires croisés. *Géocarrefour*, vol. 80/2, 2005, p. 111-122.

CELLULE PASTORALE 64 (2012). *Diagnostic agro-pastoral de la commune de Larrau*. Diaporama issu de la Restitution au commanditaire 2012.

CELLULE PASTORALE 64 (2012b). Bilan juridique Cellule Pastorale des Pyrénées-Atlantiques. De l'animation/accompagnement des gestionnaires et des éleveurs, à la mise en œuvre des outils sur le terrain. In : *Journée de présentation des études financées par le PSEM*. Réseau pastoral, Saint-Gaudens, le 14 février 2012.

CELLULE PASTORALE 66 (2012). L'expertise pastorale au service des projets de territoire – Etude Cady-Rotjà, Pyrénées-Orientales. In : *Journée de présentation des études financées par le PSEM*. Réseau pastoral, Saint-Gaudens, le 14 février 2012.

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE PACA (2007). Qu'est-ce qu'une parcelle dite en BND « Bien Non Délimités » ? Fiche n°645405 - *Une question, Une réponse*. Site internet de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne, 2007. [En ligne] <http://www.ofme.org/crpf/documents/fiches/635405.pdf>

CHAMBERS Robert (1994a). The Origins and Practice of Participatory Rural Appraisal. *World Development*, Vol. 22, 7, p. 953-969.

CHAMBERS Robert (1994b). Participatory Rural Appraisal (PRA) : Challenges, Potentials and Paradigm. *World Development*, Vol. 22, 10, p. 1437-1454.

CLARIMONT S. et V. VLES V. (2006). *Tourisme durable et intercommunalité dans le massif pyrénéen. Analyse comparée transfrontalière*. Pau : Université de Pau et des Pays de l'Adour, UMR CNRS n° 5603, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable - Ministère de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer - Fonds commun de coopération Aquitaine - Aragon, 3 Septembre 2006, 84 p.

CLOUET Yves (2000). Le zonage à dire d'acteurs : Méthode et perspectives. *Bois et forêts des tropiques*, 2000, n°265 (3), p. 45- 59.

DESSARPS Pierre-Damien. (2008). *Du plan de gestion environnementale au plan de développement territorial : l'exemple original du Plateau de Beille en Pyrénées ariégeoises*. Mémoire de fin d'études, FIF-ENGREF, Juillet 2008, 74 p.

DOCOB NATURA2000 (2012). Sites : ZSC « Massif du Canigou » FR 9101475 – ZSC « Conques de la Preste » FR 9101476 – ZPS « Canigou – Conques de la Preste » FR 9110076. Syndicat Mixte Canigó Grand Site, Prades, 2012, 282 p.

DOMAINES SKIABLES DE FRANCE (2011). Recueil d'indicateurs et analyses 2011, Septembre 2011.

DOSSIER DE PRESSE 2013/2014 BEILLE-CHIOULA. Luzenac, saison 2013/2014. [En ligne] <http://www.beille.fr>.

DUFOURG Jean (1970). Une vieille forêt basque en pleine rénovation – IRATICO-OYHANA : LA FORET D'IRATY. *Revue Forestière Française*, Rubrique Technique et forêt, XXII, 2-1970.

DULAURANS Marlène (2012). Une recherche dans l'action : le cas d'une CIFRE en collectivité territoriale. *Communication et organisation*, 41/2012. Disponible en ligne sur : <http://communicationorganisation.revues.org/3813>, consulté le 15 avril 2013.

FALL Abdou Salam et André LERICOLLAIS (1992). Light, Rapid Rural Appraisal : des méthodologies brillantes et légères ? *Bulletin de l'APAD*, 3, 1992. Disponible en ligne sur : <http://apad.revues.org/376>, consulté le 13 mars 2013.

FEDERATION PASTORALE DE L'ARIEGE (2008). Diagnostics pastoraux.

Estive d'Urs Vèbre Lassur. Etat des lieux, proposition d'aménagements et de gestion.

GP de Pech Verdun. Etat des lieux, proposition d'aménagements et de gestion.

Campagne d'estive 2008.

GIP-CRPG (2013). Diagnostic pastoral sur l'estive de Balestas/Peyresourde.

GIP-CRPG (2013b). L'emploi du feu dans les Hautes-Pyrénées : Un système original à l'épreuve. In : *Rencontres nationales de l'Association française de pastoralisme*, 18-19-20 septembre 2013, Arrens-Marsous, Hautes Pyrénées.

GROUPE N'PY (2013). *Le dossier de presse du groupe N'Py – Saison 2012/2013.* Disponible en ligne sur : http://www.n-py.com/images/stories/contenu/presse/NPY_DP_2012-2013.pdf, consulté le 2 octobre 2013.

GUISSET Claude, ARASA Alain, CHEVROT Karine, HURSON Christophe, MORICHON David et Raul PIMENTA (2012). *Plan de Gestion écologique de la Réserve Naturelle de Mantet 2012-2016.* Commune de Mantet, Fédération des Réserves Naturelles Catalanes, Novembre 2012, 211 p.

HAMEL Jacques (2001). The focus group method and contemporary French sociology. *Journal of Sociology*, Vol. 37(4), p. 341-353.

INSEE (2009). Données locales. Disponible en ligne sur : www.insee.fr.

JAUZION Amanda (2009). *Quels leviers pour redynamiser l'activité pastorale de Soule ? Analyse des pratiques pastorales et de leurs facteurs d'évolution.* Mémoire d'ingénieur, 88ème promotion, Ecole d'ingénieurs de Purpan, Mai 2009, 92 p.

JAUZION Amanda et Jean-Marc ARRANZ (2008). *Diagnostic pastoral des cayolars souletins en gestion syndicale. Synthèse des enquêtes sur les cayolars et exploitations pastorales.* Étude réalisée pour le compte de la Commission Syndicales du Pays de Soule. Chambre d'agriculture 64, CDEO Ordiarp, GIS-id64, Janvier 2008, 73 p.

KAPLOWITZ Michael D. (2001). Assessing mangrove products and services at the local level: the use of focus groups and individual interviews. *Landscape and Urban Planning*, n°56, issues 1-2, p. 53-60.

KHAN Mohammed Ejazuddin., ANKER Martha, PATEL Bella C., BARGE Sandhya, SADHWANI Hemlatha et Ranjana KOHLE (1991). The use of focus groups in social and behavioural research: some methodological issues. *World Health Stat Q*, n°44-3, 1991, p.145-149. Disponible en ligne sur :

http://courseweb.edteched.uottawa.ca/nsg6133/Course_Modules/Module_PDFs/Focus_Groups.pdf, consulté le 13 mars 2013.

LARDON Sylvie et PIVETEAU Vincent (2005). Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux. *Géocarrefour*, vol. 80/2, 2005, p. 75-90. Disponible en ligne sur : <http://geocarrefour.revues.org/980>, consulté le 18 juillet 2013.

MAUCO Carlos, PEYRACHE-GADEAU Véronique et RAYMOND Roland (2005). Le diagnostic transversal : de l'importance des conditions de conception des dispositifs de développement. Le projet « Centre de Service et de Compétences Territoriales » de l'Espace Belledonne. *Géocarrefour*, vol.80/2, 2005, p.101-110.

MONTAGNE LEADERS (2011). Montagne Leaders, n°227, Octobre 2011.

OLLAGNON Henry (2006). La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales ? *Responsabilité et environnement*, n° 44, Octobre 2006, p.50-58.

PILLEBOUE Jean (2002). Article non publié écrit dans le cadre du programme de recherche : COQUART Dominique, COUZINET Laetitia, DELAHAYE Olivier, FRAYSSIGNE Julien, OLIVIER Valérie, PAILLARD Denis, PILLEBOUE Jean et Michaël POUZENC (2002). *Valorisation des aménités des espaces ruraux par les produits agroalimentaires de qualité et le tourisme à la ferme*. Rapport d'étude INTERREG IIC, Toulouse, 2002.

PINQUET Julien (2013). *Perception du pastoralisme et de ses externalités par les utilisateurs d'un espace multi-usage. Le cas de l'estive de la station de Peyragudes*. Mémoire de Master 2 Géographie aménagement sociologie – Spécialité Développement durable, aménagement, société et territoires. Septembre 2013, Université de Pau et des Pays de l'Adour, GIP-CRPGE, 108 p.

PUPIN Vincent, VIEL Jeanne-Marie et Michel COLIN (2008). Une démarche patrimoniale de gestion de la qualité du vivant en Ile de France : l'expérience de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets. *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°55, février 2008, p. 125-134.

SALVI Emilie (2005). *Agriculteur en Soule : un métier attractif ?* Facteurs de renouvellement des exploitations souletines. Mémoire de fin d'études, ISARA Lyon, Octobre 2005, 141 p.

VAN CAMPENHOUDT Luc, CHAUMONT Jean-Michel et Abraham FRANSSSEN (2005). *La méthode d'analyse en groupe. Application aux phénomènes sociaux*. Paris, ed : Dunod, 215 p.

WELCH-DEVINE Meredith (2008). *From common property to co-management: implementing Natura 2000 in Soule*. Philosophy PhD diss., University of Georgia, 2008, 336 p.

**LISTE DES ENTRETIENS SEMI-
DIRETIFS MENES AU COURS DU
TRAVAIL DE THESE**

LES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS PAR TERRAIN ET PAR DATE

TERRAINS	DATE	FONCTION - STRUCTURE	CATEGORIE D'USAGES / STATUT
Phase exploratoire	18/07/2011	Animateur pastoral à la Fédération pastorale de l'Ariège	Cellule pastorale de l'Ariège
	22/07/2011	Conseiller agricole, chargé de mission pastoralisme à la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne	Cellule pastorale de la Haute-Garonne
	25/07/2011	Animatrice de l'Association des AFP/GP des Pyrénées Orientales	Cellule pastorale des Pyrénées Orientales
	24/08/2011	Directeur du CDEO Ordiarp	Cellule pastorale des Pyrénées Atlantiques
	09/09/2011	Chef de service et chargée de mission aménagements pastoraux au pôle développement territorial de la Chambre d'agriculture de l'Aude	Cellule pastorale de l'Aude
Peyragudes	17/07/2012	Animateur de la Maison du pastoralisme d'Azet	Usage culturel
	17/07/2012	Conseiller agricole, chargé de mission pastoralisme à la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne	Animation agricole et pastorale
	20/07/2012	Vice-président du Groupement pastoral de Bassia - Président de l'association de protection de la nature ARPALouron	Usage productif - Usage environnemental
	26/07/2012	Directeur de l'Office du tourisme de la vallée du Louron	Usage récréatif
	27/07/2012	Directeur du bureau d'étude AMIDDEV	Usager expert - Intermédiaire technique
	30/07/2012	Chargée de mission restauration écologique au Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées	Usager expert - Intermédiaire technique - Usage environnemental
	31/07/2012	Maire de la commune de Loudervielle	Elu local
	31/07/2012	Agent territorial ONF	Usager expert - Intermédiaire technique - Usage productif
	02/08/2012	Directeur de la communauté de communes de la vallée du Louron	Elu local
	03/08/2012	Agent territorial RTM	Usager expert - Intermédiaire technique
	03/08/2012	Président de l'AFP de Germ-Louron - Eleveur d'ovins allaitants - Chef des pites à la SEMAP	Usage productif
	20/08/2012	Responsable du Label Pays d'art et d'histoire Aure/Louron	Usage culturel
	22/08/2012	Président de l'AAPPMA du Louron	Usage récréatif
	27/08/2012	Eleveur de bovins allaitants - Membre du Groupement pastoral de Garin	Usage productif
	27/08/2012	Gérante du Centre de montagne de Germ	Usage récréatif
	28/08/2012	Président du Groupement pastoral de Bassia - Eleveur de bovins allaitants	Usage productif
	28/08/2012	Président d'une Association de chasse locale - Maire d'Avajan (vallée du Louron)	Usage récréatif
	28/08/2012	Président du Groupement pastoral de Garin - Eleveur de bovins et d'ovins allaitants	Usage productif
	29/08/2012	Directeur de la SEMAP - Maire de Loudenvielle	Usage productif - Elu local
19/10/2012	Directeur du GIP-CRPGE	Animation pastorale	
Larrau	26/11/2012	CDEO Ordiarp, Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques	Animation agricole et pastorale
	27/11/2012	Maire de Larrau - Eleveur d'ovins lait et de bovins allaitants	Usage productif - Elu local
	27/11/2012	Directrice de l'Office de tourisme de Tardets	Usage récréatif
	28/11/2012	Personne ressource, ancien élu local	Personne ressource - ancien Elu local
	28/11/2012	Représentant de l'AAPPMA Basaburua	Usage récréatif
	29/11/2012	Directeur de la Commission syndicale du Pays de Soule	Usage productif - Usage récréatif
	29/11/2012	Coordinateur d'Euskal herriko laborantza ganbara	Animation agricole - Usager expert - Intermédiaire technique
	30/11/2012	Animatrice du programme LEADER Montagne basque	Animation territoriale
	03/12/2012	Responsable des Chalets d'Iraty	Usage récréatif
	03/12/2012	Agent territorial ONF	Usager expert - intermédiaire technique Usage productif
	04/12/2012	Animateur de l'Association AZIA	Animation territoriale
	05/12/2012	Directeur du CPIE Pays Basque	Usage environnemental - Usage culturel - Usager expert - intermédiaire technique
	05/12/2012	Eleveur d'ovins lait et de bovins allaitants	Usage productif
	05/12/2012	Eleveur d'ovins lait et de bovins allaitants - Président de l'Association de chasse de Larrau	Usage productif - Usage récréatif
	06/12/2012	Animateur de l'Association Euskal herriko artzainak	Animation territoriale
	06/12/2012	Chargé de projets LPO Aquitaine - Coordinateur du programme d'étude de la migration des oiseaux (Aquitaine)	Usage environnemental Usager expert - Intermédiaire technique
	07/12/2012	Berger Sans Terre - éleveur d'ovins lait - Représentant de l'AOP Ossau Iraty - Membre d'EHLG	Usage productif
	07/12/2012	Maire de la commune de Charritte de Bas	Elu local
	21/01/2013	Animatrice de l'Association des Commissions syndicales de la montagne basque	Animation territoriale
30/11/2013	Médiateur patrimonial au CEP Ospitalea	Usage culturel	
Mantet	17/07/2013	Conservateur de la RNN de Mantet	Usage environnemental - Usage culturel - Usager expert - intermédiaire technique
	17/07/2013	Vacher au Groupement pastoral de Mantet	Usage productif
	18/07/2013	Salariée de la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales - Pôle montagne élevage diversification - Accompagnement agricole du territoire Conflent-Fenouillèdes	Animation agricole - Usager expert - Intermédiaire technique
	18/07/2013	Chef de projet Valorisation des produits du terroir Pôle Valorisation des ressources et patrimoine du PNR des Pyrénées Catalanes	Animation territoriale - Usage culturel - Usage récréatif - Usager expert - Intermédiaire technique
	18/07/2013	Maire de Mantet - Propriétaire du Bistrot de Pays	Elue locale - Usage récréatif
	19/07/2013	Eleveur de caprins allaitants - Accueil touristique Hébergement et tables d'hôtes	Usage productif - Usage récréatif
	19/07/2013	Eleveuse d'ovins lait - Productrice de fromage et commercialisation de produits laitiers à la ferme	Usage productif
	10/01/2014	résidente du Groupement pastoral de Mantet - Eleveuse d'équins - Accueil touristique Hébergement et table d'hôtes	Usage productif - Usage récréatif
Plateau de Beille	03/12/2013	Chargée de mission Montagne - Communauté des Communes des Vallées d'Ax	Animation territoriale
	03/12/2013	Président du Groupement pastoral de Vèbre-Urs-Lassur - Eleveur d'ovins et de bovins allaitants	Usage productif
	11/12/2013	Présidente du Syndicat de Propriétaires Indivis de Vèbre-Urs-Lassur	Propriétaire foncier - Usage récréatif
	10/01/2014	Président du Groupement Pastoral de Pech-Verdun - Eleveur de bovins allaitants + Animation Balade-transhumance sur le Plateau de Beille	Usage productif - Usage culturel - Usage récréatif
	13/01/2014	Animateur pastoral de la Fédération pastorale de l'Ariège	Animation pastorale
Compléments	29/10/2014	Animatrice pastorale au GIP-CRPGE	Animation pastorale
	17/11/2014	Directeur du GIP-CRPGE	Animation pastorale
	17/11/2014	Animatrice pastorale au GIP-CRPGE	Animation pastorale

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

Liste des sigles et acronymes

AAPPMA	Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques
ACCA	Association communale de chasse agréée
AFP	Association foncière pastorale
AICA	Association intercommunale de chasse agréée
AOP	Appellation d'origine protégée
APPB	Arrêté de protection biotope
AUDAP	Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées
BND	Bien non délimité
CBNPMP	Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
CCVax	Communauté de communes des vallées d'Ax
CCVL	Communauté de communes de la vallée du Louron
CDA	Chambre d'agriculture
CDEO	Centre départemental de l'élevage ovin
CEP	Centre d'éducation au patrimoine
CG	Conseil général
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche
CLE	Commission locale d'écobuage
CLER	Comité de liaison de l'environnement roussillonnais
COPIL	Comité de pilotage
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPP	Convention pluriannuelle de pâturage
CSPS	Commission syndicale du Pays de Soule
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DDT	Direction départementale des territoires
DOCOB	Document d'objectifs
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DTR	Développement des territoires ruraux
EHA	Euskal Herriko Artzainak
EHLG	Euskal Herriko Laborantza Ganbara
EPIVAL	Etablissement public intercommunal de la vallée du Louron
GIP-CRPGE	Groupement d'intérêt public - Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace
GP	Groupement pastoral
ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels

LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
LPO	Ligue de protection des oiseaux
MAE	Mesure agro-environnementale
MAEt	Mesure agro-environnementale territorialisée
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF	Office national des forêts
PAC	Politique agricole commune
PHAE	Prime herbagère agro-environnementale
PNR	Parc naturel régional
PRA	Participative rural appraisal
PSEM	Plan de soutien à l'économie de montagne
RENA	Régie des espaces nordiques des vallées d'Ax
RNN	Réserve naturelle nationale
RRA	Rapid rural appraisal
RTM	Restauration des terrains en montagne
SAU	Surface agricole utile
SCF	Société civile forestière
SEMAP	Société d'économie mixte d'aménagement de Peyragudes
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocation multiple
SMA	Système multi-agents
SMCGS	Syndicat mixte Canigó Grand Site
UFL	Unité fourragère lait
UGB	Unité gros bétail
UTA	Unité de travail annuel
ZADA	Zonage à dire d'acteurs
ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZPS	Zone de protection spéciale
ZSC	Zone spéciale de conservation

TABLES

Table des matières

PARTIE 1	ELEMENTS DE CONSTRUCTION DE LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL COLLECTIF.....	9
<hr/>		
I.	LES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS ET LES OUTILS DE L'OBSERVATION PARTICIPANTE.....	13
	1. Les entretiens semi-directifs, un corpus de données pour la recherche et pour l'action.....	14
	2. Le carnet de bord et la retranscription des « routines d'animation ».....	16
	3. L'observation des événements publics	18
II.	FICHES SYNTHETIQUES DES METHODOLOGIES DE TRAVAIL COLLECTIF MOBILISEES PAR LES SCIENCES SOCIALES	24
III.	LES GRANDS PRINCIPES DE NOTRE METHODE DE TRAVAIL, UNE ARTICULATION ENTRE LE CAHIER DES CHARGES DE LA STRUCTURE ET L'ETAT DE L'ART BIBLIOGRAPHIQUE	45
<hr/>		
PARTIE 2	EXPERIMENTATION DE LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL COLLECTIF SUR LE TERRAIN.....	51
<hr/>		
I.	COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ETUDE « PEYRAGUDES »	56
	1. Rappel du partenariat et des objectifs aux fondements du travail de recherche/développement sur les effets du pastoralisme collectif pyrénéen.....	56
	2. Déroulement général du travail à l'échelle pyrénéenne.....	57
	3. Le travail de recherche-développement sur la zone « Peyragudes », une mise en contexte préalable	59
	4. Méthodologie de travail et résultats obtenus à l'issue du travail de terrain sur le secteur « Peyragudes »	71
	5. Conclusion : limites et suite du travail de recherche-développement.....	90
II.	COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ETUDE « LARRAU »	92
	1. Rappel du partenariat et des objectifs aux fondements du travail de recherche/développement sur les effets du pastoralisme collectif pyrénéen.....	92
	2. Déroulement général du travail à l'échelle pyrénéenne.....	93
	3. Le travail de recherche-développement sur la zone « Larrau », une mise en contexte préalable.....	95
	4. Méthodologie de travail et résultats obtenus à l'issue du travail en atelier sur le secteur « Larrau ».....	116
	5. Conclusion : limites et suite du travail de recherche-développement.....	144
III.	COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ETUDE « MANTET »	146
	1. Rappel du partenariat et des objectifs aux fondements du travail de recherche/développement sur les effets du pastoralisme collectif pyrénéen..	146
	2. Déroulement général du travail à l'échelle pyrénéenne.....	147

3.	Le travail de recherche-développement sur la zone « Mantet », une mise en contexte préalable	149
4.	Méthodologie de travail et résultats obtenus à l'issue du travail en atelier sur le secteur « Mantet ».....	171
5.	Conclusion : limites et suite du travail de recherche-développement.....	195
IV.	COMPTE-RENDU DU TRAVAIL DE TERRAIN SUR LA ZONE D'ETUDE « PLATEAU DE BEILLE ».....	198
1.	Rappel du partenariat et des objectifs aux fondements du travail de recherche/développement sur les effets du pastoralisme collectif pyrénéen..	198
2.	Déroulement général du travail à l'échelle pyrénéenne.....	199
3.	Le travail de recherche-développement sur la zone « Plateau de Beille », une mise en contexte préalable	201
4.	Méthodologie de travail et résultats obtenus à l'issue du travail en atelier sur le secteur du « Plateau de Beille ».....	216
5.	Conclusion : limites et suite du travail de recherche-développement.....	244
 PARTIE 3 PROPOSITION D'UNE METHODOLOGIE DE TRAVAIL COLLECTIF SUR LES EFFETS DU PASTORALISME.....		247
<hr/>		
I.	LA SELECTION ET LE RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS AUX SEANCES DE TRAVAUX DE GROUPE	249
II.	L'EQUIPE OPERATRICE, UN ELEMENT FONDAMENTAL DE LA DEMARCHE	253
III.	DEROULEMENT DES SEANCES, UN ESPACE PROCEDURAL ARTICULANT ETAPES DE REFLEXION/EXPRESSION INDIVIDUELLES ET ETAPES DE NEGOCIATIONS COLLECTIVES	254
1.	La partie introductive, présentation du travail et établissement d'un contrat moral avec les participants	254
2.	Les phases d'évaluation du travail, le recueil du vécu des participants avant et après la séance.....	255
3.	La négociation autour de l'existence et de la caractérisation des effets multiples du pastoralisme	256
4.	La mise en lien de certains effets avec les pratiques pastorales de la zone d'étude	258
5.	Le travail sur la carte, une tentative de localisation des effets du pastoralisme	261
6.	La phase finale de discussion-négociation sur la prise en compte des effets du pastoralisme	262
7.	Evaluation et clôture de séance	262
8.	L'analyse des séances de travail et le suivi.....	263
 CONCLUSION		265
 BIBLIOGRAPHIE DU TOME II		269
Liste des entretiens semi-directifs		275
Liste des sigles et acronymes		279
TABLES		283

Table des Figures

Figure 1 : Le guide d'entretien utilisé.....	14
Figure 2 : Extrait du carnet de bord - les « routines d'animation » des agents de développement pastoral - les commissions locales d'écobuage.....	16
Figure 3 : Extrait du carnet de bord - les « routines d'animation » des agents de développement pastoral - la réalisation des diagnostics pastoraux.	17
Figure 4 : Le guide d'observation des événements publics utilisé.....	18
Figure 5 : Itinéraire méthodologique du diagnostic de territoire.....	35
Figure 6 : La démarche d'enquête globale et sa montée en opérationnalité.	53
Figure 7 : Graphique présentant l'évolution de la population louronnaise entre 1975 et 2009	62
Figure 8 : Graphique présentant l'évolution de la population en Pays de Luchon entre 1975 et 2009.....	63
Figure 9 : Graphique présentant l'évolution du nombre d'exploitations sur les cantons concernés par la zone « Peyragudes » entre 1988 et 2000	64
Figure 10 : Aperçu général des étapes de travail.....	71
Figure 11 : le double objectif de la réunion de travail.....	72
Figure 12 : Questionnaires des étapes d'évaluation de début et de fin de séance.....	89
Figure 13 : La répartition des emplois en Soule.....	98
Figure 14 : Evolution de la population souletine entre 1968 et 2009.....	98
Figures 15 et 16 : Evolution de la population dans les cantons de Tardets Sorholus et Mauléon Licharre entre 1968 et 2009.....	99
Figure 17 : Evolution de la population de Larrau entre 1968 et 2009.....	102
Figures 18, 19 et 20 : Evolution du nombre d'exploitations et de leur cheptel sur la commune de Larrau	102
Figure 21 : Aperçu général des étapes de travail.....	116
Figure 22 : Le double objectif de l'atelier.....	117
Figure 23 : Questionnaires des étapes d'évaluation de début et de fin de séance.....	142
Figure 24 : Aperçu de la route d'accès D6.....	151
Figure 25 : Evolution de la population en vallée de la Rotjà entre 1968 et 2009.....	153
Figure 26 : Evolution du nombre d'exploitations en vallée de la Rotjà entre 1988 et 2010	155
Figure 27 : Quelques dates marquant les évolutions et les choix de développement de la commune de Mantet.....	159
Figure 28 : Aperçu général des étapes de travail sur la commune de Mantet.....	171

Figure 29 : Le double objectif de l'atelier.....	172
Figure 30 : Questionnaires des étapes d'évaluation de début et de fin de séance.	193
Figure 31 : Evolution de la population de la communauté des communes des Vallées d'Ax entre 1968 et 2009	204
Figure 32 : La part des emplois par secteur sur la communauté de communes des Vallées d'Ax.....	206
Figure 33 : Aperçu général des étapes de travail réalisée sur notre zone d'étude.....	216
Figure 34 : Le double objectif de l'atelier. Source : L. Lazaro.....	217
Figure 35 : Questionnaires des étapes d'évaluation de début et de fin de séance.	242
Figure 36 : Questionnaires des étapes d'évaluation de début et de fin de séance.	256
Figure 37 : Méthodologie de travail finale proposée aux agents de développement pastoral.	264

Table des Cartes

Carte 1 : La répartition des terrains d'étude.....	58
Carte 2 : Localisation de la zone d'étude « Peyragudes »	59
Carte 3 : La zone à l'étude, un zoom sur les 4 communes concernées et sur la zone cœur	60
Carte 4 : Les surfaces d'estive à proximité directe ou chevauchant la station de Peyragudes	67
Carte 5 : L'utilisation pastorale de la zone d'étude par type de troupeau et par gestionnaire	68
Carte 6 : Les résultats de la spatialisation des effets du pastoralisme lors de l'atelier.....	88
Carte 7 : La répartition des terrains d'étude.....	94
Carte 8 : Le Pays de Soule, au nord-est du Pays Basque.....	95
Carte 9 : La zone à l'étude, un zoom sur la commune de Larrau.....	96
Carte 10 : Evolution de la population basque entre 1999 et 2008.	99
Carte 11 : Les 38 estives cadastrées sur la commune de Larrau	101
Carte 12 : Les secteurs gérés par la commission syndicale du Pays de Soule	104
Carte 13 : Extrait de la brochure touristique de Larrau	109
Carte 14 : Natura 2000 et Arrêté de protection biotope sur la commune de Larrau	114
Carte 15 : Les ZNIEFF sur la commune de Larrau	115
Carte 16 : Les résultats de la spatialisation des effets du pastoralisme lors de l'atelier, zone « Larrau ».....	139
Carte 17 : La répartition des terrains d'étude.....	148
Carte 18 : Localisation de la réserve naturelle de Mantet	149
Carte 19 : La zone à l'étude, un zoom sur la commune de Mantet.....	150
Carte 20 : La vallée de la Rotjà.....	152
Carte 21 : Une tâche urbaine concentrée dans certaines parties de la vallée	154
Carte 22 : La propriété foncière sur les terrains pastoraux et forestiers de Mantet	157
Carte 23 : Le pastoralisme sur la commune de Mantet.....	161
Carte 24 : Le réseau pédestre sur la commune de Mantet.....	164
Carte 25 : Localisation du PNR des Pyrénées catalanes et du Syndicat mixte Canigó Grand Site	168
Carte 26 : Extension du Site Classé du Massif du Canigó incluant notamment la commune de Mantet	170
Carte 27 : Les résultats de la spatialisation des effets du pastoralisme, réunion « Mantet »	190
Carte 28 : La répartition des terrains d'étude.....	200

Carte 29, 30, 31 : Cartes de localisation de la zone « Plateau de Beille »	202
Carte 32 : Contours du Plateau de Beille.....	203
Carte 33 : Les 4 domaines skiabiles et nordiques de la communauté de communes des Vallées d'Ax.....	205
Cartes 34, 35, 36, 37 : Les estives et l'accessibilité sur le Plateau de Beille	208
Carte 38 : La propriété foncière sur le Plateau de Beille	209
Cartes 39 et 40 : Aperçu des périmètres de protection présents sur le Plateau de Beille et sur la zone périphérique.....	213
Cartes 41 : L'APPB pinèdes à crochet du Plateau de Beille	214
Carte 42 : Les résultats de la spatialisation des effets du pastoralisme, réunion « Plateau de Beille »	237

Table des Photos

Photo 1 : Brebis pâturant les pistes de Peyragudes durant la saison estivale.....	55
Photos 2 et 3 : Disposition de la salle de réunion et support de classement des effets du pastoralisme, zone « Peyragudes ».....	84
Photo 4 : Le travail sur les cartes du secteur à l'étude.....	87
Photo 5 : Aperçu d'une partie des exploitations de Larrau.	91
Photo 6 : L'implantation des exploitations de Larrau	103
Photo 7 : Support des résultats du classement des effets par chaque participant.....	121
Photo 8 : Brebis sculptée – Table d'orientation du Col de Mantet.....	145
Photos 9 et 10 : Le village de Mantet dans les années 1960-1970, un village utilisé par l'activité agricole mais vidé de sa population.....	153
Photos 11 : Atelier de travail sur les externalités du pastoralisme à la mairie de Mantet....	175
Photo 12 : Vaches gasconnes sur le Plateau de Beille.....	197
Photos 13 et 14 : Aperçus du Plateau de Beille.....	212

Table des Tableaux

Tableau 1 : Le tableau d'analyse thématique.....	15
Tableau 2 : Les méthodes citées et les auteurs de référence.	45
Tableau 3 : Les types de logements en vallée du Louron entre 1999 et 2009	61
Tableau 4 : Statistiques agricole des 4 communes concernées par le secteur « Peyragudes »	64
Tableau 5 : L'utilisation pastorale des estives de la zone d'étude de « Peyragudes »	66
Tableau 6 : Liste des 21 personnes interrogées sur notre terrain 65/31 en fonction de leur statut et du type d'usage de l'espace.....	73
Tableau 7 : La mise en évidence des collectifs de concernement, zone « Peyragudes ».....	74
Tableau 8 : Liste des participants, zone « Peyragudes ».	75
Tableau 9 : Liste des effets du pastoralisme, zone « Peyragudes ».	76
Tableau 10 : Tableau de classement des effets du pastoralisme, zone « Peyragudes ».	76
Tableau 11 : Le classement réalisé par la socioprofessionnelle du tourisme.	77
Tableau 12 : Le classement réalisé par l'animatrice pastorale.	79
Tableau 13 : Le classement réalisé par le gestionnaire d'estive.	81
Tableau 14 : Le classement réalisé par l'élu.	83
Tableaux 15, 16, 17, 18 : Données générales sur l'évolution de l'agriculture souletine.....	100
Tableau 19 : Fiches d'identité des 4 commissions syndicales basques.....	104
Tableau 20 : Données concernant la transhumance sur les secteurs syndicaux.....	105
Tableau 21 : L'activité pastorale sur le territoire de Larrau entre 1997 et 2010	105
Tableau 22 : Liste des 22 personnes interrogées sur notre terrain 64 en fonction de leur statut et du type d'usage de l'espace.....	118
Tableau 23 : La mise en évidence des collectifs de concernement, zone « Larrau ».....	119
Tableau 24 : Liste des participants, zone « Larrau ».	119
Tableau 25 : Liste des effets et tableau remis aux participants pour classement, zone « Larrau ».....	121
Tableau 26 : Tableau de classement des effets du pastoralisme, zone « Larrau ».	121
Tableaux 27 : Le classement réalisé par le représentant du CPIE Pays Basque.	124
Tableaux 28 : Le classement réalisé par le représentant de la Commission syndicale du Pays de Soule.....	126
Tableaux 29 : Le classement réalisé par l'élu et éleveur larraintar.	128
Tableaux 30 : Le classement réalisé par l'agent de développement pastoral 1 (représentante de la Chambre d'agriculture).....	130

Tableaux 31 : Le classement réalisé par l'agent de développement pastoral 2 (LPA Oloron).	132
Tableaux 32 : Le classement réalisé par l'éleveur berger sans terre.....	134
Tableau 33 : Le classement collectif.....	136
Tableau 34 : Les résultats du questionnaire « ante-atelier », zone « Larrau ».....	143
Tableau 35 : Les résultats du questionnaire « post-atelier », zone « Larrau ».....	143
Tableau 36 : Répartition de la propriété sur les terrains pastoraux et forestiers de la commune de Mantet.	156
Tableau 37 : L'activité pastorale de Mantet	161
Tableau 38 : Les zonages de protection du patrimoine naturel sur la commune de Mantet	165
Tableau 39 : Liste des 8 personnes interrogées sur la zone « Mantet » en fonction de leur statut et du type d'usage de l'espace.....	173
Tableau 40 : La mise en évidence des collectifs de concernement, zone « Mantet ».....	174
Tableau 41 : Liste des participants, réunion « Mantet ».....	174
Tableaux 42 et 43 : Liste des effets et tableau remis aux participants pour classement, réunion « Mantet ».....	176
Tableau 44 : Le classement réalisé par l'éleveuse – élue locale.....	180
Tableau 45 : Le classement du représentant de l'AFP et de l'ACCA de Mantet.....	181
Tableau 46 : Le classement réalisé par l'élue locale et propriétaire d'un commerce.....	182
Tableau 47 : Le classement réalisé par l'agent de développement pastoral.....	183
Tableau 48 : Le classement réalisé par le représentant de la Réserve naturelle nationale de Mantet.	184
Tableau 49 : Le classement collectif.....	185
Tableau 50 : La liste des pratiques pastorales proposée aux participants, réunion « Mantet ».	186
Tableau 51 : La liste de pratiques pastorales mise en évidence à l'issue du tri collectif, réunion « Mantet ».....	187
Tableau 52 : L'association entre les pratiques pastorales locales et les effets prioritaires réalisée par le groupe, réunion « Mantet ».....	188
Tableau 53 : Les résultats du questionnaire « ante-atelier », réunion « Mantet ».....	194
Tableau 54 : Les résultats du questionnaire « post-atelier », réunion « Mantet ».....	194
Tableau 55 : Evolution de la population sur les communes concernées par le Plateau de Beille entre 1999 et 2009	204
Tableau 56 : Les exploitations agricoles et leurs caractéristiques globales sur les cantons de la CCVAX.....	206

Tableau 57 : L'utilisation pastorale des estives du Plateau de Beille	210
Tableau 58 : Calendrier des activités du Plateau de Beille	212
Tableau 59 : Liste des 5 personnes interrogées en fonction de leur statut et du type d'usage de l'espace, zone « Plateau de Beille ».....	218
Tableau 60 : La mise en évidence des collectifs de concernement, zone « Plateau de Beille ».	219
Tableau 61 : Liste des participants, réunion « Plateau de Beille ».....	219
Tableaux 62 et 63 : Liste des effets et tableau remis aux participants pour classement, réunion « Plateau de Beille ».....	221
Tableau 64 : Le classement de l'agent de développement pastoral.	224
Tableau 65 : Le classement de l'agent de développement territorial.....	225
Tableau 66 : Le classement de l' élu communal.	226
Tableau 67 : Classement du gestionnaire d'estive – élu communal.	227
Tableau 68 : Le classement du représentant de l'activité de chasse.	228
Tableau 69 : Classement du gestionnaire d'estive – socioprofessionnel du tourisme.	229
Tableau 70 : Classement collectif, réunion « Plateau de Beille ».....	230
Tableau 71 : La liste des pratiques pastorales proposée aux participants, réunion « Plateau de Beille ».....	232
Tableau 72 : La liste des pratiques pastorales mise en évidence à l'issue de tri, réunion « Plateau de Beille ».	233
Tableau 73 : Le lien entre les pratiques pastorales et les effets prioritaires du pastoralisme, réunion « Plateau de Beille ».....	235
Tableau 74 : Les résultats du questionnaire « ante-atelier », réunion « Plateau de Beille »..	243
Tableau 75 : Les résultats du questionnaire « post-atelier », réunion « Plateau de Beille ».	243
Tableau 76 : Identification des collectifs de concernement locaux sur le terrain basque. ..	252
Tableau 77 : Participants sollicités pour la séance de travail sur le terrain basque.....	252
Tableau 78 : Liste d'effets du pastoralisme présentée au cours des séances de travail.....	257
Tableau 79 : Consignes et tableau de classement des effets du pastoralisme.	257
Tableau 80 : Liste de pratiques pastorales fournies aux participants.	259
Tableau 81 : Consignes et tableau de mise en lien des pratiques pastorales avec les effets identifiés.	260

Estives en partage
Elaboration et expérimentation d'une méthodologie de travail collectif
sur les effets multiples du pastoralisme

Résumé Depuis le milieu des années 2000, le champ lexical du discours public de défense et de légitimation du pastoralisme pyrénéen s'est enrichi de notions « empruntées » aux sciences économiques et aux arènes de discussion internationales. Le pastoralisme est depuis lors qualifié de producteur « d'externalités » par certains agents de développement pastoral et représentants de la profession agricole. Le cœur de ce travail de recherche-action est d'interroger l'irruption de ce nouveau paradigme à une échelle locale, en analysant la manière dont les usagers de l'espace montagnard eux-mêmes appréhendent les effets multiples du pastoralisme sur leurs espaces de pratiques. Malgré son utilité potentielle pour la justification d'une action publique dirigée spécifiquement vers l'activité pastorale, l'utilisation de la notion d'externalités en tant que catégorie analytique ne permet pas d'appréhender la réalité des rapports entre la multiplicité d'acteurs investis dans l'utilisation et dans la gouvernance des estives pyrénéennes. En revanche, le recours à une approche relationnelle des effets du pastoralisme permet de reconnecter ces phénomènes à leur contexte spatial, social et temporel d'émergence, mais aussi de faire apparaître la place des acteurs et des organisations locales dans la régulation de la coprésence et des nouvelles proximités. À l'échelle locale, l'étude des effets multiples du pastoralisme renvoie ainsi aux thématiques du multi-usage de l'espace montagnard et à l'action collective des acteurs divers impliqués dans sa gestion et dans son utilisation. La capitalisation et l'interprétation des modalités de gestion collective innovantes des estives ainsi que le transfert des connaissances fondamentales et méthodologiques peuvent alors inciter les acteurs du développement à une prise en compte plus intégrée de l'élargissement et de la complexification de l'espace social constitué par les estives pyrénéennes.

Mots clefs : Pastoralisme, Externalités, Multi-usage, Montagne, Action collective territorialisée, Services environnementaux.

Shared pastures
Development and experimentation of collective work methodology
about pastoralism multiple effects

Abstract Since the early 2000's, the political discourse about defense and legitimization of pastoralism has contained economical terms. Some agriculture representatives and development agents qualify pastoralism as an « externalities producer ». This action-research aims at questioning the appearance of this new paradigm on the local scale by studying the manner by which mountain space users themselves consider the multiple effects of pastoralism on their spaces and practices. Despite their potential utility to justify a specific public action directed to pastoral activity, "externalities" used as an analytical category don't allow to understand the links between the multiple stakeholders invested in pastures utilization and governance. On the other hand, relational approach of pastoralism multiple effects enables to reconnect these phenomena to their spatial, social and temporal context of emergence. This theoretical approach also reveals the position of local stakeholders and organizations in the proximity regulation. Studying pastoralism multiple effects on the local scale refers to multiple-use of mountain areas and to collective action of those who use and manage Pyrenean pastures. Capitalization and interpretation of innovative forms of governance, but also transfer of scientific and methodological knowledge can lead development agents to a better consideration of the enlargement and the complexification of the social space constituted by Pyrenean pastures.

Keywords : Pastoralism, Externalities, Multiple-use, Mountain areas, Collective action, Environmental services.